

2 **R**APPORT
0 **A**NNUEL
1 **S**TATISTIQUE ET
4 **F**INANCIER

Participation à l'effort de construction



Données



Indicateurs



Analyses

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	11
SYNTHÈSE	13
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PEEC : MÉCANISMES, ACTEURS ET BÉNÉFICIAIRES	21
1.1 FONCTIONNEMENT DE LA PEEC	23
1.2 ACTEURS DE LA PEEC	24
1.2.1 Entreprises	24
1.2.2 État	25
1.2.3 Action logement : UESL, collecteurs associés et acteurs nationaux	25
1.2.3.1 Collecteurs associés de l'UESL et entités contrôlées par eux	25
1.2.3.1.1 Collecteurs associés de l'UESL	25
1.2.3.1.2 Entités contrôlées par les collecteurs associés de l'UESL	26
1.2.3.2 UESL (Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement)	27
1.2.3.3 Acteurs nationaux	28
1.2.3.3.1 APAGL (Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives)	28
1.2.3.3.2 AFL (Association Foncière Logement)	29
1.2.4 Agences nationales	31
1.2.4.1 ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)	32
1.2.4.2 ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)	32
1.2.4.3 ANIL-ADIL (Agences Nationale et Départementales pour l'Information sur le Logement)	33
1.2.5 Fonds National d'Aide au Logement (FNAL)	34
1.2.6 Personnes morales	34
1.2.6.1 Filiales et autres entreprises liées	35
1.2.6.1.1 Présentation générale	35
1.2.6.1.2 Organismes du secteur HLM	36
1.2.6.2 Entités sous influence notable	36
1.2.6.3 Autres participations	37
1.2.6.4 Autres personnes morales	37
1.2.6.4.1 Présentation générale	37
1.2.6.4.2 Organismes du secteur associatif	37
1.2.7 Personnes physiques	38
1.2.7.1 Personnes physiques bénéficiaires	38
1.2.7.2 Propriétaires bailleurs	39
2 FLUX DE RESSOURCES ET D'EMPLOIS	41
2.1 SYNTHÈSE DES FLUX DE RESSOURCES ET D'EMPLOIS	41
2.2 ANALYSE DES FLUX DE RESSOURCES	43
2.2.1 Synthèse des ressources de la P(S)EEC	44
2.2.2 Collecte nette reçue	45
2.2.2.1 Analyse de la collecte nette reçue	45
2.2.2.2 Évolution à long terme de la PEEC reçue	48

2.2.3	Retours de prêts.....	49
2.2.3.1	Retours de prêts accordés aux personnes morales.....	49
2.2.3.2	Retours de prêts accordés aux personnes physiques.....	50
2.2.4	Cessions et réductions de titres.....	52
2.2.5	Autres ressources	53
2.2.5.1	Ressources d'emprunts nettes.....	53
2.2.5.2	Ressources issues de l'activité.....	53
2.3	ANALYSE DES FLUX D'EMPLOIS.....	54
2.3.1	Synthèse des emplois de la P(S)EEC	54
2.3.2	Financement des politiques nationales : politiques publiques et actions nationales.....	59
2.3.2.1	Analyse des montants investis.....	59
2.3.2.2	Action des acteurs nationaux.....	60
2.3.2.2.1	APAGL et garantie des risques locatifs.....	60
2.3.2.2.2	AFL	61
2.3.2.3	Action des agences nationales	64
2.3.2.3.1	ANAH/FNAL	64
2.3.2.3.2	ANRU et Rénovation urbaine.....	64
2.3.2.3.3	ANIL-ADIL	65
2.3.3	Financements et concours accordés aux personnes morales.....	65
2.3.3.1	Forme des financements et concours accordés aux personnes morales.....	66
2.3.3.1.1	Financements sous forme de prêts.....	66
2.3.3.1.2	Financements sous forme de souscriptions de titres.....	67
2.3.3.1.3	Financements sous forme de subventions	67
2.3.3.1.4	Garanties accordées	68
2.3.3.2	Nature des financements accordés aux personnes morales	68
2.3.3.3	Catégories de bénéficiaires des financements accordés aux personnes morales	69
2.3.3.4	Répartition géographique des financements accordés aux personnes morales.....	70
2.3.4	Financements et concours accordés aux personnes physiques.....	72
2.3.4.1	Forme des financements et concours accordés aux personnes physiques.....	72
2.3.4.1.1	Financements sous forme de prêts.....	73
2.3.4.1.2	Financements sous forme de subventions	74
2.3.4.1.3	Garanties accordées	74
2.3.4.2	Nature des financements accordés aux personnes physiques	75
2.3.4.3	Répartition géographique des financements accordés aux personnes physiques.....	75
3	POLITIQUE D'INTERVENTION INTRAGROUPE	79
3.1	SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION INTRAGROUPE	79
3.2	PARTICIPATIONS DÉTENUES.....	80
3.2.1	Flux annuels de souscriptions et encours des participations détenues	81
3.2.2	Analyse de la politique de détention de titres	82
3.2.2.1	Répartition géographique des encours de participations détenues.....	82
3.2.2.2	Rendements des participations détenues.....	84
3.2.2.3	Données d'évaluation des participations détenues	86
3.3	CONCOURS ACCORDÉS AUX PERSONNES MORALES INTRAGROUPES	86
3.3.1	Flux annuels et encours des financements aux personnes morales intragroupes	86
3.3.2	Garanties accordées aux personnes morales intragroupes.....	89
3.3.3	Analyse de la politique d'intervention intragroupe.....	90

3.3.3.1	Répartition géographique des encours de financements accordés aux personnes morales intragroupes.....	90
3.3.3.2	Rendements des financements intragroupes.....	92
3.3.3.3	Structure par terme des financements intragroupes.....	93
3.3.3.4	Politique de préfinancement des personnes morales intragroupes.....	94
3.3.3.5	Dépréciations et pertes liées aux financements intragroupes.....	95
4	POLITIQUE D'INTERVENTION HORS GROUPE	97
4.1	SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION HORS GROUPE	97
4.2	CONCOURS ACCORDÉS AUX PERSONNES MORALES HORS GROUPE	98
4.2.1	Flux annuels et encours des financements accordés aux personnes morales hors groupe.....	98
4.2.2	Garanties accordées aux personnes morales hors groupe.....	101
4.2.3	Analyse de la politique d'intervention au profit des personnes morales hors groupe	102
4.2.3.1	Répartition géographique des encours de financements accordés aux personnes morales hors groupe	102
4.2.3.2	Rendement des financements accordés aux personnes morales hors groupe	104
4.2.3.3	Structure par terme des financements accordés aux personnes morales hors groupe.....	104
4.2.3.4	Politique de préfinancement des personnes morales hors groupe	106
4.2.3.5	Dépréciations et pertes liées aux financements accordés aux personnes morales hors groupe	106
4.3	CONCOURS ACCORDÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES	107
4.3.1	Flux annuels et encours des financements accordés aux personnes physiques.....	107
4.3.2	Garanties accordées aux personnes physiques.....	111
4.3.3	Analyse de la politique d'intervention en direction des personnes physiques.....	111
4.3.3.1	Répartition géographique des encours de financements accordés aux personnes physiques.....	111
4.3.3.2	Rendement des financements accordés aux personnes physiques	114
4.3.3.3	Structure par terme des financements accordés aux personnes physiques.....	114
4.3.3.4	Dépréciations et pertes liées aux financements accordés aux personnes physiques.....	116
5	ÉQUILIBRES STRUCTURELS ET TRÉSORERIE	119
5.1	SYNTHÈSE DES ÉQUILIBRES STRUCTURELS ET DE LA TRÉSORERIE	119
5.2	ÉTATS DE SYNTHÈSE.....	119
5.2.1	Collecteurs associés de l'UESL.....	119
5.2.1.1	Bilan agrégé des collecteurs associés de l'UESL	120
5.2.1.2	Compte de résultat agrégé des collecteurs associés de l'UESL	121
5.2.1.3	Trésorerie des collecteurs associés de l'UESL	128
5.2.2	Données de l'UESL	129
5.2.2.1	Bilan de l'UESL	129
5.2.2.2	Compte de résultat de l'UESL	131
5.2.3	Trésorerie de l'UESL et des collecteurs associés.....	133
5.2.4	Ensemble du périmètre « Action Logement »	133
5.2.4.1	Bilans comparés et cumulés	133
5.2.4.2	Résultats comparés et cumulés	135
5.3	ANALYSE DES RESSOURCES STABLES ET DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES COLLECTEURS ASSOCIÉS DE L'UESL.....	136
5.3.1	Évolution des ressources stables	136
5.3.2	Analyse de la durée de disponibilité des ressources stables.....	137
5.3.3	Analyse de l'équilibre financier prospectif	138

6	PERFORMANCE ET COÛTS DE GESTION	141
6.1	SYNTHÈSE SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE COÛTS DE GESTION	141
6.2	MOYENS DE PRODUCTION	143
6.2.1	Moyens financiers.....	143
6.2.1.1	Analyse des ressources annuelles.....	144
6.2.1.1.1	Variabilité de la collecte nette par organisme	144
6.2.1.1.2	Variabilité des ressources nettes par organisme.....	145
6.2.1.2	Analyse de l'équilibre financier et du fonds de roulement.....	146
6.2.1.2.1	Ratio de structure financière (I2.30)	146
6.2.1.2.2	Ratio de fonds de roulement (I2.20)	148
6.2.2	Moyens humains et organisationnels.....	149
6.2.3	Offre de logements.....	150
6.3	EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE	151
6.3.1	Données opérationnelles représentatives de l'activité des collecteurs	151
6.3.1.1	Activité au bénéfice des personnes morales	151
6.3.1.2	Activité au bénéfice des personnes physiques	152
6.3.1.3	Activité locative	153
6.3.2	Atteinte et soutenabilité des objectifs d'emplois.....	154
6.3.2.1	Indicateurs agrégés de réalisation des objectifs d'emplois (I1.10) et de respect des enveloppes	154
6.3.2.2	Indicateur pondéré de contribution aux objectifs d'emplois (I1.11)	157
6.3.2.3	Ratio de couverture des emplois (I2.10).....	158
6.3.2.4	Ratio agrégé soutenabilité des objectifs d'emplois (I2.21).....	159
6.3.3	Coût du risque.....	160
6.3.3.1	Taux de créances douteuses sur les personnes physiques (I3.10).....	161
6.3.3.2	Taux de dépréciation des créances sur les personnes physiques.....	161
6.3.3.3	Taux de recouvrement prévu des créances douteuses (I3.20).....	161
6.3.3.4	Coût du risque (I3.30).....	162
6.4	COÛT OPÉRATIONNEL ET EFFICIENCE.....	162
6.4.1	Coût opérationnel	162
6.4.1.1	Structure des charges et du coût opérationnel.....	162
6.4.1.2	Écart de coût opérationnel (I4.10)	164
6.4.1.3	Écart de coût opérationnel normé (I4.20)	165
6.4.1.4	Ratio de couverture du coût opérationnel (I4.30)	167
6.4.2	Efficience opérationnelle.....	168
6.4.2.1	Approche mise en œuvre et synthèse.....	168
6.4.2.2	Indice d'efficience (I4.40) et estimation des économies potentielles réalisables	168
ANNEXES		171
ANNEXE I	CADRE MÉTHODOLOGIQUE	173
I.1	CHAMP DU RAPPORT	173
I.1.1	Collecteurs associés de l'UESL.....	173
I.1.2	Organismes HLM et SEM de logements sociaux	173
I.1.3	Organismes du secteur associatif.....	174
I.1.4	Organismes nationaux du mouvement « Action Logement » et agences nationales	174
I.2	PROCESSUS DE RECUEIL DES DONNÉES	174

I.2.1	Recueil auprès des collecteurs associés de l'UESL	174
I.2.2	Recueil auprès des organismes HLM et des SEM de logements sociaux.....	175
I.2.3	Recueil auprès des organismes du secteur associatif	175
I.2.4	Recueil auprès des organismes nationaux du mouvement « Action Logement » et des agences nationales.....	176
I.3	PROCESSUS DE VALIDATION ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES	176
I.3.1	Principe général	176
I.3.2	Traitement des données manquantes.....	177
I.4	PRÉSENTATION DES DONNÉES EXTERNES UTILISÉES DANS LE RAPPORT	179
I.4.1	Données macro-économiques.....	180
I.4.1.1	Source et définition des données macro-économiques utilisées	180
I.4.1.1.1	Produit intérieur brut	180
I.4.1.1.2	Masse salariale	180
I.4.1.2	Évolution des données macro-économiques utilisées	181
I.4.2	Démographie des entreprises.....	181
I.4.3	Taux d'inflation.....	183
I.4.4	Rendement des obligations d'État sans risque	184
I.4.5	Coût du risque des prêts à l'habitat en France	185
I.4.6	Zonage territorial.....	186
I.4.7	Répartition de la population.....	187
I.5	APPROCHE CONCEPTUELLE ET PRÉSENTATION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE GESTION	187
I.5.1	Cadre conceptuel de définition des indicateurs de performance	187
I.5.1.1	Approche générale de détermination des indicateurs de performance.....	187
I.5.1.2	Typologie des indicateurs de performance	188
I.5.1.2.1	Indicateurs de ressources et de moyens.....	188
I.5.1.2.2	Indicateurs d'efficacité opérationnelle	188
I.5.1.2.3	Indicateurs d'efficience.....	188
I.5.1.2.4	Indicateurs de qualité	189
I.5.1.2.5	Indicateurs d'efficacité de la politique publique.....	190
I.5.1.2.6	Indicateurs d'efficacité-coût	190
I.5.2	Indicateurs de performance et de gestion des collecteurs	190
I.5.2.1	Indicateurs relatifs aux objectifs d'emplois	191
I.5.2.2	Indicateurs relatifs à l'équilibre financier	192
I.5.2.3	Indicateurs relatifs au coût du risque.....	194
I.5.2.4	Indicateurs relatifs aux coûts de gestion.....	195
I.5.3	Démarche de mesure de l'efficacité des organismes collecteurs.....	197
I.5.3.1	Démarche générale	197
I.5.3.2	Principe de détermination des tendances moyennes et des frontières efficaces.....	198
I.5.3.2.1	Détermination des tendances moyennes	199
I.5.3.2.2	Construction des frontières efficaces	201
ANNEXE II	DONNÉES INDIVIDUELLES DES COLLECTEURS ASSOCIÉS DE L'UESL (PRO-FORMA AU 31 DÉCEMBRE 2014)	203
II.0	LISTE DES ORGANISMES ACTIFS AU PREMIER TRIMESTRE 2015.....	203
II.1	COLLECTE TOTALE ISSUE DE LA PEEC ET DE LA PSEEC (NETTE DES REMBOURSEMENTS AUX ENTREPRISES).....	204
II.2	RESSOURCES ANNUELLES ISSUES DE LA PEEC ET DE LA PSEEC	205
II.3	RÉSERVATIONS LOCATIVES	206

II.4	SUBVENTIONS ACCORDÉES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC	207
II.5	SOUSCRIPTIONS DE TITRES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC	208
II.6	PRÊTS ACCORDÉS AUX PERSONNES MORALES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC.....	209
II.7	PRÊTS ACCORDÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC	210
II.8	DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE L'ACTIVITÉ AU BÉNÉFICE DES PERSONNES MORALES.....	211
II.8.1	Données relatives à l'activité au bénéfice des personnes morales (flux de l'année).....	211
II.8.2	Données relatives à l'activité au bénéfice des personnes morales (dossiers gérés)	212
II.9	DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE L'ACTIVITÉ AU BÉNÉFICE DES PERSONNES PHYSIQUES	213
II.9.1	Données relatives à l'activité au bénéfice des personnes physiques (flux de l'année).....	213
II.9.2	Données relatives à l'activité au bénéfice des personnes physiques (dossiers gérés)	214
II.10	ACTIVITÉ LOCATIVE DES COLLECTEURS ASSOCIÉS DE L'UESL.....	215
II.11	INDICATEURS DE RÉALISATION DES OBJECTIFS D'EMPLOIS	216
II.11.1	Indicateur agrégé de réalisation des objectifs d'emplois (II.10).....	216
II.11.2	Indicateur de respect des enveloppes réglementaires	217
II.12	INDICATEUR PONDÉRÉ DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS D'EMPLOIS (II.11).....	218
II.13	ENCOURS DE TITRES SOUSCRITS SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC.....	219
II.14	ENCOURS DE PRÊTS ACCORDÉS AUX PERSONNES MORALES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC	220
II.15	ENCOURS DE PRÊTS ACCORDÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC	221
II.16	TRÉSORERIES GLOBALE ET NETTE	222
II.17	RATIO DE COUVERTURE DES EMPLOIS (II.10)	223
II.18	RATIO DE FONDS DE ROULEMENT (II.20)	224
II.19	RATIO AGRÉGÉ DE SOUTENABILITÉ DES OBJECTIFS D'EMPLOIS (II.21)	225
II.19.1	Explication des hypothèses retenues.....	225
II.19.2	Détail du calcul de l'indicateur.....	226
II.20	RATIO DE STRUCTURE FINANCIÈRE (II.30)	227
II.21	RATIO D'AUTONOMIE FINANCIÈRE	228
II.22	TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES SUR LES PERSONNES PHYSIQUES (II.10).....	229
II.23	TAUX DE DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR LES PERSONNES PHYSIQUES	230
II.24	TAUX DE RECOUVREMENT PRÉVU DES CRÉANCES DOUTEUSES (II.20).....	230
II.25	COÛT DU RISQUE (II.30)	231
II.25.1	Coût du risque global des financements aux personnes physiques.....	231
II.25.2	Coût du risque spécifique des financements locatifs aux personnes physiques.....	232
II.26	EFFECTIFS	233
II.27	STRUCTURE DES CHARGES	234
II.28	STRUCTURE DU COÛT OPÉRATIONNEL	235
II.29	ÉCART DE COÛT OPÉRATIONNEL (II.10).....	236
II.30	ÉCART DE COÛT OPÉRATIONNEL NORMÉ (II.20).....	237
II.31	RATIO DE COUVERTURE DU COÛT OPÉRATIONNEL (II.30).....	238
II.32	INDICE D'EFFICIENCE (II.40)	239
II.32.1	Tendance moyenne (Régression linéaire - Moindres carrés ordinaires : MCO)	239
II.32.2	Frontière efficiente (Data Envelopment Analysis : DEA).....	240

ANNEXE III ACTIVITÉ DES ORGANISMES HLM EN TERMES DE COLLECTE ET D'EMPLOI DES FONDS DE LA PEEC	241
III.1 LES RESSOURCES PEEC DES ORGANISMES HLM	242
III.1.1 La PEEC directe perçue par les organismes HLM	242
III.1.2 Les concours des collecteurs associés de l'UESL et de la SICF	243
III.1.2.1 Données recueillies auprès des collecteurs associés de l'UESL et de la SICF	243
III.1.2.2 Données recueillies auprès des organismes HLM	246
III.2 LES EMPLOIS PEEC DES ORGANISMES HLM	248
ANNEXE IV LE SECTEUR ASSOCIATIF BÉNÉFICIAIRE DIRECT OU INDIRECT DES FONDS DE LA PEEC.....	251
IV.1 LES RESSOURCES PEEC DU SECTEUR ASSOCIATIF SELON LES DONNÉES RECUEILLIES AUPRÈS DES COLLECTEURS ASSOCIÉS DE L'UESL	251
IV.2 LES RESSOURCES PEEC DU SECTEUR ASSOCIATIF SELON LES DONNÉES RECUEILLIES AUPRÈS DE CE DERNIER.....	254
ANNEXE V ACTIVITÉ DE LA SICF EN TERMES DE COLLECTE ET D'EMPLOIS DES FONDS DE LA PEEC	257
V.1 RESSOURCES DE LA SICF	257
V.2 EMPLOIS DE LA SICF	259
V.3 SITUATION BILANTIELLE DE LA SICF	259
ANNEXE VI DONNÉES DE SYNTHÈSE SUR LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AGRICOLES À L'EFFORT DE CONSTRUCTION	261
VI.1 RESSOURCES ISSUES DE LA PEAEC	261
VI.2 EMPLOIS DE LA PEAEC	262
VI.3 SOLDE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES DE LA PEAEC	263
VI.3.1 Flux de trésorerie.....	263
VI.3.2 Impact sur les fonds issus de la PEAEC.....	263
VI.4 DONNÉES GÉOGRAPHIQUES.....	264
ANNEXE VII ANALYSE DU COÛT DU RISQUE DES PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES.....	267
VII.1 DÉCOMPOSITION DU COÛT DU RISQUE ANNUEL.....	267
VII.1.1 Coût global du risque annuel des financements aux personnes physiques	267
VII.1.2 Dispersion par organisme du coût du risque des financements aux personnes physiques	269
VII.1.3 Impact des méthodes de gestion du contentieux et de dépréciation sur le coût du risque	270
VII.2 ANALYSE DES DÉPRÉCIATIONS.....	272
VII.2.1 Taux de créances douteuses des financements aux personnes physiques	272
VII.2.2 Taux de dépréciation des financements aux personnes physiques	274
VII.2.3 Impact des méthodes de gestion du contentieux et de dépréciation sur le taux de dépréciation	276
ANNEXE VIII TRANSFERTS FINANCIERS ENTRE COLLECTEURS.....	279
VIII.1 ANALYSE GLOBALE DES TRANSFERTS ENTRE COLLECTEURS.....	279
VIII.2 DISPERSION DES TRANSFERTS ENTRE COLLECTEURS	281
VIII.3 ÉQUILIBRE DES TRANSFERTS ENTRE COLLECTEURS	282
ANNEXE IX LISTE DES SIGLES UTILISÉS.....	287

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport annuel statistique et financier de l'exercice 2014 sur la PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction) a été approuvé par le conseil d'administration de l'ANCOLS, Agence nationale de contrôle du logement social, le 26 novembre 2015 conformément au 12° du II de l'article R.342-2 du CCH. Créée au 1^{er} janvier 2015 à partir de la fusion de l'ANPEEC et de la MIILOS, l'ANCOLS prend la suite de l'ANPEEC pour la production de ce rapport annuel.

La rigueur et la diligence avec laquelle les acteurs de la PEEC, en particulier les collecteurs, se sont globalement acquittés de leur obligation déclarative doivent être ici saluées. Ces acteurs s'appuient sur la plate-forme extranet que l'ANCOLS hérite de l'ANPEEC et qui a été développée avec la préoccupation d'offrir aux déclarants un haut niveau d'ergonomie minimisant leurs tâches.

Le présent rapport a été établi en régie par les équipes de l'ANCOLS qui bénéficient des compétences développées en interne à l'ANPEEC. Il analyse à la fois la situation à la fin de l'exercice 2014, soit à la fin du cycle triennal 2012-2014, et les tendances dynamiques de ce secteur telles qu'elles peuvent être projetées à partir de cette base. C'est ainsi qu'il traite notamment des flux de ressources et d'emplois, des politiques d'intervention intragroupe et hors groupe, des équilibres structurels dont la trésorerie et des performances de gestion des CIL. L'analyse du coût des risques inhérents aux financements accordés fait l'objet d'un développement spécifique.

Dans l'objectif d'adapter le contenu de ces travaux à plusieurs niveaux de lecture, le rapport inclut une synthèse d'une dizaine de pages, et est livré avec un supplément « Essentiel » d'une trentaine de pages comportant une présentation visuelle des principales données extraites du rapport.

Je formule le vœu que ce premier rapport annuel statistique et financier produit par l'ANCOLS apporte sa contribution dans la connaissance statistique de ce secteur très lié aux enjeux du logement social dans notre pays.

Pascal MARTIN-GOUSSET

Directeur général de l'ANCOLS

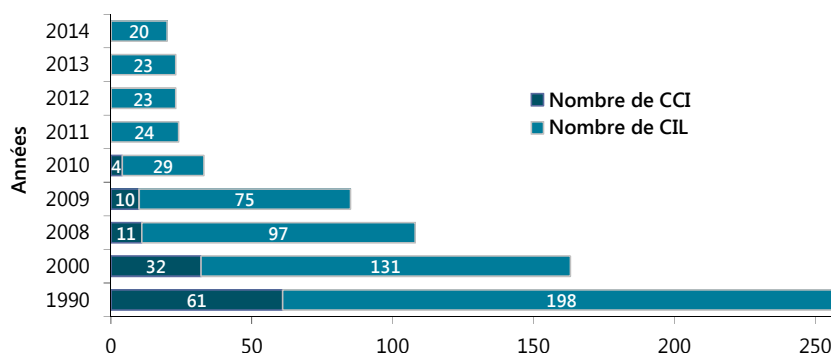
SYNTHÈSE

En application du 4° du I de l'article L.342-2 du CCH, l'ANCOLS a notamment pour mission « d'assurer la production annuelle de données statistiques et financières relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction ». À ce titre, elle établit un « rapport annuel sur les emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction et sur la situation financière des organismes gestionnaires de la participation des employeurs à l'effort de construction », rapport approuvé par son conseil d'administration selon les dispositions du 12° du I de l'article R.342-2 du CCH.

Les principaux enseignements à tirer de la présente édition du rapport susmentionné sont développés ci-après. Cette édition correspondant à la dernière pour la période triennale couverte par le décret-emplois 2012-2014, sa structure et son organisation sont similaires à celles des éditions 2012 et 2013, afin de ne pas créer de rupture et de garantir une comparabilité des données sur toute la période d'application dudit décret-emplois.

Une poursuite de la concentration des organismes collecteurs associés de l'UESL

Dépassant 250 au début des années 90, le nombre des collecteurs associés de l'UESL n'a cessé de décroître avec une accélération de la concentration en 2010 suite à la restructuration du réseau engagée par l'UESL. Le nombre de ces collecteurs n'atteint plus que 20 à la fin de l'année 2014.



Un respect partiel des volumes d'emplois prévus par le « décret-enveloppes »

Le décret n°2012-353 du 12 mars 2012 modifié dit « décret-enveloppes » fixe les enveloppes triennales (2012 à 2014) minimales et maximales pour chaque catégorie d'emplois. Au terme de la période triennale 2012-2014, les emplois réalisés s'élèvent à 10 221,6 millions d'euros alors que le cumul des enveloppes minimales est de 9 297 millions d'euros et le total des enveloppes maximales de 12 295 millions d'euros.

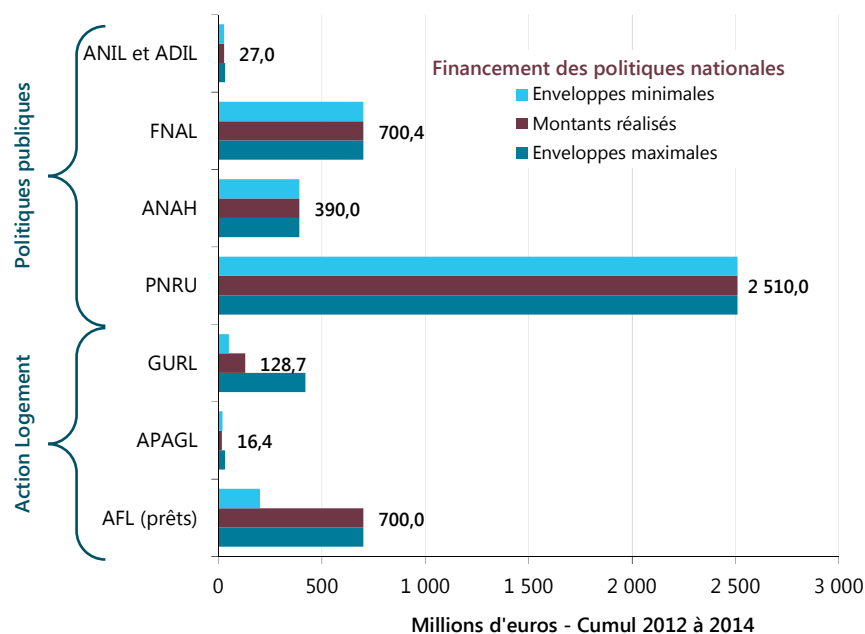
Synthèse des emplois PEEC réalisés par Action Logement (CIL et UESL) de 2009 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Cumul 2009-2011		Enveloppes 2012-2014							
	Réalisé	Enveloppes	2012		2013		2014		Cumul 2012-2014	
			Réalisé	Enveloppes	Réalisé	Enveloppes	Réalisé	Enveloppes	Réalisé	Enveloppes
Concours aux personnes physiques	3 701,1	Min 3 142 Max 4 439	838,4	Min 880 Max 1 090	968,7	Min 595 Max 885	949,2	Min 490 Max 780	2 756,3	Min 1 965 Max 2 755
Concours aux personnes morales	2 937,1	Min 3 051 Max 3 629	679,5	Min 952 Max 1 182	893,8	Min 1 233 Max 1 745	1 365,3	Min 1 252 Max 1 830	2 938,6	Min 3 437 Max 4 757
Financement des politiques nationales	5 865,5	Min 5 343 Max 5 696	1 572,6	Min 1 218 Max 1 682	1 427,0	Min 1 363 Max 1 550	1 472,8	Min 1 314 Max 1 551	4 472,5	Min 3 895 Max 4 783
Emplois non ventilés	305,9		49,6		3,3		1,3		54,2	
Emplois réels	12 809,6		3 140,1		3 292,9		3 788,6		10 221,6	
Ajustements pour engag. et provisions			306,0		341,0		-10,3		636,8	
Totaux	12 809,6	Min 11 536 Max 13 764	3 446,1	Min 3 050 Max 3 954	3 633,9	Min 3 191 Max 4 180	3 778,3	Min 3 056 Max 4 161	10 858,3	Min 9 297 Max 12 295

L'analyse détaillée par catégorie d'emplois, pour chacune des familles de bénéficiaires identifiées dans le tableau ci-dessus, met en évidence des situations contrastées.

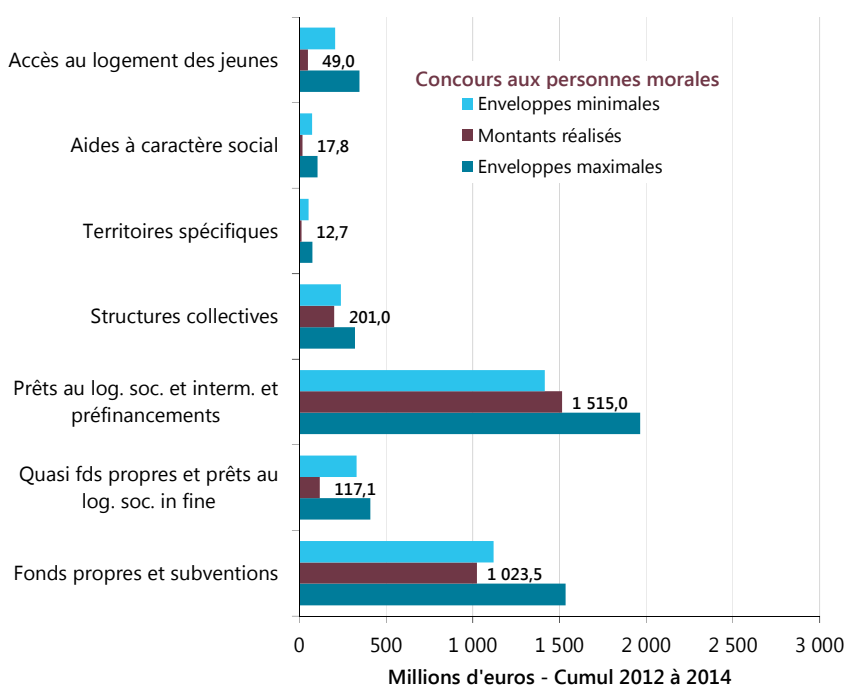
Ainsi, le financement des politiques nationales, englobant les politiques publiques et les actions nationales propres à Action Logement, est en conformité avec les enveloppes réglementaires.



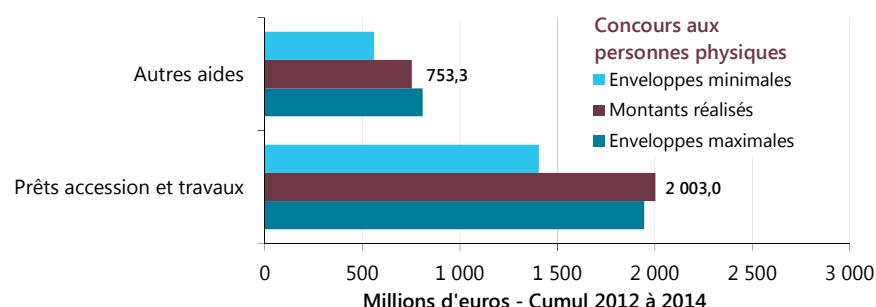
Les financements de politiques publiques (PNRU, ANAH, FNAL, ANIL) sont conformes aux niveaux prévus. Les concours au fonctionnement de l'APAGL et au fonds GURL se situent dans les limites des enveloppes fixées, sachant que le niveau de financement du fonds GURL dépend de facteurs exogènes, notamment la diffusion du produit et sa sinistralité. Les financements accordés à l'AFL atteignent 750 millions d'euros, soit le niveau de l'enveloppe maximale réglementaire.

Concernant les concours aux personnes morales, leur niveau global est inférieur au cumul des enveloppes minimales réglementaires.

Les subventions et apports en fonds propres (1 023,5 millions d'euros) sont inférieurs à la limite minimale de l'enveloppe. Avec un montant de 1 515,0 millions d'euros, les prêts amortissables au logement social et intermédiaire et les préfinancements sont dans les limites de l'enveloppe fixée. Les montants de tous les autres emplois sont significativement inférieurs aux enveloppes minimales prévues. Toutefois, il convient de signaler que le niveau de réalisation des emplois pour la période 2012-2014 est en réalité probablement supérieur aux valeurs figurant sur le graphique ci-contre, les observations qui précèdent devant s'analyser sous réserve de l'impossibilité de ventilation des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions, même si les travaux réalisés par l'Agence montrent qu'il y aurait plutôt une tendance à la surestimation des engagements propres à une année, en raison notamment d'une clôture très tardive des exercices comptables.



Quant aux concours aux personnes physiques, ils dépassent légèrement la limite supérieure des enveloppes réglementaires prévues.

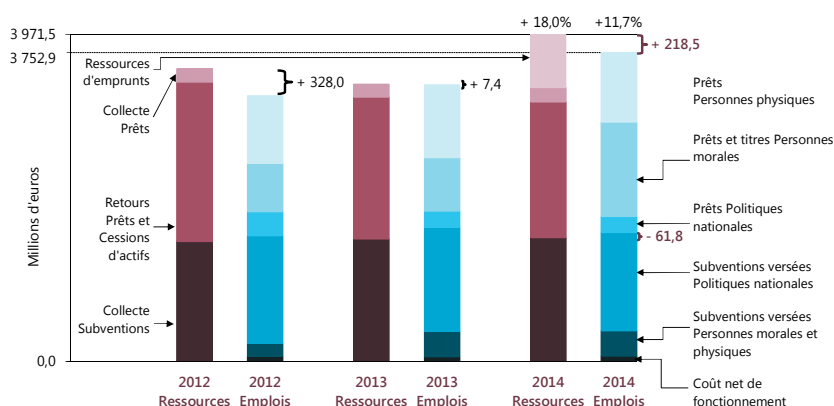


Sur la période triennale, le montant des prêts accession et travaux dépasse la limite de l'enveloppe maximale et les autres aides atteignent pratiquement le niveau de l'enveloppe maximale qui leur est applicable. À l'instar des concours aux personnes morales, ces observations doivent s'analyser

sous réserve de l'impossibilité de ventilation des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions.

Un solde ressources – emplois excédentaire

La synthèse des flux financiers, observée au niveau des CIL, met en évidence une consolidation en 2014 de l'excédent des ressources sur les emplois (+ 218,5 millions d'euros) après une situation de quasi-équilibre (+ 7,4 millions d'euros) en 2013 et un important excédent de 328,0 millions d'euros en 2012. En 2014, les ressources



augmentent plus nettement que les emplois (+ 18,0% contre + 11,7%) créant une situation excédentaire. Cette dernière est déterminée par une baisse des contributions pour le financement des politiques nationales (- 5,0%), une baisse des concours aux personnes physiques (- 2,4%) et une très forte croissance des concours aux personnes morales (+ 45,0% pour les financements intragroupes et + 63,2% pour les financements hors groupe).

Si l'on se limite aux seuls ressources et emplois qui génèrent des flux irréversibles, le solde est déficitaire de 61,8 millions d'euros en 2014, de 143,5 millions d'euros en 2013 et de 69,5 millions d'euros en 2012.

Synthèse des flux irréversibles de ressources et d'emplois des CIL de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

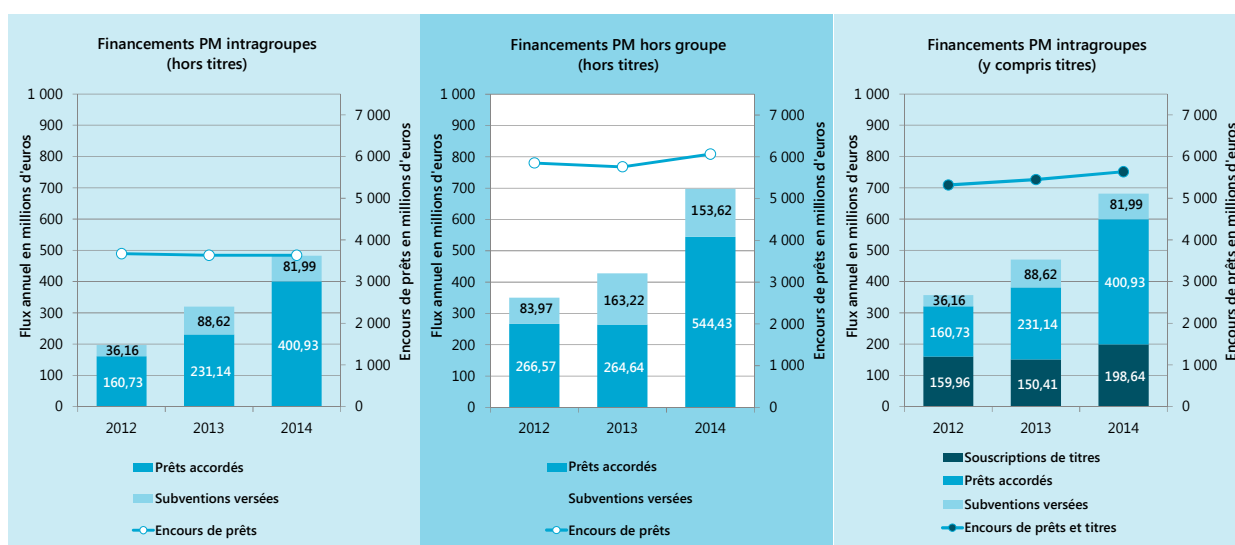
Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Collecte sous forme de subventions (A)	1 502,51	100,0%	+ 1,1%	1 486,72	100,0%	+ 2,1%	1 455,60	100,0%
Subventions versées Personnes morales	235,61	15,7%	- 6,4%	251,84	16,9%	+ 109,6%	120,13	8,3%
Subventions versées Personnes physiques	72,83	4,8%	+ 31,1%	55,57	3,7%	+ 44,8%	38,39	2,6%
Subventions nettes Politiques nationales	1 193,43	79,4%	- 5,9%	1 267,87	85,3%	- 3,1%	1 307,90	89,9%
Flux net lié à la gestion courante	62,42	4,2%	+ 13,6%	54,92	3,7%	- 6,4%	58,69	4,0%
Emplois irréversibles (B)	1 564,28	104,1%	- 4,0%	1 630,19	109,7%	+ 6,9%	1 525,11	104,8%
Flux financier irréversible (C) = (A-B)	-61,77	-4,1%	- 56,9%	-143,47	-9,7%	+ 106,4%	-69,51	-4,8%
Concours assimilés à des subventions PM	0,10	0,0%	- 96,9%	3,12	0,2%	+ 130,1%	1,35	0,1%
Concours assimilés à des subventions PP	41,04	2,7%	+ 28,3%	31,97	2,2%	- 11,4%	36,09	2,5%
Emplois non décaissés (D)	41,13	2,7%	+ 17,2%	35,09	2,4%	- 6,3%	37,44	2,6%
Solde net irréversible (E) = (C-D)	-102,90	-6,8%	- 42,4%	-178,56	-12,0%	+ 66,9%	-106,96	-7,3%

En intégrant les créances irrécouvrables qui sont assimilables à des subventions décalées dans le temps, le déficit atteint 102,9 millions d'euros en 2014, contre 178,6 millions d'euros en 2013 et 107,0 millions d'euros

en 2012. Il est possible de conjecturer à partir de cette situation qu'une dégradation durable du solde entre les ressources et les emplois définitifs conduirait à une utilisation des retours de prêts pour le versement de subventions. Il s'en suivrait, toutes choses égales par ailleurs, un volume de nouveaux prêts insuffisant pour maintenir les niveaux d'encours de prêts, entraînant à terme une diminution du renouvellement endogène des ressources par les retours de prêts et une réduction de la capacité d'intervention du secteur.

Une poursuite de la consolidation des fonds propres des entités détenues

L'année 2014 confirme le déplacement de l'équilibre entre les bénéficiaires des financements aux opérateurs observé depuis 2012. Bien que les encours de financements hors groupe demeurent supérieurs aux encours de financements intragroupes, la part intragroupe dans les nouveaux financements accordés est quasi identique à la part hors groupe grâce aux flux de souscriptions de titres suite aux augmentations de capital réalisées par les entités intragroupes. L'évolution au cours des prochaines années du rapport entre les deux catégories de financements permettra d'observer un maintien de la prépondérance des encours de financements hors groupe ou les effets d'une plus forte orientation des financements en faveur d'entités contrôlées par les CIL, sachant que pour une réelle comparaison, il conviendrait de pondérer l'analyse avec les efforts d'investissements respectifs des deux catégories d'organismes. Afin d'éclaircir cette question, le programme de travail de l'Agence comporte une étude ad hoc en cours de réalisation et dont les résultats seront publiés au premier semestre 2016.



Une consolidation des marges de manœuvre des organismes

Les dynamiques récentes se traduisent par une hausse de 9,8% de la trésorerie globale nette (hors collecte) en 2014, après des progressions de 5,7% en 2013 et de 19,2% en 2012.

Synthèse de la trésorerie Action Logement (CIL et UESL) de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014				Exercice 2013			Variation 2014/2013	Exercice 2012
	UESL	CIL	TOTAL	%	UESL	CIL	TOTAL		
Valeurs mobilières de placement	359,93	649,42	1 009,35	32,1%	287,89	588,83	876,72	+ 15,1%	752,84
Disponibilités nettes	220,27	1 918,06	2 138,33	67,9%	305,21	1 802,96	2 108,17	+ 1,4%	2 135,70
Trésorerie globale (A)	580,19	2 567,48	3 147,67	100,0%	593,10	2 391,79	2 984,89	+ 5,5%	2 888,54
Collecte totale P(S)EEC		1 677,59	1 677,59	53,3%		1 643,58	1 643,58	+ 2,1%	1 619,53
Collecte totale PEAEC		22,14	22,14	0,7%		22,45	22,45	- 1,4%	21,17
Collecte totale (B)		1 699,73	1 699,73	54,0%		1 666,03	1 666,03	+ 2,0%	1 640,70
Trésorerie globale nette de la collecte (A-B)	580,19	867,75	1 447,94	46,0%	593,10	725,76	1 318,86	+ 9,8%	1 247,84

Les encours de ressources stables des collecteurs (hors UESL) augmentent de 0,7 milliard d'euros entre 2013 et 2014 pour atteindre 21,1 milliards d'euros. On observe simultanément un **accroissement moins important des encours d'emplois durables** qui passent de 18,4 milliards d'euros en 2013 à 18,9 milliards d'euros en 2014. Il s'en suit une **augmentation du fonds de roulement** dont le niveau s'élève à 2,2 milliards d'euros à fin 2014.

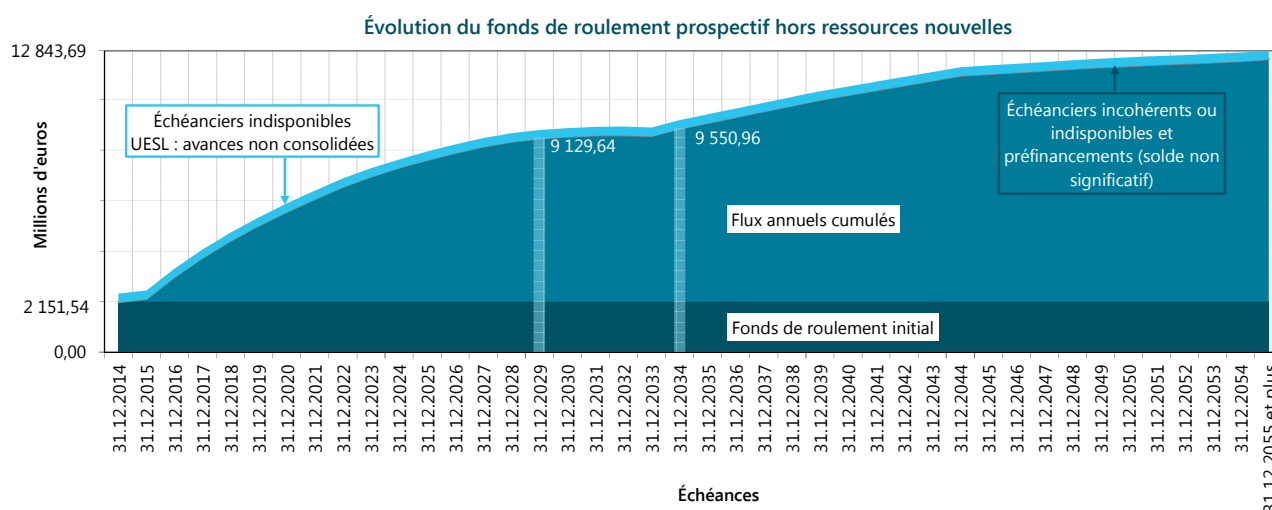
Évolution du fonds de roulement des CIL de 2012 à 2014 (hors UESL)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Réel	%	Réel	%	Estimé ⁽¹⁾	%
Fonds associatifs, réserves et report à nouveau	3 681,52	17,5%	3 641,72	17,8%	3 616,14	17,7%
Résultat	32,93	0,2%	39,78	0,2%	42,61	0,2%
Subventions d'investissement	0,04	0,0%	0,04	0,0%	0,04	0,0%
Amortissements et dépréciations	626,66	3,0%	657,96	3,2%	680,81	3,3%
Capitaux propres retraités (A)	4 341,14	20,6%	4 339,50	21,3%	4 339,61	21,3%
Fonds PEC reçus sous forme de subventions (B)	10 679,79	50,7%	9 864,74	48,3%	9 782,28	47,9%
Ressources définitives (I = A+B)	15 020,94	71,2%	14 204,23	69,6%	14 121,89	69,2%
Provisions pour engagements à réaliser	746,12	3,5%	1 611,29	7,9%	1 756,01	8,6%
Provisions pour risques et charges	46,33	0,2%	44,38	0,2%	45,81	0,2%
Fonds PEC reçus sous forme de prêts	4 631,48	22,0%	4 556,46	22,3%	4 502,27	22,0%
Dettes financières	638,40	3,0%	-5,47	0,0%	-6,85	0,0%
Ressources non définitives (II)	6 062,33	28,8%	6 206,66	30,4%	6 297,25	30,8%
Ressources stables (III = I+II)	21 083,27	100,0%	20 410,89	100,0%	20 419,13	100,0%
Immobilisations incorporelles et corporelles	109,37	0,5%	109,67	0,5%	107,32	0,5%
Participations	2 004,75	9,5%	1 811,70	8,9%	1 639,66	8,0%
Solde UESL/Collecteurs - Avances et financements	1 361,22	6,5%	1 148,32	5,6%	977,38	4,8%
Créances rattachées : Filiales et entreprises liées	2 310,08	11,0%	2 211,70	10,8%	2 225,60	10,9%
Créances rattachées : Autres participations	1 334,11	6,3%	1 434,54	7,0%	1 459,94	7,1%
Prêts aux autres personnes morales et organismes	6 064,13	28,8%	5 758,71	28,2%	5 850,83	28,7%
Prêts aux personnes physiques	5 684,94	27,0%	5 867,88	28,7%	6 108,43	29,9%
Autres immobilisations financières	63,13	0,3%	59,51	0,3%	55,56	0,3%
Emplois durables (IV)	18 931,73	89,8%	18 402,03	90,2%	18 424,74	90,2%
Fonds de roulement (V = III-IV)	2 151,54	10,2%	2 008,86	9,8%	1 994,40	9,8%

(1) Pour les organismes dont les données définitives ne sont pas disponibles, utilisation des données provisoires. Pour les agrégats non disponibles en données provisoires, estimation à partir des ratios des organismes ayant fourni des données définitives.

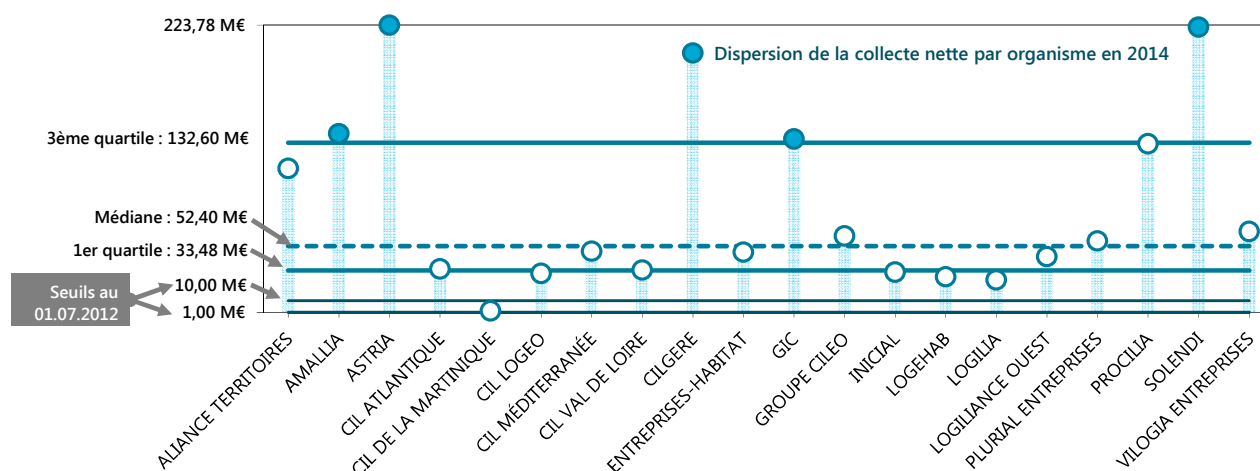
La prise en compte des retours prévus sur les encours de prêts et des remboursements à effectuer sur les dettes permet de prévoir le rythme de reconstitution du fonds de roulement des collecteurs (hors UESL).



Le fonds de roulement prévisionnel est ainsi de 9,1 milliards d'euros d'ici quinze ans et de 12,8 milliards d'euros à terme, sans tenir compte des ressources nouvelles, des futurs emplois et du risque d'irrecouvrabilité lié aux prêts accordés. Le niveau des encours dont les échéances sont indisponibles n'est plus significatif et n'impacte pas la fiabilité des projections ainsi faites. Quant aux préfinancements (153,5 millions d'euros) et aux avances non consolidées faites par les CIL à l'UESL (379,8 millions d'euros), la quote-part qui sera consolidée sous forme de prêts demeurera dans le fonds de roulement prévisionnel selon les échéanciers qui seront retenus alors que la quote-part qui sera consolidée sous forme de subventions se traduira par une réduction à due concurrence du fonds de roulement prévisionnel.

Persistance d'une relative hétérogénéité des tailles des collecteurs

L'analyse des indicateurs de ressources montre que **malgré les fusions intervenues depuis, il subsiste une assez forte hétérogénéité entre les CIL en termes de ressources** annuelles en général et de niveau de collecte en particulier. On observe à la fois un regroupement de la plupart des organismes autour de la valeur médiane et un important écart entre le groupe des « gros » collecteurs et les collecteurs de petite ou moyenne taille. Ainsi, la collecte annuelle nette varie en 2014 entre 2,1 millions d'euros et 223,8 millions d'euros, la médiane étant égale à 52,4 millions d'euros.



Des performances individuelles variables et une stabilité des coûts de fonctionnement

Selon les dispositions de l'article L.342-2 (II, b et c) du CCH, l'ANCOLS a pour missions d'évaluer l'efficacité avec laquelle les organismes collecteurs s'acquittent de leur mission d'intérêt général et l'efficacité de leur gestion. À ce titre, la **performance des collecteurs en termes de gestion** est appréciée au moyen d'une série d'indicateurs déclinant quatre objectifs principaux :

- ▶ la réalisation des objectifs d'emplois formalisés dans le « décret-enveloppes » ;
- ▶ le maintien d'un équilibre financier durable ;
- ▶ la maîtrise du coût du risque, limité aux financements aux personnes physiques ;
- ▶ et l'optimisation des coûts de gestion.

Les résultats de la mise en œuvre de ces indicateurs, qui s'inscrivent dans un **schéma global de suivi de la performance en termes de gestion des CIL centré sur des indicateurs relevant du cycle « Ressources - Moyens - Production »**, sont synthétisés sur le tableau ci-après.

Synthèse des indicateurs d'appréciation de la performance en termes de gestion des CIL de 2009 à 2014

Désignation	Numéro	Tendance souhaitable	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Tendance observée ou attendue
Indice de réalisation des emplois	I1.10		50,54%	63,38%	69,73%	57,53%	69,28%	75,50%	
Indice pondéré de contribution ⁽¹⁾	I1.11		43,48%	73,91%	52,17%	42,86%	33,33%	47,62%	
Ratio de couverture des emplois	I2.10		114,57%	106,27%	111,99%	122,28%	121,17%	108,82%	
Ratio de fonds de roulement	I2.20		109,18%	108,86%	108,59%	111,11%	110,92%	111,36%	
Ratio de structure financière	I2.30		64,85%	71,32%	77,55%	69,23%	69,59%	71,25%	
Taux de créances douteuses PP	I3.10		11,78%	12,31%	16,23%	19,12%	20,30%	21,05%	
Taux de recouvrement prévu PP	I3.20		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Coût du risque PP	I3.30		1,54%	1,47%	1,04%	0,82%	0,52%	0,40%	
Coût du risque PP locatif $\approx$ LOCA-PASS	I3.30		25,17%	9,86%	7,41%	7,11%	4,01%	5,77%	
Écart de coût opérationnel ⁽²⁾	I4.10		120,41%	109,21%	114,14%	111,21%	111,37%	109,80%	
Écart de coût opérationnel normé ⁽²⁾	I4.20		111,77%	113,42%	115,20%	115,44%	110,85%	113,45%	
Couverture du coût opérationnel	I4.30		72,44%	70,01%	80,36%	81,56%	82,45%	81,22%	
Indice d'efficience	I4.40		96,88%	90,06%	96,07%	94,38%	94,87%	94,93%	

(1) Pourcentage d'organismes avec un indice supérieur ou égal à 100%.

(2) Écart moyen des organismes au dessus de la médiane.

n.d. : non disponible

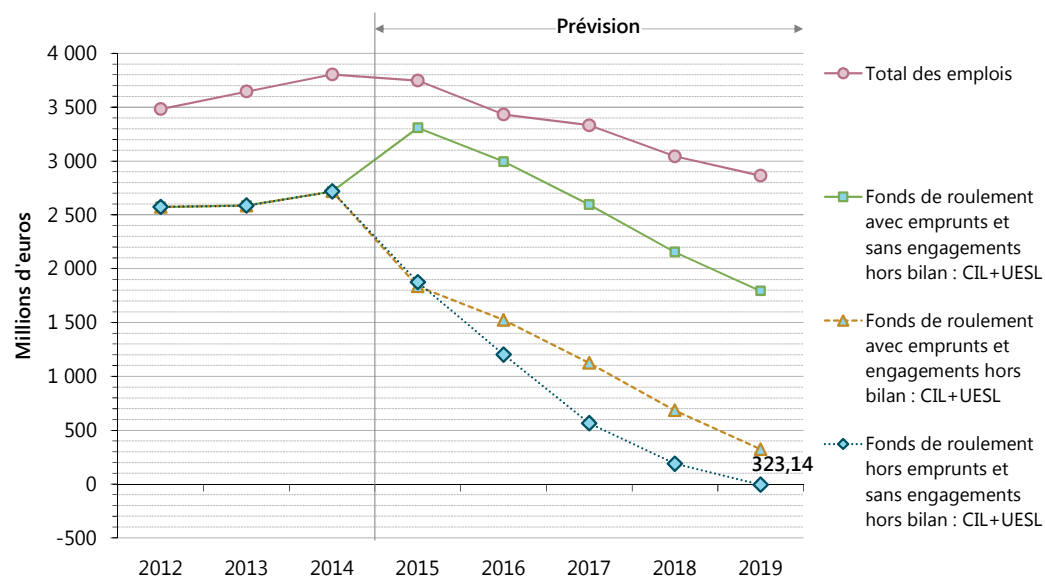
L'analyse des indicateurs d'appréciation de la réalisation des **objectifs d'emplois formalisés dans le « décret-enveloppes » (I1.10)** permet de constater que ceux-ci **ne sont pas globalement réalisés en 2014**. L'indice synthétique affiche au titre du dernier exercice de la période triennale 2012-2014 une valeur de 75,5% contre 69,3% pour l'exercice précédent et 57,5% pour l'exercice 2012. Il en découle un **indice cumulé de réalisation des objectifs d'emplois de 67,9% pour la période triennale 2012-2014 contre un indice cumulé de 68,5% pour la période triennale précédente**. Toutefois, il convient de signaler que le niveau de réalisation de la période 2012-2014 est en réalité supérieur à l'indice calculé car celui-ci **ne tient pas compte des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions**, nonobstant les réserves quant à une possible surestimation de ces engagements et provisions.

Sous réserve de l'impossibilité de ventilation des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions, une analyse des différents éléments qui concourent à l'indice de réalisation des objectifs d'emplois permet de noter que **les objectifs de financement des politiques publiques nationales sont atteints** aussi bien pour la période triennale 2009-2011 que la période 2012-2014. **Concernant les personnes physiques**, en raison de **certains dépassements d'objectifs**, l'indice cumulé de réalisation atteint 77,0% pour la période 2012-2014 car les dépassements provoquent un mécanisme de pénalisation dans le mode de calcul retenu pour l'indicateur. Cet indice de réalisation est ainsi en retrait par rapport à la période précédente qui affichait un taux de réalisation cumulé de 90,4%. **Quant aux personnes morales**, leur taux cumulé de réalisation des objectifs d'emplois de 53,8% est en progression par rapport à la période triennale 2009-2011 où il n'a atteint que 42,5%, mais ce taux reste nettement inférieur à celui des personnes physiques, **certain emplois comme l'accès au logement des jeunes étant en sous-réalisation significative**.

En progression par rapport à la précédente période triennale où il n'était que de 36,8%, l'indice synthétique de respect des enveloppes réglementaires affiche une valeur de 43,8% au titre de la période triennale 2012-2014, sous réserve de l'impossibilité de ventiler les ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions dont le sens de l'impact ne peut être préjugé. En outre, **on observe une réduction de l'hétérogénéité dans la contribution des organismes à la réalisation des objectifs d'emplois en comparaison de leurs ressources respectives (I1.11)**.

Concernant les indicateurs visant à suivre le maintien d'un équilibre financier durable (I2.10 à I2.30), ils permettent d'observer une situation financière solide à la fin de la période triennale 2012-2014.

Pour la période 2015-2019, la prise en compte de tous les engagements hors bilan, des provisions et de la mobilisation totale de l'emprunt CDC permet de prévoir à l'horizon 2019 un fonds de roulement positif de 323 millions d'euros.



L'évolution projetée conduirait à un fonds de roulement net de la collecte négatif dès l'année 2016. Toutefois, il convient de noter que la situation qui sera réellement observée, en particulier en termes de trésorerie, devrait être meilleure que celle anticipée au niveau du fonds de roulement prévisionnel, compte tenu des décalages de paiement liés aux délais de réalisation des opérations financées par les collecteurs.

Quant aux indicateurs relatifs au coût du risque (I3.10 à I3.30), ils montrent un coût du risque des financements aux personnes physiques fortement dégressif. Malgré cette baisse, il reste largement supérieur à celui des prêts à l'habitat en France qui est de seulement 0,09%, mais cette situation s'explique par les caractéristiques des publics financés et des produits diffusés. Les prêts locatifs (dont le LOCA-PASS représente la quasi-totalité) constituent la principale composante du niveau élevé de ce coût du risque. Le niveau particulièrement élevé du coût du risque relatif aux prêts locatifs s'explique notamment par la nature même du produit LOCA-PASS pour lequel les mises en jeu touchent principalement des populations fragiles ayant une faible solvabilité.

Enfin, les indicateurs visant à suivre l'optimisation des coûts de gestion (I4.10 à I4.40) appellent les observations suivantes :

- un coût opérationnel des CIL relativement constant sur la période 2012-2014 égal à environ 300 millions d'euros en moyenne (soit un coût opérationnel net de 280 millions d'euros en moyenne après déduction des produits annexes et divers) et représentant 8,2% des ressources totales ;
- un coût opérationnel par ETP en légère hausse, passant de 95 900 euros en 2012 à 102 500 euros en 2014 ;
- une stabilité relative des marges de manœuvre qui est le reflet de la constance du coût opérationnel au cours des trois dernières années et probablement de l'absence d'évolution majeure dans les schémas organisationnels des organismes. Cette situation peu évolutive fige les possibilités d'optimisation à partir des comparaisons entre organismes à au moins 5% du coût opérationnel net d'environ 280 millions d'euros (niveau d'inefficience visible), ce qui n'exclut pas l'éventualité d'une existence de possibilités d'optimisation internes aux organismes positionnés sur la frontière efficiente.

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PEEC : MÉCANISMES, ACTEURS ET BÉNÉFICIAIRES

La Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) est une obligation légale de financement d'actions dans le domaine du logement, en particulier du logement des salariés, à laquelle sont assujettis tous les employeurs occupant au minimum vingt salariés, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics administratifs. Issue d'une initiative patronale datant de 1943, la PEEC a été rendue obligatoire par le décret n° 53-701 du 9 août 1953 pris en application de l'article 7 de la loi du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier. Assise sur la masse salariale et initialement fixée à 1%, l'obligation minimale s'établit à 0,45% depuis 1992, date à laquelle elle a été réduite pour compenser la création d'un versement obligatoire par les entreprises assujetties d'une contribution au Fonds national d'aide au logement (FNAL) qui finance notamment l'aide personnalisée au logement et la prime de déménagement.¹

Si un employeur peut se libérer de son obligation en investissant directement, cette obligation prend principalement la forme d'un versement à un organisme agréé par le ministre chargé du logement aux fins de collecter la PEEC. Les sommes versées aux organismes collecteurs agréés font l'objet d'une gestion paritaire par les syndicats d'employeurs et les organisations syndicales représentatives des salariés. Ces sommes sont couramment qualifiées de « participation obligatoire » pour les versements faits par les entreprises au titre de l'obligation légale (ils sont alors intégrés dans les fonds dits de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction), et de « participation volontaire » pour les versements qui ne relèvent pas de l'obligation légale (intégrés quant à eux dans les fonds dits de la Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction).

Depuis sa création, la PEEC est intervenue dans deux domaines principaux :

1. l'investissement en matière de logements locatifs, générant notamment des droits de réservation de logements locatifs auprès des bailleurs constructeurs au profit des organismes collecteurs, droits utilisables par ces derniers pour mettre des logements à la disposition des salariés à des conditions économiquement avantageuses et pour répondre aux politiques publiques de logement telles que le DALO (Droit Au Logement Opposable) ;
2. les prêts aux salariés pour le financement de leur résidence principale.

Suite à plusieurs réformes, dont la dernière appliquée aux données analysées dans ce rapport date de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et de ses décrets d'application, les ressources de la PEEC constituent aujourd'hui une source significative de financement de la politique du logement en France. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi suscitée, les ressources de la PEEC doivent financer les catégories d'emplois suivantes selon les dispositions de l'article L.313-3 du CCH (Code de la construction et de

¹ Les employeurs relevant du régime agricole et occupant plus de cinquante salariés sont également soumis depuis 2008 à une obligation équivalente dont le minimum est fixé à 0,45% de leur masse salariale, dans des conditions définies par les articles L.716-2 et s. et R.716-26 et s. du Code rural et de la pêche maritime. Ce versement appelé Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction (PEAEC) est collecté par les organismes agréés pour collecter la PEEC. Les données de synthèse relatives aux ressources et aux emplois de la PEAEC sont présentées dans l'Annexe VI (pages 263 et suivantes).

l'habitation) dans sa rédaction antérieure à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014² :

- a. les aides aux personnes physiques pour leurs projets d'accession à la propriété, de réhabilitation de leur logement, d'accès au logement locatif, de changement de logement ou de maintien dans celui-ci ;
- b. le soutien à la construction, à la réhabilitation et à l'acquisition de logements locatifs sociaux ainsi qu'à la production de logements locatifs intermédiaires ;
- c. les interventions à caractère très social dans le domaine du logement, notamment sous la forme d'opérations relatives au logement ou à l'hébergement des personnes défavorisées et de dépenses d'accompagnement social ;
- d. la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) ;
- e. la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) ainsi que le soutien à l'amélioration du parc privé ;
- f. la participation à des actions de formation, d'information ou de réflexion menées par des associations agréées par l'État ;
- g. le versement de compensations à des organismes d'assurance qui proposent des contrats d'assurance contre les impayés de loyer et qui respectent un cahier des charges fixé par décret.

Les catégories relevant des points b, c, d et e ci-dessus font l'objet de contreparties pouvant prendre la forme de droits de réservation portant sur des logements locatifs au bénéfice des organismes collecteurs agréés. Ces droits de réservation sont utilisables par ces derniers pour mettre des logements locatifs à la disposition des salariés des entreprises cotisantes. Ils sont également mobilisés dans le cadre des politiques publiques du logement, notamment pour le DALO.

Les emplois des fonds de la PEEC peuvent prendre la forme de prêts, d'avances sur travaux, d'octroi de garanties ou de subventions, à des personnes physiques ou morales, à des opérateurs de l'État ou à des associations agréées par l'État. Il peut également s'agir de prises de participations dans des sociétés ou d'apports en quasi-fonds propres à ces dernières.

En dehors des catégories d'emplois ci-dessus et en application des dispositions du IV de l'article 43 de la Loi de finances 2013, il a été institué pour une durée de trois ans une contribution prélevée sur la collecte perçue par les organismes afin de financer le Fonds National d'Aide au Logement (FNAL). Le montant de cette contribution fixé à 400 millions d'euros pour l'année 2013 a été ramené à 300 millions d'euros pour 2014 (Loi de finances 2014) et 300 millions d'euros pour 2015 (convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014).

L'utilisation des ressources de la PEEC et la mise en œuvre de ces emplois mobilisent ainsi de nombreux acteurs qui sont présentés dans les sections 1.1 et 1.2.

L'ANPEEC (Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) occupait une place particulière dans le dispositif de la PEEC. En effet, l'ANPEEC était un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé en 1988 et investi d'une mission générale de suivi, d'évaluation et de contrôle de la PEEC selon les

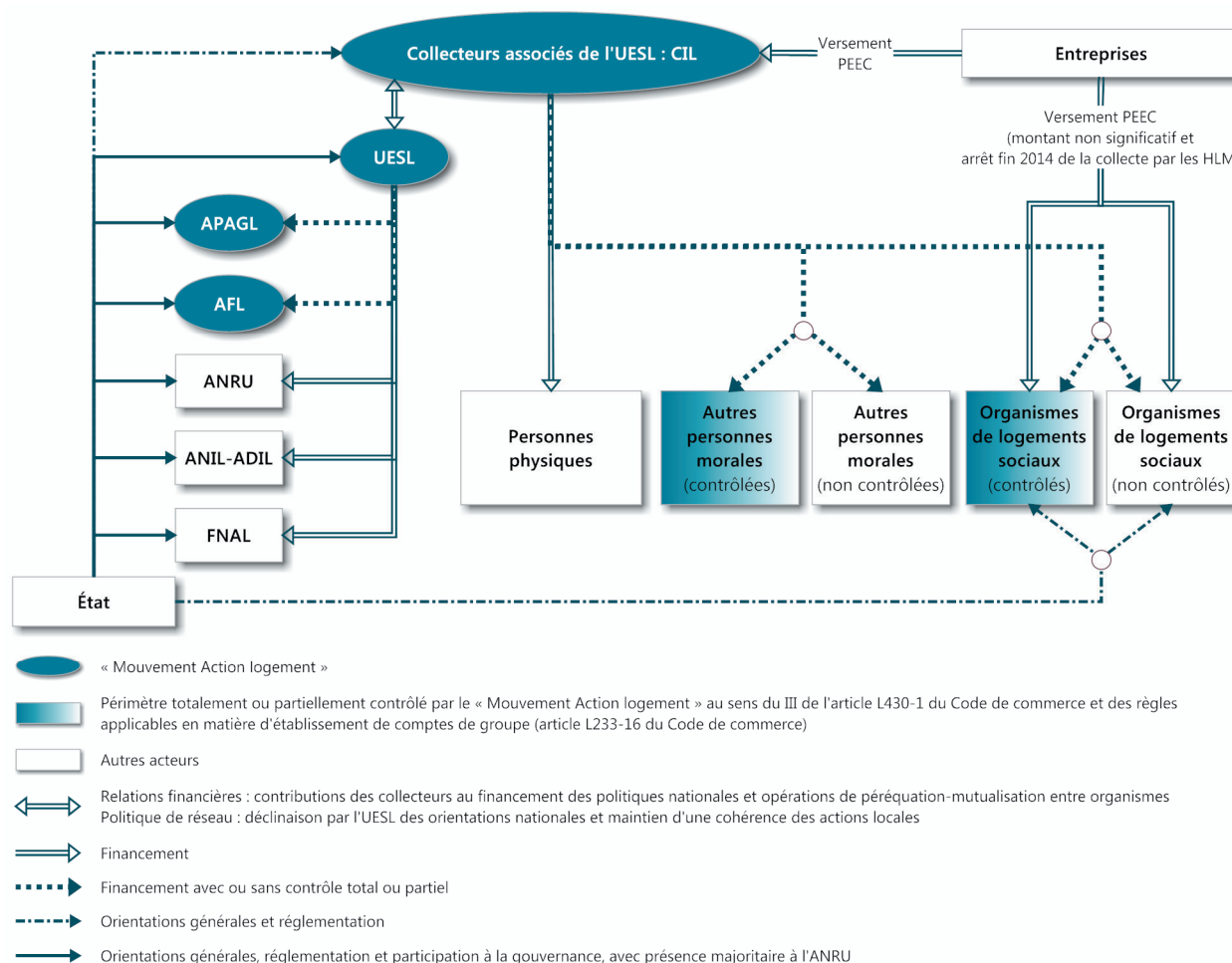
² L'économie générale des catégories d'emplois n'est pas modifiée par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014. En effet, les évolutions introduites par la loi ALUR concernent quelques précisions rédactionnelles et l'élargissement des emplois au financement de la production de logements destinés à l'accession sociale à la propriété et de la garantie universelle des loyers.

dispositions de l'article L.313-7 du CCH dans sa rédaction antérieure à la loi ALUR. Son champ d'intervention s'étendait des organismes collecteurs agréés à l'UESL (Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement) et aux organismes directement ou indirectement contrôlés ou financés par les collecteurs agréés et/ou l'UESL.³ L'ANPEEC gérait par ailleurs un fonds de garantie visant à faciliter la bonne fin des opérations engagées par les collecteurs agréés autres que les organismes d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte de logements sociaux.⁴

1.1 FONCTIONNEMENT DE LA PEEC

Le schéma ci-après présente une vision synthétique des relations entre les différents acteurs de la PEEC.

Schéma 1.1 : Synthèse des relations entre les acteurs de la PEEC en 2014



Ce schéma permet d'observer que le fonctionnement du secteur de la PEEC repose sur un ensemble d'acteurs centraux réunis au sein du mouvement dit « Action Logement ». Ces acteurs centraux sont constitués par :

³ La compétence de contrôle de l'ANPEEC n'incluait pas les organismes d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte de logements sociaux. Il convient de préciser que conformément aux dispositions de la loi ALUR mentionnée supra, l'ANPEEC et la Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social (MILOS) ont fusionné pour créer au 1^{er} janvier 2015 l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) ayant un champ d'intervention couvrant aussi bien le secteur de la PEEC que les organismes de logement social.

⁴ Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 25 mars 2009, l'ANPEEC n'intervenait plus dans la gestion et l'utilisation des ressources de la PEEC. Le solde résiduel du fonds dit 1/9^{ème} dont disposait l'ANPEEC a été transféré à l'UESL en application des dispositions de la loi ALUR susmentionnée. Quant aux ressources disponibles sur le fonds de garantie géré par l'ANPEEC, elles ont été transférées au fonds de péréquation géré par la CGLLS en application également des dispositions de la loi ALUR.

- ▶ les collecteurs agréés autres que les organismes d'habitation à loyer modéré (HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM) de logements sociaux, couramment appelés « collecteurs financiers », par opposition aux « collecteurs constructeurs » que sont les organismes de logements sociaux (organismes HLM et SEM de logements sociaux) agréés pour recevoir la PEEC⁵ ;
- ▶ l'UESL, structure fédérale et « tête de réseau » des CIL (Comités Interprofessionnels du Logement) qui sont depuis l'exercice 2012 les seuls collecteurs financiers agréés à percevoir la PEEC, en dehors de la Société immobilière des chemins de fer français (SICF) qui perçoit la collecte du groupe SNCF ;
- ▶ les acteurs nationaux du « Mouvement Action Logement », à savoir l'APAGL (Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives) et l'AFL (Association Foncière Logement).

Le fonctionnement du secteur de la PEEC implique également une interaction avec d'autres acteurs que sont :

- ▶ le FNAL (Fonds National d'Aide au Logement), bénéficiaire d'un prélèvement opéré sur la collecte pour les exercices 2013 à 2015 ;
- ▶ les agences nationales bénéficiant de financements issus des ressources de la PEEC : l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) qui a été financée jusqu'à l'exercice 2012⁶, le réseau ANIL-ADIL (Agence Nationale et Agences Départementales pour l'Information sur le Logement) ;
- ▶ les personnes physiques bénéficiaires de financements provenant des ressources de la PEEC ;
- ▶ les personnes morales, contrôlées ou non par le « Mouvement Action Logement », dont certaines sont des organismes de logements sociaux, bénéficiaires de financements provenant des ressources de la PEEC ;
- ▶ les entreprises assujetties à la PEEC ;
- ▶ et l'État.

Le rôle et l'implication de chacun de ces acteurs sont sommairement exposés dans la section 1.2 ci-après.

1.2 ACTEURS DE LA PEEC

1.2.1 Entreprises

Les entreprises sont à l'origine des ressources de la PEEC puisque celle-ci constitue pour elles une obligation de financement d'actions dans le domaine du logement prévue par l'article L.313-1 du CCH. Elles participent indirectement, à travers leurs syndicats représentatifs, à la gouvernance des organismes collecteurs agréés et des autres acteurs du « Mouvement Action Logement ». Elles peuvent aussi participer directement à la gouvernance des collecteurs agréés qui ont retenu cette possibilité dans leurs clauses statutaires, selon les options prévues par les dispositions réglementaires en la matière. Selon les données de l'INSEE au 1^{er} janvier 2013, le nombre d'entreprises assujetties s'établit à 108 574 (contre 110 007 au 1^{er} janvier 2012 et 112 496 au 1^{er} janvier 2011).⁷

⁵ Il faut préciser que les organismes HLM et SEM de logements ont une collecte non significative et qu'ils cessent leur activité de collecte à compter du 1^{er} janvier 2015 en application des dispositions de la loi ALUR suscitée.

⁶ En application de la convention quinquennale 2015-2019, l'ANAH bénéficie à nouveau des financements de la PEEC à compter de l'exercice 2015.

⁷ Ces données sont les plus récentes disponibles à la date d'établissement du présent rapport et proviennent des chiffres de la démographie des entreprises publiés par l'INSEE (cf. section I.4.2 de l'annexe, page 181).

1.2.2 État

L'État définit le cadre législatif et réglementaire applicable au secteur et à l'ensemble de ses acteurs. Ce cadre législatif et réglementaire correspond essentiellement à des dispositions codifiées dans le CCH.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 25 mars 2009, les catégories d'emplois de la PEEC sont fixées par dispositions législatives (article L313-3 du CCH). Le cadre issu de cette loi prévoit également que la définition des natures d'emplois, des règles pour leur mise en œuvre et des enveloppes disponibles pour chaque catégorie d'emplois revient à l'État par voie réglementaire après une concertation avec les partenaires sociaux représentés au sein de l'UESL. Les données analysées dans le présent rapport s'inscrivent dans ce schéma de fonctionnement, mais il convient de signaler que la loi ALUR modifie ce mécanisme en disposant que la définition des natures d'emplois et de leurs règles d'utilisation ainsi que des enveloppes minimale et maximale affectées à chaque emploi se fera désormais par convention entre l'État et l'UESL. Les dispositions réglementaires antérieures demeurent en vigueur jusqu'à la date d'effet de la première convention mentionnée *supra* qui s'applique pour les emplois réalisés à compter de l'exercice 2015 (convention quinquennale du 2 décembre 2014).

Par le biais notamment de l'ANPEEC jusqu'au 31 décembre 2014 et de l'ANCOLS depuis le 1^{er} janvier 2015, l'État contrôle également le fonctionnement du secteur. L'État finance aussi la compensation versée aux collecteurs pour le passage de 10 à 20 salariés du seuil d'assujettissement à la PEEC. Par ailleurs, il participe à la gouvernance du secteur avec la présence de commissaires du Gouvernement⁸ dans les organes de surveillance ou d'administration de l'UESL et des acteurs nationaux du « Mouvement Action Logement », et d'administrateurs dans ceux des agences nationales bénéficiaires de financements de la PEEC.

1.2.3 Action logement : UESL, collecteurs associés et acteurs nationaux

1.2.3.1 Collecteurs associés de l'UESL et entités contrôlées par eux

1.2.3.1.1 Collecteurs associés de l'UESL

Les collecteurs associés de l'UESL, organismes agréés par le ministre chargé du logement aux fins de collecter la PEEC, se limitent désormais uniquement à des Comités Interprofessionnels du Logement (CIL).⁹

Les CIL sont des associations régies par la loi de 1901, à caractère professionnel ou interprofessionnel, agréées aux fins de collecter la PEEC et ayant « pour objet exclusif de concourir au logement, principalement, des salariés » selon leurs clauses statutaires types en vigueur. Ils sont gérés par les partenaires sociaux (représentants des organisations syndicales salariées et patronales) et peuvent associer les entreprises adhérentes à leur gestion.

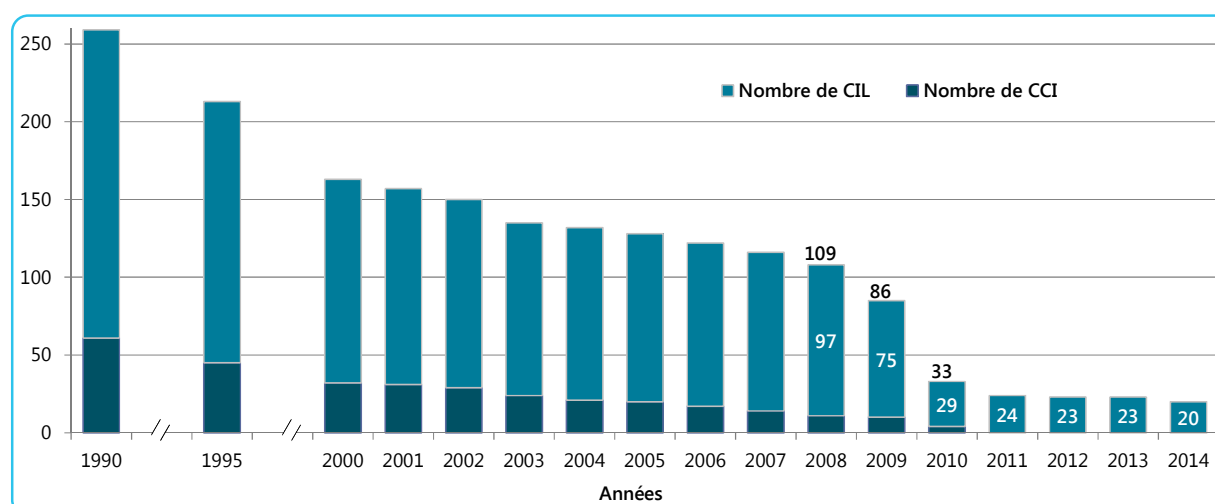
Dépassant 250 au début des années 90, le nombre des collecteurs n'a cessé de décroître pour atteindre 86 à la clôture de l'exercice 2009, année où l'UESL a engagé une importante restructuration du réseau dont le résultat est une réduction à 20 CIL du nombre de ses associés collecteurs à la fin de l'exercice 2014.

⁸ Ces derniers disposent d'un droit de veto sur certains sujets, notamment lorsque le respect de l'équilibre financier de la PEEC est en cause ou lorsque les décisions prises ne sont pas conformes à la réglementation.

⁹ Toutes les CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) habilitées à collecter la PEEC ont transféré les activités ainsi que les actifs et passifs de leurs sections PEEC à des CIL et il n'y a donc plus de CCI parmi les collecteurs associés de l'UESL.



Graphique 1.1 : Évolution du nombre des collecteurs CIL et CCI entre 1990 et 2014



Source : ANCOLS – Données permanentes du système de gestion des collecteurs et des entités bénéficiaires de la PEEC

Les CIL sont obligatoirement associés de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL). Ils utilisent les fonds issus de la PEEC pour des interventions dans le cadre des orientations définies par l'article L.313-3 du CCH et ses décrets d'application. Ces interventions s'effectuent :

- de façon directe auprès :
 - des personnes morales pour concourir à la construction ou à l'amélioration de logements,
 - et des personnes physiques pour contribuer à l'accès ou au maintien dans leur logement et/ou favoriser leur mobilité ;
- de façon indirecte via les fonds gérés par l'UESL, dans le cadre notamment du financement des politiques publiques nationales (ANRU, FNAL,...) ou des politiques nationales propres à « Action Logement » (APAGL, AFL, ...).

Selon la segmentation issue du décret n°2012-721 du 9 mai 2012, les flux et soldes générés par les interventions des CIL au titre de l'emploi des ressources issues de la participation obligatoire constituent les fonds PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) alors que les flux et soldes inhérents à leurs autres interventions, notamment dans le cadre de l'utilisation de la participation volontaire, forment les fonds PSEEC (Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction), les opérations effectuées au titre de la Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction étant regroupées dans un fonds PEAEC dédié.

1.2.3.1.2 Entités contrôlées par les collecteurs associés de l'UESL

Les formes d'emploi des ressources de la PEEC incluent les prises de participations élargies aux dotations en quasi-fonds propres (emprunts obligataires assortis de conditions particulières). Les collecteurs associés de l'UESL peuvent de ce fait souscrire des titres auprès de sociétés HLM et de toute société dont l'objet social répond aux objectifs fixés au b de l'article L.313-3 du CCH et dont les organismes collecteurs associés de l'UESL ont ou prennent, seuls ou collectivement, le contrôle au sens du III de l'article L.430-1 du Code de commerce (détention de la majorité des droits de vote ou, dans certains cas, d'une fraction moindre permettant un exercice effectif du contrôle). Ils peuvent également participer à des structures de gestion telles que des Groupements d'Intérêt Économique (GIE) pour assurer leur fonctionnement courant. Les entités ainsi contrôlées par les collecteurs associés de l'UESL constituent une catégorie particulière au sein des personnes morales bénéficiaires des ressources de la PEEC (voir 1.2.6, page 34). En effet, en cas de contrôle exercé par les collecteurs, celui-ci leur

permet d'influencer les orientations stratégiques des entités contrôlées afin d'inscrire l'action de ces dernières dans une logique de cohérence forte avec les objectifs d'emploi des fonds de la PEEC.

1.2.3.2 UESL (Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement)

L'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL) est une société anonyme coopérative à capital variable, soumise aux règles applicables aux unions d'économie sociale, créée par la loi n°96-1237 du 30 décembre 1996 et ses décrets d'application. L'UESL a comme associés les CIL et les organisations interprofessionnelles salariales et patronales représentatives au niveau national. Chaque associé ne peut être propriétaire que d'une seule action. En application de l'article L.313-24 du CCH, l'UESL n'a pas de but lucratif et ne distribue pas de bénéfices. Elle représente les intérêts communs de ses associés, assure la mise en œuvre des politiques nationales d'emploi des ressources issues de la participation à l'effort de construction, la coordination, la cohérence et l'animation du réseau des organismes collecteurs. Elle contribue à la mise en œuvre effective des emplois par la gestion de trois fonds énumérés à l'article L.313-20 du CCH :

- un **fonds d'intervention** qui contribue à la bonne adaptation des ressources des collecteurs associés aux besoins locaux et à la bonne exécution par l'UESL des politiques nationales (AFL, ANRU, ...) et locales d'emploi des ressources issues de la PEEC. Il est composé de neuf sections ;
- un **fonds d'interventions sociales** finançant les actions à caractère très social dans le domaine du logement et pouvant notamment garantir les loyers et charges dus aux propriétaires de logements par des organismes exerçant des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, lorsque ces organismes sous-louent lesdits logements à des personnes en difficultés particulières. Il est composé de cinq sections ;
- un **fonds de Garantie Universelle des Risques Locatifs** (GURL) ayant pour but d'assurer le versement aux organismes d'assurance de la compensation financière de la Garantie des Risques Locatifs (GRL).

Les fonds sont alimentés par les contributions des collecteurs associés, complétées des ressources directes de l'UESL issues notamment de ses emprunts. Les opérations à l'intérieur de chaque fonds sont enregistrées dans des comptabilités séparées. Les excédents de gestion des fonds sont réinvestis dans le fonds générateur de l'excédent.

Depuis la loi du 25 mars 2009 et jusqu'à fin 2014, la gouvernance de l'UESL a adopté une structure avec conseil de surveillance et directoire.¹⁰ Le conseil de surveillance est composé pour cette période de cinq représentants permanents des organisations d'employeurs associées et de cinq représentants permanents des organisations de salariés associées. Il est présidé par un représentant des organisations d'employeurs, la vice-présidence étant assurée par un représentant des organisations syndicales. Il détermine les orientations de l'activité de l'Union et veille à leur mise en œuvre. Les associés collecteurs (CIL) ne siègent pas au sein des organes dirigeants. Trois commissaires du Gouvernement désignés par le ministre chargé du logement, le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé du budget représentent l'État auprès du conseil de surveillance de l'UESL et disposent conjointement d'un droit de veto utilisable dans des cas limitativement énumérés par les dispositions législatives. L'UESL est soumise au contrôle de la Cour des comptes, de l'ANPEEC jusqu'en 2014 et de l'ANCOLS depuis le 1^{er} janvier 2015.

¹⁰ Profitant des possibilités ouvertes par la loi ALUR, l'UESL a choisi en 2015 de revenir à une gouvernance fonctionnant avec un conseil d'administration et une direction générale. Dans ce nouveau schéma, le conseil d'administration reprend la composition du conseil de surveillance.



1.2.3.3 Acteurs nationaux

1.2.3.3.1 APAGL (Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives)

La Garantie des Risques Locatifs (GRL) est un dispositif initié conjointement par l'État et les partenaires sociaux (représentés au sein de l'UESL) afin de favoriser l'accès au logement par le développement de contrats d'assurance de garantie des risques d'impayés de loyer souscrits volontairement par les bailleurs. Créée en mai 2005, l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) régie par la loi de 1901 est gérée paritairement par les partenaires sociaux représentés à l'UESL. L'État participe également à la gouvernance de l'APAGL par la présence à son conseil d'administration de trois commissaires du Gouvernement ayant un pouvoir de veto portant notamment sur les décisions compromettant l'équilibre financier de l'Association. Cette dernière a pour mission la mise en œuvre du dispositif GRL en garantissant sa finalité sociale et en évaluant les conditions de son évolution. À ce titre, elle définit les modalités de mise en œuvre de la GRL, signe avec les assureurs des conventions de gestion pour la diffusion de la GRL, assure le contrôle des assureurs conventionnés, gère avec les CIL le traitement social des dossiers des locataires ayant des impayés et réalise l'évaluation du dispositif GRL.

Le dispositif de la GRL¹¹ repose sur la souscription d'un contrat d'assurance par le bailleur auprès d'une compagnie d'assurance adhérente. Les primes et la couverture sont librement déterminées par l'assureur, mais le contrat d'assurance doit respecter un cahier des charges annexé au décret n° 2009-1621 du 23 décembre 2009 et prévoyant un ensemble de garanties minimales formant le « contrat socle ». Ces garanties minimales sont :

- les loyers impayés (loyer mensuel maximal de 2 000 euros charges comprises dans la limite d'une garantie maximale de 70 000 euros TTC) ;
- les frais de procédure et de gestion du recouvrement ;
- la dégradation locative limitée à 7 700 euros TTC.

Pour bénéficier de la GRL, les locataires doivent avoir un taux d'effort (rapport entre le loyer et les revenus du locataire) inférieur ou égal à 50%. Les logements concernés doivent être situés sur le territoire français et occupés à titre de résidence principale par leurs locataires. Ils peuvent être loués nus ou meublés.

Les locataires éligibles au « contrat socle » et bénéficiaires de la couverture GRL se classent en deux catégories selon que leur taux d'effort dépasse ou non 28 %. Pour les locataires dont le taux d'effort est inférieur ou égal à 28 %, ceux qui ne sont pas en situation précaire ne bénéficient pas du mécanisme de compensation et seuls ceux en situation précaire sont couverts par le dispositif de compensation. Les locataires dont le taux d'effort est supérieur à 28 % et inférieur ou égal à 50 %, peuvent tous bénéficier de la couverture GRL avec le mécanisme de compensation.

En cas de sinistre, les locataires couverts bénéficient d'un traitement social et le paiement des indemnités dues aux bailleurs est couvert par les primes perçues par les assureurs, complétées de compensations financières de sur-sinistralité versées par le fonds GRL géré par l'UESL. Ce fonds est financé par les collecteurs associés de l'UESL

¹¹ En application de la convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014, la GRL est appelée à prendre fin au terme de l'année 2015 et à être remplacé par un nouveau dispositif connu sous le nom de VISALE (VISA pour le Logement et l'Emploi) dont les contours précis feront l'objet d'une convention ad hoc non signée à la date de préparation du présent rapport. Ce nouveau dispositif « permettra de sécuriser les salariés entrant dans un emploi par tout contrat de travail, y compris mission d'intérim, ou par promesse d'embauche, hors CDI confirmé, d'une entreprise du secteur assujéti (secteur privé hors agricole) et entrant dans un logement du parc locatif privé. Il bénéficiera également, par extension, à l'ensemble des jeunes salariés de moins de 30 ans du secteur assujéti, ainsi qu'aux ménages accompagnés dans le cadre d'une intermédiation locative (logement en mandat de gestion ou dans un dispositif de location - sous-location) via un organisme agréé dans les conditions prévues à l'article L.365-4 du Code de la construction et de l'habitation, sous réserve de la possibilité de bénéficier de la subrogation des droits du bailleur ou de l'intermédiaire ».

pour la couverture des locataires « éligibles 1% Logement » et par l'État pour la couverture des locataires « éligibles État ». Il est contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) bien que la réglementation dispose que l'UESL n'exerce pas une activité de réassurance.

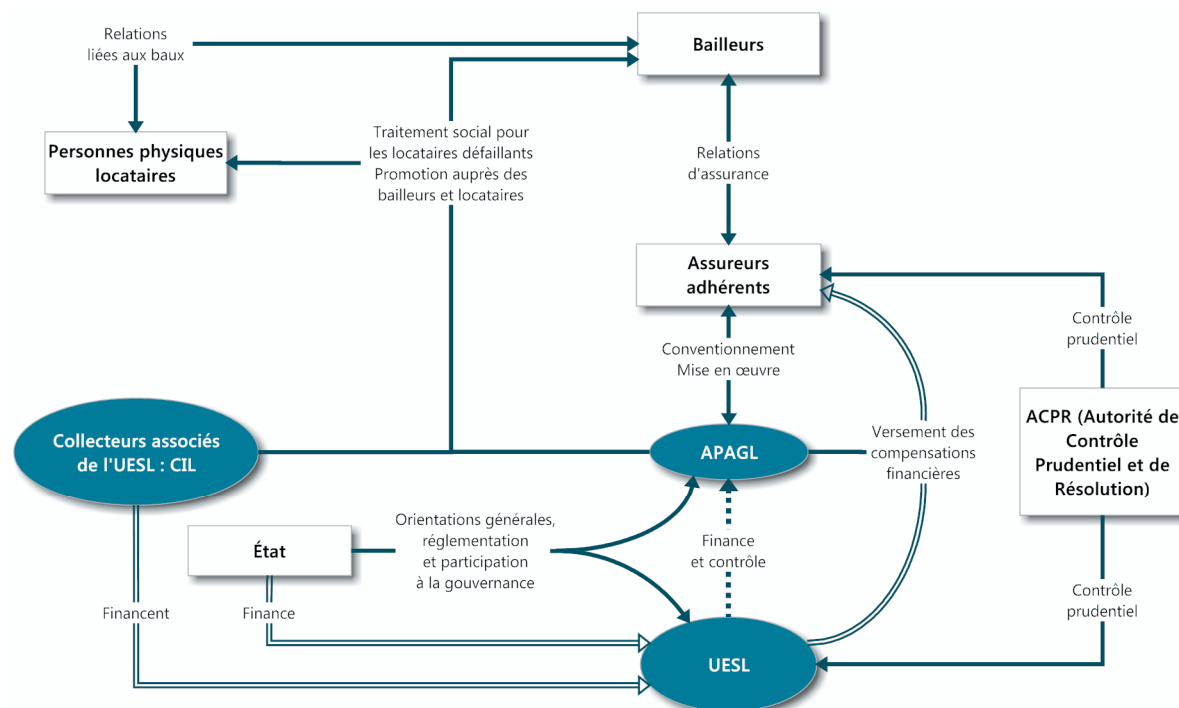
Les locataires « éligibles 1% Logement » sont les salariés (CDI, CDD, intérim, etc.), les retraités, les jeunes de moins de trente ans et les étudiants boursiers. Quant aux locataires « éligibles État », ce sont les fonctionnaires, les bénéficiaires de minima sociaux, les salariés agricoles et les professions non salariées (agriculteurs, artisans, professions libérales, etc.).

Sur la période 2012-2014, le montant maximal des ressources de la PEEC pouvant être affecté au financement des compensations apportées aux assureurs était fixé à 160 millions d'euros pour 2012 et 130 millions d'euros pour chacune des années 2013 et 2014 en vertu du décret n° 2012-353 du 12 mars 2012, sachant que les charges effectives (compensations versées et provisions constituées) subies par les CIL et l'État sont beaucoup plus faibles que ces seuils en raison du niveau de diffusion du produit et de sa sinistralité constatée. La convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014 entre l'État et l'UESL-Action Logement fixe l'enveloppe maximale utilisable pour le financement des risques locatifs à un montant global de 592 millions d'euros, soit :

- pour la GRL, 100 millions d'euros pour 2015 ;
- pour le nouveau dispositif de sécurisation, 120 millions d'euros pour 2016, 122 millions d'euros pour 2017, 124 millions d'euros pour 2018 et 126 millions d'euros pour 2019.

Les relations entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle des objectifs du dispositif GRL peuvent être ainsi schématisées :

Schéma 1.2 : Relations entre les acteurs du sous-système Garantie des Risques Locatifs (GRL)



1.2.3.3.2 AFL (Association Foncière Logement)

Créée dans le cadre de la convention entre l'État et l'UESL du 11 octobre 2001 et de la convention d'application du 11 décembre 2001, l'Association Foncière Logement (AFL) est une association régie par la loi de 1901 et gérée par les partenaires sociaux représentés au sein de l'UESL. L'État participe également à la gouvernance de l'AFL.

par la présence à son conseil d'administration de trois commissaires du Gouvernement ayant un pouvoir de veto portant notamment sur les décisions compromettant l'équilibre financier de l'Association.

L'objectif de l'AFL est de réaliser des programmes de logements contribuant à la mixité sociale des villes et des quartiers, de proposer aux salariés des entreprises assujetties à la PEEC des logements locatifs de qualité et de contribuer à terme, par transfert gratuit de son patrimoine immobilier, au financement des régimes de retraite complémentaire obligatoire par répartition des salariés du secteur privé (AGIRC et ARRCO).

Pour mieux répondre aux besoins des salariés du secteur privé en matière de logement et contribuer à la mixité sociale par l'habitat, l'AFL intervient sur l'ensemble du territoire dans les secteurs où l'offre est insuffisante ou mal répartie :

- ▶ notamment dans les communes qui comptent moins de 20 % (ou 25% pour certaines communes depuis la loi ALUR) de logements locatifs sociaux et qui peuvent être concernées à ce titre par la loi SRU (activité dite de « développement immobilier », portée par les 10 filiales SCI de développement immobilier du Groupe Foncière Logement) ;
- ▶ dans les quartiers concernés par les opérations de rénovation urbaine en réalisant des logements locatifs libres (activité dite de « renouvellement urbain », portée par les 8 filiales SCI de renouvellement urbain du Groupe Foncière Logement).

Les 10 sociétés civiles de développement immobilier (Foncière DI) sont détentrices d'un patrimoine immobilier « conventionné » et les 8 sociétés civiles de renouvellement urbain (Foncière RU) d'un patrimoine immobilier « libre ». Elles sont toutes contrôlées à 100% par l'AFL grâce à une détention directe à 99,99% et une détention indirecte à 0,01%.

Le financement des investissements réalisés par Foncière Logement est principalement assuré par les collecteurs associés de l'UESL. Ce financement a été réalisé sous forme de subventions au cours des premières années d'existence du Groupe Foncière Logement, le complément requis pour l'équilibre des plans de financement étant obtenu par le recours à des emprunts bancaires et aux prêts PLS. Cette combinaison de ressources de marché et de fonds propres visait à créer un important effet de levier patrimonial.

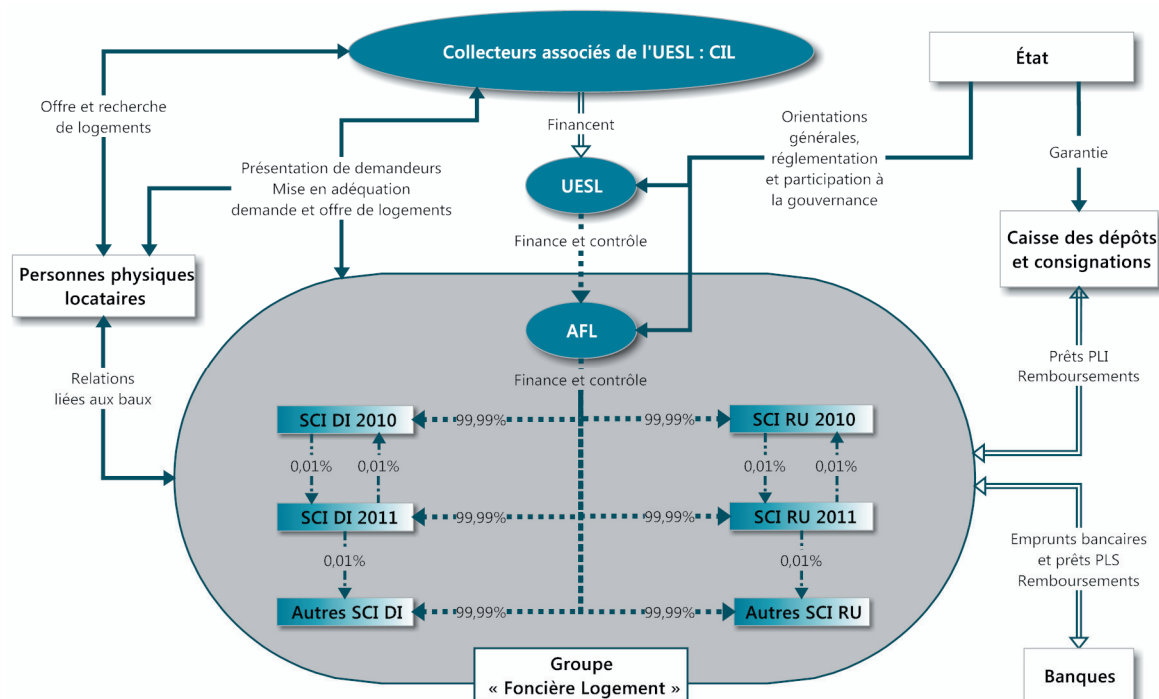
À partir de la période triennale 2009-2012, le modèle économique de l'AFL ainsi que ses modalités de financement ont connu une évolution, avec un remplacement progressif des subventions reçues de l'UESL par des financements sous forme de prêts et une baisse du niveau de ces financements. Pour l'année 2009, l'AFL avait bénéficié d'un financement total de 750 millions d'euros en subventions versées par l'UESL. En 2010, le financement reçu de l'UESL a été de 600 millions d'euros, dont 350 millions en subventions et 250 millions en prêts. À compter de l'année 2011, l'intégralité du financement accordé par l'UESL l'est sous forme de prêts. À ce titre, l'AFL a eu un financement de 400 millions d'euros en 2011, 300 millions d'euros en 2012 et 200 millions d'euros en 2013 et en 2014. Cette évolution des conditions de financement a conduit à une révision du modèle économique et des objectifs de l'AFL et à une réduction de ses investissements. Afin de lui permettre de réaliser une partie de ses objectifs au titre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), l'État lui a ouvert un accès direct aux prêts locatifs intermédiaires (PLI) de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), ces prêts faisant l'objet d'une garantie de l'État, conformément à l'article 79 de la loi de finances rectificative pour 2013.

La convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014 entre l'État et l'UESL-Action Logement fixe à 200 millions d'euros le montant maximal de prêt à accorder par l'UESL pour l'année 2015. Par ailleurs, pour les années 2016 et 2017, un prêt complémentaire pourra être accordé à l'AFL pour un montant total maximal cumulé de 200

millions d'euros à partir d'un emprunt souscrit par l'UESL auprès du fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et garanti par l'État.

Les relations entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle des objectifs portés par l'AFL peuvent être ainsi schématisées :

Schéma 1.3 : Relations entre les acteurs du sous-système Foncière Logement



Les collecteurs associés de l'UESL bénéficient collectivement de droits de réservation sur les logements construits par le Groupe Foncière Logement. Ces droits sont utilisables pour proposer des logements aux salariés des entreprises cotisantes. À l'instar des autres réservations de logements dont bénéficie « Action Logement », un quart des attributions de logements appartenant à l'AFL ou à l'une de ses filiales, réparties programme par programme et hors opérations de renouvellement urbain, doit être réservé aux personnes à qui un logement doit être attribué en urgence (DALO), selon des modalités spécifiques précisées par voie d'accords de mise en œuvre entre « Action Logement » et les préfets.

L'attribution des logements de Foncière logement repose sur un CIL de liaison désigné pour chaque programme et l'outil utilisé pour gérer les attributions est le Portail d'Information et d'Affectation de la Foncière (PIAF) qui a remplacé en juillet 2012 le précédent système dénommé SIAL (Système d'Information et d'Affectation des Logements).

1.2.4 Agences nationales

Au niveau national, Action Logement contribue à la mise en œuvre de la politique nationale du logement en apportant des financements à plusieurs agences nationales : l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et le réseau ANIL-ADIL (Agences Nationale-Départementales pour l'Information sur le Logement).

1.2.4.1 ANAH (Agence NAtionale de l'Habitat)

L'Agence NAtionale de l'Habitat (ANAH) est un établissement public administratif (EPA) créé en 1971. Elle a pour mission de mettre en œuvre une politique nationale de développement, de réhabilitation et d'amélioration du parc de logements privés existants.

Présente dans chaque département par l'intermédiaire des préfets, l'ANAH est un partenaire des collectivités locales. Elle promeut la qualité de l'habitat et encourage l'exécution de travaux d'amélioration en accordant des subventions aux propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et copropriétaires. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes. Les champs d'action de l'ANAH sont organisés autour de cinq points :

- ▶ la lutte contre l'habitat indigne ;
- ▶ la lutte contre la précarité énergétique ;
- ▶ la production d'une offre de logements à loyer maîtrisé ;
- ▶ l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes ;
- ▶ l'humanisation des centres d'hébergement.

La loi du 25 mars 2009 et la loi de finances pour 2013 ont profondément modifié le mode de financement de l'ANAH. La loi du 25 mars 2009 a mis en place un mécanisme qui a fonctionné de 2009 à 2012. Avec ce mécanisme, une contribution des collecteurs de la PEEC via l'UESL, à hauteur d'un montant annuel de 480 millions d'euros, s'est substituée à la subvention de l'État pour la période 2009-2011.¹² Cette contribution a été portée à 390 millions d'euros pour l'année 2012 par le décret n° 2012-353 du 12 mars 2012 modifié. La loi de finances pour 2013 a fait évoluer le financement de l'ANAH en lui affectant une partie du produit de la vente d'actifs carbone tels que définis par le protocole de Kyoto, avec corrélativement la suppression de la contribution d'Action Logement au budget de l'ANAH à compter de l'exercice 2013.

La convention quinquennale 2015-2019 en date du 2 décembre 2014 rétablit une contribution d'Action Logement au profit de l'ANAH au titre des années 2015, 2016 et 2018, pour un montant annuel de 50 millions d'euros.

1.2.4.2 ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) créé en 2004 pour assurer la réalisation du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) qui porte sur la rénovation de 500 quartiers environ.

Défini par la loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1^{er} août 2003, le PNRU a pour but « de restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en zone urbaine sensible et, à titre exceptionnel, après avis conforme du maire de la commune ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et accord du ministre chargé de la ville et du ministre chargé du logement, ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNRU, l'ANRU veille :

- ▶ à la qualité du projet urbain ;

¹² Cette évolution du mode de financement de l'ANAH s'est accompagnée d'une implication de l'UESL dans sa gouvernance : l'UESL dispose désormais de deux sièges au sein du conseil d'administration de l'ANAH.

- ▶ à sa cohérence avec le projet de territoire et à l'articulation avec le développement social et économique ;
- ▶ à la concertation avec les habitants ;
- ▶ aux relogements et à la reconstitution d'une offre de qualité ;
- ▶ à la prise en compte de l'accessibilité aux handicapés ;
- ▶ au respect des objectifs de développement durable, mais aussi aux engagements en matière d'entretien et de gestion des quartiers pendant et après la réalisation des projets.

Pour le financement du PNRU, l'ANRU mutualise les contributions de l'État, de l'UESL, de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS). Elle dispose d'une capacité de financement de 12 milliards d'euros au titre du PNRU. Cette capacité de subvention permet, par un effet de levier, d'estimer les travaux à engager à terme à plus de 40 milliards d'euros. Depuis 2009, l'UESL est devenue la principale source de financement du PNRU avec un montant annuel de 770 millions d'euros de 2009 à 2011, ce montant étant porté par le décret n° 2012-353 du 12 mars 2012 modifié à respectivement 810 millions d'euros, 800 millions d'euros et 900 millions d'euros pour les années 2012, 2013 et 2014. La convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014 fixe ce financement à 850 millions d'euros pour les années 2015 à 2017, puis à 700 millions d'euros pour l'année 2018 et enfin à 500 millions d'euros pour l'année 2019.

Outre la mise en œuvre du PNRU, l'ANRU a en charge, depuis la loi du 25 mars 2009, aux côtés de l'ANAH, la conduite du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Pour la période 2009-2016, celui-ci prévoit la réhabilitation de 60 000 logements privés, dont au moins 20 000 devant faire l'objet d'un conventionnement, et la production de 30 000 logements locatifs sociaux, dont 5 000 places d'hébergement ou logements de transition. Le financement du PNRQAD par l'UESL sur la période 2009-2011 s'élève à un total de 150 millions d'euros.

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'ANRU est également en charge du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024 dont l'enveloppe sur 10 ans s'élève à 5 milliards d'euros d'équivalent-subventions, soit un concours financier effectif de 6,4 milliards d'euros se répartissant entre 4,2 milliards d'euros de subventions et 2,2 milliards d'euros de prêts bonifiés générant 0,8 milliard d'euros d'équivalent-subventions. Ce programme, pour lequel l'effet de levier attendu est de 20 milliards d'euros, concerne pour 83% des sites d'intérêt national et pour 17% des sites d'intérêt régional. Il sera principalement financé grâce au concours d'Action Logement (93%).

1.2.4.3 ANIL-ADIL (Agences Nationale et Départementales pour l'Information sur le Logement)

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) est une association régie par la loi de 1901, constituée en mars 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics. Elle regroupe le ministère chargé du logement, les collectivités locales, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), l'UESL, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), les représentants des professionnels du logement et les associations familiales et d'usagers.

L'ANIL est chargée de l'animation et du développement du réseau des Agences Départementales pour l'Information sur le Logement (ADIL). Elle suscite leur création, accorde un avis favorable ouvrant droit à l'agrément du ministère chargé du logement, et apporte un appui permanent au fonctionnement des ADIL existantes, en matière de documentation, d'information, de formation et d'études. Les ADIL conseillent et informent les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement.



La loi du 25 mars 2009 dispose que l'UESL assure, « en liaison avec l'ANIL et les ADIL qui ont signé une convention avec l'État, l'information sur le logement des salariés ». À ce titre, l'UESL verse à l'ANIL une contribution annuelle dont le montant est compris entre 9 et 11 millions d'euros pour la période allant de 2012 à 2014 selon les dispositions du décret n°2012-353 du 12 mars 2012 modifié (sauf pour l'année 2013 où l'enveloppe prévue est de 8 à 10 millions d'euros). La convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014 fixe cette contribution à un montant annuel de 9 millions d'euros.

1.2.5 Fonds National d'Aide au Logement (FNAL)

Selon les dispositions de l'article L.351-6 du CCH, le FNAL assure le financement de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), de la prime de déménagement prévue à l'article L.351-5 du CCH et de l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS) ainsi que des dépenses de gestion se rapportant à ces trois prestations. Le FNAL finance également les dépenses du Conseil National de l'Habitat (CNH). Les ressources du FNAL sont constituées notamment des dotations de l'État, du produit des contributions versées par les employeurs, des contributions versées par les régimes de prestations familiales et d'une contribution additionnelle sur les revenus du capital.

Dans le cadre d'une modification des conditions de financement du FNAL et de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat, au financement duquel Action Logement ne contribue pas en 2013 et 2014), le IV de l'article 43 de la loi de finances pour 2013 institue au profit du FNAL, à titre exceptionnel et pour la période 2013-2015, un prélèvement sur le produit de la PEEC versée par les employeurs. Ce prélèvement qui était fixé à 400 millions d'euros pour l'année 2013, 300 millions d'euros pour l'année 2014 et 150 millions d'euros pour l'année 2015 a été revu à la hausse au titre de l'année 2015 soit 300 millions d'euros, en vertu de la convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014.

1.2.6 Personnes morales

Dans le cadre des interventions locales (par opposition aux politiques nationales mises en œuvre par les agences nationales publiques et les acteurs nationaux du « Mouvement Action Logement »), les bénéficiaires des emplois de la PEC (Participation à l'Effort de Construction, qu'il s'agisse de PEEC, de PSEEC ou de PEAEC) peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Le dénombrement de ces dernières par catégorie est présenté dans le Tableau 1.1 (page 35) selon les données gérées par l'Agence (actualisation septembre 2015).

Ce tableau montre que le nombre de personnes morales juridiquement actives bénéficiaires des fonds de la participation à l'effort de construction (PEC) est proche de 5 000. Il ne s'agit pas uniquement des personnes morales ayant bénéficié d'un concours au titre de l'exercice 2014, mais aussi de celles qui en ont bénéficié au cours des exercices précédents et qui ont encore des situations actives (encours de prêts, détentions de titres, réservations locatives en cours, etc.). Ces personnes morales interviennent principalement dans le domaine du développement de l'offre de logements locatifs.

En fonction des relations de contrôle que les collecteurs associés de l'UESL entretiennent avec ces personnes morales, elles peuvent être ventilées en quatre types : les filiales et autres entreprises liées, les entités sur lesquelles les collecteurs exercent une influence notable au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, les autres participations et les autres personnes morales.

Tableau 1.1 : Dénombrement par catégorie des personnes morales juridiquement actives bénéficiaires de la PEC

Code	Désignation	Nombre	Ventilation selon le niveau de contrôle direct au 31.12.2014 par un ou plusieurs CIL ou par un organisme national				
			Filiales et autres entreprises liées		Influence notable (≥ 20% et < 40%)	Autres participations (≥ 10% et < 20%)	Personnes morales privées hors contrôle ou avec données de contrôle indisponibles & Personnes morales publiques
			Contrôle exclusif réel (> 50%)	Contrôle exclusif présumé (≥ 40% et ≤ 50%)			
03	SACICAP	59	9	-	3	3	44
04	OPH	266	-	-	-	-	266
05	SA HLM	254	48	16	42	22	126
06	Coopératives HLM	147	8	3	8	4	124
07	SEM de logements sociaux	255	-	2	10	16	227
08	CAF et FAS	1	-	-	-	-	1
30	Ministères et administrations	27	-	-	-	-	27
45	GIE et associations de gestion	26	26	-	-	-	-
50	Sociétés civiles	887	114	5	4	2	762
52	SOFAL	2	2	-	-	-	-
53	Autres sociétés immobilières	144	49	-	-	-	95
70	Associations et fondations (*)	1 413	-	-	-	1	1 412
85	Collectivités territoriales	1 030	-	-	-	-	1 030
86	Autres personnes morales	425	40	1	1	1	382
99	Organismes sans personnalité juridique	33	-	-	-	-	33
Total		4 969	296	27	68	49	4 529

(*) Précédemment individualisée, la catégorie des « PACT » est désormais intégrée dans la rubrique « Associations et fondations ».

Source : ANCOLS – Données permanentes du système de gestion des collecteurs et des entités bénéficiaires de la PEEC. Pour la ventilation des entités selon le niveau de contrôle direct, les données sont issues des recueils définitifs de l'exercice 2014 transmises par les CIL et les organismes nationaux.

1.2.6.1 Filiales et autres entreprises liées

1.2.6.1.1 Présentation générale

Les filiales et autres entreprises liées sont des entités sur lesquelles s'exerce un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif résulte (cf. articles R.123-196-9° et L.233-16 du Code de commerce) :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'entreprise contrôlée. L'entité exerçant le contrôle est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote, et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur l'entreprise contrôlée en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

De par le niveau du contrôle exercé sur elles, les filiales et entreprises liées constituent une catégorie à part parmi les personnes morales bénéficiaires de la PEEC. Il peut s'agir aussi bien d'organismes HLM, d'entités dont l'objet social répond aux objectifs de production de logements locatifs intermédiaires, que d'autres entités dont l'objet social contribue à la réalisation des missions des collecteurs. En dehors des organismes HLM, ces entités prennent principalement la forme de :



- ▶ Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) : elles peuvent accorder aux particuliers des prêts immobiliers ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement et réaliser des opérations de construction ;
- ▶ Sociétés civiles ayant une activité locative (Sociétés Civiles Immobilières –SCI–) ou à finalité d'accession (Sociétés Civiles de Construction Vente –SCCV–) ;
- ▶ SOFAL (SOciété pour le Financement de l'Aide au Logement) qui sont des SA de portage, réalisant des opérations d'acquisition de logements existants en vue de leur revente ou de leur location et assurant également la gestion temporaire de tels logements pour le compte de leurs propriétaires¹³ ;
- ▶ Sociétés immobilières à statut commercial (SA et SAS) réalisant des opérations locatives et des opérations à finalité d'accession à la propriété.

Les entités faisant l'objet d'un contrôle exclusif peuvent aussi revêtir la forme d'associations ou diverses formes juridiques autres que celles énumérées ci-dessus.

Selon les données du recueil définitif exercice 2014, et en se basant sur les seules détentions directes, le nombre total des entités sous contrôle exclusif direct est d'au moins 323, dont 27 pour lesquelles le contrôle exclusif est présumé (voir Tableau 1.1, page 35).

1.2.6.1.2 Organismes du secteur HLM

Parmi les entités sous contrôle exclusif, les organismes HLM présentent une particularité au regard de leur objet social et du lien systémique entre cet objet social et les missions des collecteurs associés de l'UESL. En effet, les organismes HLM construisent des logements (pour la location ou l'accession) destinés aux ménages dont les ressources sont modestes, réalisent des hébergements de loisirs à vocation sociale et effectuent des opérations de restructuration urbaine.

Les organismes du secteur HLM se classent en quatre sous-catégories selon leur statut juridique :

- ▶ les Sociétés Anonymes d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM), communément appelées Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) ;
- ▶ les fondations d'habitations à loyer modéré ;
- ▶ les sociétés anonymes coopératives de production d'habitations à loyer modéré ;
- ▶ les Offices Publics de l'Habitat (OPH).

À ces quatre familles d'entités, il convient d'ajouter les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) de logements sociaux qui sont assimilées à des organismes HLM.

Compte tenu de leurs statuts juridiques, seuls les SA d'HLM et les coopératives peuvent faire l'objet d'un contrôle exclusif. Ainsi, on dénombre au moins 64 SA d'HLM sous contrôle exclusif direct (réel ou présumé) des collecteurs associés de l'UESL selon les données non exhaustives issues du recueil définitif de l'exercice 2014.

1.2.6.2 Entités sous influence notable

Les entités sous influence notable sont des entités dans lesquelles les collecteurs associés de l'UESL détiennent des participations stratégiques et utiles à leur activité, mais ne répondant pas aux critères du contrôle exclusif,

¹³ Ces sociétés ont été pour la plupart dissoutes et il ne peut plus en être créé de nouvelles.

tout en faisant partie des groupes contrôlés par les collecteurs. Il s'agit de détentions pour lesquelles le taux de participation atteint au moins 20% mais reste inférieur à 40%, sauf circonstances exceptionnelles et preuve contraire apportée dans l'annexe des comptes annuels.

Les catégories d'entités pouvant relever des typologies ci-dessus sont les mêmes que celles pour lesquelles il peut y avoir un contrôle exclusif. Selon les données issues du recueil définitif de l'exercice 2014, il y a au moins 68 entités sur lesquelles les collecteurs associés de l'UESL exercent une influence notable en se basant sur les seules détentions directes (voir Tableau 1.1, page 35), influence qui peut être partagée avec d'autres associés dans le cadre d'un contrôle conjoint.

1.2.6.3 Autres participations

À l'instar des entités sous influence notable, les autres participations sont des entités dans lesquelles les collecteurs associés de l'UESL détiennent aussi des participations stratégiques et qui sont utiles à leur activité, mais sur lesquelles leur influence est moindre. Il s'agit de détentions pour lesquelles :

- ▶ le taux de participation atteint au moins 10% mais reste inférieur à 20% ;
- ▶ l'organisme détenant la participation est membre d'un pacte d'actionnaires, quelle que soit la participation détenue par l'organisme, et quelle que soit la participation globale détenue par le pacte d'actionnaires ;
- ▶ l'organisme détenant la participation estime lui-même que la détention est stratégique et utile à son activité, quel que soit le pourcentage détenu.

Selon les données issues du recueil définitif exercice 2014, les collecteurs associés de l'UESL ont des participations *a priori* stratégiques mais sans contrôle dans au moins 49 entités, en se basant sur les seules détentions directes (voir Tableau 1.1, page 35).

1.2.6.4 Autres personnes morales

1.2.6.4.1 Présentation générale

Les autres personnes morales sont :

- ▶ des entités avec lesquelles les collecteurs associés de l'UESL n'entretiennent aucune relation capitalistique ;
- ▶ ou dans lesquelles ils détiennent des participations symboliques sans vouloir y exercer une influence stratégique.

Ces entités peuvent prendre les mêmes formes que celles susceptibles de faire l'objet d'un contrôle exclusif ou d'une influence notable, ou que celles rentrant dans la typologie « Autres participations ». Il peut aussi s'agir d'associations ou de fondations, de collectivités territoriales, etc.

Selon les données actualisées au mois de décembre 2014, le nombre des autres personnes morales bénéficiaires des emplois de la PEEC atteint 4 529 (voir Tableau 1.1, page 35), sous réserve des entités faisant l'objet d'un contrôle indirect et des entités sous contrôle direct mais non identifiables avec les données disponibles.

1.2.6.4.2 Organismes du secteur associatif

Parmi les autres personnes morales bénéficiaires des ressources de la PEEC, les organismes du secteur associatif constituent une catégorie particulière dont l'activité s'inscrit dans une complémentarité avec celle des autres acteurs du logement. Lorsqu'elles interviennent en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées, elles doivent bénéficier d'un agrément en fonction de la nature de leur activité :



- ▶ maîtrise d'ouvrage insertion,
- ▶ ingénierie sociale, technique et financière,
- ▶ intermédiation et gestion locative.

Par ailleurs, de nombreuses associations adhèrent à une ou plusieurs structures fédérales afin d'inscrire leurs actions dans une cohérence nationale, d'harmoniser leurs approches et de bénéficier de démarches de professionnalisation initiées par ces fédérations. Dans le domaine du logement, les principales fédérations auxquelles adhèrent les associations bénéficiaires des ressources de la PEEC sont :

- ▶ FAPIL : Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement ;
- ▶ SOLIHA (« Solidaires pour l'Habitat ») : fédération issue de la fusion de la FNHD (Fédération Nationale Habitat & Développement) et de la fédération des PACT (Propagande et Action Contre les Taudis) ;
- ▶ UNAFO : Union Nationale des Associations gestionnaires de FOyers de travailleurs migrants ;
- ▶ UNHAJ : Union Nationale pour l'HABitat des Jeunes.

Pour la réalisation de leurs missions, certaines associations gèrent un patrimoine immobilier locatif, soit pour leur propre compte dans le cadre d'une gestion directe ou d'une gestion déléguée, soit pour le compte de tiers.

1.2.7 Personnes physiques

Les personnes physiques peuvent bénéficier des emplois de la PEEC pour leurs propres besoins (logements ou mobilité personnelle) ou pour leur permettre de développer une offre locative. Selon les données de l'INSEE au 1^{er} janvier 2013, il y a environ 14,9 millions de personnes travaillant dans 223 mille entreprises d'au moins dix salariés qui peuvent potentiellement bénéficier des emplois de la PEEC.¹⁴

1.2.7.1 Personnes physiques bénéficiaires

Les aides accordées aux personnes physiques visent à faciliter l'accèsion à la propriété, la réhabilitation des logements, l'accès à des logements locatifs, les changements de logements dans le cadre de la mobilité ou le maintien dans les logements. Originellement destinés en priorité aux salariés des entreprises de 10 salariés et plus, les emplois de la PEEC au profit des personnes physiques couvrent aujourd'hui une plus grande diversité de bénéficiaires :

- ▶ salariés des entreprises de moins de 10 salariés ;
- ▶ demandeurs d'emploi ;
- ▶ jeunes (de moins de 30 ans actifs ou en recherche d'emploi) et étudiants boursiers d'État ;
- ▶ personnes handicapées ;
- ▶ propriétaires dans des copropriétés dégradées ;
- ▶ sinistrés suite à des catastrophes naturelles ;
- ▶ travailleurs saisonniers.

¹⁴ Ces données sont les plus récentes disponibles à la date d'établissement du présent rapport et proviennent des chiffres de la démographie des entreprises publiés par l'INSEE (cf. section I.4.2 de l'annexe, page 181).

D'après les données de l'UESL exploitées par l'Agence, 365 775 nouvelles aides ont été distribuées aux personnes physiques en 2014 par les collecteurs associés de l'UESL (contre 378 639 en 2013).¹⁵ L'enquête annuelle sur le patrimoine et les réservations locatives de l'Agence indique que 63 692 ménages de salariés des entreprises cotisantes ont été logés par les collecteurs associés de l'UESL en locatif hors structures collectives en 2014 (contre 63 878 en 2013). Par ailleurs, au cours de la même année, 14 572 logements ont été temporairement remis à la disposition des bailleurs pour une attribution directe par ces derniers (contre 13 919 en 2013), ce qui contribue à un accroissement de l'offre de logements locatifs mobilisables par les bailleurs pour répondre à la demande générale.¹⁶

1.2.7.2 Propriétaires bailleurs

Les personnes physiques propriétaires bailleurs sont une catégorie très minoritaire parmi les personnes physiques bénéficiaires des emplois de la PEEC. En effet, pour les personnes physiques, les emplois de la PEEC financent en principe quasi-exclusivement la résidence principale du bénéficiaire. Dans le cas des propriétaires bailleurs, le critère de la résidence principale demeure, mais il est apprécié au niveau du locataire preneur du bail et non au niveau du propriétaire bailleur bénéficiaire de l'aide. Ainsi, les aides au profit des propriétaires bailleurs permettent de compléter l'action des collecteurs associés de l'UESL en direction des personnes morales pour accroître l'offre de logements locatifs. Toutefois, les flux financiers relatifs à cette modalité d'intervention sont quasi nuls sur les trois dernières années (cf. Tableau 2.9, page 51) et les retours inhérents aux prêts antérieurs au titre du logement locatif intermédiaire privé ne s'élèvent qu'à 7 millions d'euros environ par an sur la période 2012-2014 (cf. Tableau 2.34, page 76).

¹⁵ Cf. tableaux récapitulatifs de la note de l'ANCOLS « Analyse des aides aux ménages versées au titre de la PEEC », résultats du 2^{ème} trimestre 2015.

¹⁶ Les logements ainsi remis à disposition des bailleurs sont couramment appelés des « rendus pour un tour ». Ils correspondent à des logements libérés pour lesquels les collecteurs associés de l'UESL n'ont pas pu présenter de candidatures en adéquation avec les caractéristiques des logements concernés. Les collecteurs renoncent alors à exercer leurs droits de réservation jusqu'à la prochaine vacance du logement. En conséquence, ces logements peuvent être directement utilisés par les bailleurs pour loger des locataires non présentés par les collecteurs.



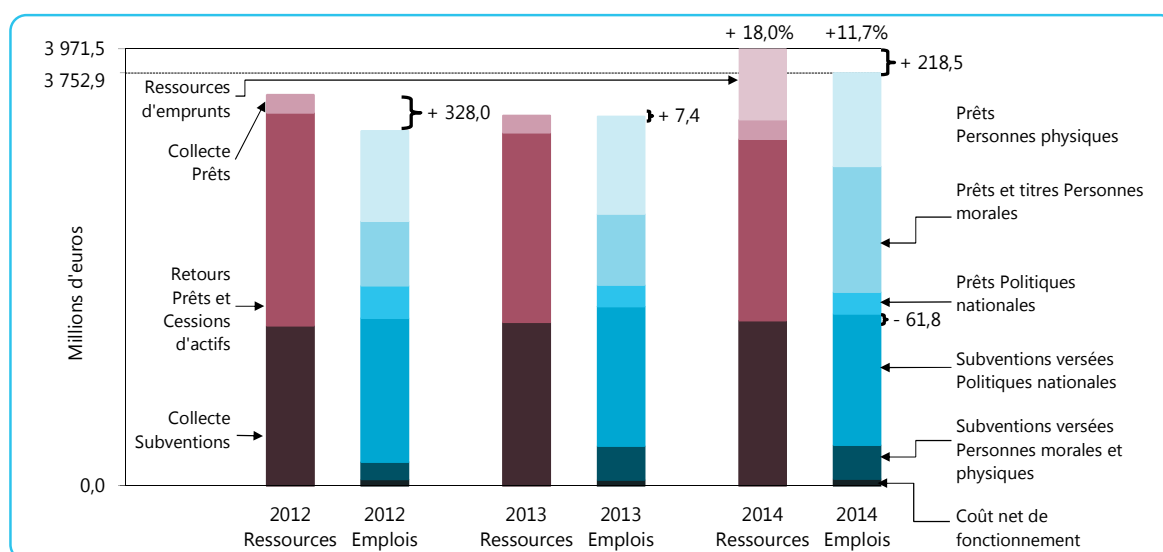
2 FLUX DE RESSOURCES ET D'EMPLOIS

Ce chapitre présente une analyse détaillée des flux financiers annuels de ressources et d'emplois sur la période 2012-2014, précédée d'une synthèse de l'équilibre annuel entre les ressources et les emplois. Les notions de ressources et d'emplois retenues dans ce chapitre correspondent à des flux monétaires, avec ou sans décalage de trésorerie. Les emplois ainsi retenus diffèrent légèrement de la notion d'engagements figurant dans le décret n° 2012-353 du 12 mars 2012 modifié. En effet, ce dernier retient certaines modalités de rattachement des engagements aux exercices qui sont distinctes de celles prévues par les normes comptables, par exemple concernant les souscriptions de titres qui sont « rattachées » à l'exercice au cours duquel le conseil d'administration du CIL a autorisé l'opération alors que l'engagement effectif du CIL ne naît qu'après l'assemblée générale extraordinaire de la société réalisant l'augmentation de capital. Tous les emplois pour lesquels il y a un engagement irrévocable au sens des normes comptables sont donc retenus. En revanche, les mouvements d'ordre qui ne sont pas appelés à se traduire par des flux de trésorerie ne sont pas pris en compte. C'est le cas par exemple pour les prélèvements opérés par les collecteurs sur les ressources de la P(S)EEC pour couvrir leurs charges de fonctionnement.

2.1 SYNTHÈSE DES FLUX DE RESSOURCES ET D'EMPLOIS

La **synthèse des flux financiers de ressources et d'emplois** sur la période 2012-2014, observée au niveau des collecteurs associés de l'UESL (voir Tableau 2.1, page 42), met en évidence un **solde positif en 2014 de 218,5 millions d'euros**, largement supérieur à l'excédent de 7,4 millions d'euros constaté en 2013 mais inférieur au **solde positif observé en 2012 (328,0 millions d'euros)**. Comme l'illustre le Graphique 2.1 ci-dessous, en 2014, les **ressources ont progressé de 18,0%** grâce à la mobilisation de l'emprunt CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) sur l'exercice. **Sans tenir compte de l'impact de l'emprunt, elles auraient connu une baisse de 1,2%** sur l'année. Quant aux emplois, ils confirment la dynamique haussière observée en 2013 avec une **augmentation de 11,7%** pour 2014.

Graphique 2.1 : Évolution comparée des flux de ressources et d'emplois des CIL



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Tableau 2.1 : Synthèse des flux de ressources et d'emplois P(S)EEC des CIL de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Collecte P(S)EEC sous forme de subventions	1 502,51	37,8%	+ 1,1%	1 486,72	44,2%	+ 2,1%	1 455,60	40,9%
Collecte nette P(S)EEC sous forme de prêts	175,08	4,4%	+ 11,6%	156,86	4,7%	- 4,3%	163,94	4,6%
Collecte totale P(S)EEC (A)	1 677,59	42,2%	+ 2,1%	1 643,58	48,8%	+ 1,5%	1 619,53	45,6%
Filiales et autres entreprises liées	191,84	4,8%	+ 6,9%	179,51	5,3%	- 7,0%	193,10	5,4%
Autres participations	74,62	1,9%	- 2,9%	76,86	2,3%	- 7,7%	83,26	2,3%
Autres personnes morales	371,13	9,3%	+ 2,2%	363,21	10,8%	- 2,6%	373,06	10,5%
Retours Prêts Personnes morales (B)	637,59	16,1%	+ 2,9%	619,59	18,4%	- 4,6%	649,42	18,3%
Prêts accession directs	497,00	12,5%	- 2,9%	512,08	15,2%	- 0,9%	516,70	14,5%
Prêts accession indirects	8,47	0,2%	+ 5,3%	8,05	0,2%	+ 67,3%	4,81	0,1%
Prêts travaux	358,28	9,0%	- 17,5%	434,28	12,9%	- 16,4%	519,40	14,6%
Prêts locatifs	120,92	3,0%	- 12,6%	138,34	4,1%	- 17,3%	167,20	4,7%
Autres prêts	1,63	0,0%	+ 4,8%	1,56	0,0%	+ 38,2%	1,13	0,0%
Retours Prêts Personnes physiques (C)	986,30	24,8%	- 9,9%	1 094,30	32,5%	- 9,5%	1 209,24	34,0%
Total Retours Prêts (D) = (B+C)	1 623,89	40,9%	- 5,3%	1 713,89	50,9%	- 7,8%	1 858,66	52,3%
Ressources issues des cessions d'actifs (E)	24,51	0,6%	+ 167,4%	9,17	0,3%	- 88,0%	76,49	2,2%
Ressources totales hors emprunts (F) = (A+D+E)	3 326,00	83,7%	- 1,2%	3 366,64	100,0%	- 5,3%	3 554,68	100,0%
Ressources d'emprunt nettes (G)	645,46	16,3%						
Ressources totales (H) = (F+G)	3 971,46	100,0%	+ 18,0%	3 366,64	100,0%	- 5,3%	3 554,68	100,0%
Filiales et autres entreprises liées	301,76	7,6%	+ 77,6%	169,92	5,0%	+ 57,0%	108,26	3,0%
Autres participations	99,16	2,5%	+ 62,0%	61,22	1,8%	+ 16,7%	52,47	1,5%
Autres personnes morales	544,43	13,7%	+ 105,7%	264,64	7,9%	- 0,7%	266,57	7,5%
Prêts Personnes morales (I)	945,36	23,8%	+ 90,7%	495,78	14,7%	+ 16,0%	427,30	12,0%
Titres de participation	196,27	4,9%	+ 30,9%	149,92	4,5%	- 5,9%	159,31	4,5%
Autres formes de participation	0,02	0,0%						
Titres immobilisés	2,36	0,1%	+ 387,6%	0,48	0,0%	- 25,2%	0,65	0,0%
Valeurs d'acquisition des titres (J)	198,64	5,0%	+ 32,1%	150,41	4,5%	- 6,0%	159,96	4,5%
Filiales et autres entreprises liées	52,03	1,3%	- 0,4%	52,21	1,6%	+ 180,0%	18,65	0,5%
Autres participations	29,96	0,8%	- 17,7%	36,41	1,1%	+ 107,9%	17,51	0,5%
Autres personnes morales	153,62	3,9%	- 5,9%	163,22	4,8%	+ 94,4%	83,97	2,4%
Subventions Personnes morales (K)	235,61	5,9%	- 6,4%	251,84	7,5%	+ 109,6%	120,13	3,4%
Concours Personnes morales (L) = (I+J+K)	1 379,61	34,7%	+ 53,6%	898,03	26,7%	+ 27,0%	707,38	19,9%
Prêts accession directs	614,12	15,5%	- 2,0%	626,79	18,6%	+ 1,9%	615,05	17,3%
Prêts accession indirects	0,03	0,0%	- 49,2%	0,06	0,0%	- 91,5%	0,70	0,0%
Prêts travaux	105,95	2,7%	- 12,7%	121,31	3,6%	+ 121,6%	54,73	1,5%
Prêts locatifs	126,17	3,2%	- 8,4%	137,80	4,1%	- 6,9%	148,06	4,2%
Autres prêts	1,28	0,0%	- 14,2%	1,49	0,0%	- 19,5%	1,86	0,1%
Prêts Personnes physiques (M)	847,55	21,3%	- 4,5%	887,45	26,4%	+ 8,2%	820,40	23,1%
Personnes physiques bénéficiaires	72,83	1,8%	+ 31,1%	55,57	1,7%	+ 44,8%	38,39	1,1%
Personnes physiques bailleurs								
Subventions Personnes physiques (N)	72,83	1,8%	+ 31,1%	55,57	1,7%	+ 44,8%	38,39	1,1%
Concours Personnes physiques (O) = (M+N)	920,38	23,2%	- 2,4%	943,02	28,0%	+ 9,8%	858,79	24,2%
Subventions nettes Politiques nationales (P)	1 193,43	30,1%	- 5,9%	1 267,87	37,7%	- 3,1%	1 307,90	36,8%
Prêts nets Politiques nationales (Q)	197,10	5,0%	+ 0,8%	195,44	5,8%	- 33,5%	293,93	8,3%
Emplois hors fonctionnement (R) = (L+O+P+Q)	3 690,52	92,9%	+ 11,7%	3 304,36	98,2%	+ 4,3%	3 168,01	89,1%
Flux net lié à la gestion courante (S)	62,42	1,6%	+ 13,6%	54,92	1,6%	- 6,4%	58,69	1,7%
Emplois totaux (T) = (R+S)	3 752,93	94,5%	+ 11,7%	3 359,28	99,8%	+ 4,1%	3 226,70	90,8%
Flux financier Ressources - Emplois (U) = (H-R)	280,94	7,1%	+ 351,1%	62,28	1,8%	- 83,9%	386,68	10,9%
Flux financier net (V) = (H-T)	218,52	5,5%	+ 999,9%	7,36	0,2%	- 97,8%	327,98	9,2%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Notes de lecture : les « Filiales et entreprises liées » sont les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent directement ou indirectement un contrôle exclusif. Les « Autres participations » sont constituées des entreprises dans lesquelles les collecteurs détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Les « Autres personnes morales » représentent les entités dans lesquelles les collecteurs ne détiennent aucune participation ou détiennent des participations non significatives sans intention d'agir sur la gestion.

Pour le flux net lié à la gestion courante, le champ des données exploitées est incomplet et ne recouvre pas tous les collecteurs pour l'exercice 2012 (voir la section 2.2.5). Les données exploitées concernent, pour cet exercice, des collecteurs représentant 97,5% de la collecte.

Selon la segmentation réglementaire, les activités sont ainsi classées dans les différents secteurs : la PEEC regroupe toute l'activité relative à l'obligation légale des employeurs assujettis en vertu de l'article L 313-1 du CCH et la PSEEC, tout ce qui concerne les entreprises non assujetties ou les versements faits par les entreprises assujetties en dehors du cadre de leur obligation légale. Dans ce rapport, l'expression P(S)EEC globalise la PEEC et la PSEEC.

La comparaison entre les ressources et les emplois synthétisée ci-dessus est établie à partir des **emplois directs des CIL**, des **contributions** qu'ils versent à l'UESL pour le **financement des politiques nationales** (actions nationales et politiques publiques) et des **prélèvements opérés sur les ressources pour couvrir leurs charges de fonctionnement**. En termes de flux financiers et hors coût de fonctionnement, les emplois ainsi mesurés s'établissent à 3 690,5 millions d'euros en 2014 (cf. Tableau 2.1, page 42). Si l'on intègre les concours ne générant pas des flux financiers (créances irrécouvrables, abandons de créances, etc.), le **montant des emplois P(S)EEC observé au niveau des CIL est de 3 731,7 millions d'euros en 2014**, dont 3 706,3 millions d'euros au titre des **fonds PEEC** (voir Tableau 2.13, page 55). En revanche, **analysé à un niveau sectoriel, en intégrant donc les versements effectués par l'UESL au titre des politiques nationales et en neutralisant les échanges entre l'Union et les CIL, le montant des emplois PEEC s'établit à 3 788,6 millions d'euros pour l'année 2014** hors ajustements pour engagements hors bilan et provisions (voir Tableau 2.14, page 57), soit une différence de 82,3 millions d'euros due à l'écart entre les contributions versées par les CIL à l'UESL pour le financement des politiques nationales et les flux financiers sortants observés au niveau de l'UESL pour ces emplois.

Si l'on se limite aux seuls ressources et emplois qui génèrent des flux irréversibles, le solde est déficitaire de 61,8 millions d'euros en 2014 après des déficits de 69,5 millions d'euros en 2012 et de 143,5 millions d'euros en 2013 (voir Tableau 2.2 ci-dessous). Une **dégradation durable du solde entre les ressources et les emplois définitifs** conduirait à une utilisation des retours de prêts pour le versement de subventions. Il s'en suivrait, toutes choses égales par ailleurs, un volume de nouveaux prêts insuffisant pour maintenir les niveaux d'encours de prêts, entraînant à terme une diminution du renouvellement endogène des ressources par les retours de prêts et une réduction de la capacité d'intervention du secteur.

Tableau 2.2 : Flux irréversibles de ressources et d'emplois P(S)EEC des CIL de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Collecte sous forme de subventions (A)	1 502,51	100,0%	+ 1,1%	1 486,72	100,0%	+ 2,1%	1 455,60	100,0%
Subventions versées Personnes morales	235,61	15,7%	- 6,4%	251,84	16,9%	+ 109,6%	120,13	8,3%
Subventions versées Personnes physiques	72,83	4,8%	+ 31,1%	55,57	3,7%	+ 44,8%	38,39	2,6%
Subventions nettes Politiques nationales	1 193,43	79,4%	- 5,9%	1 267,87	85,3%	- 3,1%	1 307,90	89,9%
Flux net lié à la gestion courante	62,42	4,2%	+ 13,6%	54,92	3,7%	- 6,4%	58,69	4,0%
Emplois irréversibles (B)	1 564,28	104,1%	- 4,0%	1 630,19	109,7%	+ 6,9%	1 525,11	104,8%
Flux financier irréversible (C) = (A-B)	-61,77	-4,1%	- 56,9%	-143,47	-9,7%	+ 106,4%	-69,51	-4,8%
Concours assimilés à des subventions PM	0,10	0,0%	- 96,9%	3,12	0,2%	+ 130,1%	1,35	0,1%
Concours assimilés à des subventions PP	41,04	2,7%	+ 28,3%	31,97	2,2%	- 11,4%	36,09	2,5%
Emplois non décaissés (D)	41,13	2,7%	+ 17,2%	35,09	2,4%	- 6,3%	37,44	2,6%
Solde net irréversible (E) = (C-D)	-102,90	-6,8%	- 42,4%	-178,56	-12,0%	+ 66,9%	-106,96	-7,3%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

L'analyse des composantes des ressources et des emplois irréversibles montre que l'évolution ainsi résumée est en 2014 principalement déterminée par une diminution des concours aux personnes morales (- 6,4%) ainsi que de la contribution des collecteurs associés de l'UESL aux politiques nationales (- 5,9%). En revanche, les concours aux personnes physiques connaissent une importante augmentation (+ 31,1%).

Les sections suivantes détaillent l'analyse des ressources et des emplois qui contribuent à la situation de synthèse ainsi présentée.

2.2 ANALYSE DES FLUX DE RESSOURCES

Selon les articles L.313-3, R.313-29-1 et R.313-29-2 du CCH, les ressources de la PEEC et de la PSEEC sont composées :

- ▶ des versements reçus des entreprises assujetties, sous déduction des remboursements faits par les CIL au titre de la participation antérieurement perçue sous forme de prêts (collecte nette) ;
- ▶ des retours de prêts antérieurs consentis à l'aide des ressources issues de la PEEC et de la PSEEC ;
- ▶ des emprunts de l'UESL ;
- ▶ de l'affectation de tout ou partie du résultat des collecteurs agréés.

Appréciées en termes de flux effectifs au niveau des collecteurs, les ressources se limitent en réalité à :

- ▶ la collecte nette reçue (obligatoire et volontaire) ;
- ▶ aux retours de prêts accordés aux personnes morales et physiques ;
- ▶ aux emprunts souscrits auprès de l'UESL et accordés par cette dernière aux CIL sur des ressources qu'elle a elle-même obtenues par emprunts ;
- ▶ et aux produits des cessions de titres.

2.2.1 Synthèse des ressources de la P(S)EEC

Le montant total des ressources de la PEEC et de la PSEEC s'élève à 3 971,5 millions d'euros, soit 18,0% de plus qu'en 2013. La collecte nette progresse de 2,1% et les retours de prêts décroissent de 5,3%. Les ressources issues des cessions de titres demeurent marginales en montant, même si elles connaissent une forte hausse (+ 167,4%). L'emprunt CDC, mobilisé sur l'exercice 2014, représente 16,3% des ressources totales avec 645,5 millions d'euros.

Tableau 2.3 : Ressources de la P(S)EEC de 2012 à 2014

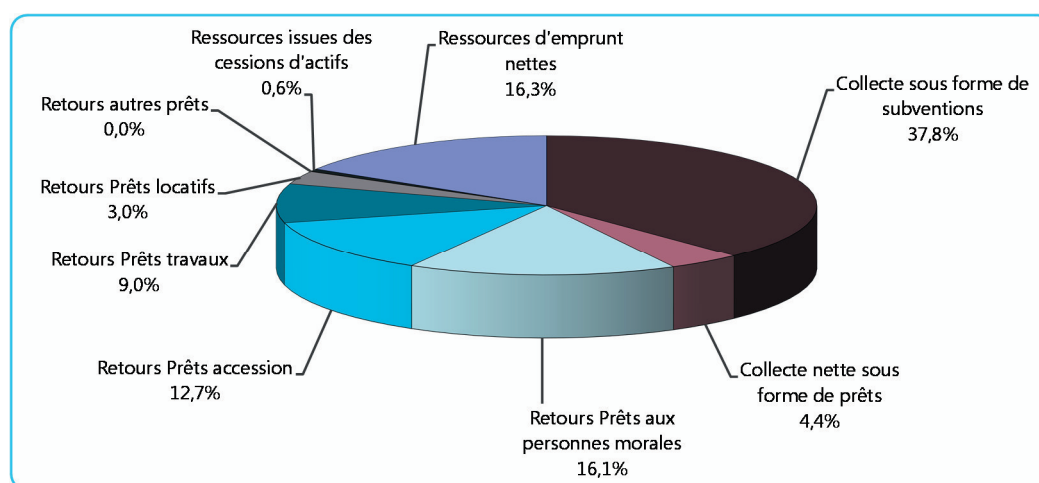
Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Collecte P(S)EEC sous forme de subventions	1 502,51	37,8%	+ 1,1%	1 486,72	44,2%	+ 2,1%	1 455,60	40,9%
Collecte nette P(S)EEC sous forme de prêts	175,08	4,4%	+ 11,6%	156,86	4,7%	- 4,3%	163,94	4,6%
Collecte totale P(S)EEC (A)	1 677,59	42,2%	+ 2,1%	1 643,58	48,8%	+ 1,5%	1 619,53	45,6%
Retours Prêts Personnes morales	637,59	16,1%	+ 2,9%	619,59	18,4%	- 4,6%	649,42	18,3%
Retours Prêts Personnes physiques	986,30	24,8%	- 9,9%	1 094,30	32,5%	- 9,5%	1 209,24	34,0%
Retours de prêts (B)	1 623,89	40,9%	- 5,3%	1 713,89	50,9%	- 7,8%	1 858,66	52,3%
Ressources issues des cessions d'actifs (C)	24,51	0,6%	+ 167,4%	9,17	0,3%	- 88,0%	76,49	2,2%
Ressources totales hors emprunts (D) = (A+B+C)	3 326,00	83,7%	- 1,2%	3 366,64	100,0%	- 5,3%	3 554,68	100,0%
Ressources d'emprunt nettes (E)	645,46	16,3%						
Ressources totales P(S)EEC (D+E)	3 971,46	100,0%	+ 18,0%	3 366,64	100,0%	- 5,3%	3 554,68	100,0%
Fonds PEEC	3 904,71	98,3%	+ 19,3%	3 271,96	97,2%	- 5,7%	3 470,84	97,6%
Fonds PSEEC	66,75	1,7%	- 29,5%	94,68	2,8%	+ 12,9%	83,84	2,4%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

En 2014, les versements nets reçus des entreprises deviennent la première composante des ressources de la P(S)EEC. Ils représentent 42,2% des ressources totales contre 40,9% pour les retours sur les prêts accordés.

Graphique 2.2 : Répartition des ressources P(S)EEC en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Les sections suivantes présentent de façon détaillée l'analyse de chacune des composantes des ressources de la P(S)EEC.

2.2.2 Collecte nette reçue

La collecte nette reçue correspond à l'ensemble des fonds reçus des employeurs sous forme de subventions et sous forme de prêts, sous déduction des remboursements aux employeurs des fonds antérieurement perçus sous forme de prêts.

2.2.2.1 Analyse de la collecte nette reçue

Selon les données recueillies auprès des organismes collecteurs associés de l'UESL (Tableau 2.4), la collecte nette reçue est de 1 677,6 millions d'euros en 2014, soit 2,1 % de plus qu'en 2013.

Tableau 2.4 : PEEC et PSEEC nettes reçues par les collecteurs associés de l'UESL de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Participation obligatoire subventions	1 362,45	81,2%	+ 1,1%	1 347,74	82,0%	+ 2,4%	1 316,08	81,3%
Compensation 10/20	133,30	7,9%		133,30	8,1%	- 0,0%	133,30	8,2%
Reversement 2/3 HLM	2,67	0,2%	+ 0,3%	2,66	0,2%	- 15,8%	3,15	0,2%
Participation obligatoire nette sous forme de prêts	170,44	10,2%	+ 13,5%	150,21	9,1%	- 4,2%	156,75	9,7%
Collecte totale nette PEEC (A)	1 668,85	99,5%	+ 2,1%	1 633,90	99,4%	+ 1,5%	1 609,29	99,4%
Participation volontaire subventions	4,10	0,2%	+ 35,6%	3,03	0,2%	- 1,0%	3,06	0,2%
Participation volontaire nette sous forme de prêts	4,64	0,3%	- 30,3%	6,65	0,4%	- 7,4%	7,18	0,4%
Collecte totale nette PSEEC (B)	8,74	0,5%	- 9,7%	9,68	0,6%	- 5,5%	10,24	0,6%
Collecte totale P(S)EEC (C) = (A+B) (*)	1 677,59	100,0%	+ 2,1%	1 643,58	100,0%	+ 1,5%	1 619,53	100,0%
Collecte P(S)EEC sous forme de subventions	1 502,51	89,6%	+ 1,1%	1 486,72	90,5%	+ 2,1%	1 455,60	89,9%
Collecte P(S)EEC nette sous forme de prêts	175,08	10,4%	+ 11,6%	156,86	9,5%	- 4,3%	163,94	10,1%
(*) Dont Collecte totale hors compensation	1 544,30	92,1%	+ 2,3%	1 510,28	91,9%	+ 1,6%	1 486,23	91,8%

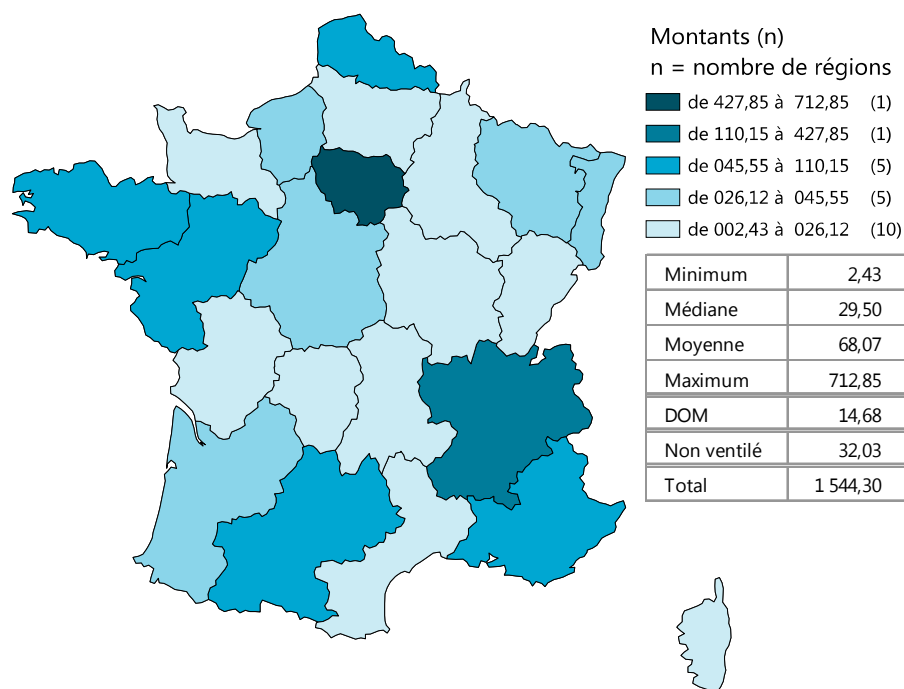
Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

En 2014, la collecte reçue sous forme de subventions représente 89,6% de l'ensemble de la collecte. Elle constitue une ressource définitivement acquise pour les collecteurs. La participation obligatoire en représente la principale composante (81,2% de la collecte totale en 2014), alors que la part de la participation volontaire reçue reste négligeable (0,2%). La compensation reçue de l'État pour le passage de 10 à 20 salariés du seuil d'assujettissement à la PEEC représente 7,9% de la collecte totale reçue en 2014. Le reversement des 2/3 de la collecte reçue par les

organismes HLM demeure marginal avec un montant de 2,7 millions d'euros en 2014. Quant à la collecte reçue sous forme de prêts, elle constitue de par sa nature une ressource temporaire, soit des prêts sans intérêt concédés par les entreprises pour une durée de vingt ans. Elle s'élève à 175,1 millions d'euros en montant net des remboursements, soit 18,2 millions d'euros de plus qu'en 2013.

L'analyse de la dispersion géographique de la collecte montre une très forte concentration en Île-de-France, aussi bien en fonction de la localisation du siège des entreprises cotisantes (Carte 2.1) que de la localisation des organismes collecteurs (Carte 2.2). Les données recueillies montrent en effet que plus de la moitié de la collecte nette totale (57,5%) est réalisée par des collecteurs dont le siège est en région Île-de-France. Cette concentration augmente légèrement par rapport à celle observée en 2013 (57,0%) et est quasi identique à celle de 2012 (57,3%), comme l'illustre le Tableau 2.5 (page 47).

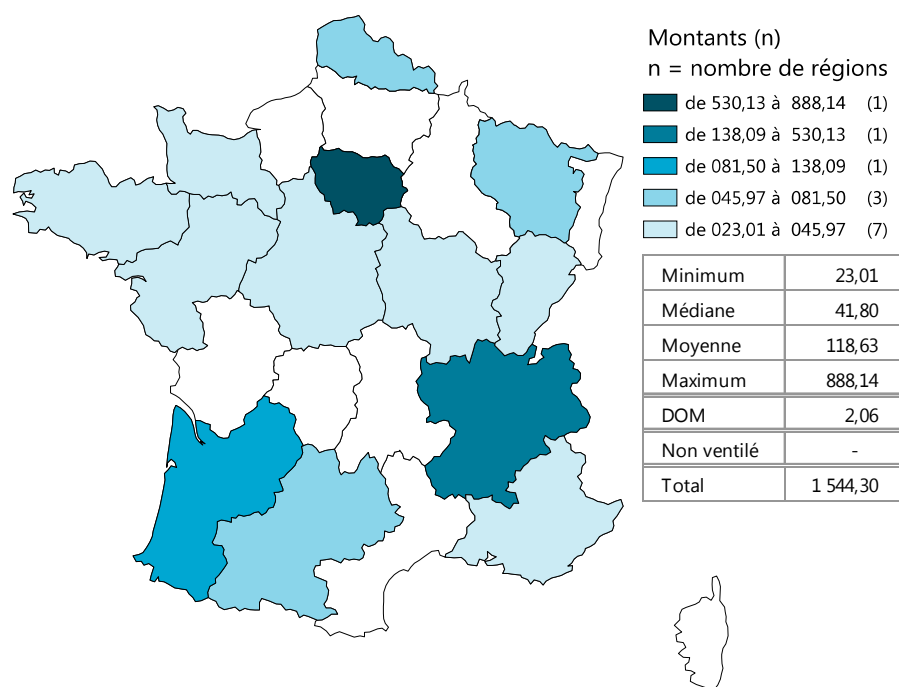
Carte 2.1 : Répartition de la collecte hors compensation reçue en 2014 selon le siège des entreprises cotisantes



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des entreprises domiciliées dans les DOM (14,68 millions d'euros de collecte au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Par ailleurs, sur une collecte totale de 1 544,30 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des entreprises ne sont pas disponibles pour 32,03 millions d'euros.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Carte 2.2 : Répartition de la collecte reçue en 2014 selon le siège des collecteurs



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (2,06 millions d'euros de collecte au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Tableau 2.5 : Répartition de la collecte reçue de 2012 à 2014 selon le siège des collecteurs

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Alsace								
Aquitaine	104,08	6,7%	- 0,7%	104,78	6,9%	+ 1,3%	103,45	7,0%
Auvergne								
Basse-Normandie	33,82	2,2%	- 1,6%	34,35	2,3%	+ 0,8%	34,09	2,3%
Bourgogne	25,08	1,6%	+ 5,8%	23,71	1,6%	- 4,8%	24,91	1,7%
Bretagne	29,08	1,9%	+ 1,2%	28,75	1,9%	+ 1,6%	28,28	1,9%
Centre	30,18	2,0%	- 0,1%	30,22	2,0%	+ 4,3%	28,97	1,9%
Champagne-Ardenne								
Corse								
Franche-Comté	23,01	1,5%	- 1,1%	23,26	1,5%	+ 2,4%	22,71	1,5%
Guadeloupe								
Guyane								
Haute-Normandie								
Île-de-France	888,14	57,5%	+ 3,2%	860,92	57,0%	+ 1,1%	851,20	57,3%
Languedoc-Roussillon								
La Réunion								
Limousin								
Lorraine	50,14	3,2%	+ 5,4%	47,56	3,1%	+ 7,6%	44,18	3,0%
Martinique	2,06	0,1%	+ 3,5%	1,99	0,1%	+ 1,9%	1,95	0,1%
Mayotte								
Midi-Pyrénées	54,05	3,5%	+ 1,4%	53,29	3,5%	+ 3,5%	51,49	3,5%
Nord-Pas-de-Calais	58,92	3,8%	- 3,5%	61,08	4,0%	+ 0,1%	61,02	4,1%
Pays de la Loire	31,83	2,1%	+ 2,3%	31,11	2,1%	+ 4,2%	29,86	2,0%
Picardie								
Poitou-Charentes								
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41,80	2,7%	+ 3,6%	40,36	2,7%	+ 0,7%	40,07	2,7%
Rhône-Alpes	172,11	11,1%	+ 1,9%	168,92	11,2%	+ 3,0%	164,05	11,0%
Collecte totale hors compensation	1 544,30	100,0%	+ 2,3%	1 510,28	100,0%	+ 1,6%	1 486,23	100,0%

Par rapport aux données publiées dans la précédente édition du présent rapport, il est à noter que la représentation régionale des encours présente des changements pour les régions Aquitaine, Île-de-France, Lorraine et Poitou-Charentes sur les exercices 2012 et 2013 en raison des trois mouvements de fusion inter-CIL qui ont eu lieu en 2014.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

2.2.2.2 Évolution à long terme de la PEEC reçue

La PEEC reçue par les collecteurs (collecte « brute » hors remboursement des fonds antérieurement reçus sous forme de prêt) est assise sur les salaires versés l'année précédente par les entreprises assujetties. Ces salaires sont eux-mêmes dépendants des conditions économiques générales, notamment le niveau du Produit intérieur brut (PIB). L'analyse de l'évolution comparée des agrégats macro-économiques (masse salariale et PIB) et de la collecte obligatoire permet d'éclairer la progression de cette dernière.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'évolution de la collecte obligatoire et des agrégats macro-économiques au cours des dix dernières années.

Tableau 2.6 : Évolution de la collecte obligatoire brute sur 10 ans

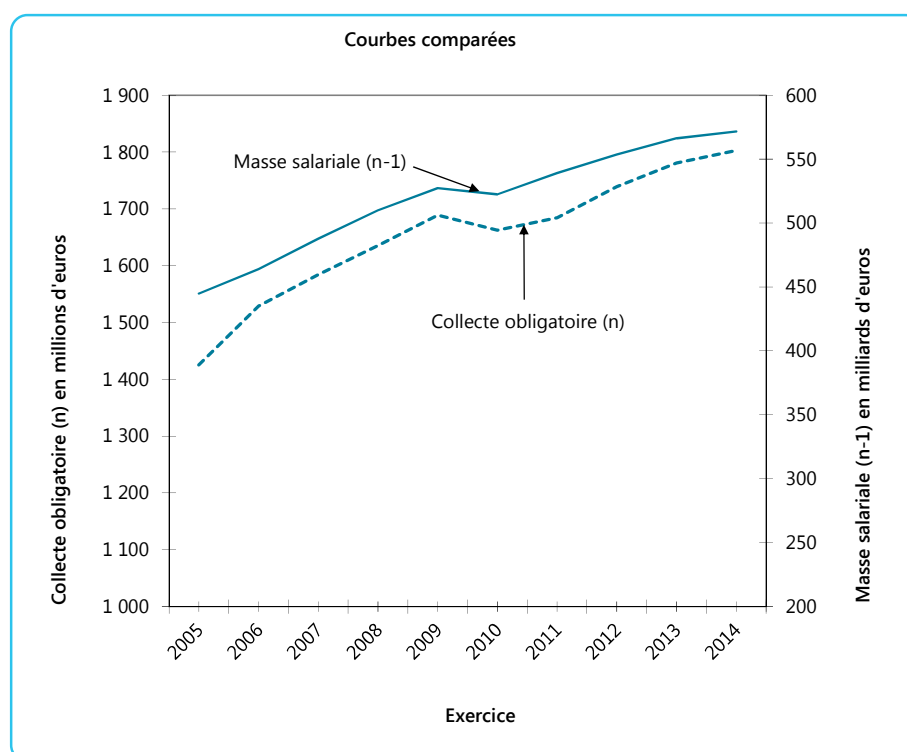
Données en millions d'euros courants

Exercice	Collecte en subvention	Collecte en prêt	Collecte obligatoire totale	Évolution Collecte	MS (n-1)	Évolution MS (n-1)	PIB (n-1)	Évolution PIB (n-1)
2005	1 205	220	1 425	3,40%	444 871	4,13%	1 708 181	4,26%
2006	1 304	225	1 529	7,27%	463 875	4,27%	1 769 896	3,61%
2007	1 358	226	1 584	3,61%	487 780	5,15%	1 854 747	4,79%
2008	1 403	232	1 635	3,23%	509 929	4,54%	1 946 166	4,93%
2009	1 411	278	1 689	3,29%	527 194	3,39%	1 994 280	2,47%
2010	1 390	273	1 662	-1,58%	522 439	-0,90%	1 939 301	-2,76%
2011	1 408	276	1 684	1,32%	539 030	3,18%	1 997 104	2,98%
2012	1 453	287	1 739	3,27%	553 612	2,71%	2 058 114	3,05%
2013	1 484	297	1 780	2,37%	566 259	2,28%	2 086 378	1,37%
2014	1 498	304	1 803	1,26%	571 549	0,93%	2 117 884	1,51%

Source : ANCOLS (collecte) - INSEE pour la masse salariale et le PIB en valeurs (voir page 181)

Comme l'illustrent le Graphique 2.3 ci-dessous et le Graphique 2.4 (page 49), l'évolution de la collecte est fortement corrélée avec celle de la masse salariale.

Graphique 2.3 : Évolutions comparées de la collecte obligatoire et de la masse salariale

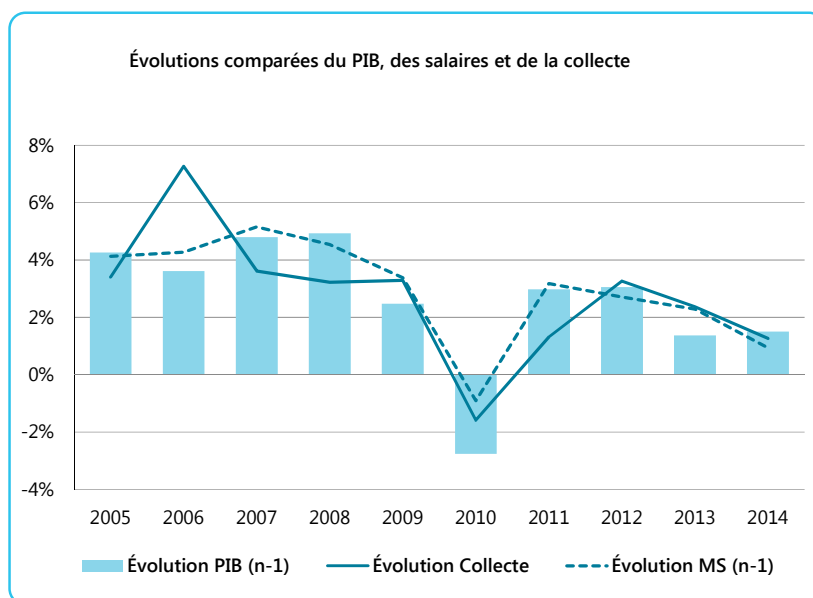


Source : ANCOLS (collecte) - INSEE pour la masse salariale et le PIB (voir page 181)

En effet, après une décroissance de la collecte obligatoire de l'année 2010 s'expliquant par une dégradation de la situation économique ayant entraîné une baisse de la masse salariale de l'année 2009 (assiette de la collecte de l'année 2010), la collecte obligatoire connaît à nouveau une phase de croissance régulière à partir de l'année 2011 (+ 1,3%), croissance qui se maintient en 2012 (+ 3,3%), en 2013 (+ 2,4%) puis en 2014 (+ 1,3%), suivant ainsi avec un décalage d'un an l'évolution de la masse salariale sur la même période.

Toutefois, une variation anormalement élevée est observée en 2006 du fait de l'intégration dans la collecte des sommes reçues de l'État en compensation du relèvement du seuil d'assujettissement de 10 à 20 salariés.

Graphique 2.4 : Comparaison des taux d'évolution de la collecte obligatoire et des agrégats macro-économiques



Source : ANCOLS (collecte) - INSEE pour la masse salariale et le PIB (voir page 181)

2.2.3 Retours de prêts

Ils comprennent tous les remboursements de prêts accordés par les collecteurs quelles que soient la nature et la durée du prêt, qui peut atteindre 30 ans avec des différés de remboursement jusqu'à 20 ans s'ils sont destinés aux bailleurs sociaux. Les prêts aux personnes physiques n'excèdent pas en général une durée de 15 ans à laquelle il faut, s'agissant du PASS-FONCIER, ajouter un différé de remboursement pouvant atteindre 25 ans. Ces retours sont analysés ci-après en distinguant ceux relatifs aux prêts accordés aux personnes morales et ceux inhérents aux prêts accordés aux personnes physiques.

2.2.3.1 Retours de prêts accordés aux personnes morales

Les retours de prêts accordés aux personnes morales atteignent 637,6 millions d'euros en 2014 (cf. Tableau 2.7, page 50), en hausse de 2,9% par rapport à 2013. Ils proviennent :

- à 30,1% des filiales et autres entreprises liées des collecteurs (contrôle exclusif) ;
- à 11,7% des autres participations des collecteurs (contrôle conjoint ou influence notable) ;
- et à 58,2% des autres personnes morales (aucune participation ou titre détenu, ou participation non significative).

La quote-part des retours issus des prêts accordés à des entités internes aux groupes respectifs des collecteurs varie peu sur la période observée, passant de 42,6% en 2012 à 41,4% en 2013 puis 41,8% en 2014. Ces variations

ne modifient pas significativement l'équilibre entre les retours de prêts intragroupes et ceux en provenance des prêts hors groupe.

Tableau 2.7 : Retours de prêts accordés aux personnes morales de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Filiales et autres entreprises liées	191,84	30,1%	+ 6,9%	179,51	29,0%	- 7,0%	193,10	29,7%
Autres participations	74,62	11,7%	- 2,9%	76,86	12,4%	- 7,7%	83,26	12,8%
Autres personnes morales	371,13	58,2%	+ 2,2%	363,21	58,6%	- 2,6%	373,06	57,4%
Retours Prêts Personnes morales	637,59	100,0%	+ 2,9%	619,59	100,0%	- 4,6%	649,42	100,0%
Fonds PEEC	626,55	98,3%	+ 6,3%	589,38	95,1%	- 7,3%	635,71	97,9%
Fonds PSEEC	11,04	1,7%	- 63,5%	30,21	4,9%	+ 120,2%	13,72	2,1%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Selon la nature des fonds concernés, les retours générés par les prêts sur fonds PSEEC demeurent proportionnellement faibles et n'excèdent pas 1,7% du total, avec un montant de 11,0 millions d'euros en 2014.

2.2.3.2 Retours de prêts accordés aux personnes physiques

Les retours de prêts accordés aux personnes physiques s'élèvent à 986,3 millions d'euros en 2014 (Tableau 2.8), soit une baisse de 9,9% par rapport à 2013. Par nature, leur ventilation montre une prédominance des retours de prêts accession directs (50,4%). Les deux autres catégories significatives sont les retours de prêts travaux (36,3%), ce qui s'explique par l'importante diffusion du prêt PASS-TRAVAUX de 2000 à 2008 et par la faible durée de ces prêts, ainsi que les retours de prêts locatifs pour les remboursements générés par les avances et les mises en jeu de garanties LOCA-PASS (12,3%). Compte tenu de leur récente diffusion (2009-2011) et des différés dont ils bénéficient, les prêts accession indirects (PASS-FONCIER en bail à construction portés par une structure intermédiaire, par opposition aux prêts accession directs constitués des prêts accession classiques et du PASS-FONCIER en prêt avec différé) ne devraient générer aucun remboursement significatif avant 10 à 15 ans.

Tableau 2.8 : Retours de prêts accordés aux personnes physiques de 2012 à 2014 (par nature)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prêts accession directs	497,00	50,4%	- 2,9%	512,08	46,8%	- 0,9%	516,70	42,7%
Prêts accession indirects	8,47	0,9%	+ 5,3%	8,05	0,7%	+ 67,3%	4,81	0,4%
Prêts travaux	358,28	36,3%	- 17,5%	434,28	39,7%	- 16,4%	519,40	43,0%
Prêts locatifs	120,92	12,3%	- 12,6%	138,34	12,6%	- 17,3%	167,20	13,8%
Autres prêts	1,63	0,2%	+ 4,8%	1,56	0,1%	+ 38,2%	1,13	0,1%
Retours Prêts Personnes physiques⁽¹⁾	986,30	100,0%	- 9,9%	1 094,30	100,0%	- 9,5%	1 209,24	100,0%
Fonds PEEC	939,34	95,2%	- 9,6%	1 039,51	95,0%	- 9,6%	1 149,35	95,0%
Fonds PSEEC	46,97	4,8%	- 14,3%	54,80	5,0%	- 8,5%	59,89	5,0%
(1) Dont Mandats de gestion	1,77	0,2%	- 8,6%	1,94	0,2%	- 5,1%	2,05	0,2%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Selon la nature des fonds concernés, les retours générés par les prêts sur fonds PSEEC sont, à l'instar des retours de prêts accordés aux personnes morales, proportionnellement très faibles et n'excèdent pas 4,8% du total, avec un montant de 47,0 millions d'euros en 2014.

L'analyse des retours de prêts à personnes physiques par code activité (cf. Tableau 2.9, page 51) révèle que 32,0% des retours sont issus des prêts travaux hors cas spécifiques.

Les remboursements de prêts accession représentent 44,3% des retours, dont 18,6% pour les retours au titre des prêts acquisitions neuves et 17,4% pour les retours relatifs aux prêts acquisitions sans travaux.

Quant aux remboursements d'avances au titre des dépôts de garantie LOCA-PASS, ils représentent 7,7% des retours, les encaissements sur les créances nées des mises en jeu de garanties de loyers et charges locatives n'atteignant que 4,2% du total des retours.

Avec une quote-part de 32,0%, le prêt travaux classique (hors cas spécifiques) demeure donc la principale source des retours de prêts accordés aux personnes physiques. La deuxième source des retours de prêts accordés aux personnes physiques est constituée par les prêts accession – acquisition neuve avec 18,6%, même si, depuis 2013, le total des retours de prêts accession dépasse désormais le total des retours de prêts travaux.¹⁷

Tableau 2.9 : Répartition des retours de prêts aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prêts SECURI-PASS (R313-19-3 V c)	0,75	0,1%	- 4,8%	0,79	0,1%	+ 3,8%	0,76	0,1%
Refinancement Prêts plus onéreux (R313-19-3 V a)	10,07	1,0%	+ 11,6%	9,02	0,8%	+ 13,7%	7,94	0,7%
Allègement temporaire de quittances de loyers	1,35	0,1%	+ 0,9%	1,34	0,1%	+ 7,6%	1,25	0,1%
Aides MOBILI-PASS (R313-19-1 VI) et JEUNE	1,50	0,2%	+ 0,1%	1,50	0,1%	+ 46,1%	1,03	0,1%
Prêts-relais mobilité (R313-19-1 VII)	6,03	0,6%	+ 4,4%	5,78	0,5%	- 36,1%	9,05	0,7%
Aides à caractère social (R313-19-3 III)								
Actions Territoires spécifiques (R313-19-3 VI)	4,11	0,4%	+ 53,5%	2,67	0,2%	+ 128,9%	1,17	0,1%
Social et mobilité (A)	23,81	2,4%	+ 12,8%	21,10	1,9%	- 0,4%	21,18	1,8%
Gage d'espèce auprès des bailleurs	1,11	0,1%	- 15,4%	1,31	0,1%	- 10,0%	1,46	0,1%
Engag. vers. à 1ère dem. au titre du dépôt de gar.	0,08	0,0%	- 11,9%	0,09	0,0%	- 22,3%	0,11	0,0%
Avance dépôt de gar. LOCA-PASS (R313-19-1 IV)	76,35	7,7%	- 12,8%	87,55	8,0%	- 22,1%	112,45	9,3%
Garantie LOCA-PASS (R313-19-1 V)	41,88	4,2%	- 12,0%	47,61	4,4%	+ 1,9%	46,70	3,9%
Financements locatifs non ventilés	0,02	0,0%	- 24,4%	0,02	0,0%			
Locatif (B)	119,44	12,1%	- 12,6%	136,58	12,5%	- 15,0%	160,72	13,3%
Prêts travaux hors cas spécifiques	316,11	32,0%	- 18,0%	385,61	35,2%	- 21,7%	492,29	40,7%
Catastrophes naturelles (R313-19-1 III e)	0,06	0,0%	- 44,5%	0,11	0,0%	- 44,2%	0,20	0,0%
Situations de handicap (R313-19-1 III a)	1,61	0,2%	- 16,9%	1,94	0,2%	- 15,0%	2,28	0,2%
Bénéficiaires subventions ANAH (R313-19-1 III b)	27,60	2,8%	- 21,5%	35,18	3,2%	+ 858,7%	3,67	0,3%
Copropriétés dégradées (R313-19-1 III c)	0,66	0,1%	- 15,7%	0,79	0,1%	+ 8,1%	0,73	0,1%
Performance énergétique (R313-19-1 III f)	9,91	1,0%	+ 25,1%	7,92	0,7%	+ 30,5%	6,07	0,5%
Travaux (C)	355,96	36,1%	- 17,5%	431,54	39,4%	- 14,6%	505,23	41,8%
Logement locatif intermédiaire privé (R313-19-2 V)	7,12	0,7%	- 4,9%	7,49	0,7%	+ 2,5%	7,31	0,6%
PASS-FONCIER (R313-19-1 I)	26,61	2,7%	+ 11,2%	23,93	2,2%	+ 106,3%	11,60	1,0%
Prêts accession (R313-19-1 II) - Acquisition neuve	183,13	18,6%	- 0,8%	184,59	16,9%	- 2,2%	188,71	15,6%
Prêts accession (R313-19-1 II) - Sans travaux	172,02	17,4%	+ 11,7%	153,97	14,1%	+ 10,7%	139,11	11,5%
Prêts accession (R313-19-1 II) - Avec travaux	13,81	1,4%	- 33,8%	20,85	1,9%	- 15,2%	24,58	2,0%
Prêts accession (R313-19-1 II) - Loc.-Accession	0,88	0,1%	+ 96,1%	0,45	0,0%	+ 48,4%	0,30	0,0%
Financements accession non ventilés	33,19	3,4%	- 35,3%	51,31	4,7%	- 0,7%	51,67	4,3%
Accession (D)	436,77	44,3%	- 1,3%	442,59	40,4%	+ 4,6%	423,28	35,0%
Divers et autres financements non ventilés (E)	3,36	0,3%	- 56,3%	7,69	0,7%	- 80,2%	38,94	3,2%
Fonds PEEC (I = A+B+C+D+E)	939,34	95,2%	- 9,6%	1 039,51	95,0%	- 9,6%	1 149,35	95,0%
Fonds PSEEC (II)	46,97	4,8%	- 14,3%	54,80	5,0%	- 8,5%	59,89	5,0%
Retours Prêts Personnes physiques (I+II)	986,30	100,0%	- 9,9%	1 094,30	100,0%	- 9,5%	1 209,24	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

¹⁷ Il convient de noter que quelques réserves doivent être formulées concernant la ventilation par code activité des prêts aux personnes physiques. Il faut signaler quelques imprécisions dans l'utilisation des codes activité par les organismes, du fait de l'application du plan comptable entré en vigueur en 2009 et des évolutions consécutives à la nouvelle segmentation de l'activité des collecteurs instaurée par le décret n°2012-721 du 9 mai 2012. De plus, les CIL n'ont pas tous pu transmettre leurs données définitives pour l'exercice 2012, ce qui génère une proportion non négligeable de données non ventilées. Toutefois, les proportions observées restent cohérentes par rapport aux informations dont dispose par ailleurs l'Agence sur l'activité des organismes. Il s'en suit que les recoupements ne sont pas aisés entre la ventilation par nature et la ventilation par code activité, sachant qu'il n'y a pas une correspondance stricte entre les classifications comptables (utilisées pour la ventilation par nature) et les typologies d'emplois prévues par les dispositions réglementaires.



2.2.4 Cessions et réductions de titres

L'analyse des cessions et réductions de titres exposée dans cette section est principalement réalisée à partir des valeurs d'acquisition des détentions cédées. Le prix réel de cession des titres et le produit issu des réductions de capital, qui constituent la véritable ressource, peuvent être sensiblement différents de la valeur d'acquisition. Ces données ne sont pas disponibles avec une finesse suffisante pour permettre une analyse de la composition des ressources issues des cessions et réductions de titres. De ce fait, le montant total des ressources issues des cessions de titres peut être estimé, mais la décomposition de ce montant n'est pas disponible. Par ailleurs, pour déterminer la véritable ressource des associés collecteurs, il faudrait réaliser une combinaison des comptes et neutraliser les échanges intra-groupes.

Les données de l'exercice 2014 indiquent que, sous les réserves ci-dessus exposées, les cessions et réductions de titres réalisées en 2014, en valeur d'acquisition des titres cédés, s'élèvent à 16,7 millions d'euros (Tableau 2.10), soit 10,1% de moins que le montant observé en 2013 (18,6 millions d'euros). Il s'agit presque exclusivement de cessions de titres de participation.

Tableau 2.10 : Cessions de titres de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Actions	10,18	60,8%	- 14,4%	11,89	63,9%	- 66,3%	35,34	94,7%
Parts de SCI	2,18	13,0%	- 66,3%	6,45	34,7%	+ 275,9%	1,72	4,6%
Autres titres	1,32	7,9%	+ 999,9%	0,04	0,2%	+ 203,7%	0,01	0,0%
Titres de participation (A)	13,67	81,7%	- 25,6%	18,38	98,7%	- 50,4%	37,07	99,3%
Autres formes de participation (B)								
Actions	2,58	15,4%	+ 988,5%	0,24	1,3%	+ 4,5%	0,23	0,6%
Parts de SCI	0,11	0,7%				- 100,0%	0,02	0,1%
Autres titres	0,37	2,2%						
Titres immobilisés (C)	3,06	18,3%	+ 999,9%	0,24	1,3%	- 4,2%	0,25	0,7%
Valeurs d'acquisition des titres cédés (A+B+C)	16,73	100,0%	- 10,1%	18,62	100,0%	- 50,1%	37,31	100,0%
Fonds PEEC	13,88	82,9%	+ 6,6%	13,02	70,0%	- 42,9%	22,80	61,1%
Fonds PSEEC	2,85	17,1%	- 49,0%	5,59	30,0%	- 61,5%	14,52	38,9%
Ressources issues des cessions d'actifs^(*)	24,51	146,5%	+ 167,4%	9,17	49,2%	- 88,0%	76,49	205,0%
(*) Dont sur immobilisations financières	23,75	141,9%	+ 245,2%	6,88	36,9%	- 89,5%	65,60	175,8%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Tableau 2.11 : Répartition des cessions de titres par type d'entités de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
SACICAP								
SA HLM	3,62	21,7%	+ 999,9%	0,03	0,2%	- 99,8%	15,50	41,6%
Coopératives HLM			- 100,0%	0,10	0,5%	+ 999,9%	0,00	0,0%
SEM de logements sociaux	0,18	1,0%	- 61,7%	0,46	2,5%	+ 560,6%	0,07	0,2%
Organismes nationaux et institutionnels PEEC	0,00	0,0%				- 100,0%	0,00	0,0%
Sociétés civiles	2,29	13,7%	- 63,3%	6,23	33,5%	+ 228,0%	1,90	5,1%
SOFAL								
Autres sociétés immobilières	8,73	52,2%	- 21,7%	11,15	59,9%	- 29,2%	15,75	42,2%
Autres personnes morales	1,90	11,4%	+ 193,4%	0,65	3,5%	- 84,1%	4,09	10,9%
Non ventilé	0,00	0,0%				- 100,0%	0,01	0,0%
Valeurs d'acquisition des titres cédés	16,73	100,0%	- 10,1%	18,62	100,0%	- 50,1%	37,31	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Comme le confirme l'analyse par type d'entités figurant sur le Tableau 2.11 ci-dessus, les cessions et réductions de titres effectuées en 2014 concernent à 52,2% des parts de sociétés immobilières (hors HLM et sociétés civiles), à 21,7% des SA HLM et à 13,7% des sociétés civiles.

En tenant compte des cessions d'autres immobilisations (notamment des immobilisations corporelles), les cessions et réductions d'actif génèrent au total 24,5 millions d'euros de ressources réelles en 2014 contre 9,2 millions d'euros en 2013 (cf. Tableau 2.10 en page précédente). Ces ressources proviennent majoritairement des cessions et réductions de titres, les produits de cession rattachés aux actifs financiers représentant 23,7 millions d'euros sur le total de 24,5 millions d'euros observés en 2014.

2.2.5 Autres ressources

Elles sont constituées des éventuels emprunts souscrits par l'UESL en application de l'article L.313-3 du CCH et des ressources issues de l'activité des collecteurs.

2.2.5.1 Ressources d'emprunts nettes

Une convention a été signée en 2013 entre l'UESL et la CDC portant sur un emprunt de 3 milliards d'euros mobilisable jusqu'en 2018. Une première tranche de 900 millions d'euros a été concrétisée en 2013 sur lesquels 652,3 millions d'euros ont été mobilisés en 2014 par les CIL selon les données déclarées par ces derniers. Compte tenu des remboursements intervenus sur l'année 2014, les ressources nettes issues de l'emprunt s'élèvent à 645,5 millions d'euros à la fin de l'exercice.

2.2.5.2 Ressources issues de l'activité

Les ressources issues de l'activité constituent un agrégat représentatif du flux effectif de ressources généré par le fonctionnement des organismes (la gestion courante). L'article L.313-3 du CCH définit les ressources en citant l'affectation du résultat, mais cette formulation ne peut être littéralement transposée dans une approche par les flux. Il est donc utilisé un agrégat équivalent à la notion classique de « capacité d'autofinancement », égal au résultat net de gestion courante, hors éléments non représentatifs de flux effectifs d'emplois ou de ressources et hors produits de cessions. Le Tableau 2.12 ci-dessous détaille l'évolution de cet agrégat de 2012 à 2014.

Tableau 2.12 : Ressources nettes issues de l'activité de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prestations de services	14,27	5,1%	- 19,2%	17,66	6,0%	+ 3,5%	17,06	6,1%
Subventions d'exploitation	0,07	0,0%	+ 11,1%	0,06	0,0%	- 14,5%	0,07	0,0%
Autres produits de gestion courante	3,18	1,1%	+ 11,4%	2,85	1,0%	- 3,5%	2,96	1,1%
Produits financiers	259,45	92,5%	- 2,7%	266,63	91,3%	+ 4,9%	254,08	91,3%
Produits exceptionnels	3,38	1,2%	- 28,5%	4,73	1,6%	+ 11,5%	4,24	1,5%
Flux lié aux produits de gestion courante (A)	280,35	100,0%	- 4,0%	291,93	100,0%	+ 4,9%	278,41	100,0%
Achats	2,67	1,0%	- 0,9%	2,69	0,9%	+ 1,9%	2,64	0,9%
Services extérieurs	134,89	48,1%	- 0,3%	135,28	46,3%	+ 1,9%	132,81	47,7%
Autres services extérieurs	51,11	18,2%	- 0,9%	51,59	17,7%	- 1,3%	52,25	18,8%
Impôts, taxes et versements assimilés	10,80	3,9%	- 3,9%	11,24	3,9%	+ 10,7%	10,16	3,6%
Charges de personnel	112,15	40,0%	+ 0,4%	111,76	38,3%	+ 1,7%	109,85	39,5%
Autres charges de gestion courante	19,20	6,8%	- 0,7%	19,33	6,6%	+ 14,0%	16,95	6,1%
Charges financières	4,00	1,4%	- 31,0%	5,79	2,0%	+ 10,1%	5,26	1,9%
Charges exceptionnelles	2,09	0,7%	+ 15,6%	1,81	0,6%	- 37,5%	2,89	1,0%
Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices	5,86	2,1%	- 20,3%	7,36	2,5%	+ 71,0%	4,30	1,5%
Flux lié aux charges de gestion courante (B)	342,77	122,3%	- 1,2%	346,85	118,8%	+ 2,9%	337,11	121,1%
Flux net lié à la gestion courante (A-B)	-62,42	-22,3%	+ 13,6%	-54,92	-18,8%	- 6,4%	-58,69	-21,1%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Ce tableau met en évidence un flux net constamment négatif atteignant 62,4 millions d'euros en 2014 (Tableau 2.12¹⁸). Il s'agit donc d'une insuffisance de ressources. Le fonctionnement des organismes est ainsi un consommateur net de ressources et non un contributeur aux ressources utilisables pour les emplois, même si l'article L.313-3 du CCH mentionne l'affectation (partielle ou totale) du résultat de gestion parmi les ressources possibles de la PEEC.

Compte tenu du fait que le fonctionnement courant des organismes est structurellement consommateur de ressources et non générateur de ressources, le flux net lié à la gestion courante n'est pas intégré dans la synthèse des ressources. Il est pris en compte dans l'analyse des flux d'emplois développée ci-après.

2.3 ANALYSE DES FLUX D'EMPLOIS

La loi du 25 mars 2009 a redéfini le périmètre d'intervention de la PEEC. Cette réforme a consisté en particulier à « réorienter l'utilisation des ressources vers les politiques prioritaires dans le domaine du logement ». Les données observées à partir de l'exercice 2009 montrent l'impact des dispositions de cette loi et de ses décrets d'application sur l'activité des collecteurs. La loi ALUR a globalement confirmé l'énumération des emplois issue de la loi du 25 mars 2009, mais a fait évoluer le mode de détermination des enveloppes et modalités de mise en œuvre qui font désormais l'objet de conventions quinquennales entre l'État et l'UESL pour les emplois réalisés à partir de l'année 2015. Pour les données analysées dans le présent rapport, le décret n°2012-353 du 12 mars 2012 modifié, dit « décret-enveloppes », a déterminé pour les années 2012 à 2014 les enveloppes minimales et maximales d'engagements possibles par catégorie d'emplois. Quant aux objectifs d'emploi de la période quinquennale 2015-2019, ils ont été définis dans la convention du 2 décembre 2014 entre l'État et l'UESL-Action Logement.

2.3.1 Synthèse des emplois de la P(S)EEC

Après une nette baisse des emplois en 2011 et en 2012, l'inversion de tendance observée en 2013 se poursuit en 2014 avec une hausse confirmée du total des emplois et le maintien d'une évolution contrastée pour les différentes catégories. En effet, le montant total des emplois de la P(S)EEC, observé au niveau des collecteurs associés de l'UESL, s'élève à 3 731,7 millions d'euros en 2014, soit 11,7% de plus qu'en 2013 (voir Tableau 2.13, page 55). L'année 2014 est marquée par une forte augmentation des concours directs aux personnes morales (+ 53,1%), une quasi-stabilité des prêts nets destinés au financement des politiques nationales (+ 0,8%), un tassement des concours directs aux personnes physiques (- 1,4%) et une nette baisse des subventions pour les politiques nationales (- 5,9%). Après la prise en compte de l'incidence du fonctionnement des organismes avec un impact net qui se traduit par un prélèvement financier dont le détail est présenté dans le Tableau 2.12 en page 53 (62,4 millions d'euros en 2014, 54,9 millions d'euros en 2013 et 58,7 millions d'euros en 2012), le montant total des emplois est de 3 794,1 millions d'euros, en hausse de 11,8%.

Ces évolutions traduisent dans quelles mesures le mouvement « Action Logement » s'est conformé aux orientations de la loi du 25 mars 2009 et de ses décrets d'application.

Pour l'ensemble des emplois de la PEEC, la somme des enveloppes minimales prévues par le « décret-enveloppes » du 12 mars 2012 modifié pour l'exercice 2014 est de 3,056 milliards d'euros et le cumul des enveloppes maximales réglementaires est de 4,161 milliards d'euros. Le niveau observé des emplois, appréhendé au niveau sectoriel (en neutralisant donc les échanges avec l'UESL et en intégrant les versements effectués par cette dernière au titre des politiques nationales) dépasse largement le montant cumulé des bornes inférieures

¹⁸ Il convient de rappeler que pour l'exercice 2012, les données utilisées n'étaient pas exhaustives. Les données exploitables concernent 22 CIL sur les 23 en activité à la fin de l'exercice 2012 représentant environ 97,5% de la collecte totale.

définies par le décret et s'élève à 3,789 milliards d'euros (voir Tableau 2.14, page 57) sans tenir compte des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions. L'intégration de ces derniers conduit à un niveau d'emplois de 3,778 milliards d'euros qui demeure largement supérieur à l'enveloppe réglementaire minimale.

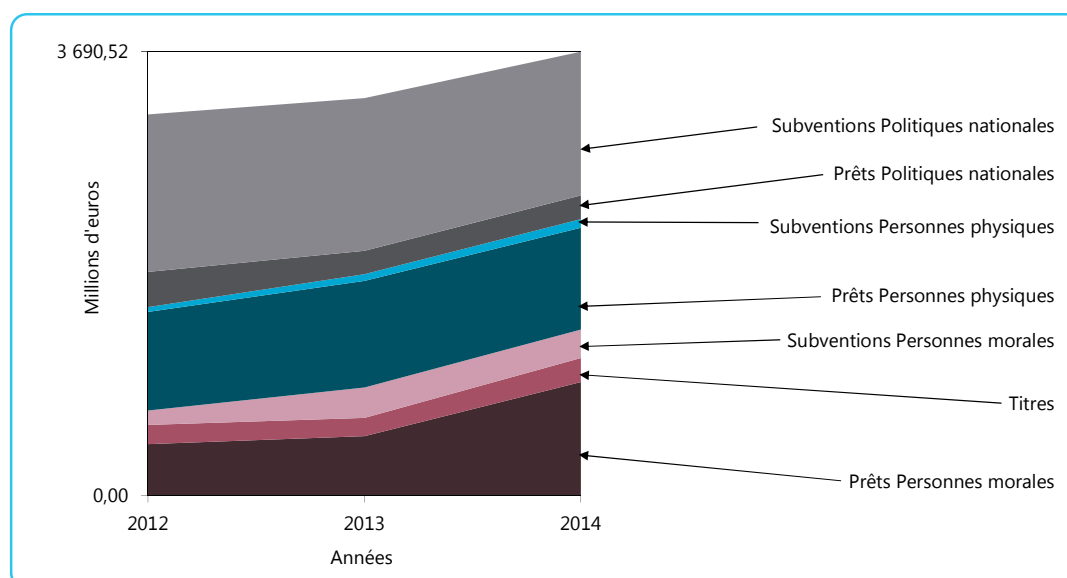
Tableau 2.13 : Contributions des CIL aux emplois de la P(S)EEC de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prêts Personnes morales	945,36	24,9%	+ 90,7%	495,78	14,6%	+ 16,0%	427,30	13,1%
Titres	198,64	5,2%	+ 32,1%	150,41	4,4%	- 6,0%	159,96	4,9%
Subventions versées Personnes morales	235,61	6,2%	- 6,4%	251,84	7,4%	+ 109,6%	120,13	3,7%
Aides assimilées à des subventions PM	0,10	0,0%	- 96,9%	3,12	0,1%	+ 130,1%	1,35	0,0%
Concours totaux Personnes morales (A)	1 379,71	36,4%	+ 53,1%	901,14	26,5%	+ 27,1%	708,74	21,7%
Prêts Personnes physiques	847,55	22,3%	- 4,5%	887,45	26,1%	+ 8,2%	820,40	25,1%
Subventions versées Personnes physiques	72,83	1,9%	+ 31,1%	55,57	1,6%	+ 44,8%	38,39	1,2%
Aides assimilées à des subventions PP	41,04	1,1%	+ 28,3%	31,97	0,9%	- 11,4%	36,09	1,1%
Concours totaux Personnes physiques (B)	961,42	25,3%	- 1,4%	974,99	28,7%	+ 9,0%	894,87	27,4%
Subventions nettes Politiques nationales (C)	1 193,43	31,5%	- 5,9%	1 267,87	37,4%	- 3,1%	1 307,90	40,1%
Prêts nets Politiques nationales (D)	197,10	5,2%	+ 0,8%	195,44	5,8%	- 33,5%	293,93	9,0%
Emplois P(S)EEC (E) = (A+B+C+D)^{(1)(*)}	3 731,65	98,4%	+ 11,7%	3 339,45	98,4%	+ 4,2%	3 205,45	98,2%
Flux net lié à la gestion courante (F)	62,42	1,6%	+ 13,6%	54,92	1,6%	- 6,4%	58,69	1,8%
Total Emplois (E+F)	3 794,07	100,0%	+ 11,8%	3 394,37	100,0%	+ 4,0%	3 264,14	100,0%
(1) Dont : Fonds PEEC	3 706,27	97,7%	+ 11,3%	3 329,14	98,1%	+ 5,0%	3 169,30	97,1%
Fonds PSEEC	25,38	0,7%	+ 146,2%	10,31	0,3%	- 71,5%	36,15	1,1%
(*) Dont Flux financier	3 690,52	97,3%	+ 11,7%	3 304,36	97,3%	+ 4,3%	3 168,01	97,1%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Graphique 2.5 : Évolution des emplois des collecteurs par grandes catégories de 2012 à 2014



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Dans le détail, les conclusions suivantes se dégagent de l'observation des données :

- la situation cumulée 2012-2014 montre que les dispositions du « décret-enveloppes » (voir Tableau 2.14, page 57) sont globalement respectées tant pour les contributions aux politiques nationales que pour les concours aux personnes physiques et les financements des personnes morales ;
- en première lecture, le niveau cumulé observé à fin 2014 pour les concours aux personnes physiques dépasse la somme des enveloppes maximales réglementaires, mais la prise en compte de la variation des engagements hors bilan et des provisions entre le début et la fin de la période triennale entraîne une réduction des emplois



rattachables à la période dont le montant se situe alors en-dessous de la limite maximale réglementaire. À l'inverse, en première approche, le niveau cumulé observé à fin 2014 des financements de personnes morales est inférieur au cumul des enveloppes minimales réglementaires, mais l'application des ajustements liés à la variation des engagements hors bilan et des provisions entre le début et la fin de la période triennale conduit à un niveau d'emplois compris entre la borne inférieure et la borne supérieure des enveloppes réglementaires. Il convient de préciser que, pour éliminer tout risque de sous-estimation du niveau de réalisation des objectifs d'emplois et afin de conforter le chiffrage issu de l'exploitation des déclarations des CIL, une revue sur site des règles de comptabilisation relatives aux emplois, en matière notamment de séparation des exercices, a été réalisée par l'Agence. Les observations issues de cette revue montrent qu'il y aurait plutôt une tendance à la surestimation des engagements propres à une année, en raison notamment d'une clôture très tardive des exercices comptables ;

- ▶ avec un montant de 1 999,3 millions d'euros pour la période 2012-2014, les prêts accession et travaux dépassent à hauteur de 49,3 millions l'enveloppe maximale globale de 1 945 millions d'euros prévue pour ces emplois, sous réserve de la ventilation des ajustements pour engagements hors bilan et provisions ;
- ▶ le financement de l'AFL est assuré à concurrence du maximum autorisé sur la période, soit 700 millions d'euros en prêts ;
- ▶ si l'on s'en tient à la ventilation par action réalisée par les collecteurs, les actions dans les territoires spécifiques sont relativement faibles et s'élèvent à 12,7 millions d'euros sur la période 2012-2014. Si on fait l'hypothèse que tous les financements accordés au profit des personnes morales (hors capitaux propres) par les collecteurs domiciliés dans les DOM ainsi que les financements accordés à des personnes morales domiciliées dans les DOM par les collecteurs ayant leur siège social en métropole (hors capitaux propres) relèvent d'actions dans les territoires spécifiques, le montant des réalisations atteint alors 40,4 millions d'euros sur la même période. Ce montant est supérieur à celui obtenu par l'analyse par activité (12,7 millions d'euros) mais inférieur à l'enveloppe minimale fixée à 53 millions d'euros par le « décret-enveloppes » ;
- ▶ les financements orientés vers l'accès au logement des jeunes voient leur niveau diminuer légèrement en 2014 et atteignent 49,0 millions d'euros sur la période 2012-2014, soit une quote-part de 0,5% du total des emplois. Ce niveau reste largement inférieur à l'enveloppe minimale fixée à 206 millions d'euros par le « décret-enveloppes ».

Par grande catégorie d'emplois, l'analyse de la conformité des réalisations par rapport aux enveloppes réglementaires appelle les observations suivantes.

Concernant les concours aux personnes physiques qui s'élèvent à 2 683,0 millions d'euros pour la période 2012-2014, soit 72,0 millions d'euros de moins que la borne supérieure définie par le « décret-enveloppes » 2012-2014 modifié, l'année 2014 a été essentiellement marquée par une baisse des prêts accession et des prêts travaux qui avaient connu une nette augmentation en 2013 après une phase de contraction continue depuis 2009.

Pour les concours aux personnes morales, ils s'établissent à 3 702,8 millions d'euros pour la période 2012-2014, soit 265,8 millions d'euros de plus que la limite inférieure du « décret-enveloppes », le sous-ensemble des prêts amortissables au logement social et intermédiaire (1 327,5 millions d'euros pour la période) et des préfinancements (187,5 millions d'euros pour la période) étant dans les limites prévues par le « décret-enveloppes ». Sous réserve de la ventilation des ajustements pour engagements hors bilan et provisions, tous les autres emplois au profit des personnes morales sont inférieurs aux enveloppes minimales réglementaires. En particulier, le cumul des dotations en fonds propres (496,7 millions d'euros) et des subventions au logement

social (526,8 millions d'euros), soit au total 1 023,5 millions d'euros pour la période 2012-2014, n'atteint pas la limite inférieure de l'enveloppe prévue pour cet ensemble qui s'établit à 1 120 millions d'euros. Il en est de même pour les financements affectés à l'accès au logement des jeunes qui s'élèvent pour l'ensemble de la période 2012-2014 à 49,0 millions d'euros selon les déclarations des organismes, alors que l'enveloppe minimale réglementaire est de 206 millions d'euros.

Quant au financement des politiques nationales, les montants versés, soit 4 472,5 millions d'euros pour la période 2012-2014, sont inférieurs de 310,5 millions d'euros à la borne maximale définie par le « décret-enveloppes ».

Tableau 2.14 : Bilan du « décret-enveloppes » 2009-2011 et suivi des enveloppes 2012-2014 (CIL et UESL)

Données en millions d'euros

Rubriques	Cumul 2009-2011			Enveloppes 2012-2014									
	Enveloppes		Réalisé ⁽¹⁾	Exercice 2012		Exercice 2013		Exercice 2014		Cumul 2012 - 2014			
	Mini-mum	Maxi-mum		Réalisé	%	Réalisé	%	Réalisé	%	Mini-mum	Maxi-mum	Réalisé	%
PASS-FONCIER			786,5	7,5	0,2%	1,0	0,0%	0,1	0,0%			8,6	0,1%
Prêts accession	2 200,0	2 800,0	1 511,7	545,5	15,8%	600,7	16,5%	578,28	15,3%	1 405,0	1 945,0	1 724,54	15,9%
Financement de travaux		600,0	340,9	47,2	1,4%	120,3	3,3%	102,3	2,7%			269,8	2,5%
Prêts au logement social et intermédiaire	(*)	(*)	4,9	0,0	0,0%	0,1	0,0%	0,0	0,0%	(*)	(*)	0,1	0,0%
Avance dépôt de garantie			426,9	86,4	2,5%	81,2	2,2%	83,1	2,2%			250,7	2,3%
Garantie de loyers et charges locatives			375,8	91,6	2,7%	86,5	2,4%	81,1	2,1%			259,2	2,4%
Aides à la mobilité salariés et jeunes	942,0	1 039,0	211,1	39,4	1,1%	57,0	1,6%	73,8	2,0%	560,0	810,0	170,3	1,6%
Prêts-relais mobilité			7,7	4,6	0,1%	2,5	0,1%	4,1	0,1%			11,2	0,1%
Actions dans les territoires spécifiques	(*)	(*)		0,5	0,0%	0,6	0,0%	3,0	0,1%	(*)	(*)	4,2	0,0%
Financements à caractère social	(*)	(*)	35,6	15,5	0,4%	18,9	0,5%	23,2	0,6%	(*)	(*)	57,6	0,5%
Accès au logement des jeunes										(*)	(*)		
Emplois non ventilés			165,7	35,6	1,0%	0,3	0,0%	0,0	0,0%			35,9	0,3%
Concours réels Personnes physiques (A')	3 142,0	4 439,0	3 866,8	873,9	25,4%	969,0	26,7%	949,24	25,1%	1 965,0	2 755,0	2 792,2	25,7%
Ajustements pour engag. et provisions			n.d.	72,6	2,1%	-148,9	-4,1%	-32,9	-0,9%			-109,1	-1,0%
Concours Personnes physiques (A)	3 142,0	4 439,0	3 866,8	946,6	27,5%	820,1	22,6%	916,36	24,3%	1 965,0	2 755,0	2 683,0	24,7%
Fonds propres	385,0	465,0	247,7	150,9	4,4%	150,4	4,1%	195,4	5,2%			496,7	4,6%
Subventions au logement social	855,0	945,0	948,2	104,2	3,0%	216,1	5,9%	206,5	5,5%	1 120,0	1 535,0	526,8	4,9%
Quasi-fonds propres	(**)	(**)	(**)										
Prêts au log. social - in fine			17,8	0,5%	62,6	1,7%	36,7	1,0%		330,0	410,0	117,1	1,1%
Prêts au log. social et interm. - amortiss.	810,0	990,0	1 243,6	293,1	8,5%	291,0	8,0%	743,5	19,7%			1 327,5	12,2%
Préfinancements	270,0	330,0	363,0	33,7	1,0%	76,8	2,1%	76,9	2,0%	1 415,0	1 965,0	187,5	1,7%
Structures collectives	405,0	495,0	114,8	61,6	1,8%	62,8	1,7%	76,7	2,0%	240,0	320,0	201,0	1,9%
Traitement des logements indignes	137,0	173,0	0,5	1,2	0,0%	0,6	0,0%	0,6	0,0%			2,5	0,0%
Actions dans les territoires spécifiques	81,0	99,0	16,2	3,7	0,1%	5,9	0,2%	3,0	0,1%	53,0	76,0	12,7	0,1%
Financements à caractère social	108,0	132,0	3,1	7,3	0,2%	5,1	0,1%	5,4	0,1%	73,0	105,0	17,8	0,2%
Accès au logement des jeunes				6,1	0,2%	22,4	0,6%	20,5	0,5%	206,0	346,0	49,0	0,5%
Emplois non ventilés			111,2	14,0	0,4%	3,0	0,1%	1,2	0,0%			18,3	0,2%
Concours réels Personnes morales (B')	3 051,0	3 629,0	3 048,3	693,5	20,1%	896,8	24,7%	1 366,50	36,2%	3 437,0	4 757,0	2 956,9	27,2%
Ajustements pour engag. et provisions			n.d.	233,4	6,8%	489,9	13,5%	22,6	0,6%			745,9	6,9%
Concours Personnes morales (B)	3 051,0	3 629,0	3 048,3	926,9	26,9%	1 386,7	62,8%	1 389,1	36,8%	3 437,0	4 757,0	3 702,8	34,1%
Subventions en faveur de l'AFL			1 100,0										
Prêts en faveur de l'AFL	1 200,0	1 500,0	650,0	300,0	8,7%	200,0	5,5%	200,0	5,3%	200,0	700,0	700,0	6,4%
Financement de l'APAGL	28,0	34,0	30,5	5,2	0,2%	5,3	0,1%	5,9	0,2%	19,0	31,0	16,4	0,2%
Financement du PNRQAD	150,0	150,0	150,0										
Financement du PNRU	2 310,0	2 310,0	2 310,0	810,0	23,5%	800,0	22,0%	900,0	23,8%	2 510,0	2 510,0	2 510,0	23,1%
Financement de l'ANAH et du FNAL	1 440,0	1 440,0	1 440,0	390,0	11,3%	400,4	11,0%	300,0	7,9%	1 090,0	1 090,0	1 090,4	10,0%
Financement de l'ANIL et des ADIL	27,0	33,0	28,4	9,0	0,3%	9,0	0,2%	9,0	0,2%	26,0	32,0	27,0	0,2%
Financement de structures dédiées	3,0	3,0	1,5										
GURL (sinistres et provisions)	185,0	226,0	155,0	58,4	1,7%	12,4	0,3%	57,9	1,5%	50,0	420,0	128,7	1,2%
Emplois non ventilés			28,9	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%			0,1	0,0%
Financement Politiques nationales (C)	5 343,0	5 696,0	5 894,4	1 572,6	45,6%	1 427,0	39,3%	1 472,8	39,0%	3 895,0	4 783,0	4 472,5	41,2%
Enveloppe totale (A+B+C)	11 536,0	13 764,0	12 809,6	3 446,1	100,0%	3 633,9	100,0%	3 778,3	100,0%	9 297,0	12 295,0	10 858,3	100,0%
Enveloppe totale hors ajustements pour engagements et provisions (A'+B'+C)	11 536,0	13 764,0	12 809,6	3 140,1		3 292,9		3 788,6		9 297,0	12 295,0	10 221,6	

n.d. : donnée non disponible.

(1) Concours aux personnes physiques et Concours aux personnes morales : décaissements effectifs et engagements comptabilisés en charge. Financements des politiques nationales : versements effectifs réalisés par l'UESL et provisions pour la couverture de la GRL.

(*) Les enveloppes relatives à ces emplois ne sont pas scindées entre les personnes physiques et les personnes morales. Elles sont indiquées dans la rubrique personnes morales, ce qui augmente légèrement les enveloppes théoriques pour les personnes morales et réduit à due concurrence les enveloppes théoriques pour les personnes physiques.

(**) Les dotations aux quasi-fonds propres sont globalisées avec les dotations aux fonds propres pour les exercices 2009 à 2011.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2009 à 2013 ; exploitation des données fournies par l'UESL)



Le Tableau 2.15 ci-dessous présente une synthèse comparée des cumuls des enveloppes et réalisations de la période 2012-2014 avec les enveloppes définies pour la période quinquennale 2015-2019.

Tableau 2.15 : Bilan du « décret-enveloppes » 2012-2014 et enveloppes 2015-2019 (CIL et UESL)

Données en millions d'euros

Rubriques	Cumul 2012-2014			Enveloppes 2015-2019											
	Enveloppes		Réalisé	2015		2016		2017		Cumul 2015-2017		2018		2019	
	Mini-mum	Maxi-mum		Mini-mum	Maxi-mum	Mini-mum	Maxi-mum	Mini-mum	Maxi-mum	Mini-mum	Maxi-mum	Mini-mum	Maxi-mum	Mini-mum	Maxi-mum
Accession															
PASS-FONCIER			8,6												
Prêts accession	1 405,0	1 945,0	1 724,5		600,0		600,0		600,0		1 800,0		600,0		600,0
Financement de travaux			269,8												
Mobilité et recrutement															
Aides à la mobilité salariés et jeunes			170,3												
Prêts-relais mobilité			11,2												
Aides très sociales	560,0	810,0		700,0		680,0		678,0		2 058,0		676,0		674,0	
Avance dépôt de garantie			250,7		300,0		290,0		298,0		888,0		306,0		314,0
Garantie de loyers et charges locatives			259,2												
Actions dans les territoires spécifiques	(*)	(*)	4,2												
Financements à caractère social	(*)	(*)	57,6												
Hors convention quinquennale 2015-2019															
Prêts au logement social et intermédiaire	(*)	(*)	0,1												
Emplois non ventilés			35,9												
Ajustements pour engag. et provisions			-109,1												
Concours Personnes physiques (A)	1 965,0	2 755,0	2 683,0	700,0	900,0	680,0	890,0	678,0	898,0	2 058,0	2 688,0	676,0	906,0	674,0	914,0
Logement locatif social (LLS)															
Enveloppes LLS globalisées (a) et (b)				198,0	1 114,0	194,0	1 078,0	179,0	1 082,0	571,0	3 274,0	182,0	1 084,0	185,0	1 092,0
Subventions	1 120,0	1 535,0	526,8	140,0	(b)	(a)	(b)	(a)	140,0	(b)	(a)	(a)	(b)	(a)	(b)
Fonds propres			496,7	(a)	110,0	(a)	90,0	(a)	70,0	(a)	270,0	(a)	70,0	(a)	70,0
Prêts PLUS/PLAI et LLTS (DOM)				500,0	(b)	620,0	(b)	625,0	(b)	1 745,0	(b)	625,0	(b)	630,0	(b)
Prêts PLS et PSLA	1 415,0	1 965,0	1 327,5	(a)	190,0	(a)	193,0	(a)	196,0	(a)	579,0	(a)	199,0	(a)	202,0
Prêts réhabilitation				(a)	50,0	(a)	70,0	(a)	70,0	(a)	190,0	(a)	70,0	(a)	70,0
Préfinancements			187,5												
Prêts in fine	330,0	410,0	117,1	160,0	(b)	160,0	(b)	160,0	(b)	480,0	(b)	160,0	(b)	160,0	(b)
Structures collectives	240,0	320,0	201,0	100,0	(b)	100,0	(b)	100,0	(b)	300,0	(b)	100,0	(b)	100,0	(b)
Actions dans les territoires spécifiques	53,0	76,0	12,7	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)
Financements à caractère social	73,0	105,0	17,8	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)
Traitement des logements indignes			2,5	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)
Logement locatif intermédiaire (LLI)															
Accès au logement des jeunes	206,0	346,0	49,0	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)
Fonds propres - log. familial et colocation				112,0	80,0	114,0	82,0	116,0	83,0	342,0	245,0	118,0	85,0	120,0	86,0
Prêts PLI - logement familial et colocation	(**)	(**)	(**)		80,0		81,0		83,0		244,0		84,0		86,0
Hors convention quinquennale 2015-2019															
Emplois non ventilés			18,3												
Ajustements pour engag. et provisions			745,9												
Concours Personnes morales (B)	3 437,0	4 757,0	3 702,8	1 210,0	1 624,0	1 188,0	1 594,0	1 180,0	1 584,0	3 578,0	4 802,0	1 185,0	1 592,0	1 195,0	1 606,0
Prêts en faveur de l'AFL	200,0	700,0	700,0	200,0	200,0	100,0	100,0	100,0	100,0	400,0	400,0				
GURL / VISALE	50,0	420,0	128,7												
Financement de l'APAGL	19,0	31,0	16,4	100,0	100,0	120,0	120,0	122,0	122,0	342,0	342,0	124,0	124,0	126,0	126,0
Emplois non ventilés															
Politiques nationales Action Logement (C)	269,0	1 151,0	845,0	300,0	300,0	220,0	220,0	222,0	222,0	742,0	742,0	124,0	124,0	126,0	126,0
Financement de l'ANRU - PNRU/NPNRU	2 510,0	2 510,0	2 510,0	850,0	850,0	850,0	850,0	850,0	850,0	2 550,0	2 550,0	700,0	700,0	500,0	500,0
Financement de l'ANAH	390,0	390,0	390,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	150,0	150,0				
Financement du FNAL	700,0	700,0	700,4	300,0	300,0					300,0	300,0				
Financement de l'ANIL et des ADIL	26,0	32,0	27,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	27,0	27,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Emplois non ventilés			0,1			100,0	100,0			100,0	100,0				
Politiques publiques nationales (D)	3 626,0	3 632,0	3 627,5	1 209,0	1 209,0	1 009,0	1 009,0	909,0	909,0	3 127,0	3 127,0	709,0	709,0	509,0	509,0
Enveloppe totale (A+B+C+D)	9 297,0	12 295,0	10 858,3	3 419,0	4 033,0	3 097,0	3 713,0	2 989,0	3 613,0	9 505,0	11 359,0	2 694,0	3 331,0	2 504,0	3 155,0

(a) Aucun minimum spécifique n'est prévu pour ces emplois.

(b) Aucun maximum spécifique n'est prévu pour ces emplois.

(*) Les enveloppes relatives à ces emplois ne sont pas scindées entre les personnes physiques et les personnes morales. Elles sont indiquées dans la rubrique personnes morales, ce qui augmente légèrement les enveloppes théoriques pour les personnes morales et réduit à due concurrence les enveloppes théoriques pour les personnes physiques.

(**) L'enveloppe relative à cet emploi n'est pas scindée entre le logement social et le logement intermédiaire. Elle est globalisée dans les enveloppes relatives au logement social.

(***) La convention quinquennale 2015-2019 ne prévoit pas d'enveloppes spécifiques pour ces emplois correspondant à des besoins qui seront couverts via les autres rubriques.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014 ; exploitation des données fournies par l'UESL)

Ce tableau montre que sur les trois premières années de la période quinquennale, les enveloppes prévues sont globalement comparables à celles du triennal 2012-2014.

2.3.2 Financement des politiques nationales : politiques publiques et actions nationales

2.3.2.1 Analyse des montants investis

Le financement des politiques nationales, regroupant les politiques publiques et les actions nationales du réseau, se traduit principalement par le financement d'organismes et de programmes nationaux tels que l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), l'Association Foncière Logement (AFL), l'Agence Nationale et les Agences Départementales pour l'Information sur le Logement (ANIL et ADIL), le Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), le fonctionnement de l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), la Garantie Universelle des Risques Locatifs (GURL), etc. Il englobe également d'autres actions antérieures à l'entrée en vigueur de la loi du 25 mars 2009, actions dont les effets résiduels sont désormais quasi nuls : contribution aux prêts bonifiés CDC, financement du Fonds de soutien (Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale), etc.

Pour les années 2012 à 2014, les enveloppes ont été déterminées par le décret du 12 mars 2012 modifié. Les données recueillies auprès de l'UESL (voir Tableau 2.16 ci-dessous) permettent d'établir que le financement total des politiques nationales au titre de l'exercice 2014 s'est effectué sous forme de subventions ou opérations assimilées pour 1 222,3 millions d'euros et sous forme de prêts accordés à l'AFL pour 200,0 millions d'euros, soit un total de 1 422,3 millions d'euros.

Tableau 2.16 : Financements versés par l'UESL au titre des politiques nationales

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Financement ANIL-ADIL (R313-19-6 I)	9,00	0,6%	+ 0,0%	9,00	0,6%	- 0,6%	9,05	0,6%
Financement de structures dédiées (R313-19-6 II)								
Financement ANRU - PNRU (R313-19-4 I)	900,00	63,3%	+ 12,5%	800,00	55,9%	- 1,2%	810,00	52,5%
Bonification des prêts PRU à la CDC								
Financement de l'AFL (R313-19-2 VII et VIII)								
Financement ANRU - PNRQAD (R313-19-5 I)								
Financement ANAH (R313-19-5 II) et FNAL (LFI 2013)	300,00	21,1%	- 25,1%	400,38	28,0%	+ 2,7%	390,00	25,3%
Fonds d'intervention - Subventions (A)	1 209,00	85,0%	- 0,0%	1 209,38	84,5%	+ 0,0%	1 209,05	78,4%
Fonds GURL - Sinistres (B)	7,37	0,5%	- 54,9%	16,32	1,1%	- 42,3%	28,26	1,8%
Fonctionnement du dispositif GRL (R313-19-3 IV)	5,91	0,4%	+ 12,0%	5,28	0,4%	+ 1,7%	5,19	0,3%
Sécurisation accédants PAS (R313-19-3 V d)	0,02	0,0%	+ 26,8%	0,02	0,0%	- 45,2%	0,03	0,0%
Fonds d'interventions sociales - Subventions (C)	5,93	0,4%	+ 12,0%	5,29	0,4%	+ 1,5%	5,22	0,3%
Subventions versées (I)=(A+B+C)	1 222,30	85,9%	- 0,7%	1 230,99	86,0%	- 0,9%	1 242,53	80,6%
Financement de l'AFL (R313-19-2 VII et VIII)	200,00	14,1%		200,00	14,0%	- 33,3%	300,00	19,4%
Prêts versés (II)	200,00	14,1%		200,00	14,0%	- 33,3%	300,00	19,4%
Fonctionnement du dispositif GRL (R313-19-3 IV)								
Créances irrécouvrables et abandons (III)								
Financements effectifs (IV = I+II+III)	1 422,30	100,0%	- 0,6%	1 430,99	100,0%	- 7,2%	1 542,53	100,0%
Fonds GURL - Sinistres (V = Report B)	-7,37	-0,5%	- 54,9%	-16,32	-1,1%	- 42,3%	-28,26	-1,8%
Fonds GURL - Coût réel y compris provisions (VI)	57,92	4,1%	+ 368,1%	12,37	0,9%	- 78,8%	58,37	3,8%
Coût Politiques nationales (VII = IV - V + VI)	1 472,84	103,6%	+ 3,2%	1 427,05	99,7%	- 9,3%	1 572,64	102,0%

Source : ANCOLS (exploitation des données comptables fournies par l'UESL)

Les principaux postes sont par ordre décroissant le financement de l'ANRU (900,0 millions d'euros), le financement du FNAL (300,0 millions d'euros) et le financement de l'AFL (200,0 millions d'euros de prêts). Concernant la GRL,



le coût de la sinistralité effective supportée par Action Logement continue de décroître en 2014 (- 54,9%), après déjà deux années consécutives de baisse. Il passe de 16,3 millions d'euros en 2013 à 7,4 millions d'euros en 2014, soit 0,5% du total des financements de politiques nationales. À l'inverse, le coût réel de la GRL, en tenant compte de l'impact des provisions, voit son niveau plus que quadrupler, passant de 12,4 millions d'euros en 2013 à 57,9 millions d'euros en 2014. Cette évolution traduit aussi bien l'évolution du taux de diffusion de la GRL que celle de la sinistralité constatée ou anticipée de ce produit.

La contribution totale versée à l'UESL par les collecteurs associés pour le financement des politiques nationales (voir Tableau 2.17 ci-dessous) s'élève à 1 390,5 millions d'euros en 2014, en baisse de 5,0% par rapport à 2013 sachant que le total des financements versés par l'UESL augmente de 3,2% sur la période. Contrairement aux deux exercices précédents, l'UESL a dû utiliser en 2014 sa trésorerie pour compléter les appels de fonds auprès des collecteurs dont les contributions sont inférieures de 82,3 millions d'euros au coût net du financement des politiques nationales pour 2014 qui s'élève à 1 472,8 millions d'euros (voir Tableau 2.16, page 59).

Tableau 2.17 : Contributions versées par les CIL à l'UESL pour le financement des politiques nationales

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Financement ANIL-ADIL (R313-19-6 I)	2,80	0,2%	- 2,8%	2,88	0,2%	- 48,6%	5,61	0,4%
Financement de structures dédiées (R313-19-6 II)	-0,01	0,0%	- 136,4%	0,03	0,0%	- 97,5%	1,37	0,1%
Financement ANRU - PNRU (R313-19-4 I)	889,41	64,0%	+ 11,2%	800,00	54,7%	- 1,2%	810,00	50,6%
Bonification des prêts PRU à la CDC								
Financement de l'AFL (R313-19-2 VII et VIII)	3,76	0,3%	- 37,5%	6,03	0,4%	- 6,2%	6,42	0,4%
Financement ANRU - PNRQAD (R313-19-5 I)	10,59	0,8%						
Financement ANAH (R313-19-5 II) et FNAL (LFI 2013)	276,11	19,9%	- 31,0%	400,38	27,4%	+ 4,1%	384,49	24,0%
Flux non ventilés	0,02	0,0%	- 87,9%	0,20	0,0%	+ 712,1%	0,02	0,0%
Fonds d'intervention - Subventions (A)	1 182,69	85,1%	- 2,2%	1 209,53	82,7%	+ 0,1%	1 207,92	75,4%
Fonds GURL - Subventions (B)	10,90	0,8%	- 81,8%	59,89	4,1%	- 36,7%	94,56	5,9%
Fonctionnement du dispositif GRL (R313-19-3 IV)	6,92	0,5%	+ 16,3%	5,95	0,4%	+ 56,4%	3,81	0,2%
Sécurisation accédants PAS (R313-19-3 V d)	-7,09	-0,5%	- 5,5%	-7,50	-0,5%	- 564,1%	1,62	0,1%
Fonds d'interventions sociales - Subventions (C)	-0,17	0,0%	- 89,3%	-1,55	-0,1%	- 128,5%	5,42	0,3%
Subventions versées (I)=(A+B+C)	1 193,43	85,8%	- 5,9%	1 267,87	86,6%	- 3,1%	1 307,90	81,7%
Financement de l'AFL (R313-19-2 VII et VIII)	197,10	14,2%	+ 0,8%	195,44	13,4%	- 33,5%	293,93	18,3%
Prêts versés (II)	197,10	14,2%	+ 0,8%	195,44	13,4%	- 33,5%	293,93	18,3%
Contributions totales versées (I+II)	1 390,53	100,0%	- 5,0%	1 463,32	100,0%	- 8,6%	1 601,84	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

2.3.2.2 Action des acteurs nationaux

2.3.2.2.1 APAGL et garantie des risques locatifs

L'association APAGL est en charge de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif GRL, sachant que la gestion technique du fonds GURL est assurée par l'UESL. Cette dernière domicilie toutes les opérations financières dudit fonds et gère également les relations avec l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) qui contrôle le respect des règles prudentielles applicables en la matière. L'association APAGL n'enregistre donc dans ses comptes que ses coûts de fonctionnement dont la décomposition est présentée dans le Tableau 2.18 (page 61). Ces coûts sont en majorité constitués de charges de personnel (62,0% en 2014 contre 64,0% en 2013 et 55,0% en 2012).

Quant au fonds GURL, la décomposition de son résultat (voir Tableau 2.19, page 61) montre que le besoin de financement passe de 22,5 millions d'euros en 2013 à 66,8 millions d'euros pour l'année 2014, couvert à 13,3% par l'État (soit 8,9 millions d'euros) et à 86,7% par Action Logement (soit 57,9 millions d'euros). La principale

composante de ce résultat est constituée par les charges supportées pour les sinistres effectifs qui s'élèvent à 48,2 millions d'euros en 2014 (dont 7,4 millions d'euros pour la population Action Logement). Il convient de rappeler que la faiblesse du montant des primes nettes (4,1 millions d'euros en 2014) reflète les modalités de mise en œuvre de la GRL qui se traduisent depuis 2011 par un dispositif où les primes sont désormais conservées par les assureurs et seule la sur-sinistralité est prise en charge par le fonds GURL, d'où le faible niveau des primes nettes perçues par rapport au coût des sinistres.

Tableau 2.18 : Analyse du coût de fonctionnement de l'APAGL

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Charges de personnel et personnel extérieur	3,19	62,0%	+ 2,2%	3,13	64,0%	- 11,1%	3,52	55,0%
Honoraires	0,50	9,8%	+ 88,5%	0,27	5,5%	- 53,6%	0,58	9,0%
Achats et autres charges externes	1,05	20,4%	- 2,3%	1,07	22,0%	- 11,4%	1,21	18,9%
Autres charges de gestion courante	0,30	5,8%	+ 10,9%	0,27	5,5%	- 26,5%	0,37	5,7%
Dotations courantes	0,11	2,1%	- 27,7%	0,15	3,1%	- 79,2%	0,72	11,3%
Coût de fonctionnement	5,15	100,0%	+ 5,5%	4,89	100,0%	- 23,6%	6,40	100,0%
Charges exceptionnelles	0,09	1,8%				- 100,0%	0,04	0,7%

Source : ANCOLS (exploitation des données comptables fournies par l'APAGL)

Tableau 2.19 : Analyse du résultat du fonds GURL de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Primes et produits divers	4,14	100,0%	- 26,6%	5,64	100,0%	+ 3,6%	5,45	100,7%
Commissions sur primes						- 100,0%	-0,04	-0,7%
Produits nets	4,14	100,0%	- 26,6%	5,64	100,0%	+ 4,3%	5,41	100,0%
Charges de sinistres - Population Action Logement	-7,37	-177,9%	- 54,9%	-16,32	-289,0%	- 42,3%	-28,26	-522,3%
Charges de sinistres - Population État	-40,84	-986,3%	+ 4,7%	-39,01	-691,1%	+ 44,8%	-26,94	-497,9%
Charges et produits divers de gestion courante	-2,83	-68,4%	+ 17,1%	-2,42	-42,9%	- 44,2%	-4,34	-80,2%
Solde courant	-46,90	-1 132,7%	- 10,0%	-52,10	-923,0%	- 3,8%	-54,13	-1 000,4%
Variation des provisions techniques	-19,93	-481,3%	- 167,4%	29,56	523,7%	- 333,1%	-12,68	-234,3%
Autres dotations et reprises								
Résultat net du fonds GURL avant couverture	-66,83	-1 614,0%	+ 196,5%	-22,54	-399,3%	- 66,3%	-66,81	-1 234,7%
Couverture Action Logement	57,92	86,7%	+ 368,1%	12,37	54,9%	- 78,8%	58,37	87,4%
Couverture État	8,92	13,3%	- 12,3%	10,17	45,1%	+ 20,4%	8,45	12,6%
Financement total	66,83	100,0%	+ 196,5%	22,54	100,0%	- 66,3%	66,81	100,0%

Source : ANCOLS (exploitation des données comptables fournies par l'UESL)

2.3.2.2.2 AFL

Le Groupe Foncière Logement (AFL et SCI de portage des opérations) a bénéficié en 2014 d'un financement de 200 millions d'euros, soit le maximum prévu par le « décret-enveloppes » pour 2014, sachant que ce financement se réalise désormais uniquement sous forme de prêts. Ces concours servent exclusivement pour le financement des opérations puisque les déficits de fonctionnement de l'AFL et ceux des programmes en phase d'exploitation ne sont plus couverts par l'UESL. En effet, depuis 2010 et en application de la convention du 28 juillet 2009 intervenue entre l'UESL et l'AFL, le Groupe Foncière Logement finance l'intégralité de ses charges d'exploitation avec ses ressources propres. L'évolution et la répartition des résultats du Groupe Foncière Logement sont présentées dans le Tableau 2.20 (page 62).

Ce tableau montre que le cumul des résultats d'exploitation des SCI de portage d'opérations est en excédent de 3,4 millions d'euros en 2014, en baisse de 52,2% par rapport à l'excédent de 7,0 millions d'euros constaté en 2013, sachant que la situation était déficitaire à hauteur de 10,6 millions d'euros en 2012. Toutes les SCI excédentaires en 2013 conservent des résultats positifs en 2014, hormis la SCI dite de « Développement

immobilier » 2009 qui affiche un résultat légèrement négatif, et toutes les SCI déficitaires en 2013 le restent en 2014. En résumé, les SCI dites de « Développement immobilier » les plus anciennes (« Développement immobilier » de 2003 à 2006) et celles de 2010 à 2011 ainsi que les SCI dites de « Renouvellement urbain » de 2004 et 2007 sont en excédent en 2014 alors que toutes les autres sociétés sont en déficit d'exploitation ou en situation d'équilibre. En particulier, les SCI dites de « Renouvellement urbain » créées depuis 2008 affichent des déficits chroniques.

Tableau 2.20 : Évolution de la contribution des SCI de portage aux résultats du Groupe Foncière Logement

Données en millions d'euros

Entités	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Subventions totales UESL								
FONCIERE DI 01 2003	4,94	147,6%	+ 16,8%	4,23	60,4%	+ 22,6%	3,45	32,5%
FONCIERE DI 01 2004	2,93	87,3%	+ 17,4%	2,49	35,6%	+ 40,9%	1,77	16,7%
FONCIERE DI 01 2005	3,36	100,4%	+ 2,1%	3,29	47,0%	+ 48,2%	2,22	20,9%
FONCIERE DI 01 2006	2,95	87,9%	+ 20,4%	2,45	34,9%	+ 22,3%	2,00	18,8%
FONCIERE DI 01 2007	-0,46	-13,8%	+ 50,7%	-0,94	-13,4%	+ 49,5%	-1,86	-17,5%
FONCIERE DI 01 2008	-2,10	-62,6%	+ 17,0%	-2,52	-36,0%	- 78,1%	-1,42	-13,4%
FONCIERE DI 01 2009	-0,67	-19,9%	- 153,0%	1,26	18,0%	- 47,0%	2,38	22,4%
FONCIERE DI 01 2010	2,01	60,0%	+ 20,7%	1,66	23,8%	+ 351,4%	0,37	3,5%
FONCIERE DI 01 2011	0,62	18,6%	+ 88,3%	0,33	4,7%	+ 172,7%	-0,46	-4,3%
FONCIERE DI 01 2012	0,00	-0,1%	- 0,1%	0,00	-0,1%	+ 4,4%	0,00	0,0%
FONCIERE RU 01 2004	1,39	41,6%	+ 19,7%	1,17	16,6%	+ 4,0%	1,12	10,6%
FONCIERE RU 01 2007	2,43	72,5%	+ 31,5%	1,85	26,4%	+ 32,4%	1,40	13,1%
FONCIERE RU 01 2008	-6,60	-197,0%	- 125,3%	-2,93	-41,8%	+ 55,8%	-6,63	-62,5%
FONCIERE RU 01 2009	-2,84	-84,7%	+ 1,1%	-2,87	-41,0%	- 22,4%	-2,35	-22,1%
FONCIERE RU 01 2010	-2,68	-80,0%	- 88,1%	-1,42	-20,3%	- 38,5%	-1,03	-9,7%
FONCIERE RU 01 2011	-1,19	-35,6%	- 999,9%	-0,05	-0,7%	+ 98,7%	-3,61	-34,0%
FONCIERE RU 01 2012	-0,29	-8,6%	+ 48,8%	-0,57	-8,1%	+ 92,9%	-7,97	-75,0%
FONCIERE RU 01 2014	-0,45	-13,5%	- 7,3%	-0,42	-6,0%			
Déficits/Excédents totaux des SCI de portage	3,35	100,0%	- 52,2%	7,00	100,0%	+ 166,0%	-10,62	-100,0%
Solde affecté au résultat de l'AFL	3,35	100,0%	- 52,2%	7,00	100,0%	+ 166,0%	-10,62	-100,0%

Source : ANCOLS (exploitation des données comptables fournies par l'AFL)

Quant aux subventions d'investissement précédemment reçues par l'AFL, elles ont été utilisées à concurrence de 26,8 millions d'euros en 2014 et ont servi au financement des opérations des différentes sociétés selon la répartition suivante (voir Tableau 2.21).

Tableau 2.21 : Évolution et répartition des subventions attribuées aux SCI du Groupe Foncière Logement

Données en millions d'euros

Entités	2014	2013	2012
FONCIERE DI 01 2005			-0,01
FONCIERE DI 01 2006		0,92	-0,13
FONCIERE DI 01 2007			3,69
FONCIERE DI 01 2008			25,80
FONCIERE DI 01 2009	3,34	3,31	48,68
FONCIERE DI 01 2010	10,35	14,24	87,03
FONCIERE DI 01 2011	11,02	32,76	15,06
FONCIERE RU 01 2004	15,06	-0,01	1,60
FONCIERE RU 01 2007	26,44	0,14	2,19
FONCIERE RU 01 2008	-39,43	2,65	-33,01
Transferts provisoires			
Totaux annuels	26,78	54,01	150,91

Source : ANCOLS (exploitation des données comptables fournies par l'AFL)

Selon les données consolidées de l'AFL (voir Tableau 2.22, page 63), le besoin résiduel de financement des opérations en cours, inscrites dans les engagements hors bilan, peut être estimé à 157,2 millions d'euros au 31 décembre 2014, sans déduire les réserves de trésorerie dont dispose le groupe. Après la prise en compte de cet élément, le solde net correspond à un excédent de trésorerie de 529,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 alors que l'excédent de trésorerie ne s'élevait qu'à 228,1 millions d'euros au 31 décembre 2013. Il ressort que la baisse, puis l'arrêt de la programmation de nouvelles opérations au cours des exercices 2013 et 2014, se traduisent par une importante et logique diminution des besoins de financement. La dynamique baissière des besoins de financement enclenchée depuis 2012 se poursuit donc et s'amplifie, avec une trésorerie croissante. Selon les informations communiquées par l'AFL, cette trésorerie se constituerait en vue de contribuer aux plans de financement de futures opérations déjà planifiées. La mise en œuvre de cette démarche devant se traduire par une baisse de la trésorerie du groupe et/ou un accroissement de ses engagements, l'observation de l'évolution de ces agrégats au cours des prochaines années fournira des éclairages sur la stratégie effective du groupe.

Tableau 2.22 : Évolution des besoins résiduels de financement du Groupe Foncière Logement

Données en millions d'euros

Entités	2014	2013	2012
FONCIERE DI 01 2004	0,86	0,86	0,86
FONCIERE DI 01 2006			0,17
FONCIERE DI 01 2007			
FONCIERE DI 01 2008			
FONCIERE DI 01 2009		0,24	4,79
FONCIERE DI 01 2010		0,09	3,24
FONCIERE DI 01 2011	15,82	29,56	30,43
FONCIERE RU 01 2004	4,27	4,27	5,98
FONCIERE RU 01 2007	0,20	3,52	10,34
FONCIERE RU 01 2008	12,09	12,96	11,63
FONCIERE RU 01 2009	10,00	17,16	30,98
FONCIERE RU 01 2010	23,85	58,20	82,90
FONCIERE RU 01 2011	90,12	49,32	41,94
Engagements résiduels sur opérations en cours	157,21	176,17	223,24
Lettres d'accord simplifié			30,35
Engagements totaux	157,21	176,17	253,59
Trésorerie du Groupe	686,44	404,23	316,63
Besoins nets de financement	-529,23	-228,06	-63,05

Source : ANCOLS (exploitation des données comptables fournies par l'AFL)

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe Foncière Logement a accru son patrimoine immobilier de 159,5 millions d'euros en valeur d'acquisition, cette dernière passant de 5 937,6 millions d'euros à 6 097,1 millions d'euros, y compris les constructions en cours dont 162,8 millions d'euros ont été achevés en 2014. En tenant compte des engagements sur les opérations en cours, la valeur d'acquisition à l'achèvement du patrimoine immobilier du groupe évolue légèrement, passant de 6 113,7 millions à 6 254,3 millions d'euros, soit une légère hausse de 2,3% en un an. Ces données détaillées dans le Tableau 2.23 montrent une baisse des constructions en cours de 7,4%.

Tableau 2.23 : Évolution du patrimoine immobilier du Groupe Foncière Logement en 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Ouverture	Débit	Crédit	Virements internes	Clôture	Variation nette	
						Montant	%
Terrains	990,13	2,81	-0,18		992,77	+ 2,64	+ 0,3%
Logements	4 710,35	10,52	-0,04	161,09	4 881,92	+ 171,57	+ 3,6%
Commerces	23,01		-0,45	1,69	24,24	+ 1,23	+ 5,4%
Constructions en cours	214,08	146,83		-162,77	198,14	- 15,95	- 7,4%
Valeur d'acquisition	5 937,57	160,16	-0,67		6 097,07	+ 159,49	+ 2,7%
Engagements résiduels sur opérations en cours	176,17				157,21	- 18,96	- 10,8%
Valeur d'acquisition à l'achèvement	6 113,74				6 254,27	+ 140,53	+ 2,3%

Source : ANCOLS (exploitation des données comptables fournies par l'AFL)

2.3.2.3 Action des agences nationales

2.3.2.3.1 ANAH/FNAL

De 2013 à 2015, Action Logement contribue au financement du FNAL en suspendant son soutien à l'ANAH¹⁹ pour 2013 et 2014. En 2014, Action Logement a ainsi versé une contribution de 300 millions d'euros au titre du financement du FNAL. Cette contribution correspond à l'enveloppe prévue par le « décret-enveloppes » du 12 mars 2012 modifié pour l'exercice 2014 et est reconduite pour le même montant en 2015. En effet, la convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014 entre l'État et l'UESL-Action Logement prévoit un versement de 300 M€ au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) en 2015, comme prévu par l'article 53 du projet de loi de finances pour 2015.

Par ailleurs, en application de la convention quinquennale suscitée, une nouvelle convention entre l'UESL et l'ANAH a été signée en date du 15 février 2015. Elle prévoit le soutien d'Action Logement à l'amélioration du parc privé au travers d'une contribution annuelle de 50 millions d'euros allouée à l'ANAH pour les années 2015 à 2017.

2.3.2.3.2 ANRU et Rénovation urbaine

Au cours de l'exercice 2014, Action Logement a contribué au financement de l'ANRU en lui versant 900 millions d'euros, soit le montant prévu pour l'exercice 2014 par le « décret-enveloppes » du 12 mars 2012 modifié. La convention du 2 décembre 2014 entre l'État et l'UESL-Action Logement prévoit une enveloppe de 850 millions d'euros pour l'année 2015 (voir Tableau 2.15 en page 58) afin de financer le PNRU et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui s'étend sur la période 2014-2024. En application de la convention quinquennale, une convention précisant les modalités de mise en œuvre de la participation d'Action Logement au financement de l'ANRU a été signée le 2 octobre 2015 entre l'État, l'ANRU et l'UESL.

Action Logement est devenue depuis 2009 le financeur prépondérant de l'ANRU. Ainsi, sur les 932 millions d'euros de ressources totales rattachées à l'exercice 2014 par l'ANRU, 900 millions d'euros sont apportés par Action Logement (cf. Annexe financière du Rapport annuel 2014 de l'ANRU) contre 800 millions d'euros pour un total de ressources de 1 004 millions d'euros en 2013. L'accroissement de la contribution d'Action Logement au financement de la politique de rénovation urbaine s'accompagne d'un renforcement de la participation de l'UESL à la gouvernance de l'ANRU.

Par ailleurs, l'ANRU et l'UESL ont conclu une convention en date du 1^{er} octobre 2009 qui définit notamment les modalités de mise en œuvre des contreparties liées à la contribution d'Action Logement au budget de l'ANRU pour la période 2009-2011. Cette convention, renouvelée en juillet 2012 pour la période 2012-2014, confirme notamment que des contreparties sous forme de terrains ou de droits à construire bénéficient à l'AFL. Ces contreparties apportées à titre gratuit représentent en moyenne 25% (dans la limite de 50%) des droits à construire rendus disponibles par le projet de rénovation urbaine. La convention prend également acte des droits de réservation accordés par l'État et qui sont pris sur le « contingent préfectoral ». Ces droits de réservation, au bénéfice des associés collecteurs de l'UESL, représentent 10% des logements locatifs sociaux reconstruits ou réhabilités dans le cadre du PNRU, soit 40% des 25% de logements réservés à l'État.

¹⁹ Pour accompagner la mobilisation des ressources de la P(S)EEC, l'ANAH et l'UESL avaient conclu une convention en date du 15 septembre 2009 qui définissait les modalités de mise en œuvre des contreparties liées à la contribution d'Action Logement au budget de l'ANAH pour la période 2009-2011. Cette convention prévoyait notamment l'obligation, pour tous les propriétaires bénéficiant de subventions de l'ANAH pour 5 logements ou plus, d'accorder un droit de réservation à Action Logement pour 20% de ces logements, la gestion de ces droits étant décentralisée, dans le cadre de conventions entre les bailleurs financés par l'ANAH et les associés collecteurs désignés par l'UESL. Pour rappel, l'Agence n'a pas pu obtenir de l'UESL les informations permettant d'établir un état des lieux de l'application de cette convention sur la période triennale 2009-2011.

L'Agence n'a pas pu obtenir de l'UESL les informations permettant d'établir un état des lieux de l'application de la précédente convention sur la période triennale 2009-2011 et de la nouvelle convention pour ce qui concerne la période triennale 2012-2014.

En complément des financements réalisés au niveau national, les associés collecteurs de l'UESL participent à la rénovation urbaine par des financements directs accordés aux opérateurs au niveau local. Il s'agit notamment des prêts « 1% rénovation urbaine » et de quelques subventions au titre des opérations de démolition-reconstruction engagées avant la création de l'ANRU. La ventilation par activité des financements accordés par les CIL ne permet pas de déterminer avec précision le montant des financements réalisés à ces titres sur la période observée (2012-2014). Toutefois, il faut signaler que ce montant est devenu marginal car ces modalités d'intervention s'éteignent progressivement du fait de la contribution nationale au financement de l'ANRU qui mobilise désormais la quasi-totalité des ressources consacrées par Action Logement à la rénovation urbaine.

2.3.2.3.3 ANIL-ADIL

Au titre de leur mission d'information sur le logement des salariés réalisée pour le compte d'Action Logement, l'ANIL et le réseau des ADIL perçoivent une subvention annuelle dont le montant est fixé dans une fourchette de 8 à 10 millions d'euros par le « décret-enveloppes » du 12 mars 2012 modifié.

Pour l'exercice 2014, comme pour les exercices 2013 et 2012, Action Logement a contribué au financement de l'ANIL et du réseau des ADIL en versant une subvention de 9 millions d'euros. Selon les données publiées sur le site de l'ANIL (www.anil.org), les ADIL ont accordé 848 000 consultations en 2014, dont 57,2% sur les rapports locatifs, 11,2% sur l'amélioration de l'habitat et 8,3% sur l'accession à la propriété. Cette répartition est relativement comparable à celles observées en 2013 (où il y a eu 843 000 consultations) et en 2012 (où le nombre de consultations était de 840 000). Toutefois, la part des consultations relatives aux rapports locatifs diminue légèrement, passant de 60% à 57,2%.

2.3.3 Financements et concours accordés aux personnes morales

Les concours directs aux personnes morales peuvent générer des transferts financiers ou prendre simplement la forme de garanties accordées aux entités bénéficiaires des aides. Comme le montre le Tableau 2.24 de la page 66, les concours directs matérialisés par des transferts financiers au profit des entités bénéficiaires s'élèvent à 1 379,7 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 53,1%, faisant suite à une augmentation de 27,1% en 2013. Ils sont composés à 99,0% de concours sur fonds PEEC. Les financements sur fonds PSEEC ont été multipliés par trois par rapport à 2013 pour atteindre 13,2 millions d'euros.

Les emplois directs réalisés au bénéfice des personnes morales en 2014 sont dirigés vers les filiales et autres entreprises liées pour 25,6% (21,9% en prêts et 3,8% en subventions), et vers les autres participations pour 9,4% (7,2% en prêts et 2,2% en subventions), soit une quote-part totale de 35,0% pour les investissements internes aux groupes des collecteurs, sans tenir compte des souscriptions de titres (qui représentent 14,4% du total des emplois en direction des personnes morales) et des abandons de créances et opérations assimilées (qui sont toutefois marginaux et s'élèvent à 0,1 million d'euros, soit moins de 0,1% du total des emplois en direction des personnes morales). La part d'investissement dont bénéficient les autres personnes morales (offices, coopératives HLM, sociétés sans lien capitalistique significatif avec les collecteurs, etc.) correspond au solde, soit 50,6%.

Sur les 1 379,7 millions d'euros de financement total en direction des personnes morales, 34 organismes bénéficiaires ont reçu chacun plus de 10 millions d'euros en 2014 et concentrent ainsi 48,7% des financements. Ces résultats indiquent une concentration moindre des financements car en 2013, 15 organismes avaient reçu chacun plus de 10 millions d'euros de financement et représentaient une quote-part totale de 35,8%.

Par rapport à 2013, la répartition des emplois par nature a évolué au profit des prêts :

- 68,5% de prêts en 2014 contre 55,0% en 2013 ;
- 14,4% d'apports de fonds propres en 2014 contre 16,7% en 2013 ;
- 17,1% de subventions et opérations assimilées en 2014 contre 28,3% en 2013.

Tableau 2.24 : Synthèse des financements aux personnes morales de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Filiales et autres entreprises liées	301,76	21,9%	+ 77,6%	169,92	18,9%	+ 57,0%	108,26	15,3%
Autres participations	99,16	7,2%	+ 62,0%	61,22	6,8%	+ 16,7%	52,47	7,4%
Autres personnes morales	544,43	39,5%	+ 105,7%	264,64	29,4%	- 0,7%	266,57	37,6%
Prêts Personnes morales (I)	945,36	68,5%	+ 90,7%	495,78	55,0%	+ 16,0%	427,30	60,3%
Titres de participation	196,27	14,2%	+ 30,9%	149,92	16,6%	- 5,9%	159,31	22,5%
Autres formes de participation	0,02	0,0%						
Titres immobilisés	2,36	0,2%	+ 387,6%	0,48	0,1%	- 25,2%	0,65	0,1%
Souscriptions de titres (II)	198,64	14,4%	+ 32,1%	150,41	16,7%	- 6,0%	159,96	22,6%
Filiales et autres entreprises liées	52,03	3,8%	- 0,4%	52,21	5,8%	+ 180,0%	18,65	2,6%
Autres participations	29,96	2,2%	- 17,7%	36,41	4,0%	+ 107,9%	17,51	2,5%
Autres personnes morales	153,62	11,1%	- 5,9%	163,22	18,1%	+ 94,4%	83,97	11,8%
Subventions versées (A)	235,61	17,1%	- 6,4%	251,84	27,9%	+ 109,6%	120,13	16,9%
Aides assimilées à des subventions (B)	0,10	0,0%	- 96,9%	3,12	0,3%	+ 130,1%	1,35	0,2%
Subventions et assimilées (III) = (A+B)	235,71	17,1%	- 7,5%	254,95	28,3%	+ 109,9%	121,48	17,1%
Financements Personnes morales (I+II+III)	1 379,71	100,0%	+ 53,1%	901,14	100,0%	+ 27,1%	708,74	100,0%
Fonds PEEC	1 366,50	99,0%	+ 52,4%	896,82	99,5%	+ 29,3%	693,53	97,9%
Fonds PSEEC	13,21	1,0%	+ 205,7%	4,32	0,5%	- 71,6%	15,21	2,1%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Les sections suivantes détaillent l'analyse des concours aux personnes morales selon la forme des financements accordés, la nature des emplois financés, les catégories de bénéficiaires et la dispersion géographique des aides.

2.3.3.1 Forme des financements et concours accordés aux personnes morales

Les financements et concours accordés aux personnes morales peuvent prendre la forme de subventions, d'apports en fonds propres (souscriptions de titres) ou de prêts. Il peut également s'agir de garanties accordées sans flux financier immédiat.

2.3.3.1.1 Financements sous forme de prêts

Les financements sous forme de prêts représentent plus des deux tiers des financements accordés aux personnes morales (68,5% du total des concours de l'année en 2014).

Tableau 2.25 : Prêts accordés aux personnes morales de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Filiales et autres entreprises liées	301,76	31,9%	+ 77,6%	169,92	34,3%	+ 57,0%	108,26	25,3%
Autres participations	99,16	10,5%	+ 62,0%	61,22	12,3%	+ 16,7%	52,47	12,3%
Autres personnes morales	544,43	57,6%	+ 105,7%	264,64	53,4%	- 0,7%	266,57	62,4%
Prêts Personnes morales	945,36	100,0%	+ 90,7%	495,78	100,0%	+ 16,0%	427,30	100,0%
Fonds PEEC	935,72	99,0%	+ 90,4%	491,46	99,1%	+ 16,7%	421,15	98,6%
Fonds PSEEC	9,64	1,0%	+ 123,2%	4,32	0,9%	- 29,8%	6,15	1,4%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Ces financements sont accordés à des entités hors groupe à 57,6% contre 42,4% à des entités avec lesquelles les organismes collecteurs entretiennent des liens capitalistiques significatifs.

2.3.3.1.2 Financements sous forme de souscriptions de titres

Avec un montant de 198,6 millions d'euros en 2014, soit 14,4% du total des financements accordés aux personnes morales, les dotations en fonds propres (opérations sur titres) représentent toujours la troisième modalité d'intervention des collecteurs auprès des personnes morales, après les financements sous forme de prêts et les financements sous forme de subventions.

Ces opérations sur titres concernent essentiellement des actions (98,7% en titres de participation et 1,2% en titres immobilisés), et donc des sociétés de capitaux. Le niveau de fiabilité du suivi ad hoc mis en œuvre depuis 2011 permet désormais d'identifier de façon précise les opérations correspondant à des augmentations de capital et qui se traduisent donc par de nouveaux financements au bénéfice des sociétés dont les titres sont détenus. Le montant de 198,6 millions d'euros affiché pour l'exercice 2014 contre 150,4 millions d'euros en 2013, soit une hausse importante de 32,1%, correspond exclusivement à des augmentations de capital ou opérations assimilées.

Tableau 2.26 : Souscriptions de titres de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Actions	196,01	98,7%	+ 32,0%	148,53	98,8%	- 3,0%	153,19	95,8%
Parts de SCI	0,24	0,1%	- 82,7%	1,40	0,9%	+ 999,9%	0,12	0,1%
Autres titres	0,01	0,0%				- 100,0%	6,01	3,8%
Titres de participation (A)	196,27	98,8%	+ 30,9%	149,92	99,7%	- 5,9%	159,31	99,6%
Autres formes de participation (B)	0,02	0,0%				- 100,0%	0,00	0,0%
Actions	2,30	1,2%	+ 375,0%	0,48	0,3%	- 25,1%	0,65	0,4%
Parts de SCI								
Autres titres	0,06	0,0%				- 100,0%	0,00	0,0%
Titres immobilisés (C)	2,36	1,2%	+ 387,6%	0,48	0,3%	- 25,2%	0,65	0,4%
Valeurs d'acquisition des titres (A+B+C)	198,64	100,0%	+ 32,1%	150,41	100,0%	- 6,0%	159,96	100,0%
Fonds PEEC	195,38	98,4%	+ 29,9%	150,41	100,0%	- 0,3%	150,90	94,3%
Fonds PSEEC	3,27	1,6%	- 999,9%	0,00	0,0%	- 100,0%	9,05	5,7%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

2.3.3.1.3 Financements sous forme de subventions

En 2014, les subventions représentent en montants la seconde modalité d'intervention des collecteurs auprès des personnes morales, la première étant les financements sous forme de prêts.

Tableau 2.27 : Subventions accordées aux personnes morales de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Filiales et autres entreprises liées	52,03	22,1%	- 0,4%	52,21	20,5%	+ 180,0%	18,65	15,4%
Autres participations	29,96	12,7%	- 17,7%	36,41	14,3%	+ 107,9%	17,51	14,4%
Autres personnes morales	153,62	65,2%	- 5,9%	163,22	64,0%	+ 94,4%	83,97	69,1%
Subventions versées (A)	235,61	100,0%	- 6,4%	251,84	98,8%	+ 109,6%	120,13	98,9%
Transformations de créances en subventions			- 100,0%	0,04	0,0%	- 97,1%	1,37	1,1%
Créances irrécouvrables et abandons	0,10	0,0%	- 96,9%	3,07	1,2%	- 999,9%	-0,02	0,0%
Aides assimilées à des subventions (B)	0,10	0,0%	- 96,9%	3,12	1,2%	+ 130,1%	1,35	1,1%
Subventions et assimilées (A+B)	235,71	100,0%	- 7,5%	254,95	100,0%	+ 109,9%	121,48	100,0%
Fonds PEEC	235,41	99,9%	- 7,7%	254,95	100,0%	+ 109,9%	121,48	100,0%
Fonds PSEEC	0,30	0,1%						

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



Le montant enregistré s'élève à 235,7 millions d'euros pour 2014 (voir Tableau 2.27 ci-dessus), correspondant à une baisse de 7,5% par rapport à l'exercice 2013.

La répartition par type de bénéficiaires des subventions accordées montre que la quote-part des subventions attribuées aux entités internes aux groupes reste relativement stable à 34,8% par rapport à 2013, bien que la ventilation entre filiales et entreprises liées et autres participations varie légèrement. Quant aux financements hors groupe, ils restent majoritaires avec une proportion de 65,2% en 2014 contre 64,0% en 2013.

2.3.3.1.4 Garanties accordées

Plutôt que de financer directement une structure, un collecteur peut lui apporter sa garantie afin de faciliter la bonne fin d'opérations de financements réalisées avec des tiers. Ces aides ne se traduisent pas par des flux financiers immédiats et n'ont en général pas vocation à en générer, sauf si la situation de l'entité bénéficiaire ne correspond pas aux anticipations.

D'un point de vue financier, l'importance des aides accordées par les collecteurs sous forme de garanties s'apprécie en principe grâce au niveau des engagements hors bilan présents dans les comptes, et les risques inhérents à ces engagements sont matérialisés par les niveaux de provisions. Après retraitement et analyse, le niveau global des engagements au titre des garanties accordées aux personnes morales est d'environ :

- ▶ 74,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2012 (pour 22 collecteurs associés de l'UESL sur les 23 en activité à la fin de l'année 2012, représentant environ 97,5% de la collecte totale) ;
- ▶ 123,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2013 (pour l'ensemble des 23 collecteurs associés de l'UESL en activité à la fin de l'année 2013 ;
- ▶ et 655,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2014 (pour l'ensemble des 20 collecteurs associés de l'UESL en activité à la fin de l'année 2014.

Il apparaît ainsi que les garanties accordées augmentent fortement en 2014 par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 655,7 millions d'euros, dont 600,5 millions d'euros au titre de la mutualisation des garanties octroyées par les CIL dans le cadre de la mutualisation de l'emprunt CDC.

2.3.3.2 Nature des financements accordés aux personnes morales

En se référant aux natures d'emplois définies par le « décret-emplois » du 22 juin 2009 adaptées aux modifications introduites par le « décret-enveloppes » du 12 mars 2012 modifié, l'évolution de la ventilation des concours accordés par les collecteurs aux personnes morales est présentée sur le Tableau 2.28 (page 69), sachant que les imprécisions dans l'utilisation des codes activité par les organismes collecteurs limitent la portée des enseignements qui peuvent être tirés de cette répartition. Toutefois, cette imprécision continue de décroître de façon significative comme l'illustre la baisse du niveau des financements non ventilés qui représentent 0,1% des financements totaux. Par ailleurs, les ordres de grandeur observés sont concordants avec les données dont dispose l'Agence par ailleurs.

En dehors des dotations en fonds propres, les concours au logement social et intermédiaire et aux structures collectives (FTM, RHVS, saisonniers, ...) forment en 2014 l'essentiel des concours aux personnes morales. Hors préfinancements, ils s'élèvent à 1 063,5 millions d'euros (sur un total de 1 379,7 millions d'euros), contre 632,4 millions en 2013 (sur un total de 901,1 millions d'euros), soit une hausse de 68,2% en un an.

Parmi les types d'emplois identifiés dans le Tableau 2.28, les subventions au logement social concentrent la quasi-totalité des financements sous forme de subventions. Selon les limites définies par le « décret-enveloppes », le

montant du financement sous forme de subventions est globalisé avec les dotations en fonds propres et doit être compris entre 450 et 630 millions d'euros pour l'année 2014. À l'intérieur de cette enveloppe, l'UESL a fixé un objectif de 480 millions d'euros pour les dotations en fonds propres et les subventions (conseil de surveillance UESL du 27 mars 2014). Pour cet exercice 2014, le niveau des réalisations se situe en-dessous de l'objectif défini par l'UESL et est également inférieur à la limite minimale fixée par le « décret-enveloppes » (401,9 millions d'euros au total contre une limite inférieure réglementaire de 450 millions d'euros), sachant qu'en 2013, le niveau des réalisations était largement en-dessous de l'objectif défini par l'UESL et également inférieur à la limite minimale fixée par le « décret-enveloppes » (366,5 millions d'euros au total contre une limite inférieure réglementaire de 450 millions d'euros) et, qu'en 2012, le montant réalisé était compris dans les limites de l'enveloppe.

Tableau 2.28 : Répartition par nature des financements accordés aux personnes morales de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Fonds propres	195,38	14,2%	+ 29,9%	150,41	16,7%	- 0,3%	150,90	21,3%
Subventions au logement social	206,55	15,0%	- 4,4%	216,09	24,0%	+ 107,5%	104,16	14,7%
Quasi-fonds propres								
Prêts au logement social - in fine	36,75	2,7%	- 41,3%	62,59	6,9%	+ 252,5%	17,76	2,5%
Prêts au logement social et interm. - amortissables	743,51	53,9%	+ 155,5%	290,96	32,3%	- 0,7%	293,05	41,3%
Préfinancements	76,95	5,6%	+ 0,2%	76,82	8,5%	+ 128,0%	33,70	4,8%
Structures collectives	76,70	5,6%	+ 22,2%	62,78	7,0%	+ 2,0%	61,56	8,7%
Traitement des logements indignes	0,61	0,0%	- 6,8%	0,65	0,1%	- 46,9%	1,22	0,2%
Actions dans les territoires spécifiques	3,05	0,2%	- 48,7%	5,94	0,7%	+ 60,0%	3,72	0,5%
Financements à caractère social	5,36	0,4%	+ 5,0%	5,11	0,6%	- 30,2%	7,32	1,0%
Accès au logement des jeunes	20,47	1,5%	- 8,7%	22,44	2,5%	+ 267,5%	6,11	0,9%
Emplois non ventilés	1,19	0,1%	- 60,7%	3,03	0,3%	- 78,4%	14,03	2,0%
Fonds PEEC (A)	1 366,50	99,0%	+ 52,4%	896,82	99,5%	+ 29,3%	693,53	97,9%
Fonds PSEEC (B)	13,21	1,0%	+ 205,7%	4,32	0,5%	- 71,6%	15,21	2,1%
Financements Personnes morales (A+B)	1 379,71	100,0%	+ 53,1%	901,14	100,0%	+ 27,1%	708,74	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

2.3.3.3 Catégories de bénéficiaires des financements accordés aux personnes morales

Le Tableau 2.29 (page 70) présente une évolution de la ventilation par famille de bénéficiaires des financements accordés aux personnes morales entre 2012 et 2014.²⁰

Ce tableau montre qu'une très forte proportion des emplois en direction des personnes morales est orientée vers le secteur HLM qui concentre 90,7% des concours accordés avec une forte hausse du total des financements entre 2013 et 2014 (variation de + 49,4%).

Les « Autres sociétés immobilières » constituent le deuxième secteur bénéficiaire des financements de la PEEC. Ses financements ont été quasi triplés et représentent 6,3% du total des financements accordés aux personnes morales à la clôture 2014. Au cours de l'année 2014, 22 sociétés relevant de cette catégorie ont reçu des financements de la PEEC, sachant que parmi ces sociétés, les sept entités qui ont reçu chacune un financement d'au moins 5 millions d'euros ont bénéficié en tout de 65,0 millions d'euros de financements, soit 75% des ressources globales dont ont bénéficié les « Autres sociétés immobilières ».

Les associations constituent le troisième secteur bénéficiaire avec 2,3% du financement total, les autres secteurs ayant une pondération marginale.

²⁰ Pour la deuxième année consécutive, la catégorie « Divers et financements non ventilés » présente un pourcentage nul, ce qui rend cette analyse de la répartition par bénéficiaire des financements accordés d'autant plus fiable par rapport aux années antérieures.

Tableau 2.29 : Répartition par bénéficiaire des financements accordés aux personnes morales de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

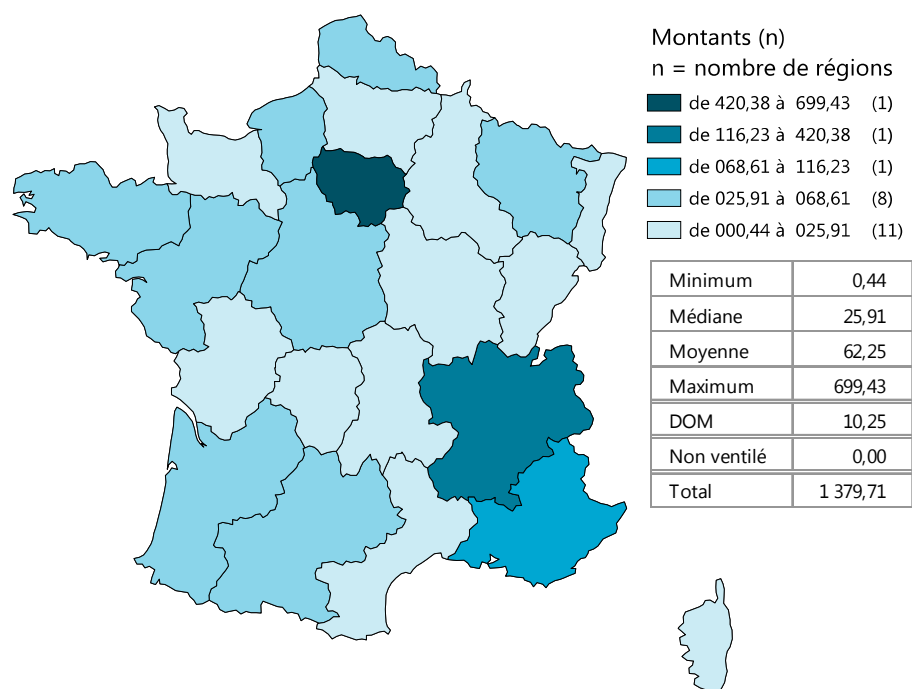
Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
OPH	265,31	19,2%	+ 57,7%	168,28	18,7%	+ 66,0%	101,38	14,3%
SA HLM	900,12	65,2%	+ 49,1%	603,87	67,0%	+ 45,2%	415,83	58,7%
Coopératives HLM	18,84	1,4%	+ 49,3%	12,62	1,4%	+ 184,2%	4,44	0,6%
SEM de logements sociaux	67,47	4,9%	+ 26,7%	53,25	5,9%	+ 16,5%	45,72	6,5%
Total Secteur HLM (A)	1 251,74	90,7%	+ 49,4%	838,03	93,0%	+ 47,7%	567,37	80,1%
SACICAP	2,25	0,2%	- 100,0%			- 100,0%	0,16	0,0%
Sociétés civiles	3,90	0,3%	+ 122,7%	6,07	0,7%	+ 122,7%	2,73	0,4%
Autres sociétés immobilières	86,33	6,3%	- 58,5%	29,32	3,3%	- 58,5%	70,60	10,0%
PACT								
Associations et fondations	32,36	2,3%	- 20,6%	25,18	2,8%	- 20,6%	31,72	4,5%
Collectivités territoriales	0,27	0,0%	- 69,1%	0,23	0,0%	- 69,1%	0,74	0,1%
Autres personnes morales	2,81	0,2%	- 67,7%	2,27	0,3%	- 67,7%	7,02	1,0%
Organismes sans personnalité juridique	0,10	0,0%						
Total hors HLM (B)	128,02	9,3%	+ 103,0%	63,07	7,0%	- 44,2%	112,96	15,9%
Divers et financements non ventilés (C)	-0,05	0,0%	- 211,0%	0,05	0,0%	- 99,8%	28,41	4,0%
Financements Personnes morales (A+B+C)	1 379,71	100,0%	+ 53,1%	901,14	100,0%	+ 27,1%	708,74	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

2.3.3.4 Répartition géographique des financements accordés aux personnes morales

La Carte 2.3 ci-dessous présente la répartition des financements accordés aux personnes morales selon la région du siège des bénéficiaires.

Carte 2.3 : Répartition régionale des financements accordés aux personnes morales en 2014 selon le siège des bénéficiaires



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des bénéficiaires domiciliés dans les DOM (10,25 millions d'euros au total) ne sont pas intégrées dans la carte.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Cette carte basée sur le siège des entités financées ne correspond pas forcément à la répartition des opérations financées. Elle montre que la région Île-de-France se démarque clairement avec 699,4 millions d'euros de financements, soit 51,1% des financements accordés, hors DOM. Elle est suivie par la région Rhône-Alpes qui a

bénéficié de 141,3 millions d'euros de financements et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur destinataire de 91,1 millions d'euros de financements.

En tenant compte du fait que certaines régions n'accueillent pas de sièges de collecteurs, la ventilation des financements selon le siège des organismes financés recoupe globalement la répartition géographique des financements accordés selon la domiciliation des organismes collecteurs, le mouvement de rapprochement des collecteurs ayant entraîné une concentration des financements émis par quelques régions.

En effet, comme l'illustre la Carte 2.4 (page 72) et les données du Tableau 2.30 ci-dessous, les collecteurs domiciliés en Île-de-France constituent les principaux financeurs avec une quote-part de 55,2%. Les deux autres régions principales sont ensuite la région Rhône-Alpes avec 12,2% du total des investissements et l'Aquitaine avec 8,6 %, aucune autre région n'atteignant le seuil de 5%.

Tableau 2.30 : Répartition régionale des financements accordés aux personnes morales selon le siège des collecteurs (2012 à 2014)

Données en millions d'euros

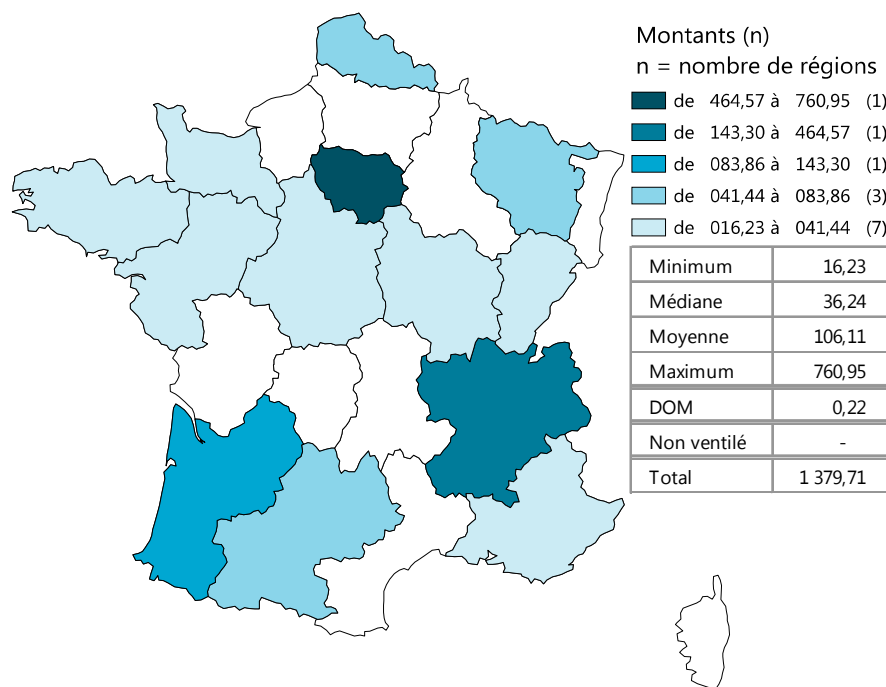
Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Alsace								
Aquitaine	118,41	8,6%	+ 73,1%	68,39	7,6%	+ 66,4%	41,09	5,8%
Auvergne								
Basse-Normandie	36,24	2,6%	+ 95,9%	18,50	2,1%	+ 36,9%	13,51	1,9%
Bourgogne	24,34	1,8%	+ 55,6%	15,64	1,7%	+ 8,4%	14,43	2,0%
Bretagne	24,85	1,8%	+ 34,3%	18,50	2,1%	+ 38,8%	13,33	1,9%
Centre	28,56	2,1%	+ 79,4%	15,92	1,8%	- 18,4%	19,51	2,8%
Champagne-Ardenne								
Corse								
Franche-Comté	16,23	1,2%	+ 15,4%	14,07	1,6%	+ 131,3%	6,08	0,9%
Guadeloupe								
Guyane								
Haute-Normandie								
Île-de-France	760,95	55,2%	+ 47,6%	515,70	57,2%	+ 28,5%	401,23	56,6%
Languedoc-Roussillon								
La Réunion								
Limousin								
Lorraine	46,65	3,4%	+ 10,1%	42,38	4,7%	+ 53,7%	27,58	3,9%
Martinique	0,22	0,0%	- 27,1%	0,30	0,0%	- 84,8%	1,98	0,3%
Mayotte								
Midi-Pyrénées	48,08	3,5%	+ 125,8%	21,29	2,4%	+ 5,8%	20,12	2,8%
Nord-Pas-de-Calais	49,30	3,6%	+ 59,4%	30,93	3,4%	+ 0,5%	30,79	4,3%
Pays de la Loire	24,73	1,8%	+ 20,3%	20,56	2,3%	+ 197,1%	6,92	1,0%
Picardie								
Poitou-Charentes								
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32,95	2,4%	+ 24,8%	26,40	2,9%	- 5,3%	27,88	3,9%
Rhône-Alpes	168,19	12,2%	+ 81,7%	92,56	10,3%	+ 9,8%	84,29	11,9%
Financements Personnes morales	1 379,71	100,0%	+ 53,1%	901,14	100,0%	+ 27,1%	708,74	100,0%

Par rapport aux données publiées dans la précédente édition du présent rapport, il est à noter que la représentation régionale des encours présente des changements pour les régions Aquitaine, Île-de-France, Lorraine et Poitou-Charentes sur les exercices 2012 et 2013 en raison des trois mouvements de fusion inter-CIL qui ont eu lieu en 2014.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



Carte 2.4 : Répartition régionale des financements accordés aux personnes morales en 2014 selon le siège des collecteurs



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (0,22 million d'euros de financement au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

2.3.4 Financements et concours accordés aux personnes physiques

Les emplois destinés aux personnes physiques s'élèvent à 961,4 millions d'euros en 2014, soit 1,4% de moins qu'en 2013 (voir Tableau 2.31 ci-dessous). Cette stabilité relative des financements accordés aux personnes physiques, qui fait suite à une nette augmentation de 9,0% observée en 2013, s'explique par une baisse de toutes les catégories de prêts accordés compensée presque totalement par une hausse des subventions.

Tableau 2.31 : Synthèse des financements aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prêts accession directs	614,12	63,9%	- 2,0%	626,79	64,3%	+ 1,9%	615,05	68,7%
Prêts accession indirects	0,03	0,0%	- 49,2%	0,06	0,0%	- 91,5%	0,70	0,1%
Prêts travaux	105,95	11,0%	- 12,7%	121,31	12,4%	+ 121,6%	54,73	6,1%
Prêts locatifs	126,17	13,1%	- 8,4%	137,80	14,1%	- 6,9%	148,06	16,5%
Autres prêts	1,28	0,1%	- 14,2%	1,49	0,2%	- 19,5%	1,86	0,2%
Prêts Personnes physiques (I)	847,55	88,2%	- 4,5%	887,45	91,0%	+ 8,2%	820,40	91,7%
Personnes physiques bénéficiaires	72,83	7,6%	+ 31,1%	55,57	5,7%	+ 44,8%	38,39	4,3%
Personnes physiques bailleurs								
Subventions versées (A)	72,83	7,6%	+ 31,1%	55,57	5,7%	+ 44,8%	38,39	4,3%
Aides assimilées à des subventions (B)	41,04	4,3%	+ 28,3%	31,97	3,3%	- 11,4%	36,09	4,0%
Subventions et assimilées (II) = (A+B)	113,87	11,8%	+ 30,1%	87,54	9,0%	+ 17,5%	74,48	8,3%
Financements Personnes physiques (I+II)	961,42	100,0%	- 1,4%	974,99	100,0%	+ 9,0%	894,87	100,0%
Fonds PEEC	949,24	98,7%	- 2,0%	969,00	99,4%	+ 10,9%	873,93	97,7%
Fonds PSEEC	12,18	1,3%	+ 103,3%	5,99	0,6%	- 71,4%	20,94	2,3%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

2.3.4.1 Forme des financements et concours accordés aux personnes physiques

Les concours accordés aux personnes physiques peuvent être financiers ou non.

Concernant les concours non financiers, ce sont les prestations de conseil, de suivi et d'assistance, réalisées à titre non onéreux par les organismes collecteurs, dans des domaines en lien avec leur objet social. Les données disponibles ne permettent pas une présentation de l'activité des collecteurs dans ce domaine.

Quant aux concours financiers, il peut s'agir de subventions ou de prêts entraînant un flux financier immédiat ou programmé. Il peut également s'agir de garanties accordées sans flux financier certain. Ils sont détaillés ci-après.

2.3.4.1.1 Financements sous forme de prêts

Les financements sous forme de prêts représentent la majeure partie des financements accordés aux personnes physiques, soit 88,2% du total des concours de l'année (voir Tableau 2.31 en page 72). Ces financements sont accordés sur des fonds PEEC à 98,6% contre 1,4% sur des fonds PSEEC (voir Tableau 2.32).

Tableau 2.32 : Prêts accordés aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prêts accession directs	614,12	72,5%	- 2,0%	626,79	70,6%	+ 1,9%	615,05	75,0%
Prêts accession indirects	0,03	0,0%	- 49,2%	0,06	0,0%	- 91,5%	0,70	0,1%
Prêts travaux	105,95	12,5%	- 12,7%	121,31	13,7%	+ 121,6%	54,73	6,7%
Prêts locatifs	126,17	14,9%	- 8,4%	137,80	15,5%	- 6,9%	148,06	18,0%
Autres prêts	1,28	0,2%	- 14,2%	1,49	0,2%	- 19,5%	1,86	0,2%
Prêts Personnes physiques⁽¹⁾	847,55	100,0%	- 4,5%	887,45	100,0%	+ 8,2%	820,40	100,0%
Fonds PEEC	835,57	98,6%	- 5,2%	881,56	99,3%	+ 10,3%	799,52	97,5%
Fonds PSEEC	11,97	1,4%	+ 103,1%	5,90	0,7%	- 71,8%	20,88	2,5%
(1) Dont Mandats de gestion	1,30	0,2%	+ 87,0%	0,70	0,1%	- 50,2%	1,40	0,2%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Avec 72,5% des prêts délivrés en 2014, les prêts accession représentent la première modalité de financement des personnes physiques. Ils sont quasi exclusivement constitués de prêts directs, les prêts indirects (PASS-FONCIER sous forme de bail à construction) étant désormais négligeables avec un montant de 0,03 million d'euros. Quant aux prêts travaux, après une phase de réduction de 2009 à 2012, suivie d'une forte reprise en 2013 (+ 121,6%), ils voient de nouveau leur volume en flux annuel décroître de 12,7% en 2014 pour atteindre 105,9 millions d'euros. Ainsi, ils représentent 12,5% des prêts accordés aux personnes physiques contre 13,7% en 2013 et 6,7% en 2012.

En définitive, les réalisations observées en 2014 pour les prêts accession et travaux pris dans leur ensemble se montent à 720,1 millions d'euros et sont largement supérieures à l'objectif fixé par l'UESL ainsi qu'à la limite supérieure prévue par le « décret-enveloppes ». En effet, ce « décret-enveloppes » globalise les enveloppes minimales et maximales des prêts accession et des prêts travaux pour les années 2013 et 2014. Pour 2014, il définit entre 340 et 525 millions d'euros le niveau de distribution total programmé pour ces deux formes de prêts alors que le Conseil de surveillance de l'UESL de mars 2014 a fixé pour la même année son enveloppe d'engagement à 525 millions d'euros (dont 425 millions d'euros sur l'accession et 100 sur les travaux).

Les prêts locatifs, qui correspondent aux aides LOCA-PASS, avances et mises en jeu des garanties de loyer, représentent 14,9% du total des prêts destinés aux personnes physiques en 2014. Ils s'élèvent à 126,2 millions d'euros, soit une baisse de 8,4% comparativement au montant de 137,8 millions d'euros observé en 2013. L'avance LOCA-PASS, qui est un prêt consenti à taux nul pour financer l'accès au logement locatif, est maintenue dans le dispositif issu du « décret-enveloppes ». En revanche, depuis le 1^{er} janvier 2010, la garantie de loyer LOCA-PASS n'est plus utilisable que pour des logements appartenant à des personnes morales et faisant l'objet d'une convention au titre de l'article L.351-2 du CCH (APL) ou d'une convention signée avec l'ANAH. Pour le parc locatif privé, les personnes physiques bénéficient désormais du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL).

2.3.4.1.2 Financements sous forme de subventions

Les financements sous forme de subventions et opérations assimilées atteignent un montant de 113,9 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 30,1% par rapport à l'année 2013. La quote-part de cette modalité d'intervention dans le total des emplois de l'année augmente légèrement, passant de 9,0% à 11,8% (voir Tableau 2.31, page 72), mais elle demeure toujours nettement moins élevée que celle des concours sous forme de prêts.

Tableau 2.33 : Subventions accordées aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Personnes physiques bénéficiaires	72,83	64,0%	+ 31,1%	55,57	63,5%	+ 44,8%	38,39	51,5%
Personnes physiques bailleurs								
Subventions versées (A)	72,83	64,0%	+ 31,1%	55,57	63,5%	+ 44,8%	38,39	51,5%
Transformations de créances en subventions	0,06	0,1%						
Créances irrécouvrables et abandons	40,98	36,0%	+ 28,2%	31,97	36,5%	- 11,4%	36,09	48,5%
Aides assimilées à des subventions (B)	41,04	36,0%	+ 28,3%	31,97	36,5%	- 11,4%	36,09	48,5%
Subventions et assimilées (A+B)	113,87	100,0%	+ 30,1%	87,54	100,0%	+ 17,5%	74,48	100,0%
Fonds PEEC	113,67	99,8%	+ 30,0%	87,45	99,9%	+ 17,5%	74,42	99,9%
Fonds PSEEC	0,20	0,2%	+ 116,4%	0,09	0,1%	+ 60,2%	0,06	0,1%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

L'examen du tableau ci-dessus montre que le niveau des subventions effectives (constituées quasi-exclusivement d'aides MOBILI-PASS et MOBILI-JEUNE) augmente de 31,1%. De même, les emplois équivalents à des subventions voient leur niveau croître de 28,3%. Ces derniers ne sont pas des emplois directs entraînant des flux financiers sur l'année de constatation, mais ils réduisent les ressources anticipées par les organismes. En effet, il s'agit principalement de créances irrécouvrables qui peuvent être interprétées comme des subventions décalées dans le temps. Le niveau de ces emplois dépend donc de l'évolution de la sinistralité des créances détenues par les organismes collecteurs.

2.3.4.1.3 Garanties accordées

En complément des financements directs, les collecteurs apportent également des concours aux personnes physiques sous la forme de garanties accordées. D'un point de vue financier, l'importance des aides accordées par les collecteurs sous forme de garanties s'apprécie en principe grâce au niveau des engagements hors bilan présents dans les comptes, et les risques inhérents à ces engagements sont matérialisés par les niveaux de provisions. Ces suivis sont requis pour les CIL dans le cadre des dispositions comptables qui leur sont applicables.

En pratique, les garanties accordées aux personnes physiques correspondent aux garanties LOCA-PASS. Elles ne se traduisent donc pas par des flux financiers immédiats et n'ont en général pas vocation à en générer, sauf si la situation du bénéficiaire enregistre une évolution défavorable. Après retraitement et analyse, en se limitant aux seuls organismes dont les données définitives ont pu être exploitées, le niveau global des engagements au titre du LOCA-PASS pour les organismes visés est d'environ :

- ▶ 3 113,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2012 (pour 22 collecteurs associés de l'UESL sur les 23 en activité à la fin de l'année 2012, représentant environ 97,5% de la collecte totale) ;
- ▶ 2 155,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2013 (pour l'ensemble des 23 collecteurs associés de l'UESL en activité à la fin de l'année 2013) ;
- ▶ et 1 872,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2014 (pour l'ensemble des 20 collecteurs associés de l'UESL en activité à la fin de l'année 2014).

Suite aux mises en jeu des garanties accordées, l'issue normale est le recouvrement de la créance qui en résulte. Toutefois, lorsque cette dernière ne peut être recouvrée, une perte est constatée et l'opération s'analyse in fine comme une subvention.

Les données disponibles ne permettent pas une analyse précise des créances irrécouvrables sur les personnes physiques mais le coût de ces occurrences est intégré dans le total de 41,0 millions d'euros d'aides assimilées aux subventions en 2014 contre 32,0 millions d'euros en 2013 (voir ci-dessus le paragraphe 2.3.4.1.2 qui détaille les financements sous forme de subventions).

Compte tenu de cette issue possible, il existe un risque de perte, c'est-à-dire de « subvention décalée dans le temps » sur les engagements en cours. Ce risque fait l'objet d'un provisionnement dans les comptes des CIL. En se limitant aux organismes visés ci-dessus, le niveau des provisions à la clôture de l'exercice 2014 est de 73,3 millions d'euros contre 85,3 millions d'euros en 2013 et 116,2 millions d'euros en 2012. Ce chiffre correspond au risque potentiel lié aux garanties accordées dont le montant total s'élève à 1 872,8 millions d'euros à fin 2014.

2.3.4.2 Nature des financements accordés aux personnes physiques

L'analyse par code activité (voir Tableau 2.34, page 76) des financements accordés aux personnes physiques révèle que les deux domaines d'intervention principaux sont l'accession et le locatif.

Par ordre décroissant d'importance des flux annuels, au prorata des emplois totaux en direction des personnes physiques, les prêts accession représentent 60,2% et le LOCA-PASS 17,1%.

Les prêts travaux hors cas spécifiques représentent 8,7% des emplois en 2014, contre 10,1% en 2013 et 4,1% en 2012.

Les MOBILI-PASS et MOBILI-JEUNE correspondent à 7,7% du total des emplois. Quant au refinancement des prêts plus onéreux, il atteint 19,8 millions d'euros, soit 2,1% du total des emplois.

Aucune autre catégorie identifiée n'atteint 2% des emplois totaux.

2.3.4.3 Répartition géographique des financements accordés aux personnes physiques

La répartition des financements accordés aux personnes physiques selon la région de domiciliation des bénéficiaires (Carte 2.5, page 77) montre que deux régions se détachent : l'Île-de-France avec 238,4 millions d'euros (soit 25,2% des financements accordés²¹) et la région Rhône-Alpes avec 117,8 millions d'euros (soit 12,5% des financements accordés).

En complément de la vision régionale, une ventilation départementale des financements accordés aux personnes physiques est présentée sur la Carte 2.7 (page 78) conjointement avec, d'une part, une synthèse départementale du zonage des communes pour certaines aides au logement selon l'arrêté du 29 avril 2009 ([A]) et, d'autre part, la répartition départementale de la population légale selon les dernières données connues ([B]). Cette ventilation met en évidence une forte cohérence de la localisation des financements avec les niveaux de population (Carte 2.7, [B]) et avec le niveau de tension du marché immobilier selon le zonage administratif (Carte 2.7, [A]).

²¹ Sans tenir compte des données non ventilées et des DOM.



Tableau 2.34 : Répartition par nature des financements accordés aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

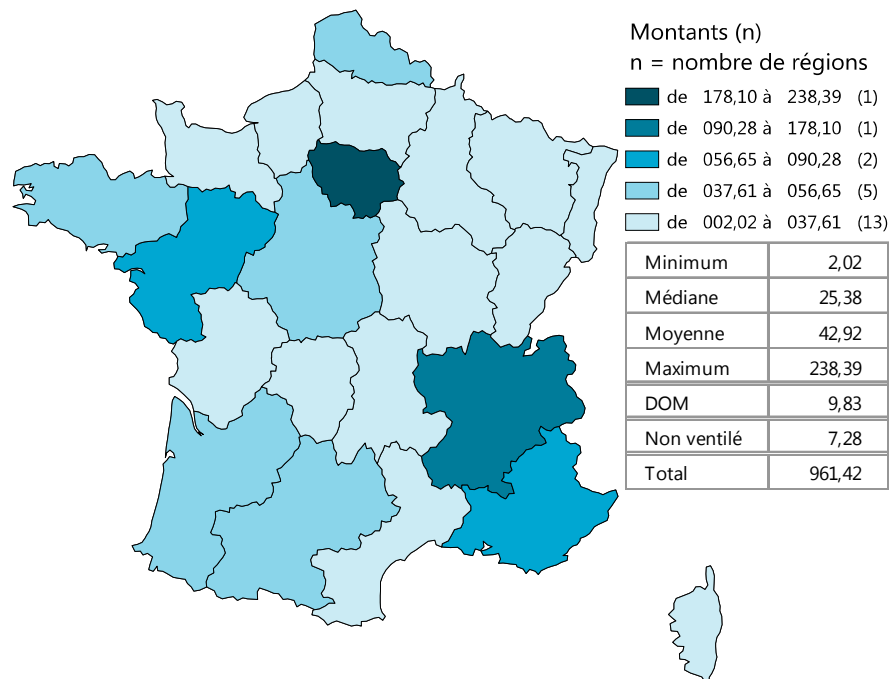
Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prêts SECURI-PASS (R313-19-3 V c)	0,89	0,1%	+ 41,8%	0,62	0,1%	+ 49,1%	0,42	0,0%
Refinancement Prêts plus onéreux (R313-19-3 V a)	19,81	2,1%	+ 19,9%	16,52	1,7%	+ 19,9%	13,79	1,5%
Allègement temporaire de quittances de loyers	2,52	0,3%	+ 44,9%	1,74	0,2%	+ 33,9%	1,30	0,1%
Aides MOBILI-PASS (R313-19-1 VI) et MOBILI-JEUNE	73,85	7,7%	+ 29,5%	57,01	5,8%	+ 44,6%	39,43	4,4%
Prêts-relais mobilité (R313-19-1 VII)	4,12	0,4%	+ 67,6%	2,46	0,3%	- 46,6%	4,61	0,5%
Aides à caractère social (R313-19-3 III)								
Actions Territoires spécifiques (R313-19-3 VI)	3,03	0,3%	+ 407,5%	0,60	0,1%	+ 12,3%	0,53	0,1%
Social et mobilité (A)	104,20	10,8%	+ 32,0%	78,95	8,1%	+ 31,4%	60,07	6,7%
Gage d'espèce auprès des bailleurs	0,03	0,0%	- 60,3%	0,08	0,0%	- 40,7%	0,14	0,0%
Engag. vers. à 1ère dem. au titre du dépôt de gar.	0,02	0,0%	+ 445,8%	0,00	0,0%	- 97,3%	0,11	0,0%
Avance dépôt de gar. LOCA-PASS (R313-19-1 IV)	83,08	8,6%	+ 2,4%	81,12	8,3%	- 6,0%	86,28	9,6%
Garantie LOCA-PASS (R313-19-1 V)	81,09	8,4%	- 6,2%	86,46	8,9%	- 5,5%	91,53	10,2%
Financements locatifs non ventilés	0,00	0,0%	- 99,7%	0,00	0,0%			
Locatif (B)	164,22	17,1%	- 2,1%	167,67	17,2%	- 5,8%	178,06	19,9%
Prêts travaux hors cas spécifiques	83,65	8,7%	- 14,8%	98,15	10,1%	+ 167,2%	36,74	4,1%
Catastrophes naturelles (R313-19-1 III e)			- 100,0%	0,02	0,0%	- 57,5%	0,06	0,0%
Situations de handicap (R313-19-1 III a)	0,38	0,0%	+ 55,4%	0,25	0,0%	- 47,4%	0,47	0,1%
Bénéficiaires subventions ANAH (R313-19-1 III b)	1,47	0,2%	- 27,0%	2,02	0,2%	+ 242,3%	0,59	0,1%
Copropriétés dégradées (R313-19-1 III c)	0,04	0,0%	- 10,1%	0,04	0,0%	- 71,5%	0,14	0,0%
Performance énergétique (R313-19-1 III f)	16,80	1,7%	- 15,2%	19,82	2,0%	+ 116,5%	9,15	1,0%
Travaux (C)	102,33	10,6%	- 14,9%	120,30	12,3%	+ 155,1%	47,15	5,3%
Logement locatif intermédiaire privé (R313-19-2 V)	0,02	0,0%	- 82,6%	0,10	0,0%	+ 313,4%	0,02	0,0%
PASS-FONCIER (R313-19-1 I)	0,13	0,0%	- 86,6%	1,00	0,1%	- 86,6%	7,50	0,8%
Prêts accession (R313-19-1 II) - Acquisition neuve	219,37	22,8%	- 6,7%	235,08	24,1%	+ 11,3%	211,29	23,6%
Prêts accession (R313-19-1 II) - Sans travaux	328,92	34,2%	+ 2,1%	322,26	33,1%	+ 4,1%	309,68	34,6%
Prêts accession (R313-19-1 II) - Avec travaux	27,25	2,8%	+ 7,6%	25,34	2,6%	+ 15,2%	22,00	2,5%
Prêts accession (R313-19-1 II) - Location-accession	2,72	0,3%	+ 21,1%	2,24	0,2%	+ 61,1%	1,39	0,2%
Financements accession non ventilés	0,02	0,0%	- 99,9%	15,80	1,6%	+ 999,9%	1,19	0,1%
Accession (D)	578,43	60,2%	- 3,9%	601,82	61,7%	+ 8,8%	553,07	61,8%
Divers et autres financements non ventilés (E)	0,04	0,0%	- 83,9%	0,28	0,0%	- 99,2%	35,58	4,0%
Fonds PEEC (I = A+B+C+D+E)	949,24	98,7%	- 2,0%	969,00	99,4%	+ 10,9%	873,93	97,7%
Fonds PSEEC (II)	12,18	1,3%	+ 103,3%	5,99	0,6%	- 71,4%	20,94	2,3%
Financements Personnes physiques (I+II)	961,42	100,0%	- 1,4%	974,99	100,0%	+ 9,0%	894,87	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Quant à la répartition géographique des financements accordés selon la domiciliation des organismes collecteurs, elle met en évidence une assez forte concentration en Île-de-France. En effet, comme le montre la Carte 2.6 (page 77), les collecteurs domiciliés en Île-de-France constituent les principaux financeurs avec une quote-part de 52,0%. Les deux principales autres régions sont ensuite la région Rhône-Alpes avec 13,0% du total des concours et l'Aquitaine avec 7,2% des financements, aucune autre région n'atteignant le seuil de 5% (voir Tableau 2.35, page 78). En comparaison avec la localisation des bénéficiaires, l'apparition de l'Aquitaine dans ce groupe résulte de l'importante activité des collecteurs de la région en matière de financement des personnes physiques sur un périmètre qui dépasse les limites régionales.

Enfin, l'écart entre les financements réalisés par les collecteurs localisés en Île-de-France (52,0%) et les concours dont bénéficient les personnes domiciliées dans la même région (24,8%) traduit le statut de « collecteurs nationaux » de la plupart des collecteurs d'Île-de-France. De par ce statut, une part significative de leurs investissements est réalisée en dehors de l'Île-de-France. Il est à noter que les pourcentages de financements figurant dans le Tableau 2.35 diffèrent par rapport à ceux publiés dans la précédente édition du présent rapport en raison de l'incidence des fusions d'organismes intervenues en 2014.

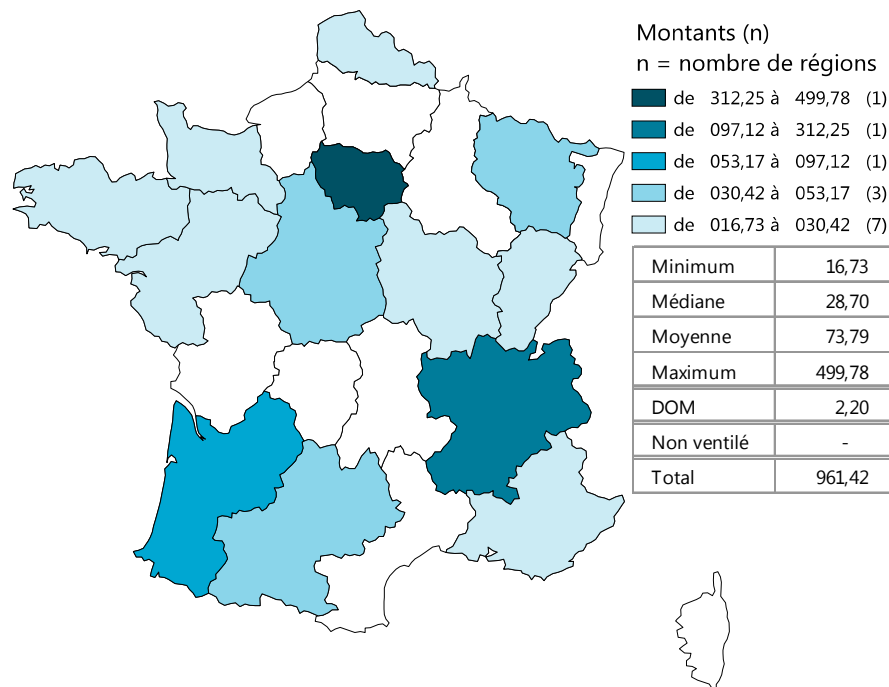
Carte 2.5 : Répartition régionale des financements accordés aux personnes physiques en 2014 selon la localisation des bénéficiaires



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des bénéficiaires domiciliés dans les DOM (9,83 millions d'euros de financement au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Par ailleurs, sur un financement total de 961,42 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des bénéficiaires ne sont pas disponibles pour 7,28 millions d'euros.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

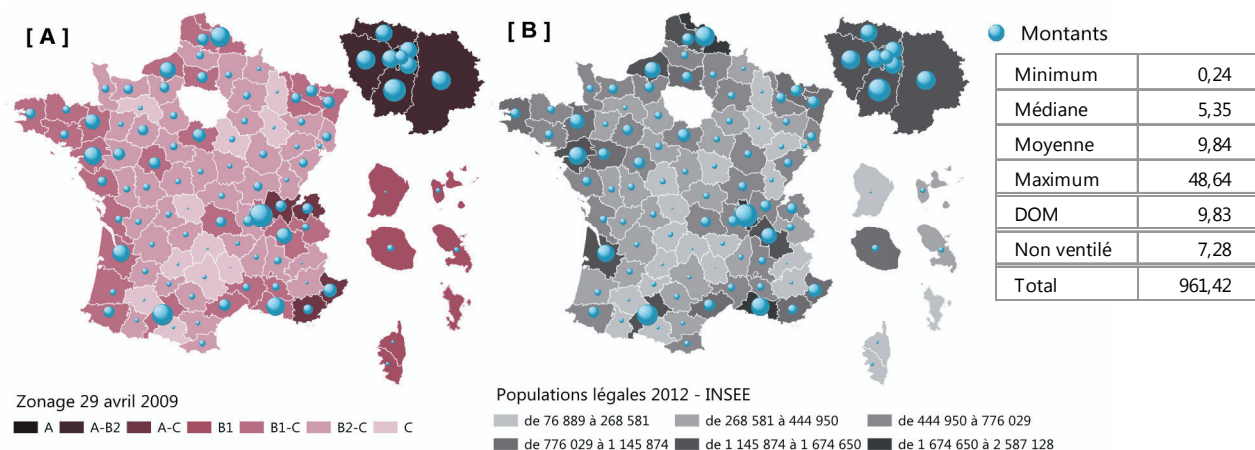
Carte 2.6 : Répartition régionale des financements accordés aux personnes physiques en 2014 selon le siège des collecteurs



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (2,20 millions d'euros de financement au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)



Carte 2.7 : Répartition départementale des financements accordés aux personnes physiques en 2014 selon la localisation des bénéficiaires


Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Sur un financement total de 961,42 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des bénéficiaires ne sont pas disponibles pour 7,28 millions d'euros.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Tableau 2.35 : Répartition régionale des financements accordés aux personnes physiques selon le siège des collecteurs (2012-2014)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Alsace								
Aquitaine	69,52	7,2%	+ 3,7%	67,07	6,9%	+ 8,3%	61,91	6,9%
Auvergne								
Basse-Normandie	25,40	2,6%	+ 9,0%	23,30	2,4%	- 4,9%	24,49	2,7%
Bourgogne	25,62	2,7%	+ 8,4%	23,64	2,4%	- 16,8%	28,40	3,2%
Bretagne	19,28	2,0%	- 24,4%	25,52	2,6%	+ 59,0%	16,05	1,8%
Centre	34,62	3,6%	- 5,8%	36,76	3,8%	+ 10,1%	33,39	3,7%
Champagne-Ardenne								
Corse								
Franche-Comté	16,73	1,7%	- 7,4%	18,07	1,9%	+ 0,7%	17,94	2,0%
Guadeloupe								
Guyane								
Haute-Normandie								
Île-de-France	499,78	52,0%	- 2,5%	512,65	52,6%	+ 14,0%	449,68	50,3%
Languedoc-Roussillon								
La Réunion								
Limousin								
Lorraine	32,14	3,3%	- 2,2%	32,87	3,4%	+ 13,5%	28,95	3,2%
Martinique	2,20	0,2%	+ 60,9%	1,37	0,1%	- 34,9%	2,10	0,2%
Mayotte								
Midi-Pyrénées	36,83	3,8%	+ 4,9%	35,11	3,6%	- 6,5%	37,56	4,2%
Nord-Pas-de-Calais	25,47	2,6%	- 21,7%	32,53	3,3%	- 26,2%	44,08	4,9%
Pays de la Loire	20,41	2,1%	+ 4,0%	19,63	2,0%	+ 6,7%	18,40	2,1%
Picardie								
Poitou-Charentes								
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,70	3,0%	- 8,1%	31,22	3,2%	- 12,7%	35,77	4,0%
Rhône-Alpes	124,73	13,0%	+ 8,2%	115,25	11,8%	+ 19,9%	96,15	10,7%
Financements Personnes physiques	961,42	100,0%	- 1,4%	974,99	100,0%	+ 9,0%	894,87	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

3 POLITIQUE D'INTERVENTION INTRAGROUPE

La **notion de groupe** renvoie à un ensemble formé par une structure faîtière et toutes les entités qui pourraient faire partie de son périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes. Du point de vue de chaque collecteur, il s'agit du **collecteur lui-même et des entités sur lesquelles il exerce un contrôle** (exclusif ou conjoint) **ou une influence notable**. Après l'obligation d'établissement de comptes combinés pour les groupes de CIL introduite par la loi ALUR et applicable à compter de l'exercice 2016, il convient de signaler la réforme initiée au printemps 2015 par l'UESL et les partenaires sociaux afin de constituer un groupe intégré et bipolaire avec d'un côté une structure unique de services et de collecte de la PEC et, de l'autre, un pôle immobilier contrôlé par une structure faîtière unique.

Les interventions dites « intragroupes » présentées dans ce chapitre concernent :

- ▶ d'une part, les filiales et entreprises liées sur lesquelles s'exerce un contrôle exclusif ;
- ▶ d'autre part, les autres participations détenues par les CIL qui font l'objet d'un contrôle conjoint ou sur lesquelles s'exerce une influence notable.

Selon l'article L.233-16 du Code de commerce, le **contrôle exclusif** résulte principalement de la **détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote**. Il est également présumé en cas de détention directe ou indirecte d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote, lorsqu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient une fraction supérieure. Il peut aussi provenir du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet. C'est ainsi que doit également être considérée comme « filiale ou entreprise liée » toute participation au titre de laquelle le collecteur joue le rôle de chef de file d'un pacte d'actionnaires majoritaire.

Le **contrôle conjoint** résulte, d'une part, du **partage du contrôle par un nombre limité d'actionnaires ou d'associés** et, d'autre part, de l'existence d'un accord contractuel qui formalise ce partage du contrôle.

Quant à l'**influence notable**, il s'agit de la possibilité pour le CIL de **participer aux politiques financières et opérationnelles** d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'article L.233-16 du Code de commerce dispose que cette influence est présumée lorsqu'on détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote de l'entreprise cible.

3.1 SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION INTRAGROUPE

L'étude de la politique d'intervention intragroupe permet d'évaluer le poids relatif des concours des CIL au bénéfice des personnes morales contrôlées par le secteur. Ces concours peuvent prendre la forme d'apports en fonds propres ou quasi-fonds propres, de prêts ou de subventions, mais il peut également s'agir d'aides sous la forme de garanties accordées sans flux financier immédiat.

Selon les données déclarées à l'Agence, **les concours aux personnes morales intragroupes ont continué de progresser au cours de l'exercice 2014 : hausse du flux annuel dont le montant est nettement supérieur au niveau observé sur l'exercice des retours de prêts et cessions de titres, d'où un accroissement sensible des encours détenus par les CIL. Ils restent essentiellement le fait des collecteurs franciliens qui représentent 64,6% des encours de titres détenus (voir Tableau 3.2, page 83) et 56,2% des encours de financements accordés (voir**

Tableau 3.11, page 91). **Au 31 décembre 2014, l'encours total des titres détenus est de 2 004,7 millions d'euros** (voir Tableau 3.1 en page 81) **dont 997,6 millions d'euros de détentions dans le secteur HLM**. Les **encours de financements accordés sous forme de prêts** en 2014 atteignent **3 628,9 millions d'euros** (voir Tableau 3.10 en page 89), **dont 3 145,1 millions d'euros pour le seul secteur HLM**. Le **montant total des concours** dont ont bénéficié les personnes morales intragroupes au cours de l'année 2014 **est de 681,6 millions d'euros** (voir Tableau 3.10 en page 89) **sur lesquels 82,0 millions d'euros ont été attribués sous forme de subventions, 198,6 millions correspondant à des souscriptions de titres**, et le solde ayant été octroyé sous forme de prêts.

La structure par terme des financements intragroupes présentée dans le Tableau 3.15 de la page 94 montre que les sommes échues et non recouvrées (décalages de trésorerie ou impayés) ne représentent plus que 0,2% de l'**encours total hors préfinancements** qui s'élève à **3 487,1 millions d'euros** (cf. Tableau 3.8, page 87) et qu'une fraction de **69,7% de cet encours total sera devenue liquide au cours des 15 prochaines années**.

L'analyse des **rendements générés par les titres détenus et les financements accordés** montre que ces opérations se traduisent par l'octroi aux personnes morales financées d'un **avantage annuel moyen sur la période 2012-2014 de 24,4 millions d'euros au titre des participations détenues** (voir Tableau 3.3, page 84) et de **37,0 millions d'euros au titre des prêts accordés** (voir Tableau 3.12, page 92). Ces avantages s'analysent comme des subventions indirectes accordées à ces personnes morales.

Enfin, la **mesure du risque des financements octroyés** aux entités intragroupes met en évidence **une baisse du coût du risque des concours intragroupes qui atteint un niveau négatif de - 0,12%** résultant d'importantes reprises de dépréciations non compensées par de nouvelles dotations.

Ces conclusions sont développées dans les deux sections suivantes. La première section présente l'évolution des participations détenues. L'analyse des concours aux filiales et autres entreprises liées est développée dans la deuxième section avec une synthèse des financements accordés ainsi que des rendements et risques générés par les concours apportés à ces entités. Bien que hors groupe, les titres immobilisés détenus (qui correspondent à des détentions non significatives) sont analysés dans le présent chapitre consacré aux opérations intragroupes, afin de centraliser en un endroit unique l'étude de tous les titres détenus.

3.2 PARTICIPATIONS DÉTENUES

Selon l'article R.123-184 du Code de commerce, « constituent des participations les droits dans le capital d'autres personnes morales, matérialisés ou non par des titres, qui, en créant un lien durable avec celles-ci, sont destinés à contribuer à l'activité de la société détentrice ». Cette définition permet de distinguer les participations (qui comprennent les titres de participation et les titres immobilisés) des valeurs mobilières de placement. La notion de participation se décline en deux sous-ensembles :

- les titres de participation d'une part ;
- les titres immobilisés (droits de propriété) d'autre part.

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Il s'agit de tous les titres des entités constitutives d'un groupe comme défini ci-dessus, mais aussi des participations qui représentent au moins 10% du capital ou au titre desquelles le collecteur participe à un pacte d'actionnaires (majoritaire ou non).

Quant aux autres titres immobilisés, il s'agit des titres, autres que les titres de participation, que l'organisme conserve durablement, mais sans l'intention ou la possibilité d'intervenir dans la gestion des entités concernées.

Il s'agit donc principalement de titres dont la détention à long terme est « subie » plutôt que « voulue », ou de titres détenus de façon transitoire en attente de définition d'une stratégie précise.

La nomenclature comptable applicable aux CIL scinde les titres de participation en deux catégories et distingue les participations dans les filiales et autres entreprises liées d'une part, les autres participations d'autre part.

3.2.1 Flux annuels de souscriptions et encours des participations détenues

Comme l'illustre le Tableau 3.1 ci-dessous, les encours de titres détenus par les CIL enregistrent une croissance de 10,4% en 2014 comparable à la hausse de 10,1% constatée entre 2012 et 2013. Ces encours passent ainsi de 1 815,1 millions d'euros en 2013 à 2 004,7 millions d'euros en 2014. Cette évolution résulte de la combinaison de quelques acquisitions de titres et surtout d'une hausse significative des apports réels de fonds propres aux sociétés dont les titres sont détenus (+ 32,1%), cette dynamique étant légèrement compensée par l'impact des cessions de titres réalisées sur l'exercice. En effet, la politique actionnariale des collecteurs s'exprime à la fois à travers les opérations d'augmentation ou de réduction de capital, et les mouvements d'achats et de cession de titres. Les cessions et réductions de titres réalisées en 2014, en valeur d'acquisition des titres cédés, s'élèvent à 16,7 millions d'euros (voir Tableau 2.10, page 52). Elles sont à mettre en perspective avec un flux annuel de souscriptions de titres qui atteint 198,6 millions d'euros en 2014, complété par l'effet des mouvements entre actionnaires, non intégrés dans le tableau et qui se traduisent par un flux additionnel d'accroissement de 9,6 millions d'euros en 2014.

Tableau 3.1 : Flux annuels de souscriptions et encours des participations détenues de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013		Exercice 2012	
	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan
SA HLM	147,04	965,98	127,73	826,14	+ 15,1%	+ 16,9%	99,96	672,26
Coopératives HLM	1,51	21,55	0,75	18,97	+ 101,3%	+ 13,6%	0,63	16,95
SEM de logements sociaux	0,00	10,10	2,00	10,11	- 99,9%	- 0,1%	2,17	7,66
Total Secteur HLM (A)	148,55	997,63	130,48	855,22	+ 13,8%	+ 16,7%	102,75	696,88
Organismes nationaux et institutionnels PEEC		0,01		0,01		- 4,8%		0,01
SACICAP	2,22	31,98		29,82		+ 7,3%		27,22
Sociétés civiles	0,24	174,58	1,40	180,31	- 82,7%	- 3,2%	0,12	182,40
SOFAL	0,28	3,46		3,46		+ 0,1%		3,46
Autres sociétés immobilières	44,92	478,60	17,04	436,41	+ 163,6%	+ 9,7%	50,19	406,72
Autres personnes morales	0,06	277,45	1,00	275,77	- 93,6%	+ 0,6%	6,19	264,77
Divers et financements non ventilés	0,00	0,00		0,01		- 14,3%	0,06	32,98
Total hors HLM (B)	47,72	966,09	19,44	925,77	+ 145,5%	+ 4,4%	56,56	917,55
Titres de participation (C)=(A+B)	196,27	1 963,72	149,92	1 780,99	+ 30,9%	+ 10,3%	159,31	1 614,43
Autres formes de participation (D)	0,02	1,63		1,61		+ 1,0%	0,00	1,61
Titres immobilisés (E)	2,36	39,37	0,48	32,46	+ 387,6%	+ 21,3%	0,65	31,93
Total des participations (C+D+E)	198,64	2 004,72	150,41	1 815,06	+ 32,1%	+ 10,4%	159,96	1 647,97
Fonds PEEC	195,38	1 632,47	150,41	1 446,61	+ 29,9%	+ 12,8%	150,90	1 285,61
Fonds PSEEC	3,27	372,25	0,00	368,45	- 999,9%	+ 1,0%	9,05	362,36

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

L'examen de la ventilation par type de sociétés détenues montre une prépondérance du secteur HLM qui représente environ 49,8% des encours de titres de participation (997,6 millions d'euros sur un total de 2 004,7 millions d'euros). Ce secteur reste également celui qui concentre l'essentiel des opérations intervenues au cours des dernières années avec un flux annuel de 148,5 millions d'euros en 2014, soit 74,8% du flux annuel total de prises de participations qui s'élève à 198,6 millions d'euros. En flux annuel, le poids relatif de ce secteur est toutefois en léger retrait par rapport à 2013, où il représentait 86,8% du flux annuel d'acquisition, essentiellement

au profit des sociétés immobilières hors HLM dont le flux annuel passe de 17,0 millions d'euros en 2013 à 44,9 millions d'euros en 2014.²²

Selon la nature des fonds, la répartition des encours de titres reste relativement stable sur les trois dernières années, même si on observe une tendance haussière de la part détenue sur fonds PEEC. En effet, au 31 décembre 2014, les titres détenus sur fonds PEEC représentent 81,4% du total des encours (1 632,5 millions d'euros sur un total de 2 004,7 millions d'euros) contre 79,7% à la fin de l'année 2013 et 78,0% à la clôture de l'exercice 2012.

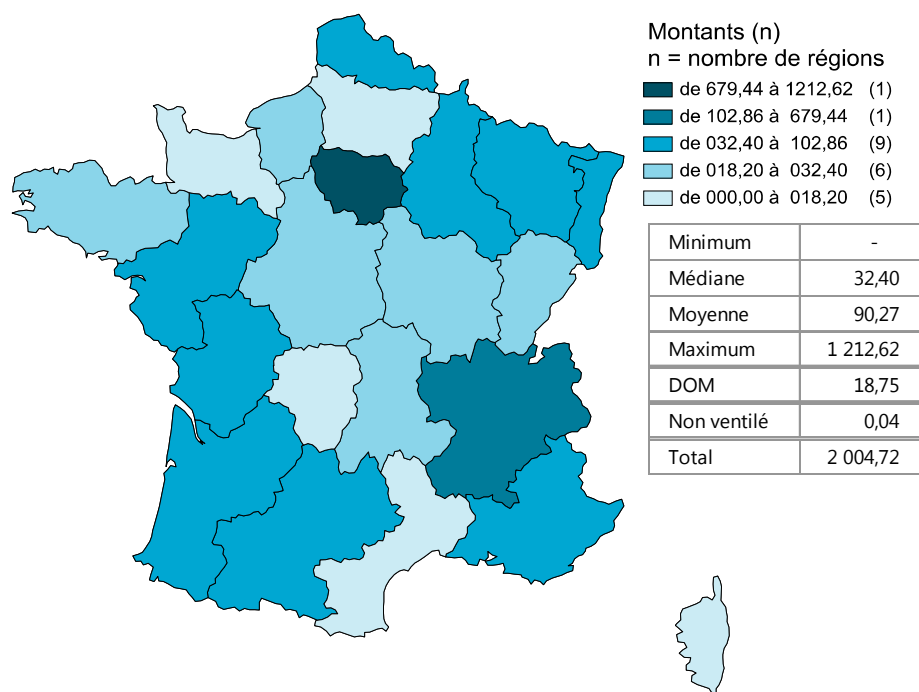
Enfin, malgré une forte progression en 2014, le faible niveau des titres immobilisés (39,4 millions d'euros sur un total de 2 004,7 millions d'euros) montre que les participations détenues par les collecteurs s'inscrivent dans une réelle stratégie. En effet, les titres immobilisés sont des titres dont la détention est « subie » ou « voulue » pour des raisons financières et sans intérêt pour l'activité de l'entreprise.

3.2.2 Analyse de la politique de détention de titres

3.2.2.1 Répartition géographique des encours de participations détenues

La répartition géographique des participations détenues par les organismes collecteurs montre cette année encore une très forte concentration en Île-de-France, que l'on considère la localisation du siège des entreprises détenues (voir Carte 3.1 ci-dessous) ou la localisation des organismes collecteurs (voir Carte 3.2, page 83).

Carte 3.1 : Répartition des encours de titres au 31.12.2014 selon le siège des entités détenues

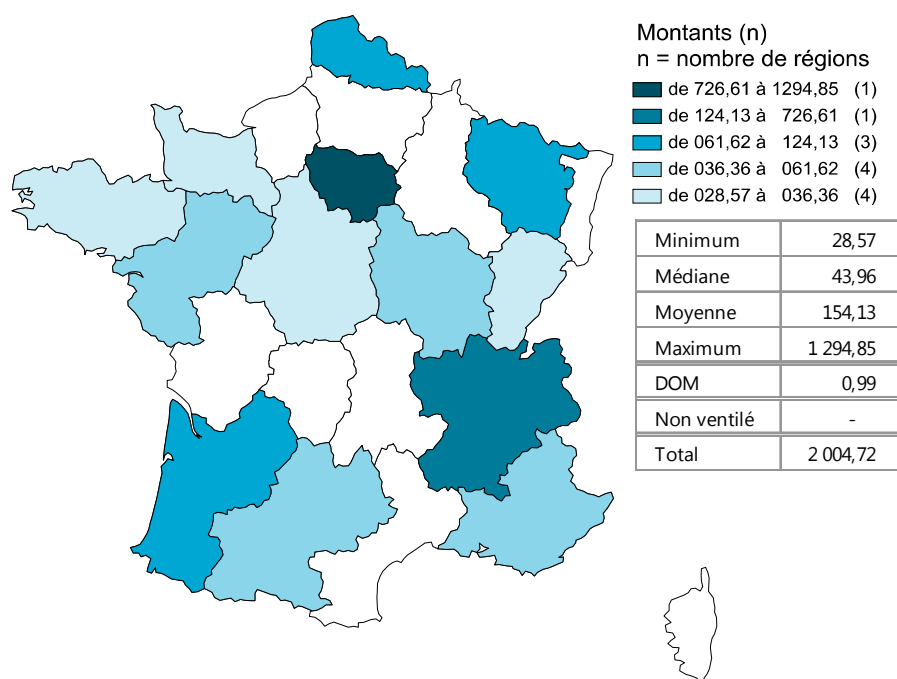


Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des entités domiciliées dans les DOM (18,75 millions d'encours de titres au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Par ailleurs, sur un encours total de 2 004,72 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des entités ne sont pas disponibles pour 0,04 million d'euros.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

²² Par rapport aux précédentes éditions du présent rapport, les modifications observées dans la ventilation des titres détenus entre les différentes formes de sociétés résultent de changements de forme ou d'activité. Quant à l'évolution du niveau des participations non ventilées, elle est le reflet de l'exhaustivité croissante des données recueillies et de l'amélioration qualitative de ces dernières.

Carte 3.2 : Répartition des encours de titres au 31.12.2014 selon le siège des CIL



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (0,99 million d'euros d'encours de titres au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Tableau 3.2 : Répartition des encours de titres selon le siège des CIL (2012-2014)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Alsace								
Aquitaine	89,88	4,5%	+ 197,0%	30,26	1,7%	+ 12,9%	26,80	1,6%
Auvergne								
Basse-Normandie	33,51	1,7%	+ 11,9%	29,96	1,7%	+ 11,0%	26,99	1,6%
Bourgogne	45,82	2,3%	+ 6,3%	43,10	2,4%	+ 0,0%	43,10	2,6%
Bretagne	28,57	1,4%	+ 29,2%	22,12	1,2%	+ 22,0%	18,13	1,1%
Centre	29,21	1,5%	+ 14,0%	25,62	1,4%	+ 24,4%	20,59	1,2%
Champagne-Ardenne								
Corse								
Franche-Comté	32,71	1,6%	+ 6,0%	30,86	1,7%	+ 28,1%	24,10	1,5%
Guadeloupe								
Guyane								
Haute-Normandie								
Île-de-France	1 294,85	64,6%	+ 10,2%	1 175,15	64,7%	+ 7,5%	1 093,03	66,3%
Languedoc-Roussillon								
La Réunion								
Limousin								
Lorraine	86,53	4,3%	- 23,7%	113,35	6,2%	+ 13,0%	100,27	6,1%
Martinique	0,99	0,0%	+ 1,3%	0,98	0,1%		0,98	0,1%
Mayotte								
Midi-Pyrénées	43,96	2,2%	- 1,2%	44,49	2,5%	+ 11,6%	39,86	2,4%
Nord-Pas-de-Calais	77,41	3,9%	+ 15,5%	67,01	3,7%	+ 42,5%	47,01	2,9%
Pays de la Loire	43,70	2,2%	+ 10,0%	39,74	2,2%	+ 13,7%	34,94	2,1%
Picardie								
Poitou-Charentes			- 100,0%	18,46	1,0%	+ 15,1%	16,05	1,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39,21	2,0%	+ 12,2%	34,94	1,9%	+ 18,9%	29,39	1,8%
Rhône-Alpes	158,38	7,9%	+ 13,9%	139,02	7,7%	+ 9,7%	126,74	7,7%
Total des participations détenues	2 004,72	100,0%	+ 10,4%	1 815,06	100,0%	+ 10,1%	1 647,97	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Sur la base de la localisation du siège des entreprises détenues, 60,5% (soit 1 212,6 millions d'euros sur un total de 2 004,7 millions d'euros) des participations se concentrent en Île-de-France. La deuxième région qui se détache des autres est la région Rhône-Alpes avec seulement 146,3 millions d'euros de participations détenues.

Cette concentration en Île-de-France se confirme lorsque la répartition géographique est analysée en fonction du siège des organismes collecteurs. En effet, les collecteurs franciliens détiennent 64,6% de l'ensemble des participations au 31 décembre 2014 (cf. Tableau 3.2, page 83), soit un niveau quasiment constant par rapport à 2013 où il était de 64,7%. La deuxième région dont le poids relatif est significatif est la région Rhône-Alpes qui représente 7,9% des participations détenues, proportion relativement stable depuis 2010. Ces deux régions sont suivies par un groupe de trois régions composé de l'Aquitaine avec une quote-part de 4,5% du total des participations détenues, de la Lorraine dont la quote-part est de 4,3% et du Nord-Pas-de-Calais qui concentre 3,9% des titres détenus. Toutes les autres régions représentent chacune moins de 3% du total des participations.

3.2.2.2 Rendements des participations détenues

Le Tableau 3.3 ci-dessous présente le calcul du rendement total des participations détenues.

Tableau 3.3 : Rendement total des participations de 2012 à 2014

Rubriques	Données en millions d'euros			
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Valeur à l'ouverture - Total des participations	1 814,97	1 646,31	1 500,97	1 654,09
Valeur à la clôture - Total des participations	2 004,72	1 815,06	1 618,59	1 812,79
Moyenne du total des participations (A)	1 909,85	1 730,69	1 559,78	1 733,44
Revenus des participations (B)	12,89	12,32	10,62	11,94
Rendement total des participations (C)=(B)/(A)	+ 0,67%	+ 0,71%	+ 0,68%	+ 0,69%
Taux d'inflation (IPCH) (D)	0,61%	0,99%	2,22%	1,27%
Rendement réel total des participations (E)=(C-D)	+ 0,07%	- 0,28%	- 1,54%	- 0,58%
Rendement Placement sans risque (OAT TEC 10) (F)	1,64%	2,21%	2,52%	2,12%
Avantage de taux concédé (G)=(F-C)	+ 0,97%	+ 1,50%	+ 1,84%	+ 1,44%
Valeur de l'avantage de taux concédé (H)=(A)x(G)	18,48	25,92	28,73	24,38

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - INSEE pour le taux d'inflation (voir page 184) - AFT pour le rendement OAT TEC 10 (voir page 185)

Les données disponibles pour l'exercice 2012 ne permettaient pas de déterminer le rendement des participations pour tous les CIL. Le calcul avait pu être fait uniquement pour les CIL dont les données définitives étaient exploitables. Ainsi, en 2012, les participations détenues par ces CIL représentaient 1 618,6 millions d'euros (voir Tableau 3.3 ci-dessus) sur un total de 1 648,0 millions d'euros. Pour les exercices 2013 et 2014, tous les CIL ont pu fournir des données définitives exploitables concernant leurs participations.

En tenant compte de la réserve ainsi exprimée pour l'exercice 2012, le rendement total des participations détenues par les CIL est égal à 0,67% pour l'exercice 2014, en recul de 0,04 point par rapport à l'année précédente où il s'établissait à 0,71% (voir Tableau 3.3 ci-dessus). Après déduction de l'inflation, le rendement réel pour l'année 2014 redevient très légèrement positif pour la première fois depuis 2009 (+ 0,07%). En revanche, le rendement nominal de 0,67% en 2014 demeure inférieur à celui d'un placement sans risque (1,64%), conférant un avantage de taux aux entreprises dont les titres sont détenus. Cet avantage de taux est de 1,44% en moyenne sur les trois dernières années, ce qui représente environ 24,4 millions d'euros par an. Ce montant correspond économiquement à une prime de risque négative pour les collecteurs, c'est-à-dire une subvention indirecte accordée aux entreprises concernées.

La décomposition par type de participations de l'avantage ainsi concédé montre qu'il bénéficie essentiellement aux titres de participation, c'est-à-dire aux entreprises dont la détention des titres revêt une importance

stratégique. L'avantage est en effet de 23,9 millions d'euros en moyenne annuelle pour les titres de participation (voir Tableau 3.4 ci-dessous) contre seulement 0,5 million d'euros en moyenne annuelle pour les titres immobilisés (cf. Tableau 3.6, page 85). Les autres participations détenues ne confèrent, quant à elles, aucun avantage de taux en moyenne annuelle (voir Tableau 3.5 ci-dessous) car, en 2014 comme en 2013, leur rendement nominal est supérieur à celui d'un placement sans risque.

Tableau 3.4 : Rendement des titres de participation de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Valeur à l'ouverture - Titres de participation	1 781,00	1 612,78	1 473,34	1 622,37
Valeur à la clôture - Titres de participation	1 963,72	1 780,99	1 585,61	1 776,77
Moyenne des titres de participation (A)	1 872,36	1 696,88	1 529,47	1 699,57
Revenus des titres de participation (B)	12,67	12,07	10,43	11,72
Rendement des titres de participation (C)=(B)/(A)	+ 0,68%	+ 0,71%	+ 0,68%	+ 0,69%
Taux d'inflation (IPCH) (D)	0,61%	0,99%	2,22%	1,27%
Rendement réel des titres de participation (E)=(C-D)	+ 0,07%	- 0,28%	- 1,54%	- 0,58%
Rendement Placement sans risque (OAT TEC 10) (F)	1,64%	2,21%	2,52%	2,12%
Avantage de taux concédé (G)=(F-C)	+ 0,97%	+ 1,50%	+ 1,84%	+ 1,43%
Valeur de l'avantage de taux concédé (H)=(A)x(G)	18,09	25,42	28,16	23,89

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - INSEE pour le taux d'inflation (voir page 184) - AFT pour le rendement OAT TEC 10 (voir page 185)

Tableau 3.5 : Rendement des autres formes de participations de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Valeur à l'ouverture - Autres participations	1,61	1,61	1,61	1,61
Valeur à la clôture - Autres participations	1,63	1,61	1,61	1,62
Moyenne des autres participations (A)	1,62	1,61	1,61	1,62
Revenus des autres participations (B)	0,03	0,05	0,03	0,04
Rendement des autres participations (C)=(B)/(A)	+ 1,95%	+ 3,31%	+ 2,06%	+ 2,44%
Taux d'inflation (IPCH) (D)	0,61%	0,99%	2,22%	1,27%
Rendement réel des autres participations (E)=(C-D)	+ 1,34%	+ 2,32%	- 0,16%	+ 1,17%
Rendement Placement sans risque (OAT TEC 10) (F)	1,64%	2,21%	2,52%	2,12%
Avantage de taux concédé (G)=(F-C)	- 0,31%	- 1,10%	+ 0,46%	- 0,32%
Valeur de l'avantage de taux concédé (H)=(A)x(G)	0,00	-0,02	0,01	-0,01

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - INSEE pour le taux d'inflation (voir page 184) - AFT pour le rendement OAT TEC 10 (voir page 185)

Tableau 3.6 : Rendement des titres immobilisés de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Valeur à l'ouverture - Titres immobilisés	32,36	31,92	26,03	30,10
Valeur à la clôture - Titres immobilisés	39,37	32,46	31,36	34,40
Moyenne des titres immobilisés (A)	35,87	32,19	28,70	32,25
Revenus des titres immobilisés (B)	0,19	0,19	0,16	0,18
Rendement des titres immobilisés (C)=(B)/(A)	+ 0,53%	+ 0,61%	+ 0,56%	+ 0,56%
Taux d'inflation (IPCH) (D)	0,61%	0,99%	2,22%	1,27%
Rendement réel des titres immobilisés (E)=(C-D)	- 0,08%	- 0,39%	- 1,67%	- 0,71%
Rendement Placement sans risque (OAT TEC 10) (F)	1,64%	2,21%	2,52%	2,12%
Avantage de taux concédé (G)=(F-C)	+ 1,11%	+ 1,60%	+ 1,97%	+ 1,56%
Valeur de l'avantage de taux concédé (H)=(A)x(G)	0,40	0,52	0,56	0,49

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - INSEE pour le taux d'inflation (voir page 184) - AFT pour le rendement OAT TEC 10 (voir page 185)



3.2.2.3 Données d'évaluation des participations détenues

En complément du rendement financier généré par les revenus issus des participations détenues, l'appréciation de la rentabilité réelle d'un titre requiert la prise en compte des gains en valorisation. S'agissant de titres non cessibles sur des marchés organisés et pour lesquels les prix de cession peuvent parfois être encadrés, une évaluation à la valeur des capitaux propres plafonnée en fonction de l'encadrement éventuel des prix de cession constitue l'approche la plus plausible. Les données disponibles ne permettent pas de réaliser une telle évaluation. Toutefois, l'examen des taux de dépréciation permet d'avoir une indication sur la valorisation minimale des participations détenues car, selon les principes comptables, les moins-values potentielles entraînent des dépréciations, mais les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Le taux de dépréciation des participations détenues a pu être calculé en 2012 pour les seuls CIL dont les données définitives étaient exploitables, tandis que les taux de dépréciation des participations détenues calculés en 2013 et 2014 concernent l'intégralité des CIL, ces derniers ayant tous fourni des données définitives exploitables pour ces deux années. Ce taux continue sa baisse amorcée en 2012 passant de 1,42% à 1,11% en 2013, pour atteindre 1,03% en 2014 (voir Tableau 3.7).

Tableau 3.7 : Données d'évaluation des participations des CIL de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Valeur des participations à la clôture (A1)	2 004,72	100,00%	1 815,06	100,00%	1 618,59	100,00%
Dépréciations imputées sur fonds P(S)EEC	6,37	0,32%	1,02	0,06%	1,05	0,06%
Dépréciations non imputées sur fonds P(S)EEC	14,34	0,72%	19,16	1,06%	21,88	1,35%
Total des dépréciations des participations (B1)	20,71	1,03%	20,18	1,11%	22,93	1,42%
Taux de dépréciation - Toutes participations (B1)/(A1)	1,03%		1,11%		1,42%	
Valeur des titres de participation à la clôture (A2)	1 963,72	100,00%	1 780,99	100,00%	1 585,61	100,00%
Dépréciations imputées sur fonds P(S)EEC	6,37	0,32%	1,02	0,06%	1,05	0,07%
Dépréciations non imputées sur fonds P(S)EEC	13,49	0,69%	18,29	1,03%	21,23	1,34%
Total des dépréciations des titres de participation (B2)	19,86	1,01%	19,31	1,08%	22,28	1,41%
Taux de dépréciation - Titres de participation (B2)/(A2)	1,01%		1,08%		1,41%	
Valeur des autres participations à la clôture (A3)	1,63	100,00%	1,61	100,00%	1,61	100,00%
Dépréciations imputées sur fonds P(S)EEC						
Dépréciations non imputées sur fonds P(S)EEC						
Total des dépréciations des autres participations (B3)						
Taux de dépréciation - Autres participations (B3)/(A3)						
Valeur des titres immobilisés à la clôture (A4)	39,37	100,00%	32,46	100,00%	31,36	100,00%
Dépréciations imputées sur fonds P(S)EEC						
Dépréciations non imputées sur fonds P(S)EEC	0,84	2,15%	0,87	2,68%	0,65	2,08%
Total des dépréciations des titres immobilisés (B4)	0,84	2,15%	0,87	2,68%	0,65	2,08%
Taux de dépréciation - Titres immobilisés (B4)/(A4)	2,15%		2,68%		2,08%	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Au 31 décembre 2014, le total des dépréciations des titres détenus s'élève à 20,7 millions d'euros, en légère augmentation par rapport au niveau observé en 2013. La décomposition par type de participations montre que les titres les plus dépréciés restent les titres immobilisés (2,1%) correspondant à des détentions non stratégiques.

3.3 CONCOURS ACCORDÉS AUX PERSONNES MORALES INTRAGROUPES

3.3.1 Flux annuels et encours des financements aux personnes morales intragroupes

Les financements attribués aux filiales, autres entreprises liées et autres participations peuvent prendre la forme de souscriptions de titres, de prêts ou de subventions. Ces financements progressent de 45,0% en 2014 pour

atteindre une enveloppe globale de 681,6 millions d'euros en termes de flux annuels de nouveaux financements accordés (sans déduction des remboursements), ce qui contribue à un encours de 5 633,6 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 3 628,9 millions d'euros de prêts.

Tableau 3.8 : Flux annuels et encours des financements aux personnes morales intragroupes de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013		Exercice 2012	
	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan
Filiales et autres entreprises liées	301,76	2 300,32	169,92	2 201,42	+ 77,6%	+ 4,5%	108,26	2 215,14
Autres participations	99,16	1 328,54	61,22	1 427,92	+ 62,0%	- 7,0%	52,47	1 453,53
Prêts Personnes morales intragroupes (I)⁽¹⁾	400,93	3 628,87	231,14	3 629,34	+ 73,5%	- 0,0%	160,73	3 668,67
Titres de participation	196,27	1 963,72	149,92	1 780,99	+ 30,9%	+ 10,3%	159,31	1 614,43
Autres formes de participation	0,02	1,63		1,61		+ 1,0%	0,00	1,61
Titres immobilisés (droit de propriété)	2,36	39,37	0,48	32,46	+ 387,6%	+ 21,3%	0,65	31,93
Souscriptions de titres (II)	198,64	2 004,72	150,41	1 815,06	+ 32,1%	+ 10,4%	159,96	1 647,97
Filiales et autres entreprises liées	52,03		52,21		- 0,4%		18,65	
Autres participations	29,96		36,41		- 17,7%		17,51	
Subventions versées (A)	81,99		88,62		- 7,5%		36,16	
Aides assimilées à des subventions (B)	(*)		(*)				(*)	
Subventions et assimilées (III) = (A+B)	81,99		88,62		- 7,5%		36,16	
Financements PM intragroupes (I+II+III)	681,56	5 633,59	470,17	5 444,40	+ 45,0%	+ 3,5%	356,85	5 316,64
Fonds PEEC	668,65	5 182,72	467,35	4 992,14	+ 43,1%	+ 3,8%	341,64	4 843,78
Fonds PSEEC	12,91	450,87	2,82	452,26	+ 357,7%	- 0,3%	15,21	472,86
(1) Dont total hors préfinancements	318,19	3 487,06	153,69	3 491,67	+ 107,0%	- 0,1%	133,31	3 532,14

(*) Le montant total des aides assimilées à des subventions (créances irrécouvrables et abandons de créances) accordées aux personnes morales s'élève à 0,1 million d'euros en 2014, 3,12 millions d'euros en 2013 et 1,35 million d'euros en 2012. Les informations disponibles ne permettent pas de ventiler ce montant entre les personnes morales intragroupes et les personnes morales hors groupe.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

L'analyse de l'évolution des flux montre que la progression des financements accordés de 45,0% s'explique par une augmentation significative des financements sous forme de prêts (+ 73,5%), combinée à une hausse des souscriptions de titres (+ 32,1%), que la faible baisse observée sur les subventions versées (- 7,5%) ne parvient pas à neutraliser.

La baisse des cessions et réductions de titres en valeur d'acquisition (voir Tableau 2.10, page 52) étant largement compensée par la hausse des retours de prêts accordés (voir Tableau 2.7, page 50), les encours n'augmentent que légèrement (+ 3,5%). Le Graphique 3.1 (page 88) permet de constater que l'augmentation des encours est plus prononcée pour les financements accordés aux personnes morales hors groupe (+ 305,4 millions d'euros, soit une hausse de 5,3%). Ce graphique montre également que, hors souscriptions de titres, les financements intragroupes restent inférieurs aux financements hors groupe, et progressent moins fortement que ces derniers entre 2013 et 2014 (+ 163,2 millions d'euros pour les financements intragroupes contre + 270,2 millions d'euros pour les financements hors groupe). Toutefois, les niveaux élevés de souscriptions de titres permettent de réduire significativement l'écart entre les financements intragroupes (681,6 millions d'euros) et les financements hors groupe (698,0 millions d'euros).

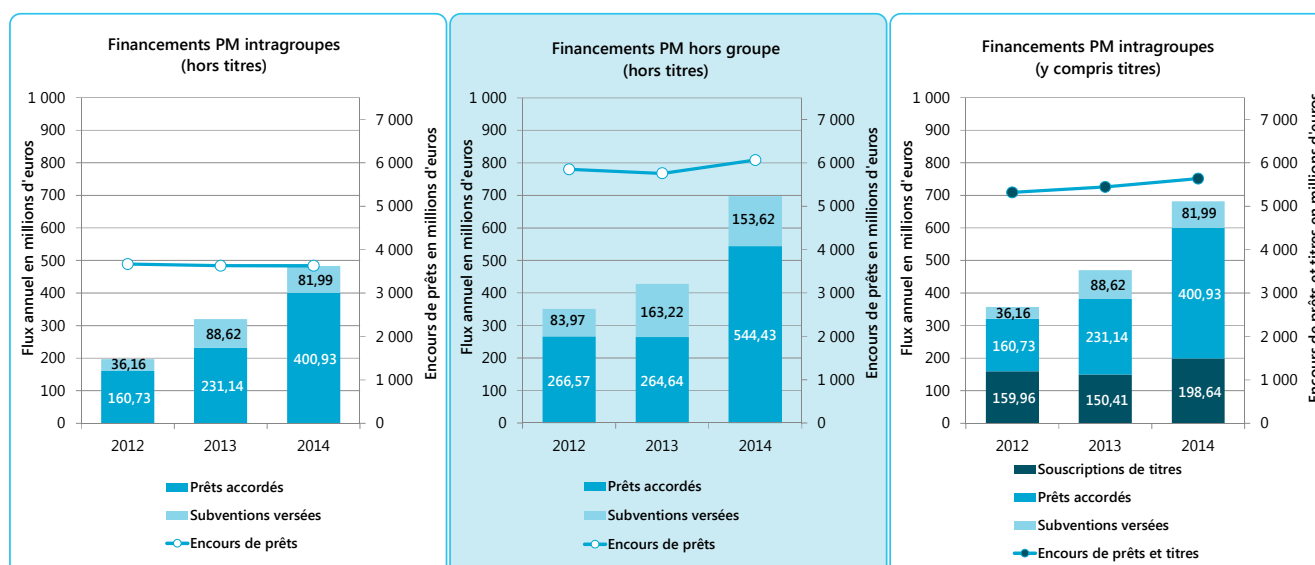
Au 31 décembre 2014, l'encours de financements de 5 633,6 millions d'euros accordés aux filiales et autres participations est constitué à 92,0% de fonds PEEC (5 182,7 millions d'euros sur un total de 5 633,6 millions d'euros) et à 8,0% de fonds PSEEC. Les concours sur fonds PSEEC continuent de baisser et reculent de 0,3% en 2014 pour s'établir à un solde de 450,9 millions d'euros.

La décomposition par nature des financements présentée dans le Tableau 3.9 (page 88) montre que pour les concours sur fonds PEEC, l'essentiel des financements accordés concerne les prêts au logement social et

3. POLITIQUE D'INTERVENTION INTRAGROUPE

intermédiaire amortissables (3 278,8 millions d'euros d'encours sur un total d'encours de 5 182,7 millions d'euros sur fonds PEEC). Ce tableau montre aussi que les apports en fonds propres constituent la deuxième modalité d'investissement des CIL avec un encours de 1 632,5 millions d'euros sur fonds PEEC à fin 2014 pour un flux annuel de 195,4 millions d'euros, en hausse de 29,9% par rapport à 2013.

Graphique 3.1 : Comparaison des flux et encours de financements intragroupes avec les concours hors groupe



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Tableau 3.9 : Répartition par nature des flux annuels et encours de financements intragroupes de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013		Exercice 2012	
	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan
Fonds propres	195,38	1 632,47	150,41	1 446,61	+ 29,9%	+ 12,8%	150,90	1 285,61
Subventions au logement social	68,77		69,74		- 1,4%		31,57	
Quasi-fonds propres		3,00		3,00				3,00
Prêts au logement social - in fine	10,51	36,80	21,46	32,30	- 51,0%	+ 13,9%	7,36	11,01
Prêts au logement social et interm. - amortissables	290,88	3 278,76	119,95	3 284,10	+ 142,5%	- 0,2%	111,78	3 256,81
Préfinancements	73,13	128,12	74,95	130,37	- 2,4%	- 1,7%	27,42	111,63
Structures collectives	16,38	43,63	13,47	32,09	+ 21,6%	+ 36,0%	4,80	23,77
Traitement des logements indignes	0,35	2,53	0,50	2,33	- 30,0%	+ 8,4%	0,97	1,45
Actions dans les territoires spécifiques	0,63	16,78	3,42	17,03	- 81,5%	- 1,5%	0,82	0,76
Financements à caractère social	0,93		0,32		+ 188,4%		0,23	
Accès au logement des jeunes	11,69	1,93	11,90		- 1,7%		3,68	
Emplois non ventilés	0,00	38,69	1,23	44,31	- 100,2%	- 12,7%	2,12	149,75
Fonds PEEC (A)	668,65	5 182,72	467,35	4 992,14	+ 43,1%	+ 3,8%	341,64	4 843,78
Fonds PSEEC (B)	12,91	450,87	2,82	452,26	+ 357,7%	- 0,3%	15,21	472,86
Financements PM intragroupes (A+B)	681,56	5 633,59	470,17	5 444,40	+ 45,0%	+ 3,5%	356,85	5 316,64

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

La décomposition par bénéficiaire des financements intragroupes (voir Tableau 3.10, page 89) met en évidence que le secteur HLM qui représente 49,8% des encours de titres (997,6 millions d'euros sur un total de 2 004,7 millions d'euros, voir en page 81 le Tableau 3.1) concentre l'essentiel des concours intragroupes accordés avec 86,7% des encours de prêts au 31 décembre 2014 (3 145,1 millions d'euros sur un total de 3 628,9 millions d'euros). De même, ce secteur représente 90,4% des flux annuels de prêts (362,4 millions d'euros sur un total de 400,9 millions d'euros) et 96,8% des subventions accordées en 2014 (79,4 millions d'euros sur un total de 82,0 millions d'euros). Ces données confirment l'observation faite les années précédentes et établissant que les

collecteurs associés de l'UESL ont une propension à financer le secteur HLM sous forme de prêts (complétés par des subventions le cas échéant) et le secteur hors HLM sous forme de dotations en fonds propres, même si l'essentiel des opérations sur titres a également concerné le secteur HLM en 2014.

Tableau 3.10 : Répartition par bénéficiaire des financements aux personnes morales intragroupes de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013		Exercice 2012	
	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan
SA HLM	354,62	3 028,97	216,13	3 160,89	+ 64,1%	- 4,2%	133,85	3 035,27
Coopératives HLM	4,74	45,85	3,77	42,79	+ 25,7%	+ 7,1%	0,71	38,03
SEM de logements sociaux	3,00	70,29	1,06	72,19	+ 182,6%	- 2,6%	0,47	69,12
Total secteur HLM (A)	362,36	3 145,11	220,95	3 275,88	+ 64,0%	- 4,0%	135,02	3 142,42
SACICAP				0,00		- 100,0%		0,17
Sociétés civiles	1,04	133,20	0,02	152,76	+ 999,9%	- 12,8%	0,49	162,09
Autres sociétés immobilières	37,22	330,91	9,97	311,34	+ 273,5%	+ 6,3%	17,23	314,58
PACT								
Associations et fondations								
Collectivités territoriales								
Autres personnes morales	0,32	19,65	0,20	27,38	+ 54,4%	- 28,2%		32,05
Organismes sans personnalité juridique								
Total hors HLM (B)	38,57	483,76	10,19	491,48	+ 278,5%	- 1,6%	17,72	508,90
Divers et financements non ventilés (C)		0,00		-138,02		- 100,0%	7,99	17,36
Prêts accordés (I)=(A+B+C)	400,93	3 628,87	231,14	3 629,34	+ 73,5%	- 0,0%	160,73	3 668,67
Souscriptions de titres (II)	198,64	2 004,72	150,41	1 815,06	+ 32,1%	+ 10,4%	159,96	1 647,97
SA HLM	77,86		82,76		- 5,9%		33,28	
Coopératives HLM	0,22		0,95		- 77,2%		0,07	
SEM de logements sociaux	1,30		2,73		- 52,4%		0,62	
Total secteur HLM (D)	79,38		86,44		- 8,2%		33,97	
SACICAP								
Sociétés civiles								
Autres sociétés immobilières	0,59		0,33		+ 79,1%			
PACT								
Associations et fondations	1,81		1,85		- 2,0%		2,12	
Collectivités territoriales								
Autres personnes morales	0,28							
Organismes sans personnalité juridique								
Total hors HLM (E)	2,68		2,18		+ 22,9%		2,12	
Divers et financements non ventilés (F)	-0,07						0,07	
Subventions versées (III)=(D+E+F)	81,99		88,62		- 7,5%		36,16	
Financements PM intragroupes (I+II+III)	681,56	5 633,59	470,17	5 444,40	+ 45,0%	+ 3,5%	356,85	5 316,64

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

3.3.2 Garanties accordées aux personnes morales intragroupes

Les collecteurs peuvent compléter ou remplacer leurs financements directs aux entités intragroupes par l'octroi de garanties visant à faciliter le financement de ces entités par d'autres acteurs.

En se limitant aux seuls organismes dont les données sont exploitables (voir 2.3.3.1.4, page 68), l'encours total des engagements au titre des garanties accordées aux personnes morales s'élève à 655,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2014, contre 123,5 millions d'euros en 2013 et 74,7 millions d'euros en 2012. Il concerne essentiellement la mutualisation des garanties octroyées dans le cadre de l'emprunt CDC (600,5 millions d'euros). Pour le solde restant, la quote-part relative aux personnes morales intragroupes dans ces encours ne peut pas être individualisée. Les niveaux d'encours d'engagements au titre des garanties accordées aux personnes morales indiquent que cette forme de financement est peu utilisée par les collecteurs, ces derniers privilégiant les interventions directes auprès des personnes morales.

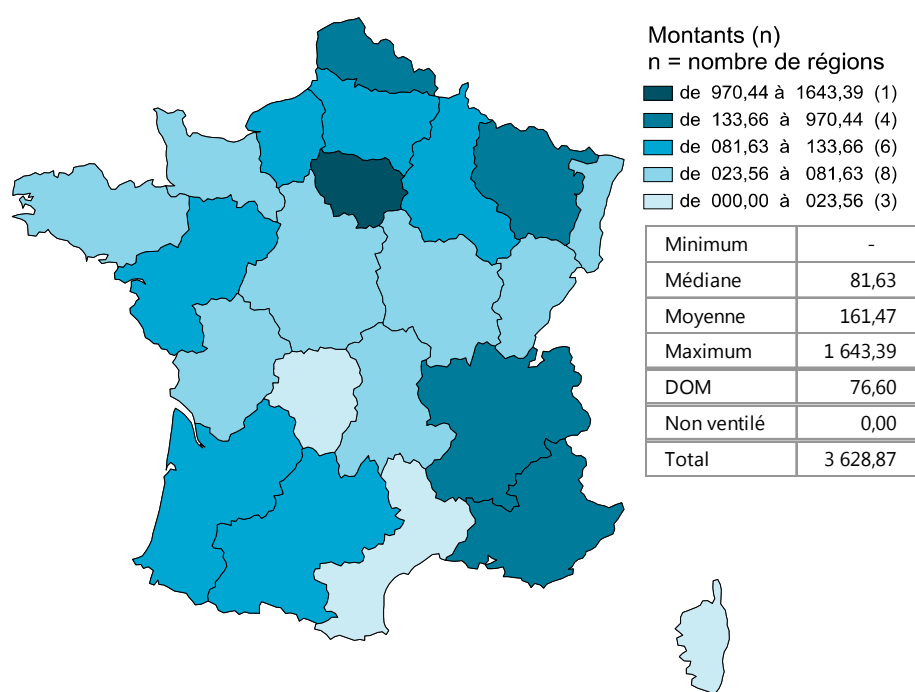


3.3.3 Analyse de la politique d'intervention intragroupe

3.3.3.1 Répartition géographique des encours de financements accordés aux personnes morales intragroupes

L'analyse de la répartition géographique des encours de financements accordés par les organismes collecteurs montre une très forte concentration en Île-de-France. Sur la base de la localisation des entreprises financées, l'Île-de-France concentrerait 45,3% des encours, soit 1 643,4 millions d'euros d'encours sur un total de 3 628,9 millions d'euros (voir Carte 3.3 ci-dessous). Suit un groupe de quatre régions, à savoir par ordre décroissant la région Rhône-Alpes (8,2% des encours), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,0%), le Nord-Pas-de-Calais (5,9%) et la Lorraine (3,8%).

Carte 3.3 : Répartition des encours de prêts intragroupes au 31.12.2014 selon le siège des bénéficiaires



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des entités domiciliées dans les DOM (76,6 millions d'encours au total) ne sont pas intégrées dans la carte.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Le poids relatif de la région Île-de-France est encore plus élevé lorsque celui-ci est mesuré en fonction de la localisation du siège des organismes collecteurs. En effet, les collecteurs franciliens représentent 56,2% de l'ensemble des encours de financements intragroupes au 31 décembre 2014 (voir Tableau 3.11, page 91), traduisant ainsi la vocation « nationale » de ces collecteurs. Les encours les plus significatifs se retrouvent ensuite en Aquitaine (333,5 millions d'euros), à la faveur de la fusion des CIL ALIANCE 1% LOGEMENT (dont le siège social était situé en Lorraine) et CILSO (siégeant à Bordeaux) pour former ALIANCE TERRITOIRES dont le siège social se situe à Bordeaux, et en région Rhône-Alpes (298,6 millions d'euros). Il s'en suit que l'analyse de la Carte 3.4 (page 91) illustrant la répartition des encours aux personnes morales intragroupes selon le siège des organismes collecteurs recoupe globalement celle issue de la répartition selon le siège des entreprises financées, tout en accentuant le phénomène de concentration. En effet, certaines régions n'ayant plus de collecteurs y siégeant (Alsace, Auvergne, Champagne-Ardenne, Corse, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Limousin, Picardie, Poitou-Charentes), l'encours global des financements intragroupes se répartit désormais sur moins de régions.

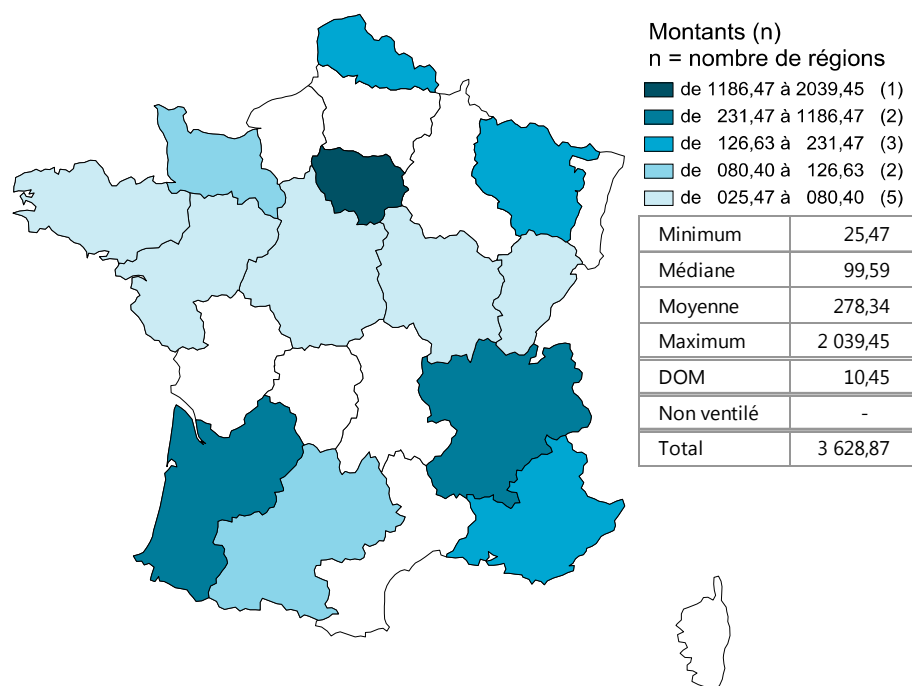
Tableau 3.11 : Répartition des encours de prêts intragroupes selon le siège des CIL (2012-2014)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Alsace								
Aquitaine	333,49	9,2%	+ 281,4%	87,44	2,4%	- 4,8%	91,86	2,5%
Auvergne								
Basse-Normandie	89,64	2,5%	+ 0,2%	89,44	2,5%	- 3,4%	92,63	2,5%
Bourgogne	71,15	2,0%	- 9,7%	78,82	2,2%	- 5,8%	83,65	2,3%
Bretagne	25,47	0,7%	+ 12,8%	22,58	0,6%	- 1,1%	22,84	0,6%
Centre	58,47	1,6%	+ 19,4%	48,96	1,3%	- 3,0%	50,45	1,4%
Champagne-Ardenne								
Corse								
Franche-Comté	69,45	1,9%	+ 3,0%	67,41	1,9%	- 6,6%	72,14	2,0%
Guadeloupe								
Guyane								
Haute-Normandie								
Île-de-France	2 039,45	56,2%	+ 1,0%	2 020,21	55,7%	- 0,1%	2 022,00	55,1%
Languedoc-Roussillon								
La Réunion								
Limousin								
Lorraine	153,67	4,2%	- 61,4%	398,62	11,0%	- 3,2%	411,66	11,2%
Martinique	10,45	0,3%	+ 0,2%	10,43	0,3%	+ 159,3%	4,02	0,1%
Mayotte								
Midi-Pyrénées	99,59	2,7%	+ 14,8%	86,73	2,4%	+ 1,2%	85,67	2,3%
Nord-Pas-de-Calais	164,31	4,5%	+ 2,1%	160,86	4,4%	- 5,3%	169,84	4,6%
Pays de la Loire	58,21	1,6%	+ 6,2%	54,80	1,5%	- 1,1%	55,43	1,5%
Picardie								
Poitou-Charentes			- 100,0%	59,51	1,6%	+ 0,8%	59,03	1,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	156,88	4,3%	+ 0,1%	156,72	4,3%	+ 0,9%	155,31	4,2%
Rhône-Alpes	298,63	8,2%	+ 4,1%	286,81	7,9%	- 1,8%	292,15	8,0%
Total des financements intragroupes	3 628,87	100,0%	- 0,0%	3 629,34	100,0%	- 1,1%	3 668,67	100,00%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Carte 3.4 : Répartition des encours de prêts intragroupes au 31.12.2014 selon le siège des CIL



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (10,45 millions d'euros d'encours au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

3.3.3.2 Rendements des financements intragroupes

Le calcul du rendement des financements accordés aux personnes morales intragroupes est présenté dans le Tableau 3.12 ci-dessous et décliné dans les deux tableaux suivants. Pour l'exercice 2012, le calcul est réalisé uniquement pour les CIL dont les données définitives de ces exercices sont utilisables, tandis que les données définitives de l'intégralité des collecteurs ont été retenues pour les financements intragroupes accordés en 2013 et en 2014, ce qui nous permet de déterminer le rendement des financements intragroupes pour tous les CIL.

Tableau 3.12 : Rendement total des financements intragroupes de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Financements intragroupes à l'ouverture	3 629,44	3 668,67	3 605,18	3 634,43
Financements intragroupes à la clôture	3 628,87	3 629,34	3 513,36	3 590,52
Moyenne Financements intragroupes (A)	3 629,15	3 649,01	3 559,27	3 612,48
Revenus Financements intragroupes (B)	41,59	39,43	38,08	39,70
Rendement Financements intragroupes (C)=(B)/(A)	+ 1,15%	+ 1,08%	+ 1,07%	+ 1,10%
Taux d'inflation (IPCH) (D)	0,61%	0,99%	2,22%	1,27%
Rendement réel Financements intragroupes (E)=(C-D)	+ 0,54%	+ 0,09%	- 1,15%	- 0,18%
Rendement Placement sans risque (OAT TEC 10) (F)	1,64%	2,21%	2,52%	2,12%
Avantage de taux concédé (G)=(F-C)	+ 0,50%	+ 1,13%	+ 1,45%	+ 1,03%
Valeur de l'avantage de taux concédé (H)=(A)x(G)	18,01	41,19	51,71	36,97

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - INSEE pour le taux d'inflation (voir page 184) - AFT pour le rendement OAT TEC 10 (voir page 185)

Tableau 3.13 : Rendement des financements aux filiales et autres entreprises liées de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Créances Filiales à l'ouverture	2 201,43	2 215,14	2 191,57	2 202,71
Créances Filiales à la clôture	2 300,32	2 201,42	2 110,65	2 204,13
Moyenne Créances Filiales (A)	2 250,88	2 208,28	2 151,11	2 203,42
Revenus Créances Filiales (B)	26,36	25,91	24,75	25,68
Rendement Créances Filiales (C)=(B)/(A)	+ 1,17%	+ 1,17%	+ 1,15%	+ 1,17%
Taux d'inflation (IPCH) (D)	0,61%	0,99%	2,22%	1,27%
Rendement réel Créances Filiales (E)=(C-D)	+ 0,56%	+ 0,18%	- 1,07%	- 0,11%
Rendement Placement sans risque (OAT TEC 10) (F)	1,64%	2,21%	2,52%	2,12%
Avantage de taux concédé (G)=(F-C)	+ 0,47%	+ 1,04%	+ 1,37%	+ 0,96%
Valeur de l'avantage de taux concédé (H)=(A)x(G)	10,61	22,88	29,52	21,00

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - INSEE pour le taux d'inflation (voir page 184) - AFT pour le rendement OAT TEC 10 (voir page 185)

Tableau 3.14 : Rendement des financements aux autres participations de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Créances Autres participations à l'ouverture	1 428,01	1 453,53	1 413,62	1 431,72
Créances Autres participations à la clôture	1 328,54	1 427,92	1 402,71	1 386,39
Moyenne Créances Autres participations (A)	1 378,27	1 440,73	1 408,16	1 409,05
Revenus Créances Autres participations (B)	15,23	13,52	13,33	14,03
Rendement Créances Autres participations (C)=(B)/(A)	+ 1,11%	+ 0,94%	+ 0,95%	+ 1,00%
Taux d'inflation (IPCH) (D)	0,61%	0,99%	2,22%	1,27%
Rendement réel Créances Autres participations (E)=(C-D)	+ 0,50%	- 0,05%	- 1,28%	- 0,28%
Rendement Placement sans risque (OAT TEC 10) (F)	1,64%	2,21%	2,52%	2,12%
Avantage de taux concédé (G)=(F-C)	+ 0,54%	+ 1,27%	+ 1,58%	+ 1,13%
Valeur de l'avantage de taux concédé (H)=(A)x(G)	7,41	18,31	22,19	15,97

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - INSEE pour le taux d'inflation (voir page 184) - AFT pour le rendement OAT TEC 10 (voir page 185)

En 2014, les encours de financements intragroupes détenus par les CIL représentent 3 628,9 millions d'euros (voir Tableau 3.12 ci-dessus). Le rendement total de ces financements intragroupes poursuit la tendance amorcée dès 2011, passant de 1,06% en 2011 (voir précédente édition du présent rapport) à 1,07% en 2012, puis à 1,08% en 2013 pour s'établir à 1,15% en 2014 (voir Tableau 3.12 ci-dessus). Compte tenu de l'inflation décroissante sur la même période, le rendement réel de ces financements croît plus vite que le rendement nominal, passant d'une valeur négative de - 1,23% en 2011 (voir précédente édition du présent rapport) à 0,54% en 2014.

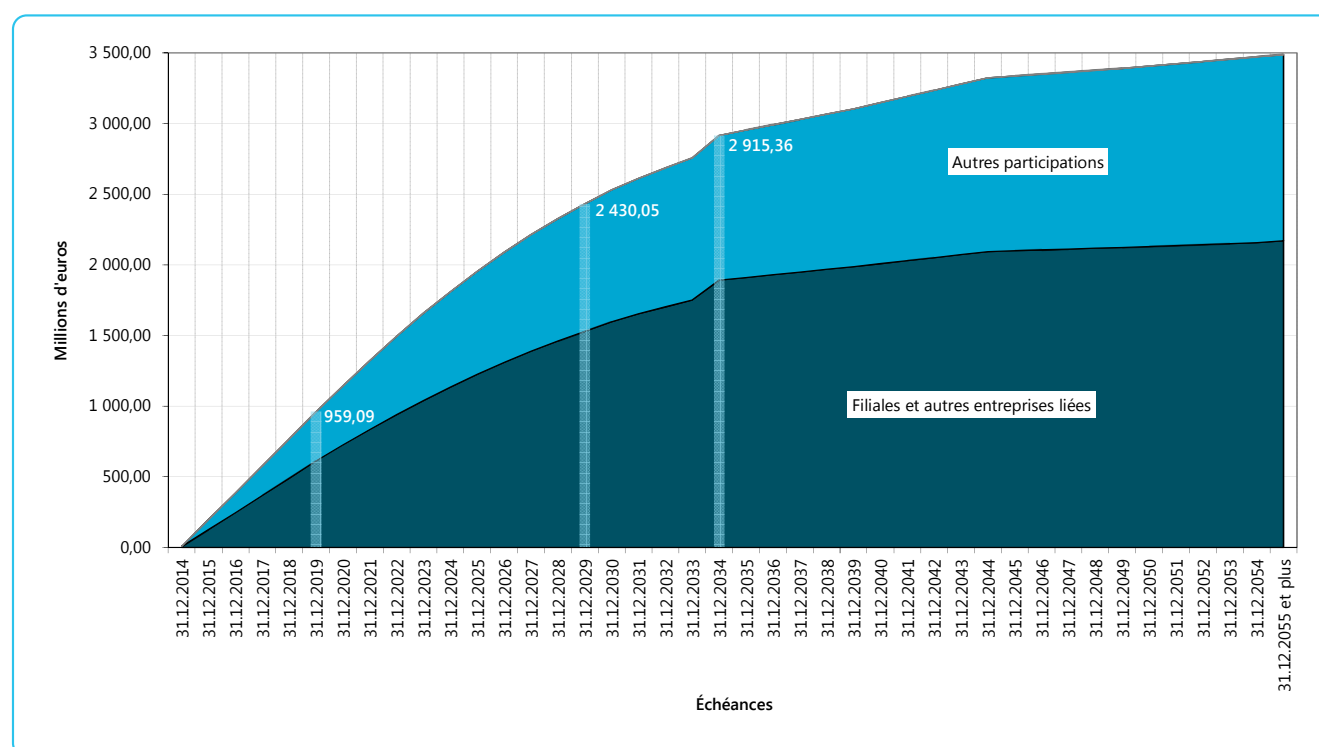
Toutefois, comparés à un placement dit sans risque, les financements intragroupes octroyés par les CIL demeurent moins rémunérateurs. Leur rendement est en effet inférieur à celui d'un placement sans risque. L'avantage de taux qui en résulte pour les entités financées est de 1,03% en moyenne sur les trois dernières années, ce qui représente environ 37,0 millions d'euros par an. Ce montant s'analyse comme une subvention indirecte accordée aux entreprises concernées. La décomposition par type de bénéficiaires de l'avantage ainsi concédé montre qu'il bénéficie aux filiales et entreprises liées à concurrence de 56,8% de l'avantage total, soit 21,0 millions d'euros en moyenne annuelle sur un total de 37,0 millions d'euros.

3.3.3.3 Structure par terme des financements intragroupes

Le Tableau 3.15 (page 94) détaille les échéances prévues pour les financements intragroupes accordés par les CIL. Sur un total d'encours hors préfinancements de 3 487,1 millions d'euros (voir Tableau 3.8, page 87), les échéances indisponibles et les données incohérentes représentent une valeur quasi nulle et correspondent à des écarts techniques d'arrondis de ventilation. Quant aux sommes échues et non recouvrées (décalages de trésorerie ou impayés), elles ne représentent que 0,2% de l'encours de financements accordés. Au cours des 15 prochaines années, 69,7% de l'encours total sera devenu liquide.

Il ressort également que le cumul des ressources issues des retours de prêts accordés aux entités intragroupes sera d'environ 1,0 milliard d'euros d'ici 2019, 2,4 milliards d'euros d'ici 2029 et environ 2,9 milliards d'euros d'ici 2034 (voir ci-dessous le Graphique 3.2).

Graphique 3.2 : Structure cumulative par terme des financements intragroupes au 31.12.2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Tableau 3.15 : Structure par terme des financements intragroupes au 31.12.2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Valeurs annuelles				Cumuls progressifs	
	Créances - Filiales et autres entreprises liées	Créances - Autres participations	Totaux		Montant	%
			Montant	%		
Encours intragroupe hors préfinancements	2 169,26	1 317,81	3 487,06	100,00%		
Sommes échues	5,60	1,08	6,68	0,19%	6,68	0,19%
Échéance à N+1	120,17	69,68	189,85	5,44%	196,52	5,64%
Échéance à N+2	119,01	68,28	187,29	5,37%	383,81	11,01%
Échéance à N+3	122,58	68,89	191,47	5,49%	575,29	16,50%
Échéance à N+4	121,46	69,52	190,98	5,48%	766,27	21,97%
Échéance à N+5	123,65	69,96	193,61	5,55%	959,87	27,53%
Échéance à N+6	112,72	69,01	181,73	5,21%	1 141,60	32,74%
Échéance à N+7	109,27	69,97	179,24	5,14%	1 320,84	37,88%
Échéance à N+8	104,82	67,77	172,59	4,95%	1 493,43	42,83%
Échéance à N+9	100,12	64,17	164,29	4,71%	1 657,73	47,54%
Échéance à N+10	94,35	57,05	151,40	4,34%	1 809,13	51,88%
Échéance à N+11	91,40	53,27	144,68	4,15%	1 953,80	56,03%
Échéance à N+12	84,63	50,10	134,73	3,86%	2 088,53	59,89%
Échéance à N+13	79,12	46,27	125,39	3,60%	2 213,92	63,49%
Échéance à N+14	70,88	42,05	112,93	3,24%	2 326,85	66,73%
Échéance à N+15	68,62	35,37	103,99	2,98%	2 430,84	69,71%
Échéance à N+16	68,92	30,39	99,31	2,85%	2 530,15	72,56%
Échéance à N+17	55,82	26,20	82,02	2,35%	2 612,17	74,91%
Échéance à N+18	48,91	25,08	73,99	2,12%	2 686,16	77,03%
Échéance à N+19	49,53	21,43	70,96	2,03%	2 757,12	79,07%
Échéance à N+20	139,38	19,65	159,02	4,56%	2 916,15	83,63%
Échéance de N+21 à N+25	95,60	92,73	188,33	5,40%	3 104,47	89,03%
Échéance de N+26 à N+30	107,17	111,89	219,07	6,28%	3 323,54	95,31%
Échéance de N+31 à N+35	29,34	37,46	66,80	1,92%	3 390,34	97,23%
Échéance de N+36 à N+40	33,72	48,30	82,02	2,35%	3 472,36	99,58%
Échéance à N+41 et au-delà	13,28	2,21	15,49	0,44%	3 487,85	100,02%
Échéanciers incohérents ou indisponibles	-0,79		-0,79	-0,02%	3 487,06	100,00%

Les échéances indisponibles ou incohérentes correspondent aux encours non ventilés par les organismes collecteurs ou à des écarts de ventilation.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

3.3.3.4 Politique de préfinancement des personnes morales intragroupes

Les préfinancements constituent des financements provisoires accordés à des organismes pour leur permettre d'initier des opérations en attendant la finalisation et la mise en œuvre du plan de financement définitif. Ces financements provisoires sont accordés pour des durées qui n'excèdent pas trois ans et sont ensuite transformés (c'est-à-dire « consolidés ») en financements définitifs sous forme de prêt ou sous forme de subvention. Selon les modalités de la participation ou non du collecteur au financement définitif ou lorsque l'opération ne se finalise pas, ces financements provisoires peuvent ne pas être consolidés et sont alors remboursés.

Les encours de préfinancements intragroupes sur fonds PEEC s'élèvent à 128,1 millions d'euros en 2014 contre 130,4 millions d'euros en 2013 (voir Tableau 3.9, page 88), avec un flux annuel de 73,1 millions d'euros, ce qui représente un taux de renouvellement de 57,1%²³. Ce taux de renouvellement, légèrement en baisse par rapport à 2013 (57,5%), confirme le retour aux niveaux observés en 2011 (56,4%) et en 2010 (42,1%), après la forte inflexion relevée en 2012 (24,6%), même si les données disponibles ne permettent pas de réaliser une analyse qualitative de la consolidation des préfinancements pour en déduire une tendance.

²³ Ce taux est égal au rapport entre 73,1 millions d'euros et 128,1 millions d'euros.

3.3.3.5 Dépréciations et pertes liées aux financements intragroupes

Le risque de défaut des financements accordés aux filiales et autres participations se matérialise notamment par les dépréciations constatées sur les créances, mais son évaluation globale requiert la prise en compte également des provisions pour risques et des pertes liées aux créances irrécouvrables.

Le taux de dépréciation des financements intragroupes confirme sa tendance baissière à fin 2014, passant de 0,48% à 0,36% (voir Tableau 3.16). Au 31 décembre 2014, les dépréciations de financements intragroupes s'élèvent à 13,0 millions d'euros, dont 12,9 millions d'euros non imputables sur les fonds P(S)EEC. Selon les dispositions réglementaires en vigueur, certaines provisions et dépréciations dûment constatées peuvent être en effet imputées sur les ressources de la P(S)EEC, sur la base de taux d'imputation pouvant atteindre 80% pour les emplois PEEC bénéficiant d'une possibilité d'imputation maximale et 100% pour les emplois PSEEC. Les soldes non imputables sur les fonds P(S)EEC impactent les résultats de gestion courante des organismes.

La décomposition des dépréciations par type de participations montre que les financements les plus dépréciés sont ceux accordés aux filiales et entreprises liées, avec un taux de 0,57% contre un taux quasi nul pour les financements accordés aux autres participations.

Tableau 3.16 : Dépréciations des financements intragroupes de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Financements intragroupes à la clôture (A1)	3 628,87	100,00%	3 629,34	100,00%	3 513,36	100,00%
Dépréciations imputées sur fonds P(S)EEC	0,11	0,00%	0,13	0,00%	0,14	0,00%
Dépréciations non imputées sur fonds P(S)EEC	12,91	0,36%	17,45	0,48%	18,34	0,52%
Total Dépréciations Financements intragroupes (B1)	13,02	0,36%	17,58	0,48%	18,48	0,53%
Taux de dépréciation - Financements intragroupes - Total (B1)/(A1)	0,36%		0,48%		0,53%	
Financements intragroupes (Filiales) à la clôture (A2)	2 300,32	100,00%	2 201,42	100,00%	2 110,65	100,00%
Dépréciations imputées sur fonds P(S)EEC	0,11	0,00%	0,13	0,01%	0,14	0,01%
Dépréciations non imputées sur fonds P(S)EEC	12,89	0,56%	13,27	0,60%	13,65	0,65%
Total Dépréciations Financements intragroupes - Filiales (B2)	13,01	0,57%	13,40	0,61%	13,78	0,65%
Taux de dépréciation - Financements intragroupes - Filiales (B2)/(A2)	0,57%		0,61%		0,65%	
Financements intragroupes (Autres) à la clôture (A3)	1 328,54	100,00%	1 427,92	100,00%	1 402,71	100,00%
Dépréciations imputées sur fonds P(S)EEC						
Dépréciations non imputées sur fonds P(S)EEC	0,01	0,00%	4,18	0,29%	4,69	0,33%
Total Dépréciations Financements intragroupes - Autres (B3)	0,01	0,00%	4,18	0,29%	4,69	0,33%
Taux de dépréciation - Financements intragroupes - Autres (B3)/(A3)	0,00%		0,29%		0,33%	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

En complément des dépréciations, la prise en compte des autres agrégats représentatifs du risque lié aux financements intragroupes permet de déterminer le coût du risque de ces financements.

La valeur négative du coût du risque ainsi calculé (- 0,12% pour l'ensemble des financements intragroupes, voir Tableau 3.17, page 96) s'explique par un niveau de créances irrécouvrables peu significatif, et par des dotations de dépréciations particulièrement faibles au regard des importantes reprises de dépréciations générant une dépréciation nette négative. Toutefois, ce résultat doit être nuancé car il n'intègre pas les données sur les provisions pour risques et charges relatives aux encours de financements dont la ventilation par type de personne morale (groupe ou hors-groupe) n'est pas disponible.



Tableau 3.17 : Coût du risque des financements intragroupes de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Financements intragroupes à l'ouverture	3 629,44	100,01%	3 668,67	100,54%	3 605,18	101,29%
Financements intragroupes à la clôture	3 628,87	99,99%	3 629,34	99,46%	3 513,36	98,71%
Moyenne des financements intragroupes (A1)	3 629,15	100,00%	3 649,01	100,00%	3 559,27	100,00%
Créances irrécouvrables	0,13	0,00%	3,75	0,10%	0,00	0,00%
Dépréciations nettes : Dotations - Reprises	-4,58	-0,13%	-0,88	-0,02%	2,22	0,06%
Provisions nettes : Dotations - Reprises	(*)		(*)		(*)	
Pertes réelles et potentielles sur financements intragroupes (B1)	-4,45	-0,12%	2,87	0,08%	2,22	0,06%
Coût du risque - Financements intragroupes - Total (B1)/(A1)	-0,12%		0,08%		0,06%	
Financements intragroupes (Filiales) à l'ouverture	2 201,43	97,80%	2 215,14	100,31%	2 191,57	101,88%
Financements intragroupes (Filiales) à la clôture	2 300,32	102,20%	2 201,42	99,69%	2 110,65	98,12%
Moyenne des financements intragroupes - Filiales (A2)	2 250,88	100,00%	2 208,28	100,00%	2 151,11	100,00%
Créances irrécouvrables			0,65	0,03%	0,00	0,00%
Dépréciations nettes : Dotations - Reprises	-0,39	-0,02%	-0,38	-0,02%	1,31	0,06%
Provisions nettes : Dotations - Reprises	(*)		(*)		(*)	
Pertes réelles et potentielles sur financements intragroupes - Filiales (B2)	-0,39	-0,02%	0,26	0,01%	1,31	0,06%
Coût du risque - Financements intragroupes - Filiales (B2)/(A2)	-0,02%		0,01%		0,06%	
Financements intragroupes (Autres) à l'ouverture	1 428,01	103,61%	1 453,53	100,89%	1 413,62	100,39%
Financements intragroupes (Autres) à la clôture	1 328,54	96,39%	1 427,92	99,11%	1 402,71	99,61%
Moyenne des financements intragroupes - Autres (A3)	1 378,27	100,00%	1 440,73	100,00%	1 408,16	100,00%
Créances irrécouvrables	0,13	0,01%	3,10	0,22%	0,00	0,00%
Dépréciations nettes : Dotations - Reprises	-4,19	-0,30%	-0,49	-0,03%	0,91	0,06%
Provisions nettes : Dotations - Reprises	(*)		(*)		(*)	
Pertes réelles et potentielles sur financements intragroupes - Autres (B3)	-4,06	-0,29%	2,61	0,18%	0,91	0,06%
Coût du risque - Financements intragroupes - Autres (B3)/(A3)	-0,29%		0,18%		0,06%	

(*) Les données sur les provisions pour risques et charges relatives aux encours de financements ne sont pas disponibles. Le coût du risque déterminé dans ce tableau peut donc être sous-estimé.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

4 POLITIQUE D'INTERVENTION HORS GROUPE

Les interventions dites hors groupe, par opposition aux interventions intragroupes, concernent, d'une part les personnes morales avec lesquelles les collecteurs associés de l'UESL n'entretiennent aucune relation capitalistique ou dont ils détiennent des participations symboliques sans vouloir y exercer une influence stratégique, d'autre part les personnes physiques qui bénéficient des emplois de la PEEC visant à faciliter leur parcours résidentiel.

L'appréciation de la **politique d'intervention hors groupe** rend donc compte du poids relatif des **concours au bénéfice des personnes morales non contrôlées par le secteur et des personnes physiques**. Ces concours peuvent prendre la forme de prêts ou subventions, mais il peut également s'agir de garanties accordées sans flux financiers immédiats.

4.1 SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION HORS GROUPE

Les données recueillies mettent en évidence **une forte hausse en 2014 de 63,2% du flux de concours accordés aux personnes morales hors groupe** (cf. Tableau 4.1, page 98), **passant de 427,9 millions d'euros à 698,0 millions d'euros, dont 153,6 millions d'euros sous forme de subventions**. Ces concours sont en 2014 presque exclusivement accordés sur fonds PEEC. **L'encours de prêts qui en résulte au 31 décembre 2014 s'élève à 6 064,1 millions d'euros, dont 5 564,8 millions d'euros pour le secteur HLM, soit 91,8% de l'encours total** (voir Tableau 4.3, page 101). La répartition géographique montre une **concentration dans les régions Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais** (voir la Carte 4.1 en page 102). **Sur l'encours total hors préfinancements de 6 052,5 millions d'euros** (voir Tableau 4.1, page 98), la structure par terme permet de déduire qu'**une fraction cumulée de 69,8% est recouvrable dans les 15 prochaines années** (voir Tableau 4.6, page 105). L'étude des **rendements générés** par ces financements montre que ces opérations **se traduisent par la concession aux personnes morales financées d'un avantage annuel moyen de 49,8 millions d'euros** en comparaison avec le rendement d'un placement sans risque (voir en page 104 le Tableau 4.5). Enfin, **ces financements génèrent un risque proche de zéro** sur les trois dernières années (Tableau 4.8, page 107) et leur taux de dépréciation ne dépasse pas 0,32% sur la même période (Tableau 4.7, page 106).

Quant aux **financements accordés aux personnes physiques**, ils **diminuent en flux annuel de 1,4%, passant de 975,0 millions d'euros en 2013 à 961,4 millions d'euros en 2014, dont un niveau de subventions de 113,9 millions d'euros**, contre 87,5 millions d'euros en 2013 (cf. Tableau 4.9, page 108). La conjonction des retours de prêts avec cette baisse du flux annuel entraîne une **diminution de 3,2% des encours qui passent de 5 843,7 millions d'euros à 5 656,1 millions d'euros**, dont 183,0 millions au titre des fonds PSEEC (voir Tableau 4.10, page 110). Cette évolution des concours aux personnes physiques est la **conséquence de la réorientation de l'emploi des ressources de la PEEC vers les financements des personnes morales et des politiques nationales**. Concernant la répartition régionale des encours de financements aux personnes physiques, on observe une nette **concentration dans les départements à forte densité, notamment le Rhône, le Nord et les Yvelines** (cf. paragraphe 4.3.3.1, page 111). Enfin, une étude de la structure par terme des prêts accordés (cf. Tableau 4.13 de la page 115) montre qu'**une fraction de 82,9% de l'encours de prêts accordés est recouvrable dans les 15 prochaines années**. Il faut signaler l'importante proportion de sommes échues (8,3%) qui correspondent généralement à des impayés. Ce phénomène se retrouve dans la mesure du **coût du risque des prêts aux personnes physiques** qui s'établit à **0,40% en 2014, niveau en baisse mais très largement supérieur à celui des**

prêts à l'habitat en France (voir Tableau 4.15, page 117) et **principalement imputable aux risques liés au LOCA-PASS**. Ce coût du risque s'explique notamment par un taux de dépréciation qui est lui aussi particulièrement élevé (voir Tableau 4.14, page 117).

Ces conclusions sont développées dans les deux sections suivantes. La première section détaille les concours au profit des personnes morales hors groupe, incluant notamment une analyse des rendements et des risques générés par les financements accordés. La seconde section expose quant à elle des analyses similaires pour les concours au bénéfice des personnes physiques.

4.2 CONOURS ACCORDÉS AUX PERSONNES MORALES HORS GROUPE

Les personnes morales hors groupe peuvent prendre les mêmes formes juridiques que celles susceptibles de faire l'objet d'un contrôle ou d'une influence notable. Il s'agit également d'entités qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrôle de par leur forme juridique. Elles englobent donc des sociétés sans lien capitalistique significatif avec les collecteurs, ainsi que des coopératives HLM, des offices publics de l'habitat (OPH), des collectivités territoriales, des associations et fondations, etc.

4.2.1 Flux annuels et encours des financements accordés aux personnes morales hors groupe

Les concours accordés aux personnes morales hors groupe prennent la forme de prêt ou de subvention. Le Tableau 4.1 ci-dessous permet de noter que le montant total attribué au cours de l'exercice 2014 s'élève à 698,0 millions d'euros (dont 544,4 millions d'euros de prêts), en hausse de 63,2% sur un an, suite à la forte augmentation des prêts octroyés qui ont plus que doublé (+ 105,7%) et à une baisse des subventions accordées (- 5,9%). Les flux annuels de nouveaux financements accordés aux entités intragroupes suivent la même tendance avec une hausse de 45,0% entre 2013 et 2014 (voir Tableau 3.8, page 87).

Tableau 4.1 : Flux annuels et encours des financements aux personnes morales hors groupe de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013		Exercice 2012	
	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan
Prêts Personnes morales hors groupe (A) ⁽¹⁾	544,43	6 064,13	264,64	5 758,71	+ 105,7%	+ 5,3%	266,57	5 850,83
Souscriptions de titres (B)	(*)	(*)	(*)	(*)			(*)	(*)
Subventions Personnes morales hors groupe	153,62		163,22		- 5,9%		83,97	
Aides assimilées à des subventions	(**)		(**)				(**)	
Subventions et assimilées (C)	153,62		163,22		- 5,9%		83,97	
Financements PM hors groupe (A+B+C)	698,05	6 064,13	427,85	5 758,71	+ 63,2%	+ 5,3%	350,54	5 850,83
Fonds PEEC	697,75	6 051,19	426,35	5 750,46	+ 63,7%	+ 5,2%	350,54	5 842,23
Fonds PSEEC	0,30	12,94	1,50	8,26	- 80,0%	+ 56,7%		8,60
(1) Dont total hors préfinancements	540,61	6 052,48	261,27	5 742,91	+ 106,9%	+ 5,4%	260,29	5 827,15

(*) Les souscriptions de titres auprès de personnes morales avec lesquelles aucun lien capitalistique significatif n'existe relèvent normalement d'opérations hors groupe. Toutefois, l'analyse des données relatives à ces titres est intégrée dans le précédent chapitre consacré aux opérations intragroupes afin de centraliser le traitement de tous les titres détenus.

(**) Le montant total des aides assimilées à des subventions (créances irrécouvrables et abandons de créances) accordées aux personnes morales s'élève à 0,10 million d'euros en 2014, 3,12 millions d'euros en 2013 et 1,35 million d'euros en 2012. Les informations disponibles ne permettent pas de ventiler ce montant entre les personnes morales intragroupes et les personnes morales hors groupe.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

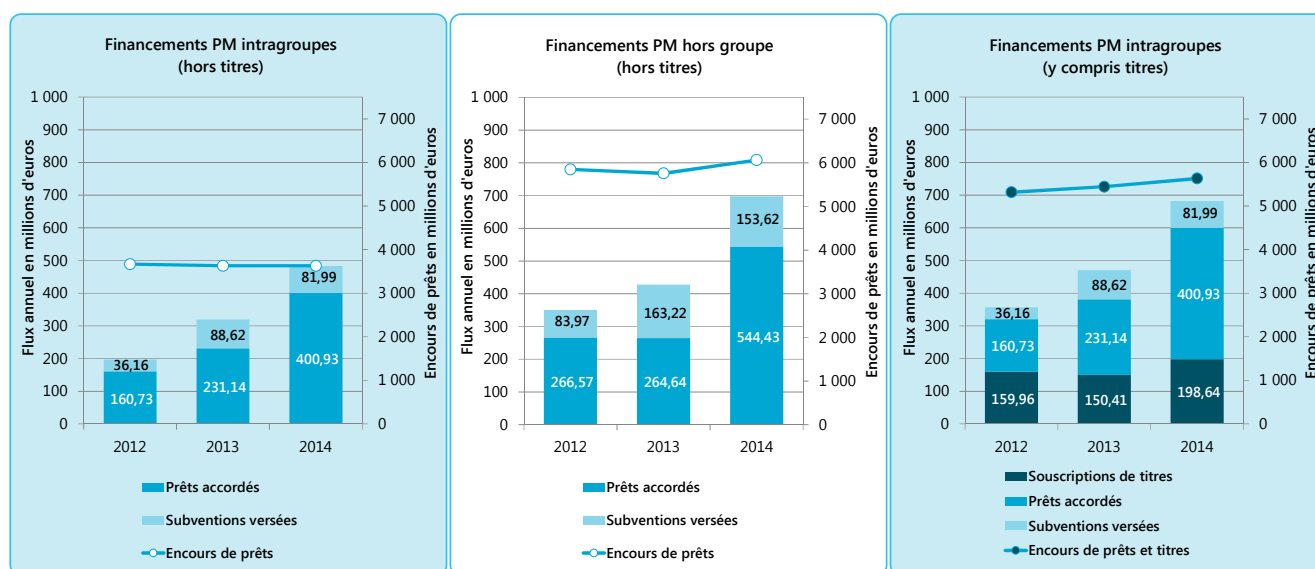
Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts accordés aux personnes morales hors groupe s'élève à 6 064,1 millions d'euros, dont 99,8% sur fonds PEEC (soit 6 051,2 millions d'euros d'encours). Les collecteurs n'utilisent donc quasiment pas leurs fonds PSEEC pour financer des personnes morales sur lesquelles ils n'exercent aucun contrôle.

Le Graphique 4.1 ci-dessous montre que l'évolution des financements aux personnes morales hors groupe et celle des concours aux personnes morales intragroupes suivent une dynamique quasi identique au niveau global, mais avec des particularités au niveau de la ventilation selon la nature des financements accordés. Cette dynamique se caractérise par :

- une augmentation des encours de prêts accordés pour le hors groupe (+ 5,3%) alors qu'ils sont stables pour l'intragroupe ($\pm 0,0\%$) ;
- une baisse des financements sous forme de subventions (- 5,9% contre - 7,5% pour l'intragroupe) ;
- une forte hausse du flux de nouveaux financements sous forme de prêts (+ 105,7% contre + 73,5% pour l'intragroupe).

Ce graphique montre également que les financements hors groupe demeurent supérieurs aux financements intragroupes, mais que l'avantage au profit des financements hors groupe se résorbe pratiquement avec la prise en compte des souscriptions de titres dans les financements intragroupes. L'évolution du rapport entre les deux catégories de financements au cours des prochaines années permettra d'observer un maintien de l'équilibre entre les financements hors groupe et les financements intragroupes ou une éventuelle réorientation des financements accordés aux personnes morales en faveur d'entités contrôlées par les collecteurs associés de l'UESL.

Graphique 4.1 : Comparaison des flux et encours de financements hors groupe avec les concours intragroupes



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

La ventilation par nature des flux et encours de financements accordés, telle qu'elle apparaît sur le Tableau 4.2 (page 100), montre que les concours sur fonds PEEC aux personnes morales hors groupe sont principalement des prêts au logement social et intermédiaire.

Les prêts au logement social et intermédiaire constituent la principale catégorie des concours aux personnes morales avec 64,8%. Ils sont classés en deux catégories depuis 2012, les prêts *in fine* pour lesquels il y a eu 26,2 millions d'euros de nouveaux financements en 2014 et les prêts amortissables dont le flux annuel est de 452,6 millions d'euros pour l'exercice 2014. Par rapport à l'exercice précédent, le flux annuel de prêts au logement social et intermédiaire a plus que doublé.

Les subventions au logement social représentent la seconde catégorie des financements aux personnes morales (19,8%). Elles concentrent une large part des concours accordés sous forme de subventions (137,9 millions d'euros



en 2014 pour 153,6 millions d'euros de subventions totales aux personnes morales hors groupe), ce qui s'explique par le caractère marginal des possibilités d'intervention sous forme de subventions au titre des autres rubriques d'emplois réglementaires.

Tableau 4.2 : Répartition par nature des financements aux personnes morales hors groupe de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013		Exercice 2012	
	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan
Fonds propres	(*)	(*)	(*)	(*)			(*)	(*)
Subventions au logement social	137,87		146,35		- 5,8%		71,23	
Quasi-fonds propres	(*)	(*)	(*)	(*)			(*)	(*)
Prêts au logement social - in fine	26,24	88,55	41,13	58,59	- 36,2%	+ 51,1%	10,40	17,86
Prêts au logement social et interm. - amortissables	452,62	5 490,93	167,94	5 273,33	+ 169,5%	+ 4,1%	181,27	5 247,60
Préfinancements	3,81	11,65	1,87	15,30	+ 104,0%	- 23,8%	6,28	23,68
Structures collectives	60,32	368,61	49,27	323,23	+ 22,4%	+ 14,0%	56,76	269,31
Traitement des logements indignes	0,26	0,65	0,15	0,40	+ 71,1%	+ 63,0%	0,26	0,25
Actions dans les territoires spécifiques	2,42	48,78	2,53	48,68	- 4,4%	+ 0,2%	2,90	14,68
Financements à caractère social	4,43	0,70	4,79	0,41	- 7,4%	+ 72,6%	7,09	0,23
Accès au logement des jeunes	8,78	3,78	10,54	1,30	- 16,7%	+ 191,9%	2,43	
Emplois non ventilés	1,00	37,54	1,79	29,22	- 44,3%	+ 28,5%	11,92	268,62
Fonds PEEC (A)	697,75	6 051,19	426,35	5 750,46	+ 63,7%	+ 5,2%	350,54	5 842,23
Fonds PSEEC (B)	0,30	12,94	1,50	8,26	- 80,0%	+ 56,7%		8,60
Financements PM hors groupe (A+B)	698,05	6 064,13	427,85	5 758,71	+ 63,2%	+ 5,3%	350,54	5 850,83

(*) Les financements en fonds propres et quasi-fonds propres pour des personnes morales avec lesquelles aucun lien capitalistique significatif n'existe relèvent normalement d'opérations hors groupe. Toutefois, l'analyse des données relatives à ces flux est intégrée dans le précédent chapitre consacré aux opérations intragroupes afin de centraliser le traitement de tous les titres détenus et des opérations qui y sont rattachées.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

La décomposition par bénéficiaire des financements accordés, présentée dans le Tableau 4.3 de la page 101, montre une consolidation de la prééminence des financements accordés au profit du secteur HLM. Ce secteur représente 90,6% des subventions accordées en 2014 (139,2 millions d'euros par rapport à 153,6 millions d'euros pour l'ensemble), 95,5% des prêts accordés (520,0 millions d'euros sur un total de 544,4 millions d'euros) et 91,8% de l'encours des prêts aux personnes morales hors groupe (soit 5 564,8 millions d'euros sur l'encours total de 6 064,1 millions d'euros).

Le deuxième secteur dont l'importance relative est significative est le secteur associatif dont l'encours total de financements reçus s'élève à 300,9 millions d'euros en 2014, année au cours de laquelle ce secteur a reçu 17,9 millions d'euros sous forme de prêts et 12,7 millions d'euros sous forme de subventions.

Tableau 4.3 : Répartition par bénéficiaire des financements aux personnes morales hors groupe de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013		Exercice 2012	
	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan
OPH	200,68	2 049,02	93,79	2 042,46	+ 114,0%	+ 0,3%	75,91	2 023,25
SA HLM	262,84	2 714,62	115,66	2 476,01	+ 127,2%	+ 9,6%	114,03	2 419,95
Coopératives HLM	10,65	39,41	4,73	43,07	+ 125,3%	- 8,5%	2,28	44,14
SEM de logements sociaux	45,79	761,77	31,61	791,14	+ 44,9%	- 3,7%	36,59	802,45
Total secteur HLM (A)	519,96	5 564,81	245,79	5 352,68	+ 111,5%	+ 4,0%	228,81	5 289,79
SACICAP	0,04	0,31		0,45	- 31,3%		0,02	0,82
Sociétés civiles	2,43	70,41	1,58	85,33	+ 53,3%	- 17,5%	1,40	88,05
Autres sociétés immobilières	2,31	66,21	1,80	63,22	+ 28,4%	+ 4,7%	2,03	67,16
Associations et fondations	17,86	300,92	14,51	313,12	+ 23,1%	- 3,9%	17,18	312,73
Collectivités territoriales	0,26	14,15	0,21	14,48	+ 20,2%	- 2,3%	0,72	15,54
Autres personnes morales	1,58	41,44	0,73	50,41	+ 115,0%	- 17,8%	0,59	42,16
Organismes sans personnalité juridique		0,50		0,52	- 2,7%			0,82
Total hors HLM (B)	24,47	493,94	18,84	527,53	+ 29,9%	- 6,4%	21,94	527,29
Divers et financements non ventilés (C)**		5,37		-121,50		- 104,4%	15,82	33,76
Prêts accordés (I)=(A+B+C)	544,43	6 064,13	264,64	5 758,71	+ 105,7%	+ 5,3%	266,57	5 850,83
Souscriptions de titres (II)	(*)	(*)	(*)	(*)			(*)	(*)
OPH	64,62		74,49		- 13,2%		25,48	
SA HLM	57,18		61,22		- 6,6%		32,82	
Coopératives HLM	0,72		2,32		- 68,7%		0,76	
SEM de logements sociaux	16,67		15,84		+ 5,2%		5,76	
Total secteur HLM (D)	139,20		153,87		- 9,5%		64,82	
SACICAP							0,14	
Sociétés civiles							0,72	
Autres sociétés immobilières	1,07		0,18		+ 509,6%		1,14	
Associations et fondations	12,69		8,82		+ 43,9%		12,42	
Collectivités territoriales	0,01		0,02		- 33,3%		0,02	
Autres personnes morales	0,55		0,33		+ 67,9%		0,23	
Organismes sans personnalité juridique	0,10							
Total hors HLM (E)	14,42		9,34		+ 54,4%		14,67	
Divers et financements non ventilés (F)			0,00		- 100,0%		4,48	
Subventions versées (III)=(D+E+F)	153,62		163,22		- 5,9%		83,97	
Financements PM hors groupe (I+II+III)	698,05	6 064,13	427,85	5 758,71	+ 63,2%	+ 5,3%	350,54	5 850,83

(*) Les souscriptions de titres auprès de personnes morales avec lesquelles aucun lien capitalistique significatif n'existe relèvent normalement d'opérations hors groupe. Toutefois, l'analyse des données relatives à ces titres est intégrée dans le précédent chapitre consacré aux opérations intragroupes afin de centraliser le traitement de tous les titres détenus.

(**) Le montant négatif de 121,50 millions d'euros observé en 2013 est lié à un collecteur qui n'a pas finalisé les retraitements de son antériorité. Ce montant se compense en réalité avec d'autres rubriques qui ne peuvent être identifiées.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

4.2.2 Garanties accordées aux personnes morales hors groupe

Les collecteurs peuvent compléter les financements attribués aux personnes morales en garantissant les concours apportés par d'autres financeurs. Ces garanties peuvent également être la seule aide accordée aux personnes morales bénéficiaires. En se limitant aux seuls organismes dont les données sont exploitables (voir 2.3.3.1.4, page 68), l'encours total des engagements au titre des garanties accordées aux personnes morales s'élève à 655,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2014, contre 123,5 millions d'euros en 2013 et 74,7 millions d'euros en 2012. À la clôture de l'exercice 2014, ces engagements concernent surtout la mutualisation des garanties octroyées dans le cadre de l'emprunt CDC (600,5 millions d'euros). Pour le solde restant, la quote-part relative aux entités hors groupe dans ces encours ne peut pas être individualisée. Les niveaux d'encours d'engagements au titre des garanties accordées aux personnes morales indiquent que cette forme de financement est peu utilisée par les collecteurs, ces derniers privilégiant les interventions directes auprès des personnes morales.

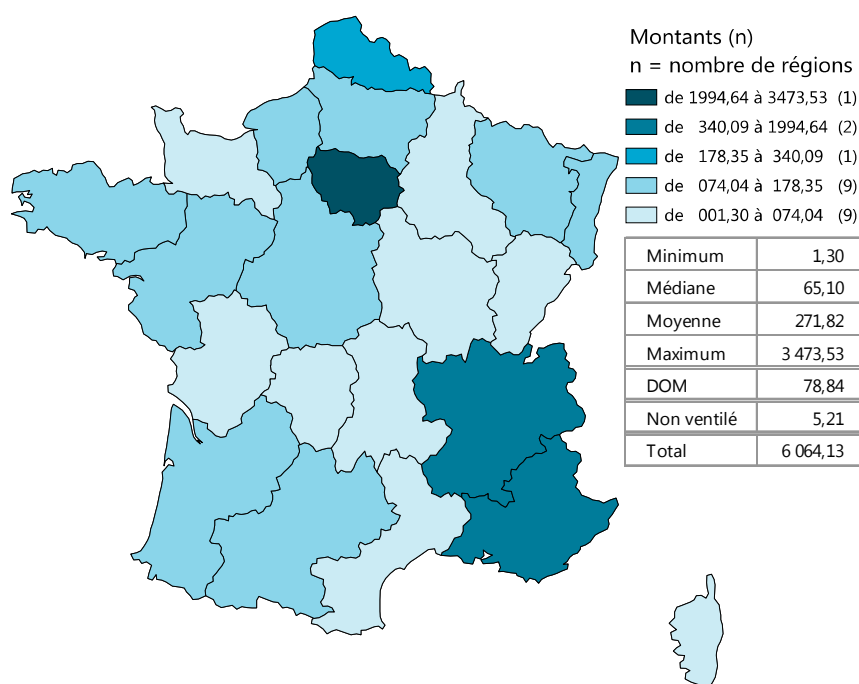


4.2.3 Analyse de la politique d'intervention au profit des personnes morales hors groupe

4.2.3.1 Répartition géographique des encours de financements accordés aux personnes morales hors groupe

La répartition des encours de financements accordés aux personnes morales hors groupe selon la région du siège des bénéficiaires montre que les régions les plus importantes sont par ordre décroissant l'Île-de-France, la région Rhône-Alpes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Nord-Pas-de-Calais. Elles concentrent 77,0% des encours de financements (soit 4 669,5 millions d'euros sur un total de 6 064,1 millions d'euros), l'Île-de-France représentant à elle seule 57,3% du total des encours. La Carte 4.1 ci-dessous permet de constater une relative homogénéité de la répartition du solde des encours entre les autres régions.

Carte 4.1 : Répartition régionale au 31.12.2014 des encours sur les personnes morales hors groupe selon le siège des bénéficiaires



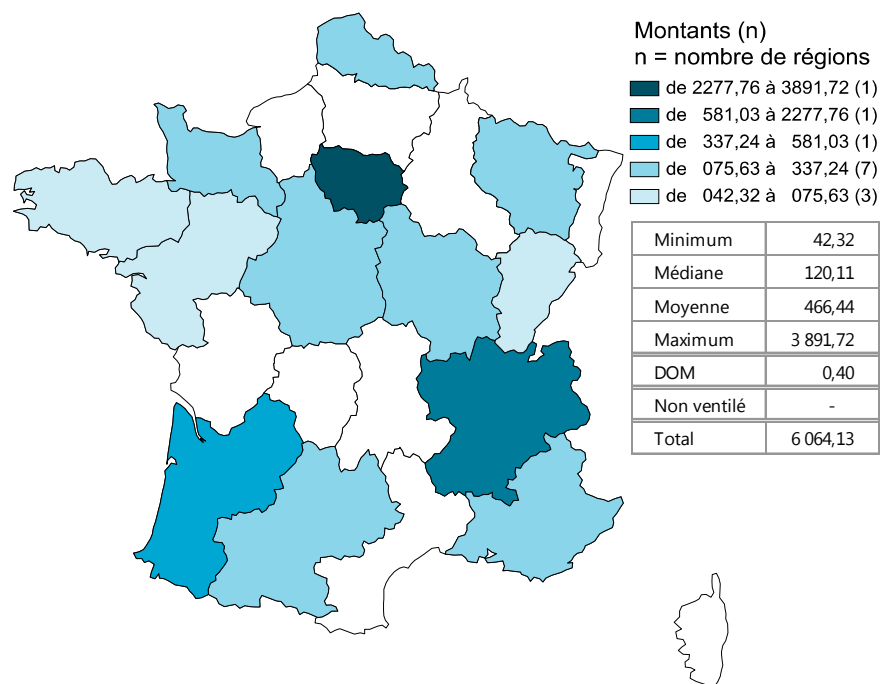
Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des bénéficiaires domiciliés dans les DOM (78,84 millions d'euros de financement au total) ne sont pas intégrées dans la carte.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Comme l'illustre la Carte 4.2 (page 103), la répartition géographique des encours de financements accordés selon la domiciliation des organismes collecteurs recoupe la ventilation précédente, mais avec en outre une mise en évidence du statut national des collecteurs franciliens et du caractère particulier de la région Lorraine.

En effet, la Carte 4.2 montre une plus forte concentration en Île-de-France puisque les collecteurs domiciliés dans cette région détiennent, au 31 décembre 2014, 64,2% des encours nationaux de financements aux personnes morales hors groupe, alors que les bénéficiaires domiciliés dans la région francilienne ne concentrent que 57,3% des encours nationaux. Le Tableau 4.4 (page 103) met de plus en évidence une stabilité du poids relatif des collecteurs franciliens dont la quote-part s'établit à 64,5% pour l'année 2013 et 64,2% pour l'année 2014. On observe également qu'à l'exception de deux régions, Rhône-Alpes et Aquitaine, dont les collecteurs représentent respectivement 10,9% et 8,2% de l'encours total, aucune autre région n'atteint 3% des encours nationaux. Les bénéficiaires qui y sont domiciliés représentent 8,5% de l'encours national pour Rhône-Alpes et seulement 1,8% de l'encours national pour la région Aquitaine.

Carte 4.2 : Répartition au 31.12.2014 des encours sur les personnes morales hors groupe selon le siège des CIL



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (0,40 million d'euros d'encours de financements au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Tableau 4.4 : Encours de financements aux personnes morales hors groupe selon le siège des CIL (2012-2014)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Alsace								
Aquitaine	498,26	8,2%	+ 5,9%	470,28	8,2%	- 0,5%	472,48	8,1%
Auvergne								
Basse-Normandie	104,85	1,7%	+ 14,2%	91,82	1,6%	+ 1,2%	90,78	1,6%
Bourgogne	96,73	1,6%	+ 8,9%	88,82	1,5%	- 5,7%	94,22	1,6%
Bretagne	57,50	0,9%	+ 13,4%	50,72	0,9%	+ 6,5%	47,61	0,8%
Centre	93,77	1,5%	- 2,4%	96,08	1,7%	- 2,6%	98,69	1,7%
Champagne-Ardenne								
Corse								
Franche-Comté	54,23	0,9%	- 2,5%	55,62	1,0%	- 5,2%	58,65	1,0%
Guadeloupe								
Guyane								
Haute-Normandie								
Île-de-France	3 891,72	64,2%	+ 4,7%	3 716,36	64,5%	- 1,6%	3 778,25	64,6%
Languedoc-Roussillon								
La Réunion								
Limousin								
Lorraine	176,22	2,9%	- 0,2%	176,59	3,1%	+ 4,7%	168,65	2,9%
Martinique	0,40	0,0%	- 14,8%	0,47	0,0%	- 93,5%	7,22	0,1%
Mayotte								
Midi-Pyrénées	126,39	2,1%	+ 8,4%	116,54	2,0%	- 4,8%	122,40	2,1%
Nord-Pas-de-Calais	120,11	2,0%	+ 0,7%	119,22	2,1%	- 2,6%	122,35	2,1%
Pays de la Loire	42,32	0,7%	+ 15,6%	36,61	0,6%	- 0,5%	36,81	0,6%
Picardie								
Poitou-Charentes								
Provence-Alpes-Côte d'Azur	137,85	2,3%	+ 5,0%	131,25	2,3%	- 8,5%	143,43	2,5%
Rhône-Alpes	663,80	10,9%	+ 9,1%	608,33	10,6%	- 0,2%	609,29	10,4%
Total des financements PM hors groupe	6 064,13	100,0%	+ 5,3%	5 758,71	100,0%	- 1,6%	5 850,83	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

4.2.3.2 Rendement des financements accordés aux personnes morales hors groupe

Le rendement des financements accordés aux personnes morales hors groupe est en moyenne de 1,27% pour les trois dernières années (cf. Tableau 4.5). Les données recueillies par l'Agence permettent la détermination de ce rendement pour les financements accordés par les CIL dont les données définitives des exercices 2012 à 2014 sont utilisables. Les encours de financements hors groupe détenus par ces CIL représentent 6 064,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2014, soit la totalité de l'encours à cette date, ce qui était déjà le cas pour l'exercice 2013 mais pas pour l'exercice 2012.

Tableau 4.5 : Rendement des financements aux personnes morales hors groupe de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Financements Personnes morales hors groupe à l'ouverture	5 758,99	5 850,81	5 819,70	5 809,83
Financements Personnes morales hors groupe à la clôture	6 064,13	5 758,71	5 707,40	5 843,41
Moyenne Financements Personnes morales hors groupe (A)	5 911,56	5 804,76	5 763,55	5 826,62
Revenus Financements Personnes morales hors groupe (B)	69,66	76,25	75,30	73,74
Rendement Financements PM hors groupe (C)=(B)/(A)	+ 1,18%	+ 1,31%	+ 1,31%	+ 1,27%
Taux d'inflation (IPCH) (D)	0,61%	0,99%	2,22%	1,27%
Rendement réel Financements PM hors groupe (E)=(C-D)	+ 0,57%	+ 0,32%	- 0,91%	- 0,01%
Rendement Placement sans risque (OAT TEC 10) (F)	1,64%	2,21%	2,52%	2,12%
Avantage de taux concédé (G)=(F-C)	+ 0,46%	+ 0,90%	+ 1,22%	+ 0,86%
Valeur de l'avantage de taux concédé (H)=(A)x(G)	27,29	52,01	70,09	49,80

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - INSEE pour le taux d'inflation (voir page 184) - AFT pour le rendement OAT TEC 10 (voir page 185)

En tenant compte des remarques ci-dessus, le rendement total des financements hors groupe octroyés par les CIL suit une tendance baissière au cours de la période observée, passant de 1,31% en 2012 à 1,18% en 2014. La moyenne du rendement réel est légèrement négative sur la période analysée, même si en 2013 et en 2014 la faiblesse du taux d'inflation entraîne un rendement réel positif. Par rapport à un actif dit sans risque, ce rendement présente un différentiel en faveur des personnes morales financées. Le rendement affiché par les financements accordés est en effet inférieur au taux de rémunération d'un placement sans risque tel que les OAT-TEC 10 ans. Cet écart de taux au profit des personnes financées, de l'ordre de 0,86% en moyenne annuelle, soit un avantage annuel moyen de 49,8 millions d'euros environ sur les trois dernières années, représente pour les collecteurs une prime de risque négative.

La comparaison du rendement généré par les financements accordés aux personnes hors groupe avec les prêts dont bénéficient les personnes morales intragroupes montre que les opérations intragroupes génèrent une rémunération moindre, puisque celle-ci est en moyenne de 1,10% sur la période analysée contre 1,27% pour les financements hors groupe.

4.2.3.3 Structure par terme des financements accordés aux personnes morales hors groupe

Les échéances de recouvrement des financements accordés aux personnes morales hors groupe au 31 décembre 2014 sont détaillées dans le Tableau 4.6 (page 105). Sur un montant d'encours hors préfinancements de 6 052,5 millions d'euros (voir Tableau 4.1, page 98), les échéances incohérentes ou indisponibles sont, en raison de l'amélioration significative de la qualité des données transmises à l'Agence, presque nulles en 2014 (0,2% du total des encours contre 0,0% en 2013 et - 0,02 % en 2012) et correspondent désormais uniquement à des écarts de traitement.

Tableau 4.6 : Structure par terme des financements aux personnes morales hors groupe au 31 décembre 2014

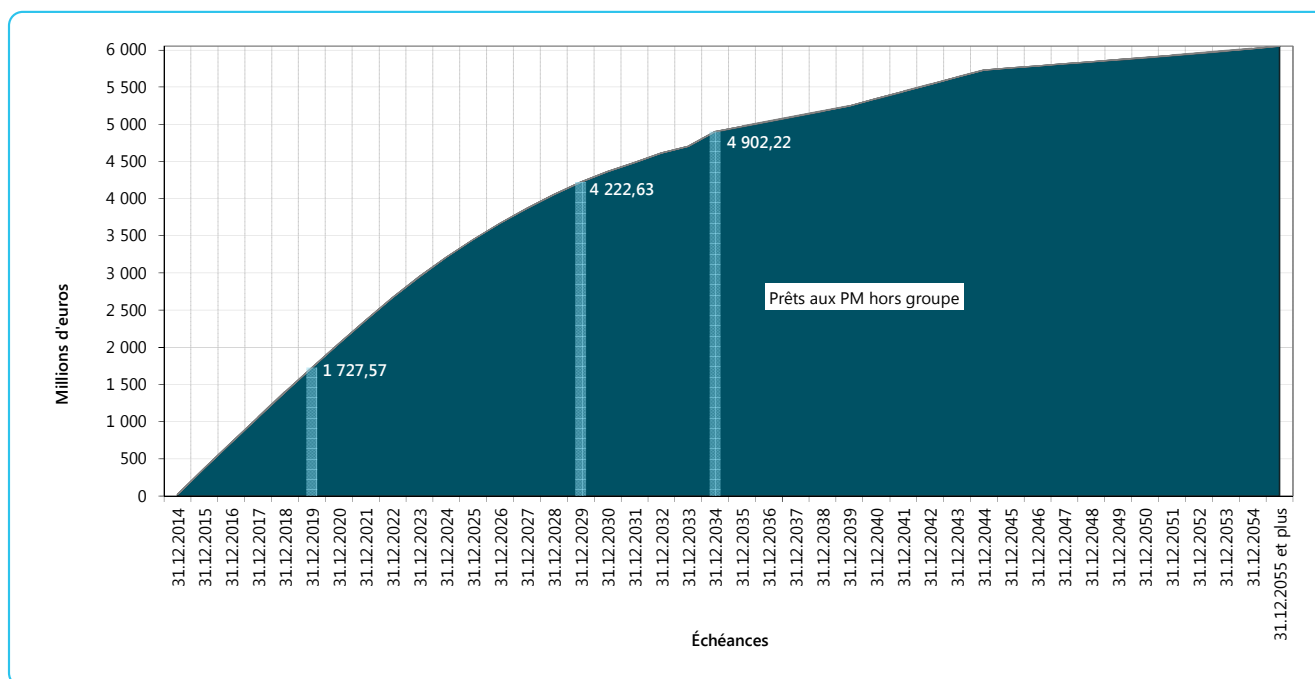
Données en millions d'euros

Rubriques	Valeurs annuelles		Cumuls progressifs	
	Montant	%	Montant	%
Encours PM hors groupe hors préfinancements	6 052,48	100,00%		
Sommes échues	20,52	0,34%	20,52	0,34%
Échéance à N+1	352,86	5,83%	373,39	6,17%
Échéance à N+2	345,82	5,71%	719,20	11,88%
Échéance à N+3	338,80	5,60%	1 058,00	17,48%
Échéance à N+4	339,10	5,60%	1 397,10	23,08%
Échéance à N+5	330,47	5,46%	1 727,57	28,54%
Échéance à N+6	321,47	5,31%	2 049,04	33,85%
Échéance à N+7	315,06	5,21%	2 364,09	39,06%
Échéance à N+8	306,63	5,07%	2 670,72	44,13%
Échéance à N+9	280,45	4,63%	2 951,17	48,76%
Échéance à N+10	260,36	4,30%	3 211,52	53,06%
Échéance à N+11	236,92	3,91%	3 448,44	56,98%
Échéance à N+12	219,45	3,63%	3 667,89	60,60%
Échéance à N+13	199,83	3,30%	3 867,71	63,90%
Échéance à N+14	186,43	3,08%	4 054,15	66,98%
Échéance à N+15	168,48	2,78%	4 222,63	69,77%
Échéance à N+16	140,90	2,33%	4 363,53	72,09%
Échéance à N+17	121,42	2,01%	4 484,95	74,10%
Échéance à N+18	127,26	2,10%	4 612,21	76,20%
Échéance à N+19	92,90	1,53%	4 705,11	77,74%
Échéance à N+20	197,11	3,26%	4 902,22	81,00%
Échéance de N+21 à N+25	344,54	5,69%	5 246,76	86,69%
Échéance de N+26 à N+30	483,48	7,99%	5 730,24	94,68%
Échéance de N+31 à N+35	138,71	2,29%	5 868,95	96,97%
Échéance de N+36 à N+40	147,26	2,43%	6 016,21	99,40%
Échéance à N+41 et au-delà	36,08	0,60%	6 052,29	100,00%
Échéanciers incohérents ou indisponibles	0,19	0,00%	6 052,48	100,00%

Les échéances indisponibles ou incohérentes correspondent aux encours non ventilés par les organismes collecteurs ou à des écarts de ventilation.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Graphique 4.2 : Structure cumulative par terme des financements aux personnes morales hors groupe au 31.12.2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)



Les sommes échues et non recouvrées représentent 0,3% de l'encours hors préfinancements. Au cours des 15 prochaines années, 69,8% de l'encours total sera devenu liquide, ce qui constitue un profil relativement proche de celui des financements intragroupes. Sur la base des échéanciers transmis par les organismes et synthétisés ci-dessus, le cumul des ressources totales issues des retours de prêts accordés aux personnes morales hors groupe serait d'environ 1,7 milliard d'euros d'ici 2019, 4,2 milliards d'euros d'ici 2029 et 4,9 milliards d'euros d'ici 2034 (voir en page 105 le Graphique 4.2 présentant la structure cumulative par terme des financements accordés aux personnes morales hors groupe).

4.2.3.4 Politique de préfinancement des personnes morales hors groupe

Au 31 décembre 2014, les préfinancements²⁴ accordés aux personnes morales hors groupe sur fonds PEEC s'élèvent à 11,7 millions d'euros (voir Tableau 4.2, page 100), dont 3,8 millions d'euros de flux enregistrés au cours de l'année, ce qui représente un taux de renouvellement de 32,7%²⁵ contre 12,2% en 2013 et 26,5% en 2012. Les données disponibles ne permettent pas de réaliser une analyse qualitative de la consolidation des préfinancements qui aurait pu fournir des indications sur les facteurs explicatifs de cette évolution qui s'accompagne d'une baisse significative de l'encours (- 23,8% à la clôture 2014 par rapport à la clôture 2013).

4.2.3.5 Dépréciations et pertes liées aux financements accordés aux personnes morales hors groupe

À l'instar de tous les financements octroyés par les collecteurs, les financements accordés aux personnes morales hors groupe génèrent un risque de défaut. Ce dernier se matérialise notamment par les dépréciations constatées sur les créances, mais son appréciation globale nécessite également la prise en compte des provisions pour risques et des pertes liées aux créances irrécouvrables.

Les données collectées permettent la détermination de ces agrégats pour les CIL dont les données définitives sont exploitables sur la période analysée, soit 100% des 6 064,1 millions d'euros d'encours en 2014 et 5 758,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2013 (cf. Tableau 4.7 ci-dessous).

Tableau 4.7 : Dépréciations des financements aux personnes morales hors groupe de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Financements Personnes morales hors groupe à la clôture (A)	6 064,13	100,00%	5 758,71	100,00%	5 707,40	100,00%
Dépréciations imputées sur fonds P(S)EEC	3,10	0,05%	3,29	0,06%	3,32	0,06%
Dépréciations non imputées sur fonds P(S)EEC	16,59	0,27%	10,38	0,18%	13,69	0,24%
Total Dépréciations Financements Personnes morales hors groupe (B)	19,70	0,32%	13,68	0,24%	17,02	0,30%
Taux de dépréciation - Financements PM hors groupe (B)/(A)	0,32%		0,24%		0,30%	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Le taux de dépréciation s'établit à 0,32% en 2014, soit 0,08 point de plus qu'en 2013. Cette hausse du taux de dépréciation constitue une inversion de tendance puisque la tendance était à la baisse depuis 2010. Ce taux de dépréciation est inférieur à celui des financements intragroupes qui est de 0,36% à la clôture de l'exercice 2014. Les financements hors groupe accordés par les CIL présenteraient donc moins de risque que les financements octroyés aux entités contrôlées. Cet écart peut aussi s'expliquer par une politique de dépréciation plus prudente sur les financements intragroupes comparativement aux financements hors groupe. Au 31 décembre 2014, le

²⁴ Les préfinancements sont des financements provisoires dont le mécanisme est exposé au point 3.3.3.4 en page 94.

²⁵ Soit le rapport entre 3,8 millions d'euros de nouveaux préfinancements et 11,7 millions d'euros d'encours à la fin de l'année.

total des dépréciations des financements hors groupe s'élève à 19,7 millions d'euros, dont une fraction de 3,1 millions d'euros imputée sur les fonds P(S)EEC (voir Tableau 4.7 ci-dessus) en fonction de taux d'imputation fixés par décret, le solde étant imputé sur les résultats de gestion courante.

En complément des dépréciations, la prise en compte des autres agrégats représentatifs du risque lié aux financements des personnes morales hors groupe permet de calculer le coût du risque de ces financements.

Tableau 4.8 : Coût du risque des financements aux personnes morales hors groupe de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Financements Personnes morales hors groupe à l'ouverture	5 758,99	97,42%	5 850,81	100,79%	5 819,70	100,97%
Financements Personnes morales hors groupe à la clôture	6 064,13	102,58%	5 758,71	99,21%	5 707,40	99,03%
Moyenne Financements Personnes morales hors groupe (A)	5 911,56	100,00%	5 804,76	100,00%	5 763,55	100,00%
Créances irrécouvrables	0,38	0,01%	2,75	0,05%	1,39	0,02%
Dépréciations nettes : Dotations - Reprises	6,02	0,10%	-4,79	-0,08%	-1,85	-0,03%
Provisions nettes : Dotations - Reprises	(*)		(*)		(*)	
Pertes réelles et potentielles sur financements PM hors groupe (B)	6,40	0,11%	-2,04	-0,04%	-0,46	-0,01%
Coût du risque - Financements PM hors groupe (B)/(A)	0,11%		-0,04%		-0,01%	

(*) Les données sur les provisions pour risques et charges relatives aux encours de financements ne sont pas disponibles. Le coût du risque déterminé dans ce tableau peut donc être sous-estimé.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Sur la période observée, ce coût du risque affiche des valeurs négatives jusqu'à 2013 puis positive en 2014, variant de - 0,01% en 2012 à - 0,04% en 2013 et 0,11% en 2014 (voir Tableau 4.8 ci-dessus). Les valeurs négatives observées sur les années précédentes signifient que sur les exercices 2012 et 2013, les collecteurs procédaient principalement à des reprises nettes de dépréciations pour couvrir des créances irrécouvrables moindres, traduisant un excès de prudence au cours des années antérieures. Il peut aussi s'agir d'un effet « d'optique » car les transformations de créances en subventions qui constituent en réalité des créances irrécouvrables n'ont pas pu être prises en compte dans le calcul. Sous réserve de cet effet, le coût du risque des prêts aux personnes morales hors groupe, égal à 0,11% en 2014, serait donc supérieur à celui des prêts intragroupes (- 0,12% en 2014).

4.3 CONCOURS ACCORDÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES

4.3.1 Flux annuels et encours des financements accordés aux personnes physiques

Les personnes physiques peuvent bénéficier des emplois de la PEEC et de la PSEEC pour leurs besoins propres (résidence principale ou mobilité professionnelle) ou pour leur permettre de créer ou d'améliorer une offre locative en tant que particulier bailleur.

Les concours aux personnes physiques bénéficiaires ou propriétaires bailleurs, accordés par les CIL, sont distribués sous forme de garanties accordées, de prêts ou de subventions. Concernant les prêts, ils peuvent être gérés directement par les collecteurs ou externalisés dans le cadre d'un mandat de gestion.

Les prêts aux personnes physiques peuvent être regroupés en trois catégories principales selon la nature de l'opération financée :

- les prêts Accession sont des prêts qui participent au financement de l'acquisition de la résidence principale, qu'elle soit neuve ou ancienne. Ces prêts peuvent être :



- directs, s'ils sont directement accordés par le collecteur aux personnes physiques (c'est le collecteur qui porte la créance sur la personne physique) ;
 - indirects, s'ils sont accordés par l'intermédiaire d'un tiers qui porte la créance sur la personne physique, le collecteur ayant dans ses comptes une créance sur ce tiers. C'est le cas pour les opérations de PASS-FONCIER sous forme de bail à construction pour lesquelles le CIL a une créance sur la structure porteuse, donc sur une personne morale ;
- les prêts Travaux sont accordés pour le financement des opérations d'amélioration ou d'agrandissement, notamment pour l'amélioration de la performance énergétique des habitations ;
- et les prêts locatifs qui sont des financements ayant pour but l'accompagnement du parcours locatif des personnes. Ces prêts peuvent être des financements directs (avance au titre du dépôt de garantie par exemple) ou résulter de la mise en jeu d'une garantie de loyers et charges locatives accordée à un locataire par un collecteur (garantie LOCA-PASS).

Quant aux subventions accordées aux personnes physiques, elles s'inscrivent dans le cadre d'aides sociales ou visent à faciliter la mobilité professionnelle des salariés (MOBILI-PASS) et des jeunes (MOBILI-JEUNE).

Tableau 4.9 : Flux annuels et encours des financements aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013		Exercice 2012	
	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan
Prêts accession directs	614,12	3 845,05	626,79	3 705,83	- 2,0%	+ 3,8%	615,05	3 597,53
Prêts accession indirects	0,03	251,81	0,06	274,89	- 49,2%	- 8,4%	0,70	281,48
Prêts travaux	105,95	945,56	121,31	1 200,50	- 12,7%	- 21,2%	54,73	1 510,89
Prêts locatifs	126,17	611,63	137,80	660,13	- 8,4%	- 7,3%	148,06	696,61
Autres prêts	1,28	2,09	1,49	2,41	- 14,2%	- 13,1%	1,86	2,46
Prêts Personnes physiques (I)	847,55	5 656,15	887,45	5 843,75	- 4,5%	- 3,2%	820,40	6 088,97
Personnes physiques bénéficiaires	72,83		55,57		+ 31,1%		38,39	
Personnes physiques bailleurs								
Subventions versées (A)	72,83		55,57		+ 31,1%		38,39	
Aides assimilées à des subventions (B)	41,04		31,97		+ 28,3%		36,09	
Subventions et assimilées (II) = (A+B)	113,87		87,54		+ 30,1%		74,48	
Financements Personnes physiques (I+II)	961,42	5 656,15	974,99	5 843,75	- 1,4%	- 3,2%	894,87	6 088,97

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Après une hausse de 9,0% intervenue en 2013, le flux annuel de financements accordés aux personnes physiques affiche une diminution de 1,4% entre 2013 et 2014 pour s'établir à 961,4 millions d'euros en 2014 (voir Tableau 4.9 ci-dessus). En raison des niveaux de retours de prêts, il s'en suit une plus forte réduction des encours de prêts aux personnes physiques qui passent de 6,1 milliards d'euros en 2012 à 5,8 milliards d'euros en 2013 puis 5,7 milliards d'euros en 2014. On observe ainsi que l'ajustement amorcé en 2009 se poursuit jusqu'en 2014 où les encours baissent de 3,2% par rapport à 2013, après une baisse de 4,0% en 2013 par rapport à 2012. L'évolution négative des prêts accordés s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'activité de l'ensemble des intervenants financiers sur le marché immobilier résidentiel français en 2014. Selon les données de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, la production de prêts à l'habitat baisse de 19,0% entre 2013 et 2014.²⁶

²⁶ Cf. Le financement de l'habitat en 2014, Analyses et synthèses n°50, juillet 2015, ACPR (voir en page 7 les chiffres de la production de prêts à l'habitat qui s'établissent à 140,8 milliards d'euros en 2013 et 114,1 milliards d'euros en 2014).

L'analyse des postes constitutifs des prêts aux personnes physiques montre que les prêts locatifs connaissent pour la cinquième année consécutive une réduction, le flux annuel reculant de 8,4% (après une baisse de 6,9% en 2013 et 23,1% en 2012) et l'encours de 7,3% (suivant une baisse de 5,2% en 2013 et 7,8% en 2012). Le flux de prêts accession directs enregistre lui aussi une diminution qui atteint 2,0% sur un an (après une croissance de 1,9% en 2013), mais les encours progressent de 3,8% (après une hausse de 3,0% en 2013). Ils représentent 68,0% de l'encours en 2014. Le niveau quasi nul du flux annuel de prêts accession indirects (0,03 million d'euros en 2014) reflète l'arrêt depuis 2011 du dispositif PASS-FONCIER, l'encours résiduel à fin 2014 de ce dernier s'établissant à 251,8 millions d'euros pour les baux à construction. De même, le recentrage des prêts travaux sur des priorités concernant l'amélioration de logements placés dans des situations particulières (performance énergétique, insalubrité,...) impacte l'évolution des flux et encours de ces prêts. Après une forte croissance de 121,6% entre 2012 et 2013, consécutive à une baisse continue depuis 2009, la distribution des prêts travaux diminue de nouveau en 2014 et enregistre une baisse de 12,7%. Le niveau des encours de prêts travaux continue de diminuer avec une baisse de 21,2% entre 2013 et 2014 (suivant une réduction de 20,5% entre 2012 et 2013).

Les concours sous forme de subventions augmentent de 30,1% entre 2013 et 2014 et s'élèvent à 113,9 millions d'euros pour l'exercice 2014, soit 11,8% des 961,4 millions d'euros de financements accordés aux personnes physiques sur l'année.

Le Tableau 4.10 (page 110) permet une analyse complémentaire de ces données en ventilant les flux et encours de financements aux personnes physiques selon les principales catégories prévues par les décrets dits « décret-emplois » et « décret-enveloppes ». Dans la continuité des observations effectuées depuis 2010²⁷, ce tableau montre que, si les aides à caractère social et celles finançant la mobilité représentent une faible proportion de l'activité des collecteurs (137,4 millions d'encours à gérer pour un encours total de 5 656,1 millions d'euros et 104,2 millions d'euros de financements accordés en 2014 sur un total de 961,4 millions d'euros), la proportion des flux de ce type d'aides progresse et passe de 6,7% en 2012 à 10,8% en 2014. Ce tableau montre aussi l'importance du PASS-TRAVAUX et de ses évolutions dans les encours détenus par les collecteurs, puisque ce produit représente un encours de 808,1 millions d'euros. Ce niveau d'encours des prêts travaux hors cas spécifiques résulte de la diffusion massive de ce type de prêts de 2000 à 2008. De même, les encours des prêts PASS-FONCIER, qui ont été distribués majoritairement entre 2010 et 2011 et dont la diffusion est désormais interrompue, sont significatifs et s'élèvent à 838,0 millions d'euros en 2014. En matière de financement de l'accession, l'encours total des prêts accession croît de 3,7% entre 2013 et 2014 pour s'établir à 3 779,6 millions d'euros en 2014, malgré une baisse de 3,9% du flux annuel. Enfin, on peut noter que les encours de prêts locatifs, qui constituent *a priori* les encours les plus risqués, s'élèvent à 603,6 millions d'euros.

Les observations ci-dessus sont à mettre en relation avec l'amélioration de la qualité des données transmises à l'Agence qui a permis la quasi-suppression des encours des prêts non ventilés en 2014 (leur niveau est passé de 165,7 millions d'euros en 2012 à 17,2 millions d'euros en 2014). Cette amélioration de la qualité des données transmises à l'Agence conforte la réalité des dynamiques observées à travers les chiffres analysés.

²⁷ Pour les exercices 2010 et 2011, cf. édition 2012 du Rapport Annuel Statistique et Financier disponible sur www.ancols.fr



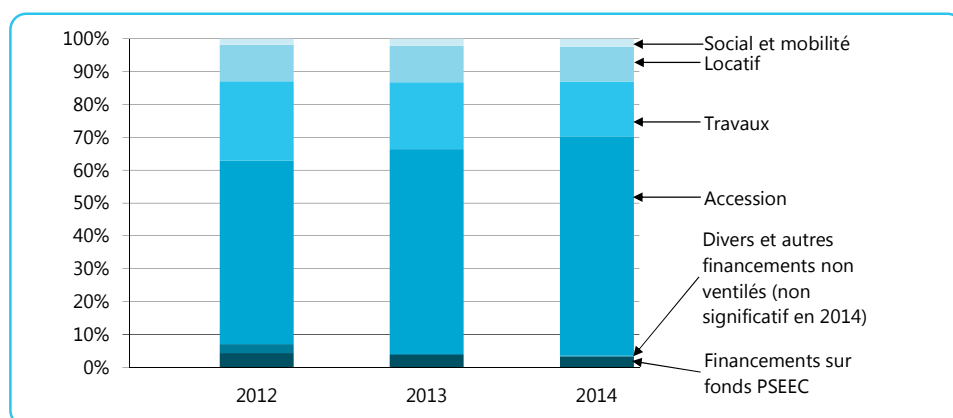
Tableau 4.10 : Répartition par nature des financements aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013		Exercice 2012	
	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan	Flux annuel	Solde bilan
Prêts SECURI-PASS (R313-19-3 V c)	0,89	4,59	0,62	4,41	+ 41,8%	+ 4,2%	0,42	4,57
Refinancement Prêts plus onéreux (R313-19-3 V a)	19,81	89,72	16,52	79,37	+ 19,9%	+ 13,0%	13,79	71,70
Allègement temporaire de quittances de loyers	2,52	7,23	1,74	6,47	+ 44,9%	+ 11,7%	1,30	5,63
Aides MOBILI-PASS (R313-19-1 VI) et MOBILI-JEUNE	73,85	2,06	57,01	2,39	+ 29,5%	- 13,9%	39,43	2,36
Prêts-relais mobilité (R313-19-1 VII)	4,12	17,81	2,46	19,68	+ 67,6%	- 9,5%	4,61	22,71
Aides à caractère social (R313-19-3 III)								
Actions Territoires spécifiques (R313-19-3 VI)	3,03	15,96	0,60	9,62	+ 407,5%	+ 66,0%	0,53	6,95
Social et mobilité (A)	104,20	137,38	78,95	121,95	+ 32,0%	+ 12,7%	60,07	113,92
Gage d'espèce auprès des bailleurs	0,03	8,30	0,08	9,68	- 60,3%	- 14,2%	0,14	11,21
Engag. vers. à 1ère dem. au titre du dépôt de gar.	0,02	5,47	0,00	5,56	+ 445,8%	- 1,8%	0,11	5,66
Avance dépôt de gar. LOCA-PASS (R313-19-1 IV)	83,08	198,82	81,12	223,33	+ 2,4%	- 11,0%	86,28	234,11
Garantie LOCA-PASS (R313-19-1 V)	81,09	390,85	86,46	413,04	- 6,2%	- 5,4%	91,53	421,66
Financements locatifs non ventilés	0,00	0,12	0,00	0,12	- 99,7%	- 0,0%		
Locatif (B)	164,22	603,55	167,67	651,73	- 2,1%	- 7,4%	178,06	672,64
Prêts travaux hors cas spécifiques	83,65	808,08	98,15	1 043,50	- 14,8%	- 22,6%	36,74	1 421,94
Catastrophes naturelles (R313-19-1 III e)		0,29	0,02	0,39	- 100,0%	- 24,8%	0,06	0,47
Situations de handicap (R313-19-1 III a)	0,38	4,33	0,25	5,73	+ 55,4%	- 24,3%	0,47	10,31
Bénéficiaires subventions ANAH (R313-19-1 III b)	1,47	63,56	2,02	89,76	- 27,0%	- 29,2%	0,59	-2,00
Copropriétés dégradées (R313-19-1 III c)	0,04	1,70	0,04	2,19	- 10,1%	- 22,4%	0,14	2,50
Performance énergétique (R313-19-1 III f)	16,80	57,53	19,82	49,80	- 15,2%	+ 15,5%	9,15	36,90
Travaux (C)	102,33	935,50	120,30	1 191,37	- 14,9%	- 21,5%	47,15	1 470,13
Logement locatif intermédiaire privé (R313-19-2 V)	0,02	29,53	0,10	35,56	- 82,6%	- 17,0%	0,02	39,99
PASS-FONCIER (R313-19-1 I)	0,13	838,02	1,00	859,86	- 86,6%	- 2,5%	7,50	844,11
Prêts accession (R313-19-1 II) - Acquisition neuve	219,37	1 144,15	235,08	1 112,99	- 6,7%	+ 2,8%	211,29	1 043,12
Prêts accession (R313-19-1 II) - Sans travaux	328,92	1 487,41	322,26	1 312,65	+ 2,1%	+ 13,3%	309,68	1 095,23
Prêts accession (R313-19-1 II) - Avec travaux	27,25	144,80	25,34	130,33	+ 7,6%	+ 11,1%	22,00	131,59
Prêts accession (R313-19-1 II) - Loc.-Accession	2,72	7,82	2,24	5,66	+ 21,1%	+ 38,2%	1,39	3,55
Financements accession non ventilés	0,02	127,87	15,80	187,96	- 99,9%	- 32,0%	1,19	243,46
Accession (D)	578,43	3 779,60	601,82	3 645,02	- 3,9%	+ 3,7%	553,07	3 401,06
Divers et autres financements non ventilés (E)	0,04	17,15	0,28	16,39	- 83,9%	+ 4,6%	35,58	165,68
Fonds PEEC (I = A+B+C+D+E)	949,24	5 473,19	969,00	5 626,45	- 2,0%	- 2,7%	873,93	5 823,43
Fonds PSEEC (II)	12,18	182,96	5,99	217,30	+ 103,3%	- 15,8%	20,94	265,54
Financements Personnes physiques (I+II)	961,42	5 656,15	974,99	5 843,75	- 1,4%	- 3,2%	894,87	6 088,97

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Graphique 4.3 : Synthèse par nature des encours de financements aux personnes physiques de 2012 à 2014



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

La structure des encours de financements accordés aux personnes physiques, comme l'illustre le Graphique 4.3 ci-dessus, montre une réduction de la part des prêts travaux et une augmentation de la part des prêts accession.

Cette évolution est la conséquence des orientations réglementaires consécutives au « décret-enveloppes » 2012-2014 et caractérisées par une baisse globale des concours aux personnes physiques et un recentrage sur l'octroi de prêts accession directs.

4.3.2 Garanties accordées aux personnes physiques

Les concours au profit des personnes physiques peuvent prendre la forme de garanties, notamment des loyers et charges locatives. Ce concours réalisé dans le cadre du dispositif LOCA-PASS décroît significativement depuis la mise en place de la GRL. En revanche, il existe un important encours de garanties dont les effets devraient continuer de s'observer pendant plusieurs années.

Comme exposé dans le deuxième chapitre du présent rapport (voir 2.3.4.1.3, page 74), le niveau des engagements au titre du LOCA-PASS est d'environ 1 872,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2014 contre 2 155,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2013 et 3 113,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2012²⁸. Ces engagements entraînent un montant de provisions égal à 73,3 millions d'euros en 2014 contre 85,3 millions d'euros en 2013 et 116,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2012, correspondant au risque potentiel lié aux garanties accordées.

Pour les garanties déjà mises en jeu, l'encours de créances qui en résulte est de 390,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (voir Tableau 4.10, page 110) sur un montant total de créances locatives 611,6 millions d'euros (voir Tableau 4.9, page 108), le solde étant principalement constitué des avances de dépôt de garantie. Les créances issues de la mise en jeu des garanties font l'objet de dépréciations dont le montant précis n'est pas disponible. En revanche, on peut noter que pour le montant observé en 2014 de 611,6 millions d'euros de prêts locatifs contre 660,1 millions d'euros en 2013 (voir Tableau 4.9, page 108), le montant des dépréciations imputées sur les fonds P(S)EEC est de 333,6 millions d'euros contre 355,0 millions d'euros en 2013 (voir Tableau 4.14, page 117). Le montant des dépréciations imputées sur les ressources P(S)EEC diminue dans des proportions moindres que la baisse observée du niveau des encours, ce qui traduit un accroissement du niveau de risque des créances LOCA-PASS résiduelles.

Enfin, suite aux mises en jeu des garanties accordées, une perte est constatée lorsque le recouvrement de la créance qui en découle s'avère impossible. La créance devient donc irrécouvrable et la perte constatée s'analyse comme une subvention décalée. Les données recueillies ne permettent pas une analyse précise des créances irrécouvrables au titre du LOCA-PASS mais le coût de ces dernières est intégré dans le total de 41,0 millions d'aides assimilées aux subventions (voir Tableau 4.9, page 108).

4.3.3 Analyse de la politique d'intervention en direction des personnes physiques

4.3.3.1 Répartition géographique des encours de financements accordés aux personnes physiques

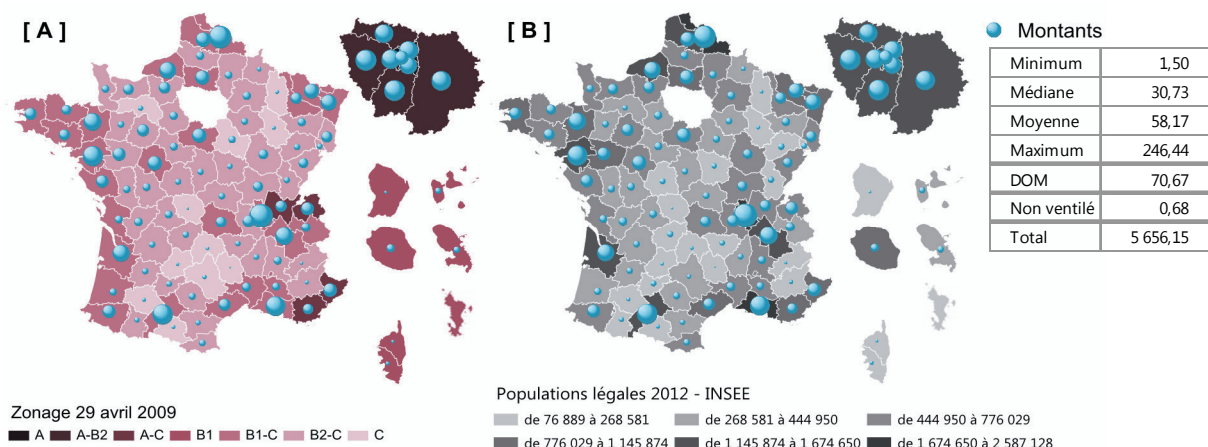
La répartition géographique au 31 décembre 2014 des encours de financements accordés aux personnes physiques est présentée sur la Carte 4.3 ci-dessous, conjointement avec d'une part une synthèse départementale

²⁸ Pour l'exercice 2012, cette donnée concerne les seuls organismes dont les données définitives ont pu être exploitées. Pour les exercices 2013 et 2014, les données ont pu être exploitées pour l'ensemble des organismes.



du zonage des communes pour certaines aides au logement selon l'arrêté du 29 avril 2009 ([A])²⁹ et d'autre part la répartition départementale de la population légale selon les dernières données connues ([B]).

Carte 4.3 : Répartition départementale au 31.12.2014 des encours sur les PP selon la localisation des bénéficiaires



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Sur un financement total de 5 616,15 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des bénéficiaires ne sont pas disponibles pour 0,68 million d'euros.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

L'analyse de la répartition des encours de financements selon le lieu de résidence des bénéficiaires montre que globalement les départements les plus peuplés concentrent l'essentiel des encours de financements aux personnes physiques (Carte 4.3, [B]). Ainsi, les trois premiers départements de résidence des bénéficiaires, à savoir le Rhône, le Nord, et les Yvelines, avec respectivement 4,4%, 4,0% et 3,4% des encours sans tenir compte des montants non ventilés, figurent parmi les dix départements les plus peuplés. Les dix premiers départements, par ordre décroissant des encours qui y sont localisés, concentrent 33,4% des encours totaux (hors montants non ventilés) et représentent 24,6% de la population totale, alors que les dix derniers départements, toujours par ordre décroissant des encours qui y sont localisés, cumulent 0,9% des encours totaux (hors montants non ventilés) et représentent 2,4% de la population totale. En cohérence avec les résultats attendus, les niveaux de financement des collecteurs au profit des personnes physiques s'avèrent donc fortement corrélés avec la population (coefficient de corrélation observé de 0,89 en 2014, hors montants non ventilés). Il convient de signaler le cas particulier du département de Paris (deuxième département le plus peuplé mais vingt-troisième seulement selon les encours).

En complément de l'utilisation de critères démographiques, l'analyse conjointe des niveaux d'encours avec le zonage du 29 avril 2009 (Carte 4.3, [A]) montre une superposition cohérente entre les départements concentrant les encours les plus importants et ceux classés comme zones tendues.

La ventilation des encours de financements accordés aux personnes physiques selon la localisation des bénéficiaires ainsi analysée met en évidence une concentration beaucoup moins forte que la répartition géographique des encours de financements accordés aux personnes physiques selon la localisation des organismes collecteurs (cf. Carte 4.4, page 113). En effet, la répartition régionale des encours selon la localisation des CIL, met en exergue une plus forte concentration puisque les trois premières régions que sont l'Île-de-France, la région Rhône-Alpes et l'Aquitaine, concentrent environ deux tiers de l'encours total de financements accordés aux personnes physiques (cf. Tableau 4.11, page 113).

²⁹ Ce zonage est utilisé dans ce rapport comme un indicateur de tension du marché immobilier (voir I.4.6, page 186).

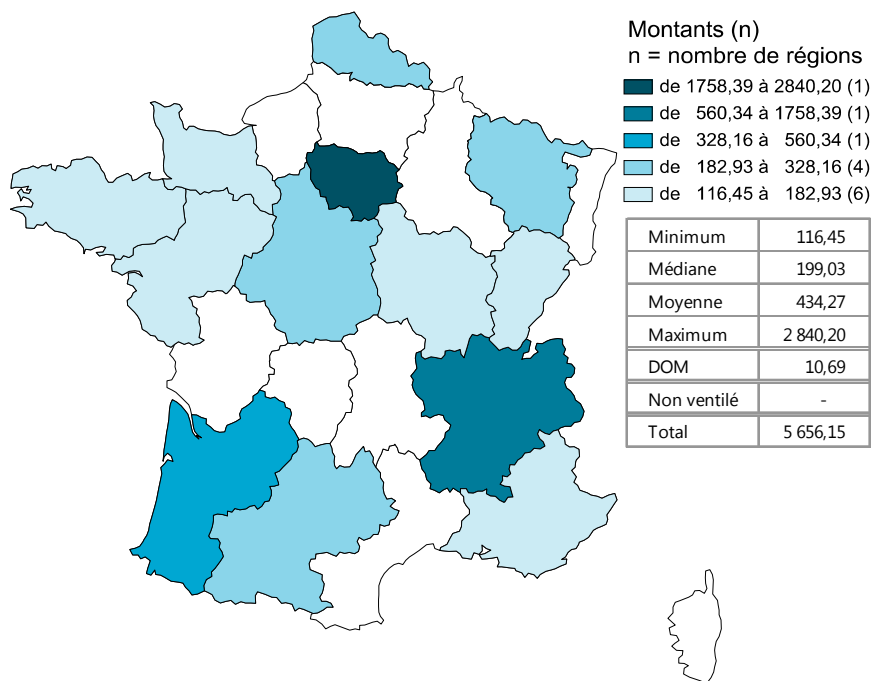
Tableau 4.11 : Répartition régionale des encours sur les PP selon le siège des CIL (2012-2014)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Alsace								
Aquitaine	444,10	7,9%	- 3,9%	462,20	7,9%	- 5,7%	490,28	8,1%
Auvergne								
Basse-Normandie	149,90	2,7%	- 3,3%	155,07	2,7%	- 5,4%	163,93	2,7%
Bourgogne	140,67	2,5%	- 2,0%	143,49	2,5%	- 4,6%	150,46	2,5%
Bretagne	122,01	2,2%	- 8,8%	133,71	2,3%	- 5,1%	140,83	2,3%
Centre	205,55	3,6%	- 2,8%	211,41	3,6%	- 2,5%	216,90	3,6%
Champagne-Ardenne								
Corse								
Franche-Comté	116,45	2,1%	- 7,4%	125,76	2,2%	- 6,7%	134,75	2,2%
Guadeloupe								
Guyane								
Haute-Normandie								
Île-de-France	2 840,20	50,2%	- 2,3%	2 905,87	49,7%	- 3,1%	2 999,18	49,3%
Languedoc-Roussillon								
La Réunion								
Limousin								
Lorraine	208,93	3,7%	- 7,5%	225,80	3,9%	- 8,0%	245,43	4,0%
Martinique	10,69	0,2%	- 1,1%	10,81	0,2%	- 10,0%	12,01	0,2%
Mayotte								
Midi-Pyrénées	199,03	3,5%	- 7,4%	214,83	3,7%	- 5,6%	227,55	3,7%
Nord-Pas-de-Calais	212,23	3,8%	- 5,2%	223,79	3,8%	- 3,5%	231,91	3,8%
Pays de la Loire	162,98	2,9%	- 6,9%	175,03	3,0%	- 7,4%	188,94	3,1%
Picardie								
Poitou-Charentes								
Provence-Alpes-Côte d'Azur	166,84	2,9%	+ 0,7%	165,75	2,8%	- 2,0%	169,20	2,8%
Rhône-Alpes	676,58	12,0%	- 2,0%	690,23	11,8%	- 3,8%	717,60	11,8%
Total des financements Personnes physiques	5 656,15	100,0%	- 3,2%	5 843,75	100,0%	- 4,0%	6 088,97	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Carte 4.4 : Répartition régionale au 31.12.2014 des encours sur les PP selon le siège des CIL



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (10,69 millions d'euros d'encours de financements au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Comme le montre le Tableau 4.11 ci-dessus, les collecteurs domiciliés en Île-de-France sont les principaux financeurs avec une quote-part de 50,2% des encours, suivis par ceux de la région Rhône-Alpes avec 12,0%, puis ceux de l'Aquitaine avec 7,9%. La répartition régionale des encours de financements aux personnes physiques selon le siège des collecteurs se distingue ainsi par un poids relatif accru de la région Rhône-Alpes et par une surreprésentation des organismes franciliens, en adéquation avec leur statut de collecteurs nationaux. On observe enfin qu'aucune autre région ne détient des encours atteignant 5% du total national.

4.3.3.2 Rendement des financements accordés aux personnes physiques

Le rendement des financements accordés aux personnes physiques est présenté dans le Tableau 4.12 ci-dessous. Comme pour les autres types de financements accordés par les collecteurs associés de l'UESL, les données collectées par l'Agence permettent la détermination de ce rendement pour les financements accordés par les CIL dont les données définitives sont exploitables sur la période analysée. Suite à l'amélioration de la qualité des données transmises, les encours de financements de ces CIL aux personnes physiques représentent la totalité de l'encours en 2014 et en 2013 contre 97,2% en 2012.

Sous cette réserve, le rendement nominal des financements octroyés par les CIL aux personnes physiques est croissant de façon continue depuis 2010³⁰ et atteint 1,50% en 2014, ce qui fait une moyenne de 1,44% sur les trois dernières années. Le rendement réel qui en découle est positif sur la période étant donnée la faiblesse du taux d'inflation.

Tableau 4.12 : Rendement des prêts aux personnes physiques de 2012 à 2014

Rubriques	Données en millions d'euros			
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Financements Personnes physiques à l'ouverture	5 843,81	6 088,75	6 349,63	6 094,06
Financements Personnes physiques à la clôture	5 656,15	5 843,75	5 919,77	5 806,56
Moyenne Financements Personnes physiques (A)	5 749,98	5 966,25	6 134,70	5 950,31
Revenus Financements Personnes physiques (B)	86,11	85,89	85,48	85,83
Rendement Financements Personnes physiques (C)=(B)/(A)	+ 1,50%	+ 1,44%	+ 1,39%	+ 1,44%
Taux d'inflation (IPCH) (D)	0,61%	0,99%	2,22%	1,27%
Rendement réel Financements PP (E)=(C-D)	+ 0,89%	+ 0,45%	- 0,83%	+ 0,17%
Rendement Placement sans risque (OAT TEC 10) (F)	1,64%	2,21%	2,52%	2,12%
Avantage de taux concédé (G)=(F-C)	+ 0,14%	+ 0,77%	+ 1,13%	+ 0,68%
Valeur de l'avantage de taux concédé (H)=(A)×(G)	8,19	45,94	69,27	41,13

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - INSEE pour le taux d'inflation (voir page 184) - AFT pour le rendement OAT TEC 10 (voir page 185)

En comparaison avec un actif considéré comme sans risque, tel que les OAT-TEC 10 ans, le rendement des prêts aux personnes physiques s'avère inférieur, conférant ainsi un avantage de taux aux personnes physiques financées. Cet avantage de taux est en moyenne de 0,68% sur la période analysée, ce qui correspond à un montant annuel moyen de 41,1 millions d'euros qui s'analyse comme une prime de risque négative pour les collecteurs.

4.3.3.3 Structure par terme des financements accordés aux personnes physiques

La structure par terme des financements accordés aux personnes physiques est présentée dans le Tableau 4.13 de la page suivante. Avant toute chose, il convient d'observer que la qualité des données recueillies s'est considérablement améliorée depuis l'exercice 2010, la part des échéanciers indisponibles ou incohérents étant passée de 23,0% en 2010 à 19,2% en 2011, pour atteindre un niveau non significatif de 0,16% en 2012 et de 0,14% en 2013 et en 2014 (soit 7,8 millions d'euros pour un encours de 5 656,1 millions d'euros).

³⁰ Cf. édition 2012 du Rapport Annuel Statistique et Financier disponible sur www.ancols.fr.

Tableau 4.13 : Structure par terme des financements aux personnes physiques au 31.12.2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Valeurs annuelles							Cumuls progressifs	
	Prêts accession directs	Prêts accession indirects	Prêts travaux	Prêts locatifs	Autres prêts	Totaux		Montant	%
						Montant	%		
Encours PPP	3 845,05	251,81	945,56	611,63	2,09	5 656,15	100,00%		
Sommes échues	28,80	0,03	29,71	409,96	0,30	468,81	8,29%	468,81	8,29%
Échéance à N+1	378,90	0,31	284,61	88,63	1,05	753,49	13,32%	1 222,29	21,61%
Échéance à N+2	342,10	0,28	226,89	35,35	0,50	605,12	10,70%	1 827,41	32,31%
Échéance à N+3	310,05	0,11	164,12	10,15	0,16	484,58	8,57%	2 312,00	40,88%
Échéance à N+4	289,83	0,10	98,96	3,84	0,02	392,76	6,94%	2 704,76	47,82%
Échéance à N+5	266,04	0,13	40,16	2,42	0,01	308,75	5,46%	3 013,50	53,28%
Échéance à N+6	240,76	0,90	30,63	2,20	0,00	274,50	4,85%	3 288,00	58,13%
Échéance à N+7	221,25	6,38	24,57	1,74	0,00	253,94	4,49%	3 541,94	62,62%
Échéance à N+8	199,03	2,49	21,87	1,62	0,00	225,01	3,98%	3 766,95	66,60%
Échéance à N+9	180,84	0,10	14,15	1,21	0,00	196,29	3,47%	3 963,24	70,07%
Échéance à N+10	159,50	0,07	5,52	0,48	0,00	165,57	2,93%	4 128,81	73,00%
Échéance à N+11	137,75	0,11	0,85	1,03	0,00	139,75	2,47%	4 268,56	75,47%
Échéance à N+12	125,75	0,22	0,59	6,13	0,00	132,70	2,35%	4 401,26	77,81%
Échéance à N+13	105,65	1,18	0,48	9,31	0,00	116,63	2,06%	4 517,89	79,88%
Échéance à N+14	88,31	1,62	0,31	5,37	0,00	95,62	1,69%	4 613,50	81,57%
Échéance à N+15	70,31	1,44	0,10	4,82	0,00	76,68	1,36%	4 690,18	82,92%
Échéance à N+16	60,31	2,33	0,91	2,13	0,00	65,69	1,16%	4 755,87	84,08%
Échéance à N+17	62,45	1,82	0,02	1,79	0,00	66,09	1,17%	4 821,96	85,25%
Échéance à N+18	53,79	2,08	0,00	0,52	0,00	56,41	1,00%	4 878,36	86,25%
Échéance à N+19	42,75	9,58	0,00	0,25	0,00	52,58	0,93%	4 930,94	87,18%
Échéance à N+20	72,32	86,60	0,00	8,51	0,00	167,44	2,96%	5 098,38	90,14%
Échéance de N+21 à N+25	217,98	124,57	0,00	2,87		345,42	6,11%	5 443,80	96,25%
Échéance de N+26 à N+30	154,78	6,01	0,00	0,07		160,87	2,84%	5 604,67	99,09%
Échéance de N+31 à N+35	28,25	1,14		0,28		29,67	0,52%	5 634,34	99,61%
Échéance de N+36 à N+40	0,60	2,22		1,14		3,96	0,07%	5 638,30	99,68%
Échéance à N+41 et au-delà	0,06		0,20	9,81		10,07	0,18%	5 648,37	99,86%
Échéanciers incohérents ou indisponibles	6,88	0,00	0,89	0,00	0,00	7,77	0,14%	5 656,15	100,00%

Les échéances indisponibles ou incohérentes correspondent aux encours non ventilés par les organismes collecteurs ou à des écarts de ventilation.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Ce tableau montre que la proportion de prêts ayant une échéance inférieure ou égale à dix ans est égale à 73,0% contre 53,1% pour les encours de prêts aux personnes morales (cf. Tableau 4.6, page 105). Les encours de prêts à personnes physiques se révèlent donc plus liquides que ceux des prêts aux personnes morales. Néanmoins, la dynamique de la structure par terme varie selon le type de financements accordés aux personnes physiques.

Les prêts travaux étant accordés, sauf cas exceptionnel, pour une durée maximale de dix ans, l'encours total des prêts travaux devient liquide à plus de 99% en dix ans et la proportion des prêts ayant une échéance maximale à cinq ans est de 89,3%.

Les prêts accession directs sont à échoir à 68,1% d'ici dix ans et à 99,1% d'ici 30 ans. Les prêts accession indirects, qui correspondent aux baux à construire dans le cadre du PASS-FONCIER, ne sont pas liquides avant une vingtaine d'années, terme normal du PASS-FONCIER bail à construire. Bien que les orientations fixées pour la période 2012-2014 conduisent à une disparition de ce mode de financement, il faut noter que cet important différé étant total (principal et intérêts), cette forme de financement impacte à court terme les capacités d'intervention des collecteurs (incidence négative sur le renouvellement des ressources issues des retours de prêts) et les possibilités de couverture de leurs charges de fonctionnement (absence de produits financiers). En ce qui concerne la version sous forme de prêt avec différé, l'impact sur la couverture des charges de fonctionnement disparaît puisque les intérêts sont payés mensuellement, le différé ne portant que sur le capital. En revanche, l'impact sur les capacités d'intervention des collecteurs est identique car, le différé d'amortissement, qui peut atteindre 25 ans, est égal à



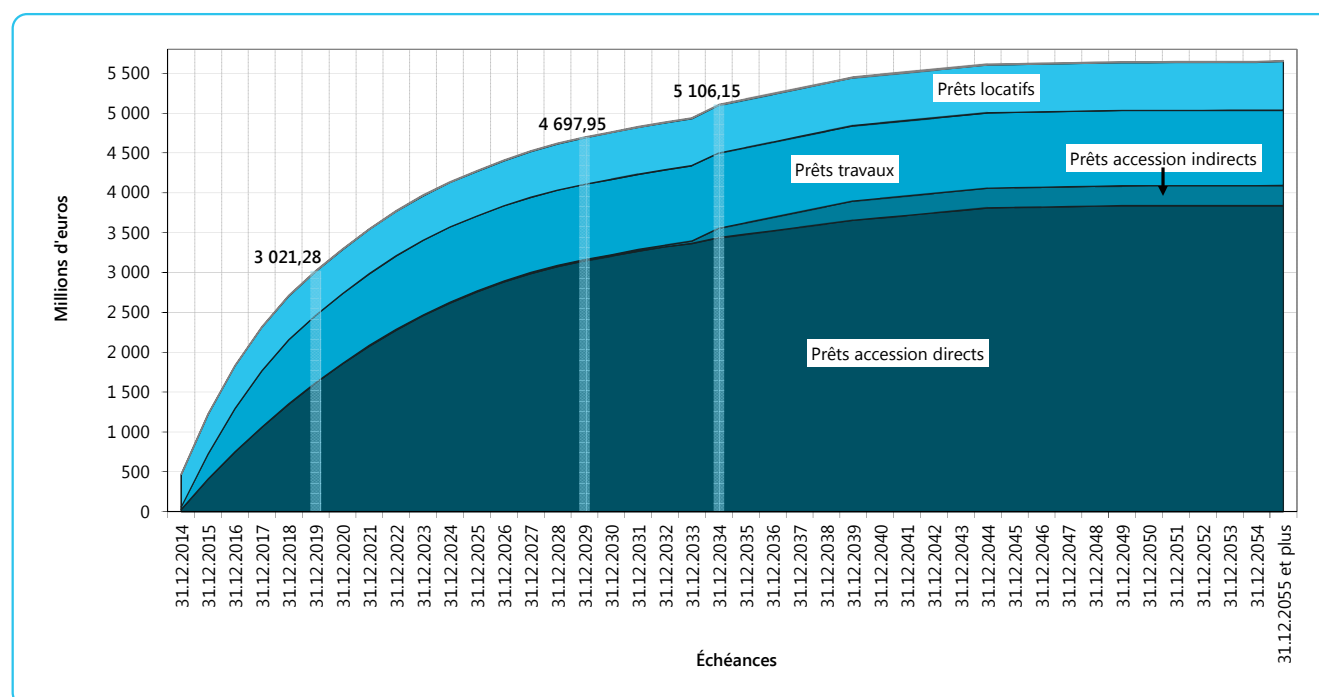
la plus longue des durées des autres prêts concourant au financement de l'opération, à l'exclusion du PTZ (prêt à taux zéro) et dans la limite d'un maximum de 25 ans. Toutefois, les remboursements anticipés provoqués par la vente du bien réduisent l'encours de ce type de prêt.

Les prêts locatifs sont composés de gages d'espèce auprès des bailleurs, d'avances de dépôts de garantie LOCA-PASS et de mises en jeu de garanties de loyer et charges LOCA-PASS. Les avances de dépôt de garantie sont octroyées pour une durée maximum de 3 ans. Les mises en jeu de garanties LOCA-PASS génèrent des créances à rembourser par le locataire sur une durée maximale de 3 ans. L'échéancier indique donc en toute logique que les prêts locatifs sont principalement recouvrables dans les trois ans, mais ils subissent un risque d'irrecouvrabilité très élevé qui se manifeste par le fort montant de sommes échues encore présentes dans l'échéancier. C'est pourquoi la proportion des prêts locatifs dont l'échéance est inférieure ou égale à 3 ans est de 89,0% en 2014. L'existence d'échéances supérieures à 4 ans s'explique en partie par des erreurs de classement en prêts locatifs de prêts destinés au financement du logement locatif intermédiaire privé qui constituent des prêts accession dans la nomenclature comptable ainsi que par les financements à terme non défini et les rééchelonnements qui peuvent être mis en place par les collecteurs pour des débiteurs en difficulté.

Quant aux autres prêts (destinés à financer la mobilité), ils sont liquides à 95,8% après 3 ans car normalement remboursables en 36 mois au maximum.

Le Graphique 4.4 ci-dessous permet de visualiser la structure cumulative par terme des différentes composantes des prêts aux personnes physiques illustrant l'analyse ainsi exposée. Le cumul des ressources totales issues des retours de prêts accordés aux personnes physiques serait d'environ 3,0 milliards d'euros d'ici 2019, 4,7 milliards d'euros d'ici 2029 et 5,1 milliards d'euros à un horizon de 20 ans, soit d'ici 2034.

Graphique 4.4 : Structure cumulative par terme des financements aux personnes physiques au 31.12.2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

4.3.3.4 Dépréciations et pertes liées aux financements accordés aux personnes physiques

Le risque de défaut inhérent aux financements accordés aux personnes physiques se matérialise par la dépréciation des créances détenues, mais il se traduit également par des provisions pour risques et des pertes

pour créances irrécouvrables. Tous ces éléments contribuent au chiffrage du coût du risque pour ce mode de financement.

Les données recueillies par l'Agence permettent la détermination de ces agrégats pour les CIL dont les données définitives sont exploitables sur la période étudiée, ce qui représente pour les clôtures des exercices 2014 et 2013 la totalité des encours contre 97,2% des encours en 2012. Les organismes pour lesquels les données sont disponibles n'étant pas les mêmes sur la période étudiée, il y a lieu de noter que les données issues des champs annuels ne forment pas une série dont les valeurs absolues sont comparables. En revanche, par construction, les valeurs relatives (c'est-à-dire les taux) restent comparables.

Tableau 4.14 : Dépréciations des financements aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Taux de dépréciation - Prêts à l'habitat en France		0,47%		0,42%		0,38%
Financements Personnes physiques à la clôture (A)	5 656,15	100,00%	5 843,75	100,00%	5 919,77	100,00%
Dépréciations imputées sur fonds P(S)EEC ^(*)	340,40	6,02%	360,95	6,18%	364,76	6,16%
Dépréciations non imputées sur fonds P(S)EEC	158,52	2,80%	173,15	2,96%	171,50	2,90%
Total Dépréciations Financements Personnes physiques (B)	498,93	8,82%	534,10	9,14%	536,27	9,06%
Taux de dépréciation - Financements PP (B)/(A)	8,82%		9,14%		9,06%	
(*) Dont Dépréciations sur prêts locatifs imputées sur fonds P(S)EEC	333,62	5,90%	354,96	6,07%	359,42	6,07%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - ACPR pour le taux de dépréciation des prêts à l'habitat en France (voir page 186)

L'observation des résultats obtenus sur le champ défini ci-dessus met en évidence un niveau de dépréciation des prêts aux personnes physiques particulièrement élevé. En effet, ce taux, qui diminue par rapport à 2013 contrairement à la tendance haussière observée jusqu'à 2013, s'élève à 8,82% au 31 décembre 2014, soit un niveau très largement supérieur à celui des prêts à l'habitat en France.³¹ Toutefois, il conviendrait de corriger ce taux du fait de la sur-sinistralité particulière des prêts locatifs (LOCA-PASS). Les données disponibles ne permettent pas de réaliser cette correction, mais on peut noter que les dépréciations imputées sur les fonds P(S)EEC au titre des prêts locatifs représentent 5,9% de l'encours total.

La prise en compte de la sinistralité réelle (pertes sur créances irrécouvrables) et des provisions pour risques, en complément des dépréciations, permet de déterminer le coût du risque (cf. Tableau 4.15 ci-dessous).

Tableau 4.15 : Coût du risque des financements aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Coût du risque - Prêts à l'habitat en France		0,09%		0,07%		0,07%
Financements Personnes physiques à l'ouverture	5 843,81	101,63%	6 088,75	102,05%	6 349,63	103,50%
Financements Personnes physiques à la clôture	5 656,15	98,37%	5 843,75	97,95%	5 919,77	96,50%
Moyenne Financements Personnes physiques (A)	5 749,98	100,00%	5 966,25	100,00%	6 134,70	100,00%
Créances irrécouvrables	57,95	1,01%	45,00	0,75%	49,64	0,81%
Dépréciations nettes : Dotations - Reprises	-35,17	-0,61%	-13,76	-0,23%	0,65	0,01%
Provisions nettes : Dotations - Reprises	(*)		(*)		(*)	
Pertes réelles et potentielles sur financements Personnes physiques (B)	22,78	0,40%	31,24	0,52%	50,29	0,82%
Coût du risque - Financements Personnes physiques (B)/(A)	0,40%		0,52%		0,82%	

(*) Les données sur les provisions pour risques et charges relatives aux encours de financements ne sont pas disponibles. Le coût du risque déterminé dans ce tableau peut donc être sous-estimé.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - ACPR pour le coût du risque des prêts à l'habitat en France (voir page 186)

³¹ Celui-ci se situe à 0,47% au 31 décembre 2014 selon les données de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur le financement de l'habitat.



Ce coût du risque s'élève à 0,40% au 31 décembre 2014, soit 0,13 point de moins qu'en 2013 et 0,42 point de moins qu'en 2012. Bien que largement supérieur au coût du risque des prêts à l'habitat en France (0,09% selon les données de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), ce coût du risque appelle deux observations :

- ▶ on observe une poursuite de la réduction du coût du risque des financements accordés aux personnes physiques, celui-ci passant de 1,04% en 2011³² à 0,40% en 2014 ;
- ▶ le rapprochement de l'évolution du coût du risque des financements aux personnes physiques avec celle des taux de dépréciation, qui en est l'une des composantes, permet d'observer que le taux de dépréciation diminue également sur l'exercice. Cependant, il demeure à un niveau élevé tandis que le coût du risque connaît une nette tendance baissière, ce qui signifie a priori une politique de dépréciation particulièrement prudente avec conjointement un coût de la sinistralité effective en diminution.

Par ailleurs, à l'instar des taux de dépréciation, l'impact des prêts locatifs devrait être isolé afin d'avoir une meilleure analyse du coût du risque des financements aux personnes physiques.

En résumé, nonobstant les réserves formulées sur l'analyse du niveau des dépréciations et du coût du risque, l'hypothèse d'une sinistralité significativement supérieure à celle des prêts à l'habitat en France est a priori probable. La conjonction du coût du risque qui en découle avec la prime de risque négative dégagée par les rendements, représente sur les trois derniers exercices un avantage annuel moyen de 75,91 millions d'euros³³ au profit des personnes bénéficiaires des prêts.

³² Cf. édition 2013 du Rapport Annuel Statistique et Financier disponible sur www.ancols.fr.

³³ 41,13 millions d'euros d'avantage de taux en moyenne annuelle (cf. Tableau 4.12, page 17) et 34,77 millions d'euros de moyenne annuelle pour les pertes réelles et potentielles sur les financements accordés.

5 ÉQUILIBRES STRUCTURELS ET TRÉSORERIE

Le présent chapitre analyse les grands agrégats explicatifs des équilibres structurels des organismes collecteurs. Ces données sont mises en perspective à travers une approche comparée des chiffres des principaux acteurs du périmètre « Action Logement », à savoir l'UESL, l'APAGL et l'AFL.

5.1 SYNTHÈSE DES ÉQUILIBRES STRUCTURELS ET DE LA TRÉSORERIE

Selon les données analysées, **les ressources stables des collecteurs augmentent de 0,7 milliard d'euros entre les exercices 2013 et 2014 pour s'établir à 21,1 milliards d'euros en 2014** (voir Tableau 5.15, page 136). Dans le même temps, **les encours d'emplois durables augmentent de 0,5 milliard d'euros pour s'établir à 18,9 milliards d'euros en 2014**. Il s'ensuit un accroissement du fonds de roulement qui passe de 2,0 milliards d'euros en 2013 à 2,2 milliards d'euros en 2014. Par ailleurs, **la prise en compte des retours prévus sur les encours de prêts et des remboursements à faire sur les dettes permet de prévoir le rythme de reconstitution du fonds de roulement des collecteurs, sans tenir compte des ressources nouvelles et des futurs emplois**. Ce processus permet d'**anticiper un niveau de fonds de roulement de 7,9 milliards d'euros d'ici dix ans** (voir Tableau 5.17, page 139), **hors ressources nouvelles et hors futurs emplois**. La poursuite de ce processus jusqu'au **recouvrement de toutes les créances et au remboursement de toutes les dettes se traduit par un fonds de roulement prospectif de 12,8 milliards d'euros à terme**, qui ne tient pas compte des ressources nouvelles, des futurs emplois et des risques de recouvrement des prêts accordés. Ce constat donne une **indication sur les capacités d'intervention des CIL au cours des prochaines années et constitue un point de référence à partir duquel peuvent être formulées des hypothèses quant aux ressources nouvelles et aux futurs emplois**, sachant que le résultat des dynamiques exposées ci-dessus se traduit en 2014 par **une hausse de 9,8% de la trésorerie hors collecte d'Action Logement qui passe de 1 318,9 millions d'euros en 2013 à 1 447,9 millions d'euros** (voir Tableau 5.11, page 133).

Les données comptables du **groupe AFL** mettent en évidence **un besoin de financement de 157,2 millions d'euros** (voir Tableau 5.13, page 134) **au titre des engagements résiduels sur les opérations en cours à la fin de l'exercice 2014**, sachant que **le groupe dispose à la même date d'une trésorerie en forte progression et qui s'élève à 686,4 millions d'euros** (voir Tableau 5.12, page 134), **l'excédent par rapport aux engagements actuels devant contribuer au financement d'opérations en cours de programmation** selon les informations communiquées par l'AFL à la date d'établissement du présent rapport.

Ces conclusions sont développées dans les sections suivantes qui détaillent les états de synthèse des principaux acteurs du mouvement « Action Logement » et présentent une analyse des ressources stables des collecteurs associés de l'UESL.

5.2 ÉTATS DE SYNTHÈSE

5.2.1 Collecteurs associés de l'UESL

La présentation des états de synthèse des collecteurs associés de l'UESL est réalisée en neutralisant les flux et soldes existant entre les organismes collecteurs afin de ne pas afficher des mouvements internes au secteur qui ne sont pas représentatifs de ressources réelles ni d'emplois effectifs (voir l'Annexe VIII en pages 279 et suivantes pour une présentation des flux entre collecteurs). Il est rappelé que compte tenu des données disponibles en 2012, deux séries de chiffres étaient analysées pour cet exercice. Une série dite « réelle » qui correspond aux

données des organismes dont les données définitives étaient exploitables, et une série dite « estimée » déterminée de la façon suivante :

- utilisation des données déclarées pour les organismes dont les données définitives étaient exploitables ;
- pour les organismes dont les données définitives n'étaient pas exploitables, utilisation des données provisoires lorsque ces dernières étaient disponibles ;
- lorsqu'il n'y avait pas de données provisoires pour l'agrégat concerné, celui-ci était estimé à partir des ratios observés pour les organismes dont les données définitives étaient exploitables. Par exemple, l'estimation des dépréciations avait été réalisée à partir du taux de dépréciation observé, celle du montant des charges de personnel et de sous-traitance a été faite à partir du ratio « Charges de personnel et sous-traitance »/« Collecte », etc.

Pour les exercices 2013 et 2014, tous les collecteurs ont fourni des données définitives exploitables, seule une série « réelle » est donc présentée dans les développements ci-dessous pour ces deux exercices.

5.2.1.1 Bilan agrégé des collecteurs associés de l'UESL

Le bilan agrégé des organismes collecteurs associés de l'UESL est présenté dans le Tableau 5.3 (page 125) ainsi que dans le Tableau 5.4 (page 126) pour l'actif, et dans le Tableau 5.5 (page 127) pour le passif.

L'évolution des principaux agrégats représentatifs des emplois a été analysée dans les chapitres 3 et 4.

À la clôture de l'exercice 2014, le total du bilan s'élève à 21,5 milliards d'euros en valeur brute, soit une valeur en hausse par rapport au niveau de 20,8 milliards d'euros observé à fin 2013, malgré la baisse à l'actif des prêts aux personnes physiques (passant de 5,9 milliards d'euros en 2013 à 5,7 milliards d'euros en 2014) et des créances rattachées aux autres participations (1,3 milliard d'euros en 2014 contre 1,4 milliard d'euros en 2013). Ces baisses sont en effet compensées par une augmentation du niveau des participations (atteignant 2 milliards d'euros en 2014 contre 1,8 milliard d'euros en 2013), des avances et financements accordés à l'UESL majoritairement destinés à l'AFL (s'établissant à 1,4 milliard d'euros en 2014 contre 1,1 milliard d'euros en 2013) et des prêts aux personnes morales (se montant à 6,1 milliards d'euros en 2014 contre 5,8 milliards d'euros en 2013).

L'actif immobilisé, principalement constitué des participations détenues et des encours de prêts accordés, représente l'essentiel de l'actif du bilan (88,0%).

Les principales évolutions relatives à la structure du passif sont :

- un endettement (hors collecte reçue sous forme de prêts) quasi inexistant en 2013 et qui atteint 0,6 milliard d'euros en 2014 du fait de la mobilisation de l'emprunt CDC ;
- la poursuite en 2014 de la hausse des réserves observée en 2013. Ainsi, les réserves comptables³⁴ passent de 3,6 milliards d'euros en 2013 à 3,7 milliards d'euros en 2014 et les fonds reçus sous forme de subventions³⁵ au titre de la PEEC passent de 9,9 milliards d'euros à 10,7 milliards d'euros, soit 51,1% du total du passif ;
- un report à nouveau débiteur en baisse qui s'établit désormais à 8,4 millions d'euros (contre 15,9 millions d'euros en 2013). Ce report à nouveau débiteur correspond aux déficits de gestion courante antérieurs non

³⁴ Cumul depuis l'origine des excédents annuels de fonctionnement générés par les organismes, principalement déterminés par la différence entre, d'une part, les prélèvements opérés sur les ressources de la PEEC et les produits des emplois et placements et, d'autre part, les charges de fonctionnement des organismes.

³⁵ Cumul depuis l'origine des soldes annuels entre la PEEC reçue sous forme de subventions et les subventions versées.

encore absorbés et sa réduction est la conséquence de l'amélioration des résultats de gestion observée au cours de l'exercice 2013 ;

- un renforcement des ressources issues de la collecte sous forme de prêts qui représente 22,2% du total du passif (soit 4,6 milliards d'euros), mais qui est à rembourser dans un délai maximum de vingt ans ;
- une importante baisse des provisions pour engagements à réaliser qui passent de 1,6 milliard d'euros à 0,7 milliard d'euros, soit 3,6% du passif. Sur le montant provisionné en 2013, 1,4 milliard d'euros concernait les politiques nationales et 1,1 milliard d'euros ont effectivement fait l'objet de versements sur la période 2014. À fin 2014, le financement du PNRU et du NPNRU qui représente 3 750 millions d'euros pour la période quinquennale 2015-2019 n'a pas fait l'objet d'une provision du fait des modalités de financement non encore déterminées.

La conjonction de l'évolution des agrégats évoqués ci-dessus avec les autres variations du bilan se traduit par une hausse de la trésorerie des CIL qui passe de 2 391,8 millions d'euros à 2 567,5 millions d'euros entre 2013 et 2014 (voir Tableau 5.6, page 128).

Parallèlement, les subventions à payer passent de 357,9 millions d'euros en 2013 à 367,8 millions d'euros en 2014. La trésorerie nette des dettes à court terme passe donc de 2 033,9 millions d'euros en 2013 à 2 200,0 millions d'euros en 2014, soit, après déduction de la collecte de l'année, une trésorerie nette disponible égale à 499,9 millions d'euros à fin 2014.

5.2.1.2 Compte de résultat agrégé des collecteurs associés de l'UESL

Le résultat des collecteurs associés de l'UESL est présenté selon les principes applicables aux CIL qui distinguent :

- un résultat de gestion courante traduisant l'excédent ou le déficit généré par le fonctionnement des organismes ;
- un « résultat technique » qui met en évidence le solde annuel des emplois et des ressources ayant financièrement la nature de charges et de produits. Ce solde lié aux opérations réglementaires ne donne pas lieu à un résultat affectable par l'Assemblée générale, mais impacte directement les réserves de fonds reçus sous forme de subventions.

Le modèle économique des collecteurs repose sur un schéma selon lequel les charges de fonctionnement sont couvertes par trois catégories de produits : les produits issus de l'activité (intérêts et frais facturés sur les prêts accordés, dividendes perçus au titre des participations détenues), les gains procurés par le placement des trésoreries disponibles et les prélèvements autorisés sur les ressources de la participation des employeurs afin de couvrir les charges de gestion.

L'analyse de l'évolution du résultat de gestion courante des collecteurs (cf. Tableau 5.1, page 122) montre que le résultat net comptable passe de 39,8 millions d'euros en 2013 à 32,9 millions d'euros en 2014, sachant que le flux réel de trésorerie inhérent au fonctionnement des collecteurs est déficitaire de 62,4 millions d'euros en 2014 contre 54,9 millions d'euros en 2013 (voir Tableau 2.12, page 53).

La baisse du résultat net ainsi observée en 2014 résulte principalement d'éléments courants. On observe que le résultat courant décroît, passant de 40,1 millions d'euros en 2013 à 31,0 millions d'euros en 2014, du fait notamment d'une dégradation du résultat d'exploitation qui passe de - 4,1 millions d'euros en 2013 à - 10,2 millions d'euros en 2014. Les facteurs explicatifs de la formation de ce résultat d'exploitation sont principalement les suivants :



- une baisse en 2014 des produits d'activité qui atteignent 241,4 millions d'euros contre 247,3 millions d'euros en 2013 ;
- une poursuite de la maîtrise des autres achats et charges externes (49,3 millions d'euros en 2013 contre 51,3 millions d'euros en 2013), permettant d'amoindrir la diminution de la marge opérationnelle ;
- une diminution de 3,5 millions d'euros des prélèvements nets réalisés par les CIL (atteignant 60,9 millions d'euros en 2014) qui résulte de l'effet des régularisations de prélèvements effectués à tort au cours d'exercices antérieurs (2,3 millions d'euros) combiné à une baisse des prélèvements pour frais généraux (qui passent de 41,2 millions d'euros en 2013 à 40,1 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 1,1 million d'euros).

Tableau 5.1 : Résultat net de gestion courante des collecteurs associés de l'UESL

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013			Exercice 2012	
	Réel	%	Réel	%		Montant estimé ⁽¹⁾	%
Dividendes et produits assimilés	12,70	5,3%	12,13	12,13	4,9%	10,65	4,3%
Produits Créances rattachées aux participations	58,63	24,3%	55,40	55,40	22,4%	54,74	22,1%
Produits Prêts Personnes morales	69,66	28,9%	76,25	76,25	30,8%	77,20	31,1%
Produits Prêts Personnes physiques	86,11	35,7%	85,89	85,89	34,7%	87,92	35,5%
Revenus issus des emplois	227,10	94,1%	229,66	229,66	92,9%	230,51	92,9%
Production	14,27	5,9%	17,66	17,66	7,1%	17,50	7,1%
Produits nets d'activité (I)	241,37	100,0%	247,32	247,32	100,0%	248,01	100,0%
Achats et charges externes (II)	49,33	20,4%	51,26	51,26	20,7%	52,42	21,1%
Marge opérationnelle (III=I-II)	192,04	79,6%	196,06	196,06	79,3%	195,58	78,9%
Personnel et sous-traitance (IV)	239,86	99,4%	240,63	240,63	97,3%	241,44	97,4%
Résultat brut d'exploitation (V=III-IV)	-47,82	-19,8%	-44,57	-44,57	-18,0%	-45,86	-18,5%
Autres produits d'exploitation	3,86	1,6%	3,69	3,69	1,5%	3,50	1,4%
Reprises d'exploitation	5,83	2,4%	5,80	5,80	2,3%	5,25	2,1%
Autres charges d'exploitation ^(*)	-20,29	-8,4%	-20,66	-20,66	-8,4%	-18,66	-7,5%
Dotations d'exploitation	-12,67	-5,2%	-12,78	-12,78	-5,2%	-12,44	-5,0%
Résultat d'exploitation avant prélèvements	-71,09	-29,5%	-68,51	-68,51	-27,7%	-68,21	-27,5%
Prélèvements retraités	60,88	25,2%	64,37	64,37	26,0%	68,35	27,6%
Résultat d'exploitation	-10,21	-4,2%	-4,14	-4,14	-1,7%	0,15	0,1%
Gains nets sur VMP	16,59	6,9%	17,31	17,31	7,0%	17,51	7,1%
Autres produits financiers	15,76	6,5%	19,64	19,64	7,9%	13,45	5,4%
Reprises financières	49,91	20,7%	55,28	55,28	22,4%	45,65	18,4%
Intérêts et charges assimilées	-3,88	-1,6%	-5,42	-5,42	-2,2%	-4,05	-1,6%
Autres charges financières	-0,12	0,0%	-0,36	-0,36	-0,1%	-1,35	-0,5%
Dotations financières	-37,10	-15,4%	-42,23	-42,23	-17,1%	-42,68	-17,2%
Résultat courant	30,96	12,8%	40,08	40,08	16,2%	28,69	11,6%
Résultat de cessions d'immobilisations	4,21	1,7%	2,06	2,06	0,8%	15,38	6,2%
Reprises et autres produits exceptionnels	6,17	2,6%	8,06	8,06	3,3%	5,95	2,4%
Dotations et autres charges exceptionnelles	-2,71	-1,1%	-3,28	-3,28	-1,3%	-3,31	-1,3%
Résultat net avant impôts	38,64	16,0%	46,92	46,92	19,0%	46,71	18,8%
Impôts sur les sociétés	-5,71	-2,4%	-7,14	-7,14	-2,9%	-4,09	-1,7%
Résultat net comptable	32,93	13,6%	39,78	39,78	16,1%	42,61	17,2%
(*) Dont Créances irrécouvrables imputées sur la gestion	-16,63	-6,9%	-17,00	-17,00	-6,9%	-15,11	-6,1%

(1) Pour les organismes dont les données définitives ne sont pas disponibles, utilisation des données provisoires. Pour les agrégats qui ne sont pas disponibles en données provisoires, estimation à partir des ratios des organismes ayant fourni des données définitives.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Les dynamiques énumérées ci-dessus aboutissent à un résultat d'exploitation avant prélèvements qui demeure déficitaire et passe de - 68,5 millions d'euros à - 71,1 millions d'euros entre 2013 et 2014. Les ressources propres générées par l'activité des organismes ne permettent donc pas de couvrir leurs charges de fonctionnement. Cette

insuffisance des ressources propres n'est pas suffisamment couverte par le niveau de prélèvements nets qui atteint 60,9 millions d'euros, d'où un résultat d'exploitation négatif de - 10,2 millions d'euros.

La prise en compte des éléments financiers accentue la baisse du résultat courant qui décroît ainsi de 9,1 millions d'euros entre 2013 et 2014 pour s'établir à 31,0 millions d'euros. Parallèlement, le résultat de cessions d'immobilisations s'établit à 4,2 millions d'euros en légère hausse par rapport à 2013.

La baisse de 6,9 millions d'euros du résultat net de gestion courante des CIL (32,9 millions d'euros en 2014 contre 39,8 millions d'euros en 2013) observée en 2014, résultant de la conjonction des évolutions analysées ci-dessus (dégradation de l'équilibre d'exploitation ainsi que du résultat financier partiellement compensée par un résultat exceptionnel positif) masque donc une relative stabilité des coûts de gestion des collecteurs.

Quant au « résultat technique » présenté sur le Tableau 5.2 (page 124), il met en évidence deux phénomènes importants :

- une diminution des subventions versées (passant de 1 578,5 millions d'euros en 2013 à 1 514,3 millions d'euros en 2014) qui demeurent inférieures aux subventions reçues qui se montent quant à elles à 1 625,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2014. Cette baisse des subventions versées est essentiellement liée aux politiques nationales qui diminuent de 5,1% par rapport à 2013 ;
- une reprise nette de provisions de 884,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 (contre une dotation nette de 114,7 millions d'euros en 2013) qui comme expliqué ci-dessus trouve son origine dans le non-provisionnement du financement du PNRU et du NPNRU qui représente 3 750 millions d'euros pour la période quinquennale 2015-2019 du fait des modalités de financement non encore déterminées.

Ces évolutions se traduisent par une contribution positive de l'exercice 2014 aux réserves comptables de fonds issus de la participation définitivement acquis aux collecteurs pour 800,7 millions d'euros, ce qui traduit une nette amélioration après une contribution négative de 16,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2013. En effet, en application des « décrets-enveloppes » et des règles comptables, le résultat technique suit un mouvement cyclique triennal. L'exercice 2012 ayant été la première année de la période triennale 2012-2014, les subventions liées au financement des politiques nationales avaient fait l'objet d'une charge et d'une provision pour toute la période triennale, d'où un résultat technique fortement négatif de 1 616,6 millions d'euros en 2012. Sur les deux exercices suivants, les collecteurs reprennent les provisions constituées afin de couvrir les charges effectives de financement des politiques nationales, ce qui permet une amélioration mécanique du résultat technique en 2013 et en 2014.



Tableau 5.2 : Résultat « technique » des collecteurs associés de l'UESL

Données globales

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Total réel	%	Total réel	%	Montant estimé ⁽¹⁾	%
Subventions reçues	1 526,50	93,9%	1 512,76	93,8%	1 489,89	100,1%
Fonds échus et prescrits	98,94	6,1%	100,29	6,2%	-0,78	-0,1%
Subventions reçues et fonds assimilés (I)	1 625,44	100,0%	1 613,05	100,0%	1 489,11	100,0%
Solde de péréquation et de mutualisation (II)	-45,85	-2,8%	-1,24	-0,1%	22,10	1,5%
Politiques nationales	1 206,01	74,2%	1 270,75	78,8%	1 308,14	87,8%
Filiales et entreprises liées	52,03	3,2%	52,21	3,2%	18,65	1,3%
Autres participations	29,96	1,8%	36,41	2,3%	17,51	1,2%
Autres personnes morales	153,02	9,5%	163,22	10,1%	83,97	5,6%
Personnes physiques	73,32	4,5%	55,93	3,5%	38,76	2,6%
Subventions versées (III)	1 514,34	93,2%	1 578,52	97,9%	1 467,02	98,5%
Créances irrécouvrables et transformations (IV)	41,13	2,5%	35,09	2,2%	37,44	2,5%
Participation au fonds de garantie ANPEEC (V)						
Prélèvements pour frais de gestion (VI)	82,37	5,1%	84,05	5,2%	88,97	6,0%
Intérêts et charges assimilées mutualisés (VII)	11,07	0,7%	11,63	0,7%	12,95	0,9%
Dotations aux dépréciations et provisions	699,67	43,0%	1 299,70	80,6%	1 697,61	114,0%
Reprises sur dépréciations et provisions	-1 584,58	-97,5%	-1 414,41	-87,7%	-222,02	-14,9%
Dotations nettes des reprises (VIII)	-884,91	-54,4%	-114,70	-7,1%	1 475,59	99,1%
Report des ressources non affectées	1 505,61	92,6%	1 472,34	91,3%	1 423,05	95,6%
Transfert des ressources non affectées	-1 520,53	-93,5%	-1 505,61	-93,3%	-1 468,87	-98,6%
Impact du décalage d'emploi de la PEC (IX)	-14,92	-0,9%	-33,27	-2,1%	-45,82	-3,1%
Résultat calculé (X = I+II-III-IV-V-VI-VII-VIII+IX)	800,65	49,2%	-16,05	-1,0%	-1 616,59	-108,6%
Solde d'opérations sur fonds affectés (XI)	-799,94		15,77			
Écarts d'analyse (XII = X + XI)	0,72		-0,28			

Données par secteurs d'activité

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014					Exercice 2013	
	Fonds PEEC	Fonds PSEEC	Fonds PEAEAC	Total réel	%	Total réel	%
Subventions reçues	1 500,25	4,10	22,14	1 526,50	93,9%	1 512,76	93,8%
Fonds échus et prescrits	98,30	0,64		98,94	6,1%	100,29	6,2%
Subventions reçues et fonds assimilés (I)	1 598,55	4,75	22,14	1 625,44	100,0%	1 613,05	100,0%
Solde de péréquation et de mutualisation (II)	-45,85			-45,85	-2,8%	-1,24	-0,1%
Politiques nationales	1 206,01			1 206,01	74,2%	1 270,75	78,8%
Filiales et entreprises liées	52,03			52,03	3,2%	52,21	3,2%
Autres participations	29,96			29,96	1,8%	36,41	2,3%
Autres personnes morales	153,32	-0,30		153,02	9,5%	163,22	10,1%
Personnes physiques	72,74	0,09	0,49	73,32	4,5%	55,93	3,5%
Subventions versées (III)	1 514,06	-0,21	0,49	1 514,34	93,2%	1 578,52	97,9%
Créances irrécouvrables et transformations (IV)	41,02	0,11		41,13	2,5%	35,09	2,2%
Participation au fonds de garantie ANPEEC (V)							
Prélèvements pour frais de gestion (VI)	81,25		1,12	82,37	5,1%	84,05	5,2%
Intérêts et charges assimilées mutualisés (VII)	11,07			11,07	0,7%	11,63	0,7%
Dotations aux dépréciations et provisions	695,88	3,74	0,05	699,67	43,0%	1 299,70	80,6%
Reprises sur dépréciations et provisions	-1 583,55	-1,01	-0,01	-1 584,58	-97,5%	-1 414,41	-87,7%
Dotations nettes des reprises (VIII)	-887,68	2,74	0,03	-884,91	-54,4%	-114,70	-7,1%
Report des ressources non affectées	1 480,33	3,03	22,25	1 505,61	92,6%	1 472,34	91,3%
Transfert des ressources non affectées	-1 494,30	-4,10	-22,13	-1 520,53	-93,5%	-1 505,61	-93,3%
Impact du décalage d'emploi de la PEC (IX)	-13,97	-1,07	0,12	-14,92	-0,9%	-33,27	-2,1%
Résultat calculé (X = I+II-III-IV-V-VI-VII-VIII+IX)	779,00	1,03	20,61	800,65	49,2%	-16,05	-1,0%
Solde d'opérations sur fonds affectés (XI)	-783,47	3,36	-19,82	-799,94		15,77	
Écarts d'analyse (XII = X + XI)	-4,47	4,39	0,79	0,72		-0,28	

(1) Pour les organismes dont les données définitives ne sont pas disponibles, utilisation des données provisoires. Pour les agrégats qui ne sont pas disponibles en données provisoires, estimation à partir des ratios des organismes ayant fourni des données définitives.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Tableau 5.3 : Bilan agrégé des collecteurs associés de l'UESL - Actif - Données globales

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Total réel	%	Total réel	%	Montant estimé ⁽¹⁾	%
Terrains et immeubles	56,77	0,3%	57,55	0,3%	55,69	0,3%
- Amortissements et dépréciations	-25,36	-0,1%	-24,40	-0,1%	-23,37	-0,1%
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	52,60	0,2%	52,12	0,3%	51,64	0,2%
- Amortissements et dépréciations	-41,01	-0,2%	-41,05	-0,2%	-38,93	-0,2%
Participations	2 004,75	9,3%	1 811,70	8,7%	1 639,66	7,9%
- Dépréciations	-20,71	-0,1%	-20,26	-0,1%	-23,49	-0,1%
Solde UESL/Collecteurs - Avances et financements	1 361,22	6,3%	1 148,32	5,5%	977,38	4,7%
- Dépréciations						
Créances rattachées : Filiales et entreprises liées	2 310,08	10,7%	2 211,70	10,6%	2 225,60	10,7%
- Dépréciations	-13,01	-0,1%	-13,40	-0,1%	-14,46	-0,1%
Créances rattachées : Autres participations	1 334,11	6,2%	1 434,54	6,9%	1 459,94	7,0%
- Dépréciations	-0,01	0,0%	-4,20	0,0%	-4,86	0,0%
Prêts aux autres personnes morales et organismes	6 064,13	28,2%	5 758,71	27,7%	5 850,83	28,2%
- Dépréciations	-19,70	-0,1%	-13,68	-0,1%	-17,44	-0,1%
Prêts aux personnes physiques	5 684,94	26,4%	5 867,88	28,2%	6 108,43	29,5%
- Dépréciations	-498,99	-2,3%	-534,13	-2,6%	-551,57	-2,7%
Autres immobilisations financières	63,13	0,3%	59,51	0,3%	55,56	0,3%
- Dépréciations	-3,28	0,0%	-2,49	0,0%	-2,88	0,0%
I - Actif immobilisé brut	18 931,73	88,0%	18 402,03	88,4%	18 424,74	88,8%
<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>-622,07</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-653,61</i>	<i>-3,1%</i>	<i>-677,00</i>	<i>-3,3%</i>
Actif immobilisé net	18 309,65	85,1%	17 748,42	85,2%	17 747,73	85,6%
Créances usagers et comptes rattachés	3,92	0,0%	3,04	0,0%	2,54	0,0%
- Dépréciations	-3,17	0,0%	-2,93	0,0%	-2,35	0,0%
Créances pour transferts et subventions à recevoir			0,13	0,0%		
- Dépréciations						
Solde UESL/Collecteurs - Opérations courantes	6,03	0,0%	21,44	0,1%	30,75	0,1%
- Dépréciations						
Autres créances	20,10	0,1%	16,37	0,1%	11,70	0,1%
- Dépréciations	-0,80	0,0%	-0,94	0,0%	-0,97	0,0%
II - Actif réalisable brut	30,05	0,1%	40,97	0,2%	45,00	0,2%
<i>Dépréciations</i>	<i>-3,97</i>	<i>0,0%</i>	<i>-3,87</i>	<i>0,0%</i>	<i>-3,32</i>	<i>0,0%</i>
Actif réalisable net	26,07	0,1%	37,10	0,2%	41,68	0,2%
Valeurs mobilières de placement	649,42	3,0%	588,83	2,8%	430,80	2,1%
- Dépréciations	-0,62	0,0%	-0,48	0,0%	-0,49	0,0%
Disponibilités nettes	1 918,06	8,9%	1 802,96	8,7%	1 858,93	9,0%
III - Trésorerie	2 567,48	11,9%	2 391,79	11,5%	2 289,73	11,0%
<i>Dépréciations</i>	<i>-0,62</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,48</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,49</i>	<i>0,0%</i>
Trésorerie nette	2 566,86	11,9%	2 391,31	11,5%	2 289,24	11,0%
IV - Comptes de régularisation	2,51	0,0%	4,56	0,0%	4,58	0,0%
V - Comptes de liaison entre fonds et écarts	-13,88	-0,1%	-16,87	-0,1%	-24,93	-0,1%
Actif total brut (I + II + III + IV + V)	21 517,89	100,0%	20 822,48	100,0%	20 739,11	100,0%
<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>-626,66</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-657,96</i>	<i>-3,2%</i>	<i>-680,81</i>	<i>-3,3%</i>
Actif total net	20 891,23	97,1%	20 164,53	96,8%	20 058,30	96,7%

(1) Pour les organismes dont les données définitives ne sont pas disponibles, utilisation des données provisoires. Pour les agrégats qui ne sont pas disponibles en données provisoires, estimation à partir des ratios des organismes ayant fourni des données définitives.

Il faut signaler que la ligne « Comptes de liaison entre fonds et écarts » devrait être nulle au total. La qualité des données recueillies et le niveau de détail de ces données pour certains organismes ne permettent pas de vérifier cet équilibre. Toutefois, l'écart résiduel ne représente, en valeur relative, que 0,1% du total du bilan en 2013 comme en 2014. Il peut donc être considéré comme non significatif au regard des tendances mises en évidence.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



Tableau 5.4 : Bilan agrégé des collecteurs associés de l'UESL - Actif - Données par secteurs d'activité

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013	
	Fonds PEEC	Fonds PSEEC	Fonds PEAEC	Gestion courante	Total réel	%	Total réel	%
Terrains et immeubles				56,77	56,77	0,3%	57,55	0,3%
- Amortissements et dépréciations				-25,36	-25,36	-0,1%	-24,40	-0,1%
Autres immobilisations incorporelles et corporelles				52,60	52,60	0,2%	52,12	0,3%
- Amortissements et dépréciations				-41,01	-41,01	-0,2%	-41,05	-0,2%
Participations	1 631,88	372,25		0,61	2 004,75	9,3%	1 811,70	8,7%
- Dépréciations	-0,01	-6,37		-14,34	-20,71	-0,1%	-20,26	-0,1%
Solde UESL/Collecteurs - Avances et financements	1 362,29			-1,07	1 361,22	6,3%	1 148,32	5,5%
- Dépréciations								
Créances rattachées : Filiales et entreprises liées	2 231,71	69,19		9,19	2 310,08	10,7%	2 211,70	10,6%
- Dépréciations		-0,11		-12,89	-13,01	-0,1%	-13,40	-0,1%
Créances rattachées : Autres participations	1 319,11	9,43		5,57	1 334,11	6,2%	1 434,54	6,9%
- Dépréciations				-0,01	-0,01	0,0%	-4,20	0,0%
Prêts aux autres personnes morales et organismes	6 051,19	12,94			6 064,13	28,2%	5 758,71	27,7%
- Dépréciations	-2,77	-0,33		-16,59	-19,70	-0,1%	-13,68	-0,1%
Prêts aux personnes physiques	5 473,19	182,96	28,79		5 684,94	26,4%	5 867,88	28,2%
- Dépréciations	-337,71	-2,69	-0,07	-158,52	-498,99	-2,3%	-534,13	-2,6%
Autres immobilisations financières	0,04			63,09	63,13	0,3%	59,51	0,3%
- Dépréciations				-3,28	-3,28	0,0%	-2,49	0,0%
I - Actif immobilisé brut	18 069,41	646,77	28,79	186,75	18 931,73	88,0%	18 402,03	88,4%
<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>-340,49</i>	<i>-9,50</i>	<i>-0,07</i>	<i>-272,01</i>	<i>-622,07</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-653,61</i>	<i>-3,1%</i>
Actif immobilisé net	17 728,92	637,26	28,73	-85,26	18 309,65	85,1%	17 748,42	85,2%
Créances usagers et comptes rattachés				3,92	3,92	0,0%	3,04	0,0%
- Dépréciations				-3,17	-3,17	0,0%	-2,93	0,0%
Créances pour transferts et subventions à recevoir							0,13	0,0%
- Dépréciations								
Solde UESL/Collecteurs - Opérations courantes	6,03				6,03	0,0%	21,44	0,1%
- Dépréciations								
Autres créances				20,10	20,10	0,1%	16,37	0,1%
- Dépréciations				-0,80	-0,80	0,0%	-0,94	0,0%
II - Actif réalisable brut	6,03			24,02	30,05	0,1%	40,97	0,2%
<i>Dépréciations</i>				<i>-3,97</i>	<i>-3,97</i>	<i>0,0%</i>	<i>-3,87</i>	<i>0,0%</i>
Actif réalisable net	6,03			20,05	26,07	0,1%	37,10	0,2%
Valeurs mobilières de placement				649,42	649,42	3,0%	588,83	2,8%
- Dépréciations				-0,62	-0,62	0,0%	-0,48	0,0%
Disponibilités nettes				1 918,06	1 918,06	8,9%	1 802,96	8,7%
III - Trésorerie				2 567,48	2 567,48	11,9%	2 391,79	11,5%
<i>Dépréciations</i>				<i>-0,62</i>	<i>-0,62</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,48</i>	<i>0,0%</i>
Trésorerie nette				2 566,86	2 566,86	11,9%	2 391,31	11,5%
IV - Comptes de régularisation				2,51	2,51	0,0%	4,56	0,0%
V - Comptes de liaison entre fonds et écarts	1 948,96	295,75	107,22	-2 365,80	-13,88	-0,1%	-16,87	-0,1%
Actif total brut (I + II + III + IV + V)	20 024,40	942,51	136,01	414,96	21 517,89	100,0%	20 822,48	100,0%
<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>-340,49</i>	<i>-9,50</i>	<i>-0,07</i>	<i>-276,60</i>	<i>-626,66</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-657,96</i>	<i>-3,2%</i>
Actif total net	19 683,90	933,01	135,95	138,36	20 891,23	97,1%	20 164,53	96,8%

Il faut signaler que la ligne « Comptes de liaison entre fonds et écarts » devrait être nulle au total. La qualité des données recueillies et le niveau de détail de ces données pour certains organismes ne permettent pas de vérifier cet équilibre. Toutefois, l'écart résiduel ne représente, en valeur relative, plus que 0,1% du total du bilan en 2013 comme en 2014. Il peut donc être considéré comme non significatif au regard des tendances mises en évidence.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2013 et 2014)

Tableau 5.5 : Bilan agrégé des collecteurs associés de l'UESL - Passif

Données globales			Données en millions d'euros			
Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Total réel	%	Total réel	%	Montant estimé ⁽¹⁾	%
Fonds associatifs sans droit de reprise	7,81	0,0%	19,93	0,1%	18,59	0,1%
Écarts de réévaluation	2,49	0,0%	2,49	0,0%	1,13	0,0%
Réserves	3 679,62	17,6%	3 635,25	18,0%	3 585,63	17,9%
Report à nouveau	-8,40	0,0%	-15,95	-0,1%	10,79	0,1%
Résultat de l'exercice	32,93	0,2%	39,78	0,2%	42,61	0,2%
Subventions d'investissement	0,04	0,0%	0,04	0,0%	0,04	0,0%
I - Fonds Propres	3 714,48	17,8%	3 681,54	18,3%	3 658,80	18,2%
Fonds reçus sous forme de subventions ^(*)	10 679,79	51,1%	9 864,74	48,9%	9 782,28	48,8%
Fonds reçus sous forme de prêts	4 631,48	22,2%	4 556,46	22,6%	4 502,27	22,4%
Fonds en vue de souscription de titres					0,03	0,0%
Provisions pour engagements à réaliser	746,12	3,6%	1 611,29	8,0%	1 756,01	8,8%
II - Fonds et dettes issus de la PEC	16 057,39	76,9%	16 032,48	79,5%	16 040,59	80,0%
Provisions pour risques	15,93	0,1%	17,07	0,1%	19,96	0,1%
Provisions pour charges	30,40	0,1%	27,30	0,1%	25,86	0,1%
III - Provisions	46,33	0,2%	44,38	0,2%	45,81	0,2%
IV - Dettes financières	638,40	3,1%	-5,47	0,0%	-6,85	0,0%
Dettes pour transferts et subventions à payer	367,82	1,8%	357,87	1,8%	271,14	1,4%
Autres dettes diverses	58,86	0,3%	51,67	0,3%	46,25	0,2%
V - Dettes courantes	426,68	2,0%	409,54	2,0%	317,39	1,6%
VI - Comptes de régularisation	7,94	0,0%	2,05	0,0%	2,55	0,0%
Passif total (I + II + III + IV + V + VI)	20 891,23	100,0%	20 164,53	100,0%	20 058,30	100,0%
(*) Dont Collecte en instance d'affectation	1 521,37	7,3%	1 506,45	7,5%	1 484,55	7,4%

Données par secteurs d'activité			Données en millions d'euros					
Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013	
	Fonds PEEC	Fonds PSEEC	Fonds PEAEC	Gestion courante	Total réel	%	Total réel	%
Fonds associatifs sans droit de reprise	2,69	0,01		5,11	7,81	0,0%	19,93	0,1%
Écarts de réévaluation				2,49	2,49	0,0%	2,49	0,0%
Réserves	3 082,20	597,41			3 679,62	17,6%	3 635,25	18,0%
Report à nouveau				-8,40	-8,40	0,0%	-15,95	-0,1%
Résultat de l'exercice				32,93	32,93	0,2%	39,78	0,2%
Subventions d'investissement				0,04	0,04	0,0%	0,04	0,0%
I - Fonds Propres	3 084,89	597,42		32,17	3 714,48	17,8%	3 681,54	18,3%
Fonds reçus sous forme de subventions ^(**)	10 296,01	247,89	135,89		10 679,79	51,1%	9 864,74	48,9%
Fonds reçus sous forme de prêts	4 543,78	87,69		0,01	4 631,48	22,2%	4 556,46	22,6%
Fonds en vue de souscription de titres								
Provisions pour engagements à réaliser	746,10	0,01	0,00		746,12	3,6%	1 611,29	8,0%
II - Fonds et dettes issus de la PEC	15 585,89	335,59	135,90	0,01	16 057,39	76,9%	16 032,48	79,5%
Provisions pour risques				15,93	15,93	0,1%	17,07	0,1%
Provisions pour charges				30,40	30,40	0,1%	27,30	0,1%
III - Provisions				46,33	46,33	0,2%	44,38	0,2%
IV - Dettes financières	645,36			-6,95	638,40	3,1%	-5,47	0,0%
Dettes pour transferts et subventions à payer	367,77		0,05		367,82	1,8%	357,87	1,8%
Autres dettes diverses				58,86	58,86	0,3%	51,67	0,3%
V - Dettes courantes	367,77		0,05	58,86	426,68	2,0%	409,54	2,0%
VI - Comptes de régularisation				7,94	7,94	0,0%	2,05	0,0%
Passif total (I + II + III + IV + V + VI)	19 683,90	933,01	135,95	138,36	20 891,23	100,0%	20 164,53	100,0%
(**) Dont Collecte en instance d'affectation	1 495,19	4,10	22,08		1 521,37	7,3%	1 506,45	7,5%

(1) Pour les organismes dont les données définitives ne sont pas disponibles, utilisation des données provisoires. Pour les agrégats qui ne sont pas disponibles en données provisoires, estimation à partir des ratios des organismes ayant fourni des données définitives.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



5.2.1.3 Trésorerie des collecteurs associés de l'UESL

Au 31 décembre 2014, la trésorerie globale des collecteurs associés de l'UESL s'élève à 2 567,5 millions d'euros, soit une trésorerie en hausse de 7,3% par rapport au 31 décembre 2013 (voir Tableau 5.6 ci-dessous). Les valeurs mobilières de placement sont en hausse par rapport à 2013 et s'établissent à 649,4 millions d'euros en 2014 contre 588,8 millions d'euros pour la période précédente. Elles représentent ainsi 25,3% du total de la trésorerie globale contre 24,6% en 2013. À l'instar des valeurs mobilières de placement, les disponibilités nettes croissent de 6,4% par rapport à 2013. Elles s'établissent à 1 918,1 millions d'euros, soit 74,7% de la trésorerie globale. La combinaison de ces deux évolutions explique la hausse de 7,3% de la trésorerie globale. Le taux de progression de celle-ci est en réalité plus important si l'on tient compte du faible accroissement de la collecte. En effet, après neutralisation de la collecte, la trésorerie disponible (trésorerie globale nette de la collecte) enregistre une hausse de 19,6% pour s'établir à 867,7 millions d'euros en 2014 contre 725,8 millions d'euros en 2013.

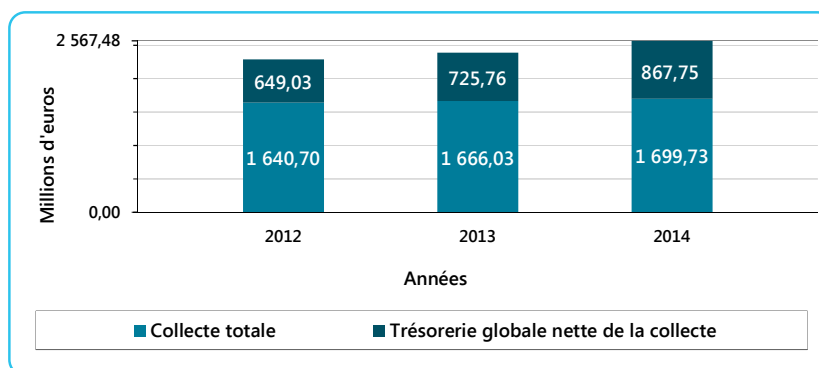
Tableau 5.6 : Synthèse de la trésorerie des associés collecteurs de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Valeurs mobilières de placement	649,42	25,3%	+ 10,3%	588,83	24,6%	+ 36,7%	430,80	18,8%
Disponibilités nettes	1 918,06	74,7%	+ 6,4%	1 802,96	75,4%	- 3,0%	1 858,93	81,2%
Trésorerie globale (A)	2 567,48	100,0%	+ 7,3%	2 391,79	100,0%	+ 4,5%	2 289,73	100,0%
Collecte totale P(S)EEC	1 677,59	65,3%	+ 2,1%	1 643,58	68,7%	+ 1,5%	1 619,53	70,7%
Collecte totale PEAEC	22,14	0,9%	- 1,4%	22,45	0,9%	+ 6,0%	21,17	0,9%
Collecte totale (B)	1 699,73	66,2%	+ 2,0%	1 666,03	69,7%	+ 1,5%	1 640,70	71,7%
Trésorerie globale nette de la collecte (A-B)	867,75	33,8%	+ 19,6%	725,76	30,3%	+ 11,8%	649,03	28,3%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Graphique 5.1 : Évolution de la trésorerie de 2012 à 2014



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Le Tableau 5.7 ci-dessous présente l'évolution des rendements issus du placement de la trésorerie des collecteurs.

Tableau 5.7 : Rendements moyens des placements de la trésorerie de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Moyenne
Trésorerie globale à l'ouverture	2 392,21	2 290,09	2 015,16	2 232,49
Trésorerie globale à la clôture	2 567,48	2 391,79	2 289,73	2 416,33
Trésorerie globale moyenne (A)	2 479,85	2 340,94	2 152,44	2 324,41
Revenus des valeurs mobilières de placement	11,82	13,44	9,66	11,64
Produits nets de cessions de VMP	4,78	3,89	7,62	5,43
Charges nettes de cessions de VMP		-0,01		0,00
Gains nets sur VMP (B)	16,59	17,31	17,28	17,06
Rendement moyen de la trésorerie (C) = (B)/(A)	0,67%	0,74%	0,80%	0,73%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Ces rendements ont pu être déterminés uniquement pour les CIL dont les données définitives étaient disponibles et exploitables en 2012, tandis que l'exhaustivité des CIL a pu fournir des données définitives exploitables pour les exercices 2013 et 2014. Compte tenu des mouvements réguliers entre la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement, le rendement de la trésorerie est appréhendé de façon globale en comparant les produits des placements avec la totalité de la trésorerie. Avec un rendement moyen de 0,67%, et malgré un léger recul, l'année 2014 reste comparable au niveau observé en 2013, dans un contexte de baisse des taux d'intérêt sur les marchés monétaires. Cette évolution est liée à l'accroissement du niveau de disponibilités dans les organismes en raison notamment des décalages temporels entre les engagements d'emplois et les décaissements effectifs. Probablement, elle s'explique également par une meilleure rentabilisation de la trésorerie disponible dans les organismes.

5.2.2 Données de l'UESL

Pour des raisons de comparabilité, les états de synthèse de l'UESL sont présentés selon le même format que les CIL, bien que l'UESL ne soit pas soumise à la même réglementation comptable. Ce choix s'est traduit par des retraitements de présentation sans impact sur la réalité traduite par les données financières. Par ailleurs, les flux d'échanges avec les organismes collecteurs, au titre des opérations de péréquation et de mutualisation sont compensés afin de mettre en évidence la position nette de l'UESL vis-à-vis de ses associés collecteurs. Enfin, concernant les subventions versées au titre des politiques nationales, la présentation choisie est fondée sur une compensation entre les versements effectués par l'UESL et les appels de fonds auprès des collecteurs, afin de mettre en évidence l'impact direct sur les comptes de l'UESL.

5.2.2.1 Bilan de l'UESL

Le bilan de l'UESL est présenté dans le Tableau 5.8 (page 130) pour l'actif, et le Tableau 5.9 (page 131) pour le passif.

L'analyse de ce bilan montre qu'il est principalement composé :

- ▶ à l'actif (voir Tableau 5.8, page 130), de la trésorerie disponible (580,2 millions d'euros) et de l'encours de prêts accordés à l'AFL (1 351,7 millions d'euros) qui se compense avec les dettes contractées par l'UESL auprès des collecteurs pour financer l'AFL (traduit à l'actif par un encours négatif de 1 287,9 millions d'euros) ;
- ▶ et au passif (voir Tableau 5.9, page 131), des rubriques traduisant l'origine de cette trésorerie, à savoir les fonds issus des ressources de la PEEC (soit 343,0 millions d'euros versés par les collecteurs associés au titre des opérations de péréquation et de mutualisation, y compris aux fins de couverture des provisions GRL) et les réserves du fonds d'interventions sociales (soit 325,3 millions d'euros).

À l'actif du bilan, les créances sur les entreprises liées (1 351,7 millions d'euros) sont constituées par des créances détenues sur l'AFL. Quant au solde négatif de financement vis-à-vis des collecteurs (- 1 287,9 millions d'euros au total, dont - 1 398,9 millions d'euros au titre du fonds d'intervention), il représente une dette nette de l'UESL envers les CIL, s'expliquant par :

- ▶ les contributions versées par les collecteurs à l'UESL pour permettre à cette dernière de financer l'AFL ;
- ▶ les décalages temporels entre les appels de fonds et leurs utilisations sous forme de reversement aux organismes en fonction des réalisations d'objectifs d'emplois ;
- ▶ les créances nées des financements accordés par l'UESL aux collecteurs au titre du fonds d'interventions sociales.



Tableau 5.8 : Bilan de l'UESL - Actif

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013	
	Gestion courante	Fonds d'intervention	Fonds GURL	Fonds d'interventions sociales	Total	%	Montant	%
Terrains et immeubles	5,20				5,20	0,8%	5,20	0,8%
- Amortissements et dépréciations	-1,20				-1,20	-0,2%	-1,07	-0,2%
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	4,26				4,26	0,7%	3,72	0,6%
- Amortissements et dépréciations	-2,93				-2,93	-0,5%	-2,49	-0,4%
Participations								
- Dépréciations								
Solde UESL/Collecteurs - Avances et financements		-1 398,89	-85,18	196,12	-1 287,95	-198,4%	-1 124,69	-180,4%
- Dépréciations								
Créances rattachées : Filiales et entreprises liées		1 351,73			1 351,73	208,2%	1 152,51	184,9%
- Dépréciations								
Créances rattachées : Autres participations								
- Dépréciations								
Prêts aux autres personnes morales et organismes				2,65	2,65	0,4%	2,13	0,3%
- Dépréciations								
Prêts aux personnes physiques								
- Dépréciations								
Autres immobilisations financières	0,12				0,12	0,0%	0,12	0,0%
- Dépréciations								
I - Actif immobilisé brut	9,58	-47,16	-85,18	198,77	76,00	11,7%	38,98	6,3%
<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>-4,13</i>				<i>-4,13</i>	<i>-0,6%</i>	<i>-3,56</i>	<i>-0,6%</i>
Actif immobilisé net	5,45	-47,16	-85,18	198,77	71,87	11,1%	35,42	5,7%
Créances clients et comptes rattachés			-0,16		-0,16	0,0%	-0,16	0,0%
- Dépréciations								
Créances pour transferts et subventions à recevoir								
- Dépréciations								
Solde UESL/Collecteurs - Opérations courantes	0,08	-1,00		-6,29	-7,21	-1,1%	-8,89	-1,4%
- Dépréciations								
Autres créances	0,04	0,00		0,04	0,08	100,0%	0,20	0,0%
- Dépréciations								
II - Actif réalisable brut	0,12	-1,00	-0,16	-6,25	-7,28	-1,1%	-8,84	-1,4%
<i>Dépréciations</i>								
Actif réalisable net	0,12	-1,00	-0,16	-6,25	-7,28	-1,1%	-8,84	-1,4%
Valeurs mobilières de placement	6,39	99,24	130,11	124,18	359,93	55,4%	287,89	46,2%
- Dépréciations								
Disponibilités nettes	3,91	86,40	63,35	66,60	220,27	33,9%	305,21	49,0%
III - Trésorerie	10,30	185,65	193,46	190,79	580,19	89,4%	593,10	95,1%
<i>Dépréciations</i>								
Trésorerie nette	10,30	185,65	193,46	190,79	580,19	89,4%	593,10	95,1%
IV - Comptes de régularisation	0,29				0,29	0,0%	0,24	0,0%
V - Comptes de liaison entre fonds et écarts								
Actif total brut (I + II + III + IV + V)	20,29	137,49	108,12	383,31	649,20	100,0%	623,48	100,0%
<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>-4,13</i>				<i>-4,13</i>	<i>-0,6%</i>	<i>-3,56</i>	<i>-0,6%</i>
Actif total net	16,16	137,49	108,12	383,31	645,07	99,4%	619,92	99,4%

Les valeurs négatives pour la rubrique « Solde UESL/Collecteurs – Avances et financements » résultent de la compensation entre les dettes et les créances, et correspondent de fait à une dette nette.

Source : ANCOLS (exploitation des données fournies par l'UESL)

Au passif du bilan, il y a lieu de souligner, dans les provisions pour engagements à réaliser, le montant des provisions constituées au titre du fonds GURL dont le niveau est de 135,9 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 116,0 millions d'euros au 31 décembre 2013, et 145,5 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les autres provisions pour engagements à réaliser correspondent principalement au Fonds de soutien (constitué au sein de

l'UESL pour la sécurisation des accédants à la propriété) pour lequel les engagements continuent de courir pour les opérations réalisées entre 1999 et 2003.

Le passif du bilan de l'UESL met également en évidence une légère hausse du montant des fonds propres (334,9 millions d'euros en 2014 contre 330,7 millions d'euros en 2013), sans une modification significative de leur part dans le total du passif, celle-ci passant de 53,3% en 2013 à 51,9% en 2014. Par ailleurs, il y a lieu de noter que le passif du bilan de l'UESL ne fait pas apparaître l'effet de l'emprunt CDC car il a été fait le choix d'une compensation avec les créances détenues par l'UESL sur les CIL au titre des prêts accordés à ces derniers avec les ressources issues de l'emprunt. La convention signée entre l'UESL et la CDC prévoit un emprunt de 3 milliards d'euros sur la période 2013-2018. Sur une première tranche de 900 millions d'euros concrétisée en 2013, les mobilisations effectuées au cours de l'exercice 2014 se traduisent pour les CIL par un encours en fin d'année de 645,4 millions d'euros (cf. Tableau 5.5, page 127).

Tableau 5.9 : Bilan de l'UESL - Passif

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013	
	Gestion courante	Fonds d'intervention	Fonds GURL	Fonds d'interventions sociales	Total	%	Montant	%
Capital	0,03				0,03	0,0%	0,02	0,0%
Écarts de réévaluation								
Réserves	9,55			325,26	334,81	51,9%	330,68	53,3%
Report à nouveau	0,02				0,02	0,0%	0,02	0,0%
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,0%	0,00	0,0%
Subventions d'investissement							0,00	0,0%
I - Fonds Propres	9,60	0,00	0,00	325,26	334,86	51,9%	330,72	53,3%
Fonds reçus sous forme de subventions		149,00		26,08	175,09	27,1%	154,78	25,0%
Fonds reçus sous forme de prêts								
Fonds en vue de souscription de titres								
Provisions pour engagements à réaliser			135,91	31,96	167,87	26,0%	153,08	24,7%
II - Fonds et dettes issus de la PEC		149,00	135,91	58,05	342,96	53,2%	307,87	49,7%
Provisions pour risques	0,21				0,21	0,0%	0,27	0,0%
Provisions pour charges								
III - Provisions	0,21				0,21	0,0%	0,27	0,0%
IV - Dettes financières		-11,51	-28,63		-40,15	-6,2%	-25,71	-4,1%
Dettes pour transferts et subventions à payer			0,76		0,76	0,1%	1,45	0,2%
Autres dettes diverses	4,26		0,09	0,00	4,34	0,7%	3,69	0,6%
V - Dettes courantes	4,26		0,85	0,00	5,10	0,8%	5,14	0,8%
VI - Comptes de régularisation	2,09		0,00		2,09	0,3%	1,63	0,3%
Passif total (I + II + III + IV + V + VI)	16,16	137,49	108,12	383,31	645,07	100,0%	619,92	100,0%

Source : ANCOLS (exploitation des données fournies par l'UESL)

5.2.2.2 Compte de résultat de l'UESL

Le Tableau 5.10 (page 132) détaille le résultat de l'UESL pour les années 2013 et 2014. Ce résultat est nul pour tous les fonds gérés par l'UESL et pour les opérations de gestion courante de l'Union.

L'analyse de la décomposition du résultat appelle deux remarques particulières³⁶ :

³⁶ Pour information, certaines données de comparaison relatives à l'exercice 2013 et utilisées dans cette section ne sont pas détaillées dans les tableaux de données intégrés au présent rapport. Ces données détaillées sont disponibles dans l'édition 2013 du Rapport annuel statistique et financier publié par l'Agence et accessible sur son site Internet <http://www.ancols.fr>.



- pour le fonds d'intervention, le solde entre les appels de fonds auprès des collecteurs associés de l'Union et les subventions versées par l'UESL au titre des opérations de péréquation et de mutualisation s'établit à un niveau largement positif de 104,4 millions d'euros contre 18,0 millions d'euros en 2013 ;
- pour le fonds GURL, le solde en 2014 entre les appels de fonds auprès des collecteurs et le coût total de la sinistralité correspond à un excédent de 9,7 millions d'euros qui, ajouté à la contribution de l'État (8,9 millions d'euros apparaissant dans la rubrique « Subventions reçues et fonds assimilés ») et aux autres produits, permet de couvrir les dotations nettes de reprises égales à 19,9 millions d'euros.

Tableau 5.10 : Compte de résultat de l'UESL

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013	
	Gestion courante	Fonds d'intervention	Fonds GURL	Fonds d'interventions sociales	Total	%	Montant	%
Production	0,20		4,14		4,34	3,1%	5,81	17,2%
Subventions reçues et fonds assimilés	10,29		8,92		19,21	13,7%	20,07	59,2%
Solde de péréquation et de mutualisation		104,41		11,84	116,26	83,1%	8,01	23,6%
Autres produits d'exploitation	0,03		0,00		0,03	0,0%	0,00	0,0%
Produits d'exploitation et transferts reçus (I)	10,52	104,41	13,06	11,84	139,83	100,0%	33,90	100,0%
Politiques nationales		2,24	-50,55	6,58	-41,73	-29,8%	11,41	33,7%
Filiales et entreprises liées								
Autres participations								
Autres personnes morales			40,84		40,84	29,2%	39,01	115,1%
Personnes physiques								
Subventions versées (II)		2,24	-9,71	6,58	-0,89	-0,6%	50,41	148,7%
Achats et charges externes	2,86	0,01	4,27	0,00	7,14	5,1%	7,92	23,4%
Personnel et sous-traitance	7,12				7,12	5,1%	6,18	18,2%
Créances irrécouvrables et transformations								
Autres charges d'exploitation	0,18		0,00		0,18	0,1%	0,19	0,6%
Charges d'exploitation (III)	10,15	0,01	4,27	0,00	14,44	10,3%	14,29	42,2%
Dotations : amortissem., dépréciat° et provisions	0,78		144,85	1,17	146,80	105,0%	116,55	343,8%
Reprises : amortissem., dépréciat° et provisions	-0,27		-124,92	-6,31	-131,50	-94,0%	-152,91	-451,1%
Dotations nettes des reprises d'exploitation (IV)	0,51		19,93	-5,14	15,30	10,9%	-36,36	-107,3%
Solde d'opérations sur fonds affectés (V)		-94,05		-14,36	-108,40	-77,5%	-1,96	-5,8%
Résultat d'exploitation (VI = I-II-III-IV+V)	-0,14	8,12	-1,44	-3,95	2,58	1,8%	3,59	10,6%
Gains nets sur VMP	0,15	1,38	0,53	0,64	2,69	1,9%	5,63	16,6%
Reprises et autres produits financiers		7,14	0,91	3,31	11,37	8,1%	8,01	23,6%
Intérêts et charges assimilées	0,00	-16,63	0,00		-16,63	-11,9%	-17,22	-50,8%
Dotations et autres charges financières							0,00	0,0%
Résultat courant (VII)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,0%	0,01	0,0%
Résultat de cessions d'immobilisations								
Reprises et autres produits exceptionnels								
Dotations et autres charges exceptionnelles								
Résultat net avant impôts (VIII)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,0%	0,01	0,0%
Impôts sur les sociétés	-0,01				-0,01	0,0%	-0,01	0,0%
Résultat net comptable (IX)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%

Source : ANCOLS (exploitation des données fournies par l'UESL)

Par ailleurs, le fonctionnement de l'Union engendre en 2014 des charges d'exploitation de 10,2 millions d'euros (contre 9,8 millions d'euros en 2013), composées principalement :

- des achats et charges externes pour 2,9 millions d'euros (contre 3,4 millions d'euros en 2013) ;
- et des charges de personnel et de sous-traitance pour 7,1 millions d'euros (contre 6,2 millions d'euros en 2013).

Ces charges sont essentiellement couvertes par les cotisations versées par les CIL et prélevées sur les ressources de la PEEC, dont le montant est de 10,3 millions d'euros en 2014 contre 9,9 millions d'euros en 2013.

5.2.3 Trésorerie de l'UESL et des collecteurs associés

Le Tableau 5.11 ci-après présente une synthèse de la trésorerie de l'UESL et des collecteurs associés sur les trois dernières années.

Tableau 5.11 : Synthèse de la trésorerie de l'UESL et des collecteurs associés de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014				Exercice 2013			Variation 2014/2013	Exercice 2012
	UESL	CIL	TOTAL	%	UESL	CIL	TOTAL		
Valeurs mobilières de placement	359,93	649,42	1 009,35	32,1%	287,89	588,83	876,72	+ 15,1%	752,84
Disponibilités nettes	220,27	1 918,06	2 138,33	67,9%	305,21	1 802,96	2 108,17	+ 1,4%	2 135,70
Trésorerie globale (A)	580,19	2 567,48	3 147,67	100,0%	593,10	2 391,79	2 984,89	+ 5,5%	2 888,54
Collecte totale P(S)EEC		1 677,59	1 677,59	53,3%		1 643,58	1 643,58	+ 2,1%	1 619,53
Collecte totale PEAEC		22,14	22,14	0,7%		22,45	22,45	- 1,4%	21,17
Collecte totale (B)		1 699,73	1 699,73	54,0%		1 666,03	1 666,03	+ 2,0%	1 640,70
Trésorerie globale nette de la collecte (A-B)	580,19	867,75	1 447,94	46,0%	593,10	725,76	1 318,86	+ 9,8%	1 247,84

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014 ; exploitation des données fournies par l'UESL)

Ce tableau montre que la trésorerie globale de l'UESL et des collecteurs associés affiche une progression de 5,5% entre 2013 et 2014, après une augmentation de 3,3% observée entre 2012 et 2013. Elle passe ainsi de 2 984,9 millions d'euros en 2013 à 3 147,7 millions d'euros en 2014. En valeurs relatives, cette hausse est plus prononcée après neutralisation de la collecte. En effet, la trésorerie globale nette de la collecte augmente de 9,8% en passant de 1 318,9 millions d'euros en 2013 à 1 447,9 millions d'euros en 2014.

5.2.4 Ensemble du périmètre « Action Logement »

Compte tenu de l'importance que présentent le groupe Foncière Logement et l'association APAGL dans l'économie globale du mouvement « Action Logement », les états de synthèse de ces associations sont comparés ci-dessous avec ceux de l'UESL et des associés collecteurs. Le périmètre ainsi analysé n'inclut pas les groupes contrôlés par les collecteurs associés. De plus, il convient de préciser que cette présentation n'est ni une consolidation des comptes, ni une combinaison des comptes. Il s'agit essentiellement d'une juxtaposition et d'un cumul des données des différents acteurs afin d'offrir une vision d'ensemble. Pour le groupe AFL, les données utilisées sont issues des comptes consolidés établis et publiés par l'association AFL elle-même.

5.2.4.1 Bilans comparés et cumulés

En complément des développements ci-dessus concernant les CIL et l'UESL, l'actif des bilans comparés (voir Tableau 5.12, page 134) montre que la trésorerie du groupe AFL à fin 2014 est de 686,4 millions d'euros et que celle de l'APAGL s'élève à 4,0 millions d'euros à la même date. L'actif du groupe AFL est principalement composé de biens immobiliers dont la valeur d'acquisition est d'environ 6,1 milliards d'euros, sans tenir compte de la valeur liée aux travaux à réaliser pour les engagements résiduels sur opérations en cours, soit 157,2 millions d'euros. La valeur totale à terminaison du patrimoine acquis par le groupe AFL est donc d'environ 6,3 milliards d'euros.

Au passif du bilan (voir Tableau 5.13, page 134), il ressort que le groupe AFL est essentiellement financé par des subventions à hauteur de 3,0 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2014. À la même date, le groupe affiche un endettement de 2,6 milliards d'euros et un besoin de financement (engagements hors bilan résiduels sur les opérations en cours) de 157,2 millions d'euros.



Tableau 5.12 : Bilans comparés « Action Logement » - Actif

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013	
	CIL	UESL	AFL Conso	APAGL	Cumul	%	Cumul	%
Terrains et immeubles ^(*)	56,77	5,20	6 076,52		6 138,49	21,1%	5 980,56	21,5%
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	52,60	4,26	40,57	2,17	99,61	0,3%	97,57	0,4%
Participations	2 004,75			0,00	2 004,75	6,9%	1 811,70	6,5%
Solde UESL/Collecteurs - Avances et financements	1 361,22	-1 287,95			73,27	0,3%	23,63	0,1%
Créances rattachées : Filiales et entreprises liées	2 310,08	1 351,73			3 661,81	12,6%	3 364,21	12,1%
Créances rattachées : Autres participations	1 334,11				1 334,11	4,6%	1 434,54	5,1%
Prêts aux autres personnes morales et organismes	6 064,13	2,65			6 066,77	20,9%	5 760,84	20,7%
Prêts aux personnes physiques	5 684,94				5 684,94	19,6%	5 867,88	21,1%
Autres immobilisations financières	63,13	0,12	0,22	0,09	63,55	0,2%	59,90	0,2%
I - Actif immobilisé	18 931,73	76,00	6 117,31	2,26	25 127,31	86,5%	24 400,83	87,6%
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3,92	-0,16	38,96		42,73	0,1%	36,64	0,1%
Créances pour transferts et subventions à recevoir							0,13	0,0%
Solde UESL/Collecteurs - Opérations courantes	6,03	-7,21			-1,18	0,0%	12,55	0,0%
Autres créances	20,10	0,08	16,71	1,45	38,35	0,1%	34,28	0,1%
II - Actif réalisable	30,05	-7,28	55,67	1,45	79,89	0,3%	83,60	0,3%
Valeurs mobilières de placement	649,42	359,93	41,77	2,14	1 053,26	3,6%	946,55	3,4%
Disponibilités nettes	1 918,06	220,27	644,66	1,83	2 784,83	9,6%	2 446,10	8,8%
III - Trésorerie	2 567,48	580,19	686,44	3,98	3 838,09	13,2%	3 392,64	12,2%
IV - Comptes de régularisation	2,51	0,29	5,91	0,16	8,86	0,0%	7,70	0,0%
V - Comptes de liaison entre fonds et écarts	-13,88				-13,88	0,0%	-16,87	-0,1%
Actif total brut (I + II + III + IV + V)	21 517,89	649,20	6 865,33	7,85	29 040,27	100,0%	27 867,92	100,0%
(*) Hors Engagements résiduels en cours			157,21		157,21	0,5%	176,17	0,6%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2013 et 2014 ; exploitation des données fournies par l'UESL, l'AFL et l'APAGL)

Tableau 5.13 : Bilans comparés « Action Logement » - Passif

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013	
	CIL	UESL	AFL Conso	APAGL	Cumul	%	Cumul	%
Capital et fonds associatifs sans droit de reprise	7,81	0,03	2,50	0,54	10,88	0,0%	22,98	0,1%
Écarts de réévaluation	2,49				2,49	0,0%	2,49	0,0%
Réserves	3 679,62	334,81			4 014,43	13,8%	3 965,93	14,2%
Report à nouveau	-8,40	0,02	-4,72		-13,11	0,0%	-27,89	-0,1%
Résultat de l'exercice	32,93	0,00	7,15	0,00	40,07	0,1%	47,03	0,2%
Subventions d'investissement	0,04		2 972,57	0,12	2 972,73	10,2%	3 088,76	11,1%
I - Fonds Propres	3 714,48	334,86	2 977,49	0,66	7 027,50	24,2%	7 099,29	25,5%
Fonds reçus sous forme de subventions ^(*)	10 679,79	175,09			10 854,88	37,4%	10 019,52	36,0%
Fonds reçus sous forme de prêts	4 631,48				4 631,48	15,9%	4 556,46	16,4%
Fonds en vue de souscription de titres								
Provisions pour engagements à réaliser	746,12	167,87			913,99	3,1%	1 764,37	6,3%
II - Fonds et dettes issus de la PEC	16 057,39	342,96			16 400,35	56,5%	16 340,35	58,6%
Amortissements et dépréciations	626,66	4,13	1 149,16	2,08	1 782,03	6,1%	1 627,18	5,8%
Provisions pour risques	15,93	0,21	1,63	1,49	19,26	0,1%	20,64	0,1%
Provisions pour charges	30,40		107,22		137,62	0,5%	115,16	0,4%
III - Amortissements, dépréciations et provisions	673,00	4,34	1 258,01	3,57	1 938,91	6,7%	1 762,99	6,3%
IV - Dettes financières^(**)	638,40	-40,15	2 604,79		3 203,04	11,0%	2 202,45	7,9%
Dettes pour transferts et subventions à payer	367,82	0,76			368,58	1,3%	359,32	1,3%
Autres dettes diverses	58,86	4,34	25,05	3,62	91,86	0,3%	99,84	0,4%
V - Dettes courantes	426,68	5,10	25,05	3,62	460,44	1,6%	459,16	1,6%
VI - Comptes de régularisation	7,94	2,09			10,03	0,0%	3,68	0,0%
Passif total (I + II + III + IV + V + VI)	21 517,89	649,20	6 865,33	7,85	29 040,27	100,0%	27 867,92	100,0%
(*) Dont Collecte en instance d'affectation	1 521,37				1 521,99	5,2%	1 506,45	5,4%
(**) Hors Engagements résiduels en cours			157,21		157,21	0,5%	176,17	0,6%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2013 et 2014 ; exploitation des données fournies par l'UESL, l'AFL et l'APAGL)

5.2.4.2 Résultats comparés et cumulés

Les résultats comparés de l'exercice 2014 sont présentés dans le Tableau 5.14 ci-dessous ainsi que les cumuls de l'année 2013, sachant que les résultats de l'UESL et des CIL ont été analysés dans les sections précédentes.

Tableau 5.14 : Résultats comparés « Action Logement »

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013	
	CIL	UESL	AFL Conso	APAGL	Cumul	%	Cumul	%
Loyers et charges locatives			222,90		222,90	10,2%	213,07	10,2%
Autres prestations de service	14,27	4,34	1,87	1,21	21,69	1,0%	26,21	1,3%
Revenus issus des emplois	227,10				227,10	10,4%	229,66	11,0%
Produits nets d'activité (I)	241,37	4,34	224,78	1,21	471,69	21,6%	468,95	22,5%
Subventions reçues et fonds assimilés	1 625,44	19,21		3,80	1 648,45	75,6%	1 637,58	78,5%
Impact du décalage d'emploi de la PEC	-14,92				-14,92	-0,7%	-33,27	-1,6%
Solde de péréquation et de mutualisation	-45,85	116,26			70,40	3,2%	6,76	0,3%
Subventions et transferts reçus (II)	1 564,66	135,46		3,80	1 703,92	78,2%	1 611,08	77,3%
Autres produits d'exploitation (III)	3,86	0,03		0,04	3,94	0,2%	4,99	0,2%
Produits courants non financiers (IV = I+II+III)	1 809,89	139,83	224,78	5,05	2 179,55	100,0%	2 085,02	100,0%
Politiques nationales	1 206,01	-41,73			1 164,28	53,4%	1 282,16	61,5%
Filiales et entreprises liées	52,03				52,03	2,4%	52,21	2,5%
Autres participations	29,96				29,96	1,4%	36,41	1,7%
Autres personnes morales	153,02	40,84			194,46	8,9%	202,22	9,7%
Personnes physiques	73,32				73,32	3,4%	55,93	2,7%
Subventions versées (V)	1 514,34	-0,89			1 514,05	69,5%	1 628,93	78,1%
Créances irrécouvrables et transformations	41,13				41,13	1,9%	35,09	1,7%
Prélèvements	21,49				21,49	1,0%	19,68	0,9%
Intérêts et charges assimilées mutualisés	11,07				11,07	0,5%	11,63	0,6%
Charges de transfert (VI)	73,69				73,69	3,4%	66,40	3,2%
Achats et charges externes	49,33	7,14	75,43	1,55	133,47	6,1%	130,49	6,3%
Personnel et sous-traitance	239,86	7,12	4,50	3,41	254,90	11,7%	254,61	12,2%
Autres charges d'exploitation	20,29	0,18	5,66	0,08	26,21	1,2%	25,97	1,2%
Charges d'exploitation hors dotations (VII)	309,49	14,44	85,60	5,04	414,57	19,0%	411,07	19,7%
Dotations : amortissem., dépréciat° et provisions	712,34	146,80	206,51	0,11	1 065,75	48,9%	1 628,92	78,1%
Reprises : amortissem., dépréciat° et provisions	-1 590,41	-131,50	-1,30		-1 723,21	-79,1%	-1 573,31	-75,5%
Dotations nettes des reprises (VIII)	-878,07	15,30	205,21	0,11	-657,45	-30,2%	55,61	2,7%
Solde d'opérations sur fonds affectés (IX)^(*)	-800,65	-108,40			-908,45	-41,7%	14,09	0,7%
Résultat d'exploitation (X = IV-V-VI-VII-VIII+IX)	-10,21	2,58	-66,03	-0,10	-73,76	-3,4%	-62,90	-3,0%
Gains nets sur VMP	16,59	2,69		0,01	19,29	0,9%	22,94	1,1%
Reprises et autres produits financiers	65,67	11,37	4,68	0,04	81,76	3,8%	86,67	4,2%
Intérêts et charges assimilées	-3,88	-16,63	-48,14		-68,65	-3,1%	-69,43	-3,3%
Dotations et autres charges financières	-37,22				-37,22	-1,7%	-42,58	-2,0%
Résultat courant (XI)	30,96	0,01	-109,49	-0,06	-78,58	-3,6%	-65,30	-3,1%
Résultat de cessions d'immobilisations	4,21		-0,05		4,16	0,2%	1,80	0,1%
Reprises et autres produits exceptionnels	6,17		117,21	0,16	123,54	5,7%	121,08	5,8%
Dotations et autres charges exceptionnelles	-2,71		-0,52	-0,09	-3,32	-0,2%	-3,40	-0,2%
Résultat net avant impôts (XII)	38,64	0,01	7,15	0,01	45,81	2,1%	54,19	2,6%
Impôts sur les sociétés	-5,71	-0,01		-0,01	-5,73	-0,3%	-7,16	-0,3%
Résultat net comptable (XIII)	32,93	0,00	7,15	0,00	40,07	1,8%	47,03	2,3%
(*) Y compris Écarts d'analyse	0,72				0,72	0,0%	-0,28	0,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2013 et 2014 ; exploitation des données fournies par l'UESL, l'AFL et l'APAGL)

Quant à l'APAGL, elle affiche en 2014, comme les années précédentes, un résultat logiquement nul puisque les subventions de fonctionnement qu'elle perçoit sont annuellement fixées à un niveau permettant d'équilibrer son résultat. Les subventions reçues (3,8 millions d'euros), ajoutées aux produits des prestations facturées au fonds GURL (1,2 million d'euros), permettent ainsi de couvrir les charges d'exploitation hors dotations qui s'élèvent à



5,0 millions d'euros, dont 3,4 millions d'euros pour les charges de personnel et de sous-traitance et 1,6 million d'euros pour les achats et charges externes.

Pour ce qui concerne le groupe AFL, il dégage en 2014 un bénéfice de 7,2 millions d'euros, soit un montant identique à celui de l'exercice 2013. Ce résultat analysé dans le chapitre 2 est principalement déterminé par un déficit courant de 109,5 millions d'euros qui découle essentiellement d'un résultat d'exploitation déficitaire pour 66,0 millions d'euros et de charges d'intérêts pour 48,1 millions d'euros. La couverture du déficit courant par la réintégration au compte de résultat des subventions d'investissement reçues pour 117,2 millions d'euros permet d'arriver au bénéfice consolidé de 7,2 millions d'euros.

Au niveau global, on observe en 2014 une diminution des subventions versées (1,5 milliard d'euros en 2014 contre 1,6 milliard d'euros en 2013) qui représentent désormais 69,5% des produits définitifs acquis au cours de l'exercice, contre 78,1% en 2013 et 75,4% en 2012, ce qui contribue à la reconstitution des réserves des différents acteurs, sous réserve de l'impact des charges autres que des subventions. On peut également noter que pour l'ensemble des acteurs du mouvement « Action Logement », les charges d'exploitation hors dotations s'élèvent en 2014 à 414,6 millions d'euros (contre 411,1 millions d'euros en 2013), dont 254,9 millions d'euros pour les charges de personnel et de sous-traitance (contre 254,6 millions d'euros en 2013).

5.3 ANALYSE DES RESSOURCES STABLES ET DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES COLLECTEURS ASSOCIÉS DE L'UESL

5.3.1 Évolution des ressources stables

Le Tableau 5.15 ci-dessous présente l'évolution des ressources stables et du fonds de roulement des CIL.

Tableau 5.15 : Synthèse des ressources stables des collecteurs associés de l'UESL

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Réel	%	Réel	%	Estimé ⁽¹⁾	%
Fonds associatifs, réserves et report à nouveau	3 681,52	17,5%	3 641,72	17,8%	3 616,14	17,7%
Résultat	32,93	0,2%	39,78	0,2%	42,61	0,2%
Subventions d'investissement	0,04	0,0%	0,04	0,0%	0,04	0,0%
Amortissements et dépréciations	626,66	3,0%	657,96	3,2%	680,81	3,3%
Capitaux propres retraités (A)	4 341,14	20,6%	4 339,50	21,3%	4 339,61	21,3%
Fonds PEC reçus sous forme de subventions (B)	10 679,79	50,7%	9 864,74	48,3%	9 782,28	47,9%
Ressources définitives (I = A+B)	15 020,94	71,2%	14 204,23	69,6%	14 121,89	69,2%
Provisions pour engagements à réaliser	746,12	3,5%	1 611,29	7,9%	1 756,01	8,6%
Provisions pour risques et charges	46,33	0,2%	44,38	0,2%	45,81	0,2%
Fonds PEC reçus sous forme de prêts	4 631,48	22,0%	4 556,46	22,3%	4 502,27	22,0%
Dettes financières	638,40	3,0%	-5,47	0,0%	-6,85	0,0%
Ressources non définitives (II)	6 062,33	28,8%	6 206,66	30,4%	6 297,25	30,8%
Ressources stables (III = I+II)	21 083,27	100,0%	20 410,89	100,0%	20 419,13	100,0%
Immobilisations incorporelles et corporelles	109,37	0,5%	109,67	0,5%	107,32	0,5%
Participations	2 004,75	9,5%	1 811,70	8,9%	1 639,66	8,0%
Solde UESL/Collecteurs - Avances et financements	1 361,22	6,5%	1 148,32	5,6%	977,38	4,8%
Créances rattachées : Filiales et entreprises liées	2 310,08	11,0%	2 211,70	10,8%	2 225,60	10,9%
Créances rattachées : Autres participations	1 334,11	6,3%	1 434,54	7,0%	1 459,94	7,1%
Prêts aux autres personnes morales et organismes	6 064,13	28,8%	5 758,71	28,2%	5 850,83	28,7%
Prêts aux personnes physiques	5 684,94	27,0%	5 867,88	28,7%	6 108,43	29,9%
Autres immobilisations financières	63,13	0,3%	59,51	0,3%	55,56	0,3%
Emplois durables (IV)	18 931,73	89,8%	18 402,03	90,2%	18 424,74	90,2%
Fonds de roulement (V = III-IV)	2 151,54	10,2%	2 008,86	9,8%	1 994,40	9,8%

(1) Pour les organismes dont les données définitives ne sont pas disponibles, utilisation des données provisoires. Pour les agrégats non disponibles en données provisoires, estimation à partir des ratios des organismes ayant fourni des données définitives.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Ce tableau montre que les ressources stables, dont les collecteurs associés de l'UESL disposent pour couvrir leurs encours d'emplois et réaliser de nouvelles opérations, augmentent de 672,4 millions d'euros, passant de 20,4 milliards d'euros en 2012 et 2013 à 21,1 milliards d'euros en 2014. Cet accroissement s'accompagne d'une légère modification de la structure des ressources, puisque les ressources définitives qui se montaient à 69,6% des ressources stables en 2013 augmentent pour s'établir à 71,2% des ressources stables, passant ainsi de 14,2 milliards d'euros en 2013 à 15,0 milliards d'euros en 2014. Corrélativement, les ressources non définitives (qui sont des prêts devant être remboursés à terme ou des provisions pour couvrir des dépenses futures) décroissent légèrement, passant de 6,2 milliards d'euros en 2013 à 6,1 milliards d'euros en 2014, soit 28,8% des ressources stables. Cette évolution est la conséquence des reprises de provisions pour engagements à réaliser qui permettent de couvrir les flux financiers inhérents au financement des politiques nationales, reprise significativement compensée par la mobilisation de l'emprunt CDC, d'où une faible variation des ressources non définitives.

Après couverture des emplois durables, il résulte au 31 décembre 2014 un fonds de roulement d'environ 2,2 milliards d'euros (dont 1,7 milliard d'euros de collecte de l'année). Ce dernier progresse de 142,7 millions d'euros (soit + 7,1%) en 2014, après une relative stabilité entre 2012 et 2013 (+ 0,7 million d'euros). Cette hausse du fonds de roulement entre 2013 et 2014 s'explique par l'augmentation du niveau de ressources stables (21,1 milliards en 2014) atténuée par l'accroissement des encours d'emplois durables passant de 18,4 milliards d'euros en 2013 à 18,9 milliards d'euros en 2014.

5.3.2 Analyse de la durée de disponibilité des ressources stables

Le Tableau 5.16 ci-après présente l'évolution de la disponibilité des ressources stables.

Tableau 5.16 : Échéancier des ressources stables disponibles au 31.12.2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Valeurs annuelles		Soldes progressifs	
	Montant	%	Montant	%
Ressources stables totales au 31.12.2014	21 083,27	100,0%	21 083,27	100,0%
Échéance inférieure ou égale à N+1	-1 622,85	-7,7%	19 460,42	92,3%
Échéance à N+2	-189,64	-0,9%	19 270,78	91,4%
Échéance à N+3	-183,36	-0,9%	19 087,42	90,5%
Échéance à N+4	-186,72	-0,9%	18 900,70	89,6%
Échéance à N+5	-189,02	-0,9%	18 711,68	88,8%
Échéance à N+6	-176,98	-0,8%	18 534,70	87,9%
Échéance à N+7	-184,70	-0,9%	18 350,01	87,0%
Échéance à N+8	-187,96	-0,9%	18 162,04	86,1%
Échéance à N+9	-190,39	-0,9%	17 971,65	85,2%
Échéance à N+10	-198,12	-0,9%	17 773,53	84,3%
Échéance à N+11	-203,58	-1,0%	17 569,95	83,3%
Échéance à N+12	-206,86	-1,0%	17 363,09	82,4%
Échéance à N+13	-215,93	-1,0%	17 147,16	81,3%
Échéance à N+14	-225,97	-1,1%	16 921,19	80,3%
Échéance à N+15	-265,14	-1,3%	16 656,05	79,0%
Échéance à N+16	-257,34	-1,2%	16 398,71	77,8%
Échéance à N+17	-271,93	-1,3%	16 126,77	76,5%
Échéance à N+18	-284,90	-1,4%	15 841,88	75,1%
Échéance à N+19	-288,96	-1,4%	15 552,92	73,8%
Échéance à N+20	-294,85	-1,4%	15 258,07	72,4%
Échéance de N+21 à N+25	-7,69	0,0%	15 250,38	72,3%
Échéance de N+26 à N+30	-5,88	0,0%	15 244,51	72,3%
Échéance de N+31 à N+35	-0,05	0,0%	15 244,45	72,3%
Échéance de N+36 à N+40	-0,01	0,0%	15 244,44	72,3%
Échéanciers incohérents ou indisponibles	-223,51	-1,1%	15 020,94	71,2%
Ressources définitives	15 020,94	71,2%		

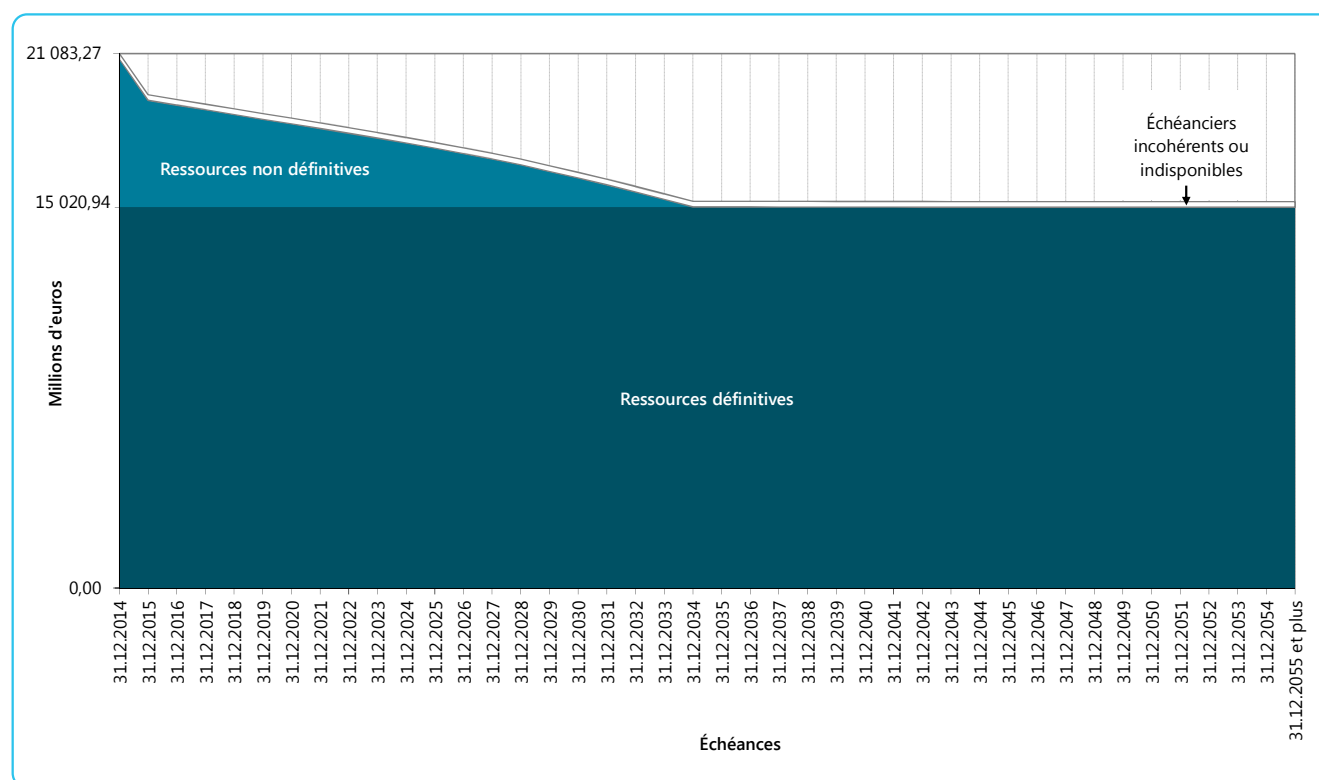
Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)



À la lecture de ce tableau, il ressort que sur les ressources stables totales de 21,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014, seuls 19,5 milliards seront encore disponibles au 31 décembre 2015, sans tenir compte des ressources nouvelles. Le niveau des ressources stables disponibles baisse ensuite régulièrement pour tendre, au bout de vingt ans environ, vers le montant des ressources définitives observé en 2014, si l'on fait l'hypothèse que les ressources dont l'échéance n'est pas disponible sont remboursables avant ce terme. En effet, hormis les provisions dont l'impact en trésorerie est appelé à s'observer à court terme, la principale source de diminution des ressources est constituée par les remboursements aux entreprises des fonds reçus sous forme de prêts, remboursements qui doivent intervenir dans un laps de temps inférieur ou égal à vingt ans.

Le Graphique 5.2 ci-dessous présentant une structure par terme des ressources stables qui ne tiendrait compte ni des ressources nouvelles, ni des futurs emplois, permet de visualiser l'évolution ainsi analysée.

Graphique 5.2 : Structure par terme des ressources stables disponibles au 31.12.2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

5.3.3 Analyse de l'équilibre financier prospectif

La prise en compte de la réversibilité des emplois (retours de prêts principalement) et des décaissements liés aux ressources non définitives permet d'apprécier l'équilibre annuel des flux impactant le fonds de roulement des collecteurs associés. Le Tableau 5.17 (page 139) permet d'observer que l'appariement périodique entre les ressources et les emplois se traduit majoritairement par des soldes positifs qui contribuent à une reconstitution des capacités d'intervention des CIL. Une exception s'observe pour l'échéance N+19 qui affiche un solde négatif (- 31,5 millions d'euros), mais son terme lointain et son montant non significatif ne permettent pas d'en tirer des conclusions particulières.

Le cumul des soldes annuels se traduit par un fonds de roulement prospectif (prévisionnel) de 12,8 milliards d'euros à terme. Ce fonds de roulement potentiel ne tient pas compte des ressources nouvelles, des futurs emplois et des risques de recouvrement des prêts accordés. Il donne une indication sur les capacités

d'intervention des collecteurs au cours des prochaines années et constitue un point de référence à partir duquel peuvent être formulées des hypothèses quant aux ressources nouvelles et aux emplois.

Tableau 5.17 : Fonds de roulement prospectif hors emplois nouveaux et ressources nouvelles

Données en millions d'euros

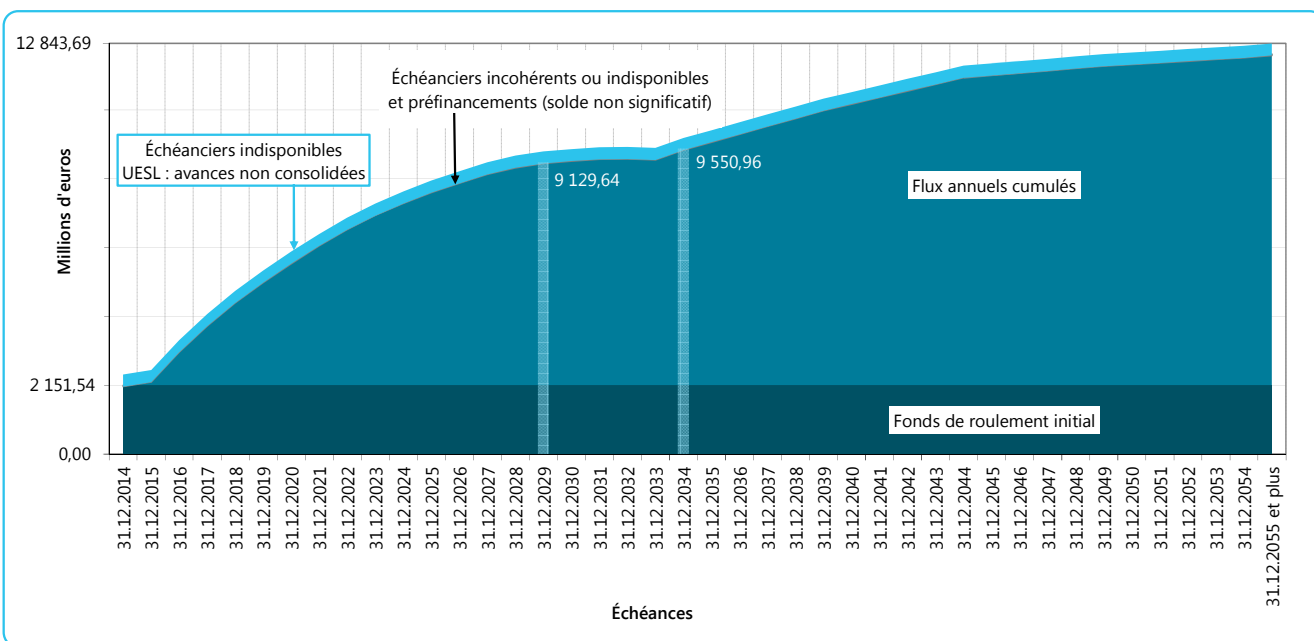
Rubriques	Dettes et provisions	Retours sur financements accordés					Valeurs annuelles		Fonds de roulement prospectif	
		Solde net UESL / CIL	Filiales et entreprises liées	Autres participations	Autres pers. morales	Person. physiques	Montant	%	Montant	%
Fonds de roulement au 31.12.2014							2 151,54	16,8%	2 151,54	16,8%
Échéance inférieure ou égale à N+1	-1 622,85	-35,29	125,76	70,76	373,39	1 226,23	138,00	1,1%	2 289,54	17,8%
Échéance à N+2	-189,64	-17,59	119,01	68,28	345,82	608,88	934,76	7,3%	3 224,30	25,1%
Échéance à N+3	-183,36	-16,01	122,58	68,89	338,80	488,06	818,96	6,4%	4 043,26	31,5%
Échéance à N+4	-186,72	-13,21	121,46	69,52	339,10	396,04	726,19	5,7%	4 769,45	37,1%
Échéance à N+5	-189,02	-7,09	123,65	69,96	330,47	311,79	639,76	5,0%	5 409,21	42,1%
Échéance à N+6	-176,98	-12,50	112,72	69,01	321,47	277,14	590,86	4,6%	6 000,07	46,7%
Échéance à N+7	-184,70	-12,79	109,27	69,97	315,06	256,22	553,03	4,3%	6 553,10	51,0%
Échéance à N+8	-187,96	-7,80	104,82	67,77	306,63	226,82	510,27	4,0%	7 063,37	55,0%
Échéance à N+9	-190,39	-11,27	100,12	64,17	280,45	197,60	440,67	3,4%	7 504,04	58,4%
Échéance à N+10	-198,12	-2,39	94,35	57,05	260,36	166,42	377,67	2,9%	7 881,71	61,4%
Échéance à N+11	-203,58	15,81	91,40	53,27	236,92	140,28	334,10	2,6%	8 215,82	64,0%
Échéance à N+12	-206,86	15,93	84,63	50,10	219,45	133,15	296,40	2,3%	8 512,21	66,3%
Échéance à N+13	-215,93	50,07	79,12	46,27	199,83	116,99	276,36	2,2%	8 788,57	68,4%
Échéance à N+14	-225,97	39,44	70,88	42,05	186,43	95,91	208,74	1,6%	8 997,31	70,1%
Échéance à N+15	-265,14	48,10	68,62	35,37	168,48	76,89	132,33	1,0%	9 129,64	71,1%
Échéance à N+16	-257,34	28,71	68,92	30,39	140,90	65,83	77,41	0,6%	9 207,05	71,7%
Échéance à N+17	-271,93	61,47	55,82	26,20	121,42	66,21	59,19	0,5%	9 266,24	72,1%
Échéance à N+18	-284,90	36,06	48,91	25,08	127,26	56,52	8,93	0,1%	9 275,17	72,2%
Échéance à N+19	-288,96	40,98	49,53	21,43	92,90	52,66	-31,46	-0,2%	9 243,71	72,0%
Échéance à N+20	-294,85	78,48	139,38	19,65	197,11	167,49	307,26	2,4%	9 550,96	74,4%
Échéance de N+21 à N+25	-7,69	361,95	95,60	92,73	344,54	345,46	1 232,59	9,6%	10 783,55	84,0%
Échéance de N+26 à N+30	-5,88	170,56	107,17	111,89	483,48	160,87	1 028,10	8,0%	11 811,65	92,0%
Échéance de N+31 à N+35	-0,05	128,95	29,34	37,46	138,71	29,67	364,08	2,8%	12 175,73	94,8%
Échéance de N+36 à N+40	-0,01	27,12	33,72	48,30	147,26	3,96	260,35	2,0%	12 436,08	96,8%
Échéance à N+41 et au-delà		13,73	13,28	2,21	36,08	10,07	75,38	0,6%	12 511,46	97,4%
Échéanciers incohérents ou indisponibles et préfinancements	-223,51		140,04	16,30	11,84	7,78	-47,55	-0,4%	12 463,91	97,0%
Échéanciers indisponibles UESL : avances non consolidées		379,78					379,78	3,0%	12 843,69	100,0%

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Le Graphique 5.3 de la page suivante met en exergue le fait que le fonds de roulement prospectif se constitue essentiellement au cours des quinze premières années à l'issue desquelles il atteint 9,1 milliards d'euros (soit 71,1% du potentiel total). La croissance est ensuite modérée sur les quatre années suivantes qui marquent un palier autour de 9,2 milliards d'euros, avant un net rebond en 2034, année durant laquelle le fonds de roulement prospectif atteint 9,6 milliards. La croissance se fait ensuite à un rythme annuel moyen dégressif inférieur à 2% du potentiel total.



Graphique 5.3 : Évolution du fonds de roulement prospectif hors emplois nouveaux et ressources nouvelles



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

6 PERFORMANCE ET COÛTS DE GESTION

Selon les dispositions de l'article L.342-2 (II, b et c) du CCH, l'ANCOLS a pour missions d'évaluer l'efficacité avec laquelle les organismes collecteurs s'acquittent de leur mission d'intérêt général et l'efficacité de leur gestion. À ce titre, la **performance des collecteurs en termes de gestion** est appréciée au moyen d'une **série de treize indicateurs** déclinant quatre objectifs principaux :

- ▶ la réalisation des objectifs d'emplois formalisés dans le « décret-enveloppes » (2 indicateurs) ;
- ▶ le maintien d'un équilibre financier durable (4 indicateurs) ;
- ▶ la maîtrise du coût du risque, limité aux financements aux personnes physiques (3 indicateurs) ;
- ▶ et l'optimisation des coûts de gestion (4 indicateurs).

Le présent chapitre analyse les résultats de la mise en œuvre de ces indicateurs, complétés par d'autres analyses permettant d'apporter un éclairage supplémentaire aux résultats obtenus. Le cadre méthodologique à partir duquel ont été identifiés les indicateurs ainsi retenus et qui fonde également les analyses complémentaires présentées, est exposé en annexe dans la section I.5 (voir pages 187 et suivantes). Ce cadre méthodologique décline un **schéma global de suivi de la performance en termes de gestion des CIL centré sur des indicateurs relevant du cycle « Ressources - Moyens - Production »** et qui couvre ainsi :

- ▶ les moyens de production avec des **indicateurs de ressources et de moyens** permettant de mesurer les ressources consommées pour la réalisation des emplois ;
- ▶ l'efficacité de l'action des CIL avec des **indicateurs d'efficacité opérationnelle** qui mesurent la production réalisée ;
- ▶ la maîtrise des coûts de fonctionnement avec des **indicateurs de coût et d'efficience** qui permettent de mesurer les coûts générés par le fonctionnement des organismes et d'évaluer l'adéquation du rapport entre les ressources et moyens consommés d'une part, et la production réalisée d'autre part.

Compte tenu du caractère partiel des données définitives recueillies pour l'exercice 2012, et en raison de l'hétérogénéité de la qualité de ces données, certains indicateurs de cet exercice s'appuient sur des estimations réalisées à partir des données provisoires et/ou des ratios observés pour les organismes ayant fourni des données définitives exploitables.

Enfin, il convient de rappeler que les indicateurs présentés sont construits et suivis dans une perspective d'analyse de la performance des collecteurs en termes de gestion, sur la base d'une logique évaluative fondée sur des comparaisons entre organismes, un suivi de l'évolution dans le temps et une dynamique de convergence vers des données de référence.

6.1 SYNTHÈSE SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE COÛTS DE GESTION

Le Tableau 6.1 (page 142) présente une synthèse des valeurs observées pour les principaux indicateurs de suivi de la performance de gestion des collecteurs.

Tableau 6.1 : Synopsis des indicateurs de suivi de la performance en termes de gestion des collecteurs

Désignation	Numéro	Tendance souhaitable	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Tendance observée ou attendue
Indice de réalisation des emplois	I1.10		50,54%	63,38%	69,73%	57,53%	69,28%	75,50%	
Indice pondéré de contribution ⁽¹⁾	I1.11		43,48%	73,91%	52,17%	42,86%	33,33%	47,62%	
Ratio de couverture des emplois	I2.10		114,57%	106,27%	111,99%	122,28%	121,17%	108,82%	
Ratio de fonds de roulement	I2.20		109,18%	108,86%	108,59%	111,11%	110,92%	111,36%	
Ratio de structure financière	I2.30		64,85%	71,32%	77,55%	69,23%	69,59%	71,25%	
Taux de créances douteuses PP	I3.10		11,78%	12,31%	16,23%	19,12%	20,30%	21,05%	
Taux de recouvrement prévu PP	I3.20		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Coût du risque PP	I3.30		1,54%	1,47%	1,04%	0,82%	0,52%	0,40%	
Coût du risque PP locatif $\approx$ LOCA-PASS	I3.30		25,17%	9,86%	7,41%	7,11%	4,01%	5,77%	
Écart de coût opérationnel ⁽²⁾	I4.10		120,41%	109,21%	114,14%	111,21%	111,37%	109,80%	
Écart de coût opérationnel normé ⁽²⁾	I4.20		111,77%	113,42%	115,20%	115,44%	110,85%	113,45%	
Couverture du coût opérationnel	I4.30		72,44%	70,01%	80,36%	81,56%	82,45%	81,22%	
Indice d'efficacité	I4.40		96,88%	90,06%	96,07%	94,38%	94,87%	94,93%	

(1) Pourcentage d'organismes avec un indice supérieur ou égal à 100%.

(2) Écart moyen des organismes au dessus de la médiane.

n.d. : non disponible

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2009 à 2014)

L'analyse des indicateurs d'appréciation de la réalisation des **objectifs d'emplois formalisés dans le « décret-enveloppes » (I1.10)** permet de constater que ceux-ci **ne sont pas globalement réalisés en 2014**. L'indice synthétique affiche au titre du dernier exercice de la période triennale 2012-2014 une valeur de 75,5% contre 69,3% pour l'exercice précédent et 57,5% pour l'exercice 2012. Il en découle un **indice cumulé de réalisation des objectifs d'emplois de 67,9% pour la période triennale 2012-2014 contre un indice cumulé de 68,5% pour la période triennale précédente** (voir Tableau 6.12, page 155). Toutefois, il convient de signaler que le niveau de réalisation de la période 2012-2014 est en réalité supérieur à l'indice calculé car celui-ci **ne tient pas compte des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions**³⁷, dont la ventilation sur les différentes rubriques d'emplois est impossible en raison de la finesse des données disponibles. Sous réserve de l'impossibilité de ventilation des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions, une analyse des différents éléments qui concourent à l'indice de réalisation des objectifs d'emplois (cf. Tableau 6.12) permet de noter que **les objectifs de financement des politiques publiques nationales sont atteints** aussi bien pour la période triennale 2009-2011 que la période 2012-2014. **Concernant les personnes physiques**, en raison de **certains dépassements d'objectifs**, l'indice cumulé de réalisation atteint 77,0% pour la période 2012-2014, en retrait par rapport à la période précédente qui affichait un taux de réalisation cumulé de 90,4%. **Quant aux personnes morales**, leur taux cumulé de réalisation des objectifs d'emplois de 53,8% est en progression par rapport à la période triennale 2009-2011 où il n'avait atteint que 42,5%, mais ce taux reste nettement inférieur à celui des personnes physiques, **certain emplois comme l'accès au logement des jeunes étant en sous-réalisation significative**.

En progression par rapport à la précédente période triennale où il n'était que de 36,8%, l'indice synthétique de respect des enveloppes réglementaires affiche une valeur de 43,8% au titre de la période triennale 2012-2014, sous réserve de l'impossibilité de ventiler les ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions

³⁷ Sous réserve des observations formulées sur ces engagements hors bilan et provisions dans la sous-section 2.3.1 (pages 54 et suivantes).

dont le sens de l'impact ne peut être préjugé. En outre, on observe une réduction de l'hétérogénéité dans la contribution des organismes à la réalisation des objectifs d'emplois en comparaison de leurs ressources respectives (I1.11).

Concernant les indicateurs visant à suivre le maintien d'un équilibre financier durable (I2.10 à I2.30), ils permettent d'observer une situation financière solide à la fin de la période triennale 2012-2014. Pour la prochaine période quinquennale, la prise en compte de l'impact des engagements hors bilan et provisions et de la mobilisation complète de l'emprunt souscrit auprès de la CDC permet de maintenir à l'horizon 2019 un fonds de roulement positif de 323 millions d'euros (cf. Tableau 6.16, page 160). L'évolution projetée conduirait à un fonds de roulement net de la collecte négatif dès l'année 2016. Toutefois, il convient de noter que la situation qui sera réellement observée, en particulier en termes de trésorerie, devrait être meilleure que celle anticipée au niveau du fonds de roulement prévisionnel, compte tenu des décalages de paiement liés aux délais de réalisation des opérations financées par les collecteurs.

Quant aux indicateurs relatifs au coût du risque (I3.10 à I3.30), ils montrent un coût du risque des financements aux personnes physiques fortement dégressif. Malgré cette baisse, il reste largement supérieur à celui des prêts à l'habitat en France qui est de seulement 0,09%, mais cette situation s'explique par les caractéristiques des publics financés et des produits diffusés. Les prêts locatifs (dont le LOCA-PASS représente la quasi-totalité) constituent la principale composante du niveau élevé de ce coût du risque. Le niveau particulièrement élevé du coût du risque relatif aux prêts locatifs s'explique notamment par la nature même du produit LOCA-PASS pour lequel les mises en jeu touchent principalement des populations fragiles ayant une faible solvabilité.

Enfin, les indicateurs visant à suivre l'optimisation des coûts de gestion (I4.10 à I4.40) appellent les observations suivantes :

- ▶ un coût opérationnel des CIL relativement constant sur la période 2012-2014 égal à environ 300 millions d'euros en moyenne (soit un coût opérationnel net de 280 millions d'euros en moyenne après déduction des produits annexes et divers) et représentant 8,2% des ressources totales ;
- ▶ un coût opérationnel par ETP en légère hausse, passant de 95 900 euros en 2012 à 102 500 euros en 2014 ;
- ▶ une stabilité relative des marges de manœuvre qui est le reflet de la constance du coût opérationnel au cours des trois dernières années et probablement de l'absence d'évolution majeure dans les schémas organisationnels des organismes. Cette situation peu évolutive fige les possibilités d'optimisation à partir des comparaisons entre organismes à au moins 5% du coût opérationnel net d'environ 280 millions d'euros (niveau d'inefficience visible), ce qui n'exclut pas l'éventualité d'une existence de possibilités d'optimisation internes aux organismes positionnés sur la frontière efficiente.

Les résultats synthétisés ci-dessus sont développés dans les sections suivantes.

6.2 MOYENS DE PRODUCTION

6.2.1 Moyens financiers

L'étude des moyens financiers synthétise les ressources financières mobilisables par les organismes collecteurs. Ces ressources sont appréhendées comme des moyens de production en ce sens qu'elles permettent la réalisation des emplois. Les indicateurs utilisés permettent d'apprécier le niveau des ressources annuelles des organismes (collecte et retours de prêts) et celui de la couverture structurelle de leurs emplois durables par des ressources stables (fonds de roulement).



6.2.1.1 Analyse des ressources annuelles

6.2.1.1.1 Variabilité de la collecte nette par organisme

Le Tableau 6.2 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs descriptifs de la collecte par organisme, calculés à partir de données « pro-forma »³⁸ constituées sur la base de la liste des 20 CIL existant au premier trimestre 2015.

Tableau 6.2 : Indicateurs de collecte totale PEEC et PSEEC des CIL

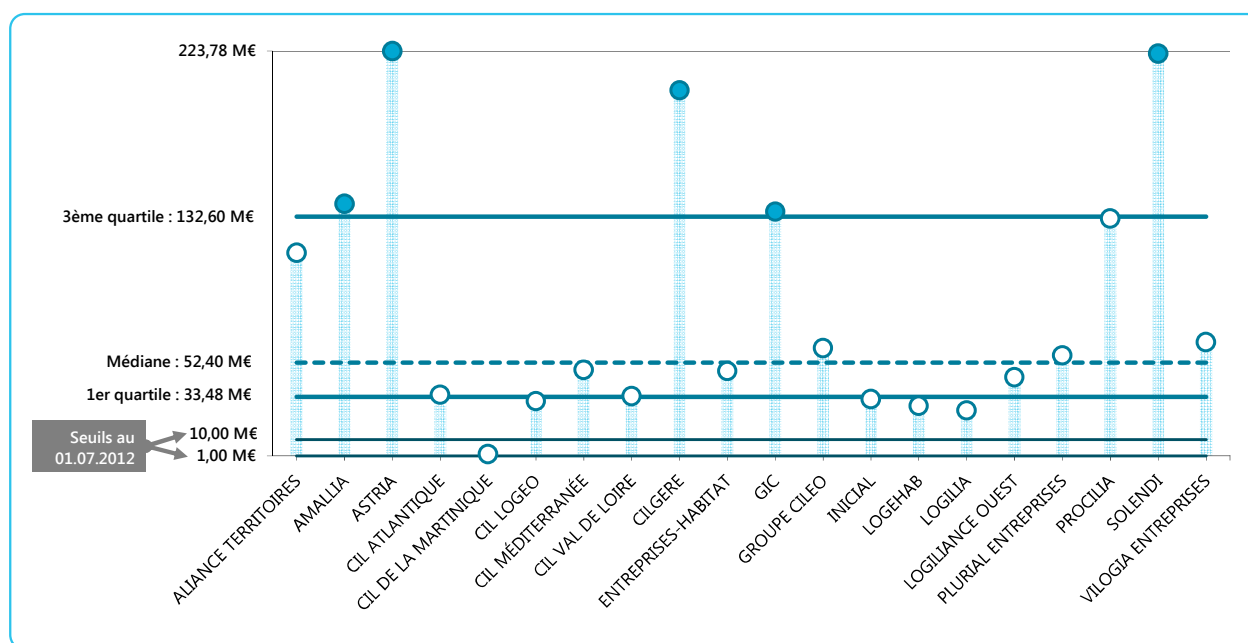
Données en millions d'euros

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Montant	Variation	Montant	Variation	
Montant total	1 677,59	+ 2,1%	1 643,58	+ 1,5%	1 619,53
Maximum	223,78	+ 4,0%	215,16	+ 2,5%	209,99
Minimum	2,06	+ 3,5%	1,99	+ 1,7%	1,96
Amplitude (Maximum - Minimum)	221,72	+ 4,0%	213,17	+ 2,5%	208,04
Écart-type	67,43	+ 3,3%	65,30	+ 1,4%	64,42
Premier Quartile	33,48	+ 0,2%	33,42	+ 3,2%	32,37
Médiane	52,40	+ 3,3%	50,73	+ 4,5%	48,56
Troisième Quartile	132,60	+ 4,9%	126,46	- 1,0%	127,72
Moyenne	83,88	+ 2,1%	82,18	+ 1,5%	80,98
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,80	+ 1,2%	0,79	- 0,1%	0,80

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

L'analyse de leur évolution montre que malgré le processus de regroupement en cours, il persiste une assez forte hétérogénéité entre les organismes en termes de niveau de collecte comme le montre la stabilité du coefficient de variation. Comme l'illustre le Graphique 6.1 ci-dessous, cette situation se traduit par un regroupement de la plupart des organismes autour de la valeur médiane et un important écart entre le groupe des « gros » collecteurs et les autres.

Graphique 6.1 : Dispersion de la collecte totale PEEC et PSEEC par organisme en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Par ailleurs, tous les organismes respectent les seuils de collecte de 10 millions d'euros (cas général) et de 1 million d'euros (cas des organismes dont l'activité porte essentiellement sur les territoires présentant une

³⁸ Le « pro-forma » correspond à la reconstitution des données analysées pour les faire correspondre au périmètre actuel des organismes (premier trimestre 2015), de façon que les comparaisons puissent se faire sur des bases homogènes.

situation particulièrement difficile sur le plan du logement) prévus à l'article R.313-24 du CCH et applicables depuis le 1^{er} juillet 2012.

6.2.1.1.2 Variabilité des ressources nettes par organisme

Les constats formulés sur la variabilité par organisme de la collecte demeurent globalement les mêmes lorsqu'on analyse l'évolution des indicateurs descriptifs des ressources annuelles globales des collecteurs, formées par la collecte, les retours de prêts et les ressources issues des cessions d'actifs (voir Tableau 6.3 ci-dessous).

Tableau 6.3 : Indicateurs de ressources annuelles PEEC et PSEEC des CIL

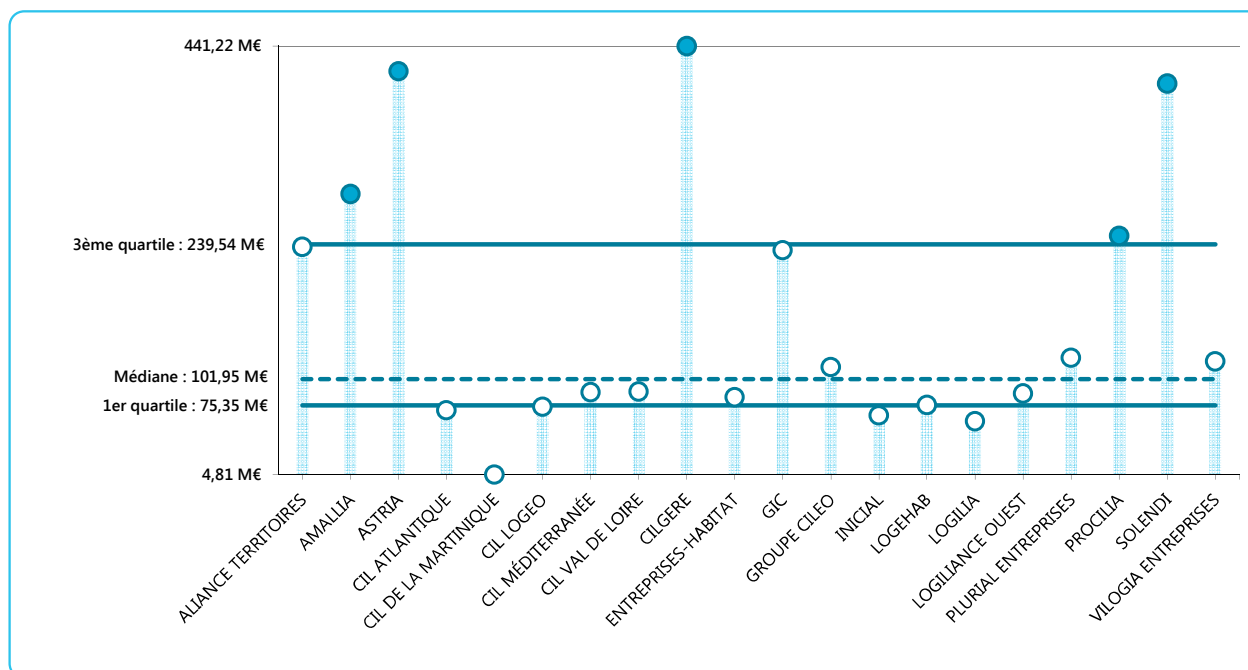
Données en millions d'euros

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Montant	Variation	Montant	Variation	
Montant total	3 326,00	- 1,2%	3 366,64	- 5,3%	3 554,68
Maximum	441,22	+ 4,8%	420,97	- 1,1%	425,77
Minimum	4,81	- 1,2%	4,86	+ 0,4%	4,84
Amplitude (Maximum - Minimum)	436,42	+ 4,9%	416,11	- 1,1%	420,93
Écart-type	128,61	+ 2,3%	125,74	- 3,0%	129,64
Premier Quartile	75,35	- 1,6%	76,57	- 9,1%	84,24
Médiane	101,95	- 6,9%	109,47	- 4,4%	114,54
Troisième Quartile	239,54	- 2,1%	244,81	- 6,4%	261,64
Moyenne	166,30	- 1,2%	168,33	- 5,3%	177,73
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,77	+ 3,5%	0,75	+ 2,4%	0,73

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

La dispersion des ressources annuelles est très légèrement moins forte que celle de la collecte comme le montre un coefficient de variation constamment plus faible sur les trois années observées, même s'il tend à progresser sur la période. Toutefois, ainsi que l'illustre le Graphique 6.2 ci-dessous, cette dispersion des ressources individuelles présente un profil relativement proche de la dispersion mise en évidence pour la collecte.

Graphique 6.2 : Dispersion des ressources annuelles PEEC et PSEEC par organisme en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)



6.2.1.2 Analyse de l'équilibre financier et du fonds de roulement

6.2.1.2.1 Ratio de structure financière (I2.30)

Le ratio de structure financière fait partie des principaux indicateurs retenus pour le suivi de la performance en termes de gestion des CIL. Il mesure la quote-part des ressources définitives dans les ressources stables.

Les ressources définitives sont constituées des capitaux propres et du montant résiduel des fonds issus de la participation des employeurs reçus sous forme de subventions et non utilisés pour des emplois irréversibles (subventions ou assimilées).

Les ressources stables sont obtenues en ajoutant aux ressources définitives les ressources disponibles à long terme mais qui sont appelées à être remboursées (collecte reçue sous forme de prêts) ou dédiées à la couverture des subventions ou pertes futures (provisions).

L'analyse globale de la structure financière est présentée en amont dans la section 5.3 aux pages 136 et suivantes. Pour l'étude de la situation de chaque organisme au regard de cet indicateur, l'évolution des chiffres caractéristiques du ratio de structure financière est présentée dans le Tableau 6.4 ci-après.

Tableau 6.4 : Indicateurs de structure financière des CIL

Données en millions d'euros⁽¹⁾

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Fonds associatifs, réserves et report à nouveau	3 681,52	+ 1,1%	3 641,72	n.s	3 526,26
Résultat	32,93	- 17,2%	39,78	n.s	41,00
Subventions d'investissement	0,04	- 0,8%	0,04	n.s	0,04
Amortissements et dépréciations	626,66	- 4,8%	657,96	n.s	662,12
Capitaux propres retraités	4 341,14	+ 0,0%	4 339,50	n.s	4 229,43
Fonds PEC reçus sous forme de subventions	10 679,79	+ 8,3%	9 864,74	n.s	9 539,14
Ressources définitives (I)	15 020,94	+ 5,7%	14 204,23	n.s	13 768,57
Provisions pour engagements à réaliser	746,12	- 53,7%	1 611,29	n.s	1 712,36
Provisions risques et charges	46,33	+ 4,4%	44,38	n.s	44,68
Fonds PEC reçus sous forme de prêts	4 631,48	+ 1,6%	4 556,46	n.s	4 369,45
Dettes financières	638,40	- 999,9%	-5,47	n.s	-6,68
Ressources non définitives (II)	6 062,33	- 2,3%	6 206,66	n.s	6 119,81
Ressources stables (III = I+II)	21 083,27	+ 3,3%	20 410,89	n.s	19 888,38
Ratio de structure financière (I) / (III)	71,25%	+ 2,4%	69,59%	+ 0,5%	69,23%
Maximum	84,45%	+ 3,6%	81,50%	- 10,0%	90,52%
Minimum	57,28%	+ 4,0%	55,07%	- 4,5%	57,67%
Amplitude (Maximum - Minimum)	27,17%	+ 2,8%	26,42%	- 19,6%	32,86%
Écart-type	7,62%	+ 4,0%	7,33%	- 7,3%	7,90%
Premier Quartile	66,20%	+ 3,3%	64,06%	- 0,3%	64,23%
Médiane	73,15%	+ 1,7%	71,96%	+ 0,5%	71,56%
Troisième Quartile	78,56%	+ 3,2%	76,14%	+ 1,3%	75,17%
Moyenne	72,60%	+ 2,9%	70,54%	- 0,5%	70,88%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,10	+ 1,0%	0,10	- 6,8%	0,11

n.s. : non significatif

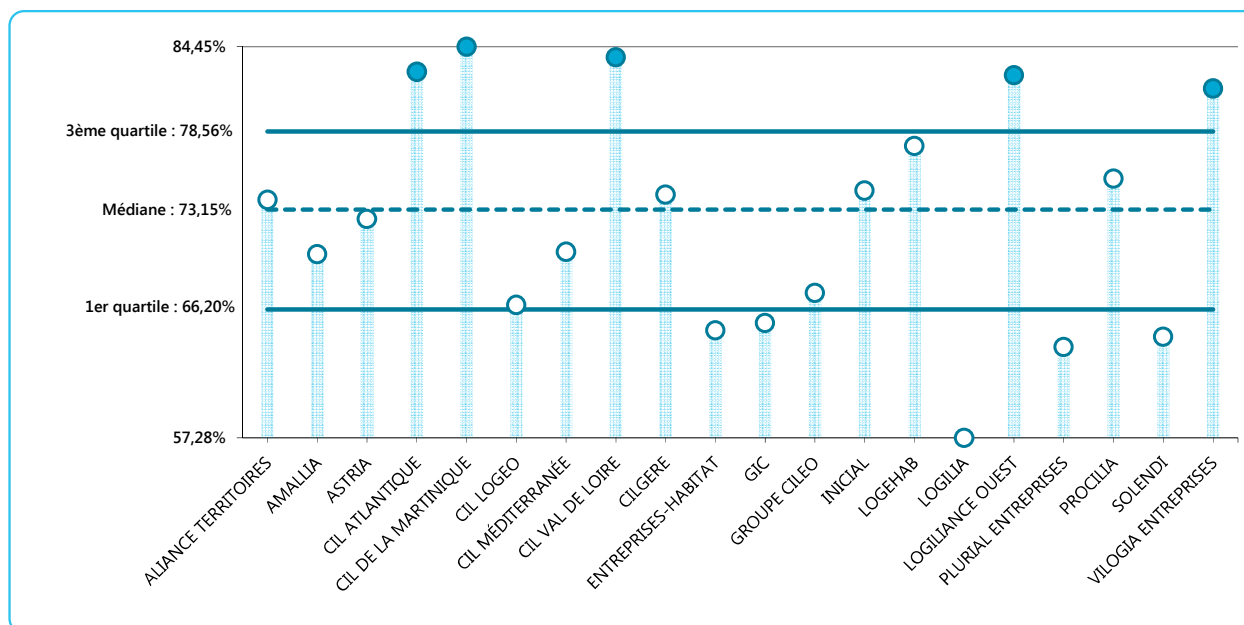
(1) : champ limité aux organismes ayant transmis des données définitives exploitables et qui représentent 97,5% de la collecte pour 2012, et 100% de la collecte pour 2013 et 2014.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

L'analyse du contenu de ce tableau montre que la dispersion est relativement stable depuis 2013. L'amplitude augmente entre 2011 et 2012 pour s'établir à 32,86 points, puis baisse entre 2012 et 2013 pour atteindre 26,42 points, avant de se maintenir au niveau de 27,17 points en 2014. Cette évolution est confirmée par le coefficient de variation qui évolue de la même façon sur la période. À l'exception de quelques cas, les valeurs observées par organisme demeurent relativement stables et sont globalement suffisamment élevées (minimum passant de

55,07% en 2013 à 57,28% en 2014 et médiane passant de 71,96% à 73,15% sur la même période) et reflètent la situation d'un secteur d'activité encore faiblement endetté³⁹ et ayant une structure financière particulièrement solide. Le Graphique 6.3 permet d'analyser les situations individuelles et de noter qu'il n'y a pas de phénomène de concentration. Les valeurs observées se distribuent de façon assez régulière entre le minimum et le maximum.

Graphique 6.3 : Dispersion du ratio de structure financière par organisme en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

L'analyse de la structure financière ainsi présentée peut être affinée par une analyse de l'autonomie financière qui mesure la quote-part des capitaux propres dans les ressources stables des organismes.

Tableau 6.5 : Indicateurs d'autonomie financière des CIL

Données en millions d'euros⁽¹⁾

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Capitaux propres retraités (I)	4 341,14	+ 0,0%	4 339,50	n.s.	4 229,43
Ressources stables (II)	21 083,27	+ 3,3%	20 410,89	n.s.	19 888,38
Ratio d'autonomie financière (I) / (II)	20,59%	- 3,2%	21,26%	- 0,0%	21,27%
Maximum	33,06%	- 2,3%	33,83%	- 0,3%	33,95%
Minimum	6,68%	- 4,1%	6,96%	- 1,5%	7,07%
Amplitude (Maximum - Minimum)	26,38%	- 1,8%	26,87%	- 0,0%	26,88%
Écart-type	6,82%	- 1,3%	6,91%	+ 1,6%	6,80%
Premier Quartile	16,58%	- 4,1%	17,28%	- 6,0%	18,39%
Médiane	23,73%	- 4,7%	24,89%	- 0,6%	25,03%
Troisième Quartile	27,51%	- 4,1%	28,68%	+ 0,1%	28,66%
Moyenne	22,93%	- 3,0%	23,65%	- 0,7%	23,82%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,30	+ 1,8%	0,29	+ 2,3%	0,29

n.s. : non significatif

(1) : champ limité aux organismes ayant transmis des données définitives exploitables et qui représentent 97,5% de la collecte pour 2012, et 100% de la collecte pour 2013 et 2014.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Le ratio d'autonomie financière affiche une relative stabilité sur la période en passant de 21,27% en 2012 à 21,26% en 2013, puis 20,59% en 2014. Cette situation s'explique par des évolutions à la fois synchronisées et de faible

³⁹ En dehors des passifs (provisions et dettes) liés aux emplois non encore décaissés, les seules dettes réelles sont constituées des fonds PEEC reçus sous forme de prêts et qui doivent être remboursés aux entreprises, ainsi que de l'emprunt CDC mobilisé en 2014.

ampleur des capitaux propres et des ressources stables, d'où une consolidation du ratio d'autonomie financière qui s'accompagne d'une relative stabilité de sa dispersion, l'amplitude passant de 26,87 points à 26,38 points entre 2013 et 2014. Malgré un niveau maximum (33,06% en 2014) n'excédant pas le seuil de 1/3 couramment utilisé dans le secteur marchand et un niveau minimum (6,68% en 2014) largement inférieur à ce seuil, le ratio d'autonomie financière se situe de façon générale à un niveau relativement élevé. En effet, pour une réelle comparaison avec ce seuil, il faudrait plutôt se fonder sur le ratio de structure financière basé sur les ressources définitives et qui intègrent donc les fonds reçus sous forme de subventions économiquement assimilables à des capitaux propres.

6.2.1.2.2 Ratio de fonds de roulement (I2.20)

Le fonds de roulement représente l'excédent de ressources stables non utilisées pour la réalisation d'emplois durables matérialisés par des actifs immobilisés dans le bilan des CIL. Il figure parmi les principaux indicateurs retenus pour le suivi de la performance en termes de gestion des CIL et exprime le niveau de ressources mobilisables à un instant t par les CIL. Le Tableau 6.6 ci-dessous présente une synthèse des indicateurs descriptifs du niveau de fonds de roulement des CIL.

Tableau 6.6 : Indicateurs de fonds de roulement des CIL

Données en millions d'euros⁽¹⁾

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Ressources stables (I)	21 083,27	+ 3,3%	20 410,89	n.s	19 888,38
Emplois durables (II)	18 931,73	+ 2,9%	18 402,03	n.s	17 899,02
Fonds de roulement (I) - (II)	2 151,54	+ 7,1%	2 008,86	n.s	1 989,35
Ratio de fonds de roulement (I) / (II)	111,36%	+ 0,4%	110,92%	- 0,2%	111,11%
Maximum	122,44%	+ 0,7%	121,56%	+ 1,5%	119,80%
Minimum	98,28%	- 0,5%	98,75%	+ 0,8%	98,01%
Amplitude (Maximum - Minimum)	24,16%	+ 5,9%	22,81%	+ 4,7%	21,79%
Écart-type	5,41%	+ 0,6%	5,38%	+ 1,1%	5,32%
Premier Quartile	109,72%	+ 1,8%	107,83%	+ 0,0%	107,78%
Médiane	110,95%	+ 0,6%	110,27%	- 0,5%	110,82%
Troisième Quartile	114,03%	+ 0,7%	113,19%	- 0,8%	114,05%
Moyenne	111,19%	+ 0,6%	110,56%	- 0,4%	110,98%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,05	+ 0,0%	0,05	+ 1,5%	0,05

n.s. : non significatif

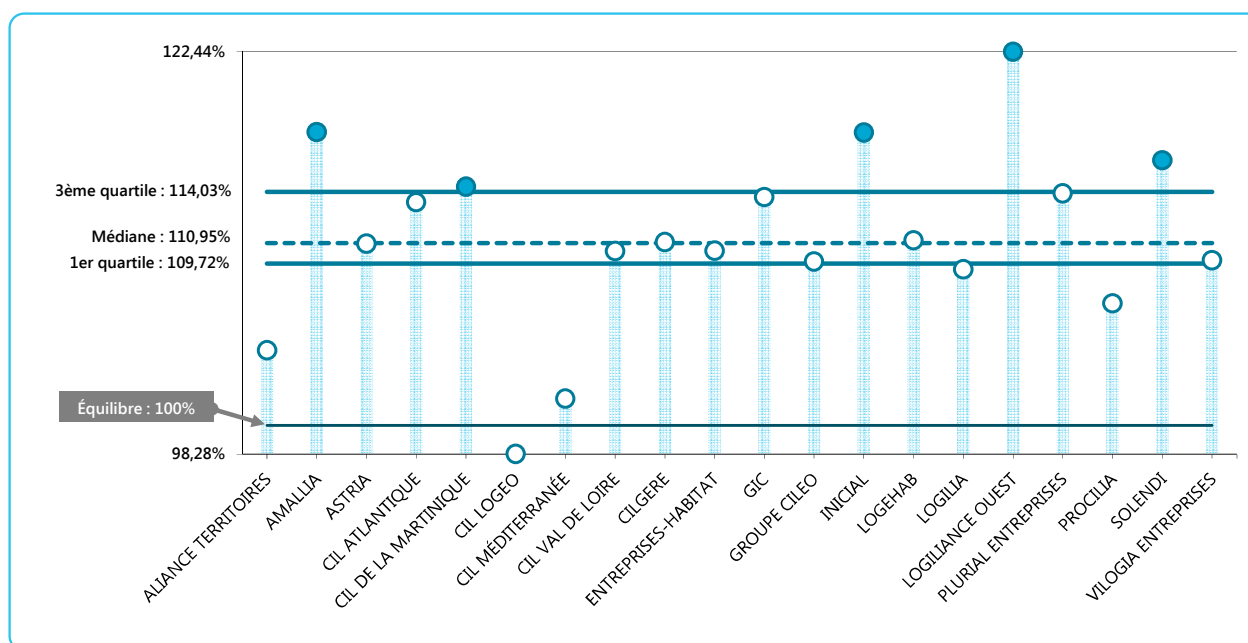
(1) : champ limité aux organismes ayant transmis des données définitives exploitables et qui représentent 97,5% de la collecte pour 2012, et 100% de la collecte pour 2013 et 2014.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

L'analyse de ces indicateurs met en évidence un maintien du ratio de fonds de roulement global sur la période 2012-2014. Son niveau est de 111,36% en 2014 contre 110,92% en 2013, soit une marge de manœuvre égale à 11,36% des emplois réalisés à la clôture de l'exercice 2014. Cette marge de manœuvre correspond à l'excédent de couverture des emplois durables par les ressources stables. Elle se retrouve intégralement dans la trésorerie de fin d'exercice car le secteur n'a structurellement pas de besoin en fonds de roulement à financer.

Le Graphique 6.4 de la page suivante montre que tous les organismes atteignent l'équilibre défini par le seuil de 100% ou en sont très proches, le ratio de l'unique CIL ayant une valeur inférieure au niveau d'équilibre étant de 98,28%. Ce graphique met également en évidence une assez forte homogénéité des situations individuelles, l'amplitude du ratio de fonds de roulement étant de 24,16 points en 2014, avec un maximum de 122,44%.

Graphique 6.4 : Dispersion du ratio de fonds de roulement par organisme en 2013



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

6.2.2 Moyens humains et organisationnels

L'analyse des moyens humains et organisationnels dont disposent les collecteurs vise à mettre en évidence les indicateurs caractéristiques des ressources humaines, des implantations des collecteurs et des entités qu'ils contrôlent.

Concernant les implantations des CIL et des entités contrôlées directement ou indirectement par eux, il est à observer une amélioration générale de la qualité des données disponibles, grâce à l'exploitation progressive des résultats d'une démarche d'amélioration et de fiabilisation du recueil de données auprès des collecteurs (concernant leurs filiales et participations, en liaison avec le projet de centralisation de ces données en cours à l'UESL) et d'intégration de données externes (fournies notamment par le SIRENE). Les développements méthodologiques et les résultats de cette démarche sont intégrés dans le rapport périodique sur la territorialité des emplois et des ressources dont l'édition 2014 est publiée en même temps que le présent rapport et dans une étude ad hoc présentant une analyse monographique actualisée des participations directes et indirectes des collecteurs en cours de finalisation.

Quant aux données sur les ressources humaines, pour la première année depuis 2009, l'ensemble des CIL a déclaré des données exploitables relatives aux effectifs moyens. Les effectifs moyens observés par organisme sont détaillés en annexe à la page 233 et le Tableau 6.7 de la page suivante en présente une synthèse.

Les collecteurs déclarent employer 2 899 personnes en équivalents temps plein en 2014 (dont 951 personnes au titre du personnel externe –personnel mis à disposition, intérim, ...–), contre 2 969 équivalents temps plein en 2013 et 3 168 en 2012 selon les estimations réalisées par l'Agence à partir des données partielles publiables pour ces deux exercices. La qualité des données ne permet pas de pouvoir tirer des conclusions fiables quant à la tendance des effectifs employés. En particulier, les informations dont dispose l'Agence montrent qu'au moins un organisme a déclaré un effectif largement surestimé pour 2012 et qu'*a contrario*, un autre organisme a déclaré un effectif notablement sous-estimé pour 2013. Cette situation devrait évoluer favorablement grâce à la fiabilisation du dénombrement des effectifs suite à un recueil amélioré, ce qui facilitera une étude de l'évolution des effectifs en lien avec celle de l'activité ainsi qu'une analyse pertinente des situations individuelles.



Tableau 6.7 : Effectifs moyens des collecteurs associés de l'UESL

Données en équivalents temps plein

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013		Exercice 2012	
	Personnel salarié		Personnel externe		Totaux					
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs totaux	%	Effectifs totaux	%
Cadres y compris cadres dirigeants	559,66	28,7%	339,71	35,7%	899,37	31,0%	873,46	30,3%	909,12	29,5%
Agents de maîtrise et professions intermédiaires	417,88	21,4%	64,30	6,8%	482,18	16,6%	491,05	17,0%	485,29	15,8%
Employés et ouvriers	970,68	49,8%	546,45	57,5%	1 517,13	52,3%	1 520,09	52,7%	1 682,27	54,7%
Totaux observés	1 948,22	100,0%	950,46	100,0%	2 898,68	100,0%	2 884,60	100,0%	3 076,68	100,0%
Quote-part pondérée de collecte					100,0%		97,1%		97,1%	
Totaux estimés (base collecte)					2 898,68		2 969,46		3 167,99	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

6.2.3 Offre de logements

L'analyse de l'offre de logements peut être réalisée à travers l'étude des réservations locatives détenues et du patrimoine immobilier des entités contrôlées par les collecteurs.

L'Agence a réalisé courant 2010 une enquête d'identification du périmètre de contrôle des organismes collecteurs qui devait notamment permettre une connaissance du patrimoine immobilier des entités contrôlées par les collecteurs. Les résultats de cette enquête se sont avérés incomplets et peu exploitables. Pour faire suite à ces résultats non satisfaisants, l'Agence a initié, en liaison avec le projet de centralisation de ces données en cours à l'UESL, une démarche d'amélioration et de fiabilisation du recueil des données concernant les filiales et participations des collecteurs. Les premiers résultats de cette démarche sont analysés dans une étude ad hoc présentant une monographie des participations directes et indirectes des collecteurs publiée au premier semestre 2015. Sachant que la qualité des données actuellement disponibles dans la base de l'UESL n'a pas permis de réaliser toutes les analyses initialement envisagées, une version actualisée de cette étude est en cours de réalisation à la date de parution du présent rapport.

Quant aux données sur les réservations locatives issues des annexes aux comptes annuels, elles ne peuvent donner lieu à une analyse des situations individuelles pour des raisons d'indisponibilité des informations relatives à certains organismes et d'incomplétude de celles fournies par d'autres. De plus, la qualification des données de quelques autres organismes a également mis en évidence le caractère aberrant de celles-ci, d'où leur exclusion des statistiques publiées. Par ailleurs, en application des dispositions du plan comptable des CIL en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, l'obligation de publication des données relatives aux stocks de réservations avait été décalée d'une année et ne s'appliquait qu'à compter de l'exercice 2010, afin de permettre aux organismes de mener à bien le chantier de qualification des stocks de réservations, avec notamment la circularisation des bailleurs, et de fiabilisation de leurs bases de données. Les données recueillies permettent de noter que des difficultés liées à cette évolution persistent pour plusieurs organismes, comme l'attestent les réserves sur les informations figurant dans les annexes aux comptes annuels émises dans leurs rapports par plusieurs commissaires aux comptes.

Nonobstant les observations formulées ci-dessus, les données disponibles et relatives aux stocks de réservations locatives par organisme sont détaillées en annexe à la page 206 et le Tableau 6.8 de la page suivante en présente une synthèse.

Il ressort de ce tableau que le parc des réservations locatives peut être estimé à environ 778 000 logements, alors que selon les données issues des statistiques sur le patrimoine et les réservations locatives produites par

l'Agence⁴⁰, il serait d'environ 748 200 logements (incluant 15 700 réservations dans des structures collectives), soit un écart de 3,8 % par rapport aux données figurant dans les annexes des comptes annuels des collecteurs. Cet écart ne remet pas en cause le processus de convergence accrue des données issues des deux sources et celle-ci continue de progresser dans le temps grâce à l'amélioration de la qualité des informations transmises par les collecteurs et à une meilleure prise en compte par ces derniers des exigences de fiabilisation et de qualification des stocks de réservations locatives. Toutefois, compte tenu de la persistance injustifiée de ces écarts après plusieurs années de travaux de fiabilisation menés par les organismes, l'Agence a procédé dans le courant de l'année 2015 à une analyse approfondie de ces écarts pour quelques organismes afin d'en identifier précisément les causes et d'envisager une trajectoire de résorption.

Tableau 6.8 : Stocks de réservations locatives des collecteurs associés de l'UESL

Données en nombres de logements

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013		Exercice 2012	
	Droit de suite		Désignation unique		Totaux		Totaux	%	Totaux	%
	Nombres	%	Nombres	%	Nombres	%				
Logements occupés	582 706	80,8%			582 706	77,2%	601 829	78,6%	588 329	81,9%
Logements libres	55 457	7,7%	5 581	16,4%	61 038	8,1%	65 457	8,5%	50 652	7,1%
Logements à livrer	82 634	11,5%	28 434	83,6%	111 068	14,7%	98 439	12,9%	78 962	11,0%
Totaux observés	720 797	100,0%	34 015	100,0%	754 812	100,0%	765 725	100,0%	717 943	100,0%
Quote-part pondérée de collecte	97,0%		97,1%				97,0%		93,1%	
Totaux estimés (base collecte)	743 000		35 000		778 000		789 000		771 000	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

6.3 EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

L'efficacité des collecteurs s'apprécie à travers leur niveau d'activité en termes de production réalisée par rapport aux objectifs qui leur sont fixés. La volumétrie financière de l'activité des collecteurs a été analysée dans le deuxième chapitre, avec notamment une comparaison avec les enveloppes définies par le « décret-enveloppes » qui déterminent un encadrement de l'activité des collecteurs. Cette analyse de la volumétrie financière peut être complétée avec une étude quantitative de l'activité réalisée, en distinguant l'activité de financement en direction des personnes morales, celle de financement en direction des personnes physiques et l'activité locative. Les résultats de cette étude sont présentés dans la première sous-section suivie d'une analyse formelle de l'atteinte des objectifs d'emplois définis par le « décret-enveloppes » dans la deuxième sous-section et d'une étude de l'efficacité de la gestion du risque lié aux financements accordés aux personnes physiques dans la troisième sous-section.

6.3.1 Données opérationnelles représentatives de l'activité des collecteurs

6.3.1.1 Activité au bénéfice des personnes morales

Les données recueillies au titre des exercices 2013 et 2014 pour l'activité des collecteurs au bénéfice des personnes morales sont exploitables pour tous les CIL. En revanche, les informations disponibles pour l'exercice 2012 et relatives à l'activité des collecteurs au bénéfice des personnes morales concernaient uniquement les CIL dont les données définitives étaient exploitables. Ces organismes représentent 97,5% de la collecte totale des CIL au titre de l'exercice 2012. Le Tableau 6.9 de la page suivante présente une synthèse de ces données. Ce tableau met en évidence un nombre de nouveaux dossiers inférieur au nombre de dossiers soldés, ce qui semble *a priori* contradictoire avec la hausse des encours financiers mise en exergue dans les troisième et quatrième chapitres.

⁴⁰ Cf. la note « Réservations locatives et patrimoine de la PEEC - Exercice 2014 » publiée par l'Agence, à paraître fin 2015 et qui sera disponible sur son site Internet (www.ancols.fr).



Toutefois, si l'activité de financement sous forme de prêts des collecteurs en direction des personnes morales se traduit au cours de l'exercice 2014 par une baisse de 8 394 dossiers par rapport à l'année 2013, l'augmentation du montant moyen des prêts accordés et les flux additionnels liés aux dossiers en cours compensent largement la baisse du nombre de dossiers gérés.

Tableau 6.9 : Synthèse en nombre de l'activité de financement des CIL au profit des personnes morales

Données en nombres de dossiers

Rubriques	Exercice 2013	Exercice 2013 (actualisation 2014) ^(*)	Impact Fusion	Nouveaux dossiers	Dossiers soldés	Dossiers transformés	Dossiers irrécouvrables	Autres flux	Exercice 2014
Filiales et entreprises liées	18 874	19 061	293	2 375	-2 282				19 447
Autres participations	15 126	15 262	-293	2 950	-3 977			-252	13 690
Autres personnes morales	95 657	101 088		7 991	-15 446	-3	-2	252	93 880
Total Prêts aux personnes morales	129 657	135 411		13 316	-21 705	-3	-2		127 017
Filiales et entreprises liées	773	721							902
Autres participations	794	692							735
Autres personnes morales	3 276	3 014							3 427
Total Subventions aux personnes morales	4 843	4 427							5 064

(*) Les écarts par rapport aux chiffres de la colonne "Exercice 2013" s'expliquent par des actualisations à l'initiative des CIL et des variations de champs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2013 et 2014)

6.3.1.2 Activité au bénéfice des personnes physiques

Pour l'activité des collecteurs au bénéfice des personnes physiques, le périmètre des données disponibles est le même que pour l'activité en direction des personnes morales. Le Tableau 6.10 ci-dessous présente une synthèse de ces données.

Tableau 6.10 : Synthèse en nombre de l'activité de financement des CIL au profit des personnes physiques

Données en nombres de dossiers

Rubriques	Exercice 2013	Exercice 2013 (actualisation 2014) ^(*)	Impact Fusion	Nouveaux dossiers	Dossiers soldés	Dossiers transformés	Dossiers irrécouvrables	Autres flux	Exercice 2014
Prêts accession directs	550 663	565 209		37 171	-79 915	-2 836	-1 151	421	518 899
Prêts accession indirects	6 594	6 327		1	-166	-10		-67	6 085
Prêts travaux	473 540	483 720	3	13 472	-77 340	-2 372	-837	-354	416 292
Prêts locatifs	673 503	704 940		184 447	-174 028	-9 240	-50 624		655 495
Autres prêts	3 717	3 839		2 806	-3 031	-93	-27		3 494
Total Prêts aux personnes physiques	1 708 017	1 764 035	3	237 897	-334 480	-14 551	-52 639		1 600 265
Personnes physiques bénéficiaires	58 429	53 992							63 109
Personnes physiques bailleurs	1	1							
Total Subventions aux personnes physiques	58 430	53 993							63 109

(*) Les écarts par rapport aux chiffres de la colonne "Exercice 2013" s'expliquent par des actualisations à l'initiative des CIL et des variations de champs.

Note de lecture : la donnée figurant dans la colonne « Impact Fusion » correspond à un écart de réciprocité. Cet écart n'est pas significatif et n'impacte pas les enseignements qui peuvent être tirés de l'analyse du contenu du tableau.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2013 et 2014)

Ce tableau montre une évolution s'inscrivant dans la tendance observée au cours des dernières années. On note ainsi une importante réduction du volume des financements sous forme de prêts accordés aux personnes physiques, confirmant la baisse des encours de prêts à personnes physiques mise en évidence dans le quatrième

chapitre. Ainsi, en nombre, les prêts accession directs continuent de baisser⁴¹. L'arrêt de la diffusion des prêts accession indirects (PASS-FONCIER en bail à construction) se traduit par aucun nouveau dossier⁴², les seuls mouvements enregistrés étant des dossiers soldés par anticipation ou des retraitements. Le niveau des prêts travaux se réduit également tout comme le nombre de prêts locatifs qui baisse sensiblement d'une année sur l'autre. Concernant les prêts locatifs (dont le LOCA-PASS représente la quasi-totalité), il y a lieu d'observer que cette catégorie de financements génère un très fort volume de dossiers irrécouvrables (50 624 dossiers locatifs irrécouvrables sur un total de 52 639 dossiers irrécouvrables pour l'ensemble des collecteurs) s'expliquant par un important chantier de « nettoyage » de ces prêts impayés.

6.3.1.3 Activité locative

Les données issues des annexes comptables et portant sur les attributions de logements sont analysables pour un périmètre correspondant à 97,1% de la collecte de l'année en 2014 contre 95,2% en 2013. Pour ce périmètre, les données sont synthétisées dans le Tableau 6.11 ci-dessous qui montre que l'activité locative de l'année 2014 est principalement et logiquement réalisée avec des bailleurs ayant le statut de SA HLM (57,1% pour les droits de suite et 58,0% les désignations uniques). Il y a lieu de noter également l'importante augmentation des attributions relatives aux autres personnes morales. Toutefois, cette évolution n'est pas représentative d'une réalité en termes d'activité et est liée au fait qu'un important collecteur n'a pas su ventiler convenablement ses attributions de l'année 2014 et en a inscrit une fraction significative dans la rubrique « Autres personnes morales ».

Tableau 6.11 : Synthèse de l'activité locative des CIL

Données en nombres de logements

Bailleurs	Exercice 2014						Exercice 2013		Exercice 2012	
	Réservations en droit de suite (DS)				Réservations en désignation unique (DU)		Attributions DS (CIL et Bailleurs)	%	Attributions DS (CIL et Bailleurs)	%
	Attributions	Restitutions temporaires aux bailleurs	Total	%	Attributions	%				
OPH	8 249	3 646	11 895	20,6%	3 163	25,4%	12 220	21,9%	11 782	20,7%
SA HLM	25 383	7 614	32 997	57,1%	7 229	58,0%	34 733	62,2%	35 339	62,2%
Coopératives HLM	370	130	500	0,9%	113	0,9%	515	0,9%	365	0,6%
SEM de logements sociaux	1 586	552	2 138	3,7%	646	5,2%	2 170	3,9%	2 367	4,2%
Sociétés civiles	834	140	974	1,7%	38	0,3%	1 003	1,8%	1 485	2,6%
Autres sociétés immobilières	2 083	611	2 694	4,7%	501	4,0%	2 624	4,7%	2 950	5,2%
Autres personnes morales	5 652	837	6 489	11,2%	708	5,7%	2 551	4,6%	2 466	4,3%
Particuliers bailleurs	77	11	88	0,2%	72	0,6%	46	0,1%	65	0,1%
Totaux observés	44 234	13 541	57 775	100,0%	12 470	100,0%	55 862	100,0%	56 819	100,0%
Quote-part de collecte	97,1%	97,1%	97,1%		97,1%		95,2%		93,2%	
Totaux estimés (base collecte)	46 000	14 000	60 000		13 000		59 000		61 000	

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Les données disponibles permettent d'estimer le nombre total de logements attribués à environ 59 000 (46 000 pour les droits de suite et 13 000 pour les désignations uniques) auxquels il faut ajouter 14 000 logements temporairement remis à la disposition des bailleurs pour une attribution directe par ces derniers, sachant que

⁴¹ Les données financières du chapitre 4 mettent néanmoins en évidence depuis 2012 un accroissement des encours de prêts accession directs en raison d'une augmentation du montant unitaire des financements accordés compensant largement la baisse du nombre de dossiers gérés. En effet, les nouveaux financements sont d'un montant généralement beaucoup plus élevé que les dossiers soldés.

⁴² Un CIL a déclaré par erreur un mouvement de régularisation dans la colonne « nouveaux dossiers ».



selon les données issues des statistiques sur le patrimoine et les réservations locatives produites par l'Agence, le nombre d'attributions serait de 63 920 logements et le nombre de restitutions temporaires de 14 726 logements.⁴³ Les écarts entre ces deux sources proviennent essentiellement des attributions de droits à désignation unique. Comme mentionné ci-dessus dans la section 6.2.3 (page 150), une convergence progressive des données issues des deux sources s'observent dans le temps grâce à l'amélioration de la qualité des informations transmises par les collecteurs et à une meilleure prise en compte par ces derniers des exigences de fiabilisation et de qualification des stocks de réservations locatives, en raison notamment de l'analyse approfondie des écarts réalisée en 2015 par l'Agence pour quelques organismes.

6.3.2 Atteinte et soutenabilité des objectifs d'emplois

Le suivi de la réalisation des objectifs d'emplois définis par le « décret-enveloppes » s'effectue d'un point de vue rétrospectif et d'un point de vue prospectif. D'un point de vue rétrospectif, les indicateurs I1.10 (réalisation des objectifs), I1.11 (contribution aux objectifs) et I2.10 (couverture des emplois) permettent de mesurer la réalisation des objectifs d'emplois et d'apprécier le niveau de couverture des emplois par des ressources disponibles. Quant à l'approche prospective, elle permet d'apprécier la soutenabilité des objectifs futurs d'emplois grâce à l'indicateur I2.21.

6.3.2.1 Indicateurs agrégés de réalisation des objectifs d'emplois (I1.10) et de respect des enveloppes

La démarche consiste à mesurer le taux de réalisation par emploi puis à combiner les taux de réalisation ainsi obtenus pour déterminer un indice synthétique. La combinaison se fait selon une logique additive qui revient à calculer une moyenne arithmétique des taux de réalisation. Les résultats obtenus pour les deux dernières périodes triennales (2009 à 2011 et 2012 à 2014) sont présentés dans le Tableau 6.12 de la page ci-après.

L'indice synthétique affiche au titre du dernier exercice de la période triennale 2012-2014 une valeur de 75,5% contre 69,3% pour l'exercice précédent et 57,5% pour l'exercice 2012. Il en découle un indice cumulé de réalisation des objectifs d'emplois de 67,9% pour la période triennale 2012-2014 contre un indice cumulé de 68,5% pour la période triennale précédente⁴⁴. Le niveau de réalisation des objectifs d'emplois est donc sensiblement identique pour les deux périodes triennales. Toutefois, il convient de signaler que le niveau de réalisation de la période 2012-2014 est en réalité supérieur à l'indice calculé car celui-ci ne tient pas compte des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions dont la ventilation sur les différentes rubriques d'emplois est impossible en raison de la finesse des données disponibles. Comme exposé dans la synthèse des emplois (cf. 2.3.1, pages 54 et suivantes), pour éliminer tout risque de sous-estimation du niveau de réalisation des objectifs d'emplois et afin de conforter le chiffrage issu de l'exploitation des déclarations des CIL, une revue sur site des règles de comptabilisation relatives aux emplois, en matière notamment de séparation des exercices, a été réalisée par l'Agence. Même si elles montrent qu'il y aurait plutôt une tendance à la surestimation des engagements propres à une année, en raison notamment d'une clôture très tardive des exercices comptables, les observations issues de cette revue ont permis de procéder à des ajustements qui ont été intégrés dans la mesure de la réalisation des objectifs d'emplois, mais sans pouvoir procéder à une ventilation précise par rubrique d'emplois.

⁴³ Cf. la note « Réservations locatives et patrimoine de la PEEC - Exercice 2014 » publiée par l'Agence, à paraître fin 2015 et qui sera disponible sur son site Internet (www.ancols.fr).

⁴⁴ Hormis le fait qu'elle traduit une insuffisance de réalisation des objectifs d'emplois, la faible valeur de cet indicateur est aussi liée aux propriétés de la moyenne arithmétique, cette dernière étant particulièrement sensible aux valeurs extrêmes comme les taux de réalisation très faibles de certaines enveloppes.

Tableau 6.12 : Indice de réalisation des objectifs d'emplois

Données en millions d'euros

Rubriques	Cumul 2009-2011			Enveloppes 2012-2014											
	Enveloppe moyenne	Réalisé	Indice de réalisation(*)	2012			2013			2014			Cumul 2012-2014		
				Enveloppe moyenne	Réalisé	Indice de réalisation(*)	Enveloppe cible	Réalisé	Indice de réalisation(*)	Enveloppe cible	Réalisé	Indice de réalisation(*)	Cible cumulée	Réalisations cumulées	Indice cumulé de réalisation(*)
Concours Personnes physiques	3 790,5	3 701,1	90,4%	985,0	911,0	64,1%	870,0	819,9	83,6%	764,0	916,3	84,1%	2 619,0	2 647,1	77,0%
PASS-FONCIER et accession	2 500,0	2 298,2	91,9%	477,5	553,0	84,2%	500,0	601,7	79,7%	407,0	578,4	57,9%	1 384,5	1 733,2	74,8%
Financement de travaux	300,0	340,9	86,4%	237,5	47,2	19,9%	100,0	120,3	79,7%	102,0	102,3	99,7%	439,5	269,8	61,4%
Autres aides	990,5	1 062,0	92,8%	270,0	238,2	88,2%	270,0	246,7	91,4%	255,0	268,4	94,7%	795,0	753,3	94,8%
Engagements et provisions		n.d.			72,6			-148,9			-32,9			-109,1	
Concours Personnes morales	3 340,0	2 937,1	42,5%	1 067,0	912,9	44,7%	1 620,0	1 383,7	50,8%	1 700,0	1 387,9	60,2%	4 387,0	3 684,5	53,8%
Fonds propres et assimilés	425,0	247,7	58,3%	247,5	150,9	96,9%	165,0	150,4	91,2%	165,0	195,4	81,6%	1 447,5	496,7	70,7%
Subventions au logement social	900,0	948,2	94,6%		104,2		435,0	216,1	49,7%	435,0	206,5	47,5%		526,8	
Quasi-fonds propres	(**)	(**)		370,0		4,8%							370,0		31,6%
Prêts log. social - in fine					17,8		62,6		36,7					117,1	
Prêts log. soc. et inter. - amort.	900,0	1 243,6	61,8%	275,0	293,1	81,2%	780,0	291,0	37,3%	780,0	743,5	95,3%	1 835,0	1 327,5	82,6%
Préfinancements	300,0	363,0	79,0%		33,7		76,8		76,9			187,5			
Structures collectives	450,0	114,8	25,5%	100,0	61,6	61,6%	120,0	62,8	57,3%	120,0	76,7	66,5%	363,5	201,0	58,8%
Territoires spécifiques	90,0	16,2	18,0%	23,5	3,7	15,8%		5,9			3,0			12,7	
Logements indignes	155,0	0,5	0,3%		1,2			0,6			0,6			2,5	
Aides à caractère social	120,0	3,1	2,6%	27,5	7,3	26,6%		5,1			5,4		27,5	17,8	64,7%
Accès au logement des jeunes				23,5	6,1	26,0%	120,0	22,4	18,7%	200,0	20,5	10,2%	343,5	49,0	14,3%
Engagements et provisions		n.d.			233,4			489,9			22,6			745,9	
Financement Politiques nationales	5 519,5	5 865,5	86,2%	1 450,0	1 572,6	69,2%	1 519,0	1 427,0	77,5%	1 549,0	1 472,8	83,9%	4 518,0	4 472,5	77,6%
AFL (prêts et subventions)	1 350,0	1 750,0	70,4%	150,0	300,0	0,0%	200,0	200,0	100,0%	200,0	200,0	100,0%	550,0	700,0	72,7%
APAGL	31,0	30,5	98,5%	10,0	5,2	51,9%	10,0	5,3	52,8%	10,0	5,9	59,1%	30,0	16,4	54,6%
PNRU	2 310,0	2 310,0	100,0%	810,0	810,0	100,0%	800,0	800,0	100,0%	900,0	900,0	100,0%	2 510,0	2 510,0	100,0%
PNRQAD	150,0	150,0	100,0%												
ANAH et FNAL	1 440,0	1 440,0	100,0%	390,0	390,0	100,0%	400,0	400,4	99,9%	300,0	300,0	100,0%	1 090,0	1 090,4	100,0%
ANIL et ADIL	30,0	28,4	94,8%	10,0	9,0	90,5%	9,0	9,0	100,0%	9,0	9,0	100,0%	28,0	27,0	96,6%
Structures dédiées	3,0	1,5	50,4%												
GURL (sinistres et provisions)	205,5	155,0	75,4%	80,0	58,4	73,0%	100,0	12,4	12,4%	130,0	57,9	44,6%	310,0	128,7	41,5%
Indice global de réalisation	12 650,0	12 503,7	68,5%	3 502,0	3 396,5	57,5%	4 009,0	3 630,6	69,3%	4 013,0	3 777,0	75,5%	11 524,0	10 804,1	67,9%
Emplois non ventilés		305,9			49,6			3,3			1,3			54,2	
Totaux	12 650,0	12 809,6		3 502,0	3 446,1		4 009,0	3 633,9		4 013,0	3 778,3		11 524,0	10 858,3	

n.d. : donnée non disponible.

(*) Les indices unitaires correspondent au ratio entre les réalisations et les enveloppes cibles, avec un mécanisme de pénalisation pour les dépassements de cible. Les indices catégoriels et l'indice global correspondent aux moyennes arithmétiques des indices unitaires.

(**) Les dotations aux quasi-fonds propres sont globalisées avec les dotations aux fonds propres pour les exercices 2009 à 2011.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2009 à 2014)

Une analyse des différents éléments qui concourent à l'indice de réalisation des objectifs d'emplois permet de noter que les objectifs de financement des politiques publiques nationales (PNRU, ANAH, FNAL) sont atteints aussi bien pour la période triennale 2009-2011 que la période 2012-2014.

Concernant les personnes physiques, la cible cumulée pour la période triennale 2012-2014 s'élève à 2 619,0 millions d'euros et l'indice cumulé de réalisation atteint 77,0%, en retrait par rapport à la période précédente qui affichait un taux de réalisation de 90,4%. Parmi les concours aux personnes physiques, le financement de travaux est significativement en-dessous de la cible cumulée de 439,5 millions d'euros et le financement de l'accession est significativement au-dessus de la cible cumulée de 1 384,5 millions d'euros. Seuls les autres concours affichent une valeur de réalisation très proche de la cible cumulée qui s'élève à 795,0 millions d'euros, ces observations devant s'analyser sous réserve de l'impossibilité de ventilation des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions.

Quant aux personnes morales pour lesquelles la cible cumulée de la période triennale 2012-2014 s'élève à 4 387,0 millions d'euros, leur taux de réalisation des objectifs d'emplois est en progression par rapport à la période triennale 2009-2011, mais ce taux reste nettement inférieur à celui des personnes physiques. L'indice cumulé



atteint 53,8% grâce à une progression constante des indices annuels sur la période. En effet, alors que le taux de réalisation n'était que de 44,7% au titre de l'année 2012, il a cru pour atteindre 50,8% en 2013 et 60,2% en 2014. De façon plus détaillée, avec un indice de réalisation de 82,6%, les prêts amortissables au logement social et intermédiaire et les préfinancements affichent le niveau de réalisation le moins éloigné de la cible cumulée dont le montant est égal à 1 835,0 millions d'euros. Les subventions au logement social et les apports en fonds propres constituent la deuxième catégorie en termes de conformité aux objectifs avec un indice de réalisation de 70,7% pour une cible cumulée égale à 1 447,5 millions d'euros. Toutes les autres catégories d'emplois au bénéfice des personnes morales affichent des indices de réalisation nettement inférieurs à 70%, sous réserve de l'impossibilité de ventilation des ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions.

L'indicateur agrégé de réalisation des objectifs d'emplois est complété par un indicateur synthétique de mesure de la conformité des emplois aux enveloppes réglementaires présenté dans le Tableau 6.13 ci-dessous.

Tableau 6.13 : Indice de respect des enveloppes réglementaires

Données en millions d'euros

Données en millions d'euros

Rubriques	Cumul 2009-2011				Enveloppes 2012-2014											
	Enveloppe minimale	Enveloppe maximale	Réalisé	Indice de conformité	2012		2013		2014				Cumul 2012-2014			
					Réalisé	Indice de conformité	Réalisé	Indice de conformité	Enveloppe minimale	Enveloppe maximale	Réalisé	Indice de conformité	Enveloppe minimale	Enveloppe maximale	Réalisé	Indice de conformité
Concours Personnes physiques	3 142,0	4 439,0	3 701,1	66,7%	911,0	0,0%	819,9	50,0%	490,0	780,0	916,3	0,0%	1 965,0	2 755,0	2 647,1	50,0%
PASS-FONCIER et accession	2 200,0	2 800,0	2 298,2	1	553,0	0	601,7	0	340,0	525,0	578,4	0	1 405,0	1 945,0	1 733,2	0
Financement de travaux		600,0	340,9	1	47,2	0	120,3	0			102,3	0			269,8	0
Autres aides	942,0	1 039,0	1 062,0	0	238,2	0	246,7	1	150,0	255,0	268,4	0	560,0	810,0	753,3	1
Engagements et provisions			n.d.		72,6		-148,9				-32,9				-109,1	
Concours Personnes morales	3 051,0	3 629,0	2 937,1	0,0%	912,9	14,3%	1 383,7	0,0%	1 252,0	1 830,0	1 387,9	12,5%	3 437,0	4 757,0	3 684,5	12,5%
Fonds propres et assimilés	385,0	465,0	247,7	0	150,9	1	150,4	0	450,0	165,0	195,4	0	1 120,0	1 535,0	1 023,5	0
Subventions au logement social	855,0	945,0	948,2	0	104,2		216,1	0		465,0	206,5					
Quasi-fonds propres	(¹)	(¹)	(¹)			0		0				0	330,0	410,0		0
Prêts log. social - in fine	810,0	990,0	1 243,6	0	17,8	0	62,6	0			36,7	0	330,0	410,0	117,1	0
Prêts log. soc. et inter. - amort.					293,1	0	291,0	0	585,0	820,0	743,5	0	1 415,0	1 885,0	1 327,5	1
Préfinancements	270,0	330,0	363,0	0	33,7		76,8			10,0	76,9			80,0	187,5	
Structures collectives	405,0	495,0	114,8	0	61,6	0	62,8	0	75,0	105,0	76,7	1	240,0	320,0	201,0	0
Territoires spécifiques	81,0	99,0	16,2	0	3,7	0	5,9	0	16,0	25,0	3,0	0	53,0	76,0	12,7	0
Logements indignes	137,0	173,0	0,5	0	1,2		0,6	0			0,6	0			2,5	0
Aides à caractère social	108,0	132,0	3,1	0	7,3	0	5,1	0	26,0	40,0	5,4	0	73,0	105,0	17,8	0
Accès au logement des jeunes					6,1	0	22,4	0	100,0	200,0	20,5	0	206,0	346,0	49,0	0
Engagements et provisions			n.d.		233,4		489,9				22,6				745,9	
Financement Politiques nationales	5 343,0	5 696,0	5 865,5	62,5%	1 572,6	83,3%	1 427,0	83,3%	1 314,0	1 551,0	1 472,8	100,0%	3 895,0	4 783,0	4 472,5	83,3%
AFL (prêts et subventions)	1 200,0	1 500,0	1 750,0	0	300,0	1	200,0	1	100,0	200,0	200,0	1	200,0	700,0	700,0	1
APAGL	28,0	34,0	30,5	1	5,2	0	5,3	1	5,0	10,0	5,9	1	19,0	31,0	16,4	0
PNRU	2 310,0	2 310,0	2 310,0	1	810,0	1	800,0	1	900,0	900,0	900,0	1	2 510,0	2 510,0	2 510,0	1
PNRQAD	150,0	150,0	150,0	1												
ANAH et FNAL	1 440,0	1 440,0	1 440,0	1	390,0	1	400,4	1	300,0	300,0	300,0	1	1 090,0	1 090,0	1 090,4	1
ANIL et ADIL	27,0	33,0	28,4	1	9,0	1	9,0	1	9,0	11,0	9,0	1	26,0	32,0	27,0	1
Structures dédiées	3,0	3,0	1,5	0												
GURL (sinistres et provisions)	185,0	226,0	155,0	0	58,4	1	12,4	0		130,0	57,9	1	50,0	420,0	128,7	1
Indice global de conformité	11 536,0	13 764,0	12 503,7	36,8%	3 396,5	37,5%	3 630,6	37,5%	3 056,0	4 161,0	3 777,0	43,8%	9 297,0	12 295,0	10 804,1	43,8%
Emplois non ventilés			305,9		49,6		3,3				1,3				54,2	
Totaux	11 536,0	13 764,0	12 809,6		3 446,1		3 633,9		3 056,0	4 161,0	3 778,3		9 297,0	12 295,0	10 858,3	

n.d. : donnée non disponible.

(*) Les dotations aux quasi-fonds propres sont globalisées avec les dotations aux fonds propres pour les exercices 2009 à 2011.

Légende des couleurs :

Montant réalisé inférieur à la limite minimale de l'enveloppe

Montant réalisé compris dans les limites de l'enveloppe

Montant réalisé supérieur à la limite maximale de l'enveloppe

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2009 à 2014)

Cet indicateur permet de vérifier que pour chaque emploi le niveau de réalisation se situe entre les limites de l'enveloppe minimale et de l'enveloppe maximale réglementaires. En 2014, la valeur de l'indicateur synthétique

de conformité s'élève à 43,8%, niveau identique à la valeur calculée sur la base des réalisations cumulées pour la période triennale 2012-2014. Cet indice fondé sur les cumuls de réalisations permet de neutraliser les décalages qui peuvent exister dans les délais de conclusion des opérations et est en nette progression par rapport à l'indice de la période triennale 2009-2011 qui n'était que de 36,8%. Il y a lieu de signaler que l'impossibilité de ventiler les ajustements liés aux engagements hors bilan et aux provisions impacte la valeur mesurée de l'indice, mais le sens de cet impact ne peut être préjugé.

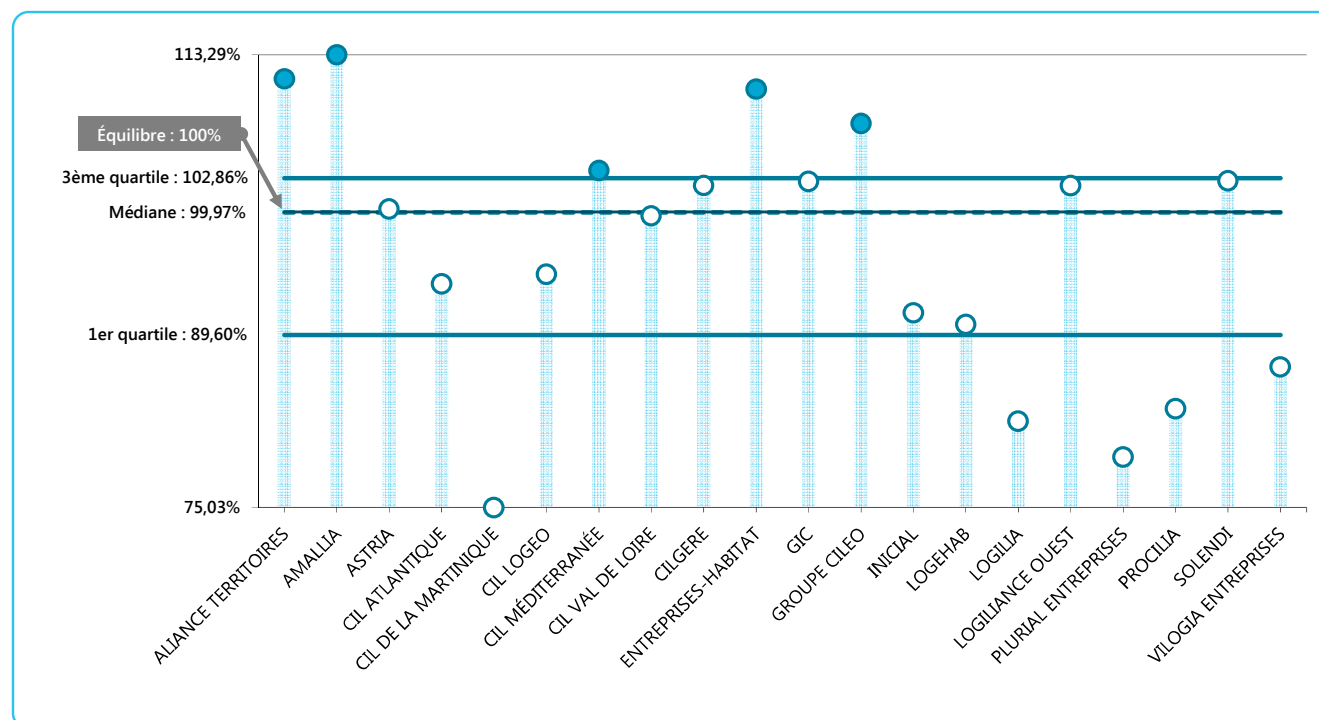
6.3.2.2 Indicateur pondéré de contribution aux objectifs d'emplois (I1.11)

La logique de cet indicateur consiste à comparer la contribution de chaque organisme à la réalisation des emplois avec sa quote-part dans les ressources sectorielles. La quote-part dans les réalisations est déterminée selon une logique additive en calculant la moyenne arithmétique des ratios de contribution aux différentes catégories d'emplois. Cet indicateur est calculé hors financement des politiques nationales car la contribution de chaque collecteur à cette catégorie d'emplois est proportionnelle à ses ressources.

Les résultats de la mise en œuvre des calculs sont présentés dans le Tableau 6.14 (page 158). Ce tableau met en évidence une amplitude de 38,26%, bien moindre que celles observées en 2012 (136,25%) et 2013 (57,17%). Cette évolution s'explique par une dynamique baissière du maximum de l'indicateur qui passe de 197,27% en 2012 à 113,29% en 2014 et une tendance haussière du minimum de l'indicateur qui passe de 61,02% à 75,03%.

Par ailleurs, les paramètres descriptifs calculés (notamment les quartiles) indiquent que la moitié des collecteurs se trouve en position de sous-contribution comme l'illustre le Graphique 6.5 (page 157) qui montre que 10 CIL sur 20 se trouvent en 2014 en situation de sous-contribution par rapport à leurs ressources, contre 14 CIL sur 23 en 2013 et en 2012, ce qui traduit une réduction des inégalités de contributions relatives. Ce graphique permet en effet de visualiser que la médiane de l'indicateur est quasiment égale au niveau d'équilibre, soit 100%. En outre, avec un premier quartile égal à environ 90%, on peut considérer qu'il n'existe pas de distorsion majeure parmi les CIL quant à leurs efforts de contribution aux objectifs d'emplois.

Graphique 6.5 : Dispersion par organisme de la contribution pondérée aux objectifs d'emplois en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)



Tableau 6.14 : Contribution pondérée des CIL aux objectifs d'emplois

Données en millions d'euros

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Ratio moyen de contribution (I)	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Quote-part moyenne de ressources (II)	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Indicateur pondéré de contribution (I) / (II)	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Maximum	113,29%	- 4,9%	119,15%	- 39,6%	197,27%
Minimum	75,03%	+ 21,1%	61,98%	+ 1,6%	61,02%
Amplitude (Maximum - Minimum)	38,26%	- 33,1%	57,17%	- 58,0%	136,25%
Écart-type	10,77%	- 12,3%	12,28%	- 56,3%	28,09%
Premier Quartile	89,60%	- 1,1%	90,57%	+ 1,3%	89,45%
Médiane	99,97%	+ 2,7%	97,38%	+ 1,6%	95,88%
Troisième Quartile	102,86%	+ 0,1%	102,79%	- 7,7%	111,33%
Moyenne	96,66%	+ 0,4%	96,32%	- 7,7%	104,40%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,11	- 12,6%	0,13	- 52,6%	0,27

n.s. : non significatif

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

6.3.2.3 Ratio de couverture des emplois (I2.10)

En général, les organismes perçoivent en fin d'année la collecte due par les entreprises au titre d'un exercice donné. De ce fait, la trésorerie à l'ouverture d'un exercice (clôture de l'exercice précédent), complétée des retours de prêts enregistrés dans l'année, permet de financer les emplois de l'exercice. L'indicateur qui rapporte les ressources disponibles (trésorerie de début d'année et retours de prêts) aux emplois de l'année mesure la capacité de l'organisme à faire face aux emplois d'une année avec la totalité de la trésorerie dont il dispose réellement sur l'année. Les statistiques descriptives du ratio de couverture des emplois sont synthétisées dans le Tableau 6.15 ci-dessous.

Tableau 6.15 : Indicateurs de couverture des emplois

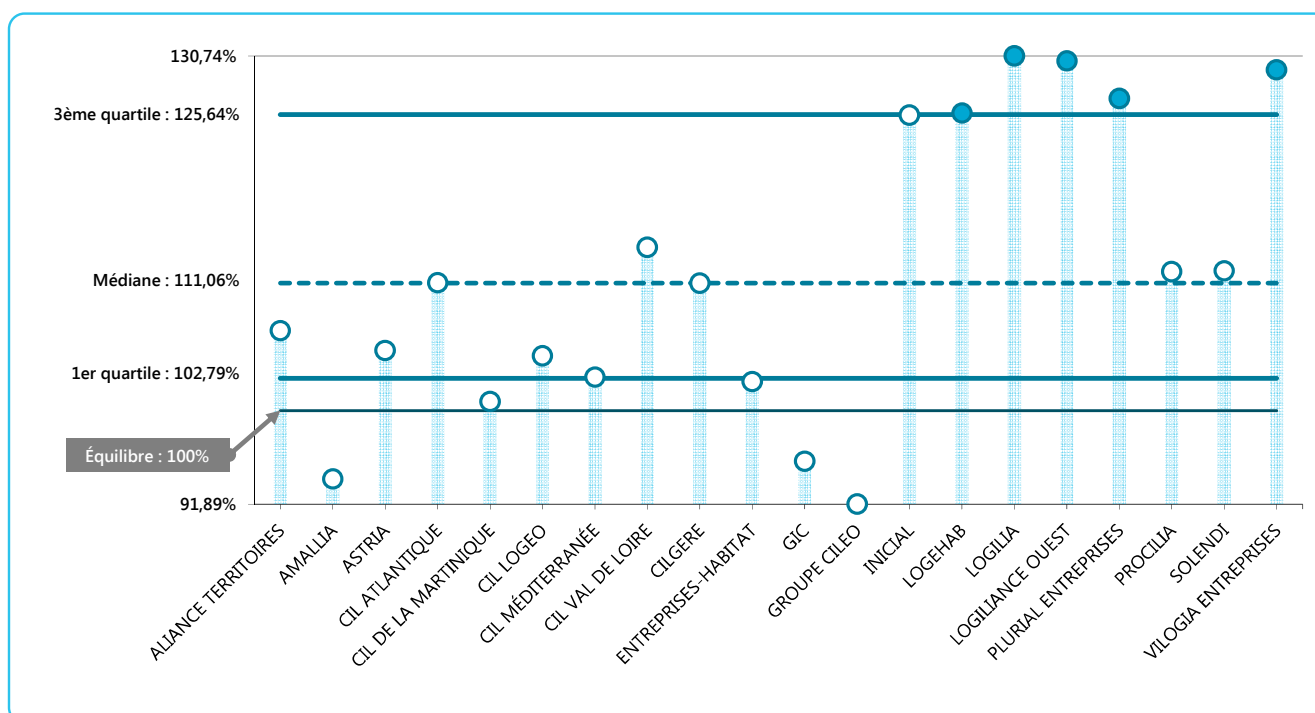
Données en millions d'euros

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Ressources disponibles sur l'année (I)	4 016,11	+ 0,3%	4 003,99	+ 3,4%	3 873,82
Emplois de l'année (II)	3 690,52	+ 11,7%	3 304,36	+ 4,3%	3 168,01
Ratio de couverture des emplois (I) / (II)	108,82%	- 10,2%	121,17%	- 0,9%	122,28%
Maximum	130,74%	- 12,4%	149,22%	- 23,5%	195,08%
Minimum	91,89%	- 14,2%	107,15%	+ 11,9%	95,72%
Amplitude (Maximum - Minimum)	38,85%	- 7,7%	42,07%	- 57,7%	99,36%
Écart-type	12,28%	+ 18,4%	10,37%	- 52,5%	21,83%
Premier Quartile	102,79%	- 11,9%	116,70%	+ 2,7%	113,66%
Médiane	111,06%	- 10,1%	123,60%	- 0,2%	123,82%
Troisième Quartile	125,64%	- 3,1%	129,70%	- 7,4%	140,11%
Moyenne	111,70%	- 10,1%	124,26%	- 2,7%	127,76%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,11	+ 31,7%	0,08	- 51,2%	0,17

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Ce tableau montre que la couverture des emplois, bien que favorable, tend à décliner sur la période observée, puisque le ratio global passe de 122,28% en 2012 à 121,17% en 2013 puis à 108,82% en 2014, traduisant une réduction des marges de manœuvre des collecteurs. Par ailleurs, le tableau met en évidence un resserrement de l'amplitude des valeurs observées avec un minimum s'établissant désormais à 91,89% et un maximum de 130,74% visibles sur le Graphique 6.6 de la page suivante. Ce graphique permet également de relever que trois collecteurs ont un ratio de couverture compris entre 90% et le seuil d'équilibre de 100%.

Graphique 6.6 : Dispersion par organisme de la couverture des emplois en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

6.3.2.4 Ratio agrégé soutenabilité des objectifs d'emplois (I2.21)

Le ratio de soutenabilité des objectifs d'emplois mesure la disponibilité à moyen terme du fonds de roulement en comparant le fonds de roulement prévisionnel avec le fonds de roulement actuel. Le fonds de roulement prévisionnel est obtenu à partir du :

- fonds de roulement prospectif (qui tient compte des retours de prêts et des remboursements de dettes programmés) ;
- en intégrant les ressources nouvelles (collecte prévisionnelle) ;
- et les futurs emplois (emplois prévisionnels déterminés selon les stipulations des conventions quinquennales).

Sur la base de la situation observée à la fin de l'exercice 2014, des prévisions de l'Agence quant à la collecte et aux retours de prêts, et des dispositions de la convention quinquennale 2015-2019⁴⁵, le calcul du ratio détaillé dans l'annexe II.19 (page 225) et présenté dans le Tableau 6.16 (page 160) montre une dynamique baissière du fonds de roulement pour la période 2015-2019. Mesuré avant prise en compte des engagements hors bilan et provisions et sans prise en compte des montants non encore mobilisés sur l'emprunt CDC, le fonds de roulement passerait d'une valeur positive de 2 718 millions d'euros en 2014 à une valeur quasi nulle de - 7 millions d'euros à fin 2019. La prise en compte de l'impact des engagements hors bilan et provisions et de la mobilisation complète de l'emprunt souscrit auprès de la CDC permet de maintenir à l'horizon 2019 un fonds de roulement positif de 323 millions d'euros. Cette évolution conduirait à un fonds de roulement net de la collecte négatif dès l'année 2016. Toutefois, il convient de noter que la situation qui sera réellement observée, en particulier en termes de trésorerie, devrait être meilleure que celle anticipée au niveau du fonds de roulement prévisionnel, compte tenu des décalages de paiement liés aux délais de réalisation des opérations financées par les collecteurs. Les résultats analysés ci-dessus s'appuient en effet sur l'hypothèse la plus pessimiste selon laquelle les flux financiers de tous

⁴⁵ En application des dispositions de l'article L.313-3 du CCH, l'État et l'UESL ont signé le 2 décembre 2014 la convention quinquennale portant sur les emplois des fonds issus de la participation des employeurs à l'effort de construction pour la période 2015-2019.



les engagements en cours au début de la période quinquennale ainsi que ceux de tous les engagements à prendre au cours de la période 2015-2019 seraient intégralement réalisés au cours des cinq prochaines années.

Tableau 6.16 : Ratio agrégé de soutenabilité des objectifs d'emplois

Données en millions d'euros

Rubriques	Période triennale 2009-2011			Période triennale 2012-2014			Période quinquennale 2015-2019				
	Réal						Cumuls projetés à fin				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds de roulement initial de référence : 2014							2 718	2 718	2 718	2 718	2 718
Retours sur prêts antérieurs							1 253	2 373	3 372	4 282	5 108
Remboursements de dettes programmés							-192	-382	-565	-752	-941
Ressources nouvelles : collecte brute prévisionnelle							1 843	3 670	5 546	7 473	9 453
Retours sur nouveaux prêts								1	5	23	74
Emplois programmés							-3 747	-7 179	-10 511	-13 555	-16 418
Fonds de roulement observé des CIL	1 727	1 615	1 748	1 994	2 009	2 152					
Fonds de roulement observé de l'UESL	1 225	653	579	578	578	566					
Fonds de roulement total observé ou prévisionnel hors emprunt CDC non encore mobilisé et hors impact des engagements hors bilan et provisions (1)	2 953	2 268	2 326	2 573	2 587	2 718	1 875	1 202	564	188	-7
Ratio de soutenabilité des objectifs hors emprunt CDC non encore mobilisé et hors impact des engagements hors bilan et provisions [(1) _n - (1) ₂₀₁₄] / (1) ₂₀₁₄							-31,02%	-55,78%	-79,24%	-93,07%	-100,24%
Impact des engagements hors bilan et provisions (2)							-1 470	-1 470	-1 470	-1 470	-1 470
Fonds de roulement total observé ou prévisionnel hors emprunt CDC non encore mobilisé et avec impact des engagements hors bilan et provisions (3)	2 953	2 268	2 326	2 573	2 587	2 718	405	-268	-906	-1 282	-1 476
Ratio de soutenabilité des objectifs hors emprunt CDC non encore mobilisé et avec impact des engagements hors bilan et provisions [(3) _n - (3) ₂₀₁₄] / (3) ₂₀₁₄							-85,11%	-109,87%	-133,33%	-147,16%	-154,33%
Impact emprunt CDC à mobiliser (4)							1 433	1 792	2 031	1 965	1 799
Fonds de roulement total observé ou prévisionnel incluant l'impact de l'emprunt CDC à mobiliser et des engagements hors bilan et provisions (5)	2 953	2 268	2 326	2 573	2 587	2 718	1 838	1 524	1 125	683	323
Ratio de soutenabilité des objectifs avec mobilisation emprunt CDC et avec impact des engagements hors bilan et provisions [(5) _n - (5) ₂₀₁₄] / (5) ₂₀₁₄							-32,37%	-43,92%	-58,60%	-74,85%	-88,11%
Fonds de roulement total observé ou prévisionnel incluant l'emprunt CDC à mobiliser et hors impact des engagements hors bilan et provisions (6)	2 953	2 268	2 326	2 573	2 587	2 718	3 308	2 994	2 595	2 153	1 793
Ratio de soutenabilité des objectifs avec mobilisation emprunt CDC et avec impact des engagements hors bilan et provisions [(6) _n - (6) ₂₀₁₄] / (6) ₂₀₁₄							21,71%	10,17%	-4,51%	-20,76%	-34,02%
Collecte nette (7)							1 651	1 637	1 692	1 740	1 792
Fonds de roulement total prévisionnel net de la collecte (8) = (5)-(7)							186	-113	-567	-1 057	-1 468
Fonds de roulement total prévisionnel net de la collecte hors impact des engagements hors bilan et provisions (9) = (6)-(7)							1 656	1 356	903	413	1

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2009 à 2014)

6.3.3 Coût du risque

La maîtrise par les collecteurs du coût du risque des financements accordés permet de limiter et de contrôler l'évasion des ressources mobilisées, c'est-à-dire d'assurer un bon niveau de reconstitution des ressources endogènes. Le suivi du coût du risque des collecteurs, limité aux financements accordés aux personnes physiques, s'effectue à partir de trois indicateurs, à savoir le taux de créances douteuses (I3.10), le taux de recouvrement prévu des créances douteuses (I3.20) et la mesure du coût du risque (I3.30) auxquels peut être ajouté le taux de dépréciation des créances qui apporte un éclairage complémentaire. Les données disponibles ne permettent pas

de calculer avec une fiabilité satisfaisante le taux de recouvrement prévu des créances. Quant aux autres indicateurs, ils font l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de l'étude du coût du risque des financements aux personnes physiques présentée dans l'Annexe VII (pages 267 et suivantes) dont les conclusions sont sommairement rappelées ci-après.

6.3.3.1 Taux de créances douteuses sur les personnes physiques (I3.10)

Le taux de créances douteuses est calculé en rapportant le montant (ou le nombre) des créances douteuses au montant (ou nombre) total des créances. Il exprime la quote-part des créances qui ne sont pas saines dans le portefeuille total des organismes.

Les données disponibles ne permettent qu'une analyse du taux de créances douteuses par rapport aux nombres de dossiers gérés. Les résultats obtenus sont synthétisés et analysés dans la sous-section VII.2.1 (pages 272 et suivantes), et les données par organisme figurent dans l'annexe II.22 (page 229). Ces résultats mettent en évidence un taux de créances douteuses en hausse constante depuis 2010, s'établissant à 21,06% en 2014 contre 20,30% en 2013, 19,12% en 2012, 16,23% en 2011 et 12,31% en 2010. Les prêts locatifs (essentiellement le LOCA-PASS) constituent la principale catégorie de prêts qui contribue à la formation de ce taux de créances douteuses. En effet, si l'on se limite à un champ de données comparables sur la période allant de 2012 à 2014, le taux de créances douteuses des prêts locatifs dépasse largement celui des autres prêts et atteint 47,70% en 2014 (contre 48,01% en 2013 et 44,48% en 2012). Si l'on considère l'ensemble des données disponibles et exploitables sur la période, ce taux est sensiblement identique et est alors égal à 47,65% en 2014 (voir Tableau VII.4, page 273).

6.3.3.2 Taux de dépréciation des créances sur les personnes physiques

Le taux de dépréciation des créances est calculé en rapportant le montant des dépréciations au montant total des créances. Il exprime la quote-part de pertes probables par rapport au portefeuille total des organismes.

Les résultats de l'analyse du taux de dépréciation des créances sont présentés dans la sous-section VII.2.2 (pages 274 et suivantes) et les données par organisme figurent dans l'annexe II.23 (page 230). Ces résultats mettent en évidence un taux de dépréciation des créances égal à 9,0% en moyenne sur la période 2012-2014, passant de 9,03% en 2012 à 9,10% en 2013 pour descendre à 8,78% en 2014. Ce taux est largement supérieur au taux de dépréciation des prêts à l'habitat en France (0,47% en 2014) et son niveau très élevé est surtout imputable aux prêts locatifs (dont le LOCA-PASS représente la quasi-totalité) pour lesquels le taux de dépréciation atteint 67,96% en 2014.

6.3.3.3 Taux de recouvrement prévu des créances douteuses (I3.20)

Le taux de recouvrement prévu est calculé en rapportant le montant des créances douteuses non dépréciées au montant total des créances douteuses. Il exprime la quote-part des créances douteuses que les organismes espèrent recouvrer.

Les données permettant de calculer cet indicateur ne sont pas disponibles pour les exercices antérieurs à 2011. Les modalités de recueil d'informations auprès des collecteurs ont été modifiées à compter de l'exercice 2011 pour permettre à l'Agence de faire le suivi de cet indicateur. Les données collectées depuis cette date ne sont toujours pas d'une qualité suffisante pour être publiées et la fiabilisation du recueil sera poursuivie sur l'exercice 2015 pour que les données transmises par les collecteurs soient publiables dans la prochaine édition du présent rapport. Une revue sur site réalisée dans le cadre de l'étude sur le coût du risque et son impact sur les prévisions de l'Agence a permis de noter qu'une des difficultés de fiabilisation de ces données était une absence de différenciation et de suivi des créances douteuses au sein des organismes.



6.3.3.4 Coût du risque (I3.30)

Le risque global inhérent aux prêts accordés s'appréhende à trois niveaux d'un point de vue financier :

- une provision pour couvrir le risque global et non individualisé de défaut de paiement ;
- une dépréciation pour couvrir un risque individualisé et clairement identifié ;
- et une créance irrécouvrable lorsque le défaut de paiement est avéré.

Le coût du risque intègre ces trois niveaux et le ratio de coût du risque est calculé selon les méthodes usuelles en comparant l'ensemble des charges comptables inhérentes au coût du risque (pertes sur créances irrécouvrables, variations des dépréciations, variations des provisions) et le montant total des créances gérées. Les résultats synthétisés et analysés dans la section VII.1 (pages 267 et suivantes) ainsi que les données par organisme présentées dans l'annexe II.25 (pages 231 et 232) mettent en évidence un coût du risque qui peut être estimé à 22,8 millions d'euros en 2014 (contre 31,2 millions d'euros en 2013), soit un ratio de 0,40% largement supérieur au coût du risque des prêts à l'habitat en France (0,09% en 2014), même s'il baisse par rapport aux niveaux observés de 0,52% en 2013 et de 0,82% en 2012. En cohérence avec les observations sur le taux de créances douteuses et le taux de dépréciation, les prêts locatifs constituent, parmi les encours significatifs, la principale cause de ce niveau de risque très élevé. En effet, le coût du risque des prêts locatifs s'élève à 5,77% en 2014 (contre 4,01% en 2013 et 7,11% en 2012).

6.4 COÛT OPÉRATIONNEL ET EFFICIENCE

Pour assurer le suivi des coûts de gestion, l'Agence utilise quatre indicateurs que sont l'écart de coût opérationnel (I4.10), l'écart de coût opérationnel normé (I4.20), le ratio de couverture du coût opérationnel (I4.30) et l'indice d'efficacité (I4.40). Pour apporter un éclairage supplémentaire, ces indicateurs sont complétés par une analyse de la structure des charges globales d'une part, du coût opérationnel d'autre part. Tous ces indicateurs sont analysés dans la section suivante à l'exception de l'indice d'efficacité dont l'étude fait l'objet d'une section spécifique.

6.4.1 Coût opérationnel

6.4.1.1 Structure des charges et du coût opérationnel

Le coût opérationnel permet d'apprécier le coût réel global de fonctionnement des collecteurs. Il s'agit d'un coût économique qui ne tient compte ni des éléments exceptionnels ou financiers, ni des cotisations pour le financement de l'ANCOLS et de l'UESL. De même, les éléments constitutifs du coût des risques, notamment les dotations aux dépréciations et aux provisions ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables, ne sont pas pris en compte. En revanche, sont retenus les produits issus de la facturation d'activités annexes et les produits divers qui constituent des éléments venant amoindrir le coût opérationnel des organismes. Le coût opérationnel net est donc déterminé en déduisant ces produits du total des charges opérationnelles.

La structure et l'évolution du coût opérationnel sont présentées dans le Tableau 6.17 (page 163). Ce tableau montre que le coût opérationnel net de fonctionnement des collecteurs associés de l'UESL marque un palier à environ 280 millions d'euros. Ainsi, la légère variation de + 0,1% observée en 2014 fait suite à une diminution de 0,9% constatée en 2013 et une diminution de 2,8% en 2012. Le coût opérationnel net s'établit en effet à un niveau de 279,7 millions d'euros en 2014 alors qu'il s'élevait à 279,4 millions d'euros en 2013 et 282,1 millions d'euros

en 2012.⁴⁶ La structure des charges opérationnelles reflète les schémas organisationnels des collecteurs avec en particulier un important niveau de sous-traitance dans le cadre essentiellement de structures d'externalisation contrôlées par les collecteurs (GIE). La quote-part de la sous-traitance dans le coût opérationnel demeure relativement stable, passant de 39,6% des charges en 2013 à 39,7% en 2014. En revanche, la part relative des charges de personnel progresse très légèrement, passant de 40,1% en 2013 à 40,6% en 2014, confirmant ainsi la consolidation de l'effet d'une internalisation de certaines dépenses de personnel dans le cadre de la réorganisation et de la clarification du rôle des structures de mutualisation au sein des groupes contrôlés par les CIL. Quant aux honoraires et rémunérations d'intermédiaires, ils affichent la même tendance baissière amorcée dès 2011 avec un retrait de 10,9% en 2014. L'ensemble des charges salariales et externes baisse de 0,8% entre 2013 et 2014. Elles représentent la quasi-totalité du coût opérationnel, soit 98,0% en 2014.

Tableau 6.17 : Structure et évolution du coût opérationnel des collecteurs associés de l'UESL

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant observé	%	Variation	Montant observé	%	Variation	Montant estimé ⁽¹⁾	%
Sous-traitance et personnel extérieur	117,85	39,7%	- 0,7%	118,74	39,6%	- 0,6%	119,44	39,5%
Salaires et charges patronales	120,66	40,6%	+ 0,2%	120,41	40,1%	+ 0,2%	120,15	39,7%
Intéressement et participation	1,35	0,5%	- 8,7%	1,48	0,5%	- 19,7%	1,85	0,6%
Personnel et sous-traitance	239,86	80,7%	- 0,3%	240,63	80,2%	- 0,3%	241,44	79,8%
Quote-part de résultat des GIE	0,63	0,2%	- 17,5%	0,76	0,3%	+ 121,3%	0,34	0,1%
Intermédiaires et honoraires	14,48	4,9%	- 10,9%	16,26	5,4%	- 0,2%	16,29	5,4%
Autres charges externes et achats	34,85	11,7%	- 0,4%	35,00	11,7%		36,13	11,9%
Charges diverses nettes de transferts	1,33	0,4%	+ 76,6%	0,75	0,3%	- 51,3%	1,54	0,5%
Charges salariales et externes	291,15	98,0%	- 0,8%	293,41	97,8%	- 0,8%	295,75	97,7%
Autres charges	1,09	0,4%	- 17,7%	1,33	0,4%	+ 3,6%	1,28	0,4%
Amortissements	4,94	1,7%	- 5,7%	5,24	1,7%	- 7,8%	5,68	1,9%
Coût opérationnel	297,18	100,0%	- 0,9%	299,97	100,0%	- 0,9%	302,71	100,0%
Produits annexes	-14,27	-4,8%	- 19,2%	-17,66	-5,9%	+ 0,9%	-17,50	-5,8%
Produits divers	-3,25	-1,1%	+ 13,2%	-2,87	-1,0%	- 7,7%	-3,11	-1,0%
Coût opérationnel net^(*)	279,65	94,1%	+ 0,1%	279,44	93,2%	- 0,9%	282,10	93,2%
(*) Dont hors Amortissements	274,72	92,4%	+ 0,2%	274,21	91,4%	- 0,8%	276,42	91,3%

(1) : à partir des données des organismes dont les déclarations définitives de l'exercice 2012 sont exploitables. Elles représentent 97,5% de la collecte totale.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

L'analyse des situations individuelles (voir annexe II.28, page 235) confirme le profil qui se dégage de l'examen des données générales comme le montre le Tableau 6.18 (page 164) récapitulatif des indicateurs de structure du coût opérationnel. Ce tableau montre une forte homogénéité de la structure du coût opérationnel avec un niveau très élevé des charges salariales et externes pour tous les collecteurs. Il s'agit d'une situation attendue qui n'appelle aucune remarque particulière.

En dehors des charges opérationnelles, les collecteurs peuvent être amenés à assumer d'autres charges, notamment exceptionnelles. Sauf situation particulière, ces autres charges sont normalement très faibles en comparaison des charges opérationnelles. L'examen de la structure des charges par organisme (voir annexe II.27, page 234) résumé dans le Tableau 6.19 de la page 164 confirme cette hypothèse. En effet, le coût opérationnel représente la quasi-totalité des charges des organismes, ce qui signifie que les dépenses de fonctionnement sont

⁴⁶ Contre 316,0 millions d'euros pour l'exercice 2008 (cf. Tableau 6.23, page 29) qui constitue l'année de référence avant le début de la dernière réorganisation du réseau. Après de nombreuses fusions intervenues entre 2009 et 2011, le nombre de collecteurs s'est stabilisé à 23 jusqu'en 2013, puis est passé à 20 à fin 2014.



principalement des charges d'exploitation en lien avec l'activité. Il s'agit là aussi d'une situation attendue qui n'appelle donc aucune observation particulière.

Tableau 6.18 : Indicateurs de structure du coût opérationnel des collecteurs associés de l'UESL

Données en millions d'euros⁽¹⁾

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Charges salariales et externes (I)	291,15	- 0,8%	293,41	n.s.	288,40
Coût opérationnel (II)	297,18	- 0,9%	299,97	n.s.	295,19
Ratio de structure du coût opérationnel (I) / (II)	97,97%	+ 0,2%	97,81%	+ 0,1%	97,70%
Maximum	99,99%	+	99,97%	+	99,92%
Minimum	92,14%	-	92,20%	+	91,40%
Amplitude (Maximum - Minimum)	7,85%	+	7,76%	-	8,53%
Écart-type	1,89%	+	1,81%	-	1,93%
Premier Quartile	96,05%	-	96,06%	+	96,05%
Médiane	97,75%	+	97,46%	-	97,48%
Troisième Quartile	98,78%	+	98,49%	+	98,15%
Moyenne	97,37%	+	97,27%	+	97,08%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,02	+	0,02	-	0,02

n.s. : non significatif

(1) : champ limité aux organismes ayant transmis des données définitives exploitables et qui représentent 97,5% de la collecte pour 2012, et 100% de la collecte pour 2013 et 2014.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Tableau 6.19 : Indicateurs de structure des charges des collecteurs associés de l'UESL

Données en millions d'euros⁽¹⁾

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Coût opérationnel net (I)	279,65	n.s.	279,44	n.s.	275,09
Charges totales nettes (II)	293,07	n.s.	295,78	n.s.	296,91
Ratio de structure des charges (I) / (II)	95,42%	+ 1,0%	94,48%	+ 2,0%	92,65%
Maximum	130,59%	+	117,28%	+	110,55%
Minimum	73,17%	-	81,86%	+	81,37%
Amplitude (Maximum - Minimum)	57,42%	+	35,42%	+	29,18%
Écart-type	11,26%	+	7,55%	+	6,88%
Premier Quartile	90,29%	+	88,70%	+	87,48%
Médiane	94,29%	+	92,17%	-	92,71%
Troisième Quartile	97,50%	-	98,20%	+	96,42%
Moyenne	93,28%	-	93,63%	+	92,32%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,12	+	0,08	+	0,07

n.s. : non significatif

(1) : champ limité aux organismes ayant transmis des données définitives exploitables et qui représentent 97,5% de la collecte pour 2012, et 100% de la collecte pour 2013 et 2014.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

6.4.1.2 Écart de coût opérationnel (I4.10)

Le ratio d'écart de coût est calculé en rapportant le coût opérationnel par agent (interne et externe) à la médiane du coût opérationnel par agent. Il mesure donc les écarts de coûts standardisés par les effectifs et permet de mettre en évidence des situations éventuellement extrêmes.

Les résultats par organisme sont détaillés dans l'annexe II.29 (page 236) et le Tableau 6.20 de la page suivante en présente une synthèse. Ce tableau montre que le coût opérationnel par ETP est de 102 500 euros en 2014, contre 100 700 euros en 2013 et 95 900 euros en 2012, soit une hausse apparente de 1 800 euros par ETP en 2014, sous réserve des problèmes de fiabilité affectant les données relatives aux effectifs des collecteurs.

Tableau 6.20 : Indicateurs d'écart de coût opérationnel des collecteurs associés de l'UESL

Données en millions d'euros et en euros⁽¹⁾

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Coût opérationnel (I)	297,18	n.s.	290,60	n.s.	295,19
Personnel interne et externe en ETP (II)	2 898,68	n.s.	2 884,60	n.s.	3 076,68
Coût opérationnel par ETP en euros (I) / (II)	102 500	n.s.	100 700	n.s.	95 900
Écarts par rapport à la médiane					
Maximum	121,76%	- 0,2%	122,02%	- 4,5%	127,72%
Minimum	79,33%	+ 14,4%	69,32%	+ 33,0%	52,13%
Amplitude (Maximum - Minimum)	42,43%	- 19,5%	52,70%	- 53,7%	113,82%
Écart-type	11,74%	- 9,4%	12,96%	- 16,6%	15,53%
Premier Quartile	92,24%	- 1,9%	94,00%	- 2,0%	95,88%
Médiane	100,00%		100,00%		100,00%
Troisième Quartile	108,07%	- 1,6%	109,87%	+ 1,8%	107,92%
Moyenne	100,28%	+ 0,0%	100,25%	- 0,2%	100,42%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,12	- 9,5%	0,13	- 16,4%	0,15

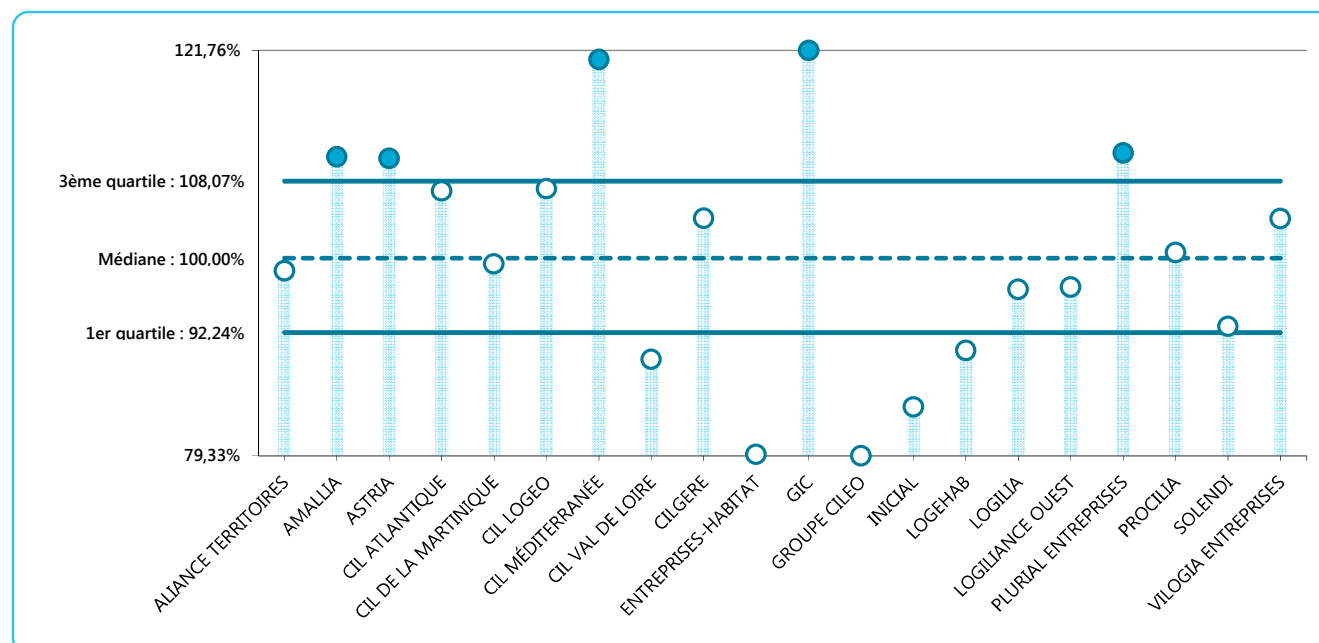
n.s. : non significatif

(1) : champ limité aux organismes ayant transmis des données définitives exploitables et qui représentent 97,5% de la collecte pour 2012, 97,1% de la collecte pour 2013 et 100% de la collecte pour 2014.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Les paramètres de dispersion indiquent une consolidation du resserrement des écarts et une distribution relativement concentrée avec peu de valeurs extrêmes comme l'illustre le Graphique 6.7 ci-dessous.

Graphique 6.7 : Dispersion de l'écart de coût opérationnel par organisme en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Sous réserve de la fiabilité des données relatives aux effectifs, tous les organismes appartenant au premier quartile affichaient déjà les mêmes performances en 2013. Parmi les organismes aux écarts de coût par ETP les plus élevés et appartenant au quatrième quartile, trois CIL avaient déjà le même positionnement en 2013. Il n'y a donc pas d'évolution significative dans le positionnement relatif des organismes en termes de coût par agent.

6.4.1.3 Écart de coût opérationnel normé (I4.20)

Le ratio d'écart de coût opérationnel normé est calculé en rapportant le coût opérationnel par unité de ressource (collecte nette et retours de prêts) à la médiane du coût opérationnel par unité de ressource.



À l'instar de la standardisation par l'effectif, la normalisation par les ressources homogénéise les données et facilite les comparaisons entre organismes.

Les résultats par collecteur figurent dans l'annexe II.30 (page 237) et sont synthétisés ci-dessous.

Tableau 6.21 : Indicateurs d'écart de coût opérationnel normé des collecteurs associés de l'UESL

Données en millions d'euros⁽¹⁾

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Coût opérationnel net (I)	279,65	n.s.	279,44	n.s.	275,09
Ressources totales (II)	3 326,00	n.s.	3 366,64	n.s.	3 447,69
Coût opérationnel normé (I) / (II)	0,0841	+	0,0830	+	0,0798
Écarts par rapport à la médiane					
Maximum	136,95%	+	136,08%	-	165,96%
Minimum	78,43%	-	81,24%	+	80,63%
Amplitude (Maximum - Minimum)	58,52%	+	54,84%	-	85,33%
Écart-type	14,49%	+	13,72%	-	17,34%
Premier Quartile	94,06%	+	90,89%	-	95,21%
Médiane	100,00%		100,00%		100,00%
Troisième Quartile	108,30%	+	105,74%	-	108,27%
Moyenne	102,10%	+	100,62%	-	104,14%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,14	+	0,14	-	0,17

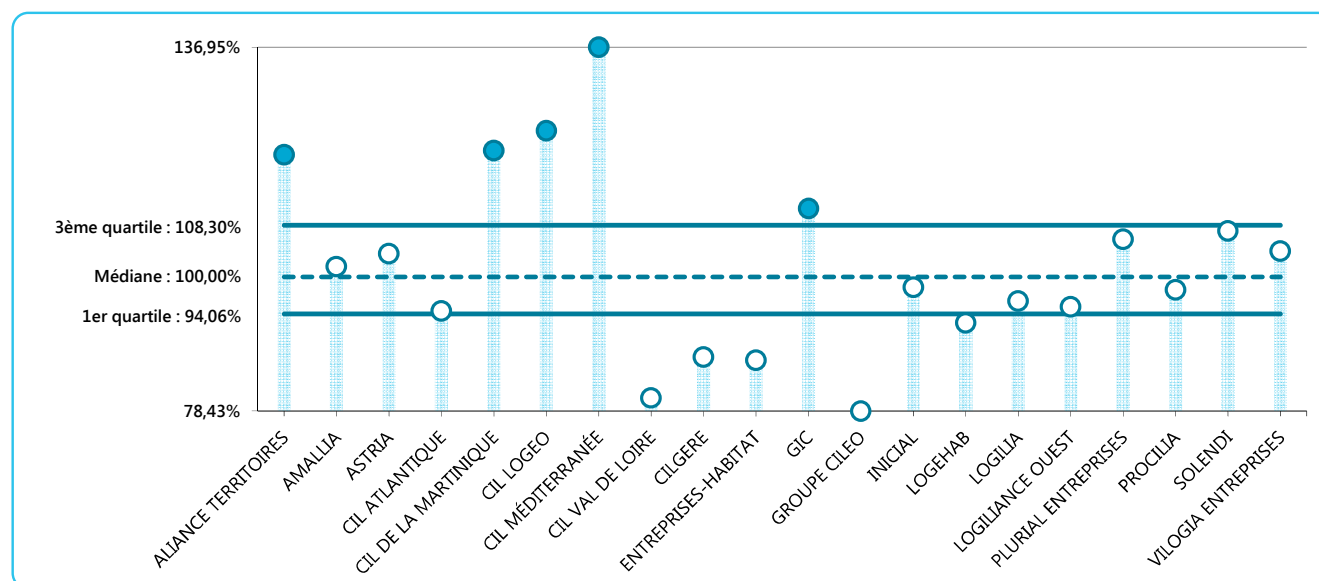
n.s. : non significatif

(1) : champ limité aux organismes ayant transmis des données définitives exploitables et qui représentent 97,5% de la collecte pour 2012, et 100% de la collecte pour 2013 et 2014.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Le coût opérationnel retenu correspond au coût opérationnel net, après déduction des produits divers et des prestations annexes facturées par les collecteurs. Le Tableau 6.21 ci-avant fait ressortir que ce coût opérationnel est égal à en moyenne 8,2% des ressources annuelles sur toute la période, avec une tendance légèrement haussière. Les écarts par rapport à la médiane sont comparables avec ceux obtenus à partir de l'écart de coût opérationnel en fonction des effectifs (cf. supra) et il y a peu de valeurs extrêmes comme l'illustre le Graphique 6.8 ci-dessous, même si l'amplitude augmente entre 2013 et 2014.

Graphique 6.8 : Dispersion de l'écart de coût opérationnel normé par organisme en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Ce graphique permet d'observer que parmi les cinq organismes appartenant au premier quartile, quatre présentent le même profil sur la base des écarts de coût par ETP. Il met également en évidence la situation d'un CIL qui se distingue avec un coût par unité de ressource égal à 136,95% du coût médian par unité de ressource.

6.4.1.4 Ratio de couverture du coût opérationnel (I4.30)

Le ratio de couverture du coût opérationnel est calculé en rapportant les produits d'activité (produits de facturation diverse, intérêts et dividendes perçus) au coût opérationnel. Il mesure la capacité de l'organisme à autofinancer son fonctionnement avec des produits endogènes sans prélèvement sur la collecte. Le Tableau 6.22 et le Graphique 6.9 ci-dessous résument les résultats détaillés dans l'annexe II.31 (page 238).

Tableau 6.22 : Indicateurs de couverture du coût opérationnel des collecteurs associés de l'UESL

Données en millions d'euros⁽¹⁾

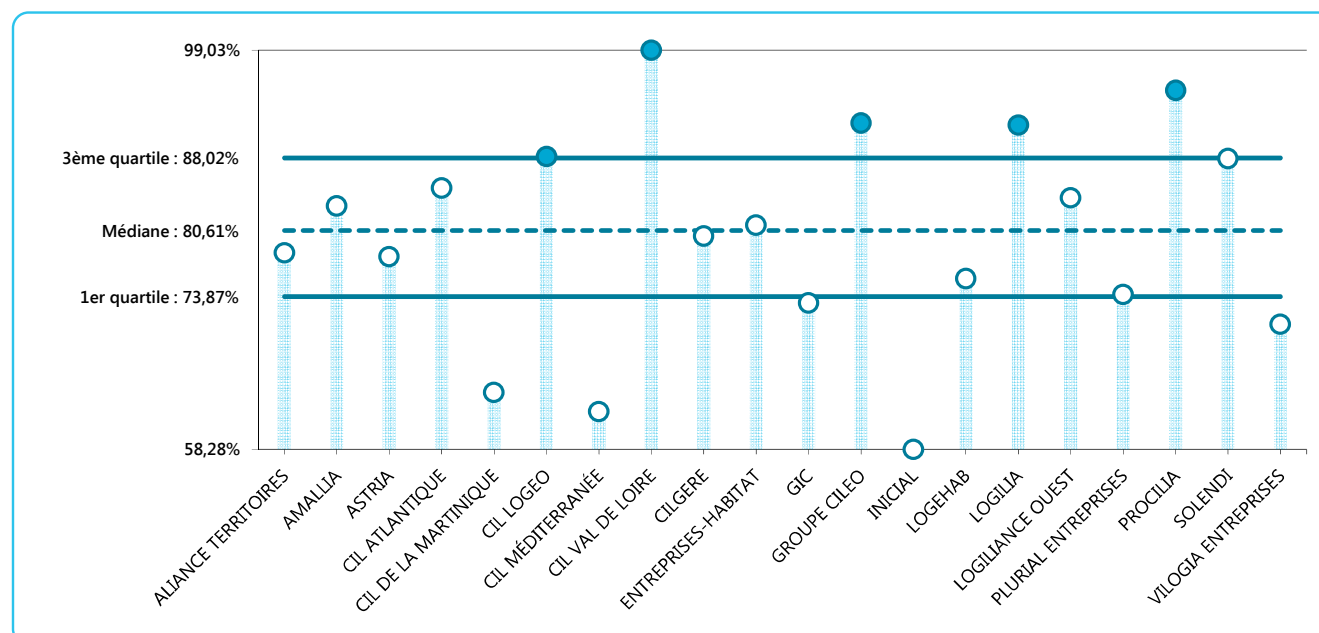
Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012
	Valeurs	Variation	Valeurs	Variation	
Produits nets d'activité (I)	241,37	n.s.	247,32	n.s.	240,75
Coût opérationnel (II)	297,18	n.s.	299,97	n.s.	295,19
Couverture du coût opérationnel (I) / (II)	81,22%	- 1,5%	82,45%	+ 1,1%	81,56%
Maximum	99,03%	+ 4,7%	94,55%	- 1,8%	96,25%
Minimum	58,28%	+ 7,0%	54,47%	+ 17,8%	46,26%
Amplitude (Maximum - Minimum)	40,75%	+ 1,7%	40,08%	- 19,8%	50,00%
Écart-type	10,63%	+ 0,8%	10,55%	- 13,7%	12,22%
Premier Quartile	73,87%	- 3,2%	76,28%	- 0,7%	76,82%
Médiane	80,61%	- 1,1%	81,54%	+ 3,8%	78,53%
Troisième Quartile	88,02%	+ 0,5%	87,55%	+ 0,8%	86,86%
Moyenne	80,06%	- 0,2%	80,21%	+ 2,3%	78,45%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,13	+ 1,0%	0,13	- 15,6%	0,16

n.s. : non significatif

(1) : champ limité aux organismes ayant transmis des données définitives exploitables et qui représentent 97,5% de la collecte pour 2012, et 100% de la collecte pour 2013 et 2014.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Graphique 6.9 : Dispersion du ratio de couverture du coût opérationnel par organisme en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)



À la lecture du Tableau 6.22 ci-avant, il ressort que la couverture du coût de fonctionnement par les produits d'activité est en légère baisse entre 2013 et 2014 (81,22% en 2014 et 82,45% en 2013). Au titre de l'exercice 2014, le secteur arrive donc à autofinancer son fonctionnement à hauteur de 81,22% du coût opérationnel. Les valeurs par organisme fluctuent entre un minimum de 58,28% et un maximum de 99,03%. Comme l'illustre le Graphique 6.9 de la page précédente, il y a une concentration des organismes dans une zone délimitée par un plancher de 70% et un plafond de 95%. Seuls quatre organismes s'écartent de cette zone avec une valeur particulièrement élevée pour un CIL et des niveaux particulièrement bas pour trois organismes.

6.4.2 Efficience opérationnelle

6.4.2.1 Approche mise en œuvre et synthèse

En cohérence avec les développements présentés dans la section I.5 (voir pages 187 et suivantes), le suivi de l'efficience des collecteurs mis en place par l'Agence s'inscrit dans une logique d'appréciation globale de l'adéquation et de l'optimisation de la relation entre le coût opérationnel et l'activité réalisée par les collecteurs. Ce suivi permet d'identifier des organismes avec un profil atypique ou présentant des signaux d'inefficience, sachant que l'analyse détaillée des éléments constitutifs du coût opérationnel aux fins d'identification des pistes d'amélioration relève d'actions internes aux organismes ou de démarches s'inscrivant dans le cadre de diligences effectuées à l'occasion d'un contrôle de l'Agence ou d'opérations de pilotage du réseau par l'UESL.

L'année 2008 constituant l'ultime exercice précédant la dernière phase de restructuration des collecteurs, la situation de la performance en termes de coût de gestion des CIL à cette date détermine un point de référence qui sert de base de comparaison pour les exercices postérieurs.

La démarche utilisée pour la mesure de l'efficience est présentée en annexe (voir pages 197 et suivantes). Cette démarche repose sur la comparaison du coût réel de chaque organisme avec un coût de référence :

- déterminé selon une approche de tendance moyenne établie à l'aide d'une régression multilinéaire selon la méthode dite des moindres carrés ordinaires (MCO),
- ou basé sur l'identification des organismes qui forment la frontière des meilleures pratiques (approche de la frontière efficiente établie selon la méthode DEA, Data Envelopment Analysis).

6.4.2.2 Indice d'efficience (I4.40) et estimation des économies potentielles réalisables

La méthode exposée ci-dessus est mise en œuvre sur la période 2008-2014 et les résultats par organisme figurent dans l'annexe II.32 (239 et 240). Comme en 2013, l'estimation est réalisée sur la base d'un champ exhaustif, tous les organismes ayant déclaré des données exploitables.

La synthèse de ces résultats est présentée dans le Tableau 6.23 de la page 169. Appréhendé au niveau global, le coût opérationnel net affiche une relative stabilité sur les trois dernières années avec une valeur moyenne d'environ 280 millions d'euros, après une baisse régulière observée entre 2008 (où il s'élevait à 316,0 millions d'euros) et 2012 (où il atteignait 282,1 millions d'euros). Cette stabilité relative du coût sectoriel global s'accompagne d'une persistance des inefficiences relatives entre les organismes.

L'examen des résultats du Tableau 6.23 montre que les collecteurs disposent en 2008, avant donc le début des regroupements, d'une marge de manœuvre d'optimisation des coûts comprise entre 4,69% et 6,39% du coût opérationnel net, soit environ 5,5% de ce coût. L'évolution des résultats indique une réduction de cette marge de manœuvre, principalement avec l'approche de la tendance moyenne et dans une moindre mesure avec la méthode de la frontière efficiente. La nette réduction en 2014 des marges de manœuvre avec la méthode de la

tendance moyenne, alors que le coût opérationnel reste relativement constant, s'explique par les regroupements intervenus au cours de cette année et qui permettent, à l'intérieur d'une fusion, de neutraliser les performances des organismes inefficients par compensation avec les performances des autres organismes fusionnant pour générer des performances globales moins éloignées des tendances moyennes. Quant aux résultats issus de la méthode de la frontière efficiente, ils montrent une légère tendance baissière des marges de manœuvre qui passent de 15,9 millions d'euros en 2012 à 14,2 millions d'euros en 2014. Cette stabilité relative des marges de manœuvre avec la méthode de la frontière efficiente est le reflet de la constance du coût opérationnel au cours des trois dernières années et probablement de l'absence d'évolution majeure dans les schémas organisationnels des organismes. Cette situation peu évolutive fige les possibilités d'optimisation à partir des comparaisons entre organismes à au moins 5% du coût opérationnel net d'environ 280 millions d'euros.

Tableau 6.23 : Indicateurs d'efficacité et marges de manœuvre des collecteurs associés de l'UESL

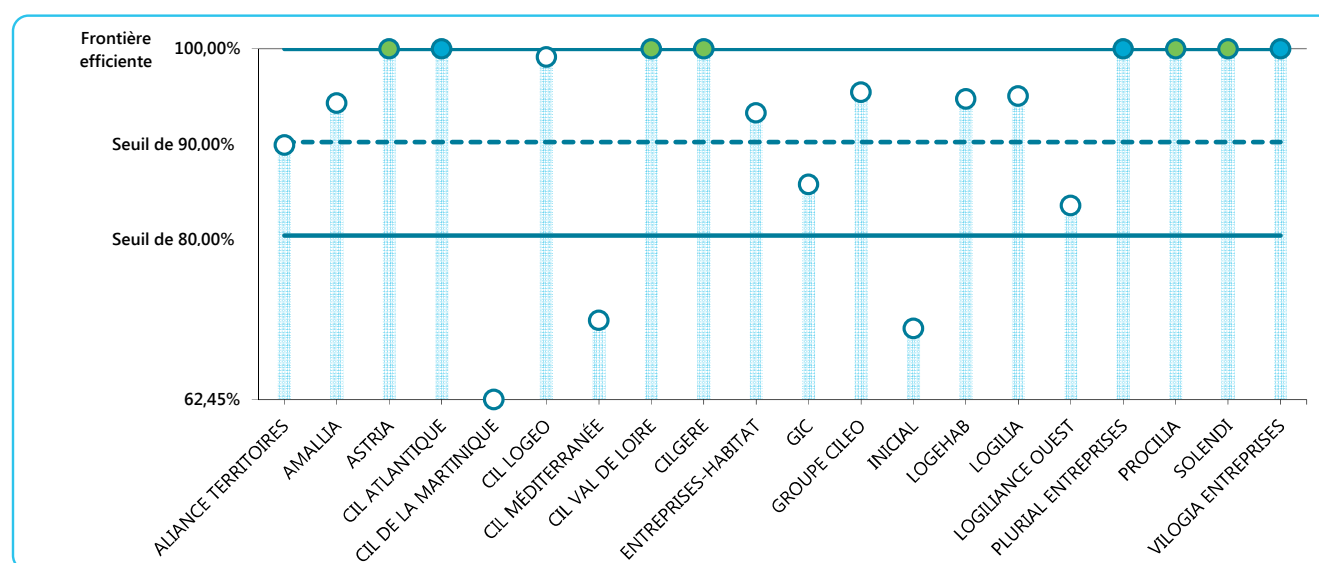
Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012		Exercice de référence 2008
	Données réelles	Données réelles	Données réelles	Valeurs estimées (base collecte)	
Coût opérationnel net	279,65	279,44	275,09	282,10	315,96
Méthode de tendance moyenne (MCO)					
Coût de référence	271,01	268,53	264,50	271,24	301,15
Indice d'efficacité	96,91%	96,10%	96,15%	96,15%	95,31%
Écart de coût	8,64	10,91	10,59	10,86	14,81
Marge de manœuvre	3,09%	3,90%	3,85%	3,85%	4,69%
Méthode de la frontière efficiente (DEA)					
Coût de référence	265,48	265,11	259,62	266,24	295,78
Indice d'efficacité	94,93%	94,87%	94,38%	94,38%	93,61%
Écart de coût	14,17	14,33	15,47	15,86	20,18
Marge de manœuvre	5,07%	5,13%	5,62%	5,62%	6,39%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2008 à 2014)

Comme l'illustre le Graphique 6.10 ci-dessous, huit organismes sont désormais positionnés sur la frontière efficiente (contre onze en 2012).

Graphique 6.10 : Dispersion de l'indice d'efficacité par organisme en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)



On dénombre par ailleurs six organismes avec un indice d'efficacité relative inférieur ou égal à 90% (soit une marge de progression d'au moins 10% par rapport aux organismes de la frontière efficiente), dont trois organismes avec un indice d'efficacité relative inférieur ou égal à 80% (ce qui signifie une marge de progression d'au moins 20% par rapport aux organismes de la frontière efficiente). Parmi les huit CIL formant la frontière efficiente, cinq organismes ont été constamment sur la frontière efficiente au cours de la période triennale écoulée, soit de 2012 à 2014.

En résumé, les résultats ci-dessus indiquent qu'il existe des pistes d'optimisation qui peuvent être recherchées dans des comparaisons entre les organismes (niveau d'inefficacité visible), ce qui n'exclut pas l'éventualité d'une existence de possibilités d'optimisation internes aux organismes positionnés sur la frontière efficiente.

ANNEXES

Annexe I CADRE MÉTHODOLOGIQUE

En application du 4° du I. de l'article L.342-2 du CCH, l'ANCOLS a notamment pour mission « d'assurer la production annuelle de données statistiques et financières relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction ». À ce titre, elle établit un « rapport annuel sur les emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction et sur la situation financière des organismes gestionnaires de la participation des employeurs à l'effort de construction », rapport approuvé par son conseil d'administration selon les dispositions du 12° du I de l'article R.342-2 du CCH.

Cette mission s'inscrit dans la continuité de celles précédemment exercées par l'ANPEEC. La présente édition du rapport susmentionné correspondant à la dernière pour la période triennale couverte par le décret-emplois 2012-2014, sa structure et son organisation sont similaires à celles des éditions 2012 et 2013, afin de ne pas créer de rupture et de garantir une comparabilité des données sur toute la période d'application dudit décret-emplois.

Les sections suivantes exposent le champ couvert par le rapport, les processus de recueil, de validation et de traitement des données, ainsi que l'approche de construction des indicateurs relatifs à la performance en termes de gestion et la démarche de mesure de l'efficacité des organismes collecteurs.

I.1 CHAMP DU RAPPORT

Le présent document analyse les données relatives à l'exercice 2014, soit pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Le champ des données recueillies et analysées couvre tous les collecteurs associés de l'UESL ainsi que les principaux bénéficiaires des emplois de la PEEC (SEM de logements sociaux, organismes HLM, acteurs nationaux sous contrôle de l'UESL et de ses associés, agences nationales financées par la PEEC, associations bénéficiant des fonds de la PEEC). Il inclut également la Société immobilière des chemins de fer français dont les données sont analysées dans une annexe spécifique (cf. Annexe V, pages 257 et suivantes).

I.1.1 Collecteurs associés de l'UESL

Tous les collecteurs associés de l'UESL, à savoir les CIL, sont soumis au recueil des données de l'ANCOLS.

Une importante restructuration du réseau des collecteurs associés de l'UESL a été amorcée sous l'impulsion de cette dernière en 2009, conduisant à une réduction significative du nombre de CIL. Ainsi, à fin 2014, le nombre de CIL en activité s'établit désormais à 20 (voir Tableau I.1, page 174).

I.1.2 Organismes HLM et SEM de logements sociaux

Les organismes HLM (OPH, SA HLM, Coopératives HLM) et les SEM de logements sociaux sont à la fois des collecteurs et des utilisateurs directs des fonds PEEC. Ils font l'objet d'un recueil de données portant sur leurs opérations de collecte et d'emploi des fonds de la PEEC. Toutefois, ils sont intégrés dans le champ du présent rapport principalement en tant que bénéficiaires des emplois de la PEEC car leur activité de collecte est peu significative. De plus, en application des dispositions de la loi ALUR, ces organismes perdent leur agrément à collecter la PEEC à compter du 1^{er} janvier 2015 et doivent transférer à cette date leurs droits et obligations correspondant aux associés collecteurs de l'UESL.

I.1.3 Organismes du secteur associatif

Les organismes du secteur associatif constituent une catégorie particulière de bénéficiaires directs et indirects des fonds de la PEEC, notamment en raison de leur rôle en matière de logement d'insertion. Cette particularité a justifié la réalisation pour l'exercice 2010 d'une enquête ad hoc visant à établir un état des lieux des relations financières et de gouvernance entre les organismes du secteur associatif et les organismes du secteur de la PEEC. Suite à cette enquête, une démarche de recueil annuel portant sur le dernier exercice clos est mise en œuvre depuis l'exercice 2011.

Tableau I.1 : Liste des collecteurs associés de l'UESL actifs à fin 2014

Code ANCOLS	Dénomination
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES
6900010072	AMALLIA
7500010033	ASTRIA
4400010015	CIL ATLANTIQUE
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE
9400010014	CIL LOGEO
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE
3700010014	CIL VAL DE LOIRE
7500010025	CILGERE
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT
7500010439	GIC
3100010036	GROUPE CILEO
3500010016	INICIAL
7100010011	LOGEHAB
2500010018	LOGILIA
1400010052	LOGILIANCE OUEST
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES
9500010013	PROCILIA
7500010223	SOLENDI
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES
Nombre total d'organismes actifs à fin 2014	
20	

Source : ANCOLS – Données du système de gestion des collecteurs et des entités bénéficiaires de la PEEC

I.1.4 Organismes nationaux du mouvement « Action Logement » et agences nationales

L'UESL en tant que structure fédératrice et « tête de réseau » des organismes collecteurs associés ainsi que les acteurs nationaux que sont le Groupe Foncière Logement et l'APAGL sont inclus dans le champ du présent rapport.

Il en est de même pour les agences nationales bénéficiaires de financements issus de la PEEC, notamment l'ANRU, l'ANAH, l'ANIL et le réseau des ADIL.

I.2 PROCESSUS DE RECUEIL DES DONNÉES

I.2.1 Recueil auprès des collecteurs associés de l'UESL

Le système de recueil auprès des collecteurs associés de l'UESL des données utilisées dans le présent rapport est composé d'un recueil provisoire et d'un recueil définitif. Les données sont transmises de façon dématérialisée via le site Extranet de l'Agence.

Les données provisoires sont transmises par les organismes pour la mi-février de l'année suivant la fin de l'exercice de référence. Elles correspondent aux principaux agrégats financiers sous la forme d'un extrait normalisé de la balance provisoire au 31 décembre, avant les opérations d'inventaire.

Quant aux données définitives, elles sont structurées en trois sous-ensembles :

- ▶ une balance comptable normée ;
- ▶ une série de tableaux complémentaires à la balance comptable normée ;
- ▶ les documents présentés à l'assemblée générale ordinaire (AGO) d'approbation des comptes de l'exercice.

Les deux premiers éléments sont à fournir dans les 15 jours suivant la date limite d'arrêt des comptes par le conseil d'administration (soit mi-mai de l'année suivant la fin de l'exercice de référence) et les documents d'AGO sont à transmettre dans les 15 jours suivant la date limite de tenue de l'assemblée annuelle (soit mi-juillet de l'année suivant la fin de l'exercice de référence).

La balance comptable normée correspond à une balance classique avec le détail des comptes auxiliaires et l'individualisation de certains flux particuliers (impact des opérations de fusions, créances irrécouvrables, transformations, flux internes). Tous les comptes faisant l'objet d'un suivi par tiers nominatif ou générique sont présentés de façon détaillée, avec une ligne pour chaque tiers.

Les données complémentaires concernent les données physiques sur les prêts et subventions accordés, les échéanciers de remboursement des dettes et des créances, les éléments de justification de certains prélèvements pour frais de gestion, les effectifs, les rémunérations versées aux dirigeants et aux dix personnes les mieux rémunérées de l'organisme, le dénombrement des entreprises cotisantes, les réservations locatives, les honoraires des commissaires aux comptes et la liste des participations et autres titres détenus. À l'exception des données physiques d'activité, toutes ces informations reprennent des éléments contenus dans l'annexe des comptes annuels, en les développant ponctuellement.

Les données de l'AGO reprennent la résolution de l'affectation du résultat de l'année, la composition du conseil d'administration et les différents documents présentés en AGO.

1.2.2 Recueil auprès des organismes HLM et des SEM de logements sociaux

Le recueil de données auprès des organismes HLM et des SEM de logements sociaux porte sur les données représentatives de leur activité en matière de collecte et d'emploi des fonds issus de la participation à l'effort de construction. Les données demandées sont normalement à retourner dans les quatre mois de la fin de l'exercice de référence. Elles sont transmises de façon dématérialisée via le site Extranet de l'Agence.

Pour les SEM de logements sociaux et pour toutes les catégories d'organismes HLM (OPH, SA HLM, Coopératives HLM), les informations demandées sont les mêmes et correspondent aux principaux agrégats financiers concernant la collecte, les retours de prêts, les principaux emplois, etc.

1.2.3 Recueil auprès des organismes du secteur associatif

Suite à une enquête ad hoc réalisée en 2010, les organismes du secteur associatif font désormais l'objet d'une collecte récurrente de données selon un calendrier annuel, à l'instar des organismes HLM et des SEM de logements sociaux. Les données recueillies sont :



- ▶ les caractéristiques générales de chaque association ;
- ▶ ses principales données financières ;
- ▶ une description sommaire des biens immobiliers à usage locatif détenus et/ou gérés par l'association ;
- ▶ et une présentation des relations financières et/ou de gouvernance entretenues par l'association avec les acteurs de la PEEC.

1.2.4 Recueil auprès des organismes nationaux du mouvement « Action Logement » et des agences nationales

Les données communiquées par l'UESL et les acteurs nationaux sous contrôle du mouvement « Action Logement » ne revêtent pas la forme de recueils structurés. Il s'agit d'une transmission par ces organismes de leurs comptes annuels, accompagnés des différents documents présentés en assemblée générale et des balances comptables arrêtées au 31 décembre de l'année de référence. Le cas échéant, ces données portent aussi bien sur les informations sociales que sur les informations consolidées. Les données ainsi transmises sont les suivantes :

- ▶ UESL : balances comptables par fonds et sections et documents présentés en assemblée générale ;
- ▶ APAGL : balance comptable et documents présentés en assemblée générale ;
- ▶ Groupe Foncière Logement : documents présentés en assemblée générale (comptes sociaux et comptes consolidés).

Quant aux agences nationales (ANAH et ANRU notamment), leurs emplois des fonds de la PEEC ne font pas l'objet d'une analyse détaillée dans le présent rapport. Il n'y a donc, auprès de ces organismes, aucun recueil structuré de données relatives aux ressources et emplois de la PEEC.

1.3 PROCESSUS DE VALIDATION ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

1.3.1 Principe général

Les données recueillies font l'objet d'une double validation par l'Agence.

Dès le dépôt de la déclaration complétée sur le site Extranet de l'ANCOLS, celle-ci fait l'objet d'une vérification automatique dont le résultat est notifié à l'organisme. Cette vérification automatique valide la cohérence interne des données déclarées sur la base de règles de vérification pré-paramétrées pour chaque catégorie de données et d'organismes. Tant que la vérification automatique n'est pas satisfaisante, la déclaration n'est pas acceptée et il y a donc autant d'itérations que nécessaires, entre l'ANCOLS et l'organisme, pour que le fichier satisfasse aux critères de la vérification automatique.

Après l'étape de la vérification automatique (résultats satisfaisants ou acceptation en l'état lorsque les incohérences sont le reflet de la situation réelle de l'organisme et non le résultat d'erreurs de saisie), les données font ensuite l'objet d'une revue complémentaire pour compléter la vérification de la cohérence interne et procéder à des tests de cohérence externe des données (cohérence avec les données des autres organismes ou de l'UESL, cohérence avec les données antérieures, etc.). À l'issue de cette revue complémentaire, les données peuvent être modifiées, si besoin est, avant leur validation définitive pour prise en compte dans le rapport annuel.

Il convient de noter qu'à toutes les étapes, les données ne sont jamais modifiées par l'Agence. Toutes les modifications éventuelles sont faites par les organismes qui garantissent la concordance des données retenues avec leurs systèmes d'information comptable et de gestion. Les données retenues au titre de la déclaration

réglementaire des organismes sont celles figurant dans les balances comptables et tableaux complémentaires. Il appartient donc aux organismes de s'assurer eux-mêmes de la cohérence entre ces documents et ceux présentés en assemblée générale. En revanche, lorsque les organismes signalent que leurs données comptables comportent des anomalies significatives qui ne peuvent plus être corrigées du fait de l'arrêt des comptes, l'Agence ajuste les données statistiques publiées pour en garantir la pertinence.

I.3.2 Traitement des données manquantes

Les données qui ne satisfont pas à la double validation ci-dessus évoquée ne sont pas retenues dans les agrégats publiés dans le présent rapport. De plus, certains organismes peuvent ne pas produire leurs déclarations.

Concernant les collecteurs associés de l'UESL, le taux de réponse s'établit à 100% (voir Tableau I.2 ci-dessous).

Tableau I.2 : Taux de réponse des collecteurs associés de l'UESL aux recueils de 2012 à 2014

Données en nombres et en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Nombre	Collecte (*)	Nombre	Collecte (*)	Nombre	Collecte (*)
Organismes enregistrés ANCOLS actifs au 31.12.N	20	1 362,94	23	1 347,47	23	1 314,72
Formulaires adressés (*)	20	1 362,94	23	1 347,47	23	1 314,72
Taux d'organismes interrogés	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Organismes ayant effectué leur déclaration	20	1 362,94	23	1 347,47	23	1 314,72
Taux de réponse en pourcentage des organismes interrogés	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Organismes dont les réponses sont recevables et validées	20	1 362,94	23	1 347,47	22	1 282,04
Pourcentage des formulaires envoyés	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	95,7%	97,5%

(*) La collecte retenue pour l'appréciation du taux de réponse correspond à celle issue des dernières données totalement homogènes dont dispose l'Agence. Il s'agit de la collecte obligatoire reçue sous forme de subventions telle qu'elle ressort des données provisoires de l'exercice de référence.

Source : ANCOLS – Données du système de gestion des collecteurs et des entités bénéficiaires de la PEEC et recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014

Pour la deuxième année consécutive depuis 2009, les données définitives de tous les organismes sont exploitables en 2014, avec toutefois pour certains organismes, quelques données complémentaires manquantes ou exclues. Pour ces données manquantes ou déclarées non publiables pour cause d'incohérences majeures, trois types de traitements sont mis en œuvre dans le présent rapport :

- ▶ lorsqu'il s'agit de données qui avaient fait l'objet d'un recueil provisoire, les informations recueillies au titre du recueil provisoire sont utilisées en lieu et place des données définitives afin d'avoir un champ exhaustif ;
- ▶ lorsqu'il s'agit de données qui ne sont pas disponibles dans le recueil provisoire, le champ des données publiées est limité aux seuls organismes dont les données sont exploitables. Tous les agrégats et indicateurs dont le champ n'est pas exhaustif sont accompagnés d'une mention expresse qui précise le caractère partiel de l'information publiée ;
- ▶ ponctuellement, certaines données manquantes sont estimées en appliquant aux données partielles des organismes défaillants, les ratios issus de l'exploitation des informations recueillies auprès des organismes ayant transmis des déclarations exhaustives.

Pour les organismes HLM, le taux de réponse global observé est de 78,2% au total (voir Tableau I.3, page 178), soit 728 réponses pour 931 organismes interrogés. Ce taux de réponse varie entre 58,6% pour les SEM de logements sociaux et 90,2% pour les SA HLM. Les données manquantes ne font l'objet d'aucun traitement spécifique et le champ des agrégats publiés dans le présent rapport est limité aux organismes pour lesquels les



données sont disponibles. Parmi les organismes ayant transmis leurs données, 77,3% déclarent collecter ou utiliser des fonds PEEC, ce pourcentage variant entre 31,2% pour les coopératives d'HLM et 94,4% pour les OPH.

La comparaison des déclarations faites au titre de l'exercice 2014 par les organismes HLM et SEM de logements sociaux avec celles de l'exercice précédent (voir Tableau I.4, page 178) montre que 691 organismes ont répondu à la fois en 2013 et en 2014, soit 94,9% des répondants en 2014. On observe par ailleurs que 36 organismes ont répondu en 2014 alors qu'ils ne l'avaient pas fait en 2013 et, qu'à contrario, 43 organismes ont répondu en 2013 et n'ont pas répondu en 2014. Il y a donc quelques variations dans la population des répondants et ces changements peuvent impacter les évolutions observées au niveau des données.

Tableau I.3 : Taux de réponse des organismes HLM et SEM de logements sociaux aux recueils 2012 à 2014

Rubriques	Exercice 2014					Données en nombres	
	OPH	SA HLM	Coop. HLM	SEM de log. sociaux	Total	Total Exercice 2013	Total Exercice 2012
Organismes enregistrés ANCOLS actifs au 31.12.N	266	254	147	255	922	950	965
Formulaires adressés (*)	268	264	143	256	931	951	963
Taux d'organismes interrogés	100,8%	103,9%	97,3%	100,4%	101,0%	100,1%	99,8%
Organismes ayant effectué leur déclaration (1) (2)	231	238	109	150	728	738	731
Taux de réponse en pourcentage des organismes interrogés	86,2%	90,2%	76,2%	58,6%	78,2%	77,6%	75,9%
(1) Dont Organismes avec des réponses recevables	231	237	109	150	727	737	730
Pourcentage des réponses reçues	100,0%	99,6%	100,0%	100,0%	99,9%	99,9%	99,9%
(2) Dont Organismes collectant ou utilisant des fonds PEEC	218	220	34	91	563	608	600
Pourcentage des réponses reçues	94,4%	92,4%	31,2%	60,7%	77,3%	82,4%	82,1%

(*) Le nombre de formulaires adressés diffère du nombre des organismes actifs à cause de décalages temporels pouvant exister entre le moment où les enquêtes sont envoyées et le processus d'actualisation continue des bases de données de l'Agence.

Source : ANCOLS – Données du système de gestion des collecteurs et des entités bénéficiaires de la PEEC et recueils exercices 2012 à 2014

Tableau I.4 : Analyse croisée des comportements de réponse des organismes HLM et SEM en 2013 et 2014

Comportement en 2013		Comportement en 2014				Données en nombres	
		Réponse recevable	Réponse irrecevable	Absence de réponse	Non destinataire	Totaux	
Réponse recevable	Entités actives fin 2014	684		34		718	951
	Entités inactives fin 2014	7		8		15	
Réponse irrecevable	Entités actives fin 2014			1	4	5	
	Entités inactives fin 2014						
Absence de réponse	Entités actives fin 2014	35	1	146	4	186	
	Entités inactives fin 2014			9	18	27	
Non destinataire	Entités actives fin 2014	1		5			
	Entités inactives fin 2014						
Totaux		727	1	203			
		931					

Source : ANCOLS – Données du système de gestion des collecteurs et des entités bénéficiaires de la PEEC et recueils exercices 2013 et 2014

Pour les organismes du secteur associatif, le taux de réponse observé est de 15,9% (voir Tableau I.5, page 179), soit 186 réponses pour 1 171 organismes interrogés. Ce taux de réponse qui a constamment cru entre les exercices 2010 et 2013 ne progresse que très légèrement en 2014. Il reste relativement faible au regard du nombre d'associations bénéficiant directement ou indirectement des fonds de la PEEC. En particulier, le Tableau I.6 (page 179) montre qu'il y a 885 associations interrogées qui n'ont pas répondu à l'Agence, ni au titre de l'exercice 2013, ni pour l'exercice 2014.

Parmi les organismes du secteur associatif ayant répondu à l'Agence, 83,9% déclarent avoir des relations financières et/ou de gouvernance avec le secteur de la PEEC.

Le faible taux de réponse du secteur associatif limite la portée des analyses qui le concerne. Un important travail de qualification de la base de données des associations ayant des relations avec le secteur de la PEEC est en cours de finalisation et devrait conduire à la proposition, pour ce secteur, d'une approche différenciée de recueil de données, en fonction notamment de l'importance des financements dont bénéficie chaque association.

Tableau I.5 : Taux de réponse des organismes du secteur associatif aux recueils 2012 à 2014

Données en nombres

Rubriques	Total Exercice 2014	Total Exercice 2013	Total Exercice 2012
Organismes enregistrés ANCOLS actifs au 31.12.N	1 413	1 407	1 391
Formulaires adressés (*)	1 171	1 137	1 347
Taux d'organismes interrogés	82,9%	80,8%	96,8%
Organismes ayant effectué leur déclaration (1) & (2)	186	178	148
Taux de réponse en pourcentage des organismes interrogés	15,9%	15,7%	11,0%
(1) Dont Organismes avec des réponses recevables	181	177	145
Pourcentage des réponses reçues	97,3%	99,4%	98,0%
(2) Dont Organismes ayant des relations avec le secteur PEEC	156	157	131
Pourcentage des réponses reçues	83,9%	88,2%	88,5%

(*) Le nombre des formulaires adressés diffère du nombre des organismes actifs à cause de décalages temporels pouvant exister entre le moment où les enquêtes sont envoyées et le processus de mise à jour continue des bases de données de l'Agence.

Source : ANCOLS – Données du système de gestion des collecteurs et des entités bénéficiaires de la PEEC et recueils exercices 2012 à 2014

Tableau I.6 : Analyse croisée des comportements de réponse des organismes du secteur associatif en 2013 et 2014

Données en nombres

Comportement en 2013		Comportement en 2014				Totaux	
		Réponse recevable	Réponse irrecevable	Absence de réponse	Non destinataire		
Réponse recevable	Entités actives fin 2014	128	2	44	1	175	1 137
	Entités inactives fin 2014			2		2	
Réponse irrecevable	Entités actives fin 2014	1				1	
	Entités inactives fin 2014						
Absence de réponse	Entités actives fin 2014	46	3	885	2	936	
	Entités inactives fin 2014			13	10	23	
Non destinataire	Entités actives fin 2014	6		38			
	Entités inactives fin 2014			3			
Totaux		181	5	985			
		1 171					

Source : ANCOLS – Données du système de gestion des collecteurs et des entités bénéficiaires de la PEEC et recueils exercices 2013 et 2014

I.4 PRÉSENTATION DES DONNÉES EXTERNES UTILISÉES DANS LE RAPPORT

Certaines des données utilisées dans le présent rapport proviennent de sources externes et ne sont donc pas directement recueillies par l'Agence. Il s'agit notamment d'agrégats macro-économiques et de données relatives à la démographie des entreprises, au taux d'inflation, au rendement des obligations d'État, au coût du risque des prêts à l'habitat en France, au zonage territorial et à la répartition de la population.



I.4.1 Données macro-économiques

I.4.1.1 Source et définition des données macro-économiques utilisées

Les agrégats macro-économiques utilisés dans ce rapport proviennent des séries publiées dans les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) de l'INSEE⁴⁷. Les comptes trimestriels sont centrés sur des indicateurs économiques fondamentaux comme le PIB (Produit Intérieur Brut), la consommation des ménages, l'investissement et l'emploi. Les résultats des CNT sont disponibles 45 jours après la fin du trimestre avec la première estimation du PIB et 90 jours après la fin du trimestre avec la publication de l'ensemble des séries d'un trimestre donné. Ces données peuvent faire l'objet de révisions ultérieures (en général peu significatives) et les chiffres utilisés dans ce rapport sont donc susceptibles d'évoluer à moyen terme.

Les deux agrégats utilisés dans le rapport sont le produit intérieur brut et la masse salariale.

I.4.1.1.1 Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut est le principal agrégat mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées nouvellement créées une année donnée par les unités productrices résidentes, évaluées au prix du marché. Il peut être algébriquement calculé selon différentes approches, notamment selon l'approche « production » à partir de laquelle il s'obtient :

- ▶ en additionnant :
 - les valeurs ajoutées produites au prix de base,
 - et les impôts sur les produits (principalement la taxe sur la valeur ajoutée),
- ▶ puis en déduisant les subventions sur les produits.

Son évolution mesure la croissance économique.

Les données relatives au PIB utilisées dans ce rapport proviennent de la série n° 001690223 (Produit intérieur brut total - valeur aux prix courants, données en millions d'euros, corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables).

I.4.1.1.2 Masse salariale

La masse salariale est le cumul des rémunérations brutes des salariés (hors cotisations patronales mais avant déduction des cotisations salariales). Les rémunérations brutes retenues correspondent aux salaires et primes perçus par les salariés au cours de l'année d'exercice.

Les deux séries choisies pour déterminer la masse salariale des entreprises des secteurs assujettis à la PEEC sont les suivantes :

- ▶ série n° 001689209 : salaires bruts versés par les sociétés non financières - valeur aux prix courants, données en millions d'euros, corrigées des variations saisonnières. Les sociétés non financières se composent des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens

⁴⁷ Cf. pour une information méthodologique sur les comptes nationaux trimestriels les documents disponibles sur le site de l'INSEE (http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=8&type=2&nivgeo=0&page=methodologie.html) notamment le document : Méthodologie des comptes trimestriels, Insee Méthodes n° 126, mai 2012 (<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=imet126>).

et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires ;

- série n° 001689210 : salaires bruts versés par les sociétés financières - valeur aux prix courants, données en millions d'euros, corrigées des variations saisonnières. Les sociétés financières regroupent l'ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers).

I.4.1.2 Évolution des données macro-économiques utilisées

Les séries macro-économiques décrites ci-dessus sont disponibles dans la Banque de Données Macro-économiques de l'INSEE et accessibles sur le site <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/do/serie/index.action> par une recherche directe à partir des identifiants numériques.

Identifiant numérique	Périodicité	Mise à jour	Intitulé
001690223	Trimestrielle	23/09/2015	Comptes Trimestriels (base 2010) - Produit intérieur brut total - valeur aux prix courants (CVS-CJO)
001689209	Trimestrielle	23/09/2015	Comptes Trimestriels (base 2010) - Masse salariale versée par les sociétés non financières - valeur aux prix courants (CVS)
001689210	Trimestrielle	23/09/2015	Comptes Trimestriels (base 2010) - Masse salariale versée par les sociétés financières - valeur aux prix courants (CVS)

Ces données permettent d'établir, ainsi qu'il suit, l'évolution sur dix ans du PIB et de la masse salariale des secteurs assujettis à la PEEC.

Tableau I.7 : Évolution en prix courants du PIB et de la masse salariale des secteurs assujettis à la PEEC

Données en millions d'euros courants

Années	PIB	Croissance PIB	Masse Salariale	Progression MS
2004	1 708 181	4,26%	444 871	4,13%
2005	1 769 896	3,61%	463 875	4,27%
2006	1 854 747	4,79%	487 780	5,15%
2007	1 946 166	4,93%	509 929	4,54%
2008	1 994 280	2,47%	527 194	3,39%
2009	1 939 301	-2,76%	522 439	-0,90%
2010	1 997 104	2,98%	539 030	3,18%
2011	2 058 114	3,05%	553 612	2,71%
2012	2 086 378	1,37%	566 259	2,28%
2013	2 117 884	1,51%	571 549	0,93%
2014	2 133 614	0,74%	580 050	1,49%

Source : INSEE

I.4.2 Démographie des entreprises

Les données relatives à la démographie des entreprises utilisées dans ce rapport proviennent des chiffres publiés sur ce sujet par l'INSEE et accessibles sur le site : http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=9&sous_theme=1&type=-1&nivgeo=0&numpage=1&nombre=999.

Les données exploitées concernent le dénombrement des entreprises et des établissements, sur un champ exhaustif, pour les années 2010 à 2013, les données 2014 n'étant pas disponibles à la date de réalisation du présent rapport. Ces données peuvent être obtenues à partir des liens directs suivants :

- ▶ 2010 : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=fd-sidenomb2010 ;
- ▶ 2011 : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=fd-sidenomb2011 ;
- ▶ 2012 : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=fd-sidenomb2012 ;
- ▶ 2013 : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=fd-sidenomb2013.

Ces données fournissent une information sur le parc d'entreprises et d'organismes (et leurs établissements) en activité au 1^{er} janvier de chaque année, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Elles sont issues du SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des ENTREPRISES et de leurs Établissements). Le champ couvert exclut les unités sans réalité économique ou appartenant à des populations pour lesquelles la qualité du dénombrement serait insuffisante. Compte tenu du fait que toutes les cessations d'activité ne sont pas obligatoirement connues à la date de production des données par l'INSEE, l'évolution des dénombrements ne reflète pas complètement la réalité des entreprises effectivement actives au début de chaque période observée.

Ces données permettent de déterminer qu'il y a au 1^{er} janvier 2013 plus de 108 mille entreprises assujetties à la PEEC et employant 13,3 millions de salariés. De 2012 à 2013, le nombre de salariés du secteur assujetti a baissé d'environ 1,4%, passant de 13,4 millions de salariés à 13,3 millions de salariés. À partir de 2012, il convient de signaler une rupture de série liée à des changements méthodologiques effectués par l'INSEE et impactant les unités non marchandes et les unités marchandes. En effet, bien que le cadre méthodologique d'élaboration des statistiques par l'INSEE ne permette pas une réelle comparaison des chiffres annuels, le nombre d'unités non marchandes assujetties à la PEEC baisse de près de 6 400 unités entre 2011 et 2012, alors que celui des unités marchandes augmente de près de 3 900 sur la même période. Cette forte évolution croisée s'explique par une modification par l'INSEE de son algorithme de détermination du statut « marchand » ou « non-marchand » des entreprises entraînant de nombreux reclassements. L'effet de ce changement méthodologique s'observe également sur les tableaux I.9, I.10 et I.11 de la page suivante.

Tableau I.8 : Dénombrement par secteur d'activité des entreprises assujetties à la PEEC

Secteurs	Données en nombres				
	2010	2011	2012	2013	2014
Industrie, construction, commerce et services (hors agriculture) - Unités marchandes	93 354	94 497	98 393	97 431	n.d.
Associations - Unités non marchandes	16 076	16 136	10 010	9 588	n.d.
Administrations hospitalières - Unités non marchandes	1 019	1 015	996	979	n.d.
Organismes de protection sociale obligatoire - Unités non marchandes	466	475	430	383	n.d.
Autres unités non marchandes	351	373	178	193	n.d.
Nombre d'entreprises assujetties à la PEEC	111 266	112 496	110 007	108 574	n.d.
Effectif total des entreprises assujetties à la PEEC	13 433 165	13 649 859	13 449 441	13 264 239	n.d.

n.d. : données non disponibles

Source : INSEE

En complément de la ventilation par secteur d'activité présentée ci-dessus, la ventilation par tranches d'effectifs des entreprises assujetties à la PEEC est présentée dans le Tableau I.9 de la page suivante.

Tableau I.9 : Dénombrement par taille des entreprises assujetties à la PEEC

Tranches d'effectifs	Données en nombres				
	2010	2011	2012	2013	2014
20 à 49 salariés	70 314	70 705	69 474	68 390	n.d.
50 à 99 salariés	21 443	21 991	20 906	20 470	n.d.
100 à 199 salariés	10 034	10 136	10 066	10 095	n.d.
200 à 249 salariés	2 067	2 103	2 061	2 101	n.d.
250 à 499 salariés	3 937	4 014	3 984	4 009	n.d.
500 à 999 salariés	1 856	1 913	1 885	1 901	n.d.
1000 à 1999 salariés	973	972	973	973	n.d.
2000 à 4999 salariés	464	483	479	469	n.d.
5000 à 9999 salariés	113	116	121	115	n.d.
10000 salariés et plus	65	63	58	51	n.d.
Nombre d'entreprises assujetties à la PEEC	111 266	112 496	110 007	108 574	n.d.
Effectif total des entreprises assujetties à la PEEC	13 433 165	13 649 859	13 449 441	13 264 239	n.d.

n.d. : données non disponibles

Source : INSEE

L'accès aux emplois de la PEEC étant demeuré ouvert aux entreprises dont l'effectif est compris entre 10 et 20 salariés malgré le relèvement du seuil d'assujettissement, le nombre des entreprises dont les salariés sont potentiellement bénéficiaires de la PEEC est plus élevé et dépasse 222 mille au 1^{er} janvier 2013.

Tableau I.10 : Dénombrement par secteur d'activité des entreprises bénéficiaires de la PEEC

Secteurs	Données en nombres				
	2010	2011	2012	2013	2014
Industrie, construction, commerce et services (hors agriculture) - Unités marchandes	196 627	199 292	204 989	203 725	n.d.
Associations - Unités non marchandes	27 557	27 652	17 892	17 279	n.d.
Administrations hospitalières - Unités non marchandes	1 028	1 021	1 002	982	n.d.
Organismes de protection sociale obligatoire - Unités non marchandes	515	504	456	407	n.d.
Autres unités non marchandes	551	590	302	315	n.d.
Nombre d'entreprises dont les salariés sont bénéficiaires de la PEEC	226 278	229 059	224 641	222 708	n.d.
Nombre total de salariés bénéficiaires de la PEEC	15 100 839	15 340 022	15 111 634	14 919 182	n.d.

n.d. : données non disponibles

Source : INSEE

Ces entreprises emploient, au 1^{er} janvier 2013, 14,9 millions de salariés se répartissant ainsi par secteur d'activité.

Tableau I.11 : Dénombrement par secteur d'activité des effectifs des entreprises bénéficiaires de la PEEC

Secteurs	Données en nombres				
	2010	2011	2012	2013	2014
Industrie, construction, commerce et services (hors agriculture) - Unités marchandes	12 046 377	12 233 084	12 648 408	12 473 602	n.d.
Associations - Unités non marchandes	1 733 393	1 764 046	1 170 716	1 135 272	n.d.
Administrations hospitalières - Unités non marchandes	999 686	1 000 705	1 003 809	1 027 189	n.d.
Organismes de protection sociale obligatoire - Unités non marchandes	191 968	207 698	202 177	195 262	n.d.
Autres unités non marchandes	129 415	134 491	86 525	87 858	n.d.
Nombre total de salariés bénéficiaires de la PEEC	15 100 839	15 340 022	15 111 634	14 919 182	n.d.

n.d. : données non disponibles

Source : INSEE

I.4.3 Taux d'inflation

Pour évaluer le taux d'inflation (qui mesure la perte du pouvoir d'achat de la monnaie se traduisant par une augmentation générale et durable des prix), il est utilisé dans le présent rapport la série « Indice d'ensemble » des Indices des Prix à la Consommation Harmonisés (IPCH). Les indices des prix à la consommation harmonisés sont conçus pour la comparaison de l'inflation des prix à la consommation à l'intérieur de la zone Euro et sont



ainsi compilés sur la base de standards harmonisés obligatoires pour tous les états membres de l'Union européenne.

Les IPCH sont produits et publiés en utilisant une période de référence commune d'indice (2005=100). Les taux de variation sont calculés à partir des indices publiés. Les indices, ainsi que les taux de variation, ne sont ni corrigés des effets de calendriers ni des variations saisonnières.

Les données relatives à l'IPCH proviennent de la série 001507822 : Indices harmonisés des prix à la consommation - Indice d'ensemble - Indice (2005=100) et sont disponibles dans la BDM (Banque de Données Macro-économiques) de l'INSEE et accessibles sur le site <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/do/serie/index.action> par une recherche directe à partir de l'identifiant numérique.

Identifiant numérique	Périodicité	Mise à jour	Intitulé
001507822	Mensuelle	16/09/2015	Indices harmonisés des prix à la consommation - Indice d'ensemble - Indice (2005=100)

Ces données permettent d'établir ainsi qu'il suit l'évolution de l'inflation depuis 2010.

Tableau I.12 : Série mensuelle du taux d'inflation

Mois	Série mensuelle en % de l'IPCH (t_0 / t_{-12})				
	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	1,22%	1,96%	2,56%	1,35%	0,76%
Février	1,41%	1,83%	2,55%	1,20%	1,06%
Mars	1,74%	2,17%	2,61%	1,09%	0,75%
Avril	1,89%	2,24%	2,42%	0,79%	0,84%
Mai	1,88%	2,17%	2,29%	0,90%	0,82%
Juin	1,74%	2,26%	2,26%	1,02%	0,60%
Juillet	1,91%	2,09%	2,24%	1,19%	0,56%
Août	1,60%	2,41%	2,38%	0,98%	0,53%
Septembre	1,79%	2,42%	2,15%	1,04%	0,36%
Octobre	1,83%	2,55%	2,09%	0,68%	0,53%
Novembre	1,81%	2,72%	1,60%	0,82%	0,40%
Décembre	2,00%	2,68%	1,53%	0,84%	0,09%
Moyenne annuelle	1,73%	2,29%	2,22%	0,99%	0,61%

Source : INSEE

I.4.4 Rendement des obligations d'État sans risque

Pour évaluer la rentabilité d'un investissement à long terme, on utilise comme référence le taux de rendement des emprunts de l'État français. La signature de l'État étant la meilleure possible (a priori sans risque de défaillance), l'État emprunte en général au taux le plus faible du marché. Ce taux est considéré comme un taux « sans risque ». Par définition, tout placement en dehors de produits émis ou garantis par l'État est considéré comme risqué et la différence de rendement par rapport au taux des emprunts d'État représente la prime de risque.

Les OAT (Obligations Assimilables du Trésor) constituent la forme privilégiée du financement à long terme de l'État. Ce sont des titres assimilables, émis pour des durées de 7 à 50 ans, habituellement par voie d'adjudication dans le cadre d'un calendrier annuel publié à l'avance par l'Agence France Trésor. La plupart des OAT sont à taux fixe, mais certaines peuvent être à taux variable indexé. Compte tenu de la variabilité des échéances des emplois des CIL, le taux utilisé dans le présent rapport correspond au TEC 10, Taux de l'Échéance Constante à 10 ans. Il

représente le taux de rendement actuariel d'une valeur du trésor fictive d'échéance exactement égale à 10 ans. Il est publié quotidiennement par la Banque de France et l'Agence France Trésor, et accessible sur le site Internet de cette dernière à l'adresse : http://www.aft.gouv.fr/articles/historique-de-l-indice-tec-10_180.html.

Les données historiques disponibles permettent de synthétiser dans le Tableau I.13 ci-dessous l'évolution de l'indice depuis 2010.

Tableau I.13 : Évolution du rendement de l'OAT 10 ans

Mois	Moyennes mensuelles des valeurs journalières de l'OAT 10 ans				
	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	3,55%	3,43%	3,18%	2,15%	2,36%
Février	3,47%	3,51%	2,98%	2,24%	2,17%
Mars	3,42%	3,69%	2,83%	2,07%	2,10%
Avril	3,39%	3,61%	2,99%	1,82%	2,01%
Mai	3,09%	3,50%	2,76%	1,81%	1,85%
Juin	3,08%	3,39%	2,57%	2,20%	1,72%
Juillet	3,00%	3,34%	2,29%	2,26%	1,54%
Août	2,72%	2,94%	2,13%	2,39%	1,36%
Septembre	2,70%	2,62%	2,27%	2,55%	1,31%
Octobre	2,75%	2,98%	2,17%	2,39%	1,23%
Novembre	2,98%	3,42%	2,12%	2,27%	1,13%
Décembre	3,33%	3,16%	1,99%	2,36%	0,93%
Moyenne annuelle	3,12%	3,30%	2,52%	2,21%	1,64%

Source : Agence France Trésor

I.4.5 Coût du risque des prêts à l'habitat en France

Le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (SGACPR) réalise une enquête annuelle auprès des principaux établissements de crédit distributeurs de prêts à l'habitat en France. Pour l'édition 2014, cette enquête a porté sur 14 établissements représentant un encours de 755 milliards d'euros en 2012, 783 milliards d'euros en 2013 et 802 milliards d'euros en 2014. Les résultats de ces enquêtes annuelles sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à l'adresse <http://www.acpr.banque-france.fr/etudes/analyses-et-syntheses.html>.

Ces résultats fournissent plusieurs données représentatives du risque des prêts à l'habitat en France, notamment le taux d'encours douteux, le taux de dépréciation des encours et le coût du risque. Le taux d'encours douteux mesure le pourcentage d'encours douteux par rapport au total des encours. Le taux de dépréciation peut être mesuré par rapport aux encours douteux et par rapport au total des encours. Quant au coût du risque, il est obtenu en rapportant le total des pertes sur créances irrécouvrables et des dotations nettes de reprises (provisions et dépréciations) au total des encours de prêts.

D'une année sur l'autre, les données peuvent être actualisées par le SGACPR en fonction des résultats de ses enquêtes comme l'illustre le tableau ci-après qui présente une synthèse comparative des mesures du risque issues des trois dernières enquêtes du SGACPR.



Tableau I.14 : Mesures du risque des prêts à l'habitat en France⁴⁸

	Encours douteux / Encours total			Dépréciations / Encours douteux			Dépréciations / Encours total			Coût du risque total		
	Enquête ACPR 2012	Enquête ACPR 2013	Enquête ACPR 2014	Enquête ACPR 2012	Enquête ACPR 2013	Enquête ACPR 2014	Enquête ACPR 2012	Enquête ACPR 2013	Enquête ACPR 2014	Enquête ACPR 2012	Enquête ACPR 2013	Enquête ACPR 2014
Représentativité	97%	94%	96%	97%	94%	96%	97%	94%	96%	64%	62%	86%
2010	1,37%	1,23%	1,29%	21,50%	26,42%	31,61%	0,29%	0,32%	0,41%	0,08%	0,11%	0,08%
2011	1,41%	1,27%	1,40%	22,04%	27,09%	26,53%	0,31%	0,34%	0,37%	0,04%	0,06%	0,06%
2012	1,47%	1,35%	1,45%	21,99%	27,03%	26,47%	0,32%	0,36%	0,38%	0,06%	0,07%	0,07%
2013		1,47%	1,59%		27,17%	26,62%		0,40%	0,42%		0,07%	0,07%
2014			1,73%			27,30%			0,47%			0,09%

Source : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Note : À l'occasion de leurs déclarations faites en 2015 pour les données 2014, les banques ont actualisé leurs réponses sur les années passées, selon les précisions fournies par le SGACPR dans sa note « Le financement de l'habitat en 2014 », https://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acpr/publications/analyses-syntheses/20150720-AS50-Financement-de-l-habitat-en-2014.pdf. De ce fait la structure des encours, le niveau des encours douteux et leur provisionnement sont sensiblement différents par rapport à ceux de la précédente étude publiée par le SGACPR et portant sur l'exercice 2013.

1.4.6 Zonage territorial

Les analyses figurant dans le présent rapport s'appuient sur le zonage de l'arrêté du 29 avril 2009 relatif au classement des communes par zone applicable à certaines aides au logement pour caractériser les situations de tension sur le territoire.⁴⁹

Ce zonage découpe le territoire en trois zones : A (marchés tendus), B (marchés moyennement tendus) et C (marchés détendus). Ce dispositif sert à déterminer les plafonds de loyer des mesures d'incitation à l'investissement locatif privé mais sert aussi de critère pour la programmation des logements locatifs sociaux. À l'intérieur de la zone A, une zone spécifique A bis sert à identifier Paris et les communes limitrophes. Dans le présent rapport, cette particularité n'est pas prise en compte.

La zone A englobe Paris, la petite couronne et la deuxième couronne jusqu'aux limites de l'agglomération parisienne, la Côte d'Azur (bande littorale Hyères-Menton), le Genevois français.

La zone B comprend la zone B1 et la zone B2, comme définies ci-après :

- zone B1 : les agglomérations de plus de 250 000 habitants, la grande couronne autour de Paris, quelques agglomérations chères (Annecy, Bayonne, Chambéry, Cluses, La Rochelle, Saint-Malo), le pourtour de la Côte d'Azur, les départements outre-mer et la Corse ;
- zone B2 : les autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, les autres zones frontalières ou littorales chères, ou à la limite de l'Île-de-France.

Quant à la zone C, elle couvre le reste du territoire.

Pour les analyses figurant dans le présent rapport, ce zonage communal est transposé au niveau départemental sur la base des zones extrêmes présentes dans chaque département. Il s'en suit les occurrences suivantes :

⁴⁸ La représentativité indiquée dans le Tableau I.14 diffère des pourcentages présentés dans la version 2013 du présent rapport car la Banque de France publie une représentativité relative correspondant aux taux observés chez les organismes ayant répondu à l'enquête. Dans ce rapport, cette représentativité relative est désormais pondérée par le taux d'échantillonnage de la Banque de France afin d'obtenir une représentativité globale.

⁴⁹ Un nouveau zonage est entré en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2014 suite à l'arrêté du 1^{er} août 2014 qui abroge celui du 29 avril 2009. Ce nouveau zonage prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015 n'a pas été retenu comme grille d'analyse dans le présent rapport.

- zonage A : 4 départements (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne) ;
- zonage A-B2 : 4 départements (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise) ;
- zonage A-C : 4 départements (Ain, Alpes-Maritimes, Haute-Savoie, Var) ;
- zonage B1 : 7 départements (Corse-du-Sud, Haute-Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) ;
- zonage B1-C : 28 départements ;
- zonage B2-C : 43 départements ;
- zonage C : 11 départements.

I.4.7 Répartition de la population

Les données de population utilisées dans ce rapport correspondent aux populations départementales selon la population légale millésimée 2011 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elles sont issues du recensement de la population 2010 de l'INSEE. Ces données sont directement disponibles à partir du lien suivant : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/france-departements.asp?annee=2011>.

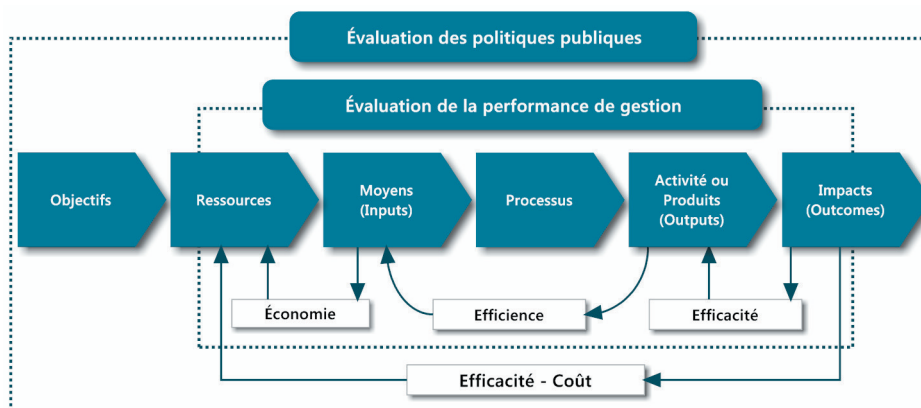
I.5 APPROCHE CONCEPTUELLE ET PRÉSENTATION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE GESTION

I.5.1 Cadre conceptuel de définition des indicateurs de performance

I.5.1.1 Approche générale de détermination des indicateurs de performance

Dans les secteurs publics et à but non lucratif, il n'existe pas d'indicateur synthétique de performance à l'instar du concept de profit qui permettrait de résumer l'atteinte ou non des objectifs de l'opérateur objet de l'évaluation. En effet, les objectifs sont multiples et variés et ne peuvent être réduits à un seul indicateur synthétique. De ce fait, la construction d'indicateurs de performance passe par l'analyse du cycle de gestion qui peut être ainsi schématisé.

Schéma I.1 : Cycle de gestion et indicateurs de performance



Cette analyse permet de mettre en évidence les principaux éléments contributeurs à la performance globale d'un opérateur public ou à but non lucratif. Il s'agit des éléments formant les trois « E » : efficacité, économie et efficience. L'efficacité s'attache à la mesure de l'atteinte ou non des objectifs assignés à l'opérateur, l'économie

mesure la consommation de ressources et de moyens mobilisés pour atteindre les objectifs, et l'efficacité met en évidence l'optimisation ou non du couple résultats obtenus – moyens utilisés.

Cette présentation peut se décliner sur un périmètre plus ou moins large :

- ▶ selon que l'on considère ou non la question de l'analyse critique des objectifs,
- ▶ et selon que l'on se limite ou non à l'efficacité opérationnelle (production physique) sans étudier les impacts finaux qui permettent de mesurer les changements d'état réels ou perçus des bénéficiaires identifiés et non identifiés des politiques mises en œuvre.

Lorsqu'on intègre ces deux dimensions, on considère généralement qu'on passe dans le champ de l'évaluation de politiques et qu'on n'est plus dans celui d'un système d'évaluation des indicateurs de performance de gestion.

Partant de cette approche générale, les indicateurs de performance peuvent être déclinés en les rattachant aux différents éléments constitutifs du cycle de gestion.

I.5.1.2 Typologie des indicateurs de performance

I.5.1.2.1 Indicateurs de ressources et de moyens

Les indicateurs de ressources et de moyens permettent de mesurer les coûts générés par le fonctionnement du dispositif et les ressources consommées pour la réalisation des emplois. Ces indicateurs sont principalement financiers, mais ils peuvent aussi traduire des données opérationnelles (effectifs, nombre d'établissements, nombre de filiales et participations, nombre de logements, ...). Ces indicateurs permettent d'apprécier non seulement le niveau des ressources et moyens employés, mais aussi l'adéquation du coût d'acquisition de ces moyens.

I.5.1.2.2 Indicateurs d'efficacité opérationnelle

Les indicateurs d'efficacité opérationnelle donnent une mesure directe de la production à travers le dénombrement des différents « outputs ». Ces mesures peuvent prendre la forme de décomptes physiques (nombre de dossiers gérés, nombre de personnes aidées, etc.) mais également de chiffrages financiers (montants d'aides accordées). Le but de ces indicateurs est de mettre en évidence l'importance de la production réalisée et de la rapprocher de la production attendue. Les impacts réels de cette production ne sont pas pris en compte dans le cadre de la mesure de l'efficacité opérationnelle.

I.5.1.2.3 Indicateurs d'efficacité

Les indicateurs d'efficacité permettent d'évaluer l'adéquation du rapport entre les ressources et moyens consommés d'une part, et la production réalisée d'autre part. L'efficacité peut de façon schématique se définir comme le ratio entre les inputs (c'est-à-dire les coûts) et les outputs (c'est-à-dire la production). L'objectif généralement admis de tout agent économique est d'optimiser l'efficacité, ce qui se traduit par une minimisation des inputs et/ou une maximisation des outputs. Adapté au cas particulier des collecteurs, l'objectif se traduirait plutôt par une minimisation des inputs si l'on postule que les collecteurs ne peuvent pas augmenter de façon significative et volontaire leur production compte tenu des règles actuelles fixées par les décrets relatifs aux emplois (ou les conventions entre l'État et l'UESL à compter de l'exercice 2015). En effet, l'activité des collecteurs fait l'objet d'un encadrement défini par des dispositions réglementaires (ou conventionnelles) et des directives de l'UESL. Dans ce contexte, la finalité pour un organisme est de réaliser les « quotas » d'activités qui lui sont attribués (et/ou permis) en cherchant à minimiser ses coûts de production.

Si l'on considère cet objectif de maîtrise des coûts de gestion des collecteurs, il peut être appréhendé et évalué selon deux logiques génériques : une logique d'appréhension globale et une logique de décomposition.

La logique de décomposition est celle de la comptabilité analytique qui consiste à ventiler le coût global afin d'identifier les coûts de gestion des différentes activités et/ou processus et/ou produits des collecteurs. Partant de la connaissance ainsi obtenue, la dynamique de maîtrise des coûts de gestion se traduit alors par des objectifs de convergence vers des coûts de référence pour chaque processus évalué (médiane, « best practices », ...) ou vers des coûts cibles déterminés pour des processus standardisés (principe du « target costing »). Une telle approche procure une connaissance fine des coûts et donne aux différents organismes des orientations et indications précises sur les pistes d'amélioration. En revanche, elle peut susciter des réactions négatives en apparaissant comme une immixtion dans la gestion des organismes. Elle est également peu opérante, ou tout au moins difficile à déployer, pour les raisons suivantes :

- ▶ en premier lieu, c'est une option coûteuse et dont la mise en œuvre requiert l'existence au sein des organismes d'un système de recueil d'informations permettant une ventilation fiable des coûts sur les différents produits, processus ou activités ;
- ▶ ensuite, une telle approche n'a véritablement de sens qu'à la double condition que les schémas organisationnels des collecteurs soient comparables, voire similaires, et que les affectations de charges soient le réel reflet de ces schémas organisationnels. En effet, la répartition des charges de gestion sur les différentes activités étant un jeu à somme nulle, un organisme peut afficher un coût moindre sur un processus par rapport à un autre organisme parce que les clés de répartition (encore appelées inducteurs dans les systèmes de type ABC – Activity Based Costing –) ne sont pas homogènes et qu'il y a un report de charges sur d'autres processus ;
- ▶ enfin, aucune donnée disponible ne permet à ce jour de mener des analyses fondées sur une décomposition des coûts de gestion des collecteurs.

Quant à la logique d'appréhension globale du coût de gestion, elle consiste à poser le postulat que chaque organisme est indépendant et autonome (sans préjudice des prérogatives de l'UESL) pour définir sa meilleure organisation afin de réaliser le niveau de production qui est le sien. Elle vise donc à apprécier globalement l'adéquation du niveau des charges avec la production réalisée. Elle s'avère plus opérationnelle pour une évaluation externe des coûts de gestion des collecteurs. Classiquement, cette approche prend, dans les secteurs marchands, la forme d'un calcul de ratios du type Charges / Production, la production étant sensiblement égale au chiffre d'affaires réalisé. En l'absence d'une notion réelle de chiffre d'affaires pour les collecteurs, un ratio de ce type n'est pas envisageable. Il convient alors d'utiliser d'autres agrégats pour caractériser la production des organismes et de recourir à des techniques permettant de gérer une multiplicité d'outputs (données représentatives de la production) avec un nombre variable d'inputs (données caractérisant les moyens consommés). Le schéma de mise en œuvre retenu pour les collecteurs repose sur une ventilation par nature des charges et des ressources, et non une ventilation par destination selon les types de produits ou d'activités.

I.5.1.2.4 Indicateurs de qualité

Compte tenu du fait que la production physique n'est pas obligatoirement synonyme de satisfaction, les indicateurs d'efficacité opérationnelle ne sont pas suffisants. Il faudrait les compléter avec des indicateurs de qualité pour mesurer l'amélioration du service rendu aux bénéficiaires des politiques mises en œuvre. Eu égard aux démarches de recueil de données et d'analyse nécessaires à la construction de ce type d'indicateurs, ils



relèveraient davantage d'une démarche évaluative plus large et ne sont donc pas intégrés dans le système de mesure de la performance en termes de gestion des organismes collecteurs.

I.5.1.2.5 Indicateurs d'efficacité de la politique publique

Les indicateurs dits d'efficacité de la politique publique pourraient être qualifiés d'indicateurs de « haut niveau » en ce sens qu'ils s'intègrent dans une démarche évaluative pure. Ces indicateurs découlent d'une analyse critique des objectifs des politiques et d'une identification préalable des effets recherchés ainsi que des effets non désirés (externalités). Les modalités d'élaboration et de suivi de ces indicateurs faisant largement appel à des techniques de recueils de données non quantitatives, cette problématique n'est pas intégrée dans l'évaluation de la performance de gestion des organismes collecteurs.

I.5.1.2.6 Indicateurs d'efficacité-coût

Les indicateurs d'efficacité-coût sont le pendant « qualitatif » des indicateurs d'efficience et rapportent les impacts (les « avantages ») issus de la mise en œuvre des politiques aux ressources et moyens mobilisés pour atteindre ces impacts. Ils résultent d'analyses dites « avantages-coûts » ou « efficacité-coûts » qui font appel à des techniques non utilisables dans le cadre d'un système permanent et récurrent d'observation de la performance en termes de gestion des organismes collecteurs.

En résumé et en cohérence avec les développements présentés ci-dessus, l'évaluation de la performance en termes de gestion des organismes collecteurs se limite aux seuls indicateurs relevant du cycle « Ressources - Moyens - Production ». Sont donc exclus les indicateurs de qualité, les indicateurs d'efficacité de la politique publique et les indicateurs d'efficacité-coût qui relèvent plutôt des démarches d'évaluation globale.

I.5.2 Indicateurs de performance et de gestion des collecteurs

Les indicateurs permettant d'apprécier la performance des collecteurs en termes de gestion utilisés dans le présent rapport, déclinent quatre objectifs principaux :

- ▶ la réalisation des objectifs d'emplois formalisés dans le « décret-enveloppes » (2 indicateurs) ;
- ▶ le maintien d'un équilibre financier durable (4 indicateurs) ;
- ▶ la maîtrise du coût du risque, limité aux financements aux personnes physiques (3 indicateurs) ;
- ▶ et l'optimisation des coûts de gestion (4 indicateurs).

Ces indicateurs ont été élaborés en cohérence avec les développements conceptuels présentés au point I.5 ci-dessus (pages 187 et suivantes) et sont sommairement décrits dans les sous-sections suivantes.

La fiche descriptive de chaque indicateur présente le domaine concerné, l'objectif dont la réalisation est suivie avec l'indicateur, sa désignation, sa définition ainsi que ses modalités de calcul et d'interprétation. Compte tenu des particularités méthodologiques de l'indicateur I4.40 (Indice d'efficience), sa fiche descriptive est complétée par des développements supplémentaires présentés dans la section I.5.3 (pages 197 et suivantes) et permettant d'explicitier sa mise en œuvre.

I.5.2.1 Indicateurs relatifs aux objectifs d'emplois

DOMAINE	Objectifs d'emplois		NUMÉRO	I1.10	VERSION	1.0
OBJECTIF	Réaliser les objectifs d'emplois et contribuer ainsi à la mise en œuvre des politiques du logement					
DÉSIGNATION	Indice de réalisation des objectifs d'emplois					
DÉFINITION	La démarche consiste à mesurer le taux de réalisation par emploi (montant réalisé divisé par l'enveloppe moyenne réglementaire ou l'enveloppe cible), puis à combiner les taux de réalisation ainsi obtenus pour déterminer un indice synthétique. La combinaison se fait selon une logique additive qui revient à calculer une moyenne arithmétique des taux de réalisation. Tout écart par rapport à l'objectif (moyenne ou cible) entraîne une dégradation de l'indicateur proportionnelle au niveau de l'écart constaté.					
SOURCE DES DONNÉES	Déclarations annuelles provisoires et définitives des collecteurs à l'Agence Données comptables annuelles de l'UESL Dispositions du décret-enveloppes					
FORMULE DE CALCUL	Pour n objectifs, la formule est la suivante : $\left\{ \begin{array}{l} \text{2009 – 2011 : } \sum_{i=1}^n \frac{\left(\frac{Enveloppe\ min_i + Enveloppe\ max_i}{2} \right) - Réalisation_i - \left(\frac{Enveloppe\ min_i + Enveloppe\ max_i}{2} \right) }{\frac{Enveloppe\ min_i + Enveloppe\ max_i}{2}} \\ \text{2012 – 2014 : } \sum_{i=1}^n \frac{(Enveloppe\ cible_i) - Réalisation_i - Enveloppe\ cible_i }{Enveloppe\ cible_i} \end{array} \right. \frac{1}{n}$					
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	[- ∞ ; 0% [		VALEUR OPTIMALE	100%
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	100%		SEUIL D'ALERTE	À déterminer
INTERPRÉTATION	Par construction, la valeur de l'indice est inférieure ou égale à 1, le chiffre 1 correspondant à l'absence d'écart de réalisation pour tous les objectifs d'emplois. Cet indicateur est complété par un indicateur permettant d'apprécier le respect des enveloppes réglementaires (I1.20).	NIVEAU D'ANALYSE	x	Calcul global	PUBLICATION	x Niveau global
				Dispersion		Dispersion
				Calcul individuel		Niveau individuel

DOMAINE	Objectifs d'emplois		NUMÉRO	I1.11	VERSION	1.0
OBJECTIF	Réaliser les objectifs d'emplois et contribuer ainsi à la mise en œuvre des politiques du logement					
DÉSIGNATION	Indice pondéré de contribution aux objectifs d'emplois					
DÉFINITION	La logique consiste à comparer la contribution de chaque organisme à la réalisation des emplois (numérateur) et sa quote-part dans les ressources sectorielles (dénominateur). La quote-part dans les réalisations est déterminée selon une logique additive (même principe que pour l'indicateur I1.10).					
SOURCE DES DONNÉES	Déclarations annuelles provisoires et définitives des collecteurs à l'ANPEEC Données comptables annuelles de l'UESL Dispositions du décret-enveloppes					
FORMULE DE CALCUL	Pour n objectifs et m collecteurs, la formule est la suivante pour un organisme Q : $\left(\frac{\sum_{i=1}^n \frac{Réalisation_{iQ}}{Réalisation_i}}{n} \right) \left/ \left(\frac{Ressources_Q}{\sum_{k=1}^m Ressources_k} \right) \right.$					
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	0%		VALEUR OPTIMALE	100%
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	[100% ; + ∞ [		SEUIL D'ALERTE	À déterminer
INTERPRÉTATION	Par construction, ce ratio doit être égal à 1 pour la plupart des organismes, et tout écart significatif par rapport à 1 constitue une situation atypique de sur-contribution (>1) ou de sous-contribution (<1).	NIVEAU D'ANALYSE		Calcul global	PUBLICATION	Niveau global
			x	Dispersion		Dispersion
			x	Calcul individuel		Niveau individuel



I.5.2.2 Indicateurs relatifs à l'équilibre financier

DOMAINE	Équilibre financier			NUMÉRO	I2.10	VERSION	1.0		
OBJECTIF	Maintenir un équilibre financier durable afin de garantir la pérennité du système et la soutenabilité des objectifs d'emplois								
DÉSIGNATION	Ratio de couverture des emplois								
DÉFINITION	En général, les organismes perçoivent en fin d'année la collecte due par les entreprises au titre d'un exercice donné. De ce fait, la trésorerie à l'ouverture d'un exercice (clôture de l'exercice précédent), complétée des retours de prêts enregistrés dans l'année, permet de financer les emplois de l'exercice. Ce ratio est une mesure ex-post de la capacité de l'organisme à faire face aux emplois d'une année avec la totalité de la trésorerie dont il dispose réellement sur l'année.								
SOURCE DES DONNÉES	Déclarations annuelles provisoires et définitives des collecteurs à l'Agence								
FORMULE DE CALCUL	$\frac{\text{Trésorerie globale en début d'année} + \text{Retours de prêts de l'année}}{\text{Emplois de l'année}}$								
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	[− ∞ ; 0% [		VALEUR OPTIMALE	≈ 100%			
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	[100% ; + ∞ [		SEUIL D'ALERTE	À déterminer			
INTERPRÉTATION	Ce ratio doit être normalement supérieur à 1 et toute valeur significativement inférieure à 1 constitue un signal d'alerte.			NIVEAU D'ANALYSE	x	Calcul global	PUBLICATION <td>x</td> <td>Niveau global</td>	x	Niveau global
					x	Dispersion		x	Dispersion
					x	Calcul individuel		x	Niveau individuel

DOMAINE	Équilibre financier			NUMÉRO	I2.20	VERSION	1.0		
OBJECTIF	Maintenir un équilibre financier durable afin de garantir la pérennité du système et la soutenabilité des objectifs d'emplois								
DÉSIGNATION	Ratio de fonds de roulement								
DÉFINITION		Le ratio de fonds de roulement mesure la couverture des emplois durables (actif immobilisé) par des ressources stables (capitaux propres et fonds issus de la participation des employeurs).							
SOURCE DES DONNÉES		Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence							
FORMULE DE CALCUL		$\frac{\text{Ressources stables}}{\text{Emplois durables}}$							
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	0%		VALEUR OPTIMALE		≈ 100%		
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	[100% ; + ∞ [		SEUIL D'ALERTE		À déterminer		
INTERPRÉTATION	Ce ratio doit être normalement supérieur à 1. Toute tendance baissière doit être surveillée et toute valeur significativement inférieure à 1 constitue un signal d'alerte.			NIVEAU D'ANALYSE	x	Calcul global	PUBLICATION	x	Niveau global
					x	Dispersion		x	Dispersion
					x	Calcul individuel		x	Niveau individuel

DOMAINE	Équilibre financier			NUMÉRO	I2.21	VERSION	1.0		
OBJECTIF	Maintenir un équilibre financier durable afin de garantir la pérennité du système et la soutenabilité des objectifs d'emplois								
DÉSIGNATION	Ratio de soutenabilité des objectifs								
DÉFINITION	Le ratio de soutenabilité des objectifs mesure la disponibilité à moyen terme du fonds de roulement en comparant le fonds de roulement prévisionnel avec le fonds de roulement actuel. Le fonds de roulement prévisionnel est obtenu à partir : • du fonds de roulement prospectif (qui tient compte des retours de prêts et des remboursements de dettes programmés) ; • des ressources nouvelles (collecte prévisionnelle) ; • et des futurs emplois (emplois prévisionnels déterminés selon les dispositions du décret-enveloppes).								
SOURCE DES DONNÉES	Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence Dispositions du décret-enveloppes Prévisions de l'Agence et cadrages financiers de l'UESL								
FORMULE DE CALCUL	<i>Fonds de roulement prospectif + Ressources nouvelles – Emplois programmés</i> <i>Fonds de roulement</i> Ce ratio est calculé avec un horizon temporel déterminé par les périodes couvertes par les « décrets-enveloppes » ou les conventions quinquennales.								
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	0%	VALEUR OPTIMALE		≈ 100%			
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	[100% ; + ∞ [	SEUIL D'ALERTE		À déterminer			
INTERPRÉTATION	Dans une situation favorable de maintien des situations initiales, ce ratio doit être supérieur à 1 ou sensiblement égal à 1. Toute valeur nettement inférieure à 1 constitue un signal d'alerte dont la portée est à nuancer selon les objectifs de niveau de fonds de roulement prévisionnel souhaité.			NIVEAU D'ANALYSE	x	Calcul global	PUBLICATION	x	Niveau global
						Dispersion			Dispersion
						Calcul individuel			Niveau individuel

DOMAINE	Équilibre financier			NUMÉRO	I2.30	VERSION	1.0		
OBJECTIF	Maintenir un équilibre financier durable afin de garantir la pérennité du système et la soutenabilité des objectifs d'emplois								
DÉSIGNATION	Ratio de structure financière								
DÉFINITION		Le ratio de structure financière mesure la quote-part des ressources définitives dans les ressources stables. Les ressources définitives sont constituées des capitaux propres et du montant résiduel des réserves générées par les fonds issus de la participation des employeurs reçus sous forme de subventions. Les ressources stables sont obtenues en ajoutant aux ressources définitives les ressources disponibles à long terme mais qui sont appelées à être remboursées (collecte reçue sous forme de prêts) ou utilisées pour couvrir des subventions ou pertes futures (provisions).							
SOURCE DES DONNÉES		Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence							
FORMULE DE CALCUL		$\frac{\text{Ressources définitives}}{\text{Ressources stables}}$							
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	0%		VALEUR OPTIMALE		À déterminer		
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	100%		SEUIL D'ALERTE		À déterminer		
INTERPRÉTATION	En l'absence de référence normative aisément transposable, aucun seuil conceptuel n'est retenu. Toutefois, toute tendance baissière doit être surveillée.			NIVEAU D'ANALYSE	x	Calcul global	PUBLICATION	x	Niveau global
					x	Dispersion		x	Dispersion
					x	Calcul individuel		x	Niveau individuel



I.5.2.3 Indicateurs relatifs au coût du risque

DOMAINE	Coût du risque			NUMÉRO	I3.10	VERSION	1.0
OBJECTIF	Maîtriser le coût du risque des financements aux personnes physiques pour limiter et contrôler l'évasion des ressources mobilisées, c'est-à-dire pour assurer un bon niveau de reconstitution des ressources endogènes						
DÉSIGNATION	Taux de créances douteuses						
DÉFINITION	Le taux de créances douteuses est calculé en rapportant le montant des créances douteuses au montant total des créances. Il exprime la quote-part des créances qui ne sont pas saines dans le portefeuille total des organismes. Le taux de créances douteuses est suivi uniquement pour les financements accordés aux personnes physiques.						
SOURCE DES DONNÉES	Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence Enquêtes annuelles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur les prêts à l'habitat en France						
FORMULE DE CALCUL	$\frac{\text{Créances douteuses}}{\text{Créances totales}}$ Ce ratio est calculé en nombre et en montant, avec au besoin une déclinaison par grandes catégories de prêts (accession, travaux, locatif).						
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	0%	VALEUR OPTIMALE		À déterminer	
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	100%	SEUIL D'ALERTE		À déterminer	
INTERPRÉTATION	Faute de référence normative transposable, aucun seuil conceptuel n'est retenu. Toutefois, des comparaisons sont effectuées avec les statistiques des prêts à l'habitat en France, et un niveau élevé ou une tendance haussière de ce ratio constituent des signaux d'alerte.	NIVEAU D'ANALYSE	x	Calcul global	PUBLICATION	x	Niveau global
			x	Dispersion		x	Dispersion
			x	Calcul individuel		x	Niveau individuel

DOMAINE	Coût du risque			NUMÉRO	I3.20	VERSION	1.0			
OBJECTIF	Maîtriser le coût du risque des financements aux personnes physiques pour limiter et contrôler l'évasion des ressources mobilisées, c'est-à-dire pour assurer un bon niveau de reconstitution des ressources endogènes									
DÉSIGNATION	Taux de recouvrement prévu des créances douteuses									
DÉFINITION	Le taux de recouvrement prévu est calculé en rapportant le montant des créances douteuses non dépréciées au montant total des créances douteuses. Il exprime la quote-part de ces dernières que les organismes espèrent recouvrer. Le taux de recouvrement prévu est suivi uniquement pour les financements accordés aux personnes physiques.									
SOURCE DES DONNÉES	Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence Enquêtes annuelles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur les prêts à l'habitat en France									
FORMULE DE CALCUL	<i>Créances douteuses – Dépréciations</i> <i>Créances douteuses</i> Ce ratio est au besoin décliné par grandes catégories de prêts (accession, travaux, locatif).									
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	0%		VALEUR OPTIMALE	À déterminer				
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	100%		SEUIL D'ALERTE	À déterminer				
INTERPRÉTATION	Faute de référence normative transposable, aucun seuil conceptuel n'est retenu. Toutefois, des comparaisons sont effectuées avec les statistiques des prêts à l'habitat en France, et un niveau bas ou une tendance baissière de ce ratio constituent des signaux d'alerte.			NIVEAU D'ANALYSE	x	Calcul global	PUBLICATION <td>x</td> <td>Niveau global</td>	x	Niveau global	
					x			Dispersion	x	Dispersion
					x			Calcul individuel	x	Niveau individuel

DOMAINE	Coût du risque			NUMÉRO	I3.30	VERSION	1.0			
OBJECTIF	Maîtriser le coût du risque des financements aux personnes physiques pour limiter et contrôler l'évasion des ressources mobilisées, c'est-à-dire pour assurer un bon niveau de reconstitution des ressources endogènes									
DÉSIGNATION	Coût du risque									
DÉFINITION	Le ratio de coût du risque est calculé selon les méthodes usuelles en comparant le total des charges comptables inhérentes au coût du risque (pertes sur créances irrécouvrables, variations des dépréciations, variations des provisions) et le montant des créances gérées. Le coût du risque est suivi uniquement pour les financements accordés aux personnes physiques.									
SOURCE DES DONNÉES	Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence Enquêtes annuelles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur les prêts à l'habitat en France									
FORMULE DE CALCUL	Créances irrécouvrables + Dépréciations + Provisions Créances totales Ce ratio est au besoin décliné par grandes catégories de prêts (accession, travaux, locatif).									
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	0%		VALEUR OPTIMALE	À déterminer				
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	100%		SEUIL D'ALERTE	À déterminer				
INTERPRÉTATION	Faute de référence normative transposable, aucun seuil conceptuel n'est retenu. Toutefois, des comparaisons sont effectuées avec les statistiques des prêts à l'habitat en France, et un niveau élevé ou une tendance haussière de ce ratio constituent des signaux d'alerte.			NIVEAU D'ANALYSE	x	Calcul global <th rowspan="3">PUBLICATION</th> <td>x</td> <td>Niveau global</td>	PUBLICATION	x	Niveau global	
					x			Dispersion	x	Dispersion
					x			Calcul individuel	x	Niveau individuel

1.5.2.4 Indicateurs relatifs aux coûts de gestion

DOMAINE	Coûts de gestion			NUMÉRO	I4.10	VERSION	1.0		
OBJECTIF	Optimiser les coûts de gestion afin de favoriser l'efficacité du système, dans la logique d'un processus d'amélioration permanente								
DÉSIGNATION	Écart de coût opérationnel								
DÉFINITION		Le coût opérationnel correspond à l'ensemble des charges courantes légitimement exposées dans le cadre de l'objet associatif. Il est égal au total des charges d'exploitation, sous réserve de quelques retraitements mineurs. Le ratio d'écart de coût est calculé en rapportant le coût opérationnel par agent (interne et externe) à la médiane du coût opérationnel par agent.							
SOURCE DES DONNÉES		Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence							
FORMULE DE CALCUL		$\left(\frac{\text{Coût opérationnel}}{\text{Personnel interne et externe en ETP}}\right) / \text{Médiane} \left(\frac{\text{Coût opérationnel}}{\text{Personnel interne et externe en ETP}}\right)$							
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	Non significative		VALEUR OPTIMALE		≤ 100%		
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	Non significative		SEUIL D'ALERTE		À déterminer		
INTERPRÉTATION	En l'absence de référence normative aisément transposable, aucun seuil conceptuel n'est retenu. Toutefois, toute valeur significativement différente de 1 ou toute variation atypique constituent des signaux d'alerte.			NIVEAU D'ANALYSE		PUBLICATION		Niveau global	
					x		Dispersion	x	Dispersion
					x		Calcul individuel	x	Niveau individuel



DOMAINE	Coûts de gestion			NUMÉRO	I4.20	VERSION	1.0
OBJECTIF	Optimiser les coûts de gestion afin de favoriser l'efficacité du système, dans la logique d'un processus d'amélioration permanente						
DÉSIGNATION	Écart de coût opérationnel normé						
DÉFINITION	Le ratio d'écart de coût opérationnel normé est calculé en rapportant le coût opérationnel par unité de ressource (collecte nette et retours de prêts) à la médiane du coût opérationnel par unité de ressource. Le coût opérationnel retenu correspond au coût opérationnel net, après déduction des produits facturés par les collecteurs.						
SOURCE DES DONNÉES	Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence						
FORMULE DE CALCUL	$\left(\frac{\text{Coût opérationnel net}}{\text{Ressources totales}} \right) / \text{Médiane} \left(\frac{\text{Coût opérationnel net}}{\text{Ressources totales}} \right)$						
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	Non significative	VALEUR OPTIMALE	≤ 100%		
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	Non significative	SEUIL D'ALERTE	À déterminer		
INTERPRÉTATION	En l'absence de référence normative aisément transposable, aucun seuil conceptuel n'est retenu. Toutefois, toute valeur significativement différente de 1 ou toute variation atypique constituent des signaux d'alerte.			NIVEAU D'ANALYSE		PUBLICATION	
					Calcul global		Niveau global
					x Dispersion		x Dispersion
					x Calcul individuel		x Niveau individuel

DOMAINE	Coûts de gestion			NUMÉRO	I4.30	VERSION	1.0
OBJECTIF	Optimiser les coûts de gestion afin de favoriser l'efficacité du système, dans la logique d'un processus d'amélioration permanente						
DÉSIGNATION	Couverture du coût opérationnel						
DÉFINITION	Le ratio de couverture du coût opérationnel est calculé en rapportant les produits d'activité (produits de facturation diverse, intérêts et dividendes perçus) au coût opérationnel. Il mesure la capacité de l'organisme à autofinancer son fonctionnement avec des produits endogènes sans prélèvement sur la collecte.						
SOURCE DES DONNÉES	Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence						
FORMULE DE CALCUL	$\frac{\text{Produits nets d'activité}}{\text{Coût opérationnel}}$						
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	0%	VALEUR OPTIMALE	≈ 100%		
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	[100% ; + ∞ [	SEUIL D'ALERTE	À déterminer		
INTERPRÉTATION	En l'absence de référence normative aisément transposable, aucun seuil conceptuel n'est retenu. Toutefois, toute différence significative par rapport aux autres organismes ou toute tendance baissière, constituent des signaux d'alerte.			NIVEAU D'ANALYSE	x Calcul global	PUBLICATION	x Niveau global
					x Dispersion		x Dispersion
					x Calcul individuel		x Niveau individuel

Domaine	Coûts de gestion			NUMÉRO	I4.40	VERSION	1.0		
Objectif	Optimiser les coûts de gestion afin de favoriser l'efficacité du système, dans la logique d'un processus d'amélioration permanente								
Désignation	Indice d'efficacité								
Définition		Il est calculé à l'aide de la méthode DEA (Data Envelopment Analysis) en rapportant le coût opérationnel d'efficacité (coût cible) au coût opérationnel réel de l'organisme. Le coût cible est obtenu à partir d'une approche multifactorielle et en se basant sur les meilleures pratiques des collecteurs dont les caractéristiques sont proches du collecteur évalué. Il est ainsi possible d'identifier les collecteurs de référence et les domaines où doivent porter les efforts d'optimisation du collecteur évalué par rapport aux collecteurs de référence.							
SOURCE DES DONNÉES		Déclarations annuelles définitives des collecteurs à l'Agence							
FORMULE DE CALCUL		$\frac{\text{Coût d'efficacité}}{\text{Coût réel}}$							
UNITÉ DE MESURE	%	VALEUR MINIMALE THÉORIQUE	> 0%		VALEUR OPTIMALE		100%		
PÉRIODICITÉ	Annuelle	VALEUR MAXIMALE THÉORIQUE	100%		SEUIL D'ALERTE		À déterminer		
Interprétation	Par construction, la valeur de ce ratio est comprise entre 0 et 1. Toute valeur significativement inférieure à 1 constitue un signal d'alerte, les organismes efficaces ayant un indicateur égal à 1.			NIVEAU D'ANALYSE	x	Calcul global	PUBLICATION	x	Niveau global
					x	Dispersion		x	Dispersion
					x	Calcul individuel		x	Niveau individuel

I.5.3 Démarche de mesure de l'efficacité des organismes collecteurs

Cette sous-section présente la démarche méthodologique mise en œuvre pour le calcul de l'indicateur I4.40 (Indice d'efficacité) dont la fiche descriptive figure ci-dessus. Les développements présentés ci-après servent également à la réalisation des mesures d'efficacité et au chiffrage des marges de manœuvre correspondant aux économies potentielles réalisables sur leurs coûts de gestion par l'ensemble des collecteurs.

I.5.3.1 Démarche générale

L'objectif de la démarche consiste à calculer le coût opérationnel de référence de chaque organisme et à comparer ce coût de référence avec son coût opérationnel réel afin de déterminer le niveau d'efficacité. La détermination du coût de référence se fait dans une logique de comparaison entre organismes, à partir donc des données observées et sans introduction de paramètres externes. Le coût de référence correspond au point de comparaison déterminé pour chaque organisme. Ce point de comparaison peut être déterminé selon une approche fondée sur la tendance moyenne ou selon une approche basée sur l'identification des organismes qui dessinent la frontière des meilleures pratiques (dite frontière efficace). Les deux approches sont mises en œuvre dans une logique multidimensionnelle. En effet, compte tenu de la multiplicité des activités réalisées par les collecteurs, un ratio unique du type Coût opérationnel / Production n'est pas envisageable. Les variables explicatives retenues pour caractériser cette activité multiple sont les suivantes :

- au titre de l'activité de versement de subventions :
 - Subventions versées aux personnes physiques,
 - Subventions versées aux personnes morales intragroupes,
 - Subventions versées aux personnes morales hors groupe ;



- ▶ au titre de l'activité d'octroi et de gestion de prêts :
 - Prêts aux personnes physiques,
 - Prêts aux personnes morales intragroupes,
 - Prêts aux personnes morales hors groupe ;
- ▶ au titre des activités de gestion des participations et du parc immobilier :
 - Participations détenues dans les HLM,
 - Participations détenues dans les sociétés immobilières,
 - Autres participations ;
- ▶ au titre de l'activité de recouvrement de créances et de contentieux :
 - Dépréciations des prêts et créances.

Ces variables (appelées par la suite « outputs ») sont associées au coût opérationnel observé (appelé « input ») pour la détermination du coût de référence. Pour l'approche de la tendance moyenne, l'association se fait en ayant recours à une régression multilinéaire. Pour l'approche de la frontière efficiente, l'association se fait à l'aide de la méthode Data Envelopment Analysis (DEA).⁵⁰ Le mode opératoire de détermination des tendances moyennes et de construction des frontières efficientes est présenté ci-après dans la sous-section I.5.3.2 ci-dessous.

Pour la mise en œuvre des deux approches, la base de comparaison est construite selon une « analyse par fenêtres » qui compare chaque organisme à tous les autres organismes observés à la même date, mais également à lui-même et aux autres organismes observés à des dates antérieures, la plage de temps retenue correspondant à la « fenêtre » d'analyse. Cette solution permet un accroissement du nombre d'unités retenues dans l'analyse, ce qui améliore la robustesse statistique des modèles. De plus, elle permet conceptuellement de postuler qu'un organisme doit chercher à faire non seulement mieux ou aussi bien que les autres organismes, mais également mieux ou aussi bien que ses propres performances antérieures, inscrivant ainsi la démarche dans une logique d'amélioration continue.

Le ratio entre le coût de référence (également appelé « coût d'efficacité ») et le coût réel de l'organisme correspond à l'indice d'efficacité. Par construction, cet indice est égal à 1 pour les organismes dont le coût réel est inférieur ou égal au coût de référence, et il est inférieur à 1 pour ceux dont le coût réel dépasse le coût de référence. Plus le ratio est petit, plus le coût de l'organisme s'éloigne du coût de référence.

Pour mesurer enfin les marges de convergence, il est calculé un écart de coût qui représente la différence entre le coût réel et le coût de référence. Il s'agit de « l'économie potentielle globale » qui serait réalisée si aucun organisme ne se positionnait au-dessus du coût de référence.

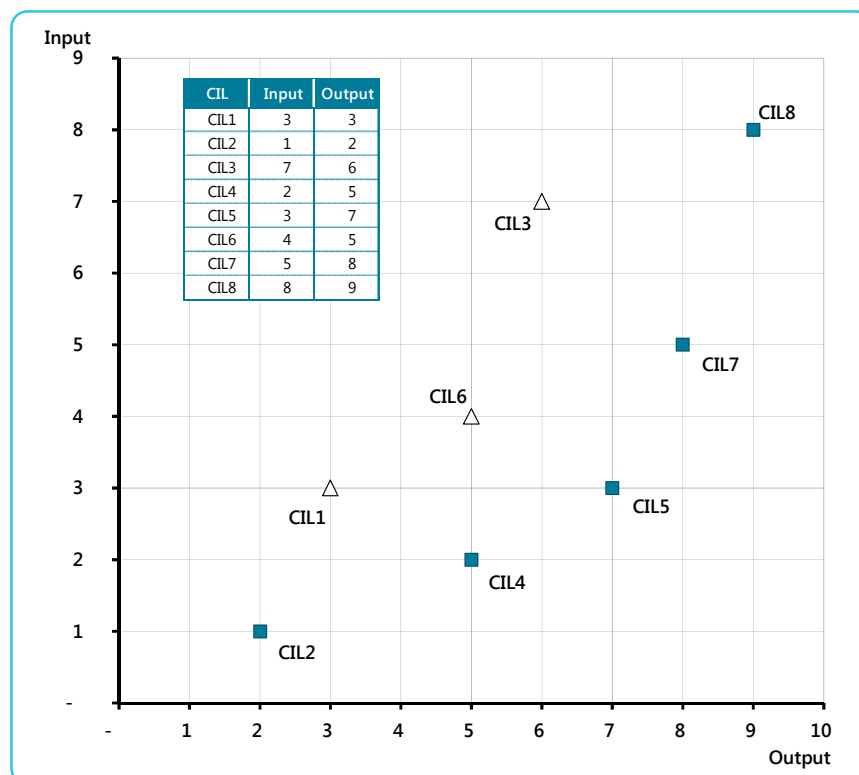
I.5.3.2 Principe de détermination des tendances moyennes et des frontières efficientes

Pour expliciter le principe de construction des frontières efficientes, considérons l'exemple fictif et minimaliste suivant. Soit un panel de huit CIL (désignés par CIL1, CIL2, ..., CIL8) réalisant tous une seule production avec un seul type de charges ou facteurs de production. Pour chacun des CIL, on dispose du montant des charges

⁵⁰ Cette expression peut se traduire par « technique d'enveloppement des données » ou encore « analyse intégrale des données ». Toutefois, en l'absence d'une traduction consensuelle, nous conserverons dans le présent rapport l'acronyme DEA issu de l'expression anglaise.

consommées (colonne Input) et de la production réalisée (colonne Output). Ces données peuvent être représentées par un nuage de points avec la production en abscisse et les charges en ordonnée.

Graphique I.1 : Charges (input) et production (output) d'un panel fictif de CIL



L'observation de ce graphique montre que le CIL6 réalise une production identique à celle du CIL4 pour un coût égal au double de celui du CIL4. Manifestement le CIL6 a un coût de production trop élevé comparé aux autres CIL. Il en est visiblement de même pour le CIL3 par exemple. Ce constat étant posé, l'objectif est alors d'identifier le bon niveau de charges pour chaque CIL compte tenu de leurs niveaux de production respectifs, dans une perspective de minimisation des coûts. L'association des niveaux de production et des coûts minimaux correspondants détermine le coût de référence dont la construction peut se faire selon deux approches génériques : une approche basée sur la tendance moyenne et une approche fondée sur l'identification de la frontière efficiente.

I.5.3.2.1 Détermination des tendances moyennes

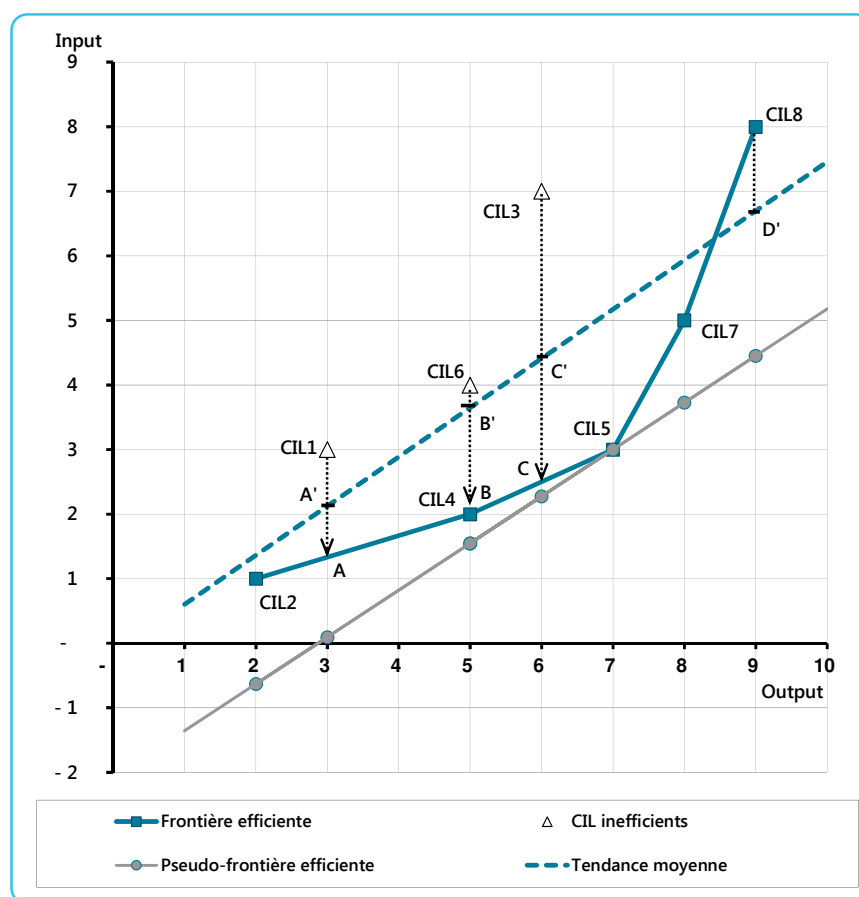
Cette approche consiste à modéliser une fonction de production normative et représentative de la combinaison des facteurs de production applicable au secteur. La recherche d'une telle fonction se fait à partir de différentes formes de modélisation proposées dans la littérature.

Parmi les modèles usuellement testés, on retrouve généralement les fonctions du type Cobb-Douglas et surtout Translog (Transcendental Logarithmic) adaptées à des situations impliquant plusieurs inputs et plusieurs outputs, et reposant sur peu d'hypothèses. Ces modèles dits paramétriques (ainsi dénommés parce qu'ils reposent sur une relation fonctionnelle particulière et requièrent l'estimation des paramètres de la fonction) présentent l'inconvénient de ne pas être aisément accessibles et utilisables dans un environnement professionnel. Nous retiendrons donc une modélisation simple basée sur la notion de tendance moyenne qui présente l'avantage d'être un concept compréhensible par tous, même si la relation linéaire sous-jacente ne figure pas parmi les formes classiques des modèles de fonctions de production.

Par ailleurs, les estimations obtenues avec les modèles paramétriques ne correspondent pas toujours à une frontière en ce sens que les résidus (différence entre les charges réelles et les charges minimales estimées) ne sont pas tous positifs ou nuls, ce qui se traduit par des estimations de charge qui peuvent être aberrantes pour certains CIL évalués. Cette aberration se corrige théoriquement par un déplacement de la fonction estimée pour que tous les résidus deviennent positifs ou nuls.

Dans un schéma simple avec une seule production et un seul agrégat de coûts, cette approche consiste à déterminer un ratio de coût moyen par unité de production et à comparer la situation de chaque organisme avec ce ratio moyen. Avec l'exemple fictif présenté ci-dessus, l'application de ce ratio à la production de chaque CIL permet de déterminer une tendance moyenne représentée par la droite en pointillés figurant sur le graphique suivant, ce qui correspond à une régression linéaire.

Graphique I.2 : Tendance moyenne et frontière efficiente pour un panel fictif de CIL



Comme toute moyenne, il y a des CIL au-dessus et des CIL en dessous de la tendance obtenue. De ce fait, si tout le monde devait converger vers la moyenne, il en résulterait des situations surprenantes où certains CIL (tous ceux dont le coût est inférieur à la tendance moyenne) devraient augmenter leurs charges, sachant que le coût total resterait constant si tous les organismes se positionnaient sur la tendance moyenne, ce qui n'est pas l'objectif recherché. Il est alors généralement proposé un déplacement de la fonction de façon telle que tous les résidus deviennent positifs ou nuls. Ce déplacement est représenté par la droite en trait plein qui passe par le point correspondant au CIL5. Comme on peut l'observer sur le graphique, l'application de la pseudo-frontière efficiente ainsi obtenue conduirait à des résultats irrationnels pour certains organismes. Le CIL2 pourrait par exemple réaliser sa production avec des charges négatives, ce qui bien entendu n'est pas concevable. C'est pourquoi il est plus judicieux de retenir une approche pragmatique consistant à définir une norme telle que les CIL qui font mieux que la tendance moyenne doivent garder leurs positions, et ceux qui font moins bien que la

tendance moyenne doivent tendre vers cette moyenne. Ainsi, les CIL2, CIL4, CIL5 et CIL7 auraient un coût de référence égal à leur coût actuel, tandis que les CIL1, CIL3, CIL6 et CIL8 auraient un coût de référence qui peut être visualisé par une projection verticale sur la droite de tendance des points qui leur correspondent, soit respectivement A', C', B' et D'. Les calculs présentés dans ce rapport sont fondés sur cette approche pragmatique, sauf que le raisonnement est transposé dans un contexte multidimensionnel.

I.5.3.2.2 Construction des frontières efficientes

La construction des frontières efficientes consiste à identifier de façon empirique le sous-ensemble de l'espace de production correspondant aux entités qui minimisent leurs coûts de production, sans poser d'hypothèses particulières sur la forme de la relation fonctionnelle liant les inputs et les outputs. Parmi ces modèles, les plus performants sont ceux qui utilisent la méthode Data Envelopment Analysis (DEA) dont l'algorithme n'est pas détaillé ici. L'application de la méthode DEA aux données de l'exemple fictif permet d'établir une frontière efficiente définie par le trait reliant les CIL2, CIL4, CIL5, CIL7 et CIL8. Partant de cette frontière efficiente, la détermination du coût de référence se fait aisément puisque l'objectif de chaque organisme est de tendre vers ladite frontière efficiente. Pour les organismes positionnés sur la frontière efficiente, leur coût de référence est égal à leur coût réel. Pour ceux qui ne sont pas sur la frontière efficiente et qui sont ainsi qualifiés d'inefficients, on détermine leur coût de référence en les projetant sur la frontière efficiente. C'est le cas pour les CIL1, CIL6 et CIL3 dont les coûts de référence sont respectivement définis par les points A, B et C de la frontière efficiente.

Comparé à une approche de tendance moyenne, la méthode DEA présente l'avantage d'aboutir à une frontière efficiente définie par des organismes réels, et correspondant donc à des situations factuelles, alors que les modèles de tendance moyenne aboutissent à des cibles définies par des organismes théoriques, d'où parfois des difficultés d'utilisation opérationnelle dans un objectif de benchmarking. Si l'on considère par exemple le CIL6 dont le coût actuel est trop élevé, avec un modèle de tendance moyenne, il lui faudrait réduire son coût de production pour se retrouver sur le point B' de la droite de tendance. Or, il n'y a aucun organisme réel qui se situe sur ce point ou à proximité et qui pourrait lui servir de benchmark. En revanche, avec la méthode DEA, le CIL6 doit réduire son coût de production pour arriver au point B de la frontière efficiente. Ce point B correspondant exactement à la situation du CIL4, ce dernier peut être identifié comme benchmark pour le CIL6. De la même manière, le CIL3 n'aurait pas de benchmark avec un modèle de tendance moyenne, alors qu'il pourrait utiliser les CIL4 et CIL5 comme benchmarks avec la méthode DEA.

La deuxième différence avec les modèles paramétriques réside dans le fait que la frontière obtenue avec la méthode DEA est une vraie frontière enveloppante (c'est-à-dire que toutes les variables d'écarts, qu'on peut assimiler aux résidus des modèles de tendance moyenne, sont par construction positives ou nulles). Tous les organismes ont donc automatiquement des objectifs de maintien de leurs coûts actuels ou de réduction des coûts s'ils sont inefficients. Les écarts entre les coûts réels et les coûts de référence sont directement donnés par les modèles et correspondent aux variables d'écarts.

Au niveau de l'identification des organismes inefficients ou efficaces, les modèles de tendance moyenne et les approches basées sur les frontières efficientes peuvent avoir quelques différences de résultats, mais celles-ci sont généralement limitées. Dans notre exemple, on peut par exemple observer que le CIL8 peut être qualifié d'efficace avec la méthode DEA alors que selon la tendance moyenne, il serait hors norme.



Annexe II DONNÉES INDIVIDUELLES DES COLLECTEURS ASSOCIÉS DE L'UESL (PRO-FORMA AU 31 DÉCEMBRE 2014)

II.0 LISTE DES ORGANISMES ACTIFS AU PREMIER TRIMESTRE 2015

Données en nombres

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014			Exercice 2013		
		Nombre de déclarants, y compris absorbés en cours d'année	Dont déclarants avec données définitives absentes ou inexploitable	Traitement partiel (P) ou total (T) de substitution ou d'estimation	Nombre de déclarants, y compris absorbés en cours d'année	Dont déclarants avec données définitives absentes ou inexploitable	Traitement partiel (P) ou total (T) de substitution ou d'estimation
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	2			2		
6900010072	AMALLIA	1			1		
7500010033	ASTRIA	1			1		
4400010015	CIL ATLANTIQUE	1			1		
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	1			1		
7500010025	CILGERE	2			2		
9400010014	CIL LOGEO	1			1		
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE	1			1		
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	1			1		
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	1			1		
7500010439	GIC	1			1		
3100010036	GROUPE CILEO	1			1		
3500010016	INICIAL	1			1		
7100010011	LOGEHAB	1			1		
2500010018	LOGILIA	1			1		
1400010052	LOGILANCE OUEST	1			1		
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	1			1		
9500010013	PROCILIA	1			1		
7500010223	SOLENDI	2			2		
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	1			1		
Total		23			23		

Source : ANCOLS (données permanentes du système de gestion des collecteurs et des entités bénéficiaires de la PEEC, recueils provisoires et définitifs exercices 2013 et 2014)

II.1 COLLECTE TOTALE ISSUE DE LA PEEC ET DE LA PSEEC (NETTE DES REMBOURSEMENTS AUX ENTREPRISES)

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014					Exercice 2013			Exercice 2012	
		Collecte P(S)EEC en subventions	Collecte P(S)EEC nette en prêts	Collecte P(S)EEC nette totale	%	Variation	Collecte P(S)EEC nette totale	%	Variation	Collecte P(S)EEC nette totale	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	106,13	6,65	112,79	6,72%	- 0,6%	113,48	6,90%	+ 1,2%	112,16	6,93%
6900010072	AMALLIA	126,19	13,53	139,72	8,33%	+ 2,3%	136,60	8,31%	+ 1,2%	135,01	8,34%
7500010033	ASTRIA	192,24	31,54	223,78	13,34%	+ 4,0%	215,16	13,09%	+ 2,5%	209,99	12,97%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	31,53	3,19	34,72	2,07%	+ 2,1%	33,99	2,07%	+ 3,8%	32,75	2,02%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	2,03	0,03	2,06	0,12%	+ 3,5%	1,99	0,12%	+ 1,7%	1,96	0,12%
7500010025	CILGERE	186,74	15,45	202,19	12,05%	+ 0,4%	201,36	12,25%	- 0,5%	202,28	12,49%
9400010014	CIL LOGEO	29,04	2,16	31,19	1,86%	+ 0,8%	30,96	1,88%	- 0,8%	31,21	1,93%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE	42,97	5,44	48,41	2,89%	+ 3,1%	46,97	2,86%	+ 0,6%	46,68	2,88%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	32,66	1,22	33,88	2,02%	- 0,1%	33,91	2,06%	+ 3,8%	32,67	2,02%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	38,97	8,76	47,73	2,84%	+ 0,1%	47,66	2,90%	+ 7,4%	44,38	2,74%
7500010439	GIC	121,43	14,02	135,45	8,07%	+ 0,0%	135,45	8,24%	+ 1,0%	134,09	8,28%
3100010036	GROUPE CILEO	50,32	10,01	60,33	3,60%	+ 1,3%	59,57	3,62%	+ 3,1%	57,77	3,57%
3500010016	INICIAL	27,59	4,68	32,28	1,92%	+ 1,0%	31,94	1,94%	+ 1,5%	31,48	1,94%
7100010011	LOGEHAB	28,80	-0,19	28,61	1,71%	+ 5,1%	27,23	1,66%	- 4,2%	28,43	1,76%
2500010018	LOGILIA	21,03	5,07	26,09	1,56%	- 0,9%	26,34	1,60%	+ 2,1%	25,79	1,59%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	43,55	0,76	44,31	2,64%	- 1,2%	44,85	2,73%	+ 0,6%	44,59	2,75%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	53,09	3,30	56,39	3,36%	+ 4,8%	53,81	3,27%	+ 6,7%	50,43	3,11%
9500010013	PROCILIA	117,63	14,02	131,65	7,85%	+ 6,6%	123,46	7,51%	- 1,7%	125,59	7,75%
7500010223	SOLENDI	192,43	29,95	222,37	13,26%	+ 4,4%	213,03	12,96%	+ 3,1%	206,53	12,75%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	58,15	5,50	63,65	3,79%	- 3,3%	65,80	4,00%	+ 0,1%	65,75	4,06%
Total		1 502,51	175,08	1 677,59	100,00%	+ 2,1%	1 643,58	100,00%	+ 1,5%	1 619,53	100,00%
Maximum		192,43	31,54	223,78	13,34%	+ 6,6%	215,16	13,09%	+ 7,4%	209,99	12,97%
Minimum		2,03	-0,19	2,06	0,12%	- 3,3%	1,99	0,12%	- 4,2%	1,96	0,12%
Premier Quartile		30,91	2,93	33,48	2,00%	- 0,0%	33,42	2,03%	+ 0,5%	32,37	2,00%
Médiane		46,94	5,47	52,40	3,12%	+ 1,2%	50,73	3,09%	+ 1,3%	48,56	3,00%
Troisième Quartile		118,58	13,65	132,60	7,90%	+ 3,6%	126,46	7,69%	+ 3,1%	127,72	7,89%
Moyenne		75,13	8,75	83,88	5,00%	+ 1,7%	82,18	5,00%	+ 1,7%	80,98	5,00%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

II.2 RESSOURCES ANNUELLES ISSUES DE LA PEEC ET DE LA PSEEC

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014							Exercice 2013			Exercice 2012	
		Collecte P(S)EEC nette totale	Retours Prêts Pers. morales	Retours Prêts Pers. Physi-ques	Cessions d'actifs	Total Res-sources P(S)EEC	%	Variation	Total Res-sources P(S)EEC	%	Variation	Total Res-sources P(S)EEC	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	112,79	41,20	77,08	5,63	236,70	7,12%	- 4,6%	248,19	7,37%	- 4,2%	258,98	7,29%
6900010072	AMALLIA	139,72	47,44	98,57	5,00	290,73	8,74%	- 0,3%	291,74	8,67%	- 12,8%	334,43	9,41%
7500010033	ASTRIA	223,78	74,81	116,29	0,89	415,76	12,50%	+ 0,6%	413,40	12,28%	- 2,9%	425,77	11,98%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	34,72	7,33	28,31		70,36	2,12%	- 5,4%	74,41	2,21%	- 1,7%	75,70	2,13%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	2,06	0,44	2,31		4,81	0,14%	- 1,2%	4,86	0,14%	+ 0,4%	4,84	0,14%
7500010025	CILGERE	202,19	137,35	101,16	0,53	441,22	13,27%	+ 4,8%	420,97	12,50%	- 1,0%	425,06	11,96%
9400010014	CIL LOGEO	31,19	22,03	20,62	0,03	73,88	2,22%	- 3,7%	76,74	2,28%	- 20,4%	96,36	2,71%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	48,41	16,63	23,67	0,02	88,73	2,67%	- 11,9%	100,67	2,99%	- 5,9%	107,00	3,01%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	33,88	16,39	39,23		89,50	2,69%	+ 0,1%	89,39	2,66%	- 5,6%	94,71	2,66%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	47,73	10,42	25,58	0,01	83,74	2,52%	- 2,0%	85,41	2,54%	- 1,2%	86,42	2,43%
7500010439	GIC	135,45	36,15	61,72	0,03	233,36	7,02%	- 1,9%	237,84	7,06%	- 4,1%	248,03	6,98%
3100010036	GROUPE CILEO	60,33	14,88	37,76	1,43	114,40	3,44%	- 3,3%	118,28	3,51%	- 3,1%	122,09	3,43%
3500010016	INICIAL	32,28	4,85	27,96		65,09	1,96%	- 2,5%	66,73	1,98%	- 0,8%	67,29	1,89%
7100010011	LOGEHAB	28,61	16,34	25,82	5,07	75,83	2,28%	- 0,3%	76,08	2,26%	- 2,1%	77,68	2,19%
2500010018	LOGILIA	26,09	9,59	23,42	0,02	59,13	1,78%	- 7,5%	63,93	1,90%	- 6,2%	68,13	1,92%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	44,31	15,99	27,04	0,18	87,52	2,63%	- 2,2%	89,44	2,66%	- 4,5%	93,66	2,63%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	56,39	24,47	41,20	1,78	123,84	3,72%	- 5,0%	130,37	3,87%	- 4,7%	136,81	3,85%
9500010013	PROCILIA	131,65	52,32	64,06	0,05	248,07	7,46%	+ 1,8%	243,68	7,24%	- 9,6%	269,61	7,58%
7500010223	SOLENDI	222,37	66,86	110,03	3,84	403,10	12,12%	- 1,0%	407,09	12,09%	- 1,2%	412,10	11,59%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	63,65	22,11	34,47		120,22	3,61%	- 5,7%	127,43	3,79%	- 15,0%	150,01	4,22%
Total		1 677,59	637,59	986,30	24,51	3 326,00	100,00%	- 1,2%	3 366,64	100,00%	- 5,3%	3 554,68	100,00%
Maximum		223,78	137,35	116,29	5,63	441,22	13,27%	+ 4,8%	420,97	12,50%	+ 0,4%	425,77	11,98%
Minimum		2,06	0,44	2,31		4,81	0,14%	- 11,9%	4,86	0,14%	- 20,4%	4,84	0,14%
Premier Quartile		33,48	13,77	25,76	0,01	75,35	2,27%	- 4,7%	76,57	2,27%	- 6,0%	84,24	2,37%
Médiane		52,40	19,33	36,11	0,04	101,95	3,07%	- 2,1%	109,47	3,25%	- 4,1%	114,54	3,22%
Troisième Quartile		132,60	42,76	67,31	1,52	239,54	7,20%	- 0,3%	244,81	7,27%	- 1,6%	261,64	7,36%
Moyenne		83,88	31,88	49,32	1,23	166,30	5,00%	- 2,6%	168,33	5,00%	- 5,3%	177,73	5,00%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme ou pour tout le regroupement.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



II.3 RÉSERVATIONS LOCATIVES

Données en nombres de logements

Données en nombres de logement

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014								Exercice 2013		Exercice 2012		
		Réservations en droit de suite (DS)					Réservations en désignation unique (DU)							
		Loge- ments occupés à fin 2014	Loge- ments libres à fin 2014	Loge- ments à livrer à fin 2014	Total DS à fin 2014	%	Loge- ments libres à fin 2014	Loge- ments à livrer à fin 2014	Total DU à fin 2014	%	Totaux DS + DU	%	Totaux DS + DU	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	45 109	1 955	7 719	54 783	n.s.	440	3 400	3 840	n.s.	61 668	n.s.	62 508	n.s.
6900010072	AMALLIA	51 294	999	5 876	58 169	n.s.				n.s.	55 974	n.s.	55 424	n.s.
7500010033	ASTRIA	86 831	1 717	9 443	97 991	n.s.	300	11 297	11 597	n.s.	107 708	n.s.	107 153	n.s.
4400010015	CIL ATLANTIQUE	6 384	663	2 651	9 698	n.s.	3	58	61	n.s.	8 813	n.s.	7 477	n.s.
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	994	62	144	1 200	n.s.				n.s.	1 143	n.s.	n.d.	n.d.
7500010025	CILGERE	52 614	2 067	10 134	64 815	n.s.	340	2 896	3 236	n.s.	66 522	n.s.	64 428	n.s.
9400010014	CIL LOGEO	18 428	1 454	1 893	21 775	n.s.	48	404	452	n.s.	21 973	n.s.	21 959	n.s.
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	14 054	2 297	1 816	18 167	n.s.	603	155	758	n.s.	18 822	n.s.	17 405	n.s.
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	12 889	675	2 074	15 638	n.s.		604	604	n.s.	26 629	n.s.	23 063	n.s.
7500010439	GIC	33 819	1 861	4 503	40 183	n.s.	1 319	2 044	3 363	n.s.	41 092	n.s.	40 590	n.s.
3100010036	GROUPE CILEO	25 472	574	4 658	30 704	n.s.		161	161	n.s.	31 373	n.s.	30 258	n.s.
3500010016	INICIAL	12 512	n.d.	2 487	14 999	n.s.	17	380	397	n.s.	13 599	n.s.	n.d.	n.d.
7100010011	LOGEHAB	19 409	735	2 870	23 014	n.s.	2	173	175	n.s.	22 734	n.s.	21 457	n.s.
2500010018	LOGILIA	14 935	127	1 768	16 830	n.s.				n.s.	17 366	n.s.	17 886	n.s.
1400010052	LOGILIANCE OUEST	24 360	1 660	2 384	28 404	n.s.		253	253	n.s.	27 800	n.s.	29 576	n.s.
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	32 941	35 011	2 295	70 247	n.s.	1 204	219	1 423	n.s.	69 516	n.s.	67 659	n.s.
9500010013	PROCILIA	50 092	790	5 267	56 149	n.s.	39	544	583	n.s.	65 802	n.s.	66 242	n.s.
7500010223	SOLENDI	60 025	2 810	10 253	73 088	n.s.	1 266	5 022	6 288	n.s.	84 968	n.s.	63 879	n.s.
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	20 544		4 399	24 943	n.s.		824	824	n.s.	22 223	n.s.	20 979	n.s.
Total		582 706	55 457	82 634	720 797	n.s.	5 581	28 434	34 015	n.s.	765 725	n.s.	717 943	n.s.
Maximum		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Minimum		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Premier Quartile		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Médiane		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Troisième Quartile		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Moyenne		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.

a : données définitives 2012, 2013 et 2014 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme ou pour tout le regroupement.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Note de lecture : pour des raisons d'indisponibilité des informations relatives à certains organismes et d'incomplétude de celles fournies par d'autres, les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus ne reflètent pas de façon fidèle et exhaustive les réservations dont disposent les collecteurs. La qualification des données de quelques autres organismes a également mis en évidence le caractère aberrant de celles-ci, d'où leur exclusion des statistiques publiées. Par ailleurs, les normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 ne rendent obligatoires la publication des stocks de réservations qu'à compter de l'exercice 2010. Bien que l'exercice 2014 soit le cinquième exercice de publication d'une information qualifiée (avec notamment la circularisation des bailleurs) et validée par les commissaires aux comptes, des difficultés liées à cette évolution persistent pour plusieurs organismes, comme l'attestent les réserves sur les informations figurant dans les annexes aux comptes annuels émises dans leurs rapports par plusieurs commissaires aux comptes.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.4 SUBVENTIONS ACCORDÉES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014								Exercice 2013			Exercice 2012	
		Politiqu. nationales	Filiales et entités liées	Autres participations	Autres person. morales	Person. Physiq.	Total Subventions versées P(S)EEC	%	Variation	Total Subventions versées P(S)EEC	%	Variation	Total Subventions versées P(S)EEC	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	88,40	4,99	3,79	13,68	7,21	118,07	7,86%	+ 2,3%	115,44	7,33%	+ 11,6%	103,43	7,05%
6900010072	AMALLIA	106,51	2,41	2,43	10,66	5,73	127,73	8,50%	- 6,0%	135,82	8,62%	- 2,1%	138,73	9,46%
7500010033	ASTRIA	154,35	2,99	5,45	20,81	6,12	189,72	12,63%	- 2,6%	194,79	12,37%	+ 16,7%	166,86	11,38%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	26,65	0,89	2,59	0,85	3,38	34,36	2,29%	- 3,0%	35,43	2,25%	+ 11,5%	31,79	2,17%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	1,71		-0,01	-0,17		1,54	0,10%	- 18,7%	1,89	0,12%	+ 14,6%	1,65	0,11%
7500010025	CILGERE	145,66	11,93	0,57	26,82	11,65	196,62	13,09%	- 2,9%	202,48	12,85%	+ 21,0%	167,34	11,41%
9400010014	CIL LOGEO	25,30	1,99	0,18	4,79	1,56	33,81	2,25%	- 4,6%	35,43	2,25%	+ 23,4%	28,71	1,96%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	33,57	0,16	1,17	4,20	1,51	40,61	2,70%	- 11,2%	45,74	2,90%	+ 25,2%	36,54	2,49%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	26,78	0,46	0,28	2,42	2,56	32,49	2,16%	- 1,0%	32,83	2,08%	- 3,2%	33,90	2,31%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	23,75	1,62	0,11	6,02	1,96	33,47	2,23%	- 24,1%	44,12	2,80%	+ 17,6%	37,51	2,56%
7500010439	GIC	91,32	1,94	6,75	11,99	5,71	117,71	7,84%	+ 0,8%	116,82	7,42%	- 15,9%	138,85	9,47%
3100010036	GROUPE CILEO	44,20	3,25	0,20	2,84	3,91	54,39	3,62%	- 5,3%	57,41	3,64%	+ 2,5%	56,01	3,82%
3500010016	INICIAL	23,77	0,76		3,02	0,96	28,51	1,90%	- 9,7%	31,58	2,00%	+ 13,8%	27,74	1,89%
7100010011	LOGEHAB	24,12	0,53	0,23	4,29	1,86	31,03	2,07%	- 6,8%	33,30	2,11%	+ 4,1%	31,99	2,18%
2500010018	LOGILIA	22,37	2,32	0,00	0,32	1,81	26,82	1,79%	- 1,4%	27,20	1,73%	- 8,3%	29,66	2,02%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	31,16	-0,14	0,24	3,04	2,14	36,44	2,43%	- 0,6%	36,65	2,33%	- 5,1%	38,63	2,63%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	42,14	2,76		5,88	2,97	53,76	3,58%	- 13,5%	62,13	3,94%	+ 8,0%	57,54	3,92%
9500010013	PROCLIA	91,24	4,93	0,15	18,38	2,69	117,38	7,82%	- 3,8%	122,06	7,75%	+ 22,7%	99,46	6,78%
7500010223	SOLENDI	156,83	6,62	0,00	10,25	7,18	180,88	12,04%	- 3,2%	186,89	11,86%	+ 0,1%	186,77	12,74%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	33,60	1,63	5,83	3,54	1,94	46,53	3,10%	- 18,7%	57,26	3,64%	+ 7,4%	53,33	3,64%
Total		1 193,43	52,03	29,96	153,62	72,83	1 501,87	100,00%	- 4,7%	1 575,28	100,00%	+ 7,4%	1 466,42	100,00%
Maximum		1 193,43	52,03	29,96	153,62	72,83	1 501,87	100,00%	+ 2,3%	202,48	12,85%	+ 25,2%	186,77	12,74%
Minimum		1,71	-0,14	-0,01	-0,17		1,54	0,10%	- 24,1%	1,89	0,12%	- 15,9%	1,65	0,11%
Premier Quartile		25,01	0,70	0,09	2,98	1,85	33,22	2,21%	- 10,1%	34,90	2,22%	- 0,5%	31,94	2,18%
Médiane		33,59	1,96	0,23	4,54	2,62	43,57	2,90%	- 4,2%	51,50	3,27%	+ 9,7%	45,98	3,14%
Troisième Quartile		91,26	3,05	2,47	11,00	5,72	117,80	7,84%	- 2,3%	118,13	7,50%	+ 17,0%	112,25	7,65%
Moyenne		59,67	2,60	1,50	7,68	3,64	75,09	5,00%	- 6,7%	78,76	5,00%	+ 8,3%	73,32	5,00%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme ou pour tout le regroupement.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



II.5 SOUSCRIPTIONS DE TITRES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014							Exercice 2013			Exercice 2012	
		Titres de participation HLM	Titres de participation hors HLM	Autres formes de participations	Titres immobiliers	Total des participations	%	Variation	Total des participations	%	Variation	Total des participations	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	21,63	7,08		0,01	28,73	14,46%	+ 95,1%	14,72	9,79%	+ 999,9%	0,82	0,51%
6900010072	AMALLIA	16,26	0,08			16,34	8,23%	+ 78,9%	9,14	6,07%	- 50,1%	18,32	11,45%
7500010033	ASTRIA	21,50	5,50		0,63	27,63	13,91%	+ 49,1%	18,54	12,33%	+ 999,9%	0,54	0,34%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	2,61	1,35			3,96	1,99%	- 17,6%	4,80	3,19%			
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,01				0,01	0,01%	- 49,3%	0,02	0,02%			
7500010025	CILGERE	13,23	17,17			30,40	15,30%	+ 83,6%	16,56	11,01%	+ 51,1%	10,96	6,85%
9400010014	CIL LOGEO		3,00		1,00	4,00	2,01%				- 100,0%	21,85	13,66%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)		4,22		0,06	4,28	2,15%	- 24,9%	5,70	3,79%	+ 999,9%	0,06	0,04%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	3,68				3,68	1,85%	- 28,8%	5,17	3,44%	+ 47,6%	3,50	2,19%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	3,02				3,02	1,52%	- 22,7%	3,90	2,59%	+ 21,0%	3,23	2,02%
7500010439	GIC	0,30		0,02	0,60	0,92	0,46%	- 92,3%	11,92	7,92%	+ 999,9%	0,13	0,08%
3100010036	GROUPE CILEO										- 100,0%	6,00	3,75%
3500010016	INICIAL	3,20	3,25			6,45	3,25%	+ 67,4%	3,85	2,56%	- 51,0%	7,86	4,92%
7100010011	LOGEHAB	2,70				2,70	1,36%				- 100,0%	3,50	2,19%
2500010018	LOGILIA	3,27	0,06			3,33	1,68%	- 40,1%	5,56	3,70%			
1400010052	LOGILIANCE OUEST	3,85	0,00			3,85	1,94%	+ 28,4%	3,00	1,99%	- 21,2%	3,81	2,38%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	7,06	0,00			7,06	3,56%	+ 303,7%	1,75	1,16%	- 57,9%	4,15	2,60%
9500010013	PROCILIA	10,81			0,03	10,84	5,46%	- 27,7%	15,00	9,97%	- 61,3%	38,72	24,21%
7500010223	SOLENDI	23,62	6,00		0,02	29,64	14,92%	+ 62,2%	18,27	12,15%	- 4,3%	19,09	11,93%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	11,79				11,79	5,94%	- 5,6%	12,50	8,31%	- 28,3%	17,42	10,89%
Total		148,55	47,72	0,02	2,36	198,64	100,00%	+ 32,1%	150,41	100,00%	- 6,0%	159,96	100,00%
Maximum		23,62	17,17	0,02	1,00	30,40	15,30%	+ 303,7%	18,54	12,33%	+ 999,9%	38,72	24,21%
Minimum								- 92,3%			- 100,0%		
Premier Quartile		2,03				3,25	1,64%	- 27,7%	2,69	1,79%	- 57,9%	0,44	0,28%
Médiane		3,47	0,03			4,14	2,08%	- 5,6%	5,36	3,57%	- 21,2%	3,65	2,28%
Troisième Quartile		12,15	3,49		0,03	12,93	6,51%	+ 67,4%	13,06	8,68%	+ 51,1%	12,58	7,86%
Moyenne		7,43	2,39	0,00	0,12	9,93	5,00%	+ 27,0%	7,52	5,00%	+ 208,5%	8,00	5,00%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme ou pour tout le regroupement.

Note de lecture : les données ci-dessus n'incluent pas les acquisitions de titres, c'est-à-dire les mouvements entre actionnaires qui ne se traduisent pas par des apports réels aux sociétés dont les titres sont détenus. Ces mouvements entre actionnaires s'élèvent en 2014 à 9,58 millions d'euros selon les données déclarées par les collecteurs. L'augmentation globale des titres détenus par les collecteurs s'élève donc à 208,22 millions d'euros, dont 198,64 millions d'euros d'apports de fonds propres aux entités détenues.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

II.6 PRÊTS ACCORDÉS AUX PERSONNES MORALES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014						Exercice 2013			Exercice 2012	
		Filiales et entités liées	Autres participations	Autres person. morales	Total Prêts aux PM	%	Variation	Total Prêts aux PM	%	Variation	Total Prêts aux PM	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	4,69	9,39	53,14	67,22	7,11%	+ 101,5%	33,36	6,73%	- 7,9%	36,21	8,47%
6900010072	AMALLIA	17,07	12,72	65,84	95,63	10,12%	+ 126,1%	42,29	8,53%	+ 23,3%	34,30	8,03%
7500010033	ASTRIA	40,29	12,56	61,68	114,52	12,11%	+ 197,5%	38,49	7,76%	- 12,7%	44,11	10,32%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	2,85	4,08	9,51	16,44	1,74%	+ 98,7%	8,28	1,67%	+ 40,1%	5,91	1,38%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,23	0,15		0,38	0,04%	+ 292,4%	0,10	0,02%	- 95,0%	1,98	0,46%
7500010025	CILGERE	66,55	8,54	70,63	145,72	15,41%	+ 41,1%	103,28	20,83%	+ 75,0%	59,01	13,81%
9400010014	CIL LOGEO	2,04	1,78	17,12	20,94	2,22%	+ 127,4%	9,21	1,86%	- 44,6%	16,61	3,89%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	6,46	3,14	13,55	23,15	2,45%	+ 84,2%	12,57	2,53%	- 46,8%	23,62	5,53%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	8,17	2,22	11,34	21,73	2,30%	+ 157,0%	8,46	1,71%	- 44,2%	15,17	3,55%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	6,34	1,98	21,63	29,95	3,17%	+ 225,0%	9,21	1,86%	+ 60,6%	5,74	1,34%
7500010439	GIC	0,69	21,89	42,82	65,41	6,92%	+ 57,7%	41,47	8,37%	+ 13,5%	36,55	8,55%
3100010036	GROUPE CILEO	20,45	3,16	18,24	41,85	4,43%	+ 235,0%	12,49	2,52%	+ 8,2%	11,55	2,70%
3500010016	INICIAL	4,20		10,42	14,62	1,55%	+ 86,0%	7,86	1,59%	+ 78,1%	4,41	1,03%
7100010011	LOGEHAB	5,68	0,91	10,00	16,59	1,76%	+ 61,5%	10,27	2,07%	+ 4,6%	9,82	2,30%
2500010018	LOGILIA	6,69	0,27	3,29	10,26	1,08%	+ 112,9%	4,82	0,97%	- 10,6%	5,39	1,26%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	7,20	2,52	19,52	29,24	3,09%	+ 125,1%	12,99	2,62%	+ 33,7%	9,72	2,27%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	19,49	0,02	11,47	30,98	3,28%	+ 3,3%	29,99	6,05%	+ 74,5%	17,19	4,02%
9500010013	PROCILIA	7,37	1,68	42,05	51,11	5,41%	+ 30,1%	39,28	7,92%	+ 20,7%	32,53	7,61%
7500010223	SOLENDI	68,53	0,90	53,67	123,09	13,02%	+ 101,9%	60,97	12,30%	+ 30,2%	46,82	10,96%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	6,78	11,24	8,49	26,51	2,80%	+ 155,3%	10,39	2,09%	- 2,7%	10,67	2,50%
Total		301,76	99,16	544,43	945,36	100,00%	+ 90,7%	495,78	100,00%	+ 16,0%	427,30	100,00%
Maximum		68,53	21,89	70,63	145,72	15,41%	+ 292,4%	103,28	20,83%	+ 78,1%	59,01	13,81%
Minimum		0,23			0,38	0,04%	+ 3,3%	0,10	0,02%	- 95,0%	1,98	0,46%
Premier Quartile		4,57	0,91	10,32	19,85	2,10%	+ 78,5%	9,02	1,82%	- 11,1%	8,77	2,05%
Médiane		6,74	2,37	17,68	29,60	3,13%	+ 107,4%	12,53	2,53%	+ 10,8%	15,89	3,72%
Troisième Quartile		17,67	8,76	45,40	65,86	6,97%	+ 155,7%	38,69	7,80%	+ 35,3%	34,78	8,14%
Moyenne		15,09	4,96	27,22	47,27	5,00%	+ 121,0%	24,79	5,00%	+ 9,9%	21,37	5,00%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme ou pour tout le regroupement.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



II.7 PRÊTS ACCORDÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014								Exercice 2013			Exercice 2012	
		Prêts accession directs	Prêts accession indirects	Prêts travaux	Prêts locatifs	Autres prêts	Total Prêts PP	%	Variation	Total Prêts PP	%	Variation	Total Prêts PP	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	47,17		7,18	6,60	0,10	61,05	7,20%	- 1,3%	61,88	6,97%	+ 8,9%	56,84	6,93%
6900010072	AMALLIA	69,72		8,58	13,97	0,10	92,37	10,90%	+ 10,8%	83,33	9,39%	+ 21,1%	68,79	8,38%
7500010033	ASTRIA	79,52		13,62	20,48	0,08	113,69	13,41%	+ 2,3%	111,09	12,52%	+ 14,5%	97,01	11,82%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	12,66		1,77	2,28	0,03	16,74	1,97%	- 7,6%	18,12	2,04%	+ 4,8%	17,29	2,11%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	1,26		0,76	0,18		2,20	0,26%	+ 60,9%	1,37	0,15%	- 34,2%	2,08	0,25%
7500010025	CILGERE	68,03		9,74	10,33	0,14	88,24	10,41%	- 3,3%	91,28	10,29%	- 0,8%	92,03	11,22%
9400010014	CIL LOGEO	12,88	0,00	1,60	2,77	0,04	17,30	2,04%	+ 3,1%	16,78	1,89%	- 4,5%	17,58	2,14%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	20,75		2,74	2,73	0,03	26,26	3,10%	- 10,9%	29,47	3,32%	- 14,6%	34,52	4,21%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	18,70		5,67	6,94	0,02	31,33	3,70%	- 5,1%	33,03	3,72%	+ 11,3%	29,67	3,62%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	14,50		3,93	3,39	0,05	21,86	2,58%	- 8,0%	23,76	2,68%	+ 7,7%	22,05	2,69%
7500010439	GIC	46,60		8,59	8,70	0,11	64,00	7,55%	- 3,1%	66,08	7,45%	+ 21,3%	54,49	6,64%
3100010036	GROUPE CILEO	16,53		3,90	5,65	0,26	26,34	3,11%	- 13,5%	30,46	3,43%	- 9,8%	33,75	4,11%
3500010016	INICIAL	13,40		1,58	2,45	0,02	17,45	2,06%	- 27,0%	23,89	2,69%	+ 66,0%	14,39	1,75%
7100010011	LOGEHAB	15,22		3,77	4,42	0,02	23,43	2,76%	+ 9,2%	21,45	2,42%	- 19,9%	26,77	3,26%
2500010018	LOGILIA	8,72		3,73	2,10	0,02	14,56	1,72%	- 12,8%	16,71	1,88%	+ 3,8%	16,10	1,96%
1400010052	LOGILANCE OUEST	16,92		2,46	3,34	0,01	22,73	2,68%	+ 6,8%	21,28	2,40%	- 9,5%	23,51	2,87%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	15,71	0,03	7,95	3,67	0,04	27,40	3,23%	- 6,3%	29,24	3,30%	+ 10,1%	26,57	3,24%
9500010013	PROCILIA	44,52		5,87	8,03	0,03	58,45	6,90%	- 8,2%	63,70	7,18%	+ 24,9%	51,00	6,22%
7500010223	SOLENDI	74,16		10,14	14,39	0,12	98,81	11,66%	- 13,2%	113,81	12,82%	+ 21,0%	94,04	11,46%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	17,18		2,38	3,72	0,06	23,34	2,75%	- 24,1%	30,74	3,46%	- 26,7%	41,91	5,11%
Total		614,12	0,03	105,95	126,17	1,28	847,55	100,00%	- 4,5%	887,45	100,00%	+ 8,2%	820,40	100,00%
Maximum		79,52	0,03	13,62	20,48	0,26	113,69	13,41%	+ 60,9%	113,81	12,82%	+ 66,0%	97,01	11,82%
Minimum		1,26		0,76	0,18		2,20	0,26%	- 27,0%	1,37	0,15%	- 34,2%	2,08	0,25%
Premier Quartile		14,23		2,44	2,76	0,02	20,76	2,45%	- 11,4%	21,41	2,41%	- 9,6%	20,94	2,55%
Médiane		17,05		3,91	4,07	0,04	26,30	3,10%	- 5,7%	29,97	3,38%	+ 6,3%	31,71	3,87%
Troisième Quartile		46,74		8,10	8,20	0,10	61,79	7,29%	+ 2,5%	64,29	7,24%	+ 16,1%	55,07	6,71%
Moyenne		30,71	0,00	5,30	6,31	0,06	42,38	5,00%	- 2,6%	44,37	5,00%	+ 4,8%	41,02	5,00%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme ou pour tout le regroupement.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

II.8 DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE L'ACTIVITÉ AU BÉNÉFICE DES PERSONNES MORALES

II.8.1 Données relatives à l'activité au bénéfice des personnes morales (flux de l'année)

Numéro ANCOLS Désignation de l'organisme		Prêts accordés								Subventions accordées			
		Clôture 2013	Ouverture actualisée 2014 (pro-forma)	Nouveaux dossiers	Dossiers soldés	Transf. en subv. et irrécouvrables	Autres flux	Clôture 2014	% à la clôture 2014	Exercice 2013	Exercice 2013 (actualisation 2013)	Exercice 2014	% Exercice 2014
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	10 581	11 356	3 156	-3 440			11 072	8,72%	331	331	704	13,90%
6900010072	AMALLIA	16 031	16 031	368	-6 441			9 958	7,84%	572	572	505	9,97%
7500010033	ASTRIA	9 080	9 080	434	-228			9 286	7,31%	318	318	426	8,41%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	3 524	3 524	164				3 688	2,90%	115	115	79	1,56%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	83	86	2	-2			86	0,07%	22			
7500010025	CILGERE	15 925	15 928	809	-1 059	-1		15 677	12,34%	484	90	476	9,40%
9400010014	CIL LOGEO	2 895	2 903	112	-177			2 838	2,23%	49	49	63	1,24%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE	3 693	3 415	134	-238			3 311	2,61%	139	139	115	2,27%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	3 920	3 920	130	-213			3 837	3,02%	52	52	56	1,11%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	5 387	5 387	348	-1 770			3 965	3,12%	242	242	174	3,44%
7500010439	GIC	6 997	11 664	506	-536	-2		11 632	9,16%	540	540	796	15,72%
3100010036	GROUPE CILEO	5 085	5 131	52	-134			5 049	3,98%	348	348	116	2,29%
3500010016	INICIAL	1 760	1 760	235	-14	-2		1 979	1,56%	79	79	57	1,13%
7100010011	LOGEHAB	3 586	3 586	226	-265			3 547	2,79%	136	136	94	1,86%
2500010018	LOGILIA	2 762	2 742	110	-219			2 633	2,07%	40	40	60	1,18%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	4 634	4 634	251	-245			4 640	3,65%	75	75	75	1,48%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	5 246	5 246	260	-380			5 126	4,04%	278	278	128	2,53%
9500010013	PROCILIA	8 224	8 522	316	-291			8 547	6,73%	475	475	424	8,37%
7500010223	SOLENDI	12 121	12 413	582	-443			12 552	9,88%	241	241	430	8,49%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	8 123	8 083	5 121	-5 610			7 594	5,98%	307	307	286	5,65%
Total		129 657	135 411	13 316	-21 705	-5		127 017	100,00%	4 843	4 427	5 064	100,00%
Maximum		16 031	16 031	5 121				15 677	12,34%	n.s.	572	796	15,72%
Minimum		83	86	2	-6 441	-2		86	0,07%	n.s.			
Premier Quartile		3 571	3 497	133	-667			3 488	2,75%	n.s.	78	72	1,42%
Médiane		5 166	5 189	256	-255			4 845	3,81%	n.s.	190	122	2,41%
Troisième Quartile		8 438	9 649	452	-204			9 454	7,44%	n.s.	321	427	8,43%
Moyenne		6 483	6 771	666	-1 085	0		6 351	5,00%	n.s.	221	253	5,00%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2013 et 2014)



II.8.2 Données relatives à l'activité au bénéfice des personnes morales (dossiers gérés)

Données en nombres de dossiers

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014					Exercice 2013					Exercice 2012	
		Filiales et entités liées	Autres participations	Autres person. morales	Total Dossiers PPM	%	Filiales et entités liées	Autres participations	Autres person. morales	Total Dossiers PPM	%	Total Dossiers PPM	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	1 172	1 306	8 594	11 072	8,72%	1 179	1 243	8 159	10 581	8,16%	10 918	n.s.
6900010072	AMALLIA	875	1 171	7 912	9 958	7,84%	919	1 554	13 558	16 031	12,36%	18 180	n.s.
7500010033	ASTRIA	784	1 198	7 304	9 286	7,31%	750	1 180	7 150	9 080	7,00%	9 174	n.s.
4400010015	CIL ATLANTIQUE	521	662	2 505	3 688	2,90%	490	599	2 435	3 524	2,72%	3 420	n.s.
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	57	21	8	86	0,07%	75		8	83	0,06%	64	n.s.
7500010025	CILGERE	1 979	292	13 406	15 677	12,34%	1 959	1 380	12 586	15 925	12,28%	16 387	n.s.
9400010014	CIL LOGEO	378	210	2 250	2 838	2,23%	374	113	2 408	2 895	2,23%	3 013	n.s.
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	443	444	2 424	3 311	2,61%	437	450	2 806	3 693	2,85%	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	1 041	596	2 200	3 837	3,02%	1 070	593	2 257	3 920	3,02%	4 142	n.s.
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	471	601	2 893	3 965	3,12%	511	571	4 305	5 387	4,15%	5 641	n.s.
7500010439	GIC	267	1 986	9 379	11 632	9,16%	250	1 802	4 945	6 997	5,40%	6 951	n.s.
3100010036	GROUPE CILEO	1 042	714	3 293	5 049	3,98%	1 087	717	3 281	5 085	3,92%	5 691	n.s.
3500010016	INICIAL	350		1 629	1 979	1,56%	318		1 442	1 760	1,36%	1 697	n.s.
7100010011	LOGEHAB	705	316	2 526	3 547	2,79%	682	343	2 561	3 586	2,77%	3 789	n.s.
2500010018	LOGILIA	810	199	1 624	2 633	2,07%	858	200	1 704	2 762	2,13%	2 909	n.s.
1400010052	LOGILIANCE OUEST	1 360	674	2 606	4 640	3,65%	1 383	635	2 616	4 634	3,57%	4 694	n.s.
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	1 413	74	3 639	5 126	4,04%	1 390	65	3 791	5 246	4,05%	4 981	n.s.
9500010013	PROCILIA	933	805	6 809	8 547	6,73%	905	795	6 524	8 224	6,34%	9 516	n.s.
7500010223	SOLENDI	4 433		8 119	12 552	9,88%	3 749	404	7 968	12 121	9,35%	11 903	n.s.
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	413	2 421	4 760	7 594	5,98%	488	2 482	5 153	8 123	6,26%	10 084	n.s.
Total		19 447	13 690	93 880	127 017	100,00%	18 874	15 126	95 657	129 657	100,00%	133 154	n.s.
Maximum		4 433	2 421	13 406	15 677	12,34%	3 749	2 482	13 558	16 031	12,36%	n.s.	n.s.
Minimum		57		8	86	0,07%	75		8	83	0,06%	n.s.	n.s.
Premier Quartile		436	207	2 381	3 488	2,75%	475	307	2 428	3 571	2,75%	n.s.	n.s.
Médiane		797	599	3 093	4 845	3,81%	804	596	3 536	5 166	3,98%	n.s.	n.s.
Troisième Quartile		1 075	897	7 456	9 454	7,44%	1 110	1 196	6 681	8 438	6,51%	n.s.	n.s.
Moyenne		972	685	4 694	6 351	5,00%	944	756	4 783	6 483	5,00%	n.s.	n.s.

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme ou pour tout le regroupement.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.9 DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE L'ACTIVITÉ AU BÉNÉFICE DES PERSONNES PHYSIQUES

II.9.1 Données relatives à l'activité au bénéfice des personnes physiques (flux de l'année)

Numéro ANCOLS Désignation de l'organisme		Prêts accordés								Subventions accordées			
		Clôture 2013	Ouverture actualisée 2014 ⁽¹⁾	Nouveaux dossiers	Dossiers soldés	Transf. en subv. et irrécouvrables	Autres flux	Clôture 2014	% à la clôture 2014	Exercice 2013	Exercice 2013 (actualisation 2014)	Exercice 2014	% Exercice 2014
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	163 880	161 402	13 424	-25 046	-2 032		147 748	9,23%	3 458	3 458	3 619	5,7%
6900010072	AMALLIA	148 880	163 102	31 035	-38 049	-1 605		154 483	9,65%	4 310	4 310	3 413	5,4%
7500010033	ASTRIA	193 719	193 719	27 940	-57 060	-2 816		161 783	10,11%	4 057	4 057	4 336	6,9%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	35 151	35 151	5 932	-4 738	-4 401		31 944	2,00%	1 347	1 347	1 512	2,4%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	2 849	2 849	517	-236	-4		3 126	0,20%				
7500010025	CILGERE	212 886	212 883	22 601	-36 639	-6 698		192 150	12,01%	10 975	10 975	11 845	18,8%
9400010014	CIL LOGEO	30 812	40 506	4 960	-3 699			41 767	2,61%	1 375	1 375	1 354	2,1%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	n.d.	42 534	5 334	-7 043	-3 276		37 549	2,35%	n.d.	459	808	1,3%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	70 187	59 097	13 825	-14 640	-137		58 145	3,63%	2 505	2 505	2 523	4,0%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	44 513	44 513	9 442	-19 929	-2 560		31 466	1,97%	2 075	2 075	1 724	2,7%
7500010439	GIC	111 038	99 713	16 996	-22 848	-4 974		88 887	5,55%	2 521	2 521	3 758	6,0%
3100010036	GROUPE CILEO	59 891	80 774	16 215	-20 456	-11 680		64 853	4,05%	1 960	1 960	4 003	6,3%
3500010016	INICIAL	45 954	43 613	7 217	-8 548	-2 236		40 046	2,50%	684	684	628	1,0%
7100010011	LOGEHAB	41 255	41 255	9 533	-12 046	-62		38 680	2,42%	1 829	1 829	1 161	1,8%
2500010018	LOGILIA	33 145	40 170	4 778	-6 830	-769		37 349	2,33%	1 315	1 315	1 203	1,9%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	37 343	37 343	6 393	-10 506	-289		32 941	2,06%	2 405	2 405	2 772	4,4%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	81 793	73 441	9 344	-13 465			69 320	4,33%	1 822	1 832	1 823	2,9%
9500010013	PROCILIA	121 553	121 553	14 540	-20 742	-3 504		111 847	6,99%	1 489	1 489	3 430	5,4%
7500010223	SOLENDI	195 838	194 497	8 657	1 446	-20 147		184 453	11,53%	13 093	8 187	11 187	17,7%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	77 330	75 920	9 214	-13 406			71 728	4,48%	1 210	1 210	2 010	3,2%
Total		1 708 017	1 764 035	237 897	-334 480	-67 190		1 600 265	100,00%	58 430	53 993	63 109	100,00%
Maximum		n.s.	212 883	31 035	1 446			192 150	12,01%	n.s.	10 975	11 845	18,77%
Minimum		n.s.	2 849	517	-57 060	-20 147		3 126	0,20%	n.s.			
Premier Quartile		n.s.	41 068	6 278	-21 269	-3 728		37 499	2,34%	n.s.	1 339	1 316	2,09%
Médiane		n.s.	66 269	9 393	-13 436	-2 134		61 499	3,84%	n.s.	1 896	2 267	3,59%
Troisième Quartile		n.s.	131 515	14 959	-6 990	-118		120 822	7,55%	n.s.	2 755	3 654	5,79%
Moyenne		n.s.	88 202	11 895	-16 724	-3 360		80 013	5,00%	n.s.	2 700	3 155	5,00%

a : données définitives 2013 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2013 et 2014)



II.9.2 Données relatives à l'activité au bénéfice des personnes physiques (dossiers gérés)

Données en nombres de dossiers

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014								Exercice 2013			Exercice 2012	
		Prêts accession directs	Prêts accession indirects	Prêts travaux	Prêts locatifs	Autres prêts	Total Dossiers PPP	%	Variation	Total Dossiers PPP	%	Variation	Total Dossiers PPP	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	34 129	31	47 389	65 866	333	147 748	9,23%	- 9,8%	163 880	n.s.	- 6,1%	174 509	n.s.
6900010072	AMALLIA	58 906	67	35 743	59 569	198	154 483	9,65%	+ 3,8%	148 880	n.s.	- 10,6%	166 570	n.s.
7500010033	ASTRIA	47 154	1 518	41 115	71 938	58	161 783	10,11%	- 16,5%	193 719	n.s.	- 19,7%	241 236	n.s.
4400010015	CIL ATLANTIQUE	14 315	682	7 582	9 174	191	31 944	2,00%	- 9,1%	35 151	n.s.	- 12,0%	39 960	n.s.
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	1 394		330	1 402		3 126	0,20%	+ 9,7%	2 849	n.s.	+ 254,8%	803	n.s.
7500010025	CILGERE	53 092	284	44 192	94 028	554	192 150	12,01%	- 9,7%	212 886	n.s.	- 11,4%	240 371	n.s.
9400010014	CIL LOGEO	10 726	48	6 874	24 015	104	41 767	2,61%	+ 35,6%	30 812	n.s.	+ 12,3%	27 442	n.s.
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	13 459	25	8 734	15 244	87	37 549	2,35%	n.s.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	22 447	569	11 910	22 874	345	58 145	3,63%	- 17,2%	70 187	n.s.	+ 8,1%	64 948	n.s.
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	12 877	43	9 180	9 307	59	31 466	1,97%	- 29,3%	44 513	n.s.	+ 14,4%	38 913	n.s.
7500010439	GIC	29 376	96	29 629	29 504	282	88 887	5,55%	- 19,9%	111 038	n.s.	- 1,5%	112 733	n.s.
3100010036	GROUPE CILEO	20 871	117	15 362	28 318	185	64 853	4,05%	+ 8,3%	59 891	n.s.	- 15,8%	71 099	n.s.
3500010016	INICIAL	17 293	455	9 564	12 680	54	40 046	2,50%	- 12,9%	45 954	n.s.	- 2,1%	46 928	n.s.
7100010011	LOGEHAB	13 194	55	10 301	15 034	96	38 680	2,42%	- 6,2%	41 255	n.s.	- 13,9%	47 937	n.s.
2500010018	LOGILIA	11 514	151	11 930	13 689	65	37 349	2,33%	+ 12,7%	33 145	n.s.	- 11,6%	37 488	n.s.
1400010052	LOGILIANCE OUEST	13 659	199	9 298	9 761	24	32 941	2,06%	- 11,8%	37 343	n.s.	- 13,1%	42 967	n.s.
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	24 651	175	20 794	23 183	517	69 320	4,33%	- 15,2%	81 793	n.s.	- 1,1%	82 707	n.s.
9500010013	PROCILIA	32 184	813	26 500	52 242	108	111 847	6,99%	- 8,0%	121 553	n.s.	- 10,7%	136 167	n.s.
7500010223	SOLENDI	67 130	660	56 635	59 939	89	184 453	11,53%	- 5,8%	195 838	n.s.	+ 4,6%	187 297	n.s.
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	20 528	97	13 230	37 728	145	71 728	4,48%	- 7,2%	77 330	n.s.	+ 13,6%	68 045	n.s.
Total		518 899	6 085	416 292	655 495	3 494	1 600 265	100,00%	n.s.	1 708 017	n.s.	n.s.	1 828 120	n.s.
Maximum		67 130	1 518	56 635	94 028	554	192 150	12,01%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Minimum		1 394		330	1 402		3 126	0,20%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Premier Quartile		13 393	53	9 269	13 437	64	37 499	2,34%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Médiane		20 700	134	12 580	23 599	106	61 499	3,84%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Troisième Quartile		32 670	484	31 158	54 074	219	120 822	7,55%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Moyenne		25 945	304	20 815	32 775	175	80 013	5,00%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.

a : données définitives 2012 et 2013 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.10 ACTIVITÉ LOCATIVE DES COLLECTEURS ASSOCIÉS DE L'UESL

Données en nombres de logements

Données en nombres de logement

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014						Exercice 2013				Exercice 2012			
		Réservations en droit de suite (DS)				Réservations en désignation unique (DU)									
		Attributions	Restitutions temporaires aux bailleurs	Total	%	Attributions	%	Attributions (DS)	Restitutions temporaires aux bailleurs (DS)	Total	%	Attributions (DS)	Restitutions temporaires aux bailleurs (DS)	Total	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	3 442	1 346	4 788	n.s.	1 019	n.s.	3 239	1 263	4 502	n.s.	3 288	1 420	4 708	n.s.
6900010072	AMALLIA	5 303	776	6 079	n.s.	687	n.s.	5 030	n.d.	5 030	n.s.	5 018	36	5 054	n.s.
7500010033	ASTRIA	5 473	1 707	7 180	n.s.	2 187	n.s.	4 895	1 645	6 540	n.s.	4 715	1 672	6 387	n.s.
4400010015	CIL ATLANTIQUE	1 168	302	1 470	n.s.		n.s.	995	594	1 589	n.s.	877	303	1 180	n.s.
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	61	15	76	n.s.		n.s.	67	6	73	n.s.	108	1	109	n.s.
7500010025	CILGERE	4 217	942	5 159	n.s.	1 467	n.s.	4 173	818	4 991	n.s.	3 957	1 145	5 102	n.s.
9400010014	CIL LOGEO	1 338	489	1 827	n.s.	330	n.s.	1 409	397	1 806	n.s.	1 806	484	2 290	n.s.
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	1 298	862	2 160	n.s.	41	n.s.	1 228	791	2 019	n.s.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	1 488	309	1 797	n.s.	1 119	n.s.	2 192	64	2 256	n.s.	22	535	557	n.s.
7500010439	GIC	771	225	996	n.s.	180	n.s.	1 508	287	1 795	n.s.	2 712	926	3 638	n.s.
3100010036	GROUPE CILEO	1 859	1 198	3 057	n.s.	29	n.s.	1 505	1 263	2 768	n.s.	1 398	731	2 129	n.s.
3500010016	INICIAL	1 233		1 233	n.s.		n.s.	1 263	376	1 639	n.s.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7100010011	LOGEHAB	1 187	1 411	2 598	n.s.	2	n.s.	1 116	1 207	2 323	n.s.	1 157	1 297	2 454	n.s.
2500010018	LOGILIA	1 124	441	1 565	n.s.		n.s.	1 001	467	1 468	n.s.	1 265	685	1 950	n.s.
1400010052	LOGILIANCE OUEST	1 459	1 318	2 777	n.s.		n.s.	1 186	1 144	2 330	n.s.	1 469	1 716	3 185	n.s.
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	2 975		2 975	n.s.		n.s.	3 039	n.d.	3 039	n.s.	3 160	n.d.	3 160	n.s.
9500010013	PROCILIA	3 208	716	3 924	n.s.	533	n.s.	4 309	988	5 297	n.s.	4 047	1 328	5 375	n.s.
7500010223	SOLENDI	5 088	1 312	6 400	n.s.	4 693	n.s.	3 648	721	4 369	n.s.	6 755	1 006	7 761	n.s.
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	1 542	172	1 714	n.s.	183	n.s.	1 791	237	2 028	n.s.	1 588	192	1 780	n.s.
Total		44 234	13 541	57 775	n.s.	12 470	n.s.	43 594	12 268	55 862	n.s.	43 342	13 477	56 819	n.s.
Maximum		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Minimum		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Premier Quartile		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Médiane		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Troisième Quartile		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Moyenne		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.

a : données définitives 2012, 2013 et 2014 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)



II.11 INDICATEURS DE RÉALISATION DES OBJECTIFS D'EMPLOIS

II.11.1 Indicateur agrégé de réalisation des objectifs d'emplois (I1.10)

Données en millions d'euros

Rubriques	Cumul 2009-2011			Enveloppes 2012-2014									Cumul 2012-2014		
	Enveloppe moyenne	Réalisé	Indice de réalisation(*)	2012			2013			2014			Cible cumulée	Réalisation cumulée	Indice cumulé de réalisation(*)
				Enveloppe moyenne	Réalisé	Indice de réalisation(*)	Enveloppe cible	Réalisé	Indice de réalisation(*)	Enveloppe cible	Réalisé	Indice de réalisation(*)			
Concours Personnes physiques	3 790,5	3 701,1	90,4%	985,0	911,0	64,1%	870,0	819,9	83,6%	764,0	916,3	84,1%	2 619,0	2 647,1	77,0%
PASS-FONCIER et accession	2 500,0	2 298,2	91,9%	477,5	553,0	84,2%	500,0	601,7	79,7%	407,0	578,4	57,9%	1 384,5	1 733,2	74,8%
Financement de travaux	300,0	340,9	86,4%	237,5	47,2	19,9%	100,0	120,3	79,7%	102,0	102,3	99,7%	439,5	269,8	61,4%
Autres aides	990,5	1 062,0	92,8%	270,0	238,2	88,2%	270,0	246,7	91,4%	255,0	268,4	94,7%	795,0	753,3	94,8%
Engagements et provisions		n.d.			72,6			-148,9			-32,9			-109,1	
Concours Personnes morales	3 340,0	2 937,1	42,5%	1 067,0	912,9	44,7%	1 620,0	1 383,7	50,8%	1 700,0	1 387,9	60,2%	4 387,0	3 684,5	53,8%
Fonds propres et assimilés	425,0	247,7	58,3%		150,9		165,0	150,4	91,2%	165,0	195,4	81,6%		496,7	
Subventions au logement social	900,0	948,2	94,6%	247,5	104,2	96,9%	435,0	216,1	49,7%	435,0	206,5	47,5%	1 447,5	526,8	70,7%
Quasi-fonds propres	(**)	(**)													
Prêts log. social - in fine				370,0	17,8	4,8%		62,6			36,7		370,0	117,1	31,6%
Prêts log. soc. et inter. - amort.	900,0	1 243,6	61,8%		293,1		780,0	291,0	37,3%	780,0	743,5	95,3%		1 327,5	
Préfinancements	300,0	363,0	79,0%	275,0	33,7	81,2%		76,8			76,9		1 835,0	187,5	82,6%
Structures collectives	450,0	114,8	25,5%	100,0	61,6	61,6%		62,8			76,7	66,5%		201,0	
Territoires spécifiques	90,0	16,2	18,0%	23,5	3,7	15,8%	120,0	5,9	57,3%	120,0	3,0		363,5	12,7	58,8%
Logements indignes	155,0	0,5	0,3%		1,2			0,6			0,6			2,5	
Aides à caractère social	120,0	3,1	2,6%	27,5	7,3	26,6%		5,1			5,4		27,5	17,8	64,7%
Accès au logement des jeunes				23,5	6,1	26,0%	120,0	22,4	18,7%	200,0	20,5	10,2%	343,5	49,0	14,3%
Engagements et provisions		n.d.			233,4			489,9			22,6			745,9	
Financement Politiques nationales	5 519,5	5 865,5	86,2%	1 450,0	1 572,6	69,2%	1 519,0	1 427,0	77,5%	1 549,0	1 472,8	83,9%	4 518,0	4 472,5	77,6%
AFL (prêts et subventions)	1 350,0	1 750,0	70,4%	150,0	300,0	0,0%	200,0	200,0	100,0%	200,0	200,0	100,0%	550,0	700,0	72,7%
APAGL	31,0	30,5	98,5%	10,0	5,2	51,9%	10,0	5,3	52,8%	10,0	5,9	59,1%	30,0	16,4	54,6%
PNRU	2 310,0	2 310,0	100,0%	810,0	810,0	100,0%	800,0	800,0	100,0%	900,0	900,0	100,0%	2 510,0	2 510,0	100,0%
PNRQAD	150,0	150,0	100,0%												
ANAH et FNAL	1 440,0	1 440,0	100,0%	390,0	390,0	100,0%	400,0	400,4	99,9%	300,0	300,0	100,0%	1 090,0	1 090,4	100,0%
ANIL et ADIL	30,0	28,4	94,8%	10,0	9,0	90,5%	9,0	9,0	100,0%	9,0	9,0	100,0%	28,0	27,0	96,6%
Structures dédiées	3,0	1,5	50,4%												
GURL (sinistres et provisions)	205,5	155,0	75,4%	80,0	58,4	73,0%	100,0	12,4	12,4%	130,0	57,9	44,6%	310,0	128,7	41,5%
Indice global de réalisation	12 650,0	12 503,7	68,5%	3 502,0	3 396,5	57,5%	4 009,0	3 630,6	69,3%	4 013,0	3 777,0	75,5%	11 524,0	10 804,1	67,9%
Emplois non ventilés		305,9			49,6			3,3			1,3			54,2	
Totaux	12 650,0	12 809,6		3 502,0	3 446,1		4 009,0	3 633,9		4 013,0	3 778,3		11 524,0	10 858,3	

n.d. : donnée non disponible.

(*) Les indices unitaires correspondent au ratio entre les réalisations et les enveloppes cibles, avec un mécanisme de pénalisation pour les dépassements de cible. Les indices catégoriels et l'indice global correspondent aux moyennes arithmétiques des indices unitaires.

(**) Les dotations aux quasi-fonds propres sont globalisées avec les dotations aux fonds propres pour les exercices 2009 à 2011.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2009 à 2014)

II.11.2 Indicateur de respect des enveloppes réglementaires

Données en millions d'euros

Rubriques	Cumul 2009-2011				Enveloppes 2012-2014											
	Enve- loppe mini- male	Enve- loppe maxi- male	Réalisé	Indice de confor- mité	2012		2013		2014				Cumul 2012-2014			
					Réalisé	Indice de confor- mité	Réalisé	Indice de confor- mité	Enve- loppe mini- male	Enve- loppe maxi- male	Réalisé	Indice de confor- mité	Enve- loppe mini- male	Enve- loppe maxi- male	Réalisé	Indice de confor- mité
Concours Personnes physiques	3 142,0	4 439,0	3 701,1	66,7%	911,0	0,0%	819,9	50,0%	490,0	780,0	916,3	0,0%	1 965,0	2 755,0	2 647,1	50,0%
PASS-FONCIER et accession	2 200,0	2 800,0	2 298,2	1	553,0	0	601,7	0	340,0	525,0	578,4	0	1 405,0	1 945,0	1 733,2	0
Financement de travaux		600,0	340,9	1	47,2	0	120,3	0			102,3	0			269,8	
Autres aides	942,0	1 039,0	1 062,0	0	238,2	0	246,7	1	150,0	255,0	268,4	0	560,0	810,0	753,3	1
Engagements et provisions			n.d.		72,6		-148,9				-32,9				-109,1	
Concours Personnes morales	3 051,0	3 629,0	2 937,1	0,0%	912,9	14,3%	1 383,7	0,0%	1 252,0	1 830,0	1 387,9	12,5%	3 437,0	4 757,0	3 684,5	12,5%
Fonds propres et assimilés	385,0	465,0	247,7	0	150,9	1	150,4	0	450,0	165,0	195,4	0	1 120,0	1 535,0	1 023,5	0
Subventions au logement social	855,0	945,0	948,2	0	104,2		216,1	0		465,0	206,5	0				
Quasi-fonds propres	(*)	(*)	(*)			0		0				0				
Prêts log. social - in fine					17,8		62,6				36,7	0	330,0	410,0	117,1	0
Prêts log. soc. et inter. - amort.	810,0	990,0	1 243,6	0	293,1		291,0			820,0	743,5					
Préfinancements	270,0	330,0	363,0	0	33,7	0	76,8	0	585,0	10,0	76,9	0	1 415,0	80,0	187,5	1
Structures collectives	405,0	495,0	114,8	0	61,6	0	62,8	0	75,0	105,0	76,7	1	240,0	320,0	201,0	0
Territoires spécifiques	81,0	99,0	16,2	0	3,7	0	5,9	0	16,0	25,0	3,0	0	53,0	76,0	12,7	0
Logements indignes	137,0	173,0	0,5	0	1,2		0,6	0			0,6	0			2,5	0
Aides à caractère social	108,0	132,0	3,1	0	7,3	0	5,1	0	26,0	40,0	5,4	0	73,0	105,0	17,8	0
Accès au logement des jeunes					6,1	0	22,4	0	100,0	200,0	20,5	0	206,0	346,0	49,0	0
Engagements et provisions			n.d.		233,4		489,9				22,6				745,9	
Financement Politiques nationales	5 343,0	5 696,0	5 865,5	62,5%	1 572,6	83,3%	1 427,0	83,3%	1 314,0	1 551,0	1 472,8	100,0%	3 895,0	4 783,0	4 472,5	83,3%
AFL (prêts et subventions)	1 200,0	1 500,0	1 750,0	0	300,0	1	200,0	1	100,0	200,0	200,0	1	200,0	700,0	700,0	1
APAGL	28,0	34,0	30,5	1	5,2	0	5,3	1	5,0	10,0	5,9	1	19,0	31,0	16,4	0
PNRU	2 310,0	2 310,0	2 310,0	1	810,0	1	800,0	1	900,0	900,0	900,0	1	2 510,0	2 510,0	2 510,0	1
PNRQAD	150,0	150,0	150,0	1												
ANAH et FNAL	1 440,0	1 440,0	1 440,0	1	390,0	1	400,4	1	300,0	300,0	300,0	1	1 090,0	1 090,0	1 090,4	1
ANIL et ADIL	27,0	33,0	28,4	1	9,0	1	9,0	1	9,0	11,0	9,0	1	26,0	32,0	27,0	1
Structures dédiées	3,0	3,0	1,5	0												
GURL (sinistres et provisions)	185,0	226,0	155,0	0	58,4	1	12,4	0		130,0	57,9	1	50,0	420,0	128,7	1
Indice global de conformité	11 536,0	13 764,0	12 503,7	36,8%	3 396,5	37,5%	3 630,6	37,5%	3 056,0	4 161,0	3 777,0	43,8%	9 297,0	12 295,0	10 804,1	43,8%
Emplois non ventilés			305,9		49,6		3,3				1,3				54,2	
Totaux	11 536,0	13 764,0	12 809,6		3 446,1		3 633,9		3 056,0	4 161,0	3 778,3		9 297,0	12 295,0	10 858,3	

n.d. : donnée non disponible.

(*) Les dotations aux quasi-fonds propres sont globalisées avec les dotations aux fonds propres pour les exercices 2009 à 2011.

Légende des couleurs :

Montant réalisé inférieur à la limite minimale de l'enveloppe

Montant réalisé compris dans les limites de l'enveloppe

Montant réalisé supérieur à la limite maximale de l'enveloppe

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2009 à 2014)

II.12 INDICATEUR PONDÉRÉ DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS D'EMPLOIS (I1.11)

Données en pourcentages

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012		
		Ratio moyen de contribution (1)	Quote-part de ressources (2)	Indicateur pondéré de contribution (1)/(2)	Ratio moyen de contribution (1)	Quote-part de ressources (2)	Indicateur pondéré de contribution (1)/(2)	Ratio moyen de contribution (1)	Quote-part de ressources (2)	Indicateur pondéré de contribution (1)/(2)
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	7,92%	7,12%	111,27%	7,22%	7,37%	97,99%	6,72%	7,29%	92,24%
6900010072	AMALLIA	9,90%	8,74%	113,29%	8,42%	8,67%	97,22%	8,41%	9,41%	89,41%
7500010033	ASTRIA	12,53%	12,50%	100,27%	11,19%	12,28%	91,11%	10,36%	11,98%	86,47%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	1,99%	2,12%	93,93%	2,16%	2,21%	97,53%	1,67%	2,13%	78,33%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,11%	0,14%	75,03%	0,09%	0,14%	61,98%	0,27%	0,14%	197,27%
7500010025	CILGERE	13,56%	13,27%	102,25%	14,51%	12,50%	116,07%	11,85%	11,96%	99,06%
9400010014	CIL LOGEO	2,10%	2,22%	94,74%	1,93%	2,28%	84,75%	3,90%	2,71%	144,03%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	2,76%	2,67%	103,51%	3,08%	2,99%	102,93%	1,84%	3,01%	61,02%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	2,68%	2,69%	99,68%	2,46%	2,66%	92,77%	2,38%	2,66%	89,46%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	2,78%	2,52%	110,39%	2,59%	2,54%	102,08%	2,36%	2,43%	96,97%
7500010439	GIC	7,20%	7,02%	102,60%	7,61%	7,06%	107,71%	8,72%	6,98%	125,02%
3100010036	GROUPE CILEO	3,70%	3,44%	107,50%	3,02%	3,51%	86,06%	3,80%	3,43%	110,65%
3500010016	INICIAL	1,79%	1,96%	91,49%	2,36%	1,98%	119,15%	1,73%	1,89%	91,51%
7100010011	LOGEHAB	2,06%	2,28%	90,50%	2,10%	2,26%	93,07%	2,82%	2,19%	129,13%
2500010018	LOGILIA	1,46%	1,78%	82,32%	1,72%	1,90%	90,79%	1,58%	1,92%	82,58%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	2,69%	2,63%	102,24%	2,24%	2,66%	84,29%	2,50%	2,63%	94,78%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	2,95%	3,72%	79,30%	3,98%	3,87%	102,75%	3,59%	3,85%	93,18%
9500010013	PROCILIA	6,22%	7,46%	83,39%	7,88%	7,24%	108,91%	8,60%	7,58%	113,37%
7500010223	SOLENDI	12,44%	12,12%	102,64%	12,02%	12,09%	99,38%	12,41%	11,59%	107,05%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	3,14%	3,61%	86,91%	3,40%	3,79%	89,94%	4,49%	4,22%	106,45%
Total		100,00%	100,00%		100,00%	100,00%		100,00%	100,00%	
Maximum		13,56%	13,27%	113,29%	14,51%	12,50%	119,15%	12,41%	11,98%	197,27%
Minimum		0,11%	0,14%	75,03%	0,09%	0,14%	61,98%	0,27%	0,14%	61,02%
Premier Quartile		2,09%	2,27%	89,60%	2,22%	2,27%	90,57%	2,23%	2,37%	89,45%
Médiane		2,87%	3,07%	99,97%	3,05%	3,25%	97,38%	3,69%	3,22%	95,88%
Troisième Quartile		7,38%	7,20%	102,86%	7,68%	7,27%	102,79%	8,46%	7,36%	111,33%
Moyenne		5,00%	5,00%	96,66%	5,00%	5,00%	96,32%	5,00%	5,00%	104,40%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

II.13 ENCOURS DE TITRES SOUSCRITS SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014							Exercice 2013			Exercice 2012	
		Titres de participation HLM	Titres de participation hors HLM	Autres formes de participations	Titres immobilisés	Total des participations	%	Variation	Total des participations	%	Variation	Total des participations	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	48,82	40,96	0,00	0,10	89,88	4,48%	+ 39,1%	64,60	3,56%	+ 25,8%	51,34	3,12%
6900010072	AMALLIA	69,97	41,15		1,42	112,54	5,61%	+ 17,0%	96,20	5,30%	+ 9,5%	87,82	5,33%
7500010033	ASTRIA	218,40	363,44		6,61	588,46	29,35%	+ 4,8%	561,42	30,93%	+ 4,9%	535,31	32,48%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	29,19	14,01		0,51	43,70	2,18%	+ 10,0%	39,74	2,19%	+ 13,7%	34,94	2,12%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,59	0,40		0,00	0,99	0,05%	+ 1,3%	0,98	0,05%		0,98	0,06%
7500010025	CILGERE	90,16	92,97		9,31	192,45	9,60%	+ 17,9%	163,16	8,99%	+ 11,3%	146,60	8,90%
9400010014	CIL LOGEO	4,10	21,71		7,04	32,85	1,64%	+ 13,8%	28,87	1,59%	- 0,1%	28,90	1,75%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	6,54	32,18		0,49	39,21	1,96%	+ 12,2%	34,94	1,93%	+ 18,9%	29,39	1,78%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	19,13	9,37		0,71	29,21	1,46%	+ 14,0%	25,62	1,41%	+ 24,4%	20,59	1,25%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	10,32	35,13		0,39	45,84	2,29%	+ 7,0%	42,82	2,36%	+ 10,0%	38,92	2,36%
7500010439	GIC	46,19	33,05	1,63	0,61	81,47	4,06%	+ 1,0%	80,64	4,44%	+ 8,4%	74,38	4,51%
3100010036	GROUPE CILEO	13,91	29,76		0,29	43,96	2,19%	- 1,2%	44,49	2,45%	+ 11,6%	39,86	2,42%
3500010016	INICIAL	16,32	12,17		0,07	28,57	1,43%	+ 29,2%	22,12	1,22%	+ 22,0%	18,13	1,10%
7100010011	LOGEHAB	20,99	24,69		0,15	45,82	2,29%	+ 6,3%	43,10	2,37%	+ 0,0%	43,10	2,62%
2500010018	LOGILIA	21,95	10,76		0,00	32,71	1,63%	+ 6,0%	30,86	1,70%	+ 28,1%	24,10	1,46%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	24,96	8,49		0,06	33,51	1,67%	+ 11,9%	29,96	1,65%	+ 11,0%	26,99	1,64%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	63,92	21,55		1,06	86,53	4,32%	+ 9,5%	79,01	4,35%	+ 4,3%	75,74	4,60%
9500010013	PROCILIA	68,07	33,68		8,23	109,98	5,49%	+ 10,9%	99,20	5,47%	+ 17,8%	84,23	5,11%
7500010223	SOLENDI	169,96	117,43		2,25	289,65	14,45%	+ 11,3%	260,33	14,34%	+ 8,6%	239,67	14,54%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	54,16	23,19		0,06	77,41	3,86%	+ 15,5%	67,01	3,69%	+ 42,5%	47,01	2,85%
Total		997,63	966,09	1,63	39,37	2 004,72	100,00%	+ 10,4%	1 815,06	100,00%	+ 10,1%	1 647,97	100,00%
Maximum		218,40	363,44	1,63	9,31	588,46	29,35%	+ 39,1%	561,42	30,93%	+ 42,5%	535,31	32,48%
Minimum		0,59	0,40		0,00	0,99	0,05%	- 1,2%	0,98	0,05%	- 0,1%	0,98	0,06%
Premier Quartile		15,72	13,55		0,09	33,34	1,66%	+ 6,2%	30,64	1,69%	+ 7,5%	28,42	1,72%
Médiane		27,07	27,23		0,50	45,83	2,29%	+ 11,1%	43,79	2,41%	+ 11,1%	41,48	2,52%
Troisième Quartile		64,95	36,58		1,63	94,90	4,73%	+ 14,4%	84,53	4,66%	+ 19,7%	77,86	4,72%
Moyenne		49,88	48,30	0,08	1,97	100,24	5,00%	+ 11,9%	90,75	5,00%	+ 13,6%	82,40	5,00%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



II.14 ENCOURS DE PRÊTS ACCORDÉS AUX PERSONNES MORALES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014						Exercice 2013			Exercice 2012	
		Filiales et entités liées	Autres participations	Autres person. morales	Total Prêts aux PM	%	Variation	Total Prêts aux PM	%	Variation	Total Prêts aux PM	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	95,57	237,92	498,26	831,75	8,58%	+ 3,2%	805,72	8,58%	- 1,4%	817,11	8,58%
6900010072	AMALLIA	129,50	105,99	544,85	780,34	8,05%	+ 6,6%	732,29	7,80%	- 0,7%	737,45	7,75%
7500010033	ASTRIA	293,84	230,97	704,96	1 229,78	12,69%	+ 3,3%	1 190,12	12,68%	- 2,8%	1 224,80	12,87%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	37,84	20,37	42,32	100,53	1,04%	+ 10,0%	91,42	0,97%	- 0,9%	92,24	0,97%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	6,51	3,94	0,40	10,85	0,11%	- 0,5%	10,90	0,12%	- 3,1%	11,24	0,12%
7500010025	CILGERE	343,27	61,66	965,92	1 370,85	14,14%	+ 0,6%	1 362,60	14,51%	- 0,5%	1 369,95	14,39%
9400010014	CIL LOGEO	64,06	23,44	256,62	344,13	3,55%	+ 1,0%	340,87	3,63%	- 2,7%	350,31	3,68%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	76,25	80,63	137,85	294,74	3,04%	+ 2,3%	287,97	3,07%	- 3,6%	298,74	3,14%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	36,82	21,65	93,77	152,24	1,57%	+ 5,0%	145,03	1,54%	- 2,8%	149,14	1,57%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	39,82	23,31	118,94	182,08	1,88%	+ 11,8%	162,85	1,73%	- 0,7%	163,99	1,72%
7500010439	GIC	49,06	231,33	486,64	767,03	7,91%	+ 3,9%	737,90	7,86%	+ 1,0%	730,34	7,67%
3100010036	GROUPE CILEO	76,16	23,42	126,39	225,98	2,33%	+ 11,2%	203,27	2,17%	- 2,3%	208,06	2,19%
3500010016	INICIAL	25,47		57,50	82,97	0,86%	+ 13,2%	73,30	0,78%	+ 4,0%	70,45	0,74%
7100010011	LOGEHAB	57,02	14,13	96,73	167,89	1,73%	+ 0,1%	167,64	1,79%	- 5,8%	177,87	1,87%
2500010018	LOGILIA	61,94	7,51	54,23	123,68	1,28%	+ 0,5%	123,03	1,31%	- 5,9%	130,79	1,37%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	52,43	37,21	104,85	194,49	2,01%	+ 7,3%	181,26	1,93%	- 1,2%	183,40	1,93%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	141,43	12,24	176,22	329,89	3,40%	+ 0,8%	327,21	3,49%	- 0,1%	327,55	3,44%
9500010013	PROCILIA	150,55	55,64	659,45	865,64	8,93%	- 0,2%	867,09	9,24%	- 1,2%	877,68	9,22%
7500010223	SOLENDI	519,71	15,91	818,13	1 353,75	13,97%	+ 4,3%	1 297,52	13,82%	- 0,7%	1 306,18	13,72%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	43,06	121,25	120,11	284,41	2,93%	+ 1,6%	280,07	2,98%	- 4,1%	292,19	3,07%
Total		2 300,32	1 328,54	6 064,13	9 692,99	100,00%	+ 3,2%	9 388,05	100,00%	- 1,4%	9 519,50	100,00%
Maximum		519,71	237,92	965,92	1 370,85	14,14%	+ 13,2%	1 362,60	14,51%	+ 4,0%	1 369,95	14,39%
Minimum		6,51		0,40	10,85	0,11%	- 0,5%	10,90	0,12%	- 5,9%	11,24	0,12%
Premier Quartile		42,25	15,47	95,99	163,98	1,69%	+ 0,8%	158,40	1,69%	- 2,9%	160,27	1,68%
Médiane		63,00	23,43	132,12	289,58	2,99%	+ 3,3%	284,02	3,03%	- 1,3%	295,47	3,10%
Troisième Quartile		132,48	86,97	509,91	793,19	8,18%	+ 6,7%	754,85	8,04%	- 0,7%	757,36	7,96%
Moyenne		115,02	66,43	303,21	484,65	5,00%	+ 4,3%	469,40	5,00%	- 1,8%	475,98	5,00%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

II.15 ENCOURS DE PRÊTS ACCORDÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES SUR FONDS ISSUS DE LA PEEC ET DE LA PSEEC

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014								Exercice 2013			Exercice 2012	
		Prêts accession directs	Prêts accession indirects	Prêts travaux	Prêts locatifs	Autres prêts	Total Prêts PP	%	Variation	Total Prêts PP	%	Variation	Total Prêts PP	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	275,61	10,26	94,35	63,70	0,18	444,10	7,85%	- 3,9%	462,20	7,91%	- 5,7%	490,28	8,05%
6900010072	AMALLIA	388,08	2,22	88,71	63,39	0,17	542,57	9,59%	- 1,3%	549,73	9,41%	- 4,0%	572,39	9,40%
7500010033	ASTRIA	477,27	50,36	102,36	85,49	0,14	715,62	12,65%	- 1,8%	728,53	12,47%	- 3,3%	753,15	12,37%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	116,92	22,93	18,10	5,00	0,03	162,98	2,88%	- 6,9%	175,03	3,00%	- 7,4%	188,94	3,10%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	9,02		1,34	0,33		10,69	0,19%	- 1,1%	10,81	0,18%	- 10,0%	12,01	0,20%
7500010025	CILGERE	402,17	8,97	103,15	86,00	0,25	600,54	10,62%	- 3,0%	619,33	10,60%	- 4,1%	645,71	10,60%
9400010014	CIL LOGEO	67,42	13,36	16,72	17,79	0,07	115,36	2,04%	- 2,3%	118,02	2,02%	- 4,5%	123,64	2,03%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	127,31	0,76	20,97	17,63	0,16	166,84	2,95%	+ 0,7%	165,75	2,84%	- 2,0%	169,20	2,78%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	133,70	18,20	29,07	24,52	0,06	205,55	3,63%	- 2,8%	211,41	3,62%	- 2,5%	216,90	3,56%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	94,91	1,29	24,25	13,49	0,07	134,02	2,37%	- 4,6%	140,50	2,40%	- 3,2%	145,21	2,38%
7500010439	GIC	263,18	6,80	68,86	31,13	0,18	370,15	6,54%	- 0,9%	373,41	6,39%	- 2,2%	381,63	6,27%
3100010036	GROUPE CILEO	142,18	4,23	35,91	16,53	0,19	199,03	3,52%	- 7,4%	214,83	3,68%	- 5,6%	227,55	3,74%
3500010016	INICIAL	80,03	14,56	22,00	5,38	0,03	122,01	2,16%	- 8,8%	133,71	2,29%	- 5,1%	140,83	2,31%
7100010011	LOGEHAB	94,66	1,80	26,33	17,83	0,05	140,67	2,49%	- 2,0%	143,49	2,46%	- 4,6%	150,46	2,47%
2500010018	LOGILIA	75,95	4,91	27,52	8,03	0,04	116,45	2,06%	- 7,4%	125,76	2,15%	- 6,7%	134,75	2,21%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	85,45	31,44	22,01	10,98	0,02	149,90	2,65%	- 3,3%	155,07	2,65%	- 5,4%	163,93	2,69%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	132,65	6,18	50,19	19,82	0,10	208,93	3,69%	- 7,5%	225,80	3,86%	- 8,0%	245,43	4,03%
9500010013	PROCILIA	272,56	27,48	62,09	44,29	0,07	406,50	7,19%	- 2,0%	414,88	7,10%	- 2,1%	423,99	6,96%
7500010223	SOLENDI	452,86	22,51	99,81	56,65	0,21	632,05	11,17%	- 3,0%	651,71	11,15%	- 2,9%	671,06	11,02%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	153,12	3,54	31,83	23,65	0,09	212,23	3,75%	- 5,2%	223,79	3,83%	- 3,5%	231,91	3,81%
Total		3 845,05	251,81	945,56	611,63	2,09	5 656,15	100,00%	- 3,2%	5 843,75	100,00%	- 4,0%	6 088,97	100,00%
Maximum		477,27	50,36	103,15	86,00	0,25	715,62	12,65%	+ 0,7%	728,53	12,47%	- 2,0%	753,15	12,37%
Minimum		9,02		1,34	0,33		10,69	0,19%	- 8,8%	10,81	0,18%	- 10,0%	12,01	0,20%
Premier Quartile		92,35	3,21	22,00	12,86	0,04	139,00	2,46%	- 5,6%	142,74	2,44%	- 5,6%	149,15	2,45%
Médiane		133,17	7,88	30,45	18,83	0,08	202,29	3,58%	- 3,0%	213,12	3,65%	- 4,3%	222,22	3,65%
Troisième Quartile		273,32	19,28	73,82	47,38	0,17	415,90	7,35%	- 1,9%	426,71	7,30%	- 3,2%	440,56	7,24%
Moyenne		192,25	12,59	47,28	30,58	0,10	282,81	5,00%	- 3,7%	292,19	5,00%	- 4,6%	304,45	5,00%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



II.16 TRÉSORERIES GLOBALE ET NETTE

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014							Exercice 2013			Exercice 2012	
		Trésore-rie globale	Collecte P(S)EEC	Collecte PEAEC	Trésore-rie nette de la collecte	%	Variation	Trésore-rie nette / Trésore-rie globale	Trésore-rie nette de la collecte	%	Variation	Trésore-rie nette de la collecte	%
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	192,50	112,79	1,31	78,41	9,04%	+ 2,8%	40,73%	76,29	10,51%	+ 15,3%	66,18	10,20%
6900010072	AMALLIA	187,66	139,72	0,72	47,21	5,44%	+ 3,7%	25,16%	45,51	6,27%	+ 7,3%	42,43	6,54%
7500010033	ASTRIA	344,45	223,78	1,95	118,72	13,68%	+ 36,2%	34,47%	87,17	12,01%	+ 87,9%	46,40	7,15%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	50,90	34,72	1,05	15,13	1,74%	+ 12,2%	29,72%	13,48	1,86%	+ 1,0%	13,35	2,06%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	2,03	2,06	0,04	-0,06	-0,01%	- 79,6%	-2,98%	-0,30	-0,04%	- 218,5%	0,25	0,04%
7500010025	CILGERE	338,14	202,19	1,08	134,87	15,54%	+ 39,8%	39,89%	96,48	13,29%	+ 8,0%	89,34	13,77%
9400010014	CIL LOGEO	39,02	31,19	0,02	7,81	0,90%	- 25,5%	20,01%	10,49	1,44%	+ 155,6%	4,10	0,63%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	53,59	48,41	0,51	4,67	0,54%	- 67,2%	8,71%	14,21	1,96%	+ 13,3%	12,54	1,93%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	55,33	33,88	0,80	20,64	2,38%	+ 22,8%	37,31%	16,80	2,32%	+ 21,9%	13,79	2,12%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	57,33	47,73	0,60	9,00	1,04%	- 21,5%	15,70%	11,47	1,58%	+ 6,7%	10,75	1,66%
7500010439	GIC	160,26	135,45	0,50	24,31	2,80%	+ 33,4%	15,17%	18,22	2,51%	- 43,8%	32,42	4,99%
3100010036	GROUPE CILEO	82,09	60,33	1,67	20,09	2,32%	+ 288,7%	24,47%	5,17	0,71%	- 56,9%	11,99	1,85%
3500010016	INICIAL	61,37	32,28	2,67	26,42	3,05%	+ 22,9%	43,06%	21,50	2,96%	- 5,0%	22,63	3,49%
7100010011	LOGEHAB	58,24	28,61	1,03	28,60	3,30%	+ 3,4%	49,11%	27,67	3,81%	+ 156,4%	10,79	1,66%
2500010018	LOGILIA	44,27	26,09	0,34	17,83	2,06%	+ 3,5%	40,29%	17,23	2,37%	- 0,5%	17,32	2,67%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	89,91	44,31	1,12	44,48	5,13%	+ 22,2%	49,47%	36,39	5,01%	+ 24,2%	29,29	4,51%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	115,92	56,39	1,99	57,54	6,63%	+ 45,0%	49,63%	39,68	5,47%	- 8,2%	43,21	6,66%
9500010013	PROCILIA	212,02	131,65	1,74	78,63	9,06%	+ 93,6%	37,09%	40,62	5,60%	- 4,0%	42,30	6,52%
7500010223	SOLENDI	327,10	222,37	2,42	102,30	11,79%	- 15,3%	31,28%	120,81	16,65%	- 0,8%	121,76	18,76%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	95,34	63,65	0,57	31,13	3,59%	+ 15,9%	32,65%	26,86	3,70%	+ 47,8%	18,18	2,80%
Total		2 567,48	1 677,59	22,14	867,75	100,00%	+ 19,6%	33,80%	725,76	100,00%	+ 11,8%	649,03	100,00%
Maximum		344,45	223,78	2,67	134,87	15,54%	+ 288,7%	49,63%	120,81	16,65%	+ 156,4%	121,76	18,76%
Minimum		2,03	2,06	0,02	-0,06	-0,01%	- 79,6%	-2,98%	-0,30	-0,04%	- 218,5%	0,25	0,04%
Premier Quartile		54,89	33,48	0,56	17,16	1,98%	- 1,7%	23,36%	14,02	1,93%	- 4,2%	12,41	1,91%
Médiane		86,00	52,40	1,04	27,51	3,17%	+ 14,1%	33,56%	24,18	3,33%	+ 7,0%	20,40	3,14%
Troisième Quartile		188,87	132,60	1,69	62,76	7,23%	+ 34,1%	40,40%	41,85	5,77%	+ 22,5%	42,63	6,57%
Moyenne		128,37	83,88	1,11	43,39	5,00%	+ 21,8%	31,05%	36,29	5,00%	+ 10,4%	32,45	5,00%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

II.17 RATIO DE COUVERTURE DES EMPLOIS (I2.10)

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014					Exercice 2013			Exercice 2012		
		Trésore- rie globale en début d'année	Retours de prêts de l'année	Ressour- ces disponi- bles sur l'année	Emplois de l'année	Ratio de couver- ture des emplois	Ressour- ces disponi- bles sur l'année	Emplois de l'année	Ratio de couver- ture des emplois	Ressour- ces disponi- bles sur l'année	Emplois de l'année	Ratio de couver- ture des emplois
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	191,48	118,28	309,76	289,70	106,92%	311,62	240,10	129,78%	294,65	219,31	134,35%
6900010072	AMALLIA	183,03	146,01	329,04	349,76	94,08%	330,47	288,72	114,46%	306,19	288,08	106,28%
7500010033	ASTRIA	304,17	191,10	495,26	470,73	105,21%	456,39	387,55	117,76%	424,18	344,65	123,08%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	48,53	35,64	84,17	75,77	111,08%	87,53	70,63	123,91%	85,46	61,44	139,09%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	1,72	2,75	4,47	4,43	100,79%	5,10	3,67	139,00%	11,88	6,09	195,08%
7500010025	CILGERE	299,08	238,50	537,58	484,13	111,04%	512,39	436,75	117,32%	470,51	366,87	128,25%
9400010014	CIL LOGEO	41,46	42,66	84,12	80,31	104,74%	81,06	65,65	123,48%	86,73	90,60	95,72%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	62,21	40,30	102,52	99,64	102,89%	113,63	98,93	114,86%	115,92	102,42	113,18%
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	51,47	55,62	107,09	93,82	114,15%	102,29	82,68	123,72%	105,52	88,25	119,56%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	59,81	36,00	95,81	93,47	102,50%	93,42	86,07	108,53%	88,65	71,16	124,57%
7500010439	GIC	154,30	97,87	252,17	263,75	95,61%	269,18	251,22	107,15%	268,80	252,31	106,54%
3100010036	GROUPE CILEO	66,29	52,64	118,94	129,43	91,89%	129,73	106,94	121,31%	134,68	118,32	113,83%
3500010016	INICIAL	55,90	32,81	88,71	70,63	125,59%	91,32	70,42	129,67%	89,74	59,69	150,35%
7100010011	LOGEHAB	55,82	42,16	97,98	77,89	125,79%	88,61	69,20	128,04%	92,09	78,82	116,84%
2500010018	LOGILIA	43,86	33,02	76,88	58,80	130,74%	81,01	58,04	139,58%	82,21	57,43	143,16%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	82,36	43,03	125,38	96,22	130,30%	119,26	79,92	149,22%	122,91	84,22	145,94%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	95,36	65,67	161,03	126,75	127,05%	171,10	130,81	130,81%	175,83	117,25	149,97%
9500010013	PROCILIA	165,91	116,37	282,28	251,92	112,05%	289,90	254,12	114,08%	280,98	242,32	115,96%
7500010223	SOLENDI	336,22	176,89	513,11	457,69	112,11%	524,76	404,69	129,67%	496,80	384,35	129,26%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	93,24	56,58	149,82	115,66	129,53%	145,21	118,24	122,81%	140,09	134,44	104,20%
Total		2 392,21	1 623,89	4 016,11	3 690,52	108,82%	4 003,99	3 304,36	121,17%	3 873,82	3 168,01	122,28%
Maximum		336,22	238,50	537,58	484,13	130,74%	524,76	436,75	149,22%	496,80	384,35	195,08%
Minimum		1,72	2,75	4,47	4,43	91,89%	5,10	3,67	107,15%	11,88	6,09	95,72%
Premier Quartile		54,73	39,23	94,04	79,71	102,79%	90,64	70,58	116,70%	89,47	76,90	113,66%
Médiane		74,32	54,13	122,16	107,65	111,06%	124,50	102,94	123,60%	128,79	109,84	123,82%
Troisième Quartile		170,19	116,85	289,15	270,24	125,64%	295,33	251,94	129,70%	284,40	244,82	140,11%
Moyenne		119,61	81,19	200,81	184,53	111,70%	200,20	165,22	124,26%	193,69	158,40	127,76%

a : utilisation des données provisoires 2012 à la place des données définitives 2012 pour l'organisme.

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)



II.18 RATIO DE FONDS DE ROULEMENT (I2.20)

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS Désignation de l'organisme		Exercice 2014					Exercice 2013			Exercice 2012		
		Ressour- ces défini- tives	Ressour- ces non défini- tives	Ressour- ces stables	Emplois durables	Ratio de fonds de roule- ment	Ressour- ces stables	Emplois durables	Ratio de fonds de roule- ment	Ressour- ces stables	Emplois durables	Ratio de fonds de roule- ment
3300010042	ALJANCE TERRITOIRES	1 156,09	410,11	1 566,20	1 498,58	104,51%	1 534,47	1 449,62	105,85%	1 544,62	1 464,78	105,45%
6900010072	AMALLIA	1 302,18	556,96	1 859,14	1 580,78	117,61%	1 778,30	1 501,73	118,42%	1 782,11	1 505,24	118,39%
7500010033	ASTRIA	2 210,54	838,97	3 049,51	2 749,74	110,90%	2 932,08	2 666,79	109,95%	2 922,10	2 675,45	109,22%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	323,10	67,50	390,60	344,46	113,40%	377,28	333,50	113,13%	380,40	334,06	113,87%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	13,05	2,40	15,46	13,52	114,33%	15,54	14,00	111,06%	16,29	14,34	113,55%
7500010025	CILGERE	1 949,15	678,55	2 627,70	2 367,30	111,00%	2 560,26	2 325,40	110,10%	2 576,73	2 317,57	111,18%
9400010014	CIL LOGEO	302,12	152,06	454,18	462,13	98,28%	448,42	454,08	98,75%	457,49	466,77	98,01%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	385,02	163,41	548,44	539,76	101,61%	529,37	518,92	102,01%	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	383,72	74,64	458,36	414,95	110,46%	445,90	403,73	110,45%	439,96	401,51	109,57%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	296,20	161,28	457,48	414,06	110,49%	435,58	392,77	110,90%	432,73	390,47	110,82%
7500010439	GIC	981,18	522,49	1 503,67	1 322,38	113,71%	1 453,22	1 281,72	113,38%	1 443,37	1 263,55	114,23%
3100010036	GROUPE CILEO	407,20	197,46	604,66	550,51	109,84%	570,27	535,72	106,45%	571,06	535,53	106,63%
3500010016	INICIAL	246,33	84,49	330,82	281,34	117,59%	319,10	270,78	117,84%	317,97	266,14	119,47%
7100010011	LOGEHAB	348,26	100,78	449,04	404,15	111,11%	437,19	398,02	109,84%	445,43	412,71	107,93%
2500010018	LOGILIA	195,00	145,42	340,42	311,25	109,37%	338,21	312,34	108,28%	340,98	316,82	107,63%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	435,68	92,53	528,21	431,40	122,44%	505,13	415,54	121,56%	499,10	416,60	119,80%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	508,79	291,21	800,00	702,19	113,93%	784,28	701,85	111,74%	797,95	713,33	111,86%
9500010013	PROCILIA	1 205,65	395,86	1 601,51	1 492,25	107,32%	1 547,36	1 474,48	104,94%	1 548,64	1 467,76	105,51%
7500010223	SOLENDI	1 792,76	995,29	2 788,05	2 405,17	115,92%	2 702,82	2 317,56	116,62%	2 685,54	2 307,41	116,39%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	578,90	130,93	709,83	645,81	109,91%	696,10	633,48	109,89%	685,91	629,00	109,05%
Total		15 020,94	6 062,33	21 083,27	18 931,73	111,36%	20 410,89	18 402,03	110,92%	19 888,38	17 899,02	111,11%
Maximum		2 210,54	995,29	3 049,51	2 749,74	122,44%	2 932,08	2 666,79	121,56%	n.s.	n.s.	119,80%
Minimum		13,05	2,40	15,46	13,52	98,28%	15,54	14,00	98,75%	n.s.	n.s.	98,01%
Premier Quartile		317,85	98,72	452,89	411,58	109,72%	436,79	396,71	107,83%	n.s.	n.s.	107,78%
Médiane		421,44	162,35	576,55	545,13	110,95%	549,82	527,32	110,27%	n.s.	n.s.	110,82%
Troisième Quartile		1 168,48	438,20	1 575,03	1 493,83	114,03%	1 537,69	1 455,83	113,19%	n.s.	n.s.	114,05%
Moyenne		751,05	303,12	1 054,16	946,59	111,19%	1 020,54	920,10	110,56%	n.s.	n.s.	110,98%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.19 RATIO AGRÉGÉ DE SOUTENABILITÉ DES OBJECTIFS D'EMPLOIS (I2.21)

II.19.1 Explication des hypothèses retenues

Les hypothèses pour les emplois et ressources de la période quinquennale 2015-2019 sont synthétisées dans le tableau ci-après, avec un rappel des données observées pour la période triennale 2012-2014.

Données en millions d'euros courants

Rubriques	Période triennale 2012-2014			Période quinquennale 2015-2019				
	Réal			Prévisions et simulations				
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance du PIB _{n-1} en valeur	3,05%	1,37%	1,51%	0,74%	1,30%	2,58%	2,72%	2,72%
Collecte PEEC brute ⁽¹⁾	1 739,16	1 780,40	1 802,82	1 843,37	1 827,00	1 875,15	1 927,13	1 980,52
Remboursement PEEC	-129,86	-146,49	-133,97	-188,61	-185,50	-178,78	-184,01	-186,02
Collecte PEEC nette	1 609,29	1 633,90	1 668,85	1 654,77	1 641,50	1 696,37	1 743,12	1 794,50
Collecte PSEEC brute	11,47	11,21	12,43					
Remboursement PSEEC	-1,23	-1,53	-3,69	-3,37	-4,12	-4,56	-2,70	-2,98
Collecte P(S)EEC nette	1 619,53	1 643,58	1 677,59	1 651,40	1 637,38	1 691,80	1 740,42	1 791,52
Retours sur prêts antérieurs ⁽²⁾	1 858,66	1 713,89	1 623,89	1 252,65	1 120,64	998,85	909,63	825,74
Retours sur nouveaux prêts ⁽³⁾					1,00	4,00	18,00	51,00
Remboursement autres dettes (hors CDC) ⁽²⁾	-1,68	-0,02	-0,08	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02
Total des ressources hors emprunt	3 476,52	3 357,45	3 301,41	2 904,02	2 759,01	2 694,63	2 668,03	2 668,24
Emprunt CDC - Déblocages ⁽⁴⁾			652,31	800,00	400,00	300,00	100,00	
Emprunt CDC - Remboursements ⁽⁴⁾			-6,79	-75,70	-96,55	-112,19	-116,19	-116,19
Emprunt CDC - Différentiel de déblocage ⁽⁵⁾				747,69				
Emprunt CDC - Impact du différentiel de déblocage sur les remboursements ⁽⁵⁾				-38,97	-38,97	-38,97	-38,97	-38,97
Emprunt CDC - AFL - Déblocages ⁽⁶⁾					100,00	100,00		
Emprunt CDC - AFL - Remboursements ⁽⁶⁾					-5,21	-10,43	-10,43	-10,43
Total des ressources nettes P(S)EEC	3 476,52	3 357,45	3 946,93	4 337,04	3 118,26	2 933,04	2 602,44	2 502,64
Prêts accession	553,05	601,72	578,42					
Prêts travaux	47,15	120,30	102,33	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00
Autres aides en faveur des personnes physiques	273,73	246,99	268,49	258,00	248,00	253,00	257,00	262,00
Ajustements pour engagements et provisions	72,62	-148,87	-32,88					
Subventions au logement social	104,16	216,09	206,55					
Fonds propres	150,90	150,41	195,38					
Prêts à long terme				1 380,00	1 355,00	1 348,00	1 354,00	1 366,00
Prêts à moyen terme	438,47	530,32	964,58					
Structures collectives et autres aides pers. morales								
Actions dans les territoires spécifiques								
Ajustements pour engagements et provisions	233,40	489,92	22,59					
Prêts en faveur de l'AFL	300,00	200,00	200,00	200,00	100,00	100,00		
Financement de l'APAGL	5,19	5,28	5,91	100,00	120,00	122,00	124,00	126,00
Financement GURL / VISALE	58,37	12,37	57,92					
Financement du PNRU / NPNRU	810,00	800,00	900,00	850,00	850,00	850,00	700,00	500,00
Financement de l'ANAH	390,00			50,00	50,00	50,00		
Contribution FNAL		400,38	300,00	300,00				
Financement de l'ANIL et des ADIL	9,05	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00
Emplois non ventilés	0,03	0,02	0,02		100,00			
Total emplois PEEC	3 446,12	3 633,92	3 778,30	3 747,00	3 432,00	3 332,00	3 044,00	2 863,00
Emplois PSEEC	36,15	10,31	25,38					
Total des emplois P(S)EEC⁽⁷⁾	3 482,27	3 644,23	3 803,68	3 747,00	3 432,00	3 332,00	3 044,00	2 863,00

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

La collecte prévisionnelle 2015-2019 (1) est issue des prévisions faites par l'Agence qui sont actualisées à fin septembre 2015. Le système de prévision de l'Agence est basé sur un premier modèle de prévision de la masse salariale du secteur assujéti en fonction du produit intérieur brut et sur un deuxième modèle de prévision de la collecte en fonction de la masse salariale prévisionnelle obtenue avec le premier modèle. Les hypothèses de croissance retenues pour le produit intérieur brut correspondent à une moyenne des prévisions du Gouvernement, de la Commission européenne et du Fonds Monétaire International.

Pour les exercices 2015 à 2019, les retours attendus sur les prêts antérieurs et les remboursements programmés de dettes hors emprunt CDC (2) sont déterminés par l'ANCOLS à partir des échéanciers figurant dans les données recueillies auprès des CIL à la fin de l'exercice 2014.

Pour les exercices 2015 à 2019, les retours attendus sur les nouveaux prêts (3) dépendent du niveau des emplois, de la répartition entre personnes physiques et personnes morales ainsi que de la répartition entre prêts, subventions et titres. Les données prises en compte sont celles indiquées dans le modèle financier annexé à la convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014 entre l'État et l'UESL-Action Logement.



ANNEXE II. DONNÉES INDIVIDUELLES DES COLLECTEURS ASSOCIÉS DE L'UESL (PRO-FORMA AU 31 DÉCEMBRE 2014)

Les données financières de l'emprunt CDC de 1 milliard d'euros par an sur 3 ans contractualisé en 2013 (4) sont déterminées à partir des débloques planifiés et des conditions appliquées par la CDC à l'UESL, à savoir un taux égal au TLA + 0,9% et une durée de 25 ans.

Le différentiel de déblocage de l'emprunt CDC (5) est égal au montant engagé jusqu'à fin 2014 (700 millions d'euros en 2013 et 700 millions d'euros en 2014) moins le déblocage intervenu à la date de l'estimation (652 millions d'euros en 2014).

Pour l'AFL, pour les exercices 2016 et 2017, il est prévu dans la convention quinquennale un emprunt complémentaire à souscrire par l'UESL auprès du fonds d'épargne de la CDC (6) aux mêmes conditions que l'emprunt de 3 milliards d'euros.

Les cibles d'emplois 2015-2019 (7) correspondent à ceux indiqués dans le modèle financier annexé à la convention quinquennale 2015-2019 du 2 décembre 2014 entre l'État et l'UESL-Action Logement.

II.19.2 Détail du calcul de l'indicateur

Données en millions d'euros

Données en millions d'euros

Rubriques	Période triennale 2009-2011			Période triennale 2012-2014			Période quinquennale 2015-2019				
	Réal						Cumuls projetés à fin				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds de roulement initial de référence : 2014							2 718	2 718	2 718	2 718	2 718
Retours sur prêts antérieurs							1 253	2 373	3 372	4 282	5 108
Remboursements de dettes programmés							-192	-382	-565	-752	-941
Ressources nouvelles : collecte brute prévisionnelle							1 843	3 670	5 546	7 473	9 453
Retours sur nouveaux prêts								1	5	23	74
Emplois programmés							-3 747	-7 179	-10 511	-13 555	-16 418
Fonds de roulement observé des CIL	1 727	1 615	1 748	1 994	2 009	2 152					
Fonds de roulement observé de l'UESL	1 225	653	579	578	578	566					
Fonds de roulement total observé ou prévisionnel hors emprunt CDC non encore mobilisé et hors impact des engagements hors bilan et provisions (1)	2 953	2 268	2 326	2 573	2 587	2 718	1 875	1 202	564	188	-7
Ratio de soutenabilité des objectifs hors emprunt CDC non encore mobilisé et hors impact des engagements hors bilan et provisions [(1) _n - (1) ₂₀₁₄] / (1) ₂₀₁₄							-31,02%	-55,78%	-79,24%	-93,07%	-100,24%
Impact des engagements hors bilan et provisions (2)							-1 470	-1 470	-1 470	-1 470	-1 470
Fonds de roulement total observé ou prévisionnel hors emprunt CDC non encore mobilisé et avec impact des engagements hors bilan et provisions (3)	2 953	2 268	2 326	2 573	2 587	2 718	405	-268	-906	-1 282	-1 476
Ratio de soutenabilité des objectifs hors emprunt CDC non encore mobilisé et avec impact des engagements hors bilan et provisions [(3) _n - (3) ₂₀₁₄] / (3) ₂₀₁₄							-85,11%	-109,87%	-133,33%	-147,16%	-154,33%
Impact emprunt CDC à mobiliser (4)							1 433	1 792	2 031	1 965	1 799
Fonds de roulement total observé ou prévisionnel incluant l'impact de l'emprunt CDC à mobiliser et des engagements hors bilan et provisions (5)	2 953	2 268	2 326	2 573	2 587	2 718	1 838	1 524	1 125	683	323
Ratio de soutenabilité des objectifs avec mobilisation emprunt CDC et avec impact des engagements hors bilan et provisions [(5) _n - (5) ₂₀₁₄] / (5) ₂₀₁₄							-32,37%	-43,92%	-58,60%	-74,85%	-88,11%
Fonds de roulement total observé ou prévisionnel incluant l'emprunt CDC à mobiliser et hors impact des engagements hors bilan et provisions (6)	2 953	2 268	2 326	2 573	2 587	2 718	3 308	2 994	2 595	2 153	1 793
Ratio de soutenabilité des objectifs avec mobilisation emprunt CDC et avec impact des engagements hors bilan et provisions [(6) _n - (6) ₂₀₁₄] / (6) ₂₀₁₄							21,71%	10,17%	-4,51%	-20,76%	-34,02%
Collecte nette (7)							1 651	1 637	1 692	1 740	1 792
Fonds de roulement total prévisionnel net de la collecte (8) = (5)-(7)							186	-113	-567	-1 057	-1 468
Fonds de roulement total prévisionnel net de la collecte hors impact des engagements hors bilan et provisions (9) = (6)-(7)							1 656	1 356	903	413	1

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2009 à 2014)

Il convient de préciser qu'en termes de trésorerie, la situation devrait être meilleure que celle déterminée ci-dessus compte tenu des décalages de paiement liés aux délais de réalisation des opérations financées par les collecteurs. Il s'agit en effet de l'hypothèse la plus pessimiste selon laquelle les flux financiers de tous les engagements en cours au début de la période quinquennale ainsi que ceux de tous les engagements à prendre au cours de la période 2015-2019 seraient intégralement réalisés au cours des cinq prochaines années.

II.20 RATIO DE STRUCTURE FINANCIÈRE (I2.30)

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014				Exercice 2013				Exercice 2012			
		Ressour- ces défini- tives (1)	Ressour- ces non défini- tives (2)	Ressour- ces stables (3)=(1+2)	Structu- re finan- cière (1)/(3)	Ressour- ces défini- tives (1)	Ressour- ces non défini- tives (2)	Ressour- ces stables (3)=(1+2)	Structu- re finan- cière (1)/(3)	Ressour- ces défini- tives (1)	Ressour- ces non défini- tives (2)	Ressour- ces stables (3)=(1+2)	Structu- re finan- cière (1)/(3)
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	1 156,09	410,11	1 566,20	73,82%	1 114,62	419,84	1 534,47	72,64%	1 101,13	443,49	1 544,62	71,29%
6900010072	AMALLIA	1 302,18	556,96	1 859,14	70,04%	1 233,56	544,74	1 778,30	69,37%	1 229,80	552,31	1 782,11	69,01%
7500010033	ASTRIA	2 210,54	838,97	3 049,51	72,49%	2 120,75	811,34	2 932,08	72,33%	2 118,33	803,78	2 922,10	72,49%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	323,10	67,50	390,60	82,72%	307,46	69,81	377,28	81,50%	305,61	74,79	380,40	80,34%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	13,05	2,40	15,46	84,45%	12,08	3,47	15,54	77,70%	14,74	1,54	16,29	90,52%
7500010025	CILGERE	1 949,15	678,55	2 627,70	74,18%	1 841,55	718,71	2 560,26	71,93%	1 855,99	720,73	2 576,73	72,03%
9400010014	CIL LOGEO	302,12	152,06	454,18	66,52%	287,81	160,61	448,42	64,18%	295,05	162,44	457,49	64,49%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	385,02	163,41	548,44	70,20%	364,08	165,29	529,37	68,78%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	383,72	74,64	458,36	83,72%	361,97	83,93	445,90	81,18%	351,66	88,30	439,96	79,93%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	296,20	161,28	457,48	64,75%	277,43	158,15	435,58	63,69%	272,54	160,19	432,73	62,98%
7500010439	GIC	981,18	522,49	1 503,67	65,25%	924,60	528,62	1 453,22	63,62%	899,96	543,41	1 443,37	62,35%
3100010036	GROUPE CILEO	407,20	197,46	604,66	67,34%	375,91	194,36	570,27	65,92%	367,93	203,12	571,06	64,43%
3500010016	INICIAL	246,33	84,49	330,82	74,46%	229,69	89,41	319,10	71,98%	227,55	90,42	317,97	71,56%
7100010011	LOGEHAB	348,26	100,78	449,04	77,56%	330,62	106,58	437,19	75,62%	322,77	122,66	445,43	72,46%
2500010018	LOGILIA	195,00	145,42	340,42	57,28%	186,27	151,94	338,21	55,07%	218,36	122,62	340,98	64,04%
1400010052	LOGILLIANCE OUEST	435,68	92,53	528,21	82,48%	408,69	96,44	505,13	80,91%	386,90	112,20	499,10	77,52%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	508,79	291,21	800,00	63,60%	476,40	307,88	784,28	60,74%	460,15	337,80	797,95	57,67%
9500010013	PROCILIA	1 205,65	395,86	1 601,51	75,28%	1 132,63	414,73	1 547,36	73,20%	1 127,58	421,06	1 548,64	72,81%
7500010223	SOLENDI	1 792,76	995,29	2 788,05	64,30%	1 670,88	1 031,94	2 702,82	61,82%	1 674,01	1 011,53	2 685,54	62,33%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	578,90	130,93	709,83	81,55%	547,23	148,87	696,10	78,61%	538,51	147,40	685,91	78,51%
Total		15 020,94	6 062,33	21 083,27	71,25%	14 204,23	6 206,66	20 410,89	69,59%	13 768,57	6 119,81	19 888,38	69,23%
Maximum		2 210,54	995,29	3 049,51	84,45%	n.s.	n.s.	n.s.	81,50%	n.s.	n.s.	n.s.	90,52%
Minimum		13,05	2,40	15,46	57,28%	n.s.	n.s.	n.s.	55,07%	n.s.	n.s.	n.s.	57,67%
Premier Quartile		317,85	98,72	452,89	66,20%	n.s.	n.s.	n.s.	64,06%	n.s.	n.s.	n.s.	64,23%
Médiane		421,44	162,35	576,55	73,15%	n.s.	n.s.	n.s.	71,96%	n.s.	n.s.	n.s.	71,56%
Troisième Quartile		1 168,48	438,20	1 575,03	78,56%	n.s.	n.s.	n.s.	76,14%	n.s.	n.s.	n.s.	75,17%
Moyenne		751,05	303,12	1 054,16	72,60%	n.s.	n.s.	n.s.	70,54%	n.s.	n.s.	n.s.	70,88%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)



II.21 RATIO D'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012		
		Capitaux propres	Ressources stables	Autonomie financière	Capitaux propres	Ressources stables	Autonomie financière	Capitaux propres	Ressources stables	Autonomie financière
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	301,77	1 566,20	19,27%	300,99	1 534,47	19,62%	301,44	1 544,62	19,52%
6900010072	AMALLIA	448,05	1 859,14	24,10%	444,50	1 778,30	25,00%	440,71	1 782,11	24,73%
7500010033	ASTRIA	506,28	3 049,51	16,60%	509,29	2 932,08	17,37%	504,56	2 922,10	17,27%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	123,74	390,60	31,68%	122,46	377,28	32,46%	121,79	380,40	32,02%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	1,03	15,46	6,68%	1,08	15,54	6,96%	1,15	16,29	7,07%
7500010025	CILGERE	433,73	2 627,70	16,51%	435,88	2 560,26	17,02%	439,17	2 576,73	17,04%
9400010014	CIL LOGEO	114,24	454,18	25,15%	115,26	448,42	25,70%	115,56	457,49	25,26%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	87,95	548,44	16,04%	89,42	529,37	16,89%	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	151,52	458,36	33,06%	148,57	445,90	33,32%	145,18	439,96	33,00%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	121,31	457,48	26,52%	123,07	435,58	28,26%	122,52	432,73	28,31%
7500010439	GIC	219,58	1 503,67	14,60%	222,41	1 453,22	15,30%	223,01	1 443,37	15,45%
3100010036	GROUPE CILEO	144,54	604,66	23,90%	148,80	570,27	26,09%	146,17	571,06	25,60%
3500010016	INICIAL	77,80	330,82	23,52%	79,10	319,10	24,79%	79,59	317,97	25,03%
7100010011	LOGEHAB	133,47	449,04	29,72%	130,93	437,19	29,95%	129,18	445,43	29,00%
2500010018	LOGILIA	91,15	340,42	26,78%	90,03	338,21	26,62%	88,82	340,98	26,05%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	171,38	528,21	32,45%	170,89	505,13	33,83%	169,44	499,10	33,95%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	177,78	800,00	22,22%	176,27	784,28	22,48%	175,45	797,95	21,99%
9500010013	PROCILIA	377,34	1 601,51	23,56%	369,60	1 547,36	23,89%	370,02	1 548,64	23,89%
7500010223	SOLENDI	443,89	2 788,05	15,92%	446,20	2 702,82	16,51%	443,26	2 685,54	16,51%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	214,59	709,83	30,23%	214,72	696,10	30,85%	212,38	685,91	30,96%
Total		4 341,14	21 083,27	20,59%	4 339,50	20 410,89	21,26%	4 229,43	19 888,38	21,27%
Maximum		506,28	3 049,51	33,06%	n.s.	n.s.	33,83%	n.s.	n.s.	33,95%
Minimum		1,03	15,46	6,68%	n.s.	n.s.	6,96%	n.s.	n.s.	7,07%
Premier Quartile		119,54	452,89	16,58%	n.s.	n.s.	17,28%	n.s.	n.s.	18,39%
Médiane		161,45	576,55	23,73%	n.s.	n.s.	24,89%	n.s.	n.s.	25,03%
Troisième Quartile		320,67	1 575,03	27,51%	n.s.	n.s.	28,68%	n.s.	n.s.	28,66%
Moyenne		217,06	1 054,16	22,93%	n.s.	n.s.	23,65%	n.s.	n.s.	23,82%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.22 TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES SUR LES PERSONNES PHYSIQUES (I3.10)

Données en nombres

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014						Exercice 2013			Exercice 2012		
		Nombre total de dossiers douteux	Nombre total de dossiers gérés	Taux total de dossiers douteux	Nombre de dossiers locatifs douteux	Nombre total de dossiers locatifs gérés	Taux de dossiers locatifs douteux	Nombre total de dossiers douteux	Nombre total de dossiers gérés	Taux total de dossiers douteux	Nombre total de dossiers douteux	Nombre total de dossiers gérés	Taux total de dossiers douteux
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	40 405	147 748	27,35%	37 094	65 866	56,32%	41 196	163 880	25,14%	43 249	174 509	24,78%
6900010072	AMALLIA	31 807	154 483	20,59%	28 970	59 569	48,63%	33 450	148 880	22,47%	32 409	166 570	19,46%
7500010033	ASTRIA	49 104	161 783	30,35%	46 281	71 938	64,33%	38 253	193 719	19,75%	43 888	241 236	18,19%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	3 791	31 944	11,87%	3 296	9 174	35,93%	3 817	35 151	10,86%	4 834	39 960	12,10%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	644	3 126	20,60%	487	1 402	34,74%	556	2 849	19,52%	643	803	80,07%
7500010025	CILGERE	43 427	192 150	22,60%	40 886	94 028	43,48%	47 826	212 886	22,47%	48 325	240 371	20,10%
9400010014	CIL LOGEO	11 062	41 767	26,49%	9 955	24 015	41,45%	9 694	30 812	31,46%	9 151	27 442	33,35%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	7 694	37 549	20,49%	6 974	15 244	45,75%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	11 253	58 145	19,35%	10 263	22 874	44,87%	11 090	70 187	15,80%	11 533	64 948	17,76%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	6 630	31 466	21,07%	6 088	9 307	65,41%	8 557	44 513	19,22%	10 226	38 913	26,28%
7500010439	GIC	12 106	88 887	13,62%	11 119	29 504	37,69%	11 128	111 038	10,02%	13 754	112 733	12,20%
3100010036	GROUPE CILEO	9 750	64 853	15,03%	9 377	28 318	33,11%	20 883	59 891	34,87%	19 396	71 099	27,28%
3500010016	INICIAL	4 655	40 046	11,62%	4 299	12 680	33,90%	6 174	45 954	13,44%	6 717	46 928	14,31%
7100010011	LOGEHAB	11 560	38 680	29,89%	10 875	15 034	72,34%	10 013	41 255	24,27%	9 316	47 937	19,43%
2500010018	LOGILIA	7 902	37 349	21,16%	7 422	13 689	54,22%	7 650	33 145	23,08%	8 161	37 488	21,77%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	5 524	32 941	16,77%	5 168	9 761	52,95%	5 510	37 343	14,76%	5 992	42 967	13,95%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	4 404	69 320	6,35%	3 895	23 183	16,80%	8 352	81 793	10,21%	15 345	82 707	18,55%
9500010013	PROCILIA	27 094	111 847	24,22%	24 996	52 242	47,85%	28 779	121 553	23,68%	27 115	136 167	19,91%
7500010223	SOLENDI	21 360	184 453	11,58%	19 567	59 939	32,64%	27 774	195 838	14,18%	22 657	187 297	12,10%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	26 686	71 728	37,20%	25 339	37 728	67,16%	26 030	77 330	33,66%	16 883	68 045	24,81%
Total		336 858	1 600 265	21,05%	312 351	655 495	47,65%	346 732	1 708 017	20,30%	349 594	1 828 120	19,12%
Maximum		49 104	192 150	37,20%	46 281	94 028	72,34%	n.s.	n.s.	34,87%	n.s.	n.s.	80,07%
Minimum		644	3 126	6,35%	487	1 402	16,80%	n.s.	n.s.	10,02%	n.s.	n.s.	12,10%
Premier Quartile		6 354	37 499	14,68%	5 858	13 437	35,63%	n.s.	n.s.	14,47%	n.s.	n.s.	16,04%
Médiane		11 158	61 499	20,60%	10 109	23 599	45,31%	n.s.	n.s.	19,75%	n.s.	n.s.	19,46%
Troisième Quartile		26 788	120 822	24,79%	25 082	54 074	54,74%	n.s.	n.s.	23,97%	n.s.	n.s.	24,80%
Moyenne		16 843	80 013	20,41%	15 618	32 775	46,48%	n.s.	n.s.	20,47%	n.s.	n.s.	22,97%

a : données définitives 2012 et 2013 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)



II.23 TAUX DE DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014						Exercice 2013			Exercice 2012		
		Dépréciations	Total Encours	Taux total de dépréciation	Dépréciations Locatifs Fonds	Total Encours locatifs	Taux de dépréciation Locatifs	Dépréciations	Total Encours	Taux total de dépréciation	Dépréciations	Total Encours	Taux total de dépréciation
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	61,28	446,59	13,72%	50,12	63,71	78,67%	63,14	464,28	13,60%	66,35	491,95	13,49%
6900010072	AMALLIA	54,05	543,00	9,95%	40,08	63,39	63,22%	54,92	550,10	9,98%	54,43	572,70	9,50%
7500010033	ASTRIA	72,25	718,17	10,06%	65,73	85,49	76,88%	77,25	730,66	10,57%	78,12	755,07	10,35%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	2,89	164,71	1,76%	1,57	5,00	31,46%	3,13	176,34	1,77%	3,84	190,02	2,02%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,32	10,69	2,97%	0,12	0,33	35,77%	0,26	10,81	2,43%	0,22	12,01	1,86%
7500010025	CILGERE	68,74	601,21	11,43%	59,84	86,01	69,58%	73,20	619,78	11,81%	75,36	646,08	11,66%
9400010014	CIL LOGEO	12,77	115,36	11,07%	10,49	17,79	58,98%	13,92	118,02	11,80%	14,58	123,64	11,79%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE	11,11	166,94	6,66%	8,75	17,63	49,65%	10,87	165,80	6,56%	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	19,62	206,98	9,48%	16,41	24,53	66,87%	19,46	212,53	9,15%	19,10	217,97	8,76%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	11,34	134,49	8,43%	9,62	13,49	71,28%	13,23	140,87	9,39%	12,78	145,41	8,79%
7500010439	GIC	21,63	370,52	5,84%	18,81	31,13	60,44%	24,87	373,79	6,65%	25,72	381,95	6,73%
3100010036	GROUPE CILEO	10,58	200,61	5,28%	9,24	16,53	55,89%	16,84	216,19	7,79%	18,34	228,53	8,03%
3500010016	INICIAL	3,73	126,77	2,94%	2,70	5,39	50,10%	4,79	137,58	3,48%	5,62	143,80	3,91%
7100010011	LOGEHAB	14,51	141,80	10,23%	12,29	17,84	68,91%	13,22	144,40	9,16%	12,77	151,19	8,45%
2500010018	LOGILIA	7,59	117,28	6,48%	5,58	8,03	69,46%	7,18	126,56	5,67%	7,11	135,33	5,25%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	8,68	151,15	5,75%	7,39	10,98	67,35%	8,80	156,26	5,63%	8,68	164,90	5,27%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	18,00	212,01	8,49%	14,04	19,84	70,78%	19,96	228,64	8,73%	21,29	247,72	8,60%
9500010013	PROCILIA	40,17	408,29	9,84%	33,15	44,30	74,83%	43,03	416,24	10,34%	46,45	425,15	10,93%
7500010223	SOLENDI	37,86	635,74	5,96%	32,17	56,66	56,77%	44,72	654,86	6,83%	47,14	673,55	7,00%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	21,83	212,65	10,27%	17,60	23,65	74,40%	21,34	224,16	9,52%	18,39	232,20	7,92%
Total		498,99	5 684,94	8,78%	415,68	611,70	67,96%	534,13	5 867,88	9,10%	536,29	5 939,19	9,03%
Maximum		72,25	718,17	13,72%	65,73	86,01	78,67%	77,25	730,66	13,60%	n.s.	n.s.	13,49%
Minimum		0,32	10,69	1,76%	0,12	0,33	31,46%	0,26	10,81	1,77%	n.s.	n.s.	1,86%
Premier Quartile		10,11	139,97	5,82%	8,41	12,86	56,55%	10,36	143,51	6,34%	n.s.	n.s.	6,00%
Médiane		16,26	203,79	8,46%	13,17	18,84	67,11%	18,15	214,36	8,94%	n.s.	n.s.	8,45%
Troisième Quartile		38,44	417,86	10,10%	32,41	47,39	70,90%	43,45	428,25	10,07%	n.s.	n.s.	9,92%
Moyenne		24,95	284,25	7,83%	20,78	30,58	62,56%	26,71	293,39	8,04%	n.s.	n.s.	7,91%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.24 TAUX DE RECOUVREMENT PRÉVU DES CRÉANCES DOUTEUSES (13.20)

Les données permettant de calculer cet indicateur ne sont pas disponibles pour les exercices antérieurs à 2011. Les modalités de recueil d'informations auprès des collecteurs ont été modifiées à compter de l'exercice 2011 pour permettre à l'Agence de faire le suivi de cet indicateur. Les données collectées depuis cette date ne sont toujours pas d'une qualité suffisante pour être publiées et la fiabilisation du recueil sera poursuivie sur l'exercice 2015 pour que les données transmises par les collecteurs soient publiables dans la prochaine édition du présent rapport. Une revue sur site réalisée dans le cadre de l'étude sur le coût du risque et son impact sur les prévisions

de l'Agence a permis de noter qu'une des difficultés de fiabilisation de ces données était une absence de différenciation et de suivi des créances douteuses au sein des organismes.

II.25 Coût du risque (I3.30)

II.25.1 Coût du risque global des financements aux personnes physiques

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014								Exercice 2013		Exercice 2012	
		Total Prêts PP Ouverture	Total Prêts PP Clôture	Encours moyens PPP	Irrécouvrables	Dépréciations nettes	Provisions nettes	Coût du risque PPP	Ratio de coût du risque PPP	Coût du risque PPP	Ratio de coût du risque PPP	Coût du risque PPP	Ratio de coût du risque PPP
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	462,20	444,10	453,15	2,06	-1,86	n.d.	0,21	0,05%	-0,43	-0,09%	2,79	0,54%
6900010072	AMALLIA	549,73	542,57	546,15	1,10	-0,86	n.d.	0,24	0,04%	1,58	0,28%	2,14	0,36%
7500010033	ASTRIA	728,53	715,62	722,07	10,31	-5,00	n.d.	5,31	0,74%	6,06	0,82%	6,20	0,79%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	175,03	162,98	169,01	0,48	-0,23	n.d.	0,25	0,15%	0,02	0,01%	0,10	0,05%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	10,81	10,69	10,75	0,01	0,05	n.d.	0,06	0,59%	0,04	0,34%	0,00	-0,01%
7500010025	CILGERE	619,33	600,54	609,93	5,94	-4,46	n.d.	1,48	0,24%	1,58	0,25%	5,31	0,80%
9400010014	CIL LOGEO	118,02	115,36	116,69	1,33	-1,15	n.d.	0,18	0,15%	1,14	0,94%	1,43	1,13%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	165,81	166,84	166,32	1,30	0,23	n.d.	1,53	0,92%	0,01	0,01%	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	211,41	205,55	208,48	1,11	0,17	n.d.	1,28	0,61%	1,37	0,64%	4,24	1,91%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	140,50	134,02	137,26	2,75	-1,88	n.d.	0,87	0,64%	1,62	1,14%	0,92	0,62%
7500010439	GIC	373,41	370,15	371,78	5,54	-3,24	n.d.	2,30	0,62%	5,16	1,37%	5,51	1,40%
3100010036	GROUPE CILEO	214,83	199,03	206,93	8,60	-6,25	n.d.	2,34	1,13%	0,19	0,09%	2,00	0,85%
3500010016	INICIAL	133,71	122,01	127,86	1,19	-1,06	n.d.	0,13	0,10%	0,27	0,20%	0,70	0,47%
7100010011	LOGEHAB	143,49	140,67	142,08	0,44	1,28	n.d.	1,72	1,21%	0,88	0,60%	0,93	0,61%
2500010018	LOGILIA	125,76	116,45	121,11	0,45	0,41	n.d.	0,87	0,72%	0,75	0,57%	0,78	0,55%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	155,07	149,90	152,48	0,88	-0,13	n.d.	0,75	0,49%	1,08	0,68%	0,75	0,45%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	225,80	208,93	217,36	2,78	-1,96	n.d.	0,82	0,38%	0,97	0,41%	2,02	0,78%
9500010013	PROCILIA	414,88	406,50	410,69	2,84	-2,86	n.d.	-0,02	0,00%	-1,09	-0,26%	12,76	2,91%
7500010223	SOLENDI	651,71	632,05	641,88	8,41	-6,86	n.d.	1,54	0,24%	6,30	0,95%	1,13	0,16%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	223,79	212,23	218,01	0,43	0,49	n.d.	0,92	0,42%	3,75	1,65%	0,57	0,25%
Total		5 843,81	5 656,15	5 749,98	57,95	-35,17	n.d.	22,78	0,40%	31,24	0,52%	50,29	0,82%
Maximum		728,53	715,62	722,07	10,31	1,28	n.d.	5,31	1,21%	6,30	1,65%	n.s.	2,91%
Minimum		10,81	10,69	10,75	0,01	-6,86	n.d.	-0,02	0,00%	-1,09	-0,26%	n.s.	-0,01%
Premier Quartile		142,74	139,00	140,87	0,78	-2,95	n.d.	0,23	0,15%	0,15	0,17%	n.s.	0,40%
Médiane		213,12	202,29	207,70	1,31	-1,11	n.d.	0,87	0,46%	1,02	0,49%	n.s.	0,61%
Troisième Quartile		426,71	415,90	421,30	3,51	0,08	n.d.	1,53	0,66%	1,59	0,85%	n.s.	0,82%
Moyenne		292,19	282,81	287,50	2,90	-1,76	n.d.	1,14	0,47%	1,56	0,53%	n.s.	0,77%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)



II.25.2 Coût du risque spécifique des financements locatifs aux personnes physiques

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014								Exercice 2013		Exercice 2012	
		Prêts locatifs PP Ouverture	Prêts locatifs PP Clôture	Encours moyens Prêts locatifs PP	Irrécouvrables	Dépréciations nettes	Provisions nettes	Coût annuel du risque locatif	Ratio de coût du risque locatif (annuel)	Coût annuel du risque locatif	Ratio de coût du risque locatif (annuel)	Coût annuel du risque locatif	Ratio de coût du risque locatif (annuel)
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	67,67	63,70	65,69	1,67	-0,81	n.d.	0,86	1,31%	0,78	1,12%	3,00	3,97%
6900010072	AMALLIA	63,32	63,39	63,35	0,98	-0,36	n.d.	0,62	0,98%	1,40	2,26%	1,87	3,03%
7500010033	ASTRIA	91,54	85,49	88,51	9,76	-4,51	n.d.	5,25	5,93%	6,06	6,48%	6,40	6,37%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	5,38	5,00	5,19	0,40	-0,14	n.d.	0,26	5,04%	0,08	1,41%	0,17	2,45%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,27	0,33	0,30		0,02	n.d.	0,02	5,67%	0,03	13,48%	0,01	4,90%
7500010025	CILGERE	91,12	86,00	88,56	4,97	-3,74	n.d.	1,23	1,39%	1,77	1,89%	5,30	5,37%
9400010014	CIL LOGEO	19,07	17,79	18,43	1,22	1,15	n.d.	2,37	12,85%	1,13	5,66%	1,84	8,45%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	18,91	17,63	18,27	1,16	-0,19	n.d.	0,98	5,35%	-0,19	-0,99%	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	24,67	24,52	24,60	1,00	0,39	n.d.	1,39	5,67%	1,39	5,72%	4,10	17,17%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	15,73	13,49	14,61	2,53	-1,30	n.d.	1,24	8,48%	1,26	7,92%	1,15	6,87%
7500010439	GIC	35,85	31,13	33,49	5,34	-3,12	n.d.	2,22	6,62%	4,89	12,72%	5,26	12,16%
3100010036	GROUPE CILEO	24,83	16,53	20,68	8,33	-6,11	n.d.	2,22	10,74%	0,34	1,30%	1,95	6,80%
3500010016	INICIAL	6,25	5,38	5,81	1,10	-0,19	n.d.	0,91	15,59%	0,35	4,97%	0,75	8,74%
7100010011	LOGEHAB	17,70	17,83	17,77	0,42	0,92	n.d.	1,33	7,50%	0,73	4,07%	1,04	5,53%
2500010018	LOGILIA	8,40	8,03	8,21	0,43	0,03	n.d.	0,46	5,57%	0,48	5,53%	0,69	7,35%
1400010052	LOGILIANE OUEST	11,82	10,98	11,40	0,83	-0,26	n.d.	0,57	4,99%	1,14	9,30%	1,01	7,68%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	22,56	19,82	21,19	2,25	-1,17	n.d.	1,09	5,13%	1,15	4,85%	1,32	4,95%
9500010013	PROCILIA	46,61	44,29	45,45	2,62	8,01	n.d.	10,63	23,39%	-3,40	-7,14%	9,71	19,36%
7500010223	SOLENDI	64,43	56,65	60,54	7,74	-5,48	n.d.	2,26	3,73%	5,38	7,85%	1,66	2,14%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	24,02	23,65	23,83	0,22	0,59	n.d.	0,81	3,38%	2,45	10,14%	2,98	12,07%
Total		660,13	611,63	635,88	52,97	-16,28	n.d.	36,69	5,77%	27,22	4,01%	50,22	7,11%
Maximum		91,54	86,00	88,56	9,76	8,01	n.d.	10,63	23,39%	6,06	13,48%	n.s.	19,36%
Minimum		0,27	0,33	0,30		-6,11	n.d.	0,02	0,98%	-3,40	-7,14%	n.s.	2,14%
Premier Quartile		14,75	12,86	13,81	0,73	-1,75	n.d.	0,76	4,67%	0,34	1,77%	n.s.	4,93%
Médiane		23,29	18,83	20,93	1,19	-0,23	n.d.	1,16	5,62%	1,14	5,25%	n.s.	6,80%
Troisième Quartile		50,79	47,38	49,22	3,21	0,12	n.d.	2,22	7,74%	1,49	7,87%	n.s.	8,59%
Moyenne		33,01	30,58	31,79	2,65	-0,81	n.d.	1,83	6,97%	1,36	4,93%	n.s.	7,65%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme ou pour tout le regroupement.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.26 EFFECTIFS

Données en équivalents temps plein

Numéro ANCOLS		Désignation de l'organisme	Exercice 2014							Exercice 2013		Exercice 2012	
			Cadres (1)	Agents de maîtrise (2)	Employés (3)	Effectifs salariés (4) = (1+2+3)	Personnel externe (5)	Effectifs totaux (6) =(4+5)	%	Variation	Effectifs totaux	%	Effectifs totaux
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	86,75	46,15	110,93	243,83		243,83	8,4%	n.s.	263,76	n.s.	264,01	n.s.
6900010072	AMALLIA	46,00	62,00	119,00	227,00		227,00	7,8%	n.s.	206,00	n.s.	214,00	n.s.
7500010033	ASTRIA					320,00	320,00	11,0%	n.s.	337,00	n.s.	365,00	n.s.
4400010015	CIL ATLANTIQUE	16,18	6,55	38,23	60,96		60,96	2,1%	n.s.	62,51	n.s.	64,62	n.s.
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE			5,00	5,00		5,00	0,2%	n.s.	5,00	n.s.	7,00	n.s.
7500010025	CILGERE	105,00	73,00	133,00	311,00	0,65	311,65	10,8%	n.s.	312,10	n.s.	313,23	n.s.
9400010014	CIL LOGEO	36,00	21,00	18,00	75,00	2,00	77,00	2,7%	n.s.	76,00	n.s.	88,00	n.s.
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)					82,50	82,50	2,8%	n.s.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	12,65	19,61	41,80	74,06	3,61	77,67	2,7%	n.s.	74,00	n.s.	73,00	n.s.
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	35,00		73,00	108,00		108,00	3,7%	n.s.	106,00	n.s.	105,00	n.s.
7500010439	GIC					181,00	181,00	6,2%	n.s.	181,50	n.s.	182,10	n.s.
3100010036	GROUPE CILEO	39,76	20,91	67,86	128,53		128,53	4,4%	n.s.	191,78	n.s.	270,84	n.s.
3500010016	INICIAL	15,00	18,00	35,00	68,00	2,00	70,00	2,4%	n.s.	67,00	n.s.	70,00	n.s.
7100010011	LOGEHAB	16,00	28,00	28,00	72,00		72,00	2,5%	n.s.	73,00	n.s.	69,00	n.s.
2500010018	LOGILIA	15,23	11,62	23,71	50,56		50,56	1,7%	n.s.	51,74	n.s.	53,43	n.s.
1400010052	LOGILIANCE OUEST	16,20	25,30	34,13	75,63	3,00	78,63	2,7%	n.s.	81,54	n.s.	80,11	n.s.
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	23,00		75,00	98,00		98,00	3,4%	n.s.	97,00	n.s.	99,00	n.s.
9500010013	PROCILIA	57,71	21,31	123,87	202,89	5,92	208,81	7,2%	n.s.	204,61	n.s.	211,76	n.s.
7500010223	SOLENDI	7,18	17,43	15,15	39,76	349,78	389,54	13,4%	n.s.	392,46	n.s.	399,78	n.s.
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	32,00	47,00	29,00	108,00		108,00	3,7%	n.s.	101,60	n.s.	146,80	n.s.
Total		559,66	417,88	970,68	1948,22	950,46	2 898,68	100,0%	n.s.	2 884,60	n.s.	3 076,68	n.s.
Maximum		105,00	73,00	133,00	311,00	349,78	389,54	13,44%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Minimum							5,00	0,17%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Premier Quartile		11,28		17,29	47,86		75,75	2,61%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Médiane		16,19	18,81	34,57	74,53	0,33	103,00	3,55%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Troisième Quartile		36,94	25,98	73,50	113,13	4,19	213,36	7,36%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Moyenne		27,98	20,89	48,53	97,41	47,52	144,93	5,00%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.

a : données définitives 2012 et 2013 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Note de lecture : pour des raisons d'indisponibilité des informations relatives à certains organismes et d'incomplétude de celles fournies par d'autres, les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus ne reflètent pas de façon fidèle et exhaustive les effectifs internes et externes utilisés par les collecteurs. La qualification des données de quelques autres organismes a également mis en évidence le caractère aberrant de celles-ci, d'où leur exclusion des statistiques publiées. Trois situations particulières sont à signaler : l'effectif déclaré par VILOGIA ENTREPRISES en 2013 est a priori sous-estimé et l'organisme n'était pas en mesure de fournir une donnée plus fiable ; l'effectif déclaré par GROUPE CILEO en 2012 était erroné, d'où une forte baisse apparente en 2013 ; la baisse d'effectif observée pour le GROUPE CILEO entre 2013 et 2014 s'expliquerait par le transfert d'une partie du personnel à la filiale CILEO DEVELOPPEMENT.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)



II.27 STRUCTURE DES CHARGES

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014								Exercice 2013		Exercice 2012	
		Personnel et sous-traitance	Autres charges opérationnelles	Coût opérationnel	Produits annexes et divers	Coût opérationnel net (1)	Autres charges nettes	Charges totales nettes (2)	Ratio de structure des charges (1)/(2)	Charges totales nettes	Ratio de structure des charges	Charges totales nettes	Ratio de structure des charges
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	17,04	7,27	24,31	-0,87	23,44	0,38	23,81	98,42%	24,40	99,40%	25,39	96,64%
6900010072	AMALLIA	19,77	5,59	25,36	-0,91	24,46	0,68	25,14	97,30%	26,30	91,47%	26,89	94,66%
7500010033	ASTRIA	32,99	2,71	35,70	-0,01	35,69	1,66	37,36	95,55%	36,46	99,39%	37,97	93,35%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	4,95	1,64	6,59	-1,09	5,50	0,10	5,61	98,13%	5,64	95,95%	5,26	99,23%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,28	0,22	0,50	-0,02	0,48	0,18	0,65	73,17%	0,67	81,86%	0,73	84,84%
7500010025	CILGERE	24,74	8,05	32,79	-0,99	31,80	3,03	34,84	91,29%	34,72	91,69%	37,17	89,03%
9400010014	CIL LOGEO	6,08	2,26	8,34	-0,79	7,55	0,79	8,34	90,52%	8,14	96,66%	9,39	86,92%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	8,50	1,57	10,07	-0,01	10,05	3,54	13,60	73,94%	9,40	98,39%	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	4,77	2,25	7,01	-1,05	5,96	0,36	6,33	94,27%	6,26	95,64%	6,66	88,03%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	6,27	2,39	8,67	-2,67	6,00	0,42	6,42	93,53%	6,78	88,41%	6,58	99,01%
7500010439	GIC	20,55	1,71	22,26	-0,82	21,43	0,34	21,77	98,45%	17,65	117,28%	22,12	88,38%
3100010036	GROUPE CILEO	8,12	2,17	10,30	-2,87	7,42	0,76	8,18	90,76%	8,07	98,29%	8,66	99,61%
3500010016	INICIAL	4,64	1,33	5,97	-0,67	5,30	0,21	5,51	96,10%	5,67	91,64%	5,33	92,71%
7100010011	LOGEHAB	4,95	1,62	6,57	-0,76	5,81	1,22	7,04	82,60%	7,23	86,68%	7,08	84,23%
2500010018	LOGILIA	3,62	1,32	4,94	-0,24	4,70	0,89	5,60	84,03%	5,60	83,16%	5,75	81,37%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	5,64	2,06	7,70	-0,81	6,89	0,80	7,69	89,61%	7,75	92,25%	7,18	94,85%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	8,89	2,10	10,99	-0,12	10,87	0,21	11,08	98,10%	11,07	98,17%	12,77	88,86%
9500010013	PROCILIA	15,77	5,45	21,21	-1,11	20,10	-4,71	15,39	130,59%	23,99	85,41%	24,19	85,51%
7500010223	SOLENDI	33,64	2,89	36,53	-0,71	35,82	1,92	37,74	94,92%	38,99	88,80%	36,63	96,21%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	8,65	2,71	11,36	-1,00	10,36	0,62	10,99	94,32%	10,98	92,10%	11,16	110,55%
Total		239,86	57,32	297,18	-17,52	279,65	13,41	293,07	95,42%	295,78	94,48%	296,91	92,65%
Maximum		33,64	8,05	36,53	-0,01	35,82	3,54	37,74	130,59%	38,99	117,28%	n.s.	110,55%
Minimum		0,28	0,22	0,50	-2,87	0,48	-4,71	0,65	73,17%	0,67	81,86%	n.s.	81,37%
Premier Quartile		4,95	1,64	6,91	-1,01	5,93	0,31	6,39	90,29%	6,65	88,70%	n.s.	87,48%
Médiane		8,31	2,21	10,18	-0,82	8,80	0,65	9,66	94,29%	8,77	92,17%	n.s.	92,71%
Troisième Quartile		17,72	2,76	22,77	-0,56	21,93	0,98	22,28	97,50%	24,09	98,20%	n.s.	96,42%
Moyenne		11,99	2,87	14,86	-0,88	13,98	0,67	14,65	93,28%	14,79	93,63%	n.s.	92,32%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitables pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.28 STRUCTURE DU COÛT OPÉRATIONNEL

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014						Exercice 2013			Exercice 2012		
		Personnel et sous-traitance	Charges externes	Charges salariales et externes (1)	Charges opérationnelles diverses	Coût opérationnel (2)	Structure du coût opérationnel (1)/(2)	Charges salariales et externes (1)	Coût opérationnel (2)	Structure du coût opérationnel (1)/(2)	Charges salariales et externes (1)	Coût opérationnel (2)	Structure du coût opérationnel (1)/(2)
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	17,04	6,65	23,69	0,62	24,31	97,46%	24,46	25,12	97,38%	24,82	25,42	97,64%
6900010072	AMALLIA	19,77	5,17	24,94	0,42	25,36	98,34%	24,81	25,30	98,06%	25,75	26,25	98,10%
7500010033	ASTRIA	32,99	2,70	35,70	0,00	35,70	99,99%	36,22	36,29	99,80%	35,44	35,49	99,86%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	4,95	1,13	6,07	0,52	6,59	92,14%	6,06	6,58	92,20%	5,91	6,47	91,40%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,28	0,22	0,49	0,01	0,50	98,36%	0,55	0,57	96,57%	0,64	0,67	96,61%
7500010025	CILGERE	24,74	7,41	32,15	0,64	32,79	98,06%	32,37	33,11	97,76%	33,61	34,36	97,81%
9400010014	CIL LOGEO	6,08	1,96	8,05	0,30	8,34	96,45%	8,58	8,87	96,73%	8,87	9,16	96,75%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	8,50	1,20	9,70	0,37	10,07	96,31%	9,08	9,37	96,91%	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	4,77	2,11	6,88	0,14	7,01	98,03%	6,85	7,00	97,77%	6,78	6,97	97,25%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	6,27	2,04	8,31	0,36	8,67	95,89%	8,28	8,64	95,75%	8,67	9,04	95,83%
7500010439	GIC	20,55	1,68	22,23	0,03	22,26	99,86%	21,41	21,42	99,97%	20,38	20,39	99,92%
3100010036	GROUPE CILEO	8,12	1,76	9,88	0,42	10,30	95,97%	12,84	13,38	95,98%	12,97	13,56	95,68%
3500010016	INICIAL	4,64	1,27	5,91	0,06	5,97	99,00%	5,82	5,84	99,60%	5,58	5,64	98,86%
7100010011	LOGEHAB	4,95	1,36	6,31	0,26	6,57	96,07%	6,64	6,91	96,09%	6,28	6,58	95,36%
2500010018	LOGILIA	3,62	1,25	4,88	0,06	4,94	98,70%	4,82	4,90	98,33%	4,90	4,99	98,19%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	5,64	1,67	7,31	0,39	7,70	94,95%	7,67	8,04	95,44%	7,41	7,69	96,28%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	8,89	1,83	10,71	0,28	10,99	97,48%	10,74	11,01	97,55%	11,21	11,48	97,68%
9500010013	PROCILIA	15,77	4,56	20,33	0,88	21,21	95,83%	20,56	21,52	95,55%	20,72	21,84	94,86%
7500010223	SOLENDI	33,64	2,72	36,36	0,17	36,53	99,53%	35,52	35,86	99,04%	35,90	36,28	98,94%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	8,65	2,60	11,25	0,11	11,36	99,01%	10,12	10,23	98,99%	12,57	12,90	97,48%
Total		239,86	51,29	291,15	6,03	297,18	97,97%	293,41	299,97	97,81%	288,40	295,19	97,70%
Maximum		33,64	7,41	36,36	0,88	36,53	99,99%	36,22	36,29	99,97%	n.s.	n.s.	99,92%
Minimum		0,28	0,22	0,49	0,00	0,50	92,14%	0,55	0,57	92,20%	n.s.	n.s.	91,40%
Premier Quartile		4,95	1,34	6,73	0,10	6,91	96,05%	6,79	6,98	96,06%	n.s.	n.s.	96,05%
Médiane		8,31	1,89	9,79	0,29	10,18	97,75%	9,60	9,80	97,46%	n.s.	n.s.	97,48%
Troisième Quartile		17,72	2,71	22,59	0,42	22,77	98,78%	22,18	22,42	98,49%	n.s.	n.s.	98,15%
Moyenne		11,99	2,56	14,56	0,30	14,86	97,37%	14,67	15,00	97,27%	n.s.	n.s.	97,08%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)



II.29 ÉCART DE COÛT OPÉRATIONNEL (I4.10)

Données en millions et milliers d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014				Exercice 2013				Exercice 2012			
		Coût opérationnel	Effectif interne et externe en ETP	Coût opérationnel par ETP (en KEUR)	Écart de coût opérationnel	Coût opérationnel	Effectif interne et externe en ETP	Coût opérationnel par ETP (en KEUR)	Écart de coût opérationnel	Coût opérationnel	Effectif interne et externe en ETP	Coût opérationnel par ETP (en KEUR)	Écart de coût opérationnel
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	24,31	243,83	99,69	98,71%	25,12	263,76	95,24	94,61%	25,42	264,01	96,29	100,27%
6900010072	AMALLIA	25,36	227,00	111,74	110,64%	25,30	206,00	122,83	122,02%	26,25	214,00	122,65	127,72%
7500010033	ASTRIA	35,70	320,00	111,56	110,47%	36,29	337,00	107,70	106,99%	35,49	365,00	97,24	101,26%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	6,59	60,96	108,11	107,05%	6,58	62,51	105,22	104,52%	6,47	64,62	100,08	104,22%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,50	5,00	100,39	99,41%	0,57	5,00	113,75	113,00%	0,67	7,00	95,33	99,27%
7500010025	CILGERE	32,79	311,65	105,21	104,18%	33,11	312,10	106,09	105,39%	34,36	313,23	109,69	114,22%
9400010014	CIL LOGEO	8,34	77,00	108,34	107,27%	8,87	76,00	116,71	115,94%	9,16	88,00	104,13	108,44%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	10,07	82,50	122,02	120,82%	9,37	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	7,01	77,67	90,31	89,42%	7,00	74,00	94,61	93,99%	6,97	73,00	95,51	99,46%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	8,67	108,00	80,27	79,48%	8,64	106,00	81,54	81,00%	9,04	105,00	86,13	89,69%
7500010439	GIC	22,26	181,00	122,97	121,76%	21,42	181,50	118,02	117,24%	20,39	182,10	111,98	116,61%
3100010036	GROUPE CILEO	10,30	128,53	80,12	79,33%	13,38	191,78	69,78	69,32%	13,56	270,84	50,06	52,13%
3500010016	INICIAL	5,97	70,00	85,28	84,44%	5,84	67,00	87,22	86,64%	5,64	70,00	80,61	83,94%
7100010011	LOGEHAB	6,57	72,00	91,23	90,34%	6,91	73,00	94,64	94,01%	6,58	69,00	95,37	99,31%
2500010018	LOGILIA	4,94	50,56	97,71	96,75%	4,90	51,74	94,70	94,07%	4,99	53,43	93,40	97,26%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	7,70	78,63	97,94	96,98%	8,04	81,54	98,61	97,96%	7,69	80,11	96,03	100,00%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	10,99	98,00	112,14	111,04%	11,01	97,00	113,50	112,75%	11,48	99,00	115,92	120,71%
9500010013	PROCILIA	21,21	208,81	101,59	100,59%	21,52	204,61	105,16	104,46%	21,84	211,76	103,13	107,39%
7500010223	SOLENDI	36,53	389,54	93,79	92,87%	35,86	392,46	91,38	90,77%	36,28	399,78	90,75	94,50%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	11,36	108,00	105,18	104,15%	10,23	101,60	100,67	100,00%	12,90	146,80	87,85	91,48%
Total		297,18	2 898,68	102,50		299,97	2 884,60	100,70		295,19	3 076,68	95,90	
Maximum		36,53	389,54	122,97	121,76%	36,29	n.s.	n.s.	122,02%	n.s.	n.s.	n.s.	127,72%
Minimum		0,50	5,00	80,12	79,33%	0,57	n.s.	n.s.	69,32%	n.s.	n.s.	n.s.	52,13%
Premier Quartile		6,91	75,75	93,15	92,24%	6,98	n.s.	n.s.	94,00%	n.s.	n.s.	n.s.	95,88%
Médiane		10,18	103,00	100,99	100,00%	9,80	n.s.	n.s.	100,00%	n.s.	n.s.	n.s.	100,00%
Troisième Quartile		22,77	213,36	109,14	108,07%	22,42	n.s.	n.s.	109,87%	n.s.	n.s.	n.s.	107,92%
Moyenne		14,86	144,93	101,28	100,28%	n.s.	n.s.	n.s.	100,25%	n.s.	n.s.	n.s.	100,42%

a : données définitives 2012 et 2013 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Note de lecture : pour chaque organisme, l'écart de coût est égal au rapport entre le coût opérationnel par ETP de l'organisme et la médiane des coûts opérationnels par ETP de l'ensemble des collecteurs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.30 ÉCART DE COÛT OPÉRATIONNEL NORMÉ (I4.20)

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014				Exercice 2013				Exercice 2012			
		Coût opérationnel net	Ressources totales	Coût opérationnel normé	Écart de coût opérationnel normé	Coût opérationnel net	Ressources totales	Coût opérationnel normé	Écart de coût opérationnel normé	Coût opérationnel net	Ressources totales	Coût opérationnel normé	Écart de coût opérationnel normé
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	23,44	236,70	0,0990	119,68%	24,25	248,19	0,0977	118,50%	24,54	258,98	0,0948	123,45%
6900010072	AMALLIA	24,46	290,73	0,0841	101,67%	24,06	291,74	0,0825	100,02%	25,45	334,43	0,0761	99,16%
7500010033	ASTRIA	35,69	415,76	0,0858	103,75%	36,24	413,40	0,0877	106,32%	35,45	425,77	0,0833	108,46%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	5,50	70,36	0,0782	94,54%	5,41	74,41	0,0728	88,24%	5,22	75,70	0,0690	89,89%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,48	4,81	0,0996	120,35%	0,55	4,86	0,1122	136,08%	0,62	4,84	0,1274	165,96%
7500010025	CILGERE	31,80	441,22	0,0721	87,11%	31,83	420,97	0,0756	91,71%	33,09	425,06	0,0779	101,43%
9400010014	CIL LOGEO	7,55	73,88	0,1022	123,51%	7,87	76,74	0,1026	124,43%	8,16	96,36	0,0847	110,33%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	10,05	88,73	0,1133	136,95%	9,25	100,67	0,0918	111,40%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	5,96	89,50	0,0666	80,55%	5,99	89,39	0,0670	81,24%	5,86	94,71	0,0619	80,63%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	6,00	83,74	0,0717	86,60%	6,00	85,41	0,0702	85,13%	6,51	86,42	0,0754	98,19%
7500010439	GIC	21,43	233,36	0,0918	111,00%	20,70	237,84	0,0870	105,54%	19,55	248,03	0,0788	102,71%
3100010036	GROUPE CILEO	7,42	114,40	0,0649	78,43%	7,93	118,28	0,0671	81,36%	8,62	122,09	0,0706	92,03%
3500010016	INICIAL	5,30	65,09	0,0814	98,33%	5,20	66,73	0,0779	94,52%	4,94	67,29	0,0734	95,64%
7100010011	LOGEHAB	5,81	75,83	0,0766	92,62%	6,27	76,08	0,0824	99,98%	5,96	77,68	0,0768	100,00%
2500010018	LOGILIA	4,70	59,13	0,0795	96,11%	4,66	63,93	0,0729	88,42%	4,67	68,13	0,0686	89,39%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	6,89	87,52	0,0788	95,20%	7,15	89,44	0,0799	96,97%	6,81	93,66	0,0727	94,77%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	10,87	123,84	0,0878	106,05%	10,87	130,37	0,0834	101,12%	11,35	136,81	0,0830	108,08%
9500010013	PROCILIA	20,10	248,07	0,0810	97,92%	20,49	243,68	0,0841	101,98%	20,69	269,61	0,0767	99,97%
7500010223	SOLENDI	35,82	403,10	0,0889	107,40%	34,62	407,09	0,0850	103,14%	35,24	412,10	0,0855	111,43%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	10,36	120,22	0,0862	104,16%	10,11	127,43	0,0793	96,21%	12,34	150,01	0,0822	107,14%
Total		279,65	3 326,00	0,0841		279,44	3 366,64	0,0830		275,09	3 447,69	0,0798	
Maximum		35,82	441,22	0,1133	136,95%	n.s.	n.s.	n.s.	136,08%	n.s.	n.s.	n.s.	165,96%
Minimum		0,48	4,81	0,0649	78,43%	n.s.	n.s.	n.s.	81,24%	n.s.	n.s.	n.s.	80,63%
Premier Quartile		5,93	75,35	0,0778	94,06%	n.s.	n.s.	n.s.	90,89%	n.s.	n.s.	n.s.	95,21%
Médiane		8,80	101,95	0,0827	100,00%	n.s.	n.s.	n.s.	100,00%	n.s.	n.s.	n.s.	100,00%
Troisième Quartile		21,93	239,54	0,0896	108,30%	n.s.	n.s.	n.s.	105,74%	n.s.	n.s.	n.s.	108,27%
Moyenne		13,98	166,30	0,0845	102,10%	n.s.	n.s.	n.s.	100,62%	n.s.	n.s.	n.s.	104,14%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Note de lecture : pour chaque organisme, l'écart de coût opérationnel normé est égal au rapport entre le coût opérationnel normé de l'organisme (c'est-à-dire le coût opérationnel par unité de ressources) et la médiane des coûts opérationnels normés de l'ensemble des collecteurs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)



II.31 RATIO DE COUVERTURE DU COÛT OPÉRATIONNEL (I4.30)

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012		
		Produits nets d'activité	Coût opérationnel	Ratio de couverture du coût opérationnel	Produits nets d'activité	Coût opérationnel	Ratio de couverture du coût opérationnel	Produits nets d'activité	Coût opérationnel	Ratio de couverture du coût opérationnel
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	19,04	24,31	78,34%	19,25	25,12	76,63%	19,49	25,42	76,65%
6900010072	AMALLIA	21,08	25,36	83,13%	22,13	25,30	87,46%	21,70	26,25	82,67%
7500010033	ASTRIA	27,83	35,70	77,96%	28,67	36,29	78,99%	29,17	35,49	82,19%
4400010015	CIL ATLANTIQUE	5,60	6,59	84,96%	5,77	6,58	87,80%	5,94	6,47	91,84%
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,32	0,50	64,09%	0,33	0,57	58,31%	0,31	0,67	46,26%
7500010025	CILGERE	26,25	32,79	80,06%	26,32	33,11	79,49%	26,51	34,36	77,16%
9400010014	CIL LOGEO	7,36	8,34	88,18%	7,35	8,87	82,87%	7,35	9,16	80,22%
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	6,25	10,07	62,13%	6,20	9,37	66,15%	n.d.	n.d.	n.d.
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	6,95	7,01	99,03%	6,55	7,00	93,50%	6,11	6,97	87,65%
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	7,04	8,67	81,16%	7,44	8,64	86,08%	7,10	9,04	78,53%
7500010439	GIC	16,30	22,26	73,22%	16,04	21,42	74,86%	16,01	20,39	78,53%
3100010036	GROUPE CILEO	9,43	10,30	91,61%	12,01	13,38	89,76%	11,67	13,56	86,07%
3500010016	INICIAL	3,48	5,97	58,28%	3,18	5,84	54,47%	3,01	5,64	53,28%
7100010011	LOGEHAB	4,97	6,57	75,71%	5,20	6,91	75,23%	5,07	6,58	77,03%
2500010018	LOGILIA	4,51	4,94	91,39%	4,23	4,90	86,28%	4,51	4,99	90,45%
1400010052	LOGILIANCE OUEST	6,47	7,70	83,96%	6,63	8,04	82,49%	5,53	7,69	71,91%
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	8,14	10,99	74,09%	8,46	11,01	76,80%	8,83	11,48	76,98%
9500010013	PROCILIA	20,14	21,21	94,93%	20,34	21,52	94,55%	21,02	21,84	96,25%
7500010223	SOLENDI	32,14	36,53	87,96%	32,98	35,86	91,97%	32,86	36,28	90,58%
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	8,07	11,36	71,04%	8,24	10,23	80,58%	8,54	12,90	66,19%
Total		241,37	297,18	81,22%	247,32	299,97	82,45%	240,75	295,19	81,56%
Maximum		32,14	36,53	99,03%	32,98	36,29	94,55%	n.s.	n.s.	96,25%
Minimum		0,32	0,50	58,28%	0,33	0,57	54,47%	n.s.	n.s.	46,26%
Premier Quartile		6,09	6,91	73,87%	6,09	6,98	76,28%	n.s.	n.s.	76,82%
Médiane		7,71	10,18	80,61%	7,84	9,80	81,54%	n.s.	n.s.	78,53%
Troisième Quartile		19,32	22,77	88,02%	19,52	22,42	87,55%	n.s.	n.s.	86,86%
Moyenne		12,07	14,86	80,06%	12,37	15,00	80,21%	n.s.	n.s.	78,45%

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

II.32 INDICE D'EFFICIENCE (I4.40)

II.32.1 Tendance moyenne (Régression linéaire - Moindres carrés ordinaires : MCO)

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014				Exercice 2013				Exercice 2012				Exercice 2008 Coût de référence MCO
		Coût opérationnel net	Coût de référence MCO	Indice d'efficacité MCO	Écart de coût MCO	Coût opérationnel net	Coût de référence MCO	Indice d'efficacité MCO	Écart de coût MCO	Coût opérationnel net	Coût de référence MCO	Indice d'efficacité MCO	Écart de coût MCO	
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	23,44	22,69	96,82%	0,74	24,25	22,80	94,03%	1,45	24,54	23,57	96,06%	0,97	24,24
6900010072	AMALLIA	24,46	24,01	98,16%	0,45	24,06	23,45	97,47%	0,61	25,45	23,84	93,67%	1,61	25,09
7500010033	ASTRIA	35,69	35,60	99,73%	0,10	36,24	35,09	96,82%	1,15	35,45	35,40	99,87%	0,05	37,18
4400010015	CIL ATLANTIQUE	5,50	5,50	100,00%		5,41	5,41	100,00%		5,22	5,22	100,00%		5,84
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,48	0,48	100,00%		0,55	0,46	83,46%	0,09	0,62	0,41	65,68%	0,21	0,35
7500010025	CILGERE	31,80	31,80	100,00%		31,83	31,83	100,00%		33,09	33,09	100,00%		40,53
9400010014	CIL LOGEO	7,55	7,13	94,44%	0,42	7,87	7,19	91,39%	0,68	8,16	7,37	90,33%	0,79	7,36
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	10,05	8,35	83,09%	1,70	9,25	8,10	87,62%	1,14	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	8,38
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	5,96	5,96	100,00%		5,99	5,99	100,00%		5,86	5,86	100,00%		6,35
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	6,00	5,41	90,14%	0,59	6,00	5,29	88,26%	0,70	6,51	5,31	81,52%	1,20	7,00
7500010439	GIC	21,43	19,78	92,29%	1,65	20,70	19,23	92,92%	1,47	19,55	19,15	97,92%	0,41	21,24
3100010036	GROUPE CILEO	7,42	7,42	100,00%		7,93	7,62	96,02%	0,32	8,62	7,88	91,39%	0,74	10,10
3500010016	INICIAL	5,30	3,87	73,00%	1,43	5,20	4,02	77,29%	1,18	4,94	4,05	82,05%	0,89	4,81
7100010011	LOGEHAB	5,81	5,70	98,01%	0,12	6,27	5,76	91,82%	0,51	5,96	5,96	100,00%		6,97
2500010018	LOGILIA	4,70	4,70	100,00%		4,66	4,66	100,00%		4,67	4,67	100,00%		6,11
1400010052	LOGILIANCE OUEST	6,89	6,55	94,98%	0,35	7,15	6,33	88,58%	0,82	6,81	6,40	94,00%	0,41	6,32
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	10,87	10,18	93,64%	0,69	10,87	10,29	94,71%	0,57	11,35	10,70	94,28%	0,65	12,69
9500010013	PROCILIA	20,10	20,10	100,00%		20,49	20,49	100,00%		20,69	20,69	100,00%		19,53
7500010223	SOLENDI	35,82	35,42	98,87%	0,40	34,62	34,40	99,38%	0,22	35,24	34,43	97,70%	0,81	39,96
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	10,36	10,36	100,00%		10,11	10,11	100,00%		12,34	10,48	84,96%	1,86	11,08
Total		279,65	271,01	96,91%	8,64	279,44	268,53	96,10%	10,91	275,09	264,50	96,15%	10,59	301,15
Maximum		35,82	35,60	100,00%	1,70	36,24	35,09	100,00%	1,47	n.s.	n.s.	100,00%	n.s.	40,53
Minimum		0,48	0,48	73,00%		0,55	0,46	77,29%		n.s.	n.s.	65,68%	n.s.	0,35
Premier Quartile		5,93	5,65	94,24%		5,99	5,67	90,69%		n.s.	n.s.	90,86%	n.s.	6,34
Médiane		8,80	7,89	98,52%	0,23	8,59	7,86	95,37%	0,54	n.s.	n.s.	96,06%	n.s.	9,24
Troisième Quartile		21,93	20,75	100,00%	0,62	21,54	21,07	100,00%	0,90	n.s.	n.s.	100,00%	n.s.	21,99
Moyenne		13,98	13,55	95,66%	0,43	13,97	13,43	93,99%	0,55	n.s.	n.s.	93,13%	n.s.	15,06

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2008 à 2014)



II.32.2 Frontière efficiente (Data Envelopment Analysis : DEA)

Données en millions d'euros

Numéro ANCOLS	Désignation de l'organisme	Exercice 2014				Exercice 2013				Exercice 2012				Exercice 2008 Coût de référence DEA
		Coût opérationnel net	Coût de référence DEA	Indice d'efficacité DEA	Écart de coût DEA	Coût opérationnel net	Coût de référence DEA	Indice d'efficacité DEA	Écart de coût DEA	Coût opérationnel net	Coût de référence DEA	Indice d'efficacité DEA	Écart de coût DEA	
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	23,44	21,03	89,70%	2,41	24,25	21,39	88,22%	2,86	24,54	22,80	92,93%	1,73	24,17
6900010072	AMALLIA	24,46	23,03	94,17%	1,42	24,06	22,65	94,14%	1,41	25,45	23,59	92,69%	1,86	24,36
7500010033	ASTRIA	35,69	35,69	100,00%		36,24	36,24	100,00%		35,45	35,45	100,00%		36,79
4400010015	CIL ATLANTIQUE	5,50	5,50	100,00%		5,41	5,41	100,00%		5,22	5,05	96,60%	0,18	5,81
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	0,48	0,30	62,45%	0,18	0,55	0,30	54,69%	0,25	0,62	0,28	45,51%	0,34	0,31
7500010025	CILGERE	31,80	31,80	100,00%		31,83	31,83	100,00%		33,09	33,09	100,00%		40,89
9400010014	CIL LOGEO	7,55	7,48	99,11%	0,07	7,87	7,77	98,65%	0,11	8,16	7,50	91,95%	0,66	6,97
1300010079	CIL MÉDITERRANÉE (a)	10,05	7,13	70,92%	2,92	9,25	7,14	77,20%	2,11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	7,12
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	5,96	5,96	100,00%		5,99	5,99	100,00%		5,86	5,86	100,00%		5,87
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	6,00	5,59	93,14%	0,41	6,00	6,00	100,00%		6,51	4,96	76,09%	1,56	6,64
7500010439	GIC	21,43	18,32	85,47%	3,11	20,70	17,47	84,39%	3,23	19,55	19,55	100,00%		22,54
3100010036	GROUPE CILEO	7,42	7,08	95,36%	0,34	7,93	7,35	92,64%	0,58	8,62	6,98	80,98%	1,64	9,72
3500010016	INICIAL	5,30	3,71	70,05%	1,59	5,20	4,52	86,90%	0,68	4,94	3,50	70,94%	1,44	4,98
7100010011	LOGEHAB	5,81	5,50	94,64%	0,31	6,27	5,25	83,66%	1,02	5,96	5,11	85,68%	0,85	6,31
2500010018	LOGILIA	4,70	4,46	94,94%	0,24	4,66	4,43	94,96%	0,24	4,67	4,67	100,00%		5,74
1400010052	LOGILIANCE OUEST	6,89	5,74	83,22%	1,16	7,15	5,30	74,19%	1,85	6,81	5,36	78,70%	1,45	5,58
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	10,87	10,87	100,00%		10,87	10,87	100,00%		11,35	10,84	95,52%	0,51	12,57
9500010013	PROCLIA	20,10	20,10	100,00%		20,49	20,49	100,00%		20,69	20,69	100,00%		18,80
7500010223	SOLENDI	35,82	35,82	100,00%		34,62	34,62	100,00%		35,24	35,24	100,00%		39,63
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	10,36	10,36	100,00%		10,11	10,11	100,00%		12,34	9,08	73,63%	3,25	10,98
Total		279,65	265,48	94,93%	14,17	279,44	265,11	94,87%	14,33	275,09	259,62	94,38%	15,47	295,78
Maximum		35,82	35,82	100,00%	3,11	36,24	36,24	100,00%	3,23	n.s.	n.s.	100,00%	3,25	40,89
Minimum		0,48	0,30	62,45%		0,55	0,30	54,69%		n.s.	n.s.	45,51%		0,31
Premier Quartile		5,93	5,57	88,65%		5,99	5,39	86,28%		n.s.	n.s.	79,84%		5,86
Médiane		8,80	7,31	95,15%	0,21	8,59	7,56	96,80%	0,17	n.s.	n.s.	92,93%	0,51	8,42
Troisième Quartile		21,93	20,33	100,00%	1,22	21,54	20,72	100,00%	1,12	n.s.	n.s.	100,00%	1,50	22,95
Moyenne		13,98	13,27	91,66%	0,71	13,97	13,26	91,48%	0,72	n.s.	n.s.	88,49%	0,81	14,79

a : données définitives 2012 indisponibles ou inexploitable pour l'organisme.

n.d. : agrégat ou indicateur non calculé car données non disponibles ou non publiables.

n.s. : non significatif. Compte tenu de l'incomplétude des données recueillies, les pourcentages, les variations et les paramètres statistiques ne sont pas déterminés car ils ne seraient pas significatifs.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2008 à 2014)

Annexe III ACTIVITÉ DES ORGANISMES HLM EN TERMES DE COLLECTE ET D'EMPLOI DES FONDS DE LA PEEC

Les organismes HLM ont la particularité d'être à la fois des collecteurs et des utilisateurs directs des fonds PEEC. Les fonds PEEC collectés par les organismes HLM sont en principe destinés au financement de leurs programmes propres de construction ou de réhabilitation. Ils sont habilités à recevoir de la PEEC en application du 2° de l'article R.313-22 et peuvent, en outre, recevoir des fonds en provenance d'autres organismes collecteurs. Toutefois, en application des dispositions de la loi ALUR, ces organismes perdent leur agrément à collecter la PEEC à compter du 1^{er} janvier 2015 et cessent donc leur activité de collecte à compter de cette date.

Pour l'exercice 2014, 922 organismes HLM sont enregistrés dans les bases de l'Agence (contre 950 en 2013) et 728 ont fourni leur déclaration annuelle, contre 738 en 2013 (cf. Tableau I.3, page 178). Les données analysées dans ce chapitre annexe et en provenance des organismes HLM sont donc limitées à celles des seuls déclarants alors que celles en provenance des collecteurs portent *a priori* sur tous les organismes HLM. Sur les 728 organismes ayant répondu, 563 se déclarent utilisateurs de fonds PEEC, sachant que parmi ces derniers, seuls 76 ont une activité de collecte directe en 2014, contre 93 en 2013.

Selon les données recueillies auprès de ces organismes HLM, les ressources totales de fonds PEEC dont ces derniers ont disposé progressent de 65,7% entre 2013 et 2014 (voir Tableau III.1 ci-dessous).

Tableau III.1 : Ressources et utilisation de la PEEC par les organismes HLM de 2012 à 2014 (données HLM)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	OPH	SA HLM	Coop. HLM	SEM de logements sociaux	Total	%	Montant	%		
Prêts reçus	163,44	591,02	11,24	40,19	805,88	72,9%	473,97	71,0%	+ 70,0%	390,96
Souscriptions de titres		67,15	0,50		67,65	6,1%	38,78	5,8%	+ 74,5%	30,49
Subventions reçues	74,97	136,06	2,66	18,86	232,55	21,0%	154,60	23,2%	+ 50,4%	190,39
Ressources PEEC externes (I)	238,41	794,23	14,40	59,04	1 106,08	100,0%	667,35	100,0%	+ 65,7%	611,84
Ressource sur collecte (II)	0,49	-0,34		-0,29	-0,13	0,0%	0,13	0,0%	- 206,4%	2,10
Ressources PEEC totales (III = I+II)	238,91	793,89	14,40	58,76	1 105,95	100,0%	667,47	100,0%	+ 65,7%	613,94
Acquisition - Amélioration	26,92	78,73	0,27	10,26	116,18	10,5%	53,91	8,1%	+ 115,5%	66,20
Acquisition de terrains ou immeubles	13,57	55,17	1,19	0,38	70,32	6,4%	66,01	9,9%	+ 6,5%	23,83
Amélioration seule	26,43	34,43	0,03	4,14	65,03	5,9%	53,12	8,0%	+ 22,4%	55,31
Annexes sociales	0,15				0,15	0,0%	1,34	0,2%	- 89,0%	0,76
Construction neuve	175,67	643,83	12,64	44,18	876,33	79,2%	479,32	71,8%	+ 82,8%	468,26
Démolition - Reconstruction	1,54	16,97		0,72	19,22	1,7%	4,55	0,7%	+ 322,6%	1,89
Affectations aux emplois (IV)	244,28	829,13	14,13	59,68	1 147,22	103,7%	658,27	98,6%	+ 74,3%	616,26
Impact sur SAE (*) (V = III-IV)	-5,37	-35,25	0,27	-0,92	-41,27	-3,7%	9,21	1,4%	- 548,3%	-2,32

(*) Sommes en attente d'emploi

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Ces ressources nettes s'élèvent à 1 105,9 millions d'euros, dont 1 106,1 millions d'euros en provenance des CIL et de la SICF qui déclarent avoir versé en 2014 aux organismes HLM un total de 1 267,8 millions d'euros, soit 1 251,7 millions d'euros pour les CIL (cf. Tableau III.6, page 244) et le solde pour la SICF (cf. Tableau III.5, page 243), d'où une déclaration déficitaire de 161,7 millions d'euros, la différence entre les deux montants s'expliquant notamment par l'absence de déclaration par de nombreux organismes HLM de leurs données à l'Agence.

La forte hausse des flux de ressources des organismes HLM constatée sur l'exercice 2014 s'explique essentiellement par la mobilisation de l'emprunt CDC par les CIL. En effet, les organismes HLM sont les principaux destinataires des opérations de financements issus de ces fonds.

Quant aux emplois, ils atteignent 1 147,2 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 74,3% par rapport à 2013. Le solde entre les ressources et les emplois détermine l'impact des opérations de l'année sur les sommes en attente d'emploi qui s'élève à - 41,3 millions d'euros.

Les sections suivantes présentent une analyse détaillée des ressources et des emplois qui contribuent à la détermination de la synthèse ci-dessus exposée.

III.1 LES RESSOURCES PEEC DES ORGANISMES HLM

III.1.1 La PEEC directe perçue par les organismes HLM

La PEEC totale collectée par les organismes HLM s'élève en 2014 à 3,9 millions d'euros avant remboursement des sommes antérieurement reçues sous forme de prêts. Cette somme est inférieure de 0,6 million d'euros à celle collectée en 2013. Elle est composée à 86,5% de versements sous forme de subventions (3,4 millions d'euros sur un total de 3,9 millions d'euros). Les sommes collectées par les SA d'HLM représentent 55,0% de l'ensemble.

Tableau III.2 : PEEC totale reçue de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014				Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Subven- tions	Prêts	Montant	%	Montant	%		
OPH	1,20	0,08	1,28	32,3%	1,42	30,9%	- 10,2%	1,83
SA HLM	1,72	0,45	2,17	55,0%	2,56	55,8%	- 15,3%	3,67
Coopératives HLM					0,02	0,3%	- 100,0%	0,01
SEM de logements sociaux	0,50	0,00	0,50	12,7%	0,59	12,9%	- 15,7%	0,78
TOTAL	3,41	0,53	3,95	100,0%	4,59	100,0%	- 14,1%	6,29

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Après déduction des remboursements aux entreprises, la PEEC nette de l'exercice 2014 est positive et s'élève à 2,9 millions d'euros, sachant qu'en 2013 la PEEC nette reçue était également positive et s'élevait à 3,2 millions, d'où une baisse de 0,3 million d'euros. Cette évolution est essentiellement due à la diminution de la collecte reçue sous forme de subventions (3,4 millions d'euros en 2014 contre 4,0 millions d'euros en 2013). Toutefois, cette variation à la baisse est minimisée par la décroissance concomitante des remboursements nets de prêts qui passent de 0,8 million d'euros à 0,5 million d'euros entre 2013 et 2014. Ainsi, la PEEC nette reçue diminue légèrement tout en restant positive.

Tableau III.3 : PEEC totale nette reçue de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012		
	Subven- tions	Prêts nets	PEEC nette	Subven- tions	Prêts nets	PEEC nette	Subven- tions	Prêts nets	PEEC nette
OPH	1,20	-0,06	1,14	1,25	-0,04	1,20	1,80	-0,07	1,73
SA HLM	1,72	-0,35	1,37	2,11	-0,19	1,92	3,41	-0,27	3,14
Coopératives HLM				0,02	-0,36	-0,34	0,01	0,00	0,01
SEM de logements sociaux	0,50	-0,12	0,38	0,59	-0,18	0,41	0,74	-0,08	0,66
TOTAL	3,41	-0,53	2,88	3,96	-0,77	3,19	5,97	-0,43	5,54

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Le reversement aux associés collecteurs de l'UESL des 2/3 de la collecte des HLM s'établit à 3,0 millions d'euros en 2014 contre 3,1 millions d'euros en 2013. Ce montant est supérieur au montant théorique de 2,6 millions

d'euros (soit deux tiers de 3,9 millions d'euros) en raison de décalages d'une année sur l'autre des versements effectués. Après ces versements, la ressource des organismes HLM issue de la collecte est négative de 0,1 million d'euros en 2014. Cette ressource nette était positive de 0,1 million en 2013 et positive de 2,1 millions d'euros en 2012. En 2014, les organismes HLM ne disposent donc d'aucune ressource utilisable sur leur collecte directe.

Tableau III.4 : Ressource utilisable sur collecte propre de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012		
	PEEC nette	Reversement 2/3	Res-source utilisable	PEEC nette	Reversement 2/3	Res-source utilisable	PEEC nette	Reversement 2/3	Res-source utilisable
OPH	1,14	0,64	0,49	1,20	0,82	0,39	1,73	1,12	0,61
SA HLM	1,37	1,71	-0,34	1,92	1,86	0,05	3,14	1,78	1,35
Coopératives HLM				-0,34	0,01	-0,36	0,01	0,02	-0,01
SEM de logements sociaux	0,38	0,66	-0,29	0,41	0,37	0,05	0,66	0,52	0,14
TOTAL	2,88	3,02	-0,13	3,19	3,06	0,13	5,54	3,44	2,10

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

III.1.2 Les concours des collecteurs associés de l'UESL et de la SICF

Les collecteurs associés de l'UESL et la seule SIN (Société Immobilière Nationale) agréée en tant que collecteur (Société Immobilière des Chemins de Fer français –SICF–) apportent leurs concours aux organismes HLM pour financer des opérations d'acquisition, suivies ou non de travaux d'amélioration, de construction ou d'amélioration de logements locatifs, sous forme de subventions, de prêts ou de souscriptions de titres. L'analyse des relations entre les collecteurs et les organismes HLM peut se faire en confrontant les données transmises par les collecteurs et celles reçues des organismes HLM.

III.1.2.1 Données recueillies auprès des collecteurs associés de l'UESL et de la SICF

Selon les données recueillies auprès des collecteurs, le solde net des sommes versées aux organismes HLM est de 699,2 millions d'euros en 2014, soit 694,2 millions d'euros pour les financements nets en provenance des CIL (voir Tableau III.6, page 244) et 5,0 millions d'euros pour les financements nets en provenance de la SICF (voir Tableau III.5 ci-dessous).

Tableau III.5 : Flux nets versés aux HLM selon les données de la SICF de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	OPH	SA HLM	Coop. HLM	SEM de logements sociaux	Total	%	Montant	%		
Prêts accordés										
Souscriptions de titres										
Subventions versées		16,03			16,03	100,0%	12,04	100,0%	+ 33,2%	15,51
Financements bruts (A)		16,03			16,03	100,0%	12,04	100,0%	+ 33,2%	15,51
Prêts remboursés		10,97		0,08	11,06	68,9%	10,23	85,0%	+ 8,1%	9,92
Annulations de titres										
Retours et annulations (B)		10,97		0,08	11,06	68,9%	10,23	85,0%	+ 8,1%	9,92
Flux nets (A-B)		5,06		-0,08	4,98	31,1%	1,81	15,0%	+ 175,0%	5,59

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Tableau III.6 : Flux nets versés aux HLM selon les données des collecteurs associés de l'UESL de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	OPH	SA HLM	Coop. HLM	SEM de logements sociaux	Total	%	Montant	%		
Filiales et entreprises liées		261,38	1,82		263,19	21,0%	159,73	19,1%	+ 64,8%	85,17
Autres participations		93,25	2,92	3,00	99,16	7,9%	61,22	7,3%	+ 62,0%	49,86
Autres personnes morales	200,68	262,84	10,65	45,79	519,96	41,5%	245,79	29,3%	+ 111,5%	228,81
Prêts accordés (A)	200,68	617,46	15,39	48,78	882,32	70,5%	466,75	55,7%	+ 89,0%	363,83
Titres de participation		147,04	1,51	0,00	148,55	11,9%	130,48	15,6%	+ 13,8%	102,75
Autres participations										
Titres immobilisés		0,62	1,00	0,71	2,34	0,2%	0,48	0,1%	+ 382,9%	0,65
Souscriptions de titres (B)		147,66	2,51	0,72	150,89	12,1%	130,97	15,6%	+ 15,2%	103,40
Filiales et entreprises liées		49,52			49,52	4,0%	50,13	6,0%	- 1,2%	16,75
Autres participations		28,35	0,22	1,30	29,86	2,4%	36,31	4,3%	- 17,8%	17,22
Autres personnes morales	64,62	57,18	0,72	16,67	139,20	11,1%	153,87	18,4%	- 9,5%	64,82
Subventions versées (C)	64,62	135,04	0,94	17,97	218,58	17,5%	240,31	28,7%	- 9,0%	98,79
Transformations										1,37
Créances irrécouvrables		-0,04			-0,04	0,0%				-0,02
Aides ass. à des sub. (D)		-0,04			-0,04	0,0%				1,35
Subventions (E) = (C+D)	64,62	135,01	0,94	17,97	218,54	17,5%	240,31	28,7%	- 9,1%	100,14
Financements bruts (F) = (A+B+E)	265,31	900,12	18,84	67,47	1 251,74	100,0%	838,03	100,0%	+ 49,4%	567,37
Filiales et entreprises liées		160,38	1,44	0,01	161,82	+ 12,9%	146,28	+ 17,5%	+ 10,6%	152,30
Autres participations		68,01	1,10	5,05	74,16	+ 5,9%	76,37	+ 9,1%	- 2,9%	78,90
Autres personnes morales	129,60	136,38	2,03	52,11	320,12	+ 25,6%	319,61	+ 38,1%	+ 0,2%	314,82
Prêts remboursés (G)	129,60	364,77	4,57	57,17	556,10	44,4%	542,26	64,7%	+ 2,6%	546,03
Titres de participation		1,33		0,05	1,38	0,1%	0,01	0,0%	+ 999,9%	0,00
Autres participations										
Titres immobilisés		0,00		0,05	0,05	0,0%	0,03	0,0%	+ 47,5%	0,09
Annulations de titres (H)		1,33		0,10	1,43	0,1%	0,05	0,0%	+ 999,9%	0,09
Retours et annulations (I) = (G+H)	129,60	366,10	4,57	57,26	557,53	44,5%	542,31	64,7%	+ 2,8%	546,12
Flux nets (F-I)	135,71	534,03	14,27	10,20	694,21	55,5%	295,72	35,3%	+ 134,8%	21,25

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

En se limitant aux collecteurs associés de l'UESL, ces données mettent en évidence pour l'année 2014 une importante augmentation des investissements nets au profit des organismes HLM qui ont plus que doublé, faisant suite à une très forte hausse observée entre 2012 et 2013. Cette évolution à la hausse des investissements nets dans le secteur HLM s'inscrit dans une tendance générale d'accroissement significatif des financements au profit des personnes morales (voir sous-section 2.3.3, pages 65 et suivantes), sachant que les organismes HLM sont les premiers bénéficiaires de ces concours. Sur le total des financements bruts accordés par les CIL, les filiales et entreprises liées représentent 36,8% en 2014 (dont 11,9% d'apports en capital) contre 40,6% en 2013 (dont 15,6% d'apports en capital).

L'analyse de la répartition régionale des financements accordés aux organismes HLM selon la région du siège des organismes collecteurs (associés de l'UESL et SICF) montre une prédominance des régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Aquitaine qui concentrent 75,8% des investissements nets dans le secteur HLM (voir Tableau III.7 et Carte III.1 en page 245), aucune autre région n'atteignant une fraction de 5%.

La répartition territoriale montre aussi que l'ensemble des régions, hormis la Martinique, présente des flux nets positifs, les remboursements des anciens prêts accordés aux organismes HLM par les collecteurs siégeant dans chaque région étant inférieurs aux nouveaux financements octroyés par les mêmes collecteurs au secteur HLM.

Tableau III.7 : Répartition par type de destinataires des financements nets versés aux HLM en 2014 selon la région du siège des collecteurs (cumul CIL et SICF)

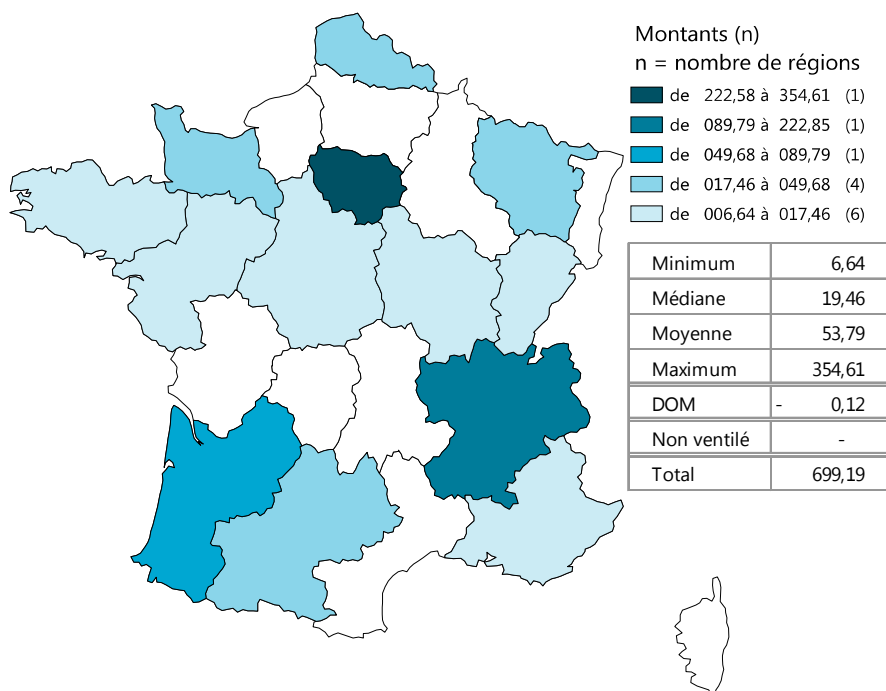
Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013		Exercice 2012	
	OPH	SA HLM	Coop. HLM	SEM de logements sociaux	Total	%	Montant	%	Montant	%
Alsace										
Aquitaine	10,09	57,56	0,30	2,55	70,51	10,1%	14,23	4,8%	-5,36	-20,0%
Auvergne										
Basse-Normandie	2,75	14,08	-0,12	2,76	19,46	2,8%	4,37	1,5%	-5,10	-19,0%
Bourgogne	2,87	5,26	0,08	0,63	8,84	1,3%	-3,05	-1,0%	-5,54	-20,6%
Bretagne	5,36	9,12	0,83	-0,04	15,27	2,2%	13,27	4,5%	5,65	21,0%
Centre	0,29	10,62	1,10	-0,28	11,72	1,7%	1,05	0,4%	-0,77	-2,9%
Champagne-Ardenne										
Corse										
Franche-Comté	-0,51	7,40		-0,24	6,64	1,0%	1,78	0,6%	-8,91	-33,2%
Guadeloupe										
Guyane										
Haute-Normandie										
Île-de-France	70,54	278,75	5,79	-0,46	354,61	50,7%	184,66	62,1%	38,60	143,8%
Languedoc-Roussillon										
La Réunion										
Limousin										
Lorraine	1,19	21,10	0,43	1,91	24,63	3,5%	16,14	5,4%	-4,98	-18,6%
Martinique		0,12		-0,24	-0,12	0,0%	-0,02	0,0%	1,75	6,5%
Mayotte										
Midi-Pyrénées	4,58	23,71	0,40	0,17	28,86	4,1%	5,30	1,8%	-4,29	-16,0%
Nord-Pas-de-Calais	-1,24	27,88	0,47	0,58	27,69	4,0%	9,73	3,3%	5,57	20,8%
Pays de la Loire	2,16	10,35	2,59	0,35	15,45	2,2%	11,61	3,9%	-2,25	-8,4%
Picardie										
Poitou-Charentes										
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,00	8,67		0,88	10,55	1,5%	3,32	1,1%		
Rhône-Alpes	36,64	64,48	2,41	1,55	105,08	15,0%	35,15	11,8%	12,48	46,5%
Financements nets versés aux HLM	135,71	539,09	14,27	10,12	699,19	100,0%	297,53	100,0%	26,84	100,0%

Par rapport aux données publiées dans la précédente édition du présent rapport, il est à noter que la ventilation régionale des financements nets présente des changements pour les régions Aquitaine, Île-de-France, Lorraine et Poitou-Charentes sur les exercices 2012 et 2013 en raison des trois mouvements de fusion inter-CIL qui ont eu lieu en 2014.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Carte III.1 : Répartition des financements nets versés aux HLM en 2014 selon la région du siège des collecteurs



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (- 0,12 million d'euros au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Les montants des financements nets ainsi analysés diffèrent des montants issus des données communiquées par les organismes HLM. En effet, les montants des remboursements de prêts et annulations de titres sont de 568,6 millions d'euros en 2014 selon les collecteurs financiers (557,5 millions d'euros pour les collecteurs associés de l'UESL et 11,1 millions d'euros pour la SICF) et de 494,0 millions d'euros selon les données des HLM (cf. Tableau III.8, page 247), soit un écart de 74,6 millions d'euros qui se combine avec celui de 161,7 millions d'euros sur les ressources signalé en page 241 pour former un écart déficitaire global de 87,1 millions d'euros.

Cette différence s'explique par le taux de réponse des organismes HLM ainsi que par l'indisponibilité et l'incomplétude de certaines informations dans les données fournies par ces derniers. Il s'avère notamment que selon les données déclarées par les collecteurs associés de l'UESL, le total des flux nets dont ont bénéficié les organismes HLM non répondants atteint 21,2 millions d'euros.

Par ailleurs, il a été également observé un problème de séparation des exercices dans les déclarations de subventions qui accroît le niveau de l'écart identifié. En effet, certains organismes HLM attendent d'avoir encaissé les fonds pour comptabiliser une subvention attribuée alors que les CIL l'enregistrent en subvention à verser dès que la convention correspondante est signée, conformément aux principes comptables en vigueur.

III.1.2.2 Données recueillies auprès des organismes HLM

Selon les données recueillies auprès des organismes HLM, l'analyse du niveau des financements reçus montre que le solde net des sommes en provenance des collecteurs (associés de l'UESL et SICF) est de 612,1 millions d'euros en 2014, soit un montant dépassant le triple du solde net de l'exercice précédent (voir Tableau III.8, page 247). Ce montant se décompose en 1 106,1 millions d'euros de fonds reçus et 494,0 millions d'euros de remboursements de prêts et annulations de titres.

Cette analyse comparative des situations observées à la clôture de chaque exercice ne peut pas être complétée par une analyse dynamique car l'indisponibilité d'une structure par termes des dettes des organismes HLM envers les collecteurs ne permet pas d'établir les délais de conservation (et donc d'utilisation) par le secteur HLM des fonds qu'il reçoit sous forme de prêts.

En outre, on peut constater que le solde net des financements reçus par les SEM de logements sociaux redevient positif en 2014 (10,4 millions d'euros contre - 6,4 millions d'euros en 2013).

Quant à la structure des financements reçus, elle montre que la part des subventions dans les financements reçus par les organismes HLM diminue légèrement, en passant de 23,2% en 2013 à 21,0% en 2014, les subventions connaissant une croissance moins rapide que celle des prêts. Les remboursements sur les prêts antérieurs faits par les organismes HLM aux collecteurs voient leur quote-part décroître significativement. En effet, ils représentent 44,7% des financements reçus en 2014 contre 74,1% en 2013 alors que dans le même temps les nouveaux prêts reçus passent de 71,0% des financements totaux en 2013 à 72,9% en 2014 (Graphique III.1 à la page suivante). Toutes les modalités de financement se traduisent donc par des flux nets positifs pour les organismes HLM.

Pour l'exercice 2014 (voir Graphique III.2 de la page ci-après), les SA d'HLM sont les principaux destinataires des flux nets reçus par le secteur HLM (75,5%), suivies des OPH (21,2%), des SEM de logements sociaux (1,7%), et des coopératives HLM (avec 1,7% également).

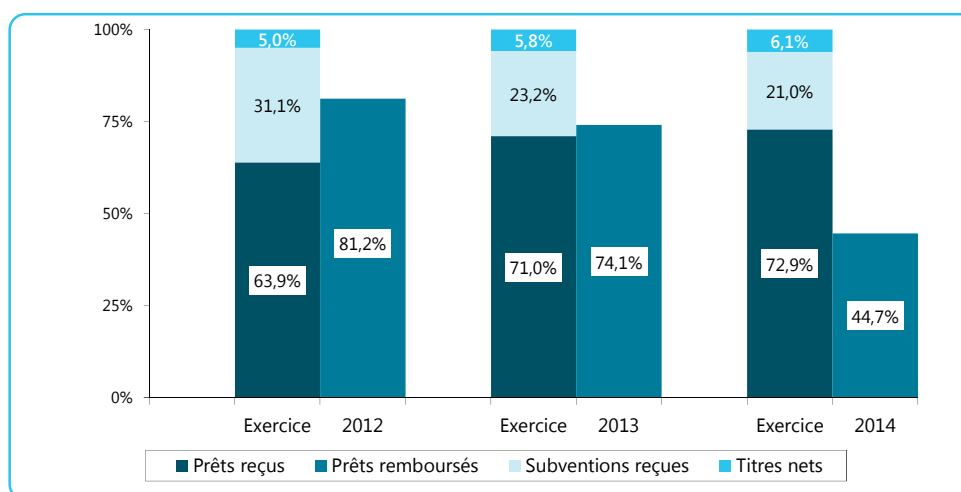
Tableau III.8 : Solde net reçu selon les données des HLM de 2011 à 2013

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	OPH	SA HLM	Coop. HLM	SEM de logements sociaux	Total	%	Montant	%		
Prêts reçus	163,44	591,02	11,24	40,19	805,88	72,9%	473,97	71,0%	+ 70,0%	390,96
Souscriptions de titres		67,15	0,50		67,65	6,1%	38,78	5,8%	+ 74,5%	30,49
Subventions reçues	74,97	136,06	2,66	18,86	232,55	21,0%	154,60	23,2%	+ 50,4%	190,39
Financements bruts (A)	238,41	794,23	14,40	59,04	1 106,08	100,0%	667,35	100,0%	+ 65,7%	611,84
Prêts remboursés	108,95	332,22	4,12	48,69	493,97	44,7%	494,24	74,1%	- 0,1%	496,60
Annulations de titres										
Retours et annulations (B)	108,95	332,22	4,12	48,69	493,97	44,7%	494,24	74,1%	- 0,1%	496,60
Flux nets (A-B)	129,47	462,01	10,28	10,35	612,11	55,3%	173,11	25,9%	+ 253,6%	115,25

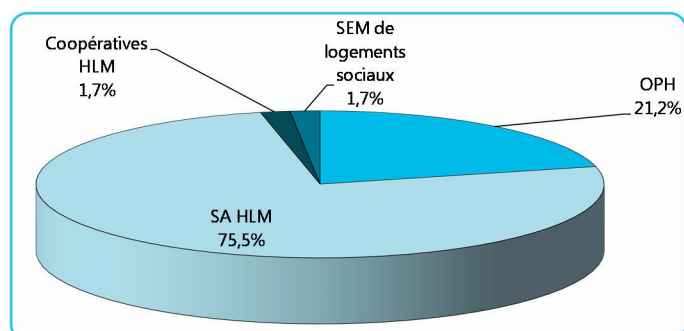
Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Graphique III.1 : Répartition des sommes nettes reçues par les HLM de 2012 à 2014



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

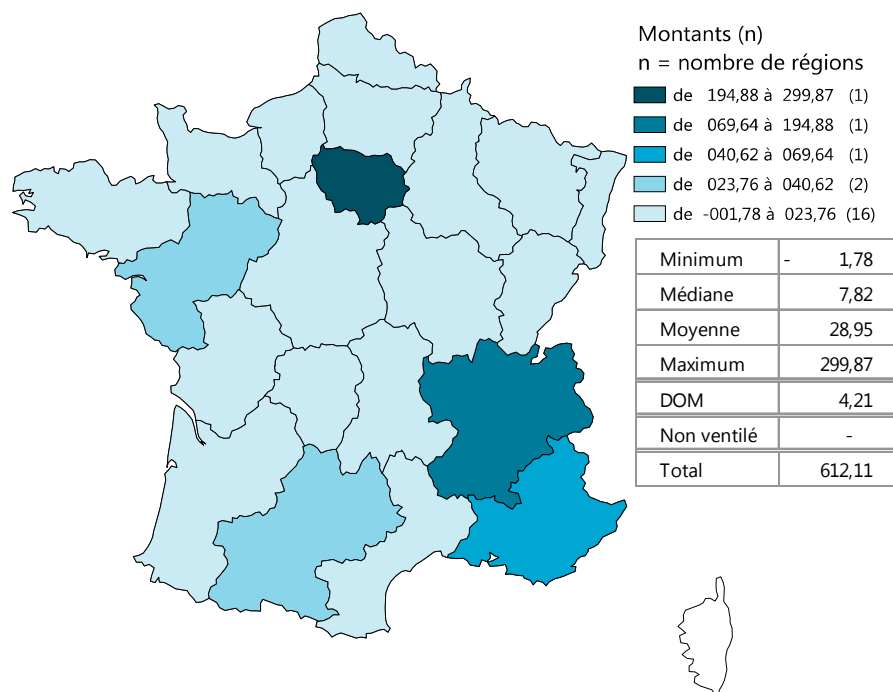
Graphique III.2 : Répartition par destinataire des sommes nettes reçues en 2014



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

L'analyse de la répartition régionale des financements nets reçus par les organismes HLM selon la région de leur siège (voir Carte III.2, page 248) recoupe partiellement la répartition selon le siège des collecteurs financeurs. Les principales régions bénéficiaires des financements sont en effet par ordre décroissant les régions Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées et Pays de la Loire. Dans ce groupe de cinq régions, il peut être observé qu'à l'exception de l'Île-de-France où siègent des collecteurs à rayonnement national et de la région Rhône-Alpes où sont établis d'importants collecteurs, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées et Pays de La Loire présentent la particularité de bénéficier en 2014 d'investissements significatifs en provenance de collecteurs domiciliés dans d'autres régions.

Carte III.2 : Répartition des financements nets reçus en 2014 selon la région du siège social des organismes HLM



Données en millions d'euros. Discrétisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (4,21 millions d'euros au total) ne sont pas intégrées dans la carte.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

III.2 LES EMPLOIS PEEC DES ORGANISMES HLM

Les ressources PEEC affectées aux emplois des organismes HLM s'élèvent à un montant de 658,3 millions d'euros en 2013 détaillé dans le Tableau III.9 ci-dessous.

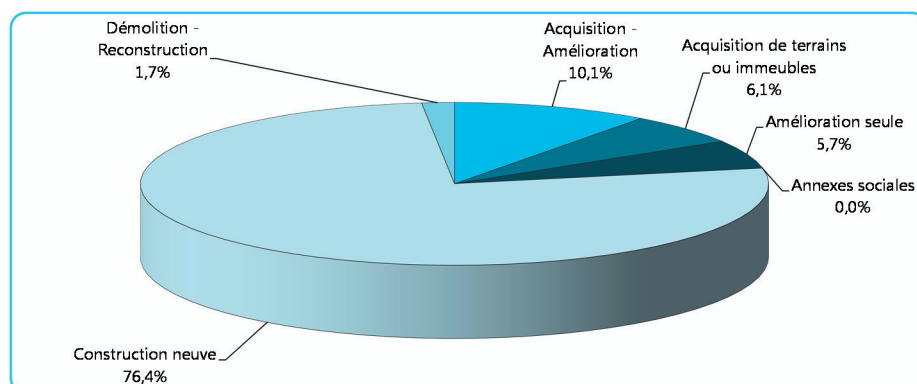
Tableau III.9 : Répartition des affectations de ressources par type d'opérations et par famille (données HLM)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	OPH	SA HLM	Coop. HLM	SEM de logements sociaux	Total	%	Montant	%		
Acquisition - Amélioration	26,92	78,73	0,27	10,26	116,18	10,1%	53,91	8,2%	+ 115,5%	66,20
Acquisition de terrains ou immeubles	13,57	55,17	1,19	0,38	70,32	6,1%	66,01	10,0%	+ 6,5%	23,83
Amélioration seule	26,43	34,43	0,03	4,14	65,03	5,7%	53,12	8,1%	+ 22,4%	55,31
Annexes sociales	0,15				0,15	0,0%	1,34	0,2%	- 89,0%	0,76
Construction neuve	175,67	643,83	12,64	44,18	876,33	76,4%	479,32	72,8%	+ 82,8%	468,26
Démolition - Reconstruction	1,54	16,97		0,72	19,22	1,7%	4,55	0,7%	+ 322,6%	1,89
TOTAL	244,28	829,13	14,13	59,68	1 147,22	100,0%	658,27	100,0%	+ 74,3%	616,26

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Comme l'illustre le Graphique III.3 de la page suivante, les ressources PEEC affectées aux emplois des organismes HLM se ventilent en 76,4% pour la construction neuve, 10,1% pour l'acquisition-amélioration, 6,1% pour l'acquisition de terrains ou d'immeubles, 5,7% pour l'amélioration seule et 1,7% pour la démolition-reconstruction, hors PNRU. En effet, les financements d'opérations de démolition-reconstruction intégrées dans ce chapitre sont des financements directs en provenance des collecteurs et non les financements octroyés par l'ANRU aux opérateurs sur les ressources de la PEEC.

Graphique III.3 : Répartition des affectations de ressources par type d'opérations en 2014 (données HLM)

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Pour l'année 2014, selon la nature des financements affectés aux emplois, les emprunts représentent 67,3% du total des affectations, les subventions 21,5%, les préfinancements 5,9% et le capital souscrit 5,3%.

Tableau III.10 : Répartition des affectations de ressources par type de financements et par famille d'organismes (données HLM)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014						Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	OPH	SA HLM	Coop. HLM	SEM de logements sociaux	Total	%	Montant	%		
Préfinancements Accession	0,18	0,15			0,33	0,0%	0,30	0,0%	+ 8,1%	0,52
Préfinancements Locatif	1,00	66,12	0,19	0,25	67,56	5,9%	74,09	11,3%	- 8,8%	27,00
Emprunts	165,51	554,73	11,21	40,40	771,86	67,3%	405,53	61,6%	+ 90,3%	362,05
Capital souscrit	0,19	61,04			61,22	5,3%	19,01	2,9%	+ 222,1%	20,68
Subventions	77,41	147,09	2,73	19,03	246,25	21,5%	156,50	23,8%	+ 57,4%	203,24
Ressources externes affectées (I)	244,28	829,13	14,13	59,68	1 147,22	100,0%	655,43	99,6%	+ 75,0%	613,49
Collecte directe affectée (II)							2,84	0,4%		2,77
Ressources PEEC affectées (I+II)	244,28	829,13	14,13	59,68	1 147,22	100,0%	658,27	100,0%	+ 74,3%	616,26

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

L'analyse croisée selon le mode de financement et le type d'opérations montre que le mode de financement varie quelque peu selon la catégorie d'opérations financées.

Tableau III.11 : Répartition des affectations de ressources par types de financements et d'opérations en 2014 (données HLM)

Données en millions d'euros

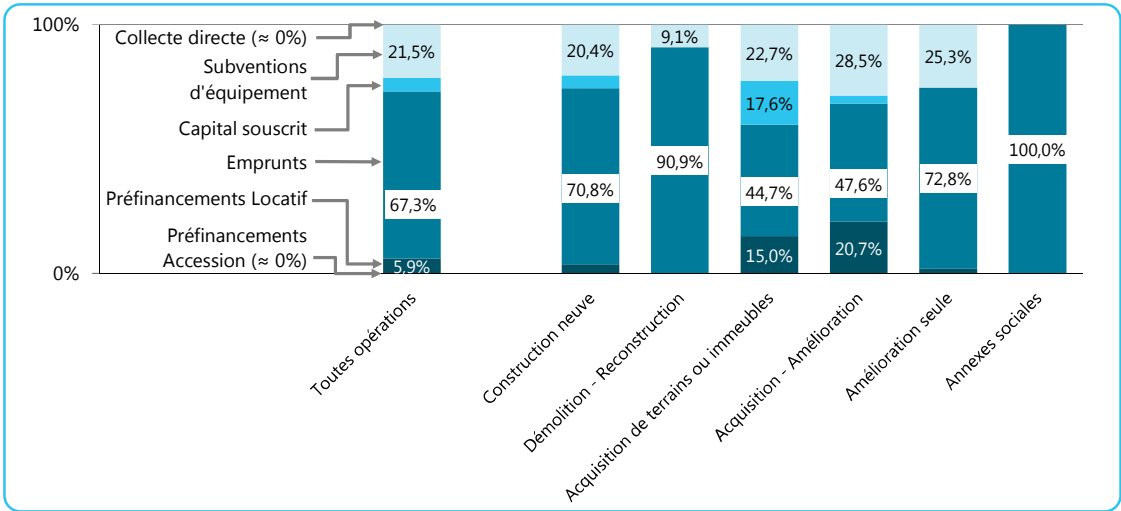
Rubriques	Exercice 2014							
	Construction neuve	Démolition - Reconstruction	Acquisition - Amélioration	Acquisition de terrains ou immeubles	Amélioration seule	Annexes sociales	Total	%
Préfinancements Accession	0,33						0,33	0,0%
Préfinancements Locatif	31,77		24,04	10,53	1,23		67,56	5,9%
Emprunts	620,18	17,48	55,26	31,46	47,33	0,15	771,86	67,3%
Capital souscrit	45,11		3,71	12,40			61,22	5,3%
Subventions	178,95	1,74	33,17	15,93	16,47		246,25	21,5%
Ressources externes affectées (I)	876,33	19,22	116,18	70,32	65,03	0,15	1 147,22	100,0%
Collecte directe affectée (II)								
Ressources PEEC affectées (I+II)	876,33	19,22	116,18	70,32	65,03	0,15	1 147,22	100,0%

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Ainsi, comme l'illustre le Graphique III.4 (page 250), la construction neuve qui concentre 76,4% des financements affectés (voir Graphique III.3 ci-dessus), fait principalement appel à l'emprunt (70,8%) et aux subventions (20,4%).

Quant aux opérations d'acquisition-amélioration qui représentent 10,1% des financements affectés, la quote-part de préfinancements utilisée pour les financer atteint 20,7% et celle de l'emprunt se monte à 47,6%.

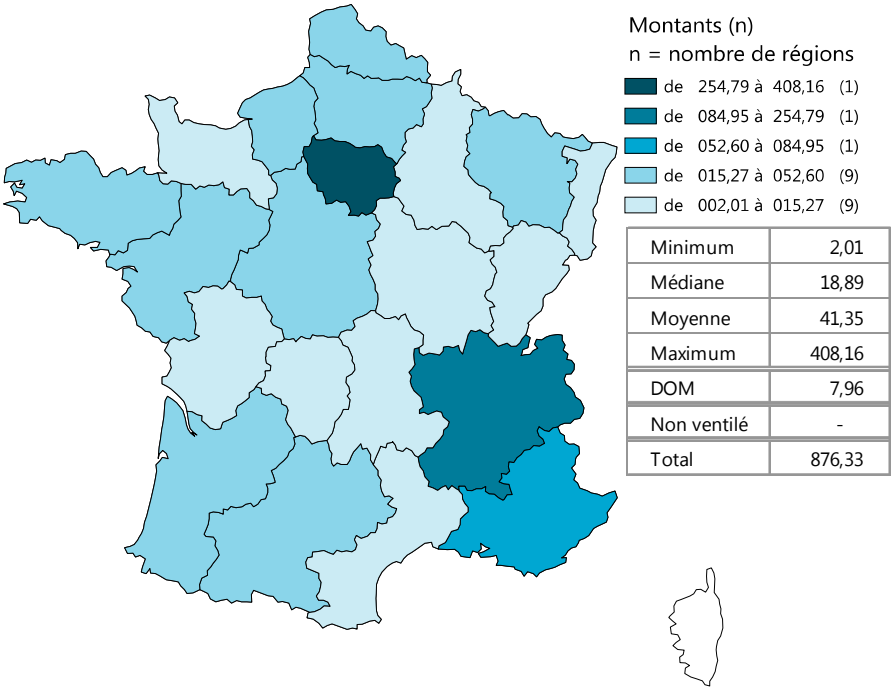
Graphique III.4 : Répartition en pourcentage des affectations de ressources par types de financements et d'opérations en 2014 (données HLM)



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Si l'on se limite aux opérations de construction neuve (voir Carte III.3 ci-dessous), la répartition territoriale des investissements réalisés par les organismes HLM avec les ressources de la PEEC montre une prédominance de l'Île-de-France, de la région Rhône-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En ajoutant les régions Midi-Pyrénées et Pays de la Loire, on obtient un groupe de cinq régions qui concentrent 73,6% des affectations de fonds PEEC aux opérations de construction neuve en 2014.

Carte III.3 : Répartition des sommes affectées à la construction neuve en 2014 selon la région du siège social des organismes HLM



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses). Les données des organismes des DOM (7,96 millions d'euros au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où aucun organisme HLM déclarant ne siège sont représentées par un fond blanc.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Annexe IV LE SECTEUR ASSOCIATIF BÉNÉFICIAIRE DIRECT OU INDIRECT DES FONDS DE LA PEEC

Dans le cadre de sa mission de suivi, d'évaluation et de contrôle relative à la participation des employeurs à l'effort de construction, le champ d'intervention de l'ANCOLS couvre aussi bien les collecteurs que les organismes bénéficiant directement ou indirectement de fonds de la PEEC, dont le secteur associatif.

Selon les données recueillies par l'Agence auprès des principaux acteurs de la PEEC (CIL, organismes HLM, UESL, Foncière Logement, APAGL), 1 413 associations sont recensées dans les bases de l'ANPEEC au 31 décembre 2014 comme ayant entretenu des relations financières et/ou de gouvernance avec un ou plusieurs desdits acteurs. Pour l'exercice 2014, seuls 186 organismes ont transmis leurs déclarations sur 1 171 questionnaires envoyés, soit un taux de réponse de 15,9%, quasiment identique au taux de réponse de l'exercice 2013 qui était de 15,7% (cf. Tableau I.5, page 179). Parmi les 186 organismes ayant déclaré leurs données :

- ▶ 8 ont vu leurs données exclues des statistiques présentées dans cette synthèse en raison d'incohérences comptables dans leurs déclarations. Ces 8 organismes représentent au 31 décembre 2014 un encours de prêts accordés par les CIL de 1,8 million d'euros et ont perçu des CIL 0,04 million d'euros de subventions en 2014 ;
- ▶ 156 déclarent avoir entretenu des relations financières et/ou de gouvernance avec le secteur PEEC au cours des cinq dernières années, sachant que par rapport à l'exercice 2013, plusieurs nouveaux répondants comptent parmi les plus importants bénéficiaires des ressources de la PEEC, ce qui accroît la significativité des données recueillies.

Compte tenu du faible taux de réponse obtenu, les données présentées se limitent à une analyse des ressources de la PEEC dont le secteur associatif a pu bénéficier.

IV.1 LES RESSOURCES PEEC DU SECTEUR ASSOCIATIF SELON LES DONNÉES RECUEILLIES AUPRÈS DES COLLECTEURS ASSOCIÉS DE L'UESL

Selon les données recueillies auprès des CIL, le solde net des versements au secteur associatif est positif de 9,9 millions d'euros en 2014 contre 1,3 million d'euros en 2013. Par rapport à l'année précédente, les données mettent donc en évidence une très forte hausse des investissements nets au bénéfice des associations et un retour au niveau observé en 2012 (voir Tableau IV.1 en page suivante). Cette évolution est la conséquence de financements bruts en augmentation (32,3 millions d'euros en 2014 contre 25,1 millions d'euros en 2013) et d'un recul des retours sur prêts octroyés (22,4 millions d'euros en 2014 contre 23,7 millions d'euros en 2013).

L'analyse du détail des financements nets accordés au secteur associatif montre que la hausse des subventions accordées est plus marquée que celle des nouveaux prêts octroyés. En effet, les subventions affichent un accroissement de 36,3% entre 2013 et 2014, passant de 10,6 millions d'euros à 14,4 millions d'euros, alors que sur la même période les nouveaux prêts accordés par les collecteurs au secteur associatif augmentent de 23,1%, passant de 14,5 millions d'euros à 17,9 millions d'euros.

Comme l'illustre le Graphique IV.1 de la page suivante, les subventions représentent 44,6% du flux brut de financements accordés au titre de l'exercice 2014, contre 42,1% en 2013, tandis que les remboursements réalisés par le secteur associatif atteignent 69,5% du niveau de financement brut attribué en 2014.

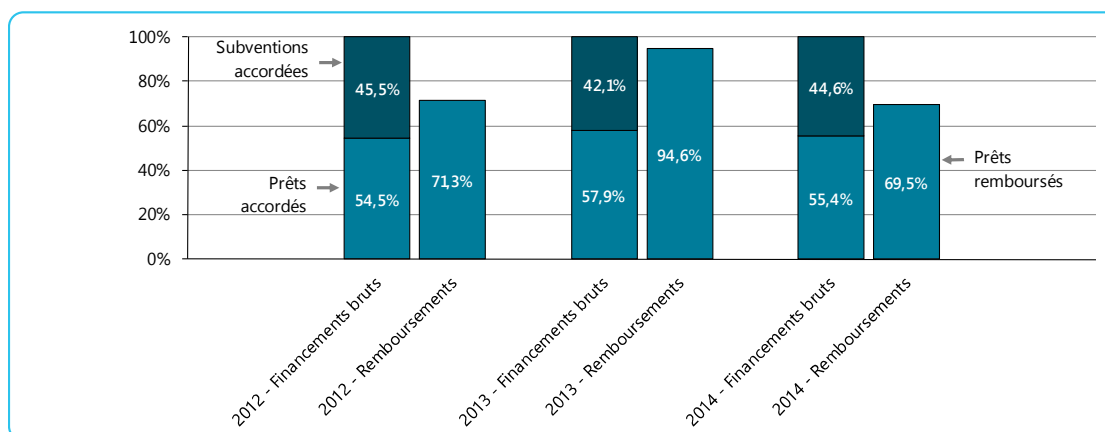
Tableau IV.1 : Flux nets versés au secteur associatif selon les données des collecteurs

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Entreprises liées								
Autres personnes morales	17,86	55,4%	+ 23,1%	14,51	57,9%	- 15,5%	17,18	54,5%
Prêts accordés (A)	17,86	55,4%	+ 23,1%	14,51	57,9%	- 15,5%	17,18	54,5%
Entreprises liées	1,71	5,3%	- 2,1%	1,75	7,0%	- 7,9%	1,90	6,0%
Autres personnes morales	12,69	39,3%	+ 43,9%	8,82	35,2%	- 29,0%	12,42	39,4%
Subventions versées (B)	14,40	44,6%	+ 36,3%	10,57	42,1%	- 26,2%	14,32	45,5%
Transformations de créances en subventions								
Créances irrécouvrables et abandons								
Aides assimilées à des subventions (C)								
Subventions et assimilées (D) = (B+C)	14,40	44,6%	+ 36,3%	10,57	42,1%	- 26,2%	14,32	45,5%
Financements bruts (E) = (A+D)	32,26	100,0%	+ 28,6%	25,08	100,0%	- 20,4%	31,50	100,0%
Entreprises liées								
Autres personnes morales	22,41	69,5%	- 5,6%	23,73	94,6%	+ 5,7%	22,44	71,3%
Prêts remboursés (F)	22,41	69,5%	- 5,6%	23,73	94,6%	+ 5,7%	22,44	71,3%
Flux nets (E-F)	9,85	30,5%	+ 630,2%	1,35	5,4%	- 85,1%	9,05	28,7%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Graphique IV.1 : Structure des financements accordés au secteur associatif et des remboursements reçus



Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

La comparaison des nouveaux prêts accordés avec les remboursements relatifs aux anciens prêts confirme que le secteur associatif maintient une dynamique de désendettement vis-à-vis des CIL. En effet, sur la période observée, les remboursements sont supérieurs aux nouveaux prêts. Cette tendance se retrouve dans l'évolution des encours qui passent de 313,1 millions d'euros en 2013 à 300,9 millions d'euros en 2014 (voir Tableau IV.2 ci-dessous).

Tableau IV.2 : Encours de prêts accordés au secteur associatif selon les données des collecteurs

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Entreprises liées								
Autres personnes morales	300,92	100,0%	- 3,9%	313,12	100,0%	+ 0,1%	312,73	100,0%
Encours de prêts accordés	300,92	100,0%	- 3,9%	313,12	+ 100,0%	+ 0,1%	312,73	+ 100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

L'analyse de la répartition régionale des financements accordés aux associations selon la région du siège des organismes collecteurs associés de l'UESL permet de localiser les financements du secteur associatif. Il ressort de cette répartition que les collecteurs siégeant en Île-de-France concentrent la majorité des financements nets accordés au secteur associatif (4,4 millions d'euros en 2014) contrairement à l'exercice précédent où ce rôle

revenait aux collecteurs siégeant en Lorraine (voir Tableau IV.3 ci-dessous). Ces derniers réalisent cette année un solde net de financement négatif (- 1,0 million d'euros).

Tableau IV.3 : Financements nets versés au secteur associatif selon la région du siège des collecteurs

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Alsace								
Aquitaine	0,99	10,0%	- 958,9%	-0,11	-8,5%	- 116,2%	0,71	7,8%
Auvergne								
Basse-Normandie	1,63	16,5%	- 918,3%	-0,20	-14,7%	- 19,4%	-0,25	-2,7%
Bourgogne	0,05	0,5%	- 126,2%	-0,19	-13,8%	- 51,6%	-0,38	-4,2%
Bretagne	0,00	0,0%	- 102,6%	0,09	6,8%	- 238,2%	-0,07	-0,7%
Centre	0,35	3,5%	+ 767,0%	0,04	3,0%	- 85,7%	0,28	3,1%
Champagne-Ardenne								
Corse								
Franche-Comté	0,04	0,4%	- 145,2%	-0,09	-6,7%	- 128,4%	0,32	3,5%
Guadeloupe								
Guyane								
Haute-Normandie								
Île-de-France	4,36	44,2%	- 216,2%	-3,75	-278,0%	- 198,7%	3,80	42,0%
Languedoc-Roussillon								
La Réunion								
Limousin								
Lorraine	-1,00	-10,2%	- 122,4%	4,48	331,7%	+ 167,1%	1,68	18,5%
Martinique								
Mayotte								
Midi-Pyrénées	1,85	18,7%	+ 88,3%	0,98	72,7%	+ 16,1%	0,84	9,3%
Nord-Pas-de-Calais	0,43	4,3%	+ 27,8%	0,33	24,8%	- 9,6%	0,37	4,1%
Pays de la Loire	-0,01	-0,1%	- 82,9%	-0,05	-3,5%	- 7,8%	-0,05	-0,6%
Picardie								
Poitou-Charentes			- 100,0%	0,34	25,1%	- 45,2%	0,62	6,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-0,17	-1,7%	- 40,9%	-0,28	-21,1%			
Rhône-Alpes	1,35	13,7%	- 661,0%	-0,24	-17,8%	- 120,2%	1,19	13,1%
Financements nets versés au secteur associatif	9,85	100,0%	+ 630,2%	1,35	100,0%	- 85,1%	9,05	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Les régions où les collecteurs réalisent un solde net de financement positif au profit des associations sont par ordre décroissant de flux nets les régions Île-de-France, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Rhône-Alpes, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, Centre, Bourgogne et Franche-Comté.

Quant aux collecteurs pour lesquels les remboursements des anciens prêts accordés sont supérieurs aux nouveaux financements en direction des associations, ils sont dans les régions Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire et Bretagne.

Par ailleurs, il apparaît que le CIL de la Martinique ne verse aucun financement au secteur associatif, sachant que les autres régions avec une donnée nulle en 2014 correspondent à des régions où ne siège aucun collecteur.

Le Tableau IV.4 présenté en page 254 permet de confirmer cette première analyse. En effet, si l'on observe la ventilation régionale des financements accordés selon le siège des organismes financés, il apparaît que la principale région de destination de ces financements reste largement l'Île-de-France avec 10,7 millions d'euros reçus en 2014 (contre 3,8 millions d'euros en 2013).



Tableau IV.4 : Financements nets versés au secteur associatif selon la région du siège des organismes financés

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Alsace	-0,96	-9,7%	+ 862,9%	-0,10	-7,4%	- 104,2%	2,35	25,9%
Aquitaine	-0,01	-0,2%	- 115,3%	0,10	7,3%	- 89,5%	0,93	10,3%
Auvergne	-0,31	-3,1%	+ 4,4%	-0,30	-22,0%	- 4,3%	-0,31	-3,4%
Basse-Normandie	-0,12	-1,2%	- 12,8%	-0,14	-10,5%	- 24,3%	-0,19	-2,1%
Bourgogne	-0,06	-0,6%	+ 578,3%	-0,01	-0,6%	- 195,9%	0,01	0,1%
Bretagne	-0,08	-0,9%	- 732,8%	0,01	1,0%	- 108,3%	-0,16	-1,8%
Centre	0,04	0,4%	- 63,4%	0,12	8,6%	- 61,1%	0,30	3,3%
Champagne-Ardenne	-0,03	-0,3%	- 71,8%	-0,09	-6,8%	+ 77,2%	-0,05	-0,6%
Corse								
Franche-Comté	0,26	2,7%	+ 369,7%	0,06	4,2%	- 297,1%	-0,03	-0,3%
Guadeloupe	0,03	0,3%	- 10,7%	0,03	2,1%	+ 180,0%	0,01	0,1%
Guyane	0,02	0,3%	+ 416,7%	0,00	0,4%		0,00	0,1%
Haute-Normandie	1,10	11,2%	- 999,9%	-0,07	-4,9%	- 49,1%	-0,13	-1,4%
Île-de-France	10,70	108,6%	+ 183,9%	3,77	279,3%	- 23,5%	4,93	54,4%
Languedoc-Roussillon	0,15	1,5%	- 166,4%	-0,22	-16,3%	- 999,9%	0,02	0,2%
La Réunion								
Limousin	-0,04	-0,5%	+ 3,3%	-0,04	-3,2%	- 0,0%	-0,04	-0,5%
Lorraine	-0,49	-5,0%	- 14,7%	-0,58	-42,8%	- 11,0%	-0,65	-7,2%
Martinique	0,01	0,1%		0,01	0,7%		0,01	0,1%
Mayotte								
Midi-Pyrénées	0,63	6,4%	- 42,2%	1,09	81,1%	+ 38,2%	0,79	8,7%
Nord-Pas-de-Calais	-1,39	-14,1%	+ 89,3%	-0,73	-54,3%	- 178,8%	0,93	10,3%
Pays de la Loire	-0,09	-0,9%	- 58,2%	-0,21	-15,5%	+ 53,0%	-0,14	-1,5%
Picardie	-0,10	-1,0%	- 21,2%	-0,12	-9,2%	- 17,8%	-0,15	-1,7%
Poitou-Charentes	0,16	1,6%	- 37,4%	0,26	19,2%	- 52,4%	0,54	6,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-0,62	-6,3%	- 10,8%	-0,70	-51,7%	+ 133,7%	-0,30	-3,3%
Rhône-Alpes	1,05	10,7%	- 233,1%	-0,79	-58,4%	- 309,0%	0,38	4,2%
Financements nets versés au secteur associatif	9,85	100,0%	+ 630,2%	1,35	100,0%	- 85,1%	9,05	100,0%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

IV.2 LES RESSOURCES PEEC DU SECTEUR ASSOCIATIF SELON LES DONNÉES RECUEILLIES AUPRÈS DE CE DERNIER

≥

Selon les données recueillies auprès du secteur associatif bénéficiaire de financements PEEC et sur la base d'un taux de réponse de 15,9% seulement, le solde net des sommes reçues des collecteurs est de 0,2 million d'euros en 2014 (voir Tableau IV.5 ci-dessous), contre 9,9 millions d'euros selon les données des collecteurs (voir Tableau IV.1, page 252). Les associations n'ayant pas fourni leurs déclarations sont donc vraisemblablement des associations présentant un flux financier net positif significatif. Les variations ne sont pas commentées car elles traduisent plus les évolutions de la population d'organismes répondants que les tendances des phénomènes observés.

Tableau IV.5 : Flux nets reçus des collecteurs selon les données du secteur associatif financé

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Nouveaux prêts obtenus des CIL	6,69	47,1%	- 68,2%	21,06	75,8%	- 17,2%	25,44	80,8%
Subventions reçues des CIL	7,53	52,9%	+ 12,1%	6,71	24,2%	+ 10,9%	6,05	19,2%
Financements bruts obtenus des CIL (A)	14,22	100,0%	- 48,8%	27,78	100,0%	- 11,8%	31,50	100,0%
Remboursements aux CIL (B)	14,01	98,5%	- 38,8%	22,88	82,4%	+ 34,8%	16,97	53,9%
Financements nets obtenus des CIL (C) = (A-B)	0,21	1,5%	- 95,8%	4,90	17,6%	- 66,3%	14,52	46,1%
Encours de dettes auprès des CIL	208,25		- 21,7%	266,11		- 5,1%	280,28	

Source : ANCOLS (recueils de données exercices 2012 à 2014 sur le secteur associatif)

Pour les organismes ayant déclaré leurs données à l'Agence, les financements bruts reçus des collecteurs au titre de l'exercice 2014 sont composés de subventions pour 52,9% (soit 7,5 millions d'euros) et de prêts pour 47,1% (soit 6,7 millions d'euros). La déduction de 14,0 millions d'euros de remboursements faits aux collecteurs permet d'obtenir le flux net de 0,2 million d'euros. Notons que des différences peuvent apparaître entre les déclarations faites par les associations et celles émises par les organismes collecteurs du fait d'une logique de comptabilité de caisse parfois appliquée chez les organismes associatifs.

En complément des financements en provenance des collecteurs, le secteur associatif financé par la PEEC a historiquement reçu des financements de l'ANPEEC, l'activité de financement réalisée par cette dernière étant aujourd'hui transférée à l'UESL, à l'exception de quelques encours résiduels sur lesquels n'interviennent plus que des remboursements. Suite à la reprise par l'UESL de l'activité de financement précédemment exercée par l'ANPEEC, l'UESL finance désormais le secteur associatif au titre d'opérations relevant de son fonds d'interventions sociales. Pour les organismes ayant déclaré leurs données à l'Agence, les flux nets en provenance de l'ANPEEC (aujourd'hui ANCOLS) et de l'UESL s'élèvent à -3,1 millions d'euros en 2014 (voir Tableau IV.6 ci-dessous). Ce montant est essentiellement constitué des subventions reçues de l'UESL (0,2 million d'euros) compensées par les remboursements sur les anciens prêts (3,2 millions d'euros).

Tableau IV.6 : Flux nets reçus de l'UESL et de l'ANPEEC selon les données du secteur associatif financé

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Nouveaux prêts obtenus UESL-ANPEEC			- 100,0%	9,45	99,9%	- 20,1%	11,83	99,4%
Subventions reçues UESL-ANPEEC	0,16	100,0%	+ 999,9%	0,01	0,1%	- 90,2%	0,07	0,6%
Financements bruts obtenus UESL-ANPEEC (A)	0,16	100,0%	- 98,3%	9,46	100,0%	- 20,5%	11,90	100,0%
Remboursements UESL-ANPEEC (B)	3,22	1974,1%	- 63,6%	8,84	93,5%	+ 65,6%	5,34	44,9%
Financements nets obtenus UESL-ANPEEC (C) = (A-B)	-3,06	-1874,1%	- 595,9%	0,62	6,5%	- 90,6%	6,56	55,1%
Encours de dettes UESL-ANPEEC	56,58		- 13,2%	65,21		+ 0,2%	65,07	

Source : ANCOLS (recueils de données exercices 2012 à 2014 sur le secteur associatif)

En se limitant aux organismes déclarants, la combinaison des financements en provenance des collecteurs et des organismes nationaux permet au secteur associatif financé de bénéficier de subventions PEEC qui représentent 2,8% de ses subventions totales en 2014 et en 2013 contre 2,9% en 2012 (voir Tableau IV.7 ci-dessous).



Tableau IV.7 : Poids relatif des ressources de la PEEC dans les ressources globales du secteur associatif financé

Données en millions d'euros

Rubriques	2014	2013	Variation 2014/2013	2012
Subventions d'investissement au bilan	369,53	163,67	+ 125,8%	231,88
Variation des subventions d'investissement	-3,71	11,53	- 132,1%	25,77
Subventions d'exploitation	278,83	226,24	+ 23,2%	187,90
Total Subventions reçues (A)	275,13	237,77	+ 15,7%	213,67
Subventions reçues des CIL	7,53	6,71	+ 12,1%	6,05
Subventions reçues UESL-ANPEEC	0,16	0,01	+ 999,9%	0,07
Total Subventions PEEC reçues (B)	7,69	6,72	+ 14,4%	6,13
Quote-part de subventions reçues du secteur PEEC (C) = (B) / (A)	2,8%	2,8%	- 1,1%	2,9%
Dettes financières au bilan	831,98	784,35	+ 6,1%	830,85
Variation des dettes financières (D)	-10,73	39,12	- 127,4%	52,53
Flux nets des dettes envers les CIL	-7,32	-1,81	+ 303,4%	8,47
Flux nets des dettes envers UESL-ANPEEC	-3,22	0,61	- 628,3%	6,49
Flux nets des dettes PEEC (E)	-10,54	-1,20	+ 774,5%	14,96
Quote-part de prêts reçus du secteur PEEC (F) = (E) / (D)	n.s.	n.s.	n.s.	28,5%

Source : ANCOLS (recueils de données exercices 2012 à 2014 sur le secteur associatif)

Toujours en se limitant aux organismes déclarants, le poids total des fonds PEEC sous forme de prêts dans les ressources totales reçues sous forme de prêts par le secteur associatif financé n'est pas calculé car le financement net en provenance du secteur PEEC est négatif de 10,5 millions d'euros, affichant une même tendance que le flux net total lié aux dettes financières du secteur associatif financé (- 10,7 millions d'euros). Pour l'année 2013, le financement net en provenance du secteur PEEC était déjà négatif de 1,2 million d'euros pour les associations financées alors que le flux net total lié aux dettes financières du secteur associatif financé était quant à lui positif.

Annexe V ACTIVITÉ DE LA SICF EN TERMES DE COLLECTE ET D'EMPLOIS DES FONDS DE LA PEEC

La Société Immobilière des Chemins de Fer français (SICF), filiale de la SNCF, est la seule société immobilière d'entreprises nationalisées encore habilitée à collecter et à utiliser la PEEC en application du 3° de l'article R.313-22 du CCH. Ses ressources sont utilisées pour le financement d'opérations réalisées par des personnes morales, principalement des SA d'HLM.

V.1 RESSOURCES DE LA SICF

La PEEC nette reçue par la SICF s'élève en 2014 à 5,2 millions d'euros, soit 44,5% de plus qu'en 2013. Cette collecte nette résulte d'une hausse de 0,2% de la participation obligatoire sous forme de subventions, tandis que les remboursements de la participation obligatoire perçue sous forme de prêts ont diminué de 12,7% sur l'année. Depuis l'exercice 2011, la SICF a perçu sa collecte exclusivement sous forme de subventions alors qu'elle n'a collecté que sous forme de prêts au cours des années antérieures à l'exercice 2011.

Tableau V.1 : Collecte nette de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Montant	%	Montant	%		
Participation obligatoire en subventions	16,03	308,1%	16,00	444,3%	+ 0,2%	15,51
Participation obligatoire reçue en prêts						
Participation obligatoire en prêts remboursée	10,83	208,1%	12,40	344,3%	- 12,7%	12,11
Participation obligatoire nette en prêts	-10,83	-208,1%	-12,40	-344,3%	- 12,7%	-12,11
PEEC nette totale	5,20	100,0%	3,60	100,0%	+ 44,5%	3,40

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Les retours de prêts s'élèvent à 11,1 millions d'euros, contre 13,1 millions d'euros en 2013 et 12,8 millions d'euros en 2012. Les remboursements effectués par les SA HLM représentent 99,1% des retours de prêts en 2014 contre un niveau plus faible de 77,6% en 2013.

Tableau V.2 : Retours de prêts accordés de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Montant	%	Montant	%		
OPH						0,00
SA HLM	10,97	99,1%	10,19	77,6%	+ 7,7%	9,90
SEM de logements sociaux	0,08	0,8%	0,04	0,3%	+ 109,8%	0,02
Autres sociétés immobilières	0,01	0,1%	2,89	22,0%	- 99,7%	2,85
Autres personnes morales						
Retours Prêts Personnes morales	11,06	100,0%	13,12	99,9%	- 15,7%	12,77
Retours Prêts Personnes physiques	0,00	0,0%	0,01	0,1%	- 49,3%	0,01
Retours de prêts	11,07	100,0%	13,13	100,0%	- 15,7%	12,77

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Le montant des principales ressources directes s'élève à 16,3 millions d'euros en 2014 (voir Tableau V.3, page 258). La répartition entre la PEEC nette reçue (32,0%) et les retours de prêts (68,0%) a évolué par rapport à 2013 au profit de la PEEC nette reçue et au détriment des retours de prêts.

Tableau V.3 : Synthèse des principales ressources de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Montant	%	Montant	%		
Participation obligatoire en subventions	16,03	98,5%	16,00	95,6%	+ 0,2%	15,51
Participation obligatoire nette en prêts	-10,83	-66,6%	-12,40	-74,1%	- 12,7%	-12,11
PEEC nette totale (A)	5,20	32,0%	3,60	21,5%	+ 44,5%	3,40
Retours Prêts Personnes morales HLM	11,06	67,9%	10,23	61,2%	+ 8,1%	9,92
Retours Prêts Personnes morales hors HLM	0,01	0,1%	2,89	17,3%	- 99,7%	2,85
Retours Prêts Personnes physiques	0,00	0,0%	0,01	0,1%	- 49,3%	0,01
Retours de prêts (B)	11,07	68,0%	13,13	78,5%	- 15,7%	12,77
Total Principales ressources (A+B)	16,27	100,0%	16,73	100,0%	- 2,7%	16,17

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Les flux financiers échangés avec les CIL se combinent avec les ressources directes de la SICF pour déterminer sa capacité d'intervention réelle. En 2014, la SICF n'a pas effectué de remboursement sur ses emprunts auprès des collecteurs associés de l'UESL et elle n'a obtenu aucun nouvel emprunt de ces derniers (voir Tableau V.4 ci-dessous). Par ailleurs, elle leur a accordé 0,04 million d'euros de prêts et ils lui ont remboursé 0,21 million d'euros de prêts antérieurs. Il en résulte pour la SICF un solde net positif en 2014 (0,17 million d'euros), sachant qu'il était également excédentaire en 2013 et déficitaire en 2012.

Le montant net des ressources PEEC dont la SICF a réellement disposé au cours de l'année 2014 s'élève donc à 16,4 millions d'euros, soit 16,27 millions d'euros de ressources directes et 0,17 million d'euros de solde d'échange avec les collecteurs associés de l'UESL.

Tableau V.4 : Échanges avec les collecteurs associés de l'UESL - Données SICF - de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014				Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Nou- veaux	Rembour- sements	Flux nets	%	Montant	%		
Emprunts de la SICF auprès des CIL					-0,06	-32,4%	- 100,0%	-0,06
Prêts de la SICF aux CIL	-0,04	0,21	0,17	100,0%	0,26	132,4%	- 35,0%	-0,01
Solde net des échanges (point de vue SICF)	-0,04	0,21	0,17	100,0%	0,19	100,0%	- 14,0%	-0,07

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Comme l'illustre le Tableau V.5 ci-dessous, les données déclarées par les CIL ne concordent pas totalement avec les données transmises par la SICF. En particulier, un nouveau prêt accordé par la SICF aux CIL s'élèverait en 2014 à 0,04 million d'euros selon la SICF alors que les CIL ne déclarent aucun nouveau prêt. De même, les CIL auraient remboursé 0,03 million d'euros sur des prêts antérieurs selon ces derniers alors que la SICF ne mentionne aucun remboursement de prêt sur l'exercice.

Tableau V.5 : Échanges avec les collecteurs associés de l'UESL - Données CIL - de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014				Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Nou- veaux	Rembour- sements	Flux nets	%	Montant	%		
Emprunts des CIL auprès de la SICF		0,03	0,03	-77,7%	0,04	-148,9%	- 21,1%	0,03
Prêts des CIL à la SICF		-0,07	-0,07	177,7%	-0,06	248,9%	+ 8,0%	-0,24
Solde net des échanges (point de vue CIL)		-0,04	-0,04	100,0%	-0,03	100,0%	+ 51,3%	-0,21

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

V.2 EMPLOIS DE LA SICF

Les concours de la SICF réalisés au bénéfice des personnes morales s'élèvent à 16,0 millions d'euros en 2014, soit 4,0 millions d'euros de plus qu'en 2013 (voir Tableau V.6, page 259). Les bénéficiaires personnes morales sont les filiales SA HLM de la SICF. Il est à noter que la SICF n'a pas contribué au financement du FNAL en 2014. En effet, cette contribution passant désormais par l'UESL, seuls les CIL y participent à compter de l'exercice 2014.

Jusqu'en 2010, la SICF finançait ses filiales sous forme de prêts car elle recevait elle-même sa PEEC sous forme de prêts. Depuis 2011, sa PEEC étant reçue sous forme de subventions, la SICF finance désormais ses filiales exclusivement sous forme de subventions.

Tableau V.6 : Principaux emplois de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Montant	%	Montant	%		
Prêts Personnes physiques						
Subventions Personnes physiques						
Concours Personnes physiques (A)						
Prêts Personnes morales						
Souscriptions de titres						
Subventions Personnes morales	16,03	100,0%	12,04	75,6%	+ 33,2%	15,51
Concours Personnes morales HLM (B)	16,03	100,0%	12,04	75,6%	+ 33,2%	15,51
Prêts Personnes morales						
Souscriptions de titres						
Subventions Personnes morales						
Concours Personnes morales hors HLM (C)						
Total emplois directs (D)=(A)+(B)+(C)	16,03	100,0%	12,04	75,6%	+ 33,2%	15,51
Contribution FNAL (E)			3,90	24,4%	- 100,0%	
Total emplois (D)+(E)	16,03	100,0%	15,94	100,0%	+ 0,6%	15,51

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

En faisant la balance entre les subventions accordées (16,0 millions d'euros) et les retours de prêts en provenance des organismes HLM financés, soit 11,1 millions d'euros en 2014 (voir Tableau V.3, page 258), le solde net vis-à-vis du secteur HLM est de 5,0 millions d'euros au profit de ce secteur, alors qu'il serait de 0,1 million d'euros d'après les données recueillies auprès des HLM (voir Tableau V.7 ci-dessous). Cet écart s'explique principalement par le taux de réponse des organismes HLM et l'indisponibilité de certaines informations dans les données fournies par ces derniers.

Tableau V.7 : Financements des HLM – Données HLM - de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Montant	%	Montant	%		
Retours Prêts accordés aux HLM	9,15	-7430,6%	9,33	-642,2%	- 2,0%	10,70
Prêts	-0,56	458,9%				
Souscriptions de titres						
Subventions	-8,70	7071,7%	-10,78	742,2%	- 19,3%	-13,88
Concours HLM	-9,27	7530,6%	-10,78	742,2%	- 14,0%	-13,88
Solde net des échanges (point de vue HLM)	-0,12	100,0%	-1,45	100,0%	- 91,5%	-3,18

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

V.3 SITUATION BILANTIELLE DE LA SICF

Le Tableau V.8 et le Tableau V.9 de la page 260 présentent des extraits des bilans actif et passif de la SICF. Ces extraits portent sur les postes d'actif et de passif relatifs aux fonds PEEC.



Tableau V.8 : Extrait de bilan de la SICF (actifs sur fonds PEEC)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Montant	%	Montant	%		
Actif immobilisé	184,26	99,4%	195,33	99,5%	- 5,7%	208,46
Participations SA HLM	0,00	0,0%	0,00	0,0%		0,00
Participations SEM de logements sociaux	0,09	0,0%	0,09	0,0%		0,09
Financements SA HLM	184,19	99,4%	195,16	99,4%	- 5,6%	205,35
Financements Autres HLM	-0,03	0,0%	0,05	0,0%	- 165,9%	0,09
Financements Autres sociétés immobilières			0,01	0,0%	- 100,0%	2,90
Financements Autres personnes morales						
Financements Personnes physiques	0,02	0,0%	0,02	0,0%	- 23,5%	0,03
Actif circulant	1,03	0,6%	0,97	0,5%	+ 6,3%	0,33
Trésorerie	1,03	0,6%	0,97	0,5%	+ 6,3%	0,33
Total Actif PEEC	185,29	100,0%	196,30	100,0%	- 5,6%	208,79

Note : La valeur zéro indiquée pour les participations dans les SA HLM correspond en réalité à un chiffre non significatif largement inférieur au seuil d'affichage dans les tableaux fixé à 10 000 euros.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Tableau V.9 : Extrait de bilan de la SICF (passifs sur fonds PEEC)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012
	Montant	%	Montant	%		
Fonds propres	3,46	1,9%	3,52	1,8%	- 1,7%	3,62
Capital souscrit	2,62	1,4%	2,62	1,3%		2,62
Subventions d'investissement	0,84	0,4%	0,90	0,5%	- 6,6%	1,00
Fonds PEEC reçus sous forme de prêts	183,44	98,1%	194,27	98,2%	- 5,6%	206,67
Autres dettes			-0,04	0,0%	- 100,0%	-0,04
Total Passif PEEC	186,90	100,0%	197,75	100,0%	- 5,5%	210,25

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

À la lecture de ces tableaux, l'actif dont dispose la SICF sur les fonds PEEC peut être estimé à 185,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2014, en diminution de 5,6%. Il est composé à 99,4% de prêts accordés à des SA d'HLM. La trésorerie disponible à fin 2014 sur les fonds PEEC s'élève à 1,0 million d'euros.

Sous réserve d'un déséquilibre de 1,6 million d'euros entre les extraits de bilans passif et actif, on observe que les actifs sont couverts à 98,1% par des fonds PEEC reçus sous forme de prêts et à 1,9% par des fonds propres. Cette structure financière particulière signifie qu'en réalité la SICF n'a pas de réelle capacité d'intervention propre. Elle sert d'intermédiaire entre les SA HLM et le Groupe SNCF qui est l'ultime créancier car c'est ce groupe qui verse l'essentiel de la PEEC collectée par la SICF.

Annexe VI DONNÉES DE SYNTHÈSE SUR LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AGRICOLES À L'EFFORT DE CONSTRUCTION

La Participation des employeurs agricoles à l'effort de construction (PEAEC encore couramment appelée « PEEC agricole ») impose aux employeurs agricoles, occupant au minimum 50 salariés agricoles, une obligation d'investissement d'un montant minimal de 0,45% de leur masse salariale. Cette participation est entrée en vigueur en 2008 et les premiers emplois ont été observés sur l'année 2009. Sa collecte est assurée par les CIL.

Les deux sections qui suivent présentent l'évolution des ressources de la PEAEC et celle de ses emplois. La balance entre les emplois et les ressources est développée dans la troisième section, aussi bien en termes de trésorerie qu'en termes d'impact sur les fonds de réserve de la PEAEC. Quelques données géographiques figurent dans la dernière section pour permettre une lisibilité de la ventilation territoriale de la « PEEC agricole ».

VI.1 RESSOURCES ISSUES DE LA PEAEC

La collecte totale réalisée par les CIL auprès des employeurs agricoles s'élève en 2014 à 22,1 millions d'euros (voir Tableau VI.1 ci-dessous). Cette collecte est répartie entre les 20 CIL existant au 31 décembre 2014, les CIL INICIAL et SOLENDI se détachant toutefois avec des montants collectés de respectivement 2,7 millions d'euros et 2,4 millions d'euros.

Depuis la suppression en 2012 de la fraction de 1/9^{ème} de cette collecte qui était transférée dans un compte d'attente en vue de sa distribution à un fonds d'intervention à désigner par le Ministère chargé de l'agriculture, cette participation est intégralement disponible pour des emplois.

L'analyse de la répartition géographique de la collecte selon les organismes collecteurs montre une forte concentration en Île-de-France qui représente 34,8% de la collecte totale (cf. Carte VI.2, page 265) alors que la ventilation de la collecte selon le siège des entreprises cotisantes (cf. Carte VI.1, page 264) met plus en évidence le poids prépondérant de régions où les activités agricoles ou assimilées sont importantes, soit par ordre décroissant la Bretagne, l'Île-de-France, les Pays de la Loire, la région Rhône-Alpes et la Champagne-Ardenne.

Tableau VI.1 : Collecte « PEEC agricole » de 2011 à 2013

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Organisme gestionnaire du fonds 1/9 PEAEC (*)			- 100,0%	-0,07	-0,3%	- 99,4%	-10,94	-51,7%
Participation obligatoire directe	22,14	100,0%	- 1,7%	22,52	100,3%	- 29,9%	32,11	151,7%
Collecte totale PEAEC	22,14	100,0%	- 1,4%	22,45	100,0%	+ 6,0%	21,17	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014).

(*) **Note de lecture** : en 2012, suite à la suppression de la fraction dite 1/9^{ème}, il y a eu un transfert du compte d'attente (Organisme gestionnaire du fonds 1/9^{ème} PEAEC) vers le compte de collecte (Participation obligatoire subventions) pour un total de 10,94 millions d'euros, d'où un montant apparent de 32,11 millions d'euros sur la rubrique « Participation obligatoire directe » alors que la collecte totale PEAEC stricto sensu s'élève à 21,17 millions d'euros. Cette opération a été réalisée en 2013 pour un organisme collecteur n'ayant pas régularisé sa situation comptable en 2012. À fin 2014, le compte d'attente est complètement soldé pour l'ensemble des CIL.

Les retours de prêts pour 2014 s'élèvent à 4,0 millions d'euros, soit une augmentation de 26,1% par rapport à 2013, et sont exclusivement issus des prêts accordés à des personnes physiques (voir Tableau VI.2, page 262). Dans la continuité du mouvement observé au cours des dernières années, les retours sont dans une dynamique de forte croissance, et leur niveau ne s'est pas encore stabilisé. En effet, les premiers emplois de la « PEEC agricole » ont été réalisés en 2009 et ont commencé à générer des retours significatifs à partir de l'exercice 2011.

Tableau VI.2 : Retours de prêts consentis au titre de la « PEEC agricole » de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Retours Prêts Personnes morales								
Prêts accession directs	1,87	46,7%	+ 33,9%	1,40	44,0%	+ 48,7%	0,94	42,0%
Prêts accession indirects								
Prêts travaux	2,14	53,3%	+ 19,9%	1,78	56,0%	+ 37,4%	1,30	58,0%
Prêts locatifs								
Autres prêts								
Retours Prêts Personnes physiques	4,01	100,0%	+ 26,1%	3,18	100,0%	+ 42,1%	2,24	100,0%
Retours de prêts PEAEC	4,01	100,0%	+ 26,1%	3,18	100,0%	+ 42,1%	2,24	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014).

La synthèse des ressources de la PEAEC (cf. Tableau VI.3 ci-dessous) met en évidence un dispositif toujours en phase de montée en charge et dont les ressources s'élevant à 26,1 millions d'euros en 2014 proviennent essentiellement de la collecte (84,7%), bien que la part des retours de prêts progresse régulièrement (15,3% en 2014 contre 12,4% en 2013).

Tableau VI.3 : Synthèse des principales ressources de la « PEEC agricole » de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Organisme gestionnaire du fonds 1/9 PEAEC (*)			- 100,0%	-0,07	-0,3%	- 99,4%	-10,94	-46,8%
Participation obligatoire directe	22,14	84,7%	- 1,7%	22,52	87,9%	- 29,9%	32,11	137,2%
Collecte totale PEAEC (A)	22,14	84,7%	- 1,4%	22,45	87,6%	+ 6,0%	21,17	90,4%
Retours Prêts Personnes morales								
Retours Prêts Personnes physiques	4,01	15,3%	+ 26,1%	3,18	12,4%	+ 42,1%	2,24	9,6%
Retours de prêts PEAEC (B)	4,01	15,3%	+ 26,1%	3,18	12,4%	+ 42,1%	2,24	9,6%
Total Principales ressources - PEAEC (A+B)	26,15	100,0%	+ 2,0%	25,62	100,0%	+ 9,5%	23,40	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014).

VI.2 EMPLOIS DE LA PEAEC

Le niveau des emplois de la PEAEC reste faible au regard des ressources collectées en 2014 (9,1 millions d'euros d'emplois au regard de 26,1 millions d'euros de ressources).

Tableau VI.4 : Principaux emplois de la « PEEC agricole » de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Prêts accession directs	5,43	59,8%	+ 30,4%	4,17	51,7%	- 4,3%	4,35	53,0%
Prêts accession indirects								
Prêts travaux	3,09	34,0%	- 12,4%	3,53	43,8%	+ 1,3%	3,48	42,4%
Prêts locatifs	0,07	0,8%						
Autres prêts								
Prêts Personnes physiques	8,59	94,6%	+ 11,7%	7,69	95,5%	- 1,8%	7,83	95,5%
Subventions Personnes physiques	0,49	5,4%	+ 34,9%	0,36	4,5%	- 2,2%	0,37	4,5%
Concours Personnes physiques - PEAEC (A)	9,08	100,0%	+ 12,7%	8,06	100,0%	- 1,8%	8,20	100,0%
Prêts Personnes morales								
Subventions Personnes morales								
Concours Personnes morales - PEAEC (B)								
Total Principaux emplois - PEAEC (A+B)	9,08	100,0%	+ 12,7%	8,06	100,0%	- 1,8%	8,20	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014).

Ces emplois sont exclusivement en direction des personnes physiques et concernent principalement les prêts « Agri-Accession » (pour un montant de 5,4 millions d'euros, en hausse de 30,4% par rapport à 2013) et les prêts « Agri-Travaux » (pour un montant de 3,1 millions d'euros, en recul de 12,4% par rapport à 2014). Quelques prêts locatifs ont été accordés sur l'exercice pour un montant non significatif. Depuis l'année 2010, aucun financement n'a été accordé aux personnes morales.

VI.3 SOLDE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES DE LA PEAEC

VI.3.1 Flux de trésorerie

La synthèse de l'impact en trésorerie des ressources et des emplois de la PEAEC (cf. Tableau VI.5 ci-dessous) montre que le dispositif est toujours dans une phase d'accumulation de ressources. En effet, les ressources, constituées principalement de la collecte, se retrouvent majoritairement en trésorerie pour le moment et sont donc peu utilisées. Toutefois, il convient de signaler une progression continue des emplois réalisés par les collecteurs au titre de la PEAEC.

Au 31 décembre 2014, l'impact net cumulé en trésorerie depuis l'entrée en vigueur du dispositif s'élève à 123,1 millions d'euros dont 17,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2014, et 106 millions d'euros cumulés à la fin de l'exercice 2013 (voir l'édition 2013 du présent rapport).

Tableau VI.5 : Impact net en trésorerie des emplois et ressources de la PEAEC

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Collecte totale PEAEC	22,14	84,7%	- 1,4%	22,45	87,6%	+ 6,0%	21,17	90,4%
Retours de prêts PEAEC	4,01	15,3%	+ 26,1%	3,18	12,4%	+ 42,1%	2,24	9,6%
Total des ressources issues de la PEAEC (A)	26,15	100,0%	+ 2,0%	25,62	100,0%	+ 9,5%	23,40	100,0%
Concours Personnes physiques	9,08	34,7%	+ 12,7%	8,06	31,4%	- 1,8%	8,20	35,1%
Concours Personnes morales								
Total des emplois de la PEAEC (B)	9,08	34,7%	+ 12,7%	8,06	31,4%	- 1,8%	8,20	35,1%
Impact net en trésorerie (A-B)	+ 17,1	65,3%	- 2,8%	+ 17,6	68,6%	+ 15,6%	+ 15,2	64,9%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014).

VI.3.2 Impact sur les fonds issus de la PEAEC

Les emplois et ressources ne se traduisant pas tous par des transferts définitifs, l'impact en trésorerie ne reflète pas l'impact sur les fonds de réserve de la PEAEC. En effet, un emploi ou une ressource sous forme de prêts sont de nature réversible car ils sont appelés à générer à échéance des flux de trésorerie inverses. Par ailleurs, la collecte d'un exercice est généralement encaissée en fin d'année et est appelée à être utilisée au cours de l'exercice suivant. De ce fait, cette collecte ne constitue pas un fonds de réserve, mais un fonds en instance d'affectation. L'impact des emplois et ressources définitifs sur les fonds de la PEAEC permet de mesurer la capacité d'intervention immédiate et à terme des organismes (cf. Tableau VI.6, page 264).

Depuis l'entrée en vigueur de la PEAEC, les organismes ont pu constituer un fonds de réserve cumulé de 119,5 millions d'euros, soit 20,5 millions d'euros pour l'année 2014, 21,9 millions d'euros pour l'année 2013, 26,3 millions d'euros pour l'année 2012, 15 millions d'euros en 2011, 16,9 millions d'euros en 2010 et 18,9 millions d'euros en 2009. Au terme de la première année d'application (exercice 2008), aucune réserve n'avait été constituée car les ressources de cette première année étaient exclusivement de la collecte dont la destination a été une utilisation au cours de l'exercice suivant.



Tableau VI.6 : Impact net des emplois et ressources sur les fonds issus de la PEAEC

Données en millions d'euros

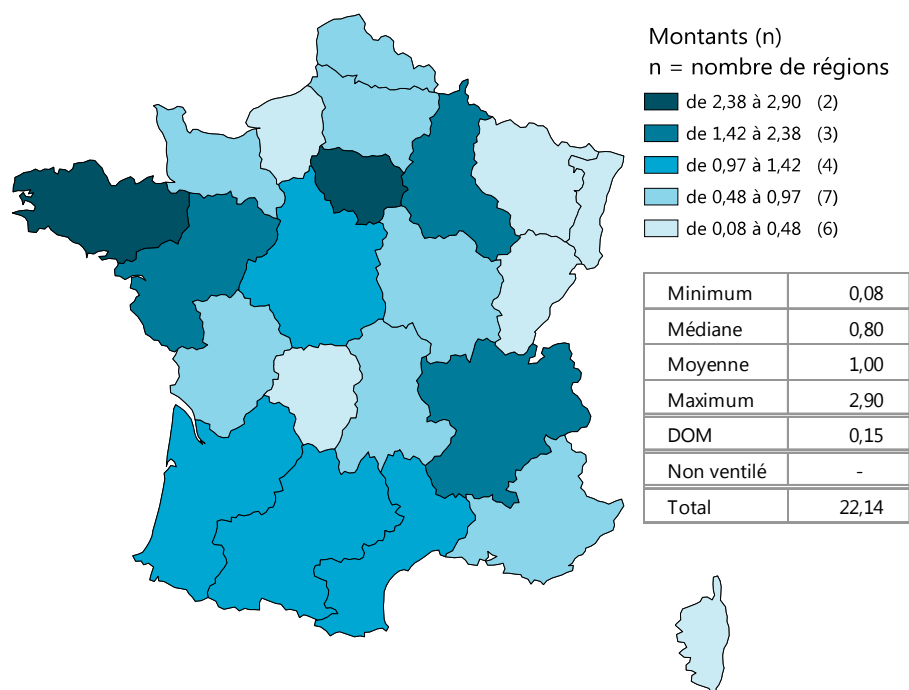
Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Produits spécifiques	22,14	49,9%	- 1,7%	22,52	49,4%	- 29,9%	32,11	64,2%
Report des ressources antérieures non affectées	22,25	50,1%	- 3,6%	23,07	50,6%	+ 28,6%	17,94	35,8%
Total des produits issus de la PEAEC (A)	44,39	100,0%	- 2,6%	45,59	100,0%	- 8,9%	50,05	100,0%
Charges spécifiques	1,74	3,9%	+ 24,1%	1,40	3,1%	+ 19,9%	1,17	2,3%
Transfert des ressources non affectées	22,13	49,9%	- 0,5%	22,25	48,8%	- 1,5%	22,58	45,1%
Total des charges issues de la PEAEC (B)	23,86	53,8%	+ 0,9%	23,65	51,9%	- 0,4%	23,75	47,4%
Impact net sur Fonds issus de la PEAEC (A-B)	20,52	46,2%	- 6,5%	21,94	48,1%	- 16,6%	26,30	52,6%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014).

Il y a lieu d'observer que le niveau cumulé du fonds de réserve indiqué ci-dessus est inférieur de 1,7 million à la valeur théorique attendue (obtenue pour chaque année par différence entre la collecte de l'année précédente et la somme des subventions accordées dans l'année et des prélèvements autorisés pour frais de gestion de l'année). Les écarts observés entre les inscriptions effectives en réserves et les montants théoriques s'expliquent notamment par des incohérences liées à la non-disponibilité pour certaines années des informations définitives pour tous les organismes et à des erreurs de comptabilisation des fonds initialement réservés au titre du 1/9^{ème}.

VI.4 DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

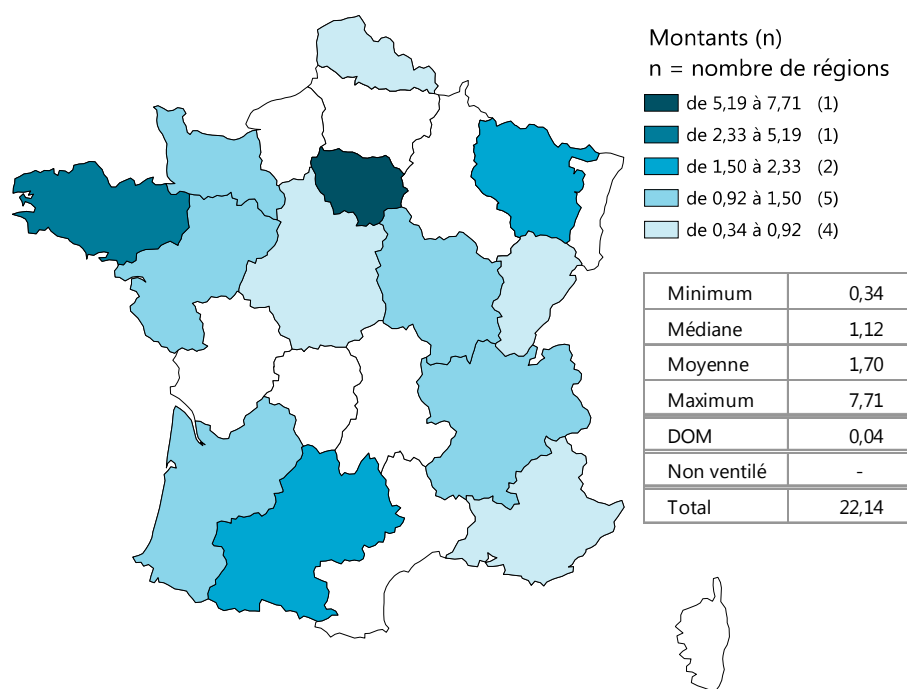
Carte VI.1 : Répartition de la collecte en 2014 par région selon le siège des entreprises cotisantes



Données en millions d'euros. Discrétisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014). Les données des entreprises domiciliées dans les DOM (0,15 million d'euros de collecte au total) ne sont pas intégrées dans la carte.

Carte VI.2 : Répartition de la collecte en 2014 par région selon le siège des collecteurs



Données en millions d'euros. Discretisation selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014). Les données des organismes des DOM (0,04 million d'euros de collecte au total) ne sont pas intégrées dans la carte. Les régions où ne siège aucun collecteur sont représentées par un fond blanc.

Annexe VII ANALYSE DU COÛT DU RISQUE DES PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES

Le risque de crédit ou risque de contrepartie est le risque que l'emprunteur ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Les encours de prêts aux personnes physiques (PPP) représentent 5 684,9⁵¹ millions d'euros en 2014, soit 26,4% de l'actif brut des collecteurs associés de l'UESL. Pour l'exercice 2014, les pertes sur les prêts aux personnes physiques représentent 99,1%⁵² de l'ensemble des pertes sur les prêts externes (hors prêts intra-sectoriels) accordés par les collecteurs associés de l'UESL, les pertes relatives aux créances détenues sur les personnes morales étant beaucoup plus faibles. Le défaut de paiement inhérent aux prêts aux personnes physiques constitue ainsi un enjeu significatif car il se traduit par une insuffisance des retours de prêts par rapport aux montants anticipés, ce qui équivaut à une diminution de ressources pour les collecteurs et une réduction de leurs possibilités d'emplois futurs. Bien que le coût du risque ne puisse pas être totalement annulé, sa maîtrise constitue donc une exigence qui contribue à la préservation des capacités d'emplois des collecteurs.

Les deux sections qui suivent présentent une étude détaillée du coût du risque suivie d'une analyse des dépréciations qui en constituent l'une des premières manifestations financières.

VII.1 DÉCOMPOSITION DU COÛT DU RISQUE ANNUEL

VII.1.1 Coût global du risque annuel des financements aux personnes physiques

Selon son niveau de manifestation, le risque de défaut peut avoir différentes traductions comptables ou financières :

- ▶ lorsqu'il s'agit d'un risque global non individualisé, représentatif d'une probabilité de défaut inhérente à la nature même des prêts, l'incidence comptable est une « provision pour risques » qui peut être qualifiée de « réserve de précaution » bien qu'il ne s'agisse pas d'une réserve au sens comptable du terme ;
- ▶ lorsqu'il s'agit d'un risque individualisé avéré représentatif d'une probabilité de défaut rattachable à des créanciers identifiés, l'incidence comptable est une « dépréciation » jusqu'à concurrence de la valeur totale des créances détenues, éventuellement complétée par une « provision pour risques » dans l'hypothèse où une responsabilité de l'organisme serait susceptible d'être engagée au-delà des actifs qu'il détient sur le créancier concerné ;
- ▶ lorsqu'enfin le stade du risque est dépassé et qu'il y a lieu de traduire les conséquences d'un sinistre réel, l'incidence comptable est une « perte pour créance irrécouvrable » à laquelle il conviendrait d'assimiler les opérations dites de transformation de créances en subventions.

Le coût global du risque résulte donc de la combinaison des provisions, des dépréciations et des pertes sur créances irrécouvrables. Pour l'ensemble des prêts accordés aux personnes physiques et pour le champ correspondant aux données disponibles, ce coût du risque est évalué *a minima* à 0,40% en 2014, contre 0,52%

⁵¹ Voir Tableau 5.4 en page 126.

⁵² Soit 58,00 millions d'euros (cf. Tableau VII.2, page 3) par rapport à des pertes totales de 58,46 millions d'euros.

en 2013 et 0,82% en 2012, comme l'illustre le Tableau VII.1 ci-dessous. Ce risque estimé est donc supérieur à celui du crédit à l'habitat en France de 0,31 point en 2014 (0,40% contre 0,09%), de 0,45 point en 2013 (0,52% contre 0,07%) et de 0,75 point en 2012 (0,82% contre 0,07%). Le risque des financements accordés aux personnes physiques apparaît donc globalement plus élevé pour les CIL.

Tableau VII.1 : Coût du risque des prêts aux personnes physiques de 2012 à 2014 (Taux)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014					Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montant Encours moyen	Créances irrécouvrables	Dépréciations nettes	Provisions nettes	Coût du risque	Montant Encours moyen	Coût du risque	Montant Encours moyen	Coût du risque
Prêts accession directs	3 775,45	0,07%	- 0,13%	(*)	± -0,06%	3 652,16	± 0,07%	3 432,27	± 0,08%
Prêts accession indirects	263,35	0,00%	- 3,21%	(*)	± -3,21%	277,70	± 0,06%	288,74	± 0,03%
Prêts travaux	1 073,03	0,22%	0,20%	(*)	± 0,42%	1 355,12	± 0,07%	1 706,28	± 0,06%
Prêts locatifs	635,88	8,33%	- 2,56%	(*)	± 5,77%	678,84	± 4,01%	706,77	± 7,11%
Autres prêts	2,27	0,68%	19,94%	(*)	± 20,62%	2,43	± -13,40%	1,89	± 1,62%
Total des données ventilées par type de prêts	5 749,98	1,01%	- 0,47%	(*)	± 0,54%	5 966,25	± 0,51%	6 135,94	± 0,88%
Total PPP y compris données non ventilables	5 749,98	57,95	-35,17	(*)	± 22,78	5 966,25	± 31,24	6 134,70	± 50,29
Coût du risque - Prêts Personnes physiques	100,00%	1,01%	-0,61%	(*)	± 0,40%	100,00%	± 0,52%	100,00%	± 0,82%
Coût du risque - Prêts à l'habitat en France					0,09%		0,07%		0,07%

(*) Les données sur les provisions pour risques et charges relatives aux encours de financements accordés aux personnes physiques ne sont pas disponibles.

Note de lecture : le préfixe "±" devant certaines données signale que les valeurs réelles sont probablement supérieures ou inférieures, compte tenu de l'indisponibilité des éventuelles provisions pour risques relatives aux créances détenues sur les personnes physiques et/ou de la présence de données non ventilables.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - ACPR pour le coût du risque des prêts à l'habitat en France (voir page 186)

Ce risque se traduit en 2014 par un coût annuel de 22,8 millions d'euros (pertes et dépréciations), soit 1,7% de la collecte reçue sous forme de subventions (cf. Tableau VII.2, page 269), sachant que le montant cumulé des dépréciations à la fin de l'exercice s'élève à 499,0 millions d'euros (voir Tableau VII.6, page 274). Afin de mieux situer l'enjeu lié à la maîtrise du coût du risque, il peut être également observé que ce coût du risque correspond à 31,3% des subventions versées aux personnes physiques dont le montant s'élève à 72,8 millions d'euros en 2014 (voir Tableau 2.33, page 74). Pour l'exercice 2014, le coût du risque est constitué de 58,0 millions d'euros de créances irrécouvrables et de - 35,2 millions d'euros de dépréciations nettes. En revanche, les données relatives aux provisions liées aux créances ne sont pas disponibles et le coût du risque ainsi déterminé s'avère probablement sous-estimé, tant pour la valeur globale que pour les valeurs calculées par type de prêts. Sous cette réserve, les niveaux de risque des financements accordés aux personnes physiques observés sur la période se positionnent tendanciellement de la façon suivante par rapport au coût du risque des prêts à l'habitat :

- niveau très élevé par rapport au coût du risque des prêts à l'habitat : autres prêts (20,62% en 2014) et prêts locatifs (5,8% en 2014) ;
- niveau supérieur au coût du risque des prêts à l'habitat : prêts travaux (0,42% en 2014) ;
- niveau inférieur au coût du risque des prêts à l'habitat : prêts accession directs (-0,06% en 2014) et prêts accession indirects (-3,21% en 2014).

Le coût du risque apparaît donc très hétérogène par type de prêts et cette hétérogénéité est constante sur les trois années observées, sachant que les prêts locatifs qui sont essentiellement constitués des créances relatives au LOCA-PASS représentent la principale catégorie de financements qui contribuent à la formation du coût du risque global. En effet, le montant des autres prêts qui correspondent à des prêts finançant la mobilité des salariés et des jeunes n'étant que très peu significatif au regard de l'encours total des prêts aux personnes physiques dont ils représentent 0,04% en 2014, on retiendra les prêts locatifs comme principal contributeur au coût du risque global.

Tableau VII.2 : Coût du risque des prêts aux personnes physiques de 2012 à 2014 (Montant)

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014					Exercice 2013		Exercice 2012	
	Encours moyen	Créances irrécouvrables	Dépréciations nettes	Provisions nettes	Coût du risque	Encours moyen	Coût du risque	Encours moyen	Coût du risque
Prêts accession directs	3 775,45	2,61	-4,83	(*) ±	-2,22	3 652,16	± 2,64	3 432,27	± 2,90
Prêts accession indirects	263,35	0,00	-8,46	(*) ±	-8,46	277,70	± 0,18	288,74	± 0,07
Prêts travaux	1 073,03	2,35	2,11	(*) ±	4,46	1 355,12	± 1,01	1 706,28	± 1,02
Prêts locatifs	635,88	52,97	-16,28	(*) ±	36,69	678,84	± 27,22	706,77	± 50,22
Autres prêts	2,27	0,02	0,45	(*) ±	0,47	2,43	± -0,33	1,89	± 0,03
Total des données ventilées par type de prêts	5 749,98	57,95	-27,01	(*) ±	30,94	5 966,25	± 30,71	6 135,94	± 54,24
Données non ventilables	0,00	0,00	-8,16	(*) ±	-8,16	0,00	± 0,53	-1,25	± -3,95
Total PPP y compris données non ventilables	5 749,98	57,95	-35,17	(*) ±	22,78	5 966,25	± 31,24	6 134,70	± 50,29
Collecte reçue sous forme de subventions (**)					1 362,45			1 347,74	1 282,18
Coût du risque en pourcentage de la collecte					± 1,67%			± 2,32%	± 3,92%

(*) Les données sur les provisions pour risques et charges relatives aux encours de financements accordés aux personnes physiques ne sont pas disponibles.

(**) Collecte obligatoire reçue sous forme de subventions telle qu'elle ressort des données réelles des organismes dont les déclarations sont exploitables.

Note de lecture : le préfixe "±" devant certaines données signale que les valeurs réelles sont probablement supérieures compte tenu de l'indisponibilité des éventuelles provisions pour risques relatives aux créances détenues sur les personnes physiques.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

VII.1.2 Dispersion par organisme du coût du risque des financements aux personnes physiques

L'hétérogénéité du coût du risque par type de prêts mise en évidence ci-dessus se combine avec une importante variabilité par organisme pour expliquer le niveau global du coût du risque mesuré au niveau sectoriel. En effet, l'analyse de l'évolution des indicateurs descriptifs du coût du risque par organisme entre 2012 et 2014 montre une dispersion forte comme l'illustre le Tableau VII.3 ci-dessous. Toutefois, contrairement à 2013, on observe une légère diminution de cette dispersion traduite par la baisse du coefficient de variation qui passe de 0,93 en 2013 à 0,74 en 2014 et de l'amplitude qui passe de 1,91% en 2013 à 1,22% en 2014.

Tableau VII.3 : Indicateurs du coût du risque des prêts aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Coût du risque (taux)	Coût du risque (montant)	Coût du risque (taux)	Coût du risque (montant)	Coût du risque (taux)	Coût du risque (montant)
Coût global	0,40%	22,78	0,52%	31,24	0,82%	50,29
Maximum	1,21%	5,31	1,65%	6,30	2,91%	n.s.
Minimum	- 0,00%	-0,02	- 0,26%	-1,09	- 0,01%	n.s.
Amplitude (Maximum - Minimum)	1,22%	5,33	1,91%	7,39	2,92%	n.s.
Écart-type	0,35%	1,19	0,49%	2,05	0,68%	n.s.
Premier Quartile	0,15%	0,23	0,17%	0,15	0,40%	n.s.
Médiane	0,46%	0,87	0,49%	1,02	0,61%	n.s.
Troisième Quartile	0,66%	1,53	0,85%	1,59	0,82%	n.s.
Moyenne	0,47%	1,14	0,53%	1,56	0,77%	n.s.
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,74	1,05	0,93	1,31	0,88	n.s.

n.s. : non significatif pour cause de données non exhaustives.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

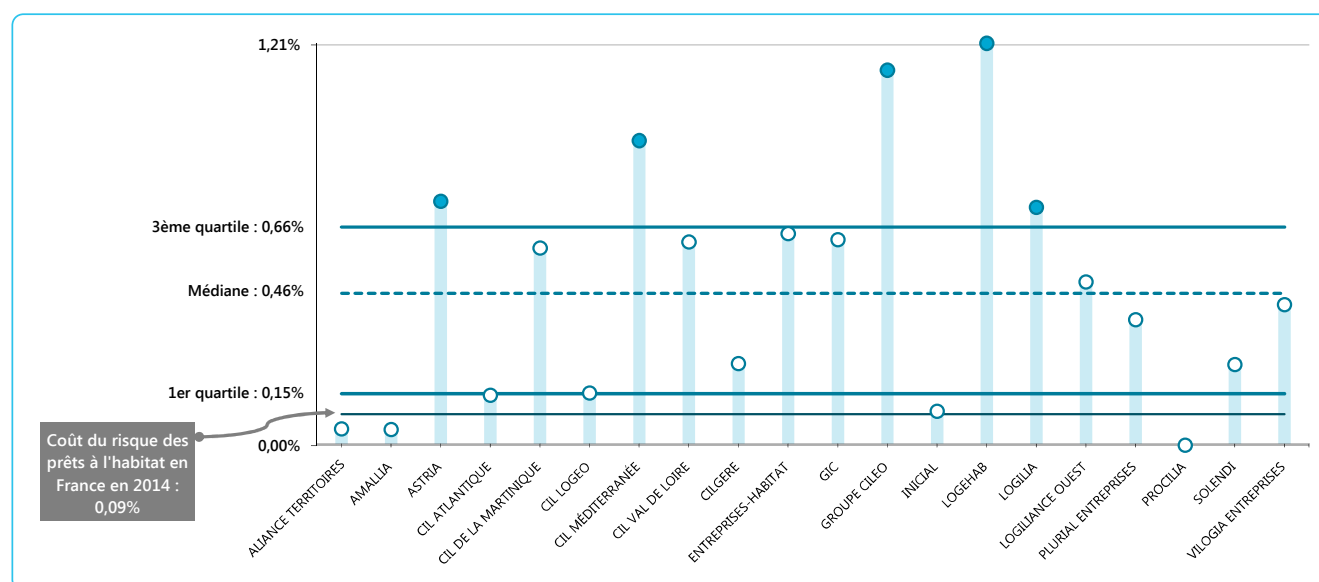
Cette situation se traduit par une importante amplitude des valeurs du coût du risque par organisme comme le montre le Graphique VII.1 de la page suivante.

Les valeurs observées pour les organismes dont le coût du risque est égal ou supérieur au troisième quartile s'échelonnent de 0,72% à 1,21%. Parmi les organismes appartenant à ce groupe, on dénombre un collecteur francilien. Quant aux organismes dont le coût du risque est inférieur ou égal au premier quartile, ils constituent un ensemble hétérogène, tant en taille qu'en localisation. Leurs coûts du risque varient entre 0,00% et 0,15%, la

plus faible valeur étant celle de PROCILIA. En 2013, le CIL PROCILIA, affichait également le coût du risque minimum avec une valeur négative de - 0,26%. En effet, la circularisation en 2013 des débiteurs de ce CIL avait entraîné des reprises significatives de dépréciations qui se poursuivent en 2014, traduisant un excès de prudence lors des ajustements opérés en 2012.

La taille du collecteur (gros et petits) ou sa localisation (Île-de-France et province) ne semble pas constituer un facteur explicatif du coût du risque. L'étude de la corrélation entre le coût du risque et le volume des encours gérés ne permet pas d'établir une relation directe suffisamment forte entre ces deux variables (coefficient de corrélation linéaire égal à 0,48), sachant qu'à l'exception de trois organismes, tous les autres CIL ont un coût du risque supérieur ou égal au coût du risque des prêts à l'habitat en France.

Graphique VII.1 : Dispersion en 2014 du coût du risque des prêts aux personnes physiques



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

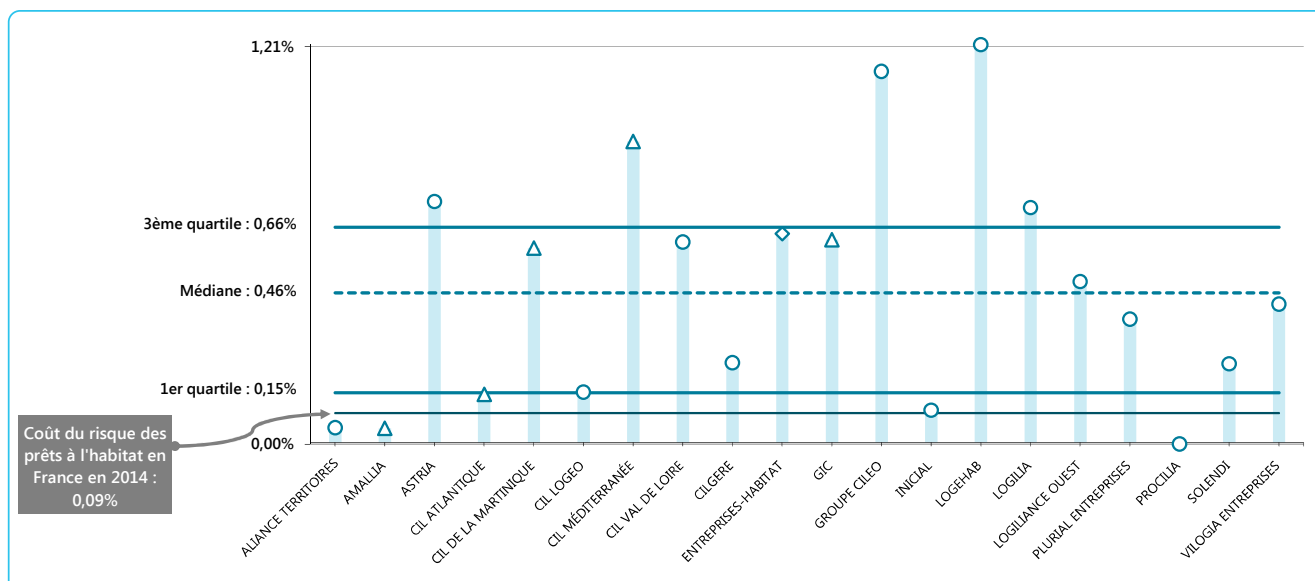
VII.1.3 Impact des méthodes de gestion du contentieux et de dépréciation sur le coût du risque

Afin d'apporter un éclairage complémentaire aux données chiffrées recueillies, les collecteurs ont transmis à l'Agence quelques données informationnelles sur leurs modes de gestion du contentieux et leurs méthodes de dépréciation, en répondant à un questionnaire sommaire (identique à celui utilisé depuis 2011) dans le cadre de la revue complémentaire des données de l'exercice 2014. Les 20 organismes ont répondu au questionnaire.

D'après les réponses fournies par les collecteurs, la gestion du contentieux des prêts à personnes physiques est pour la majorité partiellement externalisée. En effet, sur les 20 CIL, 14 indiquent avoir une gestion partiellement externalisée et 5 CIL une gestion totalement interne. Un seul CIL pratique une gestion totalement externalisée de son contentieux. Parmi les quatre collecteurs qui avaient changé leur mode de gestion en 2013, un CIL revient en 2014 à son fonctionnement de 2012 : le GROUPE CILEO, après avoir pratiqué en 2013 une gestion totalement interne, revient à une gestion partiellement externalisée en 2014. Par ailleurs, il faut observer que le CIL MÉDITERRANÉE ainsi que le GIC sont passés d'une gestion partiellement externalisée à une gestion totalement internalisée.

À l'exception d'AMALLIA et du GIC, tous les organismes de taille importante externalisent partiellement la gestion de leur contentieux relatif aux prêts aux personnes physiques. Quant aux organismes de petite et moyenne tailles, ils recourent eux aussi très majoritairement à une gestion partiellement ou totalement externalisée.

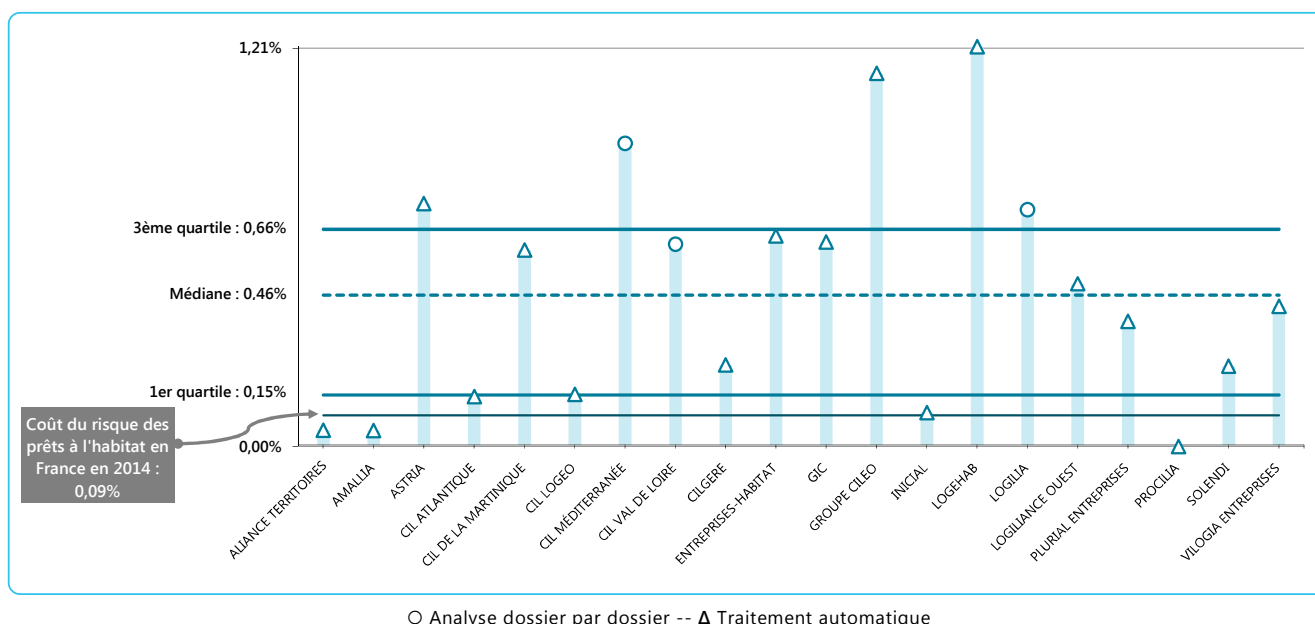
Graphique VII.2 : Dispersion en 2014 du coût du risque des prêts aux personnes physiques selon les modes de gestion du contentieux



Comme l'illustre le Graphique VII.2 ci-dessus, la nature largement majoritaire de la gestion externalisée (partielle ou totale) fait que le mode de gestion n'est pas une caractéristique discriminante du niveau du coût du risque.

Les informations recueillies permettent par ailleurs de noter que la quasi-totalité des CIL (17 organismes sur 20) fait appel à des sociétés de recouvrement de créances pour les impayés de prêts aux personnes physiques, indépendamment du caractère interne ou non de la gestion du contentieux. Ces informations fournissent également des indications sur les méthodes de calcul des dépréciations sur les prêts aux personnes physiques qui constituent une composante essentielle du coût du risque.

Graphique VII.3 : Dispersion en 2014 du coût du risque des prêts aux personnes physiques selon les méthodes de dépréciation



Selon les données collectées, la majorité des collecteurs (17 organismes sur 20) détermine les dépréciations à partir d'un traitement automatique et seuls 3 organismes déterminent les dépréciations à partir d'une analyse

dossier par dossier. Le Graphique VII.3 ci-dessus qui présente une illustration de la dispersion du coût du risque des prêts aux personnes physiques, avec mise en évidence du mode de détermination des dépréciations, ne permet pas de conclure à une sensibilité du coût du risque au mode de détermination des dépréciations, en raison de l'utilisation largement majoritaire du traitement automatique.

Les développements ci-dessus inciteraient donc à exclure un impact des choix organisationnels sur le coût du risque des financements aux personnes physiques. Les facteurs explicatifs de la variabilité du coût du risque pourraient alors être liés à l'efficacité organisationnelle ou à des causes exogènes, notamment le contexte socio-économique et les situations individuelles des débiteurs.

VII.2 ANALYSE DES DÉPRÉCIATIONS

La dépréciation des créances est la première manifestation comptable de la constatation de l'existence d'un risque individualisé de défaut de paiement. Elle symbolise l'anticipation de la perte attendue sur le prêt accordé, en fonction des hypothèses retenues par les organismes et en application des règles comptables.

Le montant des créances douteuses n'est pas disponible pour tous les exercices analysés. En effet, un recueil ad hoc n'a été intégré dans la collecte des données que depuis l'exercice 2011 et, en outre, les données recueillies ne sont pas d'une qualité suffisante pour être publiées en raison d'incohérences majeures. L'analyse des dépréciations réalisée dans cette section s'effectue donc principalement par rapport à l'encours total et en nombre de dossiers gérés.

VII.2.1 Taux de créances douteuses des financements aux personnes physiques

Compte tenu du fait que les organismes dont les données étaient disponibles pour un exercice donné ne sont pas les mêmes que ceux dont les données sont exploitables pour un autre exercice, deux sous-champs sont constitués avec les données exploitables. Sur la base des entités existant au premier trimestre 2015, les CIL dont les données sont exploitables sur toute la période analysée (2012 à 2014) sont au nombre de 19 et forment le sous-ensemble « Données comparables ». Sur les 20 CIL existant au premier trimestre 2015, un organisme présente donc des données manquantes en 2012 et en 2013, et ses données sont intégrées dans le groupe global des « données totales disponibles ».

Comme le montre le Tableau VII.4 ci-dessous, en se limitant aux CIL dont les données sont comparables, le nombre total de dossiers dépréciés s'élève à 329 164 en 2014 contre 346 732 en 2013, soit un niveau en baisse de 5,1% entre 2013 et 2014. Quant au nombre total de dossiers gérés par les mêmes organismes, il baisse de 8,5% entre 2013 et 2014, passant de 1 708 017 dossiers à 1 562 716 dossiers, d'où une augmentation de la quote-part de dossiers PPP dépréciés entre 2013 et 2014. En données comparables, le taux de créances douteuses calculé par rapport à l'ensemble des dossiers s'établit ainsi à 21,06% en 2014 contre 20,30% en 2013 et 19,12% en 2012. Pour l'ensemble des organismes dont les données sont exploitables en 2014 (soit tous les CIL), ce taux est égal à 21,05% au titre de l'exercice 2014.

L'analyse du taux de créances douteuses en nombre de dossiers et par type de prêts met en évidence des niveaux relatifs comparables à ceux observés avec le coût global du risque. En 2014, le taux de créances douteuses en nombre le plus élevé s'observe pour les prêts locatifs (47,7% contre 48,0% en 2013) et les autres prêts (7,7% contre 4,3% en 2013) alors que seuls 3,0% des dossiers de prêts travaux et 2,2% des dossiers de prêts accession directs sont dépréciés au titre du même exercice. La légère augmentation du taux global de créances douteuses est imputable aux catégories de prêts autres que les prêts locatifs car le taux de créances douteuses de ces derniers reste quasiment stable.

Tableau VII.4 : Taux de créances douteuses (nombre) des prêts aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en nombres de dossiers

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012		
	Dossiers dépréciés	Ensemble des dossiers	Taux de créances douteuses	Dossiers dépréciés	Ensemble des dossiers	Taux de créances douteuses	Dossiers dépréciés	Ensemble des dossiers	Taux de créances douteuses
Prêts accession directs	11 329	505 440	2,24%	11 851	550 663	2,15%	21 321	553 870	3,85%
Prêts accession indirects	6	6 060	0,10%	13	6 594	0,20%	4	6 959	0,06%
Prêts travaux	12 191	407 558	2,99%	11 380	473 540	2,40%	13 138	556 004	2,36%
Prêts locatifs	305 377	640 251	47,70%	323 328	673 503	48,01%	315 053	708 229	44,48%
Autres prêts	261	3 407	7,66%	160	3 717	4,30%	78	3 058	2,55%
Prêts PP - Données comparables	329 164	1 562 716	21,06%	346 732	1 708 017	20,30%	349 594	1 828 120	19,12%
Prêts accession directs	11 684	518 899	2,25%	11 851	550 663	2,15%	21 321	553 870	3,85%
Prêts accession indirects	6	6 085	0,10%	13	6 594	0,20%	4	6 959	0,06%
Prêts travaux	12 550	416 292	3,01%	11 380	473 540	2,40%	13 138	556 004	2,36%
Prêts locatifs	312 351	655 495	47,65%	323 328	673 503	48,01%	315 053	708 229	44,48%
Autres prêts	267	3 494	7,64%	160	3 717	4,30%	78	3 058	2,55%
Prêts PP - Données totales disponibles	336 858	1 600 265	21,05%	346 732	1 708 017	20,30%	349 594	1 828 120	19,12%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

L'étude de la dispersion par organisme des taux de créances douteuses (voir Tableau VII.5 et Graphique VII.4 ci-dessous) montre une légère hausse de l'amplitude (30,9% en 2014 contre 24,8% en 2013).

Tableau VII.5 : Indicateurs du taux de créances douteuses (nombre) des prêts aux personnes physiques 2012-2014

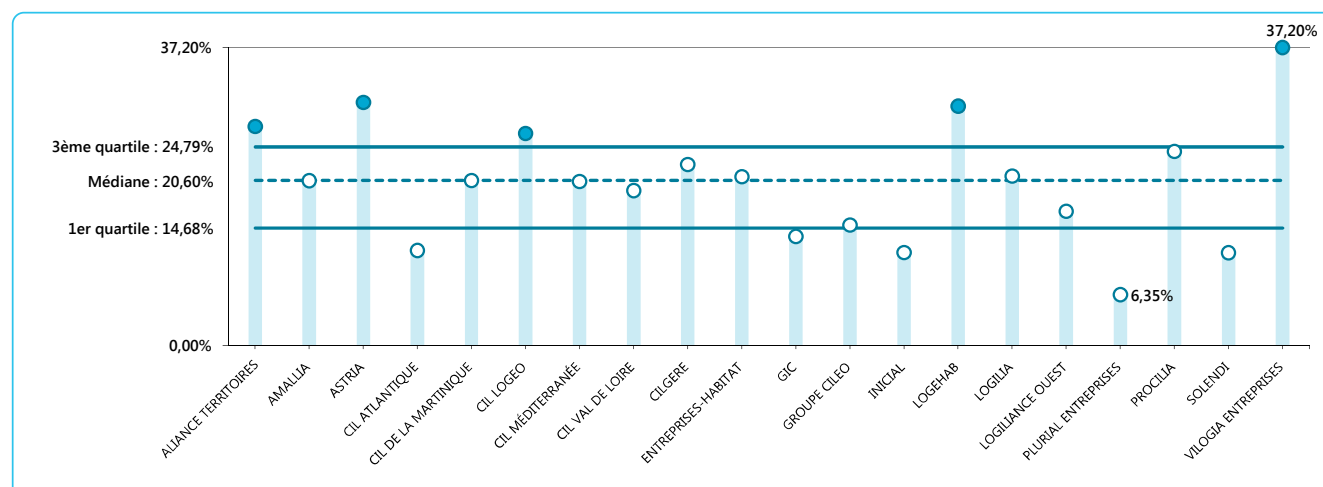
Données en nombres de dossiers

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Dossiers dépréciés	Taux de créances douteuses	Dossiers dépréciés	Taux de créances douteuses	Dossiers dépréciés	Taux de créances douteuses
Nombre total	336 858	21,05%	346 732	20,30%	349 594	19,12%
Maximum	49 104	37,20%	n.s.	34,87%	n.s.	80,07%
Minimum	644	6,35%	n.s.	10,02%	n.s.	12,10%
Amplitude (Maximum - Minimum)	48 460	30,85%	n.s.	24,85%	n.s.	67,98%
Écart-type	14 224	7,39%	n.s.	7,32%	n.s.	14,56%
Premier Quartile	6 354	14,68%	n.s.	14,47%	n.s.	16,04%
Médiane	11 158	20,60%	n.s.	19,75%	n.s.	19,46%
Troisième Quartile	26 788	24,79%	n.s.	23,97%	n.s.	24,80%
Moyenne	16 843	20,41%	n.s.	20,47%	n.s.	22,97%
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,84	0,36	n.s.	0,36	n.s.	0,63

n.s. : non significatif pour cause de données non exhaustives.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

Graphique VII.4 : Dispersion en 2014 du taux de créances douteuses des prêts aux personnes physiques (nombre)



Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Malgré la hausse de l'amplitude, on observe une distribution assez régulière avec une médiane (20,6%) proche de la moyenne (20,4%). L'accroissement du niveau de risque lié aux financements accordés par les collecteurs aux personnes physiques serait donc un phénomène généralisé et non circonscrit à quelques organismes.

VII.2.2 Taux de dépréciation des financements aux personnes physiques

L'accroissement du niveau du risque évoqué ci-dessus s'observe également avec les montants des dépréciations enregistrées par les collecteurs.

En effet, le montant des dépréciations⁵³ sur les financements accordés aux personnes physiques s'élève à 499,0 millions d'euros en 2014 contre 534,1 millions d'euros en 2013⁵⁴ (cf. Tableau VII.6 ci-dessous). Sur le montant total de 499,0 millions d'euros de dépréciations enregistrées en 2014, 340,5 millions d'euros (soit 68,2%) sont imputés sur les ressources de la PEC. Le taux de dépréciation calculé par rapport au total des créances sur les personnes physiques s'établit à 8,78% en 2014 (dont 5,99% imputés sur les ressources de la PEC) contre 9,10% en 2013 (dont 6,15% imputés sur les ressources de la PEC). La comparaison de ces taux de dépréciation avec ceux des prêts à l'habitat en France met en évidence une très forte sur-sinistralité attendue. En effet, le taux de dépréciation des prêts à l'habitat n'est que de 0,47% en 2014 selon les données de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution contre 8,78% pour les prêts accordés par les collecteurs aux personnes physiques.

Tableau VII.6 : Taux de dépréciation des prêts aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012		
	Dépréciations	Encours	Taux	Dépréciations	Encours	Taux	Dépréciations	Encours	Taux
Prêts accession directs	6,01	3 862,77	0,16%	5,60	3 719,92	0,15%	5,25	3 491,96	0,15%
Prêts accession indirects	0,24	251,81	0,09%	0,16	274,89	0,06%	0,01	280,28	0,00%
Prêts travaux	0,21	956,57	0,02%	0,20	1 210,54	0,02%	0,09	1 488,24	0,01%
Prêts locatifs	333,63	611,70	54,54%	354,97	660,13	53,77%	359,42	676,29	53,15%
Autres prêts	0,38	2,09	18,25%	0,06	2,41	2,41%	0,02	2,36	0,68%
Dépréciations imputées sur les ressources de la PEC (PEEC, PEAEC ou PSEEC)	340,47	5 684,94	5,99%	360,98	5 867,88	6,15%	364,78	5 939,14	6,14%
Prêts accession directs	32,47	3 862,77	0,84%	33,60	3 719,92	0,90%	33,72	3 491,96	0,97%
Prêts accession indirects	2,48	251,81	0,99%	0,20	274,89	0,07%	0,12	280,28	0,04%
Prêts travaux	40,75	956,57	4,26%	40,83	1 210,54	3,37%	42,95	1 488,24	2,89%
Prêts locatifs	82,05	611,70	13,41%	97,72	660,13	14,80%	94,29	676,29	13,94%
Autres prêts	0,77	2,09	36,61%	0,80	2,41	33,07%	0,42	2,36	17,94%
Dépréciations non imputées sur les ressources de la PEC (PEEC, PEAEC ou PSEEC)	158,52	5 684,94	2,79%	173,15	5 867,88	2,95%	171,50	5 939,14	2,89%
Prêts accession directs	38,48	3 862,77	1,00%	39,20	3 719,92	1,05%	38,97	3 491,96	1,12%
Prêts accession indirects	2,72	251,81	1,08%	0,36	274,89	0,13%	0,13	280,28	0,05%
Prêts travaux	40,96	956,57	4,28%	41,04	1 210,54	3,39%	43,04	1 488,24	2,89%
Prêts locatifs	415,68	611,70	67,96%	452,69	660,13	68,58%	453,71	676,29	67,09%
Autres prêts	1,15	2,09	54,86%	0,85	2,41	35,48%	0,44	2,36	18,62%
Dépréciations totales ventilées	498,99	5 684,94	8,78%	534,13	5 867,88	9,10%	536,29	5 939,14	9,03%
Données non ventilées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,06	
Dépréciations - Prêts Personnes physiques	498,99	5 684,94	8,78%	534,13	5 867,88	9,10%	536,29	5 939,19	9,03%
Dépréciations - Prêts à l'habitat en France			0,47%			0,42%			0,38%

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014) - ACPR pour le taux de dépréciation des prêts à l'habitat en France (voir page 186)

L'examen des taux de dépréciation par type de prêts montre que les prêts locatifs sont très fortement dépréciés avec une dépréciation de 68,0%, correspondant à 83,3% de la dépréciation totale des prêts aux personnes

⁵³ Pour information, conformément aux dispositions comptables et réglementaires applicables, les normes minimales de dépréciation requièrent que les prêts comportant des créances échues impayées représentant plus de 6 mois d'échéances soient dépréciés à 100% pour le capital échu et le capital restant dû ainsi que les créances accessoires impayées.

⁵⁴ Pour rappel, en 2012 les données relatives au taux de dépréciation des financements aux personnes physiques n'étaient disponibles que pour un champ partiel d'organismes représentant 97,5% de la collecte annuelle.

physiques. On observe également que les taux de dépréciation par type de prêts présentent un profil globalement cohérent avec celui des taux de créances douteuses (voir Tableau VII.4, page 273). À l'instar des taux de créances douteuses, le taux de dépréciation le plus élevé concerne les prêts locatifs (68,0% en 2014) et le taux de dépréciation le plus faible est celui des prêts accession directs (1,0% en 2014), sachant qu'il convient d'observer avec attention l'évolution de la sinistralité des autres prêts. En effet, même si les enjeux ne sont pas significatifs, il y a lieu de noter que ces prêts font l'objet d'un taux de dépréciation assez élevé et en constante hausse (soit 18,6% en 2012, 35,5% en 2013 et 54,9% en 2014).

Au niveau global, contrairement à la situation d'accroissement observée en 2012 puis en 2013, on assiste en 2014 à la baisse du taux de dépréciation du fait de la diminution du coût de dépréciation par dossier (1 509 euros en 2013 contre 1 481 euros en 2014). Ainsi, en 2014, 336 858 dossiers de prêts aux personnes physiques sont dépréciés (voir Tableau VII.4, page 273) pour un montant de 499,0 millions d'euros contre en 2013 un nombre de 346 732 dossiers de PPP dépréciés (voir Tableau VII.4) pour un montant de 523,3 millions d'euros⁵⁵ (voir Tableau VII.6), d'où la décroissance du coût unitaire en terme de dépréciation des créances douteuses.

L'analyse de la variabilité du taux de dépréciation par organisme montre que l'amplitude de la dispersion augmente légèrement sur la période observée, passant de 11,63% en 2012 à 11,97% en 2014 comme le montre le Tableau VII.7 ci-dessous.

Tableau VII.7 : Indicateurs du taux de dépréciation des prêts aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Indicateurs	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Dépréciations (taux)	Dépréciations (montant)	Dépréciations (taux)	Dépréciations (montant)	Dépréciations (taux)	Dépréciations (montant)
Total	8,78%	498,99	9,10%	534,13	9,03%	536,29
Maximum	13,72%	72,25	13,60%	77,25	13,49%	n.s.
Minimum	1,76%	0,32	1,77%	0,26	1,86%	n.s.
Amplitude (Maximum - Minimum)	11,97%	71,93	11,83%	76,99	11,63%	n.s.
Écart-type	3,11%	22,10	3,08%	23,32	3,11%	n.s.
Premier Quartile	5,82%	10,11	6,34%	10,36	6,00%	n.s.
Médiane	8,46%	16,26	8,94%	18,15	8,45%	n.s.
Troisième Quartile	10,10%	38,44	10,07%	43,45	9,92%	n.s.
Moyenne	7,83%	24,95	8,04%	26,71	7,91%	n.s.
Coefficient de variation (Écart-type / Moyenne)	0,40	0,89	0,38	0,87	0,39	n.s.

n.s. : non significatif pour cause de données non exhaustives.

Source : ANCOLS (recueils définitifs exercices 2012 à 2014)

L'examen de la dispersion des taux de dépréciation par organisme montre une certaine régularité de la distribution des organismes entre les valeurs minimales et les valeurs maximales (voir Graphique VII.5, page 276), le taux de dépréciation moyen (7,83% en 2014) étant légèrement inférieur à la médiane (8,46% en 2014).

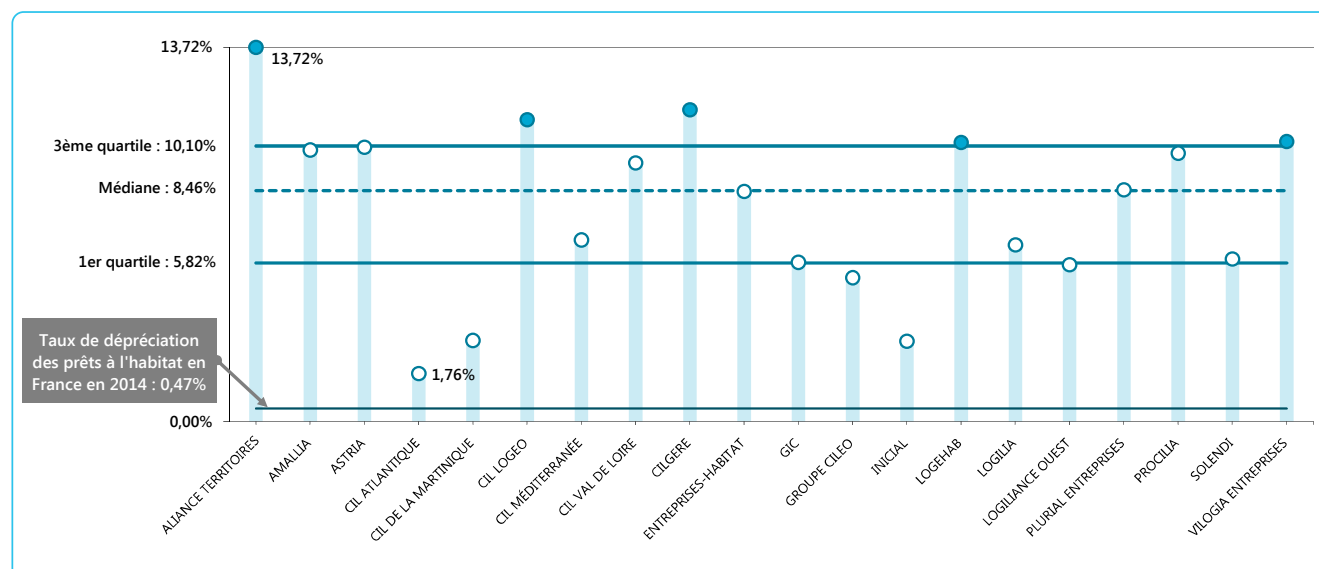
Les organismes dont les taux de dépréciation sont inférieurs ou égaux au premier quartile forment un groupe relativement homogène avec des taux de dépréciation variant de 1,76% à 5,75%. Il s'agit généralement d'organismes de petite taille dont le siège social se situe en province ou dans les DOM.

Quant aux organismes dont les taux de dépréciation sont supérieurs ou égaux au troisième quartile, ils forment eux-aussi un ensemble à l'intérieur duquel les valeurs observées sont relativement homogènes, se situant entre 10,23% et 13,72%. Ce groupe est constitué d'organismes de taille assez importante ayant généralement une

⁵⁵ Soit 534,13 millions d'euros (voir Tableau VII.6 ci-dessus) desquels sont déduites les dépréciations du CIL MÉDITERRANÉE (10,87 millions d'euros), car cet organisme n'est pas pris en compte dans le dénombrement des dossiers.

activité sur l'ensemble du territoire. Sur les cinq organismes de ce groupe, deux ont leur siège social en Île-de-France et deux des trois autres CIL y ont également une forte présence.

Graphique VII.5 : Dispersion en 2014 du taux de dépréciation des prêts aux personnes physiques



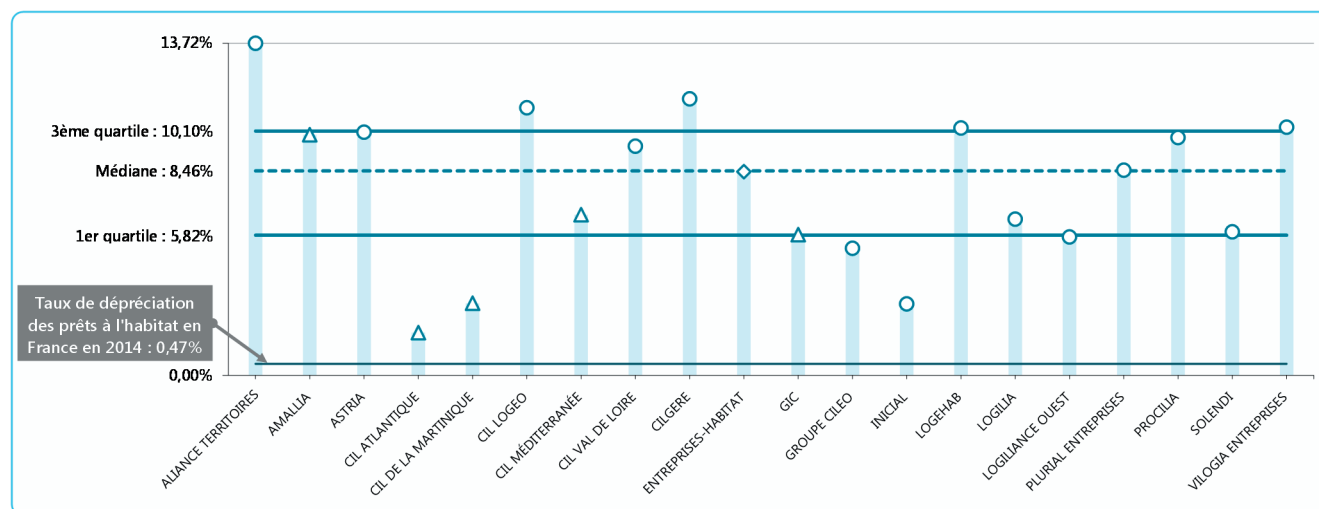
Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

VII.2.3 Impact des méthodes de gestion du contentieux et de dépréciation sur le taux de dépréciation

Les informations recueillies dans le cadre de la démarche exposée dans la section VII.1.3 (page 270) permettent de mettre également en perspective les taux de dépréciation pratiqués par les organismes, en les confrontant aux modes de gestion du contentieux et aux méthodes de détermination des dépréciations.

Comme l'illustre le Graphique VII.6 ci-dessous, et en cohérence logique avec les résultats obtenus pour le coût global du risque (voir section VII.1.3, page 270), le mode de gestion du contentieux ne constitue pas un facteur explicatif du niveau du taux de dépréciation, même si les organismes pratiquant une gestion totalement interne semblent avoir un taux de dépréciation moindre que celui des autres CIL.

Graphique VII.6 : Dispersion en 2014 du taux de dépréciation des prêts aux personnes physiques selon les modes de gestion du contentieux

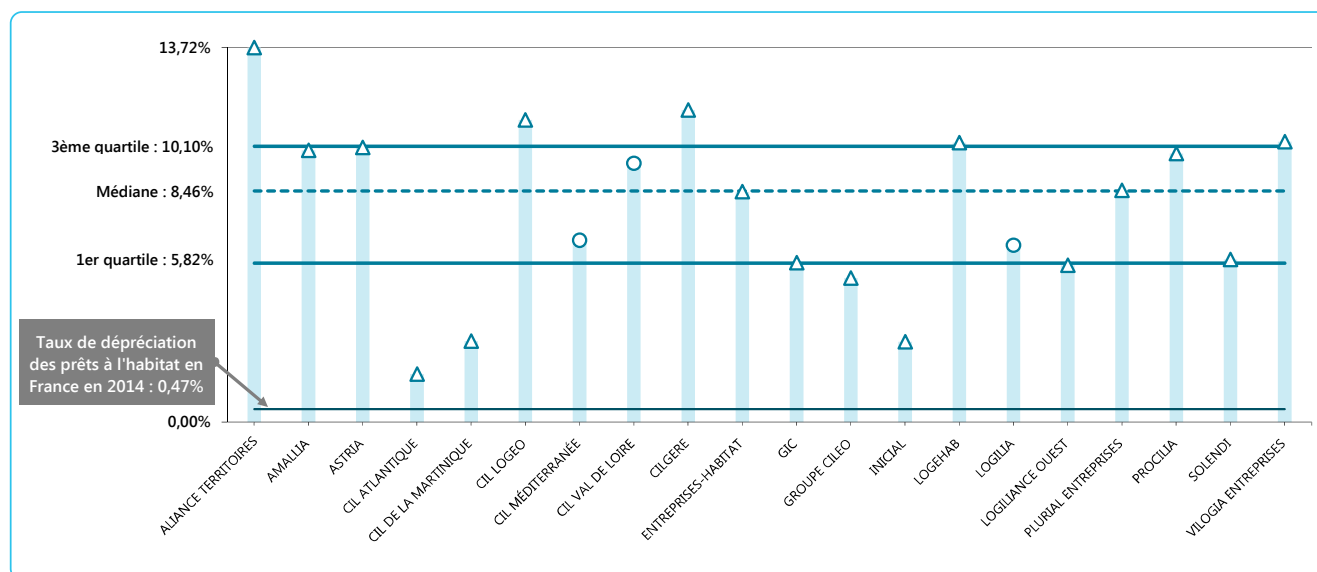


Δ Totalement interne -- ○ Partiellement externalisée -- ◇ Totalement externalisée

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Il en est de même pour le mode de calcul des dépréciations qui ne semble pas influencer clairement sur les taux de dépréciation pratiqués par les collecteurs comme le montre le Graphique VII.7.

Graphique VII.7 : Dispersion en 2014 du taux de dépréciation des prêts aux personnes physiques selon les méthodes de dépréciation



○ Analyse dossier par dossier -- Δ Traitement automatique

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Annexe VIII TRANSFERTS FINANCIERS ENTRE COLLECTEURS

Le présent rapport annuel statistique et financier analyse les grands agrégats explicatifs des équilibres structurels des organismes collecteurs. Les transferts entre ces derniers sont des flux intra-sectoriels qui ne génèrent ni ressources ni emplois pour le secteur. De ce fait, ces transferts sont neutralisés et ne sont donc pas intégrés dans les autres analyses présentées dans ce rapport. Toutefois, s'agissant de flux financiers non négligeables, il est nécessaire d'apporter un éclairage sur ces mouvements. L'objectif est donc de mettre en évidence ces transferts qui représentent une partie de l'activité des collecteurs à travers la présentation d'une synthèse des flux échangés et d'une analyse du poids relatif de ces transferts par rapport aux autres flux.

Les échanges entre collecteurs consistent en un transfert de ressources (issues de la participation à l'effort de construction) sous forme de prêts ou de subventions. Ces transferts se font généralement pour permettre au collecteur qui reçoit, de mettre à la disposition du collecteur payeur, une offre locative ou une offre de produits ou de services que ce dernier ne peut proposer à ses entreprises cotisantes. Ces transferts peuvent également s'inscrire dans une démarche de solidarité financière entre collecteurs lorsqu'un collecteur ayant des besoins de trésorerie sollicite le concours financier d'autres collecteurs. Ces transferts contribuent ainsi à une redistribution des ressources entre les organismes afin de créer les conditions d'une adéquation entre les besoins de chaque organisme et les ressources dont ceux-ci peuvent disposer effectivement, sachant que depuis la création de l'UESL, ce rôle revient désormais à l'Union qui l'exerce par le biais de son système de péréquation et de mutualisation.

VIII.1 ANALYSE GLOBALE DES TRANSFERTS ENTRE COLLECTEURS

L'analyse globale des transferts entre collecteurs sur l'exercice 2014 est présentée dans le Tableau VIII.1 ci-dessous.

Tableau VIII.1 : Synthèse des transferts entre collecteurs de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012	
	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Subventions versées	2,55	3,4%	+ 158,2%	0,99	1,1%	- 6,3%	1,05	1,1%
Prêts accordés	6,53	8,7%	- 13,8%	7,58	8,5%	- 7,8%	8,22	8,7%
Nouveaux transferts versés (I)	9,08	12,1%	+ 6,0%	8,57	9,7%	- 7,6%	9,27	9,8%
Versements pour le remboursement de dettes (II)	66,05	87,9%	- 17,6%	80,17	90,3%	- 5,7%	85,04	90,2%
Total des transferts versés (III)=(I+II)	75,13	100,0%	- 15,3%	88,74	100,0%	- 5,9%	94,31	100,0%
Subventions reçues	1,91	2,5%	+ 41,1%	1,35	1,5%	+ 24,7%	1,09	1,2%
Prêts reçus	9,32	12,4%	+ 16,7%	7,99	9,0%	- 53,2%	17,07	18,1%
Nouveaux transferts reçus (IV)	11,24	15,0%	+ 20,3%	9,34	10,5%	- 48,5%	18,16	19,3%
Encaissements au titre du remboursement de prêts (V)	70,14	93,4%	- 21,5%	89,30	100,6%	+ 23,0%	72,57	77,0%
Total des transferts reçus (VI)=(IV+V)	81,38	108,3%	- 17,5%	98,64	111,2%	+ 8,7%	90,73	96,2%
Réciprocité des flux entre collecteurs (VII)=(III-VI)	-6,25	-8,3%	- 36,9%	-9,90	-11,2%	- 376,9%	3,58	3,8%
Encours de prêts accordés, selon les créanciers (VIII)	734,38		- 8,5%	802,91		- 9,5%	887,28	
Encours de prêts reçus, selon les débiteurs (IX)	737,10		- 8,5%	805,59		- 9,2%	886,73	
Réciprocité des soldes entre collecteurs (X)=(VIII-IX)	-2,72		+ 1,2%	-2,68		- 588,6%	0,55	

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

Ce tableau met en évidence la persistance de la tendance baissière des transferts versés avec une diminution de 15,3% entre les années 2013 et 2014.

Cette décroissance du volume total des transferts versés est essentiellement due à la baisse des versements pour le remboursement de dettes. En effet, ces flux diminuent de 17,6% sur la même période, passant de 80,2 millions d'euros à 66,0 millions d'euros.

Par ailleurs, on constate que le niveau des flux annuels demeure beaucoup moins significatif que celui des encours. Ces derniers s'élèvent à 734,4 millions d'euros en 2014 soit une baisse de 8,5% entre 2013 et 2014, faisant suite à une baisse de 9,5% entre 2012 et 2013.

Les transferts versés en 2014 sont composés à 12,1% de transferts intervenus au cours de l'exercice et dont les faits générateurs sont nouveaux. Il s'agit :

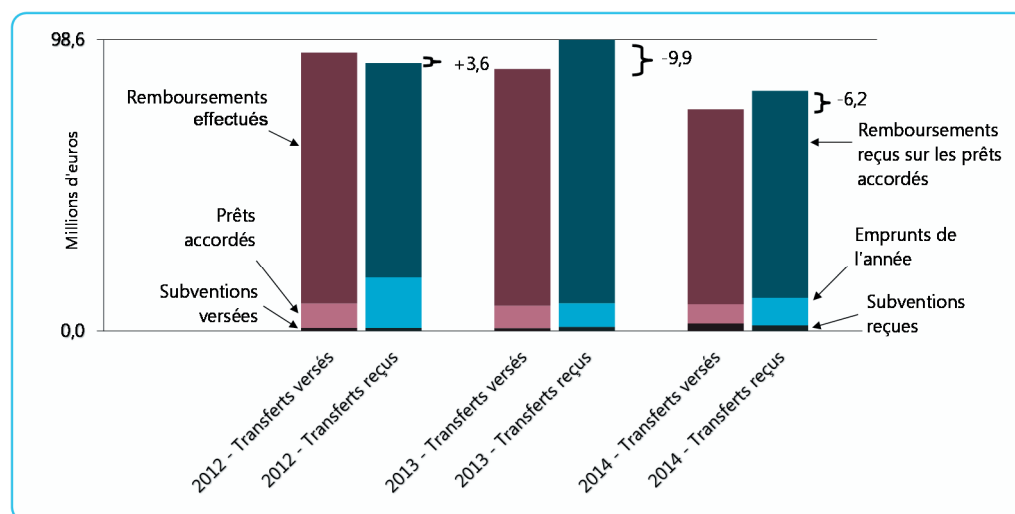
- de flux sous forme de subventions pour un montant de 2,5 millions d'euros, soit un montant excédant le double de celui observé en 2013 ;
- de flux sous forme de prêts s'élevant à 6,5 millions d'euros, soit une diminution de 13,8% par rapport à 2013.

Comparés aux ressources globales, les nouveaux transferts restent marginaux car ils représentent uniquement 0,3% des ressources totales externes des CIL en 2014 (voir Tableau VIII.3, page 283). Le collecteur ayant réalisé le plus important volume de transferts versés est LOGILIANCE OUEST pour la deuxième année consécutive avec un taux de 1,5% de ses ressources externes de l'année 2014. Quant au GROUPE CILEO, il affiche le taux de transferts reçus le plus important pour l'année 2014, soit 2,6% de ses ressources externes. Les collecteurs s'échangent donc très peu de fonds. Cette situation peut s'expliquer par les opérations de péréquation et mutualisation gérées par l'UESL et à travers lesquelles l'UESL joue un rôle de « redistribution » des ressources entre les organismes afin de créer les conditions d'une adéquation entre les besoins et les ressources de chaque organisme. La baisse tendancielle des ressources globales dont disposent les collecteurs limite aussi les possibilités d'échanges directs entre organismes compte tenu du caractère très structurant des politiques d'emplois déclinées par l'UESL.

Les autres transferts versés sont constitués des remboursements de prêts antérieurs. Ce sont donc des transferts de restitution dont le fait générateur est intervenu avant l'exercice en cours. Pour l'année 2014, ils baissent de 17,6% par rapport à 2013 et s'élèvent à 66,0 millions d'euros, soit 87,9% de l'ensemble des transferts versés.

L'analyse de la réciprocité entre CIL (cf. Graphique VIII.1 ci-dessous) montre que, malgré une dynamique d'amélioration, le processus de résorption des écarts entre les montants versés et les montants reçus n'est pas finalisé, l'écart global passant de - 9,9 millions d'euros en 2013 à - 6,2 millions d'euros en 2014.

Graphique VIII.1 : Évolution comparée des transferts entre collecteurs associés de l'UESL



Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercices 2012 à 2014)

L'écart de réciprocité entre soldes s'améliore aussi et affiche une réduction par rapport à l'année 2013 du fait des efforts fournis par les organismes pour un meilleur suivi. En effet, la réciprocité des encours n'affiche en 2014 qu'un écart de 2,7 millions d'euros en valeur absolue (voir Tableau VIII.1, page 279) pour un encours total de 734,4 millions d'euros selon les créanciers, soit un écart de 0,4%.

L'analyse globale des flux montre également la faiblesse des flux annuels de remboursement en comparaison des encours (du point de vue du débiteur 66,0 millions d'euros pour un encours de 737,1 millions d'euros en 2014), ce qui indique un délai d'apurement relativement long comme le confirme le Tableau VIII.2 ci-dessous.

Tableau VIII.2 : Structure par terme au 31.12.2014 des financements entre collecteurs associés de l'UESL

Données en millions d'euros

Rubriques	Valeurs annuelles		Cumuls progressifs	
	CIL	%	Montant	%
Encours de prêts	734,38	100,0%		
Sommes échues	12,17	1,7%	12,17	1,7%
Échéance à N+1	64,21	8,7%	76,39	10,4%
Échéance à N+2	67,62	9,2%	144,01	19,6%
Échéance à N+3	49,86	6,8%	193,87	26,4%
Échéance à N+4	47,94	6,5%	241,80	32,9%
Échéance à N+5	46,22	6,3%	288,02	39,2%
Échéance à N+6	44,69	6,1%	332,71	45,3%
Échéance à N+7	51,29	7,0%	384,00	52,3%
Échéance à N+8	42,93	5,8%	426,92	58,1%
Échéance à N+9	33,40	4,5%	460,33	62,7%
Échéance à N+10	27,24	3,7%	487,57	66,4%
Échéance à N+11	25,43	3,5%	513,00	69,9%
Échéance à N+12	26,04	3,5%	539,04	73,4%
Échéance à N+13	22,81	3,1%	561,84	76,5%
Échéance à N+14	18,23	2,5%	580,08	79,0%
Échéance à N+15	16,08	2,2%	596,16	81,2%
Échéance à N+16	13,08	1,8%	609,24	83,0%
Échéance à N+17	8,45	1,2%	617,70	84,1%
Échéance à N+18	6,82	0,9%	624,51	85,0%
Échéance à N+19	7,96	1,1%	632,47	86,1%
Échéance à N+20	23,97	3,3%	656,44	89,4%
Échéance de N+21 à N+25	15,86	2,2%	672,30	91,5%
Échéance de N+26 à N+30	58,87	8,0%	731,17	99,6%
Échéance de N+31 à N+35	2,83	0,4%	734,00	99,9%
Échéance de N+36 à N+40	0,39	0,1%	734,38	100,0%
Échéance à N+41 et au-delà	0,00	0,0%	734,38	100,0%
Échéances indisponibles	0,00	0,0%	734,38	100,0%

Source : ANCOLS (recueils provisoires et définitifs exercice 2014)

En effet, ce tableau détaille les échéances de recouvrement des prêts réciproques entre collecteurs associés de l'UESL au 31 décembre 2014. Il montre que les prêts échus ou à échoir dans les dix prochaines années représentent 66,4% de l'encours total, soit 487,6 millions d'euros, et ceux dont l'échéance ne dépasse pas 20 ans représentent 89,4% du total de l'encours, soit 656,4 millions d'euros. Aux différentes échéances, l'importance de ces montants est susceptible de perturber les conditions d'équilibre financier de certains collecteurs, sachant que sur un total d'encours de 734,4 millions d'euros, les échéances indisponibles représentent tout comme l'exercice précédent un solde nul en 2014, ce qui traduit une amélioration du suivi par les organismes de leurs encours de prêts. Quant aux sommes échues et non encore remboursées, elles représentent 1,7% de l'encours contre 1,5% en 2013.

VIII.2 DISPERSION DES TRANSFERTS ENTRE COLLECTEURS

Le Tableau VIII.4 (page 284) présente la dispersion des nouveaux transferts versés entre collecteurs. Le montant total des nouveaux transferts versés s'élève à 9,1 millions d'euros en 2014, soit 6,0% de plus qu'en 2013.



L'analyse de la dispersion des nouveaux transferts montre qu'à l'instar des trois derniers exercices, moins de la moitié des nouveaux transferts (45,8%) est réalisée par des organismes collecteurs dont le siège est en région Île-de-France (ASTRIA, CILGERE, CIL LOGEO, GIC, PROCILIA, SOLENDI). Sachant qu'ils concentrent 54,6% des ressources totales comme permettent de le déterminer les informations du Tableau VIII.3 (page 283), les collecteurs franciliens ont donc réalisé moins de transferts que les autres organismes proportionnellement à leurs ressources. Le volume de transferts versés le plus important est réalisé par CILGERE dont les transferts versés s'élèvent à 1,36 million d'euros en 2014 contre 0,7 million d'euros en 2013. Au cours de l'exercice 2014, CILGERE a réalisé des transferts avec 15 collecteurs sur les 20 existant à fin 2014. LOGILIANCE OUEST se place en deuxième position avec 1,33 million d'euros en 2014 contre 1,5 million d'euro en 2013. Ces deux CIL sont suivis par le GIC et AMALLIA dont les transferts effectués sur l'exercice 2014 s'élèvent respectivement à 1,2 million d'euros et 1,1 million d'euros. Aucun autre CIL n'a réalisé de nouveaux transferts cumulés atteignant 1 million d'euros en 2014.

Les nouveaux transferts ainsi analysés se combinent avec les remboursements relatifs aux anciens transferts réalisés sous forme de prêts pour déterminer le niveau des encours. Le Tableau VIII.5 (page 285) présente la dispersion des encours de prêts accordés au 31 décembre 2014 dont le montant total est de 734,4 millions d'euros, soit 8,5% de moins qu'en 2013. Les trois organismes ayant les encours les plus importants sont dans l'ordre décroissant SOLENDI (115,2 millions d'euros), AMALLIA (112,0 millions d'euros) et CILGERE (110,6 millions d'euros). Malgré la présence d'AMALLIA (collecteur ayant son siège dans la région Rhône-Alpes) parmi les principaux intervenants en matière de transferts entre collecteurs, il faut signaler que les collecteurs franciliens concentrent 63,4% de l'encours total de prêts intra-sectoriels.

VIII.3 ÉQUILIBRE DES TRANSFERTS ENTRE COLLECTEURS

Les flux nets de transferts entre organismes présentés par collecteur dans le Tableau VIII.6 (page 286) soulignent l'insuffisante qualité des données recueillies. En effet, selon que l'organisme déclarant est celui qui verse ou celui qui reçoit les fonds, les montants des flux nets de transferts sont différents alors qu'ils devraient être identiques.

Sur la base des montants échangés, la réciprocité des flux est quasiment vérifiée uniquement pour AMALLIA pour lequel l'écart de réciprocité est presque nul. Par ailleurs, la réciprocité des signes n'est pas établie pour CIL LOGEO et CIL MÉDITERRANÉE. Les flux nets de ces derniers ne peuvent donc pas être interprétés car aucune indication fiable n'est disponible concernant le sens réel des transferts nets de ces organismes. Sans tenir compte du CIL DE LA MARTINIQUE qui n'a de flux avec aucun autre CIL, il y a donc 17 CIL avec une réciprocité de sens vérifiée.

Parmi les organismes pour lesquels la réciprocité de sens est vérifiée, 9 ont des transferts nets négatifs (selon le total versé par chaque CIL), ce qui signifie qu'ils ont moins versé aux autres organismes qu'ils n'ont reçu de fonds des autres collecteurs au cours de l'exercice 2014. La situation est inversée pour les 8 autres organismes, ce qui reflète une implication de l'ensemble des collecteurs dans les flux d'échanges intra-sectoriels.

En conclusion, l'analyse des flux entre organismes appelle deux observations principales :

- la faiblesse et la baisse depuis quelques années des nouveaux transferts versés entre organismes ;
- l'importance des encours qui sont le résultat des transferts antérieurs dont les niveaux étaient plus importants.

Malgré une amélioration par rapport à l'année précédente, la fiabilité des données déclarées par certains CIL ne permet pas d'approfondir l'analyse des positions individuelles des collecteurs. La poursuite du renforcement des diligences de vérification mises en œuvre par l'Agence sur les données transmises par les CIL et les travaux dans le cadre du projet de réforme devant aboutir à un collecteur unique fin 2016 devraient permettre aux organismes de rapprocher leurs positions comptables afin de déclarer à l'Agence des données concordantes.

Tableau VIII.3 : Comparaison des nouveaux transferts entre collecteurs et des ressources globales - Exercice 2014

Designation de l'organisme	Données en millions d'euros																			
	AMALLIA	ASTRIA	CIL ATLANTIQUE	CIL DE LA MARTINIQUE	CILGERE	CIL LOGEO	CIL MEDITERRANÉE	CILSO	CIL VAL DE LOIRE	ENTREPRISES-HABITAT	GIC	GRUPE CILEO	INICIAL	LOGEHAB	LOGILIA	LOGILANCE OUEST	PLURAL ENTREPRISES	PROCLIA	SOLENDI	VILOGIA ENTREPRISES
AMALLIA	0,04	0,02	0,01	0,09	0,05	0,04	0,04	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
ASTRIA	0,01	0,17	0,01	0,05	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
CIL ATLANTIQUE	0,19	0,09	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
CIL DE LA MARTINIQUE	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
CILGERE	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
CIL LOGEO	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
CIL MEDITERRANÉE	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
CILSO	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
CIL VAL DE LOIRE	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
ENTREPRISES-HABITAT	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
GIC	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
GRUPE CILEO	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
INICIAL	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
LOGEHAB	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
LOGILIA	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
LOGILANCE OUEST	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
PLURAL ENTREPRISES	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
PROCLIA	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
SOLENDI	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
VILOGIA ENTREPRISES	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Écarts et Non ventilés	-0,04	-0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
Total transferts recus	0,57	0,82	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
Total ressources	290,73	415,76	70,36	4,81	441,22	73,88	88,73	236,70	89,50	83,74	233,36	114,40	65,09	75,83	59,13	87,52	123,84	248,07	403,10	3 326,00
Taux de transferts recus	0,20%	0,20%	0,33%	0,00%	0,09%	0,56%	0,83%	0,21%	0,29%	0,13%	-0,03%	2,65%	0,45%	0,07%	0,13%	0,15%	0,84%	0,75%	0,13%	0,34%

Note de lecture : en prenant pour exemple AMALLIA, on peut lire que cet organisme a versé en tout 1,07 million d'euros de nouveaux transferts aux autres organismes en 2014 (dont aucun montant pour des destinataires non identifiables avec les données recueillies), ce qui représente 0,37% de ses ressources totales. Dans le même temps, AMALLIA a reçu 0,57 million d'euros de nouveaux transferts en provenance des autres organismes (dont -0,04 million d'euros en provenance d'organismes non identifiables avec les données recueillies), ce qui représente 0,20% de ses ressources totales.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)



Tableau VIII.4 : Nouveaux transferts versés en 2014 par collecteur

Données en millions d'euros

Désignation de l'organisme	AMALLIA	ASTRIA	CIL ATLANTIQUE	CIL DE LA MARTINIQUE	CILGÈRE	CIL LOGEO	CIL MÉDITERRANÉE	CILSO	CIL VAL DE LOIRE	ENTREPRISES-HABITAT	GIC	GROUPE CILEO	INICIAL	LOGEHAB	LOGILIA	LOGILANCE OUEST	PLURIAL ENTREPRISES	PROCILIA	SOLENDI	VILOGIA ENTREPRISES	NON VENTILÉ	TOTAL VERSÉ
AMALLIA		0,02			0,08	0,24	0,05	0,01				0,52	0,02	0,01			0,07	0,01	0,01	0,01	1,07	
ASTRIA	0,04		0,05					0,03							0,00			0,02	0,15		0,30	
CIL ATLANTIQUE	0,01	0,17				0,01				0,03		0,01	0,01				0,01	0,02	0,01	0,06	0,33	
CIL DE LA MARTINIQUE																						
CILGÈRE	0,19	0,09				0,04	0,49	0,06	0,07	0,01	0,09			0,02	0,00	0,05	0,19	0,05	0,02	0,00	1,36	
CIL LOGEO		0,05					0,01	0,01								0,01	0,01				0,09	
CIL MÉDITERRANÉE						0,04									0,00		0,01	0,01			0,05	
CILSO					0,07																0,16	
CIL VAL DE LOIRE			0,01			0,01		0,03		0,01		0,01				0,00	0,01	0,04	0,03	0,08	0,18	
ENTREPRISES-HABITAT	0,00	0,00	0,02					0,01	0,02			0,01		0,01	0,01	0,00	0,02	0,00	0,01	0,02	0,13	
GIC	0,06	0,01				0,00			0,00				0,08	0,02	0,02		0,33	0,14	0,22	0,02	1,19	
GROUPE CILEO			0,01		0,19	0,01		0,12			0,00						0,02		0,01		0,16	
INICIAL	0,01		0,13		0,01	0,01		0,19	0,19			0,02				0,05	0,02		0,01		0,76	
LOGEHAB	0,01								0,01	0,01							0,02				0,06	
LOGILIA	0,05	0,01					0,01	0,01		0,02			0,01			0,01					0,12	
LOGILANCE OUEST		0,49			0,02	0,04	0,01					0,04						0,71	0,03		1,33	
PLURIAL ENTREPRISES	0,09	0,03	0,01		0,08	0,02		0,04			0,01	0,01	0,01		0,00	0,04		0,00	0,01	0,02	0,05	
PROCILIA	0,02	0,20			0,16	0,01	0,04				0,02	0,01	0,04	0,01	0,00	0,02	0,01		0,02	0,04	0,58	
SOLENDI	0,10					0,01	0,01	0,01			0,18		0,01		0,03	0,00	0,09	0,09		0,01	0,12	
VILOGIA ENTREPRISES	0,03					0,02		0,01	0,01								0,03	0,08			0,18	
Total reçu selon les créanciers	0,61	1,05	0,23	0,00	0,62	0,44	0,70	0,55	0,32	0,08	0,30	0,63	0,17	0,06	0,08	0,18	0,82	1,16	0,51	0,27	0,29	9,08

Note de lecture : en prenant pour exemple AMALLIA, on peut lire que cet organisme a versé en tout 1,07 million d'euros de nouveaux transferts aux autres organismes en 2014 (dont aucun montant pour des destinataires non identifiables avec les données recueillies). Dans le même temps, les autres organismes dont les données sont disponibles déclarent avoir versé à AMALLIA un total de 0,61 million d'euros.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Tableau VIII.5 : Encours des prêts accordés par collecteur au 31.12.2014

Désignation de l'organisme	AMALLIA	ASTRIA	CIL ATLANTIQUE	CIL DE LA MARTINIQUE	CILGERE	CIL LOGEO	CIL MÉDITERRANÉE	CILSO	CIL VAL DE LOIRE	ENTREPRISES-HABITAT	GIC	GROUPE CILEO	INICIAL	LOGEHAB	LOGILIA	LOGILIANCE OUEST	PLURIAL ENTREPRISES	PROCLIA	SOLENDI	VILOGIA ENTREPRISES	NON VENTILÉ	CRÉANCES TOTALES
	AMALLIA	6,47	0,99			29,75	8,31	3,65	11,25	1,84	10,92	8,72	2,00	0,44	1,26	2,15	1,08	3,81	5,73	12,76	0,91	112,01
ASTRIA	2,39		0,89			14,47	6,54	2,22	28,27	7,22	0,46	4,54	0,92	0,09	0,48	0,54	3,03	3,27	24,46	9,15	1,45	110,42
CIL ATLANTIQUE	0,30	3,47				1,70	0,96	0,23	0,45	0,44	0,15	0,14	0,23	0,21		0,12	0,22	0,40	0,73	0,64	1,28	11,67
CIL DE LA MARTINIQUE																						
CILGERE	1,85	10,17	0,34				6,37	11,13	20,10	1,56	1,55	11,63	5,57	0,11	6,24	1,21	0,41	1,92	13,81	8,62	8,03	110,58
CIL LOGEO	0,13	16,90	0,04	0,02		1,65		0,53	0,75	0,00	0,05	0,57	0,01	0,05		0,08	0,11	0,11	0,73	0,84	0,09	22,67
CIL MÉDITERRANÉE	0,13	0,92	0,01		0,87	0,78			0,76	0,01	0,02	0,42	1,39	0,04	0,01	0,03	0,03	0,09	0,20	1,08	4,18	0,04
CILSO	0,58	4,93	0,27		5,53	6,35	1,11			0,09	0,61	2,33	0,86	0,26	2,68	0,84	0,18	0,43	4,99	2,88	0,36	11,01
CIL VAL DE LOIRE	0,21	1,16	0,54		0,30	0,38	0,05	0,47		0,04	0,15	0,17	0,12	0,12	0,04	0,03	0,31	0,29	1,09	0,27	0,32	5,93
ENTREPRISES-HABITAT	3,17	1,57	0,24		2,43	0,94	0,42	0,84	0,09			0,30	0,12	0,04	0,07	0,22	0,14	0,51	0,69	1,31	0,23	13,33
GIC	1,50	5,75	0,10		11,37	6,05	2,93	7,75	0,22	0,21		0,18	0,13	0,13	0,39	2,79	0,29	3,75	12,96	4,81	0,58	61,78
GROUPE CILEO	0,11	0,08	0,06		0,18	0,78	0,41	1,15	0,01	0,08	0,28			0,01		0,45	0,01	0,08	0,84	0,07	0,03	4,62
INICIAL	0,15	0,19	0,42		0,08	0,26	0,58	0,55	0,01	0,02	0,02	0,05				0,00	0,20	0,06	0,22	0,10	0,25	3,16
LOGEHAB	0,65	0,20	0,11		3,13	0,28	0,31	0,18	0,14	0,34	0,01	0,07	0,01			0,18	0,02	0,06	0,25	0,14	0,08	6,19
LOGILIA	0,26	0,64	0,06		0,56	0,23	0,77	0,31	0,05	0,18	0,40	0,03	0,02	0,21	0,09		0,02	0,39	0,37	0,37	0,68	5,56
LOGILIANCE OUEST	0,80	7,63	0,09		1,91	2,72	0,44	0,90	0,41	0,01	0,65	0,25	0,11	0,01	0,01		0,25	4,31	1,56	1,10		23,22
PLURIAL ENTREPRISES	1,25	3,53	0,16		1,55	1,89	0,19	1,89	0,38	0,40	0,81	0,50	0,06	0,03	0,28	0,12		1,89	2,38	0,42	0,29	18,03
PROCLIA	2,27	10,06	0,10	0,04	8,55	4,59	1,01	5,91	1,39	0,48	3,18	0,14	0,12	0,03	0,28	0,46	1,51		4,18	0,56		44,86
SOLENDI	2,34	20,39	0,64	0,02	17,81	5,36	14,03	21,10	0,61	1,16	6,23	5,33	0,17	0,25	1,28	0,47	1,86	13,92		2,25		115,20
VILOGIA ENTREPRISES	0,53	2,40	0,22	0,01	3,35	1,86	2,54	1,79	0,12	0,15	1,47	0,13	0,07	0,02	0,15	0,16	0,82	1,96	0,83			18,57
Dettes selon les créanciers	18,63	96,42	5,30	0,09	105,22	54,65	42,54	104,41	14,59	16,83	41,85	17,94	2,06	11,71	10,73	7,25	19,62	89,14	51,99	22,80	0,62	734,38

Note de lecture : en prenant pour exemple AMALLIA, on peut lire que cet organisme a une créance totale de 112,01 millions d'euros sur les autres organismes au 31.12.2014. Dans le même temps, les autres organismes dont les données sont disponibles déclarent une créance totale de 18,63 millions d'euros sur AMALLIA.

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)



Tableau VIII.6 : Flux nets de transferts entre collecteurs pour l'exercice 2014

Données en millions d'euros

Désignation de l'organisme	AMALLIA	ASTRIA	CIL ATLANTIQUE	CIL DE LA MARTINIQUE	CILGÈRE	CIL LOGEO	CIL MÉDITERRANÉE	CILSO	CIL VAL DE LOIRE	ENTREPRISES-HABITAT	GIC	GROUPE CLEO	INITIAL	LOGEHAB	LOGILIA	LOGILANCE OUEST	PLURIAL ENTREPRISES	PROCILIA	SOLENDI	VILOGIA ENTREPRISES	NON VENTILE	TOTAL SELON CHAQUE CIL	Écart de réciprocité en montant	Écart de réciprocité en pourcentage
AMALLIA	0,93	-0,74	0,01	0,05	-0,88	-0,27	-0,14	-0,38	-0,05	-0,30	-0,67	0,49	0,02	0,00	-0,08	0,01	0,01	-0,55	-1,42	-0,08		-5,03	0,02	0%
ASTRIA			0,06		-2,27	0,63	-0,22	-0,22	0,03	0,29	-0,49	0,01	0,06	0,03	-0,06	-0,48	-0,03	-0,05	-1,29	-0,16		-3,26	-1,74	54%
CIL ATLANTIQUE	0,01	-0,06			-0,05	-0,06	-0,01	-0,04	-0,01	0,00	-0,01	-0,00	-0,11	0,01		-0,00	-0,01	-0,14	-0,11	-0,01		-0,60	-0,11	18%
CIL DE LA MARTINIQUE																								
CILGÈRE	1,59	2,36	0,05			-0,25	0,32	-0,66	0,08	0,07	-0,17	-0,05	-0,00	0,10	0,07	0,15	0,42	0,04	1,76	-0,79		5,09	0,17	3%
CIL LOGEO	-0,24	-2,47	-0,01		-0,26		-0,04	-0,13	-0,01		-0,12	-0,02	-0,01			-0,08	-0,01	-0,09	-0,29	-0,02	-0,01	-3,82	-5,39	141%
CIL MÉDITERRANÉE	0,02	0,18			-0,31	-0,01		0,06	0,00	0,01	0,09	-0,08	0,01	0,00	-0,01	0,01	-0,02	-0,07	0,07	-0,00		-0,05	-0,41	755%
CILSO	0,34	0,22	0,04		0,65	-0,23	-0,07		-0,03	0,01	0,01	-0,12	-0,18	0,01	-0,23	0,04	-0,16	-0,12	-0,10	-0,01		0,07	-0,52	-771%
CIL VAL DE LOIRE	-0,05	-0,08	-0,03		-0,13	-0,02	-0,00	0,01		-0,00	-0,09	-0,01	-0,19	-0,01	-0,03	-0,00	-0,00	-0,13	-0,03	0,07		-0,73	-0,40	54%
ENTREPRISES-HABITAT	0,24	-0,29	-0,00		-0,02	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01		0,01	0,01	-0,00	0,11	-0,01	-0,02	0,04	0,02	-0,20	0,02		-0,10	0,01	-13%
GIC	0,79	0,47	0,01		0,29	-0,32	0,06	-0,03	0,09	-0,01		0,03	0,09	-0,01	0,08	0,23	0,57	0,80	1,07	0,05		4,25	-0,23	-5%
GROUPE CLEO	-0,48	-0,01	0,00		0,04	-0,06	0,07	0,11	-0,00	-0,01	-0,06		-0,00	0,00	-0,01	-0,04	0,00	0,00	0,11	0,01		-0,32	-0,21	64%
INITIAL	-0,01	-0,06	0,11		0,01	-0,01	-0,01	0,18	0,19	0,00	-0,09	0,00			-0,01	0,02	-0,00	-0,04	0,16	-0,02		0,42	0,00	1%
LOGEHAB	0,00	-0,03	-0,01		-0,10	-0,02	-0,02	-0,01	0,01	0,01	0,01	-0,00			-0,21		0,01	-0,10	0,02	-0,00	-0,00	-0,57	-0,15	25%
LOGILIA	0,14	0,02			-0,11	-0,12	-0,05	-0,04	0,03	0,01	-0,34	0,01	0,01	0,19		0,01	0,04	0,04	0,09	0,01		0,29	-0,48	-166%
LOGILANCE OUEST	-0,08	0,39	0,00		-0,11	-0,12	-0,05	-0,04	-0,01	0,02	-0,24	0,04	-0,02		-0,01		-0,05	0,65	0,06	-0,16		0,27	-0,45	-166%
PLURIAL ENTREPRISES	0,05	0,11	0,01		-0,32		-0,01	0,15	-0,00	-0,04	-0,53	-0,00	0,00	-0,01	-0,03	0,05		-0,31	-0,78	-0,05	0,05	-1,66	-0,16	9%
PROCILIA	0,36	0,05	0,13		0,01	-0,36	0,02	0,13	0,07	-0,03	-0,82	-0,00	0,04	0,02	-0,03	-0,65	0,01	-0,29	-0,02	-0,02		-1,34	-1,11	83%
SOLENDI	1,35	1,28	0,11		-1,80	-0,46	-0,23	0,12	0,02	0,26	-0,89	-0,19	-0,16	-0,01	-0,20	-0,06	0,64	0,26			0,10	0,01	-1,05	-7823%
VILOGIA ENTREPRISES	0,10	0,17	0,01		0,46	-0,01	-0,03	0,00	-0,07	-0,02	-0,07	-0,01	0,02	0,00	0,00	0,08	0,05	0,02	0,12			0,83	-0,45	-54%
TOTAL SELON AUTRES CIL	5,05	1,51	0,49	0,00	-4,92	-1,58	-0,35	-0,59	0,34	0,11	-4,48	0,12	-0,42	0,43	-0,76	-0,72	1,51	0,23	-1,06	-1,29	0,14	-6,25		

Note de lecture : en prenant pour exemple AMALLIA, on peut lire que cet organisme a un flux net total de - 5,03 millions d'euros vis-à-vis des autres organismes en 2014 (dont aucun montant de flux net pour des destinataires non identifiables avec les données recueillies), ce qui signifie que AMALLIA a moins versé de fonds aux autres organismes qu'il n'en a reçus. Dans le même temps, selon les données disponibles des autres organismes, le flux net total d'AMALLIA serait de + 5,05 millions d'euros, soit un écart de réciprocité de - 0,02 million d'euros [-5,03 + 5,05].

Source : ANCOLS (recueil définitif exercice 2014)

Annexe IX LISTE DES SIGLES UTILISÉS

- ▶ ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
- ▶ ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- ▶ AFL : Association Foncière Logement
- ▶ ALUR : loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
- ▶ ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat
- ▶ ANCOLS : Agence Nationale de COntôle du Logement Social
- ▶ ANIL : Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
- ▶ ANPEEC : Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (fusionnée au 1^{er} janvier 2015 avec la MIILOS pour former l'ANCOLS)
- ▶ ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- ▶ APAGL : Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives
- ▶ ARIM : Association de Restauration IMmobilière
- ▶ CAL : Commissions d'Attribution de Logements
- ▶ CCH : Code de la Construction et de l'Habitation
- ▶ CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- ▶ CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
- ▶ CGLLS : Caisse de Garantie du Logement Locatif Social
- ▶ CIL : Comité Interprofessionnel du Logement
- ▶ CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- ▶ DALO : Droit Au Logement Opposable
- ▶ EPA : Établissement Public à caractère Administratif
- ▶ EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
- ▶ ESH : Entreprise Sociale pour l'Habitat
- ▶ FNAL : Fonds National d'Aide au Logement
- ▶ FNR : Fonds Non Réglementés issus de la PEEC
- ▶ FR : Fonds Réglementés issus de la PEEC
- ▶ GRL / GURL : Garantie (Universelle) des Risques Locatifs
- ▶ GUL : Garantie Universelle des Loyers
- ▶ HLM : Habitation à Loyer Modéré
- ▶ MIILOS : Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social (fusionnée au 1^{er} janvier 2015 avec l'ANPEEC pour former l'ANCOLS)

- ▶ NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- ▶ OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction
- ▶ OPH : Office Public de l'Habitat
- ▶ OPHLM : Office Public d'Habitations à Loyer Modéré
- ▶ PACT : Propagande et Action Contre les Taudis
- ▶ PALULOS : Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale
- ▶ PEAEAC : Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction
- ▶ PEEC : Participation des Employeurs à l'Effort de Construction
- ▶ PLAII : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- ▶ PLI : Prêt Locatif Intermédiaire
- ▶ PLS : Prêt Locatif Social
- ▶ PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
- ▶ PM : Personnes Morales
- ▶ PN : Politiques Nationales
- ▶ PNRQAD : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
- ▶ PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine
- ▶ PP : Personnes Physiques
- ▶ PRU : Programme de Rénovation Urbaine
- ▶ PSEEC : Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction
- ▶ P(S)EEC : Participation des Employeurs à l'Effort de Construction et Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction
- ▶ SA : Société Anonyme
- ▶ SACICAP : Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété
- ▶ SAHLM : Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré
- ▶ SAS : Société par Actions Simplifiée
- ▶ SCI : Société Civile Immobilière
- ▶ SEM : Société d'Économie Mixte
- ▶ SICF : Société Immobilière des Chemins de Fer français
- ▶ SIN : Société Immobilière Nationale
- ▶ SIRENE : Système d'Identification du Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements
- ▶ SOFAL : Société pour le Financement de l'Aide au Logement
- ▶ UESL : Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement
- ▶ USH : Union Sociale de l'Habitat
- ▶ ZUS : Zone Urbaine Sensible